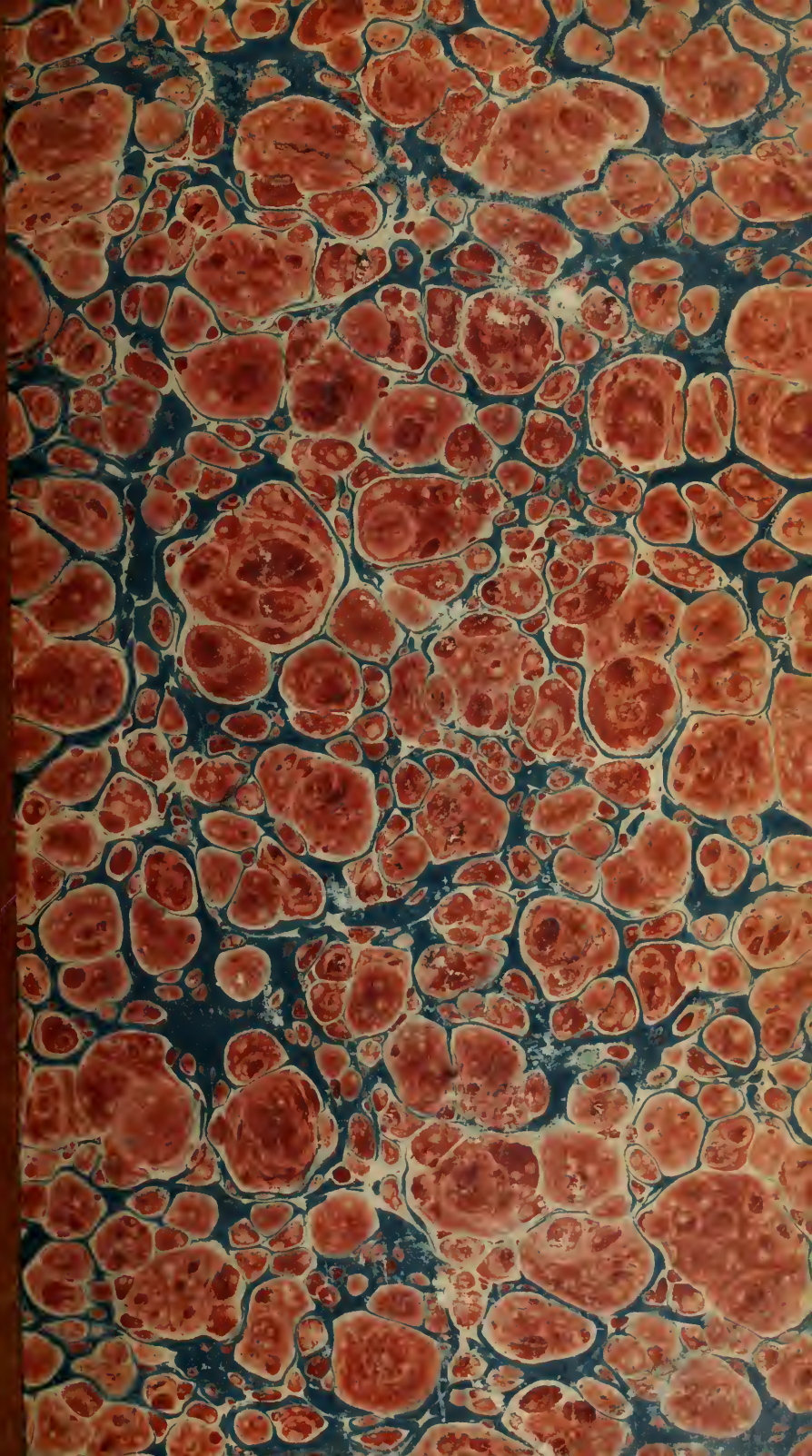

RR 116.192

UNIVERSITY OF
TORONTO LIBRARY

The
Jason A. Hannah
Collection
in the History
of Medical
and Related
Sciences

DICTIONAIRE

DES

SCIENCES MÉDICALES.

TOME VINGT-SEPTIÈME.

La souscription est ouverte chez MM. les libraires dont les noms suivent :

Aix, Lebonteux.
Aix-la-Chapelle, Schwarzenberg.
Alexandrie, Capriaulo.
Amiens, { Allo. / Caron-Berquier. / Darras. / Wallois. }
Amsterdam, { Dufour. / Van Clef, frères. }
Angers, Fourrier-Mame.
Anvers, Ancelle.
Arras, { Leclercq. / Topineau. }
Auch, Delcros.
Autun, De Jussieu.
Avignon, Laty.
Baïonne, { Bonzom. / Gosse. }
Bayeux, Groult.
Besançon, { Deis. / Girard. }
Blois, Jahier.
Bois-le-Duc, Tavernier.
Bordeaux, { Baume. / Lafite. / Melon. / Mery de Bergerey. }
Boulogne, Isnardy, bibliot.
Bourges, Gille.
Brest, { Belloy-Kardovick. / Lefournier et Depériez. }
Bruges, Bogaert-Dumortiers.
Bruxelles, { Mme Lemaire. / Berthot. / Demat. / Gambier. / Lecharlier. / Stapleaux. / Weissenbruch }
Caen, { Mme. Hél. Blin. / Manoury. }
Calais, Bellegarde.
Châl.-sur-Marne, Briquet.
Châlons-sur-Saône, Dejussieu.
Charleville, Raucourt.
Chaumont, Meyer.
Clermont, Landriot et Vivian.
Colmar, { Neukire. / Pannetier. }
Compiègne, Esquyer.
Courtray, Gambar.
Coutances, Raisin.
Crépy, Rouget.
Dijon, { Coquet. / Noella. / Madame Yon. }
Dinant, Huart.
Dole (Jura), Joly.
Epernay, Fievet-Varin.
Falaise, Dufour.
Florence, { Molini / Piatti. }
Fontenay (Vend.) Gaudin.
Gand, { Degoesin-Verhaeghe. / Dujardin. }
Genève, { Dunand. / J.J. Paschoud }
Grenoble, Falcon.
Gromingue, Vanbokeren.
Hambourg, Besser et Perthes.
Hesdin, Tullier-Alfeston.
Langres, Defay.
La Rochelle, { V. Cappon. / Mlle. Pavie. }
Londres, { Dulau. / Bossange et Masson. / Berthond. }
Leipsick, Grieshammer.
Lons-le-Saulnier, Gauthier frères.
Laval, Grandpré.
Lausanne, Knab.
Le Mans, Toutain.
Liége, { Desoer. / Ve. Collardin. }
Lille, { Leleux. / Wanackere. }
Limoux, Melix.
Lyon, { Et. Cabin et C. / Maire. / Roger. }
Madrid, { Denné fils. / Rodriguez. }
Maëstrecht, Nypels.
Manheim, Fontaine.
Mantes, Reffay.
Marseille, { Camoin frères / Chaix. / Masvert. / Mossy. }
Meaux, Dubois-Berthault.
Mayence, Auguste Leroux.
Metz, Devilly.
Milan, Giegier.
Mons, Leroux.
Mont-de-Marsan, Cayret.
Montpellier, { Delmas, / Sevalle. }
Moscou, Risse et Saucet.
Moulins, { Desrosiers. / Place et Bujon. }
Nancy, Vincenot.
Nantes, { Forest. / Sicard. }
Naples, Borel.
Neufchâteau, Husson.
Neufchâtel, Mathon fils.
Nîmes, { Melquion. / Triquet. }
Niort, mad. Elie Orillat.
Noyon, Amoudry.
Périgueux, Dupont.
Perpignan, { Alzine. / Ay. }
Pise, Molini.
Poitiers, Catineau.
Provins, Lebeau.
Quimper, Derrien.
Reims, { Brigot. / Le Doyen. / Topino. }
Rennes, { Cousin-Danelle / Duchesne. / Mlle. Vatar. }
Rochefort, Faye.
Rouen, { Frère aîné. / Renault. / Dumaine-Vallée }
Saintes, Delys.
S.-Etienne, Colombet aîné
Saint-Malo, Rottier.
S. Mihel, Dardare-Mangin
S.-Quentin, Moureau fils.
Saumur, Degouy.
Soissons, Fromentin.
Strasbourg, { Levrault fr. / Treuttel et Würtz. }
Toulon, { Barallier. / Curet. }
Toulouse, Senac.
Tournay, Donat Casterman.
Tours, Mame.
Troyes, Sainton.
Turin, Pic.
Valenciennes, Giard.
Valogues, { Bondessein. / Clamorgani. }
Varsovie, Glucksberg et Compagnie.
Venise, Fuchs.
Verdun, { Benit jenne. / Herbelet. / Villet. }
Versailles, Ange.
Wesel, Bagel.
Ypres, Gambart-Dujardin

DICTIONAIRE

DES SCIENCES MÉDICALES,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE MÉDECINS ET DE CHIRURGIENS:

MM. Adelon, Alibert, Barbier, Bayle, Bérard, Biett, Boyer, Breschet, Bricheteau, Cadet de Gassicourt, Chamberet, Chaumeton, Chaussier, Cloquet, Coste, Cullerier, Cuvier, De Lens, De Villiers, Delpech, Delpit, Dubois, Esquirol, Flamant, Fodéré, Fournier, Friedlander, Gall, Gardien, Guersent, Guillié, Hallé, Hébréard, Heurteloup, Husson, Itard, Jourdan, Keraudren, Larrey, Laurent, Legallois, Lerminier, Loiseleur-Deslongchamps, Marc, Marjolin, Marquis, Mérat, Montfalcon, Montegre, Murat, Nachet, Nacquart, Nysten, Pariset, Pelletan, Percy, Petit, Pinel, Renauldin, Ribes, Richerand, Roux, Royer-Collard, Rullier, Savary, Sédillot, Spurzheim, Thillaye fils, Tollard, Tourdes, Vaidy, Villeneuve, Virey.

KAL-LET

PARIS,

C. L. F. PANCKOUCKE, ÉDITEUR.

1818.

IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

JOURNAL COMPLÉMENTAIRE

DU DICTIONAIRE DES SCIENCES MÉDICALES,

Par MM. Adelon, Alibert, Bégin, Bérard, Boyer, Breschet, Bricheteau, Castel, Chamberet, Chaumeton, Chaussier, Cloquet, De Montègre, Devilliers, Fodéré, Hallé, Jourdan, Laurent, Lauth, Lobstein, Lordat, Monfalcon, Nestler, Percy, Pinel, Provençal, Prunelle, Richerand, Thillaye, Vaidy, Virey.

Le premier cahier a paru le 15 juillet, et offre le portrait de M. le professeur Pinel.

Ce cahier et les suivans contiendront :

1°. Aperçu sur l'histoire de la Médecine, par Pinel et Bricheteau;

2°. Mémoire sur les fissures à l'anus, par Boyer;

3°. Mémoire sur l'amputation partielle du pied, par Richerand;

4°. Considérations sur l'emploi médical de l'arsenic, par Fodéré;

5°. Mémoire sur la structure de l'encéphale, par Lauth;

6° Mémoire sur l'ingurgitation, par Percy et Laurent;

7°. Revue des ouvrages de médecine, publiés en France pendant le premier semestre de 1818;

8°. L'analyse du Traité allemand, de Rust, sur les luxations spontanées;

9°. Une notice sur Walter, par Chaumeton;

10°. Considérations sur l'apoplexie, par Bricheteau;

11°. Extrait des journaux anglais, italiens et allemands.

Nous n'avons présenté que la liste de MM. les auteurs qui nous ont déjà remis des articles : cette liste n'exclut aucun des nombreux collaborateurs du

Dictionaire, qui sont de droit rédacteurs du Journal, auquel peuvent aussi coopérer tous les médecins nationaux et étrangers qui voudront bien nous remettre des Mémoires utiles aux progrès de la science [1].

Le Journal va compléter chaque article du Dictionaire dans toutes les parties. Le domaine des sciences s'étend chaque jour, et c'est particulièrement en médecine que l'on doit exiger le moins d'erreurs, c'est-à-dire le plus de connaissances exactes, puisque cet art a pour but de conserver la vie. Il eût fallu réunir les connaissances les plus étendues, en médecine, chirurgie, pharmacie, chimie, physique et législation médicale, pour parvenir à traiter chaque article de manière à n'y laisser rien à désirer. Cette perfection était impossible, à cause de la distribution des articles qu'il aurait fallu partager entre plusieurs auteurs, et du temps qu'aurait demandé la fusion de tous ces travaux. Voilà cependant ce qui pourra se faire désormais. Tous les articles du Dictionaire seront tour à tour considérés dans l'intérêt du perfectionnement. Ils ont été traités par des personnes trop habiles pour qu'on doive y rien trouver à reprendre; mais on peut y ajouter ce qui a été réellement omis, ou ce que de nouvelles découvertes ont fait connaître. En effet, tel article traité de la manière la plus distinguée par un pharmacien, réclame les additions d'un praticien, d'un légiste, etc. Nous entrons dans ces explications pour bien faire connaître aux lecteurs le but de notre entreprise, qui ne sera jamais de critiquer des travaux dont tout le mérite est démontré par l'empressement même du public à les connaître, mais seulement d'y faire ajouter par l'auteur lui-même, lorsqu'il en trou-

---

[1] Ces Mémoires seront acquittés de suite, au comptant, à Paris, ou en province, par un bon payable sur les lieux. Aucun article ne sera reçu sans que l'éditeur n'en solde aussitôt le prix, suivant les conditions conclues avec les auteurs du Dictionaire.

vera l'occasion, ou par d'autres, les parties qu'il n'a pu traiter, se trouvant peu versé dans les sciences auxquelles ces additions indispensables se rapportent.

Le savant docteur Chaumeton a été un des premiers à désirer d'entrer dans la carrière; malgré la faiblesse de sa santé, il a promis de nous consacrer tout le temps que lui laisseraient ses souffrances.

M. le professeur Richerand nous donne un article sur l'amputation partielle du pied.

Nous déclarons, avec un sentiment qu'on nous pardonnera, que l'idée de cette nouvelle entreprise a obtenu une pleine approbation, qui nous est prouvée chaque jour, et par les offres des plus riches matériaux que nous font de célèbres médecins français et étrangers, et par l'empressement des souscripteurs.

Plusieurs journaux de médecine ont témoigné le désir de se réunir au nôtre. Le Journal complémentaire ayant un but qui le rattache au Dictionaire, c'est-à-dire au plus vaste dépôt qui existe des connaissances médicales, nous n'avons pu admettre cette réunion d'ouvrages fort distingués sans doute, mais dont le point de départ n'est jamais fixe, et dont les articles forment des fragmens qui, ne se rattachant à aucun édifice, sont la plupart perdus pour la science.

C. L. F. PANCKOUCKE.

Conditions de la souscription.

Il paraîtra chaque mois un cahier de 96 pages, orné d'un portrait de médecin.

Le prix de l'abonnement sera de 8 fr. pour trois mois; 15 fr. pour six mois, et 30 fr. pour l'année; 36 fr. pour les *non-souscripteurs* du Dictionaire. Ces paiemens se feront à l'avance.

Les cahiers seront envoyés à domicile dans toute la France, et *franc de port.*

MM. les souscripteurs sont priés de se faire enregistrer, et de donner très-exactement leurs noms et leurs adresses qui doivent être imprimés.

Il ne sera tiré que le nombre d'exemplaires demandés

On doit donc s'inscrire dès à présent chez l'éditeur, rue et hôtel Serpente, n°. 16; et chez tous les libraires des départemens.

Il paraît, en Allemagne, sous le titre de *Auserlesne medizinisch-praktische Abhandlungen der neuesten franzœsischen Litteratur*, un Recueil, rédigé par les docteur Renard et Wittman, qui ne contient que des traductions ou des extraits du Dictionaire des sciences médicales.

DICTIONAIRE
DES
SCIENCES MÉDICALES.

K.

KALI, *Voyez* SOUDE.

KARABÉ, nom persan qui signifie *tire-paille*, et qui a été donné au succin ou ambre jaune, à cause de sa propriété électrique (*Voyez* SUCCIN). On appelle quelquefois *karabé de Sodome* le bitume de Judée ou asphalte. *Voyez* ASPHALTE.

(F. V. M.)

KÉRATO-GLOSSE ou CÉRATO-GLOSSE, adj. et s. m. *cerato-glossus*, de κέρας, κέρατος, corne, et γλῶσσα, langue; portion du muscle hyo-glosse qui s'attache aux cornes de l'hyoïde. Spigel paraît être le premier qui ait introduit cette dénomination dans le langage anatomique. Elle a été conservée par Albinus, Douglass et Morgagni. Les auteurs admettaient alors un grand et un petit muscle cérato-glosses, selon que les fibres provenaient des petites ou des grandes cornes de l'hyoïde. Le mot cérato-glosse n'est plus usité aujourd'hui; et, depuis Winslow, les trousseaux charnus qu'il désignait sont compris, avec ceux du chondro-glosse, sous le nom collectif d'*hyo-glosse*. *Voyez* ce mot. (JOURDAN)

KÉRATONIXIS, s. f. Ce mot signifie ponction de la cornée. Il désigne une opération par laquelle, au moyen d'une aiguille introduite dans l'œil, par un point déterminé de la cornée, on abaisse le cristallin après avoir déchiré sa capsule. L'opération peut se pratiquer d'une autre manière. Quelques chirurgiens du Nord divisent le cristallin en parcelles, et l'abandonnent à l'action des vaisseaux absorbans.

Le docteur Haan, de Rotterdam, a prouvé que la kératonixis remontait jusqu'au dix-septième siècle. Une oculiste anglaise perça la cornée transparente avec une aiguille : l'humeur aqueuse s'écoula par cette ouverture, et la cornée transparente s'affaissa : l'opération réussit fort bien. Cette observation, consignée dans la Pratique médicale de Théodore Turquet de Mayerne, n'est pas assez circonstanciée.

Une opération analogue est consignée dans le Recueil des thèses chirurgicales de Haller. On porta l'aiguille de bas en haut, et la cornée fut perforée vers sa partie inférieure, à une ligne environ de la sclerotique : on dirigea ensuite la pointe de l'instrument obliquement en haut, vers la pupille; et comme l'opérateur redoutait la lésion de cette membrane, il la menagea soigneusement.

Le célèbre Mauchart fit mention de cette opération en 1748. Richter la conseille formellement dans les cataractes laiteuses, et les cas où la pupille est fermée par un corps étranger. On la trouve indiquée dans Gleize, et fort bien exposée dans Bell (Cours de chirurgie, tom. III, p. 244, traduction de Bosquillon). « On a prétendu, dit le chirurgien anglais, que l'opération *de la cataracte* était plus facile et moins dangereuse, lorsqu'on introduisait l'aiguille par la cornée transparente, et qu'après l'avoir fait passer à travers la prunelle, on abaissait la cataracte au fond de l'œil avec la pointe de l'aiguille; mais il y a apparence que cette méthode ne pourra jamais être d'un usage général, en ce qu'il est impossible d'abaisser aussi aisément le cristallin de cette manière que quand on fait entrer l'aiguille comme nous l'avons indiqué. »

Enfin, la kératonixis fut publiée en 1806, comme méthode opératoire, par le docteur Buchorn. Ce chirurgien dilate préliminairement la pupille, en jetant sur l'œil quelques gouttes d'une solution de jusquiame; il fait ensuite tirer en haut la paupière supérieure avec les deux doigts d'un aide, saisit son aiguille à la manière ordinaire (son aiguille est celle de Scarpa légèrement diminuée); la pointe en est dirigée contre la cornée, vers le côté de l'angle externe de l'œil; la partie convexe de l'instrument tournée du côté de l'opérateur, et la partie concave, vers la cornée. Alors, il saisit le moment où l'œil est en repos, pour percer la cornée à une ligne environ de la sclérotique; la pointe de l'aiguille, parvenue dans la chambre antérieure de l'œil, il la dirige vers la pupille, et exécute des mouvemens divers, suivant la nature de la cataracte.

Plusieurs chirurgiens allemands ont adopté la kératonixis : entre autres, M. Langenbeck, célèbre professeur de Gottingue, qui a publié, au commencement de 1811, une fort bonne dissertation sur cette méthode opératoire. M. Langenbeck opéra seize cataractés en 1809 : dix furent guéris par la nouvelle méthode, et six par l'ancienne.

L'aiguille qui doit servir à cette opération a subi différentes modifications. Le docteur Bénédict de Chemitz voulait qu'elle fût plus longue que l'aiguille ordinaire, et que sa pointe fût plus courte et plus large : il exigeait encore une courbure légère sur la partie postérieure de son bord tranchant. Spœrhl expose, dans une thèse soutenue à Berlin, les changemens

que le professeur Græfe a fait subir à l'aiguille. L'aiguille de Græfe porte une petite croix à sa partie moyenne, et cette modification a pour but de rendre l'opérateur plus certain de la profondeur à laquelle son instrument a pénetré. Siebold croit que la forme qui lui convient le mieux est celle d'une lame à deux tranchans. L'aiguille de M. Langenbeck a la forme suivante : sa pointe est triangulaire et tranchante, ses bords sont prononcés, elle est un peu courbée à son sommet, son col s'amincit insensiblement, et s'arrondit à proportion qu'il s'éloigne de la partie triangulaire; enfin, elle est portée sur un manche taillé à pan. Avant l'opération, M. Langenbeck dilate la pupille en projetant sur l'œil quelques gouttes d'une solution d'extrait de belladone ou de jusquiame, délayé dans de l'eau distillée, et fait fixer les paupières convenablement par un aide. On peut opérer de la main droite et l'œil gauche et l'œil droit, avec cette différence que, pour opérer le gauche, la main prend son point d'appui au moyen du petit doigt appuyé sur la mâchoire inférieure ou la joue, tandis que pour pratiquer l'opération sur l'œil droit, cette même main droite doit s'appuyer sous le nez. L'aiguille est tenue comme une plume à écrire. Quelquefois, et même ordinairement, M. Langenbeck l'introduit dans l'œil au travers de la cornée, par le milieu de la pupille, et lorsqu'elle a pénétré obliquement de bas en haut dans la capsule cristalline, il la fait agir à la manière de l'aiguille de Scarpa.

La kératonixis a été pratiquée, avec succès, par M. Faure, docteur en médecine à Périgueux, sur une pauvre femme d'Osnabruck, âgée de soixante-quinze ans, et atteinte, dès longtemps, de cécité, par l'effet de deux cataractes, compliquées d'une inflammation chronique des paupières. L'aiguille, dont la pointe avait été huilée, fut plongée dans la cornée en bas et en dehors : la capsule, et le crystallin qui était mou, furent promptement, et sans douleur, divisés en plusieurs lambeaux, mais sur l'œil gauche seulement (*Bulletin de la Faculté de médecine de Paris*).

M. Montain, chirurgien distingué de Lyon, qui n'honore pas moins l'art de guérir par ses vertus que par ses talens, publia en 1812 une nouvelle méthode opératoire de la cataracte, qui n'est autre que la kératonixis. Son instrument a cinq pouces et demi de longueur totale : l'aiguille, arrondie dans presque toute son étendue, est un peu plus épaisse vers son talon qu'à son extrémité ; elle offre un tiers de ligne dans sa moindre épaisseur, et une ligne dans sa plus grande : à deux lignes et demie de son extrémité, elle commence à s'applatir pour se terminer en fer de lance aiguisé de telle sorte, que ses côtés ne sont tranchans que depuis les deux angles latéraux. Cette ex-

trémité tranchante n'a guère plus d'une demi-ligne dans sa plus grande longueur. Le manche a trois pouces et demi d'étendue : il est droit, taillé à pans, et présente des marques qui correspondent aux tranchans de la lame, pour indiquer la position de celle-ci dans l'intérieur de l'œil. M. Montain perfore la cornée à l'extrémité externe de son diamètre transversal.

Avant cet opérateur, M. Demours avait déjà proposé, en France, d'abaisser derrière l'iris le cristallin devenu opaque, en introduisant l'aiguille derrière la cornée transparente, après avoir dilaté la pupille à l'aide de l'instillation sur l'œil d'une petite quantité d'extrait de belladone ou de quelque autre plante stupefiante (*Recueil périodique de la Société de médecine à Paris*).

La kératonixis présente, suivant ses partisans, des avantages incontestables sur les méthodes ordinaires. Elle peut être pratiquée de la même main, on peut disposer d'une plus grande surface pour n'introduire l'instrument que par la méthode ordinaire ; on ne peut déprimer le cristallin cataracté en perforant la sclérotique, sans blesser inévitablement la choroïde, la sclérotique et la conjonctive, et il en résulte souvent une ophthalmie si intense, que l'œil se désorganise entièrement : la kératonixis n'expose point autant à ces accidens inflammatoires. M. Langenbeck paraît l'avoir adoptée comme méthode générale. Buchorn n'a vu survenir l'inflammation que sept fois, sur quarante; et sur trois, la résorption a exigé plus de deux mois. Sur ce nombre considérable d'opérations, il a compté vingt-huit réussites : douze n'eurent aucun succès ; six de ses opéres éprouvèrent des accidens inflammatoires ; chez plusieurs autres, la résorption ne put se faire ; chez l'un d'eux, la cataracte était compliquée d'amaurose.

Buchorn croit la keratonixis indiquée particulièrement dans les cataractes, 1°. molles ou liquides ; 2°. adhérentes ; 3°. congéniales ; 4°. chez les enfans ; 5°. lorsque les yeux sont peu fendus, ou très-enfoncés dans l'orbite ; 6°. chez les individus dont un seul œil est cataracté ; 7°. chez ceux qui sont faibles ou sujets aux spasmes ; 8°. lorsque l'une des anciennes méthodes n'a pas réussi sur un des deux yeux ; 9°. lorsque ses malades ne veulent pas s'exposer à l'incertitude des autres procédés opératoires (*Bibliothèque médicale*).

Les avantages et les inconvéniens de la kératonixis sont discutés, avec beaucoup de talent, dans la dissertation que M. Haan a présentée à la Faculté de médecine de Strasbourg ; ce médecin a fait connaître, le premier, en France cette opération avec quelque étendue.

Cette opération, tentée plusieurs fois à Paris, l'a rarement été avec succès, et il est douteux que jamais beaucoup de praticiens la préfèrent aux méthodes ordinaires. Elle a été prati-

que deux fois sous mes yeux par une main habile : le manuel opératoire fut plus laborieux que celui de Scarpa, et les accidens inflammatoires amenèrent la perte de l'œil. Je ne conteste point les succès que M. Langenbeck doit à la kératonixis ; mais je suis très-éloigné de reconnaître tous les avantages qu'il lui attribue. M. Demours, dans son bel ouvrage sur les maladies des yeux, n'a accordé que quelques lignes à la kératonixis, et paraît s'attribuer l'invention de cette modification opératoire, qui, cependant, était connue fort longtemps avant lui (*Traité des maladies des yeux*, Paris, 1818, tom. 1). En général, tous les procédés qui se rapportent à la méthode opératoire de la cataracte, nommée abaissement, déplacement ou dépression du cristallin, offrent moins de chances de réussite que la méthode par extraction. Quelques grands opérateurs avouent déjà qu'on a trop déféré à l'opinion de Scarpa, et l'un d'eux (M. Roux), après un grand nombre d'essais comparatifs entre les deux méthodes, croit plus avantageuse celle qui consiste à enlever le cristallin par incision faite à la cornée, et l'adopte pour méthode générale. La dextérité avec laquelle les chirurgiens pratiquent l'extraction ou la dépression du cristallin opaque, influe beaucoup sur la préférence qu'ils accordent à l'une ou à l'autre de ces deux méthodes opératoires. (MONFALCON)

KERMÈS, (zoologie médicale) ; chermès, graine d'écarlate, vermillon ; κοκκος βαφικα des Grecs, *coccum* et *cocci granum* des Latins, *coccus ilicis* de Linné; insecte de l'ordre des hémiptères, très-commun en Languedoc, en Provence et dans une grande partie de l'Espagne, sur le *quercus coccifera*.

Le mâle, beaucoup plus petit que la femelle, a les antennes longues de neuf à dix articles, le corps grêle, terminé par deux filets sétacés, les ailes horizontales.

La femelle est aptère. Sa bouche, composée d'un tuyau charnu, d'où sort un long filet, prend naissance sous le corselet, entre la première et la seconde paire de pattes. Son corps est arrondi, d'un rouge glauque, et ressemble à une petite boule lorsqu'il est rempli du produit de la conception.

Au sortir de l'œuf, vers le milieu de l'été, la femelle est une simple larve hexapode, semblable en tout à ce qu'elle sera par la suite. Pour le mâle, il doit acquérir des ailes. L'un et l'autre se répandent sur les feuilles, les tiges, les branches du *chêne à l'écarlate*, et bientôt y adhèrent, en s'y fixant au moyen d'un suçoir. Ils passent ainsi le reste de l'été, l'automne et l'hiver, à vivre aux dépens de la sève du végétal, qu'ils épuisent plutôt par la sève qui s'écoule et se perd, que par la quantité qui sert à leur entretien. Cette remarque est de Réamur. Leur accroissement a été insensible jusqu'aux premiers jours de mars, époque où les Provençaux disent que le ver couve, *lou vermeou grou;* mais, passé ce temps,

ils grossissent de jour en jour; et, vers le milieu d'avril, le mâle voit sa peau se transformer en coque, et lui-même, devenu nymphe, en sortir insecte ailé.

Bientôt sollicité par son instinct, il féconde une femelle, et très-souvent plusieurs, et ne tarde pas à périr. La femelle fécondée se développe d'une manière étonnante en fort peu de temps : c'est ce que veulent exprimer les Provençaux par cet adage, *lou vermeou espelis*. Dans cet état, sa peau devient plus ferme; le coton qui y était disséminé dans les premiers temps, n'est plus qu'une poussière grisâtre, et l'intérieur de son corps est plein d'une liqueur rougeâtre, où nagent les ovules fécondées.

A la fin de mai, ce n'est plus qu'une petite coque sphérique, luisante, glauque, contenant dix-huit cents à deux mille petits grains ronds, qui sont les œufs, ou *freisset* des Provençaux; c'est le dernier période d'extension. A mesure que, par un mouvement de contraction de la peau, la mère fait sortir ces œufs, ils se trouvent placés sur le duvet subjacent à son ventre; mais tout se fait sans que l'on s'en aperçoive. La ponte achevée, la mère meurt, et son cadavre sert de coque aux œufs, et les met à l'abri de l'intempérie de l'air jusqu'à ce que les petites larves en sortent. Quand ce moment est venu, toutes sortent, non en perçant le ventre de leur mère, mais par une petite ouverture formée par le détachement commençant de la coque maternelle : dès-lors ils se comportent comme nous l'avons dit.

C'est quelque temps avant la ponte, ou vers cette époque, que l'on recueille le kermès pour les arts et la médecine : les femmes en sont chargées, elles n'ont besoin que de leurs ongles pour détacher les petites boules de kermès. Ensuite, pour faire périr les œufs, elles les arrosent avec du vinaigre qui a cette propriété; mais aussi la couleur du kermès en est altérée. On lave ensuite ces grains. Le lavage sépare la coque de la poussière rouge, qui sont les œufs, et dans lesquels réside spécialement la propriété tinctoriale; mais on a soin de la faire sécher ensuite; et, après avoir lustré les coques, en les frottant dans un sac, on met tant de poudre par quintal.

L'abondance de la récolte est en raison directe de la douceur de l'hiver et du printemps; le terrain contribue aussi à la grosseur et à la vivacité de la couleur.

La couleur rouge que le kermès fournit à la teinture, est moins belle que celle de la cochenille; aussi cette dernière a-t-elle de beaucoup fait déprécier la première.

La médecine fit longtemps un grand et fréquent usage du kermès. Le sirop que l'on préparait en Languedoc était très-estimé; c'est lui qui entrait dans la confection *alkermès*, re-

gardée comme un bon tonique par tous les thérapeutistes anciens et modernes.

Les coques de kermès réduites en poudre, et données à la dose d'un demi-scrupule à un gros, ont acquis beaucoup de célébrité contre l'avortement. Geoffroy, *Mat. médic.*, assure, d'après sa propre expérience, que plusieurs femmes qui n'avaient jamais pu porter leurs enfans à terme, étaient heureusement accouchées au bout de neuf mois, sans aucun accident, après avoir pris, pendant tout le temps de leur grossesse, les pilules suivantes.

Graine de kermès récente, un gros; confection d'hyacinthe, un gros; germes d'œufs desséchés et réduits en poudre, un scrupule; sirop de kermès, quantité suffisante : faites une masse de pilules pour trois doses, et en donner à six heures de distance, en avalant pardessus chaque dose un verre de bon vin avec de l'eau.

Cette poudre et le sirop de kermès étaient en grande vogue pour rétablir les forces abattues par les plaisirs de l'amour, à la dose d'un jusqu'à deux gros pour la poudre, et d'une à deux onces pour le sirop.

Suivant Geoffroy, l'imputation faite au kermès d'avoir une qualité corrosive, capable d'entamer la membrane interne des intestins, est entièrement fausse. Dans la fameuse poudre contre l'avortement, dans le sirop et la poudre de Becher, l'on voit figurer le kermès. (M. H.)

KERMÈS, s. m., préparation extraite de l'antimoine, dont il a été traité au mot *hydrosulfure d'antimoine* (*Voyez* cet article, tom. XXII, p. 481). Ce médicament est un excellent incisif de la poitrine. On l'emploie à la dose d'un à deux grains dans un looch blanc, lorsque l'état inflammatoire a cédé de sa force. Il réussit alors admirablement à provoquer l'expectoration. A plus haute dose, il provoque le vomissement et la sueur. Le kermès, s'il n'est pas bien suspendu dans le looch, ou la potion huileuse où on l'ajoute, s'attache aux parois de l'arrière-bouche ou de l'œsophage, et colore les crachats; ce qui donne lieu de croire qu'ils sont sanguinolens. Cette méprise pourrait avoir des inconvéniens, qui nous ont fait penser à la signaler. (F. V. M.)

KIASTRE, s. m., *kiaster*, de χιάζειν, croiser; sorte de bandage, qui tire son nom de sa forme analogue à celle de la lettre grecque χ, ou de la croix de Saint-André, et dont les anciens se servaient pour maintenir les fragmens osseux en contact, dans les fractures transversales de la rotule.

Ce bandage se fait avec une bande de dix aunes roulée à deux globes, qui se croisent alternativement sous le jarret, et embrassent les côtés de la rotule en manière d'un 8 de chiffre.

Les inconvéniens qu'entraîne l'application du kiastre y ont

fait renoncer. En effet, comme il ne comprime qu'une très-petite portion de la surface du membre, la lymphe et le sang veineux dont le retour est gêné, déterminent l'engorgement du pied et de la jambe. D'ailleurs, les tours de bandes étant disposés d'une manière oblique par rapport aux fragmens, la plus grande partie de leur action est perdue pour le but qu'on se propose. Il ne serait possible de remplir parfaitement l'indication avec leur secours, qu'en les serrant à un degré excessif, dont le malade ne pourrait pas supporter la douleur. On a peine, en outre, à éviter les excoriations qu'ils déterminent au jarret, et dont garantissent fort imparfaitement les gouttières de carton et les compresses échancrées en croissant, que Louis proposait d'ajouter au bandage. Serré avec assez de modération pour éviter cet inconvénient, celui-ci cesse de remplir son objet, et ne peut plus s'opposer efficacement à la force rétractile des muscles qui agissent sur les fragmens supérieurs.

Tous ces motifs réunis ont déterminé les praticiens français à substituer au kiastre le bandage unissant des plaies en travers, modifié d'après la disposition des parties. On a entièrement abandonné les machines inventées pour contenir les fractures de la rotule, et parmi lesquelles se distinguent surtout le bandage de Ravaton, la capsule de Kaltschmidt décrite par Charles-Louis Schmalz, la machine indiquée par Jean-Valentin-Henri Kœhler, l'appareil de Jean-Frédéric Bœttcher, celui du professeur Boyer, celui de Bell, la machine de J. J. H. Bücking, celle d'Evers décrite par François-Joseph Hofer, etc. En y réfléchissant bien cependant, peut-être serait-on loin de convenir qu'on puiserait dans ces nombreux appareils quelques idées utiles touchant les moyens de circonscrire exactement la rotule, afin d'aider à l'action du bandage ordinaire, qui exige de fréquentes réapplications quand on veut guérir promptement et sûrement la fracture. Une semblable discussion serait hors de place ici; elle doit être renvoyée à l'article *Rotule*. *Voyez* ce mot. (JOURDAN)

KIBISTITOME, s. m., instrument ainsi nommé par Petit-Radel pour ouvrir la capsule du cristallin dans l'opération de la cataracte. *Voyez* KYSTITOME. (F. V. M.)

KINA, KINAKINA, ou KINKINA, noms que l'on donne au *quinquina*. *Voyez* ce dernier mot. (F. V. M.)

KINANCIE, s. f. *cynanche*, dérivé de κύων, et d'ἄνχω; variété d'angine, dans laquelle la langue sort hors de la bouche comme celle des chiens qui ont soif. *Voyez* ANGINE. (J. B. MONFALCON)

KINATE, s. m., *kinas*; nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide kinique avec leur base. *Voyez* QUINQUINA. (F. V. M.)

KINIQUE (acide). On le retire du quinquina. *Voyez* ce mot. (F. V. M.)

KINO (gomme); nom donné à une substance médicamenteuse qui n'est point une gomme, et qui jouit d'une propriété astringente et anti-hémorragique assez marquée. Voyez *gomme-kino*, tom. XVIII, p. 584. Nous l'avons administrée jusqu'à deux gros sans inconvénient. Elle ne doit être employée que dans les cas de flux non inflammatoire. (F. V. M.)

KINOREXIE, s. f., *kinorexia*, *appetitus caninus*, faim canine. On donne ce nom à un besoin impérieux de manger, qui survient même après un repas copieux. Cette espèce de névrose ou d'anomalie de la digestion est causée par un exercice forcé, ou par la présence de vers dans le conduit intestinal, ou est produite par une névrose gastrique. On a vu plusieurs fois des voyageurs qui, peu d'heures après avoir mangé, étaient saisis d'un besoin irrésistible et tombaient en défaillance, s'ils ne se hâtaient de prendre quelques alimens. Cet état morbide ayant déjà été décrit aux mots *boulimie*, *faim canine* et *cynorexie*, nous engageons le lecteur à consulter ces articles. (M. P.)

KINORRHODON, ou KYNORHODON, s. m. C'est le nom que l'on donne aux fruits des rosiers sauvages, ou roses de chien, d'où leur vient le nom de cynorrhodon, qui veut dire la même chose en grec. Ces espèces de rosiers sont fort nombreuses, mais on croyait n'employer que le fruit du *rosa canina* de Linné. On doit choisir dans les espèces celles dont le fruit est le plus gros. On en prépare une conserve, en les dépouillant des graines qu'ils contiennent, en y ajoutant du sucre ou un sirop. La conserve de cynorrhodon est astringente, mais elle a besoin d'être employée fraîche, et préparée avec des fruits qui ne soient pas parfaitement mûrs; sans quoi la matière sucrée qui y prédomine leur ôte leur vertu astringente. Dans cet état de maturité, les enfans les mangent sans inconvéniens, à cause de leur goût sucré. *Voyez* CYNORRHODON, tom. VII, p. 639. (F. V. M.)

KIOTOME, s. m., *kiotomus*, de κίον, soutien, et de τέμνειν, couper. Cet instrument consiste en une gaine d'argent échancrée auprès d'une de ses extrémités, et munie de deux anneaux près de l'autre. Dans cette gaine, s'engage une tige très-courte garnie à l'un de ses bouts d'un anneau, au moyen duquel on le fait mouvoir à volonté. L'autre bout supporte une lame d'acier tranchante, seulement à son extrémité, qui est taillée obliquement, et forme un angle de trente-cinq degrés environ, avec l'axe longitudinal. La lame se place dans la gaine, de manière que le tranchant soit dirigé contre le bord interne de l'échancrure, en sorte qu'il puisse couper ce qui se

trouve compris entre lui et celle-ci quand on pousse la tige jusqu'au fond de la gaine.

Desault avait imaginé son kiotome pour couper les brides accidentelles du rectum et de la vessie. Il s'en servit ensuite avec avantage, tant pour pratiquer la résection des amygdales, que pour enlever des tumeurs fongueuses, et autres excroissances situées dans l'intérieur des cavités splanchniques. La lame de cet instrument est, en effet, disposée de telle manière, qu'en traversant l'échancrure de la gaine, elle pousse devant elle, et fixe solidement les parties dont elle doit opérer l'incision. On ne retrouve pas cet avantage dans le bistouri ni dans les ciseaux, devant lesquels les parties fuient toujours lorsqu'elles jouissent d'une grande mobilité; ce qui en rend la section très-difficile. On doit convenir cependant que les ciseaux inventés par le professeur Percy pour l'excision de la luette, sont infiniment plus commodes. Si on voulait se servir du kiotome pour couper une partie à qui son volume ne permît pas d'être contenue en entier dans l'échancrure, après en avoir excisé une portion, on en insinuerait une autre dans cette même échancrure, et on réitérerait ainsi, jusqu'à ce que le tout fût coupé. (JOURDAN)

KLOPÉMANIE, s. f., *klopemania*, de κλοπη, vol, et μανια, manie. Le docteur André Mathey, de Genève, désigne sous ce nom une sorte de vésanie, qui consiste dans un penchant à dérober sans nécessité, sans qu'on y soit porté par le besoin pressant de la misère, suite d'événemens fâcheux ou d'une vie déréglée. Cette affection forme la troisième espèce d'un genre nouveau, ajouté par lui à ceux que le professeur Pinel a admis dans sa Nosographie. Cette vésanie est permanente, et non accompagnée de désordre intellectuel. La raison conserve tout son empire, elle résiste contre l'impulsion secrette; mais le penchant l'emporte, et il subjugue la volonté.

La klopémanie s'observe quelquefois comme symptôme dans les autres genres d'aliénation mentale; car, suivant la remarque du professeur Pinel, beaucoup de malades, au retour de leurs accès, ne peuvent s'empêcher de voler et de faire des tours de filouteries, tandis que, dans leurs momens lucides, on les cite comme des modèles d'une probité austère.

Le docteur Gall place le siége du penchant au vol dans certaines protubérances du cerveau. On pourrait objecter avec fondement contre sa doctrine cranioscopique, que, s'il en était toujours ainsi, cette disposition vicieuse se manifesterait aussitôt que le cerveau aurait pris tout son accroissement, et que les objets propres à les exciter frapperaient les yeux.

Mais doit-on faire une espèce de maladie d'un penchant qui résulte, souvent au moins, de l'habitude et d'une mauvaise éducation? Cette question nous entraînerait dans des dévelop-

pemens que nous devons renvoyer à l'article *passion*. *Voyez* ce mot. (JOURDAN)

KYSTE (anatomie pathologique). Le mot kyste dérive de κυστις, qui signifie poche, vessie; on l'emploie pour désigner un sac sans ouverture, le plus souvent membraneux, accidentellement développé dans nos cavités, à l'intérieur de nos organes, et renfermant une matière variable par sa nature, sa consistance, sa couleur, etc. Les kystes peuvent être considérés comme des organes nouveaux, pour ainsi dire formés de toutes pièces, en vertu d'un travail particulier qui préside au développement de la plupart des productions organiques du domaine de l'anatomie pathologique. Ceux qu'on rencontre dans les cavités splanchniques ou dans la substance même des viscères ont été peu étudiés, parce que les médecins auxquels ils se sont offerts, n'ayant point l'espoir de les guérir, n'ont pas cru très-utile de rechercher comment ils se formaient, et de les classer d'après leur origine, leur nature ou leur mode de développement. Il n'en a pas été tout-à-fait ainsi des tumeurs enkystées observées à l'extérieur; la chirurgie, dont elles font exclusivement partie, dans l'intention sans doute d'acquérir des moyens efficaces de guérison, s'est occupée avec zèle de leur origine et de la théorie de leur formation, ainsi que nous le verrons ci-après.

On devine facilement que les ouvrages des anciens ne nous offrent pas beaucoup de lumières sur l'existence et la nature des productions enkystées, puisque l'anatomie pathologique est pour ainsi dire une science toute moderne. Ce n'est guère que dans les ouvrages d'Ingrassias, de Félix Plater, d'Ambroise Paré, de Marc-Aurèle Severin, etc., etc., qu'on trouve les débris de certaines théories, d'après lesquelles il est évident qu'Hippocrate, Galien, Aëtius, Paul d'Égine, Celse, etc., avaient observé des tumeurs enkystées. Rhazès, parmi les Arabes, parle de ces productions organiques, et mentionne particulièrement les kystes qui renferment certaines pierres vésicales. La collection des thèses des universités allemandes offre plusieurs dissertations écrites sur ce sujet. On trouve aussi dans le Recueil des thèses chirurgicales de Haller, trois ou quatre essais sur les tumeurs enkystées. Les prix de l'Académie de chirurgie contiennent un mémoire de Chopart sur le même sujet. Les Mémoires de la même académie renferment aussi les savantes recherches de Houstet sur les pierres enkystées de la vessie. Ce travail est remarquable par l'intérêt du sujet, le grand nombre de faits qui y sont consignés et une érudition très-étendue. Plusieurs auteurs, parmi lesquels on peut citer Rey et Girard, ont écrit dans notre langue des traités *ex professo* sur les tumeurs enkystées, ou loupes, qui sont du ressort de la chirurgie. L'ouvrage de Girard renferme une expo-

sition savante, mais peu utile, de toute ce qu'on a dit avant lui sur l'origine et le développement de ces maladies.

Les considérations de physiologie pathologique émises par Bichat sur la formation des kystes, dans le premier volume de son Anatomie générale, sont ingénieuses, et incontestablement supérieures à tout ce que nous possédions avant lui sur cette matière; mais elles se trouvent aujourd'hui fort loin de la théorie des irritations, née, pour ainsi dire, au sein de l'Hôtel-Dieu de Paris, dans l'école de M. le professeur Dupuytren, et développée avec un talent supérieur dans la dissertation de Marandel (des irritations, 1807), théorie qui, à mon avis du moins, a répandu beaucoup de lumière, non-seulement sur la formation des kystes, mais encore sur celle de plusieurs autres productions et transformations organiques d'une importance majeure en anatomie pathologique. Le docteur Cruveilhier, profitant des travaux de ceux qui l'avaient devancé, a réuni dans l'article *productions organiques enkystées*, faisant partie de son Essai sur l'anatomie pathologique, les matériaux épars que nous possédions sur le sujet qui nous occupe, et, aidé des savantes leçons de M. Dupuytren, son maître, il a su, le premier, bien coordonner dans une sorte de monographie, un grand nombre de faits auxquels il a donné ainsi un nouveau degré d'intérêt et d'utilité. Son ouvrage nous sera d'un grand secours dans la rédaction de cet article, et nous dispensera parfois de recherches plus ou moins laborieuses que cet auteur a faites avant nous avec infiniment de sagacité et de bon goût.

I. *Formation des kystes.* Ingrassias, Félix Plater, Marc-Aurèle Severin, etc. ont fait, en partie, revivre dans leurs ouvrages, relativement aux tumeurs enkystées, les théories humorales de Galien, tant célébrées, et éternellement commentées par les Arabes et les arabistes: il nous importe fort peu, sans doute, aujourd'hui, de connaître ces théories justement oubliées; néanmoins, ceux qui voudront en prendre une idée succincte, pourront consulter la dissertation de Baersch, intitulée : *De capitis humoribus tunicatis.* Elle se trouve dans le vingtième volume de la collection des thèses des universités allemandes (Biblioth. de la Faculté).

De toutes les opinions émises dans les temps modernes (antérieurement à Bichat) sur la formation des kystes, la plus connue est celle consignée par Louis, dans le Dictionaire des sciences, au mot *enkysté.* « La membrane du kyste, dit ce chirurgien célèbre, n'est pas nouvellement formée dans la partie malade, comme on pourrait le déduire de la théorie de quelques auteurs sur cette maladie. On connaît un tissu folliculeux qui sépare toutes les parties les unes des autres et en est le lien; s'il se fait un amas contre nature d'une humeur quelconque dans une de ses cellules, par son accroissement il

étendra les parois de cette cellule, et les collera aux parois membraneuses des cellules voisines, qu'il oblitérera. C'est ainsi que commence le kyste, toujours formé par la cohérence de plusieurs feuillets de la membrane cellulaire. A mesure que la tumeur augmente, la poche membraneuse s'épaissit par la réunion d'un plus grand nombre de feuillets, le kyste est formé de la substance préexistante de la partie ». Il est à peine besoin de répéter, avec plusieurs physiologistes de nos jours, que cette explication, toute mécanique, n'est nullement propre à donner une juste idée de la formation et du développement des poches enkystées; que la compression supposée par Louis devrait oblitérer les vaisseaux des parois du kyste, et s'opposer à leur nutrition, et à plus forte raison à leur accroissement; qu'en un mot, les procedés employés par la nature dans la production d'organes semblables, ne peuvent nullement être assimilés à des actions physico-mécaniques. Bichat, au reste, a bien réfuté cette doctrine dans l'exposition physiologique qu'il fait de son opinion sur la formation des kystes.

Suivant ce physiologiste, les poches accidentelles sont essentiellement formées aux dépens du tissu cellulaire; elles naissent dans ses cellules, s'agrandissent en tous sens au milieu d'elles, et en portent tous les caractères. Pour se convaincre, dit Bichat, de l'influence du système cellulaire sur la formation des kystes, il suffit de prouver qu'entre eux et les membranes séreuses, il y a la plus grande analogie, et même presque identité : or voici, suivant lui, quelles sont les analogies de ces deux genres de productions.

1°. *Analogie de conformation.* Les kystes forment tous des espèces de sac sans ouverture, renfermant le fluide qui s'en exhale, ayant une face lisse, polie, et contiguë à ce fluide, une autre, inégale, floconneuse, et continue au tissu cellulaire voisin.

2°. *Analogie de structure.* Toujours formée d'un seul feuillet, comme les membranes séreuses, les kystes ont tous, comme elles, une texture cellulaire que prouvent la macération et l'insufflation.

3°. *Analogie des propriétés vitales.* Sensibilité animale nulle dans l'état ordinaire, très-prononcée dans l'inflammation; sensibilité organique toujours très-manifeste, etc.

4°. *Analogie de fonctions.* Les kystes sont évidemment l'organe sécrétoire, ou plutôt exhalatoire du fluide qui y est contenu. L'absorption s'y exerce évidemment.

Après avoir terminé ce parallèle, Bichat se fait la question suivante : Comment une membrane qui n'existe point dans l'état naturel peut-elle naître, croître, et même acquérir un développement très-considérable en certaines circonstances? Comme toutes ces tumeurs, répond-il, que nous voyons vé-

géter au dehors, ou se manifester au dedans; car il n'y a, pour ainsi dire, de différence entre ces deux sortes de productions contre nature, que dans la forme que chacune affecte. La plupart des tumeurs rejettent par leur surface exterieure le fluide qui s'en exhale. Le kyste, au contraire, excrète le fluide par sa surface interne, et le conserve dans sa cavite. Supposez, continue Bichat, une tumeur en suppuration, se transformant tout à coup en cavité, et la suppuration se transportant de la surface externe sur les parois de cette cavite: ce sera un kyste. Réciproquement, supposez un kyste superficiel dont la cavité s'oblitère, et dont le fluide s'exhale à sa surface externe, vous aurez une tumeur en suppuration. Quant à l'origine primitive du kyste, notre physiologiste pense qu'il commence à se développer et à croître au milieu de l'organe cellulaire, par des lois très-analogues à celles de l'accroissement général de nos parties, et qui semblent être des aberrations de ces lois fondamentales que nous ne connaissons point, etc. (Bichat, *Anatomie générale*, tom. 1, p. 103 et suiv.). L'opinion de Bichat sur la formation des kystes, qui n'est qu'une ingénieuse hypothèse non susceptible de demonstration directe, ainsi qu'il l'avoue lui-même, ne peut être admise que pour certains cas, et n'est nullement applicable à tous. En effet, nous savons bien qu'il se développe des kystes qui jouissent de toutes les propriétés des membranes séreuses; mais nous ne savons pas s'ils se développent de la même manière: d'un autre côté, un grand nombre de productions enkystées doivent évidemment leur origine à une fausse membrane résultante d'une irritation inflammatoire, ainsi que nous le verrons bientôt. Plusieurs ne présentent point la texture séreuse, même à leur origine, etc., etc.

Le docteur Cruveilhier, en admettant la théorie de Bichat relativement à quelques kystes préexistans à la matière qu'ils renferment, se croit fondé à ne pas toujours rejeter l'explication mécanique de Louis, applicable, suivant lui, aux kystes consécutifs, *tels que ceux qui se développent autour des corps étrangers*, *autour des squirres carcinômes*, *etc.* J'avoue qu'il m'est difficile de croire que l'irritation de transformation, donnée avec raison par cet auteur comme la cause première des kystes consécutifs, ait quelque rapport avec une action mécanique qui peut seulement en être la cause déterminante: peut-être est-ce ainsi que l'a conçu M. Cruveilhier.

Voici au reste l'opinion toute entière de ce médecin, touchant l'origine et le développement des différens kystes: Beaucoup de tumeurs enkystées se développent, dit il, comme l'indique Bichat, c'est-à-dire que la poche préexiste: telles sont la plupart de celles qui constituent les kystes primitifs; il en est beaucoup, et plus peut-être qu'on ne pense, qui résultent

du développement des follicules cutanées. J'ai des observations de kystes mélicériques à la tête, aux mamelles, qui tenaient évidemment à ce développement; d'autres kystes m'ont paru tenir à l'accroissement de petites vésicules déjà existantes. Tels sont un grand nombre de kystes des ovaires. Les parois enkystées peuvent être formées primitivement ou consécutivement par la plupart des tissus de l'économie; on y rencontre les tissus celluleux, séreux, fibreux, cartilagineux, osseux, pileux, dermique. Enfin, il y a des kystes qui se développent autour des corps étrangers accidentellement existans au milieu de nos parties. (Cruveilhier, *Essai sur l'anatomie pathologique*, t. 1, p. 327).

Il est certain que les kystes varient beaucoup par leur mode d'origine et de développement, et que la théorie applicable à l'un d'eux ne l'est quelquefois point à l'autre, au moins autant que nous en pouvons juger par nos sens. Je crois, néanmoins, que le plus grand nombre d'entre eux naissent sous l'influence de l'inflammation, ou, si l'on veut, sont le résultat de l'irritation inflammatoire de transformation qui donne naissance dans l'économie à tant de productions organiques; et, soit dit en passant, je pense qu'on a trop négligé jusqu'à ce jour de rattacher à ce grand phénomène de physiologie pathologique une foule d'altérations maladives et de cas pathologiques qui en dérivent immédiatement ou médiatement. Je dis donc que très-souvent le kyste, et surtout kyste consécutif, naît d'une vive irritation, et que sa formation doit être assimilée à celle des fausses membranes: cette assertion est susceptible d'être démontrée par des faits nombreux. Si l'on examine, par exemple, les cerveaux d'apoplectiques morts à diverses époques de leur maladie, comme j'ai eu occasion de le faire, on n'aperçoit d'abord autour du corps étranger qu'un liquide gluant, visqueux, fourni par l'organe irrité; cette couche gélatineuse s'épaissit peu à peu, et se change en une substance concrète, molle et pulpeuse, qui, acquérant bientôt plus de consistance, finit par prendre avec le temps la forme membraneuse, se montre ensuite parsemée de vaisseaux sanguins, revêt enfin tous les caractères de l'organisation, sécrète, exhale, absorbe, et peut subir par la suite les diverses transformations organiques de texture que nous offrent parfois quelques autres productions organiques: c'est ainsi que se développent les sacs sans ouverture qui enveloppent les balles logées dans les parties les plus profondes de l'économie. C'est encore de la même manière que s'organisent les membranes qui entourent et circonscrivent les épanchemens de sang formés dans l'abdomen. Petit le fils, auteur d'un travail sur les épanchemens de sang, a bien vu en effet que ce fluide accumulé dans le bassin était bientôt isolé des parties environnantes par une espèce de poche membra-

neuse assez résistante à la traction, etc. Le résultat important des observations de ce chirurgien à cet égard se trouve consigné dans le premier volume des Mémoires de l'Académie de chirurgie, in-4°. Quelques médecins ont nié que la membrane décrite par Petit fût un véritable kyste. Il me semble pourtant que la théorie des fausses membranes explique parfaitement ici la formation d'un kyste, et que s'il ne s'est pas offert à Petit complétement organisé, c'est que les malades avaient toujours succombé avant que le travail de l'organisation nouvelle fût complétement achevé. Je ne puis donc, en aucune manière, partager l'opinion de ceux qui regardent de semblables membranes, ainsi que celles qu'on observe dans le cerveau, comme des couennes inorganiques seulement destinées par la nature à isoler les parties saines des matières épanchées.

Je ne conçois pas autrement que par la formation d'une fausse membrane le développement des poches enkystées remplies de caillots qui tapissent les sacs anévrysmatiques; celui de l'enveloppe aussi enkystée qui entoure un germe fécondé dans l'ovaire, et transporté dans l'utérus, ou bien accidentellement projeté dans l'abdomen, en cas de grossesse extra-utérine : dans ces deux circonstances, le germe fécondé est le corps irritant destiné à provoquer la sécrétion des élémens primitifs du kyste qui doit se former, remplir des fonctions, etc.

Quant aux kystes préexistans à la matière qu'ils contiennent, qui se développent spontanément dans le tissu cellulaire, dans la peau, les différens viscères, il faut avouer que rien n'est plus difficile à expliquer que leur formation; et, sous ce point de vue, nous ne pouvons mieux faire que d'imiter la réserve de Bichat, qui a servi de guide à M. Cruveilhier dans la même circonstance. En considérant néanmoins que la nature arrive à des résultats si variés par des voies analogues, ne peut-on pas supposer, avec beaucoup de probabilité, que l'irritation de transformation est pour quelque chose dans le développement primitif de certains kystes préexistans?

II. *Organisation et texture des différens kystes.* L'étude de la formation des kystes conduit naturellement à celle de leur organisation ou structure, considérée à l'époque de l'entier développement. Nous avons vu que Bichat les assimilait aux membranes séreuses, au moins dans les premiers temps de leur formation; mais cette comparaison, poussée trop loin et développée par un esprit prévenu, qui aimait à généraliser ses idées mères, est défectueuse en plusieurs points. En effet, une cause d'irritation développe, tout aussi souvent peut-être, une production muqueuse qu'une production séreuse, et cela s'observe dans la génération des tumeurs enkystées, offerte à notre observation sous la forme de plusieurs tissus analogues aux tissus élémentaires. Il y a beaucoup de kystes dont il est im-

possible de déterminer la structure primitive, vu qu'ils ont subi des transformations organiques, depuis leur origine jusqu'à la mort des individus qui nous les présentent; ce qui fait qu'on ne peut apprécier, d'une manière positive, les différences de texture de ces productions organiques, que d'après les documens fournis par l'ouverture cadavérique, la véritable source où vont puiser tous ceux qui veulent faire quelque chose d'exact et de rigoureux en anatomie pathologique.

Or, l'inspection des cadavres nous apprend que la structure des parois enkystées varie beaucoup, et qu'on y trouve au moins les élémens de six des principaux tissus de l'organisation, seuls ou réunis ensemble : de sorte qu'on peut, relativement à leur organisation, distinguer six sortes de kystes différens, suivant qu'ils sont, 1°. séreux, 2°. muqueux, 3°. dermoïdes, 4°. fibreux, 5°. cartilagineux, 6°. osseux. On conçoit bien que, comme toutes les autres distributions, celle-ci n'embrasse pas tous les cas de kystes observés; que, d'un autre côté, nous sommes loin d'établir toujours une analogie rigoureuse de structure entre plusieurs productions enkystées citées dans notre travail, et les tissus de l'homme en santé, bien que nous ayons adopté leurs dénominations. Nous ne déciderons pas non plus si une ou deux de ces variétés de structure sont primitives et les autres consécutives, etc.

Les formes organiques dont il vient d'être question, dégénèrent dans beaucoup de cas et subissent diverses altérations maladives. Ainsi, comme l'a fort bien établi Bichat, les kystes sont susceptibles d'offrir toutes les lésions de tissu observées dans les organes malades. On en trouve qui sont le siége d'inflammations aiguës et chroniques, d'épaisissemens, d'ulcères et autres altérations accidentelles consécutives. Des parois enkystées présentent des indurations, des dégénérations lardacées, tuberculeuses, carcinomateuses ou cancéreuses, avec des ulcérations recouvertes de pus, d'ichor cancéreux, enfin d'autres lésions de tissu encore mal déterminées.

III. *Distribution ou classification des kystes.* Les chirurgiens ont classé les tumeurs enkystées, d'après certaines propriétés physiques des matières contenues dans leur intérieur : ainsi, suivant que ces matières offrent la liquidité du miel ou la consistance du suif, les tumeurs enkystées ont reçu les noms de mélicéris et d'athérome, etc. Il est facile de voir que cette distinction, établie d'après le degré de consistance de la matière sécrétée ou exhalée par le kyste, n'est ni judicieuse en théorie, ni importante pour le traitement de la maladie.

Le docteur Cruveilhier, dans son ouvrage, partage les productions enkystées en deux grandes séries; dans la première, il comprend toutes celles qui se développent consécutivement

aux matières renfermées entre leurs parois, telles sont les poches membraneuses organisées autour du sang épanché dans le cerveau, autour des balles et autres corps étrangers ayant pénétré dans l'intérieur de nos organes, etc. A la seconde série, se rapportent les kystes formés en apparence spontanément et préexistans à la matière fournie par leurs parois : comme les kystes mélicériques, athéromateux, ceux qui naissent et croissent quelquefois au centre de nos organes, etc. Outre que cette distinction est très-simple et très-naturelle, elle a encore l'avantage d'isoler deux genres de kystes offrant une différence manifeste et capitale; cette différence consiste en ce que les uns (kystes consécutifs) semblent organisés par la nature dans des vues d'utilité bien évidente, et qu'ils ne prennent jamais d'accroissement, diminuant au contraire à mesure que les matériaux étrangers à l'organe qu'ils occupent sont absorbés; tandis que les autres (kystes préexistans) sont des productions purement pathologiques, qui, croissant indéfiniment, finissent par causer les accidens les plus graves et la mort même, si l'on ne peut arrêter leurs progrès.

On doit opposer aux avantages de cette classification, admise par M. Cruveilhier, l'inconvénient inévitable des répétitions dans l'exposition des faits relatifs aux diverses productions enkystées, vu que les kystes préexistans, comme les kystes consécutifs, présentent souvent la même structure; celui plus grave encore de ne pas nous conduire directement à la connaissance de cette structure. Ces deux inconvéniens m'ont déterminé à prendre une autre marche.

J'ai déjà fait remarquer plus haut que la division fondée sur la nature des matières contenues dans le kyste était essentiellement défectueuse. En effet, ces matières ne sont que le produit des fonctions remplies par l'organe, et paraissent, jusqu'à un certain point, aussi étrangères à son organisation, que la salive l'est à celle de la parotide, la bile à celle du foie, etc. Or, je demande si, voulant déterminer la nature de l'organe biliaire, on irait interroger la bile, et, pour me rapprocher davantage de mon objet, si l'on irait classer les abcès d'après le pus qu'ils renferment, les anévrysmes d'après les caillots déposés dans la poche anévrysmatique. N'est-ce pas évidemment négliger le principal pour l'accessoire, que de placer en seconde ligne ou d'omettre entièrement, dans un travail sur l'anatomie pathologique, la structure d'une production organique résultat immédiat de l'altération des propriétés vitales, la source primitive de tous les états pathologiques journellement observés dans les cadavres?

D'après ces considérations, il me semble beaucoup plus naturel et plus méthodique de prendre pour base d'une distribution des kystes la structure de leurs parois. Cette marche est

plus analytique, plus dans l'esprit du sujet, et n'expose à aucune redite dans l'exposition des faits; inconvénient grave, contre lequel on ne peut trop se prémunir dans un travail de la nature de celui-ci, qui a moins pour objet de renfermer tout ce que nous possédons sur les kystes, que d'offrir un tableau méthodique des connaissances acquises sur cette partie de l'anatomie pathologique. Ainsi, je rattacherai aux six variétés établies dans l'article deuxième les faits qui me paraîtront les plus propres à faire connaître les formes variables qu'affectent les productions enkystées.

IV. *Mode d'action des kystes et substances contenues dans leurs cavités.* Les kystes paraissent presque toujours doués de toutes les propriétés vitales des organes de la vie intérieure. Leurs parois jouissent de la sensibilité organique et de la tonicité; elles sécrètent, exhalent et absorbent manifestement. Il semble même qu'on pourrait, à cet égard, partager les productions enkystées en deux espèces, *absorbantes* et *exhalantes*. En effet, un grand nombre d'entre elles paraissent avoir pour destination spéciale de faire disparaître des matières épanchées dans nos organes; et plusieurs kystes fournissent même une sérosité assez abondante, qui change la densité des corps étrangers et les rend plus propres à être absorbés; d'autres, au contraire, exhalent continuellement des fluides, qui, n'étant point repris par les absorbans, augmentent indéfiniment le volume et la capacité de la tumeur enkystée. J'ignore si ce dernier phénomène s'accomplit dans tous les kystes préexistans, mais il est certain qu'il est mis hors de doute dans plusieurs d'entre eux par l'expérience journalière des opérations chirurgicales. Si l'on se contente, par exemple, d'ouvrir une tumeur enkystée, d'en évacuer le liquide qu'elle renferme sans détruire ses parois, on la voit bientôt se remplir d'une matière nouvelle semblable à celle qu'on avait d'abord extraite; ainsi de suite, etc.

Tous les kystes accidentellement développés autour des corps étrangers, jouissent, à un très-haut degré, de la propriété absorbante; et il n'y a guère que les corps durs et inorganiques qui résistent à cette absorption énergique. Ainsi, le kyste organisé autour du sang épanché, l'absorbe entièrement dans un grand nombre de cas; celui qui renferme un fœtus extra-utérin fait souvent disparaître, à la longue, par son activité absorbante, les fluides, les parties molles, etc. Les os, les ongles, les dents, les cheveux sont fréquemment les seuls qui résistent à cette force puissante de décompostion exercée par les absorbans : aussi, ne trouve-t-on dans beaucoup de cas de grossesses extra-utérines très-anciennes et dans d'autres tumeurs enkystées contenant des portions de fœtus, que quelques débris de ces derniers organes, débris dont on a parfois méconnu la

véritable origine, et dont la présence dans les kystes a été regardée comme un phénomène étrange et tout à fait insolite. C'est ainsi qu'on a consideré des dents, des touffes de cheveux, etc., comme faisant partie des parois enkystées, bien qu'elles eussent appartenu à un fœtus dont les autres organes avaient depuis longtemps disparu. Le docteur Cruveilhier semble quelquefois avoir, jusqu'à un certain point, partagé cette erreur, puisqu'il se demande comment on peut se rendre compte de la presence de cheveux dans certains kystes; pourquoi il ne reste du fœtus que les dents et les poils; pourquoi ces parties ont le privilége exclusif de résister à une absorption qui n'a pas respecte les autres os; puis qu'enfin il ne pense pas qu'on doive regarder ces phénomènes comme intimement liés aux grossesses extra-utérines, à la confusion des germes, à leur emboitement ou pénétration l'un dans l'autre (tom. II, pag. 188). Rien pourtant ne semble plus vrai, et quelques réflexions suffisent, suivant moi, pour lever les difficultes qui ont arrêté ce médecin. D'abord, il est certain qu'on ne trouve souvent dans la poche enkystée qui renfermait primitivement un fœtus entier, que des os, des cheveux, etc., et point de parties molles; qu'il ne convient nullement, d'un autre côté, de supposer une aberration des lois de la nature, pour se rendre raison d'un fait qui peut s'expliquer d'une manière plus conforme à l'expérience et aux lois de la physiologie. Quant à la préférence que les absorbans affectent pour les liquides et les parties molles d'un fœtus, pour les os mêmes, elle résulte de faits bien constatés et me semble très-facile à concevoir. Le docteur Breschet, qui s'occupe avec succès d'anatomie pathologique, l'explique fort bien, à mon avis, en disant que les matières les plus animalisées, contenues dans un kyste, sont constamment absorbées les premières, quand l'absorption a lieu ; que les parties moins animalisées ne disparaissent que plus tard (les tendons, les os); qu'enfin celles qui se rapprochent beaucoup des corps inorganiques, résistent presque toujours à l'action des absorbans (les cheveux, les ongles, les dents). On conçoit facilement pourquoi les dents résistent plus longtemps à l'action des absorbans que les autres os, en se rappelant qu'elles sont couvertes d'une couche inorganique qui leur donne beaucoup plus de dureté (l'émail). Cette simple remarque suffit donc pour prouver qu'on ne doit point être étonné de rencontrer des dents dans un kyste qui ne contient plus d'autres os, et qu'il n'est point nécessaire de recourir à une aberration de la nature pour expliquer leur présence.

Les matières contenues dans les kystes à parois exhalantes offrent des variétés infinies dans la couleur, la densité, la conformation extérieure, la disposition intérieure, la composition élémentaire ou chimique. Les membranes enkystées, dévelop-

pées autour des épanchemens sanguins, ne renferment que du sang non altéré, ou des caillots sanguins séparés d'une sérosité jaunâtre. Ceux qui résultent d'un travail inflammatoire produit dans le tissu cellulaire, nous présentent du pus variable par des propriétés physiques connues et déterminées. Des corps étrangers, comme des balles, des esquilles, des fragmens d'habits, des boutons métalliques, etc., se rencontrent fréquemment dans des kystes dont ils ont été la cause occasionelle. Les sacs enkystés des hydropiques sont remplis d'un fluide séreux limpide, plus ou moins trouble, où surnage parfois du pus, des lambeaux membraniformes, des hydatides. L'hydropisie enkystée de l'ovaire se fait souvent remarquer par des produits particuliers, qui ressemblent tantôt à du blanc d'œuf, tantôt à un liquide gélatineux verdâtre, d'autres fois à un dépôt huileux, noir et fétide. Les kystes, renfermant le résultat de conceptions extra-utérines; ceux qui, offrant des débris de fœtus, ne peuvent, par leur situation même, qu'être le résultat d'une sorte de pénétration des germes, présentent aux recherches des observateurs des fœtus entiers, des parties de fœtus, des os, des ongles, des dents, des cheveux accompagnés de liquides divers, suivant qu'ils ont une origine plus ou moins ancienne, et qu'ils ont été le siége d'une force absorbante de décomposition plus ou moins active. Nous le répétons, la présence de ces débris d'un être organisé suppose toujours une grossesse extra-utérine, ou le développement d'un germe humain contenu dans un autre germe. Il faut pourtant en excepter des touffes de poils ou cheveux implantés sur des parois enkystées, ou qui en ont été détachés accidentellement; car alors les productions pileuses sont un des caractères des kystes poilus ou dermoïdes, dont il sera question par la suite.

Les kystes ressemblent quelquefois à des espèces de loques remplies d'une matière pierreuse, granuleuse, athéromateuse, mélicérique, etc. : on en rencontre de semblables dans le mésentère, qui se vident par la rupture de leurs parois, à peu près comme des haricots ou des pois dont la graine a été séparée du périsperme par la chaleur de l'eau bouillante. Les poumons, les ganglions bronchiques et autres corps lymphatiques présentent des tubercules enkystés plus ou moins analogues à ceux-ci, et remplis d'une matière plâtreuse, ossiforme, granuleuse, plus ou moins semblable à du suif, à de la cire, etc. Les membranes enkystées qui se développent dans les parois de la vessie, renferment des calculs dont la composition est connue.

On entreprendrait vainement de donner une idée des différentes variétés de nature, de forme, de couleur, de densité, etc., qui caractérisent les substances renfermées dans les kystes extérieurs appelés mélicériques, athéromateux et stéatoma-

teux, etc.; adipeuses, celluleuses, dans les unes; fibreuses, carcinomateuses, encéphaloïdes, dans les autres; tour à tour gélatineuses, albumineuses, huileuses, etc.; ayant parfois la consistance du lard, du suif, de la cire; d'autres fois, la liquidité du miel, de l'huile, de la synovie, de la bouillie. Elles se composent d'une seule masse ou de portions séparées par des cloisons, qui, dans certains cas, constituent autant de kystes particuliers, etc. M. Cruveilhier cite quelques exemples, dans lesquels il a rencontré des kystes remplis de matières huileuses, muqueuses, gélatineuses, sans aucun melange. M. Dupuytren incisa, chez une femme de vingt-cinq ans, un kyste situé audessus de la commissure extérieure des paupières; il s'en écoula une matière huileuse qui tachait le linge comme l'huile et ne se mêlait pas avec le sang. Le même chirurgien retira d'un kyste situé à la paupière supérieure chez un enfant de trois ans une matière qui avait tous les caractères du beurre, l'aspect, la consistance, le goût même; elle était immiscible à l'eau, tachait le papier, comme l'aurait fait le beurre. Une jeune fille de douze ans portait un kyste dans l'épaisseur de la paupière inférieure; il fut incisé, et il s'en écoula beaucoup de matière muqueuse et filante. On trouva, en mars 1814, sur le corps d'un vieillard mort à l'Hôtel-Dieu, une tumeur, située dans la région iliaque droite, qui contenait une matière gélatiniforme, et était divisée en plusieurs loges par des espèces de cloisons blanchâtres, pulpeuses, inorganiques, adhérentes aux parois du kyste.

De quelle nature sont les petits corps blancs rencontrés par M. Dupuytren dans certains kystes situés aux environs des articulations du poignet? Un examen attentif a prouvé à M. Bosc, membre de l'Institut, que ces corps blancs étaient des concrétions inorganiques albumineuses, ou de toute autre nature.

M. Cruveilhier consigne, dans son ouvrage, une analyse faite par M. Thénard sur des matières extraites d'un kyste mélicérique; en voici les résultats : cent parties, soumises à la dessiccation, se sont réduites à quarante, lesquelles, traitées par l'alcool, s'y sont en partie dissoutes. L'alcool, en se refroidissant, a déposé une matière grasse, se fondant aisément, et semblable en tout à l'adipocire. Le résidu, qui formait seize parties, était de nature albumineuse; par conséquent il y avait vingt-quatre parties d'adipocire. Cet adipocire ne cristallisait pas comme celui des calculs biliaires de l'homme; il dépose en flocons comme celui des matières animales pourries, dissoutes dans l'alcool : cependant, il se présentait dans la matière du kyste, sous la forme de lames très-brillantes et comme micacées.

En 1814, je rencontrai, dans le cadavre d'une femme morte à l'hôpital de la Pitié, des kystes sereux développés dans le foie, qui me parurent d'une nature toute particulière. Je fis,

conjointement avec M. Chevalier, pharmacien, l'analyse du liquide que ces kystes contenaient, et nous obtînmes, pour résultat, beaucoup d'albumine concrescible par la chaleur, un peu de soude libre, une matière animale insoluble, une grande quantité de gélatine, du muriate de soude uni à de l'osmazome.

V. *Faits relatifs aux différentes variétés de structure des kystes.* Nous avons établi, dans notre article deuxième, qu'on pouvait admettre six espèces de kystes différens : c'est en prenant cette distribution pour guide que nous allons étudier chacune d'entre elles, en choisissant à cet effet les faits les plus convenables pour arriver à la connaissance de la véritable structure des productions enkystées, principal objet de notre travail.

A. *Kystes séreux.* Les considérations ingénieuses de Bichat nous portent à croire que les kystes primitivement séreux sont dans une proportion bien supérieure à celle des autres variétés; mais leur passage à divers états avant la mort de ceux qui en sont affectés, en diminue beaucoup le nombre, pourtant encore très-considérable. Ces kystes consistent dans des poches sans ouverture, d'un blanc mat, composées d'un seul feuillet, analogues par leur structure aux membranes séreuses; leurs parois sont opaques ou transparentes; libres par la surface interne, elles adhèrent le plus souvent en divers endroits par la face externe aux organes qui les renferment; on les trouve le plus ordinairement remplis d'un fluide séreux limpide, plus ou moins troublé par la présence du pus, du sang, de filamens membraneux, etc.

C'est à cette variété qu'il faut, à quelques exceptions près, rapporter les petites poches membraneuses observées assez souvent depuis quelques années dans le cerveau de ceux qui ont éprouvé une ou plusieurs attaques d'apoplexie. L'existence de ces organes destinés à faire disparaître le sang épanché dans le cerveau n'a été bien constatée et généralement connue qu'en 1814, époque à laquelle M. Riobé consigna dans son Essai inaugural (Observations sur cette question : l'apoplexie dans laquelle il se fait un épanchement de sang dans le cerveau est-elle susceptible de guérison? *Thèse*, Paris, 1814) plusieurs observations destinées à prouver que les épanchemens formés dans le cerveau peuvent être résorbés au moyen d'un kyste organisé autour du fluide épanché, dont une des fonctions paraît être de fournir une sérosité propre à faciliter l'absorption du sang réduit en caillots; ce kyste revient ensuite peu à peu sur lui-même, et finit par ne laisser d'autres traces qu'une espèce de cicatrice jaunâtre. Depuis la publication du travail de M. Riobé, des faits nombreux et recueillis avec soin sont venus à l'appui de ce qu'il avait avancé, et confirmer certaines

conjectures formées sur les fonctions des kystes apoplectiques. Le docteur Cruveilhier présente dans son ouvrage (tom. 1, page 205), sur le sujet qui nous occupe, le résultat d'observations attentivement suivies, qui lui avaient été en partie communiquées par d'autres élèves internes de l'Hôtel-Dieu. De la réunion de ces faits il résulte que, vers le neuvième, dixième, quinzième jour après l'attaque d'apoplexie, le caillot sanguin assez consistant adhère aux parois rouges et molles de la caverne; si l'on divise ces parois par lames très-minces, on trouve sous la plus interne, qui est toute rouge, d'autres lames formées par la substance cérébrale, tachetées de points rouges d'abord très-rapprochés, puis de moins en moins, à mesure que l'on s'éloigne de la paroi interne du foyer; le cerveau est jaunâtre au voisinage; il n'y a point encore de membrane véritable; mais la couche rouge intérieure paraît en être le rudiment. A une époque plus avancée, la rougeur diminue, l'aspect membraneux est plus évident. Enfin, si l'on ouvre des individus morts un an, deux ans, six ans après une attaque d'apoplexie, on trouve un kyste d'un capacité variable, formé par une membrane très-fine, contenant de la sérosité jaunâtre, etc. Nous pouvons ajouter à cela, qu'à mesure que le sang épanché diminue par l'effet de l'absorption, la capacité du kyste se réduit, ses parois s'épaississent, se confondent de plus en plus avec la substance cérébrale, et n'offrent au bout d'un temps indéterminé, qu'une cicatrice jaunâtre ou un tissu lamineux infiltré de sérosité également jaunâtre.

Quant à la disposition, à la forme et à la grandeur des kystes séreux qui succèdent aux épanchemens apoplectiques, il résulte d'un assez grand nombre d'observations que j'ai eu ce moment sous les yeux, qu'ils varient beaucoup sous ce rapport; néanmoins ils sont en général d'une petite capacité, et leur volume peut le plus souvent être comparé à celui d'une noisette moyenne. M. Riobé en a observé d'un pouce de long sur six lignes de diamètre. Le plus volumineux dont j'aie eu connaissance se trouve décrit dans une observation qu'a bien voulu me communiquer le docteur Pâtissier, mon confrère et mon ami; il consistait dans une poche longue d'environ deux pouces, située à la partie supérieure du corps strié; il était lisse à l'intérieur, et on le détachait facilement du cerveau. Les parois des kystes apoplectiques sont ordinairement lisses, transparentes, quelquefois opaques; souvent on y distingue manifestement des vaisseaux sanguins : parfois aussi ténues que celles de l'arachnoïde elle-même, ces parois sont en général plus épaisses, colorées en jaune fauve, couleur qui est évidemment due à la sérosité sanguinolente qu'elles renferment. J'ai rencontré des kystes d'un blanc mat, et aussi transparens que l'arachnoïde. Des deux surfaces que les kystes apoplectiques présentent,

l'une interne, est en contact avec le sang épanché, et l'autre, externe, adhère à la substance cérébrale ; il vient une époque où l'épaisseur des parois enkystées augmente et donne dans certains cas un aspect véritablement muqueux à l'intérieur ; M. Riobé cite un exemple semblable, où le kyste semblait plutôt être muqueux que séreux.

La description assez étendue que je viens de donner des kystes apoplectiques, fait en général assez bien ressortir l'analogie de leur structure avec celle du tissu séreux auquel je les ai assimilés. Mon opinion à cet égard se trouve fortifiée par les recherches de plusieurs de ceux qui se sont appliqués à faire connaître cet intéressant phénomène d'anatomie pathologique ; ainsi je trouve certains passages dans la dissertation du docteur Riobé, qui tendent à établir ce rapprochement. M. Rochoux (*Recherches sur l'apoplexie*, 1814), qui a décrit ces kystes sans en avoir conçu l'idée, dit dans plusieurs endroits qu'ils ressemblent à l'arachnoïde. Dans l'une des observations que m'a communiquées le docteur Pâtissier, on lit ce qui suit : « Cette espèce de poche (kyste apoplectique) qui contenait de très-petits caillots de sang, était évidemment tapissée d'une membrane lisse, polie, et qui semblait se continuer avec l'arachnoïde des ventricules, elle en était cependant très-distincte. » Qui croirait que des faits si évidens et aussi palpables que ceux qui établissent l'existence des kystes apoplectiques ont trouvé des incrédules, et qu'ils ont été niés par certains médecins qui ne veulent pas se donner la peine de vérifier les observations des autres. D'autres médecins instruits qui les ont bien observés, leur refusent une texture organisée, et pensent que ces productions enkystées ne sont qu'une couenne inorganique, ne participant en rien à l'absorption du sang épanché. Je ne partage pas cette opinion, et je regarde la membrane signalée par M. Riobé comme un kyste organisé que développe la force médicatrice de la nature, pour faire disparaître un corps étranger, dont la présence dans le cerveau est nuisible à l'intégrité de ses fonctions.

Ce n'est pas seulement à la suite des attaques d'apoplexie qu'il se développe dans le cerveau des kystes séreux, on en observe dans plusieurs autres affections de cet organe : en voici un exemple très-remarquable rapporté dans le Journal de médecine de Vandermonde (tom IV). Une fille, dit l'auteur de l'observation, fut admise dans l'hôpital de Villefranche pour une fièvre putride accompagnée de vomissemens et d'un écoulement de pus par l'oreille droite ; elle mourut le 20 juin 1754. A l'ouverture du cadavre, on trouva dans l'hémisphère droit du cerveau un kyste oblong, cylindrique, du volume d'un gros œuf de poule, mollet, semblable à une vessie qui ne serait pas parfaitement pleine ; ce corps était adhérent

enveloppé et comme dans une boîte; il occupait inférieurement l'hémisphère droit du cerveau, et une partie des lobes moyen et postérieur, appuyant par une extrémité sur la tente du cervelet, et par l'autre sur l'apophyse pierreuse du temporal. La surface de la cavité qui renfermait ce kyste était altérée et de couleur jaune. Le kyste n'avait point d'ouverture (le pus qui sortait par l'oreille était fourni par le cerveau); il était rempli d'un pus épais, d'un jaune foncé; les parois étaient formées par une membrane lisse, polie, mince, comme celle qui revêt le foie et les autres viscères splanchniques; l'os temporal correspondant au kyste était carié.

De pareils kystes se rencontrent dans la cavité de l'arachnoïde, ainsi que le prouve un fait très-curieux, consigné par le docteur Houssard, dans le tome LV de la Bibliothèque médicale, page 69 et suiv. Un homme, dit ce médecin, admis à l'Hôtel-Dieu de Paris, succomba avec tous les symptômes de l'apoplexie. A l'ouverture de son cadavre, on trouva dans la cavité de l'arachnoïde, audessus de l'hémisphère gauche du cerveau, un large kyste placé sur la partie latérale et supérieure de cet hémisphère; cette poche contenait au moins deux onces d'un sang à demi liquide, noirâtre; par sa face externe elle adhérait d'une manière lâche, sans le concours d'aucune substance intermédiaire qu'un tissu cellulaire peu serré, à l'arachnoïde cérébrale et à la portion d'arachnoïde qui tapisse la dure-mère : l'intégrité de ces deux portions d'arachnoïde correspondantes au kyste, assura que cette membrane n'entrait pour rien dans sa composition; les parois du kyste étaient assez résistantes, et ne se déchiraient que difficilement; elles se composaient de plusieurs lames celluleuses, et leur face interne était lisse. On conçoit difficilement comment un tel kyste s'était développé, et encore moins comment le sang avait pu s'y épancher; on ne doit pourtant élever aucun doute sur le fait recueilli par un homme très-digne de foi, qui m'est personnellement connu.

Doit-on regarder comme des kystes séreux ou comme des hydatides ces petites bulles sphéroïdes qu'on rencontre si souvent dans la pie-mère, et spécialement dans les plexus choroïdes? je l'ignore entièrement : M. Cruveilhier les envisage comme de simples kystes, tandis que M. Cloquet, notre collaborateur, à l'exemple de beaucoup d'autres, les met au nombre des hydatides. *Voyez* HYDATIDE.

Les gencives, le cou, la cavité orbitaire, les paupières, la cornée même, peuvent devenir le siége des kystes séreux. Les ouvrages de chirurgie nous en offrent des exemples. M. Cruveilhier parle d'un petit kyste de cette nature qui s'était développé dans l'épaisseur des lames de la cornée chez un enfant de douze ans, que M. Dupuytren reconnut et détruisit en ir-

ritant avec une aiguille à cataracte les parois du kyste, qui contractèrent bientôt des adhérences.

M. Dupuytren rapporte dans ses Cours un exemple bien remarquable de kystes séreux contenus dans la poitrine. Un jeune homme, dit ce chirurgien célèbre, éprouve en se promenant une vive douleur à la région du foie, et le sentiment d'un liquide qui, se détachant de cet organe, se répandait dans l'abdomen; bientôt après sa respiration devint de plus en plus courte, et il mourut. A l'ouverture du corps, on trouva dans chaque cavité pectorale deux kystes séreux énormes qui en remplissaient presque la cavité; les poumons, rejetés en avant, étaient presqu'entièrement réduits à leur substance solide. On eut peine à concevoir comment ils avaient pu suffire à la vie, malgré cette diminution extraordinaire. Les deux kystes avaient onze pouces dans leur diamètre longitudinal; leurs parois étaient tapissées par un grand nombre de couches albumineuses.

Des kystes séreux s'organisent au centre des poumons, dans les cavités des plèvres, dans la substance du cœur; ils ont presque toujours leur origine dans de fausses membranes, si fréquemment la suite des phlegmasies thoraciques; ils accompagnent parfois les vomiques, les pleurésies chroniques qui simulent la phthisie, en fournissant sans cesse du pus absorbé par les vaisseaux lymphatiques, et rejeté par l'expectoration. Dans ces cas, la plèvre costale et la plèvre pulmonaire contractent des adhérences aux endroits correspondans à la circonférence des poumons, et forment ainsi une cavité enkystée, hors de laquelle se trouve le poumon rappetissé et refoulé sur lui-même par les matières contenues dans le kyste.

M. le professeur Dupuytren inséra dans le Journal de MM. Corvisart, Boyer et Leroux (frimaire an XI) une observation très-curieuse de kystes séreux développés dans la substance du cœur. On voyait dans cet exemple s'élever de la face interne de l'oreillette droite du cœur plusieurs kystes recouverts par une membrane lisse, flottant dans la cavité de cette oreillette, qu'ils remplissaient presque entièrement; le plus petit avait un pouce de diamètre, et le plus grand, engagé dans l'orifice ventriculaire de l'oreillette, en avait deux dans sa plus grande étendue, et un demi seulement dans le sens opposé. Chacun d'eux avait des parois épaisses d'un millimètre, une cavité remplie d'un liquide brunâtre, opaque et inodore, qui laissait précipiter par le repos une matière brunâtre, sous forme de flocons albumineux : tous étaient recouverts par la membrane interne de l'oreillette, et s'étaient développés dans le tissu cellulaire.

L'ovaire est un des organes de l'abdomen où les kystes séreux s'observent le plus communément. Doit-on chercher la cause de la multiplicité de ces maladies dans les petites vési-

cules transparentes faisant partie intégrante de ces organes, et qui ont la forme de petits kystes naissans? Quelques observations font pencher pour l'affirmative; néanmoins de nouveaux faits paraissent indispensables pour résoudre cette question: j'avoue au reste que cette opinion sur la cause occasionelle de ces sortes de productions enkystées, me paraît très-probable et conforme aux vues les plus saines de la physiologie pathologique. Quoi de plus simple et de plus admissible, en effet, que de supposer une augmentation d'exhalation à la surface d'une vésicule de ce genre, un accroissement gradué, qui finit par étendre outre mesure les dimensions de ses parois, etc.?

Les limites de cet article, s'opposant à ce que je rapporte des exemples de kystes séreux observés dans tous les viscères, je passerai sous silence ceux qui constituent les hydropisies enkystées de l'ovaire et du péritoine, généralement connus et très-multipliés dans les recueils d'observations.

Un fait consigné dans l'ouvrage de M. Cruveilhier prouve que des kystes séreux peuvent naître et se développer dans le tissu même de la matrice; c'est, à ce qu'il paraît, le seul cas bien circonstancié, connu jusqu'à ce jour. MM. Royer et Prosper Lafosse, dit ce médecin, ont trouvé dernièrement chez une femme âgée de vingt-quatre ans, qu'on avait pu regarder comme enceinte, un kyste séreux développé dans l'épaisseur de l'utérus. On eût dit, au premier coup d'œil, que l'eau qu'il contenait était renfermée dans la cavité de cet organe; mais un stylet introduit par l'orifice vaginal pénétra dans cette cavité, qui occupait la partie antérieure du kyste.

Les hydropisies enkystées du foie offrent presque toujours des hydatides renfermées dans un grand kyste. La plupart des auteurs, trompés par la sérosité que le kyste contient, l'ont à tort regardé comme séreux, puisque, dans presque tous les cas, il est cartilagineux ou fibro-cartilagineux, ainsi que nous le verrons ultérieurement. Cette méprise, ou le peu d'attention que les médecins ont mis à constater la structure des kystes offerts à leur observation, nous empêchent souvent de citer des faits fort intéressans d'ailleurs. M. Cruveilhier lui-même n'est pas à l'abri de ce reproche. On doit donc regarder comme rares les observations bien constatées de kystes séreux du foie; et j'avoue que j'ai été surpris de voir émettre l'opinion contraire dans des ouvrages très-estimables d'ailleurs, dans lesquels on produit même à l'appui de cette opinion, des exemples de kystes dont les parois étaient cartilagineuses et fibreuses. Que ces kystes aient été antérieurement séreux, cela est possible; mais ce sera toujours un contre sens manifeste, de les qualifier de séreux, alors qu'ils sont fibreux ou fibro-cartilagineux.

Lassus rapporte, dans le premier volume du Journal de médecine de MM. Corvisart, Boyer et Leroux, l'observation d'une

jeune fille, qui fait, à l'âge de neuf à dix ans, une chute sur le côté droit : depuis ce moment, elle y éprouve une douleur assez vive, qui ne l'empêche pas cependant de boire et de manger. Au bout d'un an, il se manifeste une tumeur dure à l'épigastre; l'enfant maigrit rapidement, et meurt trois ans après l'invasion de la douleur. A l'ouverture, on trouva deux kystes développés, l'un dans le lobe droit, l'autre dans le lobe gauche du foie. Chacun d'eux contenait trois ou quatre pintes d'eau; l'un s'était rompu, et avait fourni l'eau épanchée dans l'abdomen. On les ouvrit largement, et on vit sortir une membrane blanche, épaisse, semblable à la couenne du sang des pleurétiques. Quoique Lassus ait omis de parler de la structure de ces kystes, il est extrêmement probable qu'elle était analogue à celle des membranes séreuses. Relativement à la membrane couenneuse qui revêtait le kyste, nous dirons que le phénomène est extrêmement commun dans les hydropisies enkystées de l'organe biliaire avec hydatides : nous l'avons observé plusieurs fois.

Les reins, le pancréas, les parties externes de la génération dans l'un et l'autre sexe, les trompes, les ligamens de la matrice, sont aussi parfois le siége de kystes séreux, dont les auteurs nous offrent des exemples recueillis avec plus ou moins d'exactitude, et qui, pour la plupart, ne méritent guère d'être cités.

Des kystes séreux occupant la partie supérieure du cordon spermatique, ou l'épiploon déplacé, peuvent en imposer pour une hernie, par leur situation à l'ouverture de l'anneau inguinal dilaté. Desault parle d'une fille de douze ans, qui avait, depuis plusieurs années, dans l'anneau inguinal du côté droit, une tumeur du volume d'un œuf de poule, s'étendant depuis cet anneau jusqu'à la grande lèvre. Elle était circonscrite, indolente, transparente avec fluctuation, diminuant un peu de volume par la pression. On l'ouvrit, et on vit un kyste qui contenait une ou deux onces de sérosité limpide. Ce kyste fut excisé en grande partie. La suppuration s'établit, et dans l'espace de vingt-cinq ou trente jours, cette fille fut guérie (*Journal de chirurgie*, tom. 1, p. 251). M. le professeur Lallement a observé une femme de cinquante ans, qui avait, depuis quinze ans, dans l'anneau inguinal du côté droit une tumeur ovale indolente, avec fluctuation, non transparente, compressible, réductible. Après la mort, on trouva une tumeur aqueuse, enkystée, oblongue, qui paraissait à travers l'anneau inguinal, et qui contenait une once ou deux de sérosité citrine (*Mémoires de la Société médicale d'émulation*, tome III, page 321). Arnauld (*Mémoires de chirurgie*) rapporte plusieurs exemples de kystes séreux de l'épiploon, faisant tumeur dans l'anneau inguinal. Ces kystes descendent quelquefois jusque dans le scrotum, où on les a vus simuler l'hydrocèle. Lamorier fut

consulté pour un jeune homme de vingt ans, qui portait dans les bourses une tumeur ayant tous les caractères de l'hydrocèle; il incisa cette tumeur, et fut fort surpris d'y rencontrer un lambeau d'épiploon chargé d'hydatides qui constituaient la prétendue hydrocèle, etc. (*Mémoires de l'Académie de chirurgie*, t. VIII, p. 451). Outre les kystes séreux simulant les hernies, on en observe souvent qui accompagnent ces maladies. Suivant le docteur Cruveilhier, M. Dupuytren a observé cinq cas où un kyste séreux s'était développé dans le tissu cellulaire du sac herniaire. Un semblable kyste fut pris par Lecat pour le sac herniaire; il l'ouvrit, et repoussa dans l'abdomen une tumeur à surface lisse, avec apparence vasculaire, qu'il prit pour l'intestin sain. C'était la hernie avec son sac, qui fut reconnue après la mort du malade.

On peut, jusqu'à un certain point, regarder les enveloppes du fœtus, et principalement la membrane de l'amnios qui contient la sérosité au milieu de laquelle nage le fœtus, comme une sorte de kyste séreux, dont la formation est déterminée par l'influence excitante du germe fécondé sur l'utérus. C'est avec plus de raison encore, qu'on rattache à ces productions organiques, les membranes enkystées qui se développent autour d'un germe dévié de sa route ordinaire, qui est demeuré dans l'ovaire, s'est arrêté dans les trompes, ou enfin a été projeté dans l'abdomen pendant une conception anomale. Les kystes séreux qui enveloppent les fœtus extra-utérins, extrêmement variables par leur étendue, l'épaisseur de leurs parois, etc., sont très-susceptibles de passer à l'état cartilagineux, fibreux et même osseux, et s'éloignent d'autant plus de la texture séreuse, que la grossesse extra-utérine est plus ancienne, suivant Baudelocque, qui a fait une étude particulière de ces kystes dans leur état primitif. Ils ont à peu près l'épaisseur d'une ligne; leur surface interne est le plus souvent brune, livide, tapissée d'une membrane, mais que le doigt détache aisément. Leur grandeur et leur forme se rapprochent beaucoup de celle de la matrice, on les a trouvés quelquefois d'une texture fibreuse.

Les corps sphéroïdes transparens, qui servent d'habitation aux hydatides, sont des kystes dont la texture a les plus grandes analogies avec les membranes séreuses, et s'ils devaient être considérés indépendamment des vers vésiculeux qu'ils renferment, ce serait assurément ici leur véritable place; mais je crois que, faisant partie intégrante des hydatides, ils ne doivent point en être séparés. Les cas rares où les hydatides ont été trouvées dépourvues de kystes, ne peuvent infirmer en rien cette opinion appuyée sur les travaux des naturalistes les plus distingués: ainsi, je lis dans l'Histoire naturelle des vers de M. Bosc, faisant suite à Buffon, tome LXIII, que les hydatides diffèrent des

tænias, principalement parce qu'elles forment un sac qui n'est qu'une expansion membraneuse de leur corps; ... et, plus loin, que l'hydatide dont la membrane de ces vésicules fait partie, varie par sa proportion, relativement à la vésicule selon les espèces. La vésicule n'est pas toujours terminale. Lorsque l'animal est dans son lieu natal; souvent la tête est dans son intérieur par le replacement du col et de la partie antérieure de la vésicule.

Il résulte de ces diverses considérations que la poche séreuse qui renferme l'hydatide, n'étant qu'une expansion de l'animal, ne doit point être considérée indépendamment de lui. Par conséquent, son histoire se lie naturellement à celle de l'hydatide. *Voyez* HYDATIDE.

Soit qu'on examine les hydatides isolées de leur kyste, soit qu'on les considère simultanément, il sera toujours nécessaire de les distinguer des kystes séreux, avec lesquels tant d'auteurs les ont confondues; ce qui me paraît difficile, et ce dont on s'est trop peu occupé jusqu'à ce jour. Le docteur Cruveilhier adresse souvent à cet égard, dans son ouvrage, des reproches très fondés aux médecins qui l'ont devancé. Je pense que, d'un autre côté, on pourrait peut-être lui en faire un tout opposé, en remarquant qu'il a souvent décrit, sous le titre de kystes séreux flottans, de véritables hydatides. En effet, lorsque cet auteur parle des kystes séreux, qu'il dit avoir été considérés à tort comme des *hydatides*, il ne nous dit pas qu'il ait examiné le kyste hydatique au microscope ou à la loupe. C'est cependant le moyen le plus sûr de le reconnaître et de le distinguer du kyste séreux; d'un autre côté, comme je l'ai déjà dit, il refuse aux vesicules séreuses observées dans les plexus choroïdes le caractère des hydatides, qui leur est pourtant accordé par plusieurs medecins, et tout recemment par notre collaborateur M. Cloquet, dans son article *hydatide*. La question est donc encore loin d'être resolue, et elle n'est pas indigne de l'attention de ceux qui cultivent l'*anatomie pathologique*.

Avant M. Cruveilhier, Lassus qui s'était beaucoup occupé du sujet en question, se plaignait également de la difficulté qu'il y avait de distinguer les veritables hydatides des kystes séreux, et surtout de la grande confusion qui régnait à cet égard dans les auteurs. Il est, dit Lassus, de petites tumeurs aqueuses, blanchâtres, de la grosseur d'un petit pois, d'un grain de raisin, etc., qui ne sont point de véritables hydatides, quoiqu'on ait coutume de les prendre pour telles. Ces vésicules séreuses s'observent dans la pie-mère, dans la membrane arachnoïde, sur la surface des viscères, dans le cordon spermatique, dans les ligamens ronds de la matrice, partout où le tissu cellulaire est mince, delié, ainsi que sur les membranes séreuses : quelques-unes de ces vésicules sont enfermées et

comme emboitées les unes dans les autres, en sorte qu'après avoir déchiré l'enveloppe la plus extérieure, on trouve une seconde vésicule enfermée dans la première, puis une troisième, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste plus qu'une tumeur ronde, du volume d'un très-petit pois. Il n'est point rare, continue Lassus, de trouver dans la tunique vaginale du testicule un peu d'eau épanchée, avec une ou plusieurs de ces vésicules aqueuses légèrement adhérentes à l'épididyme; quelquefois la tunique vaginale est entièrement remplie de ces petites tumeurs (Lassus, *Pathologie chirurgicale : Des hydatides*).

Remarquons bien que toutes les vésicules regardées par Lassus comme des kystes purs et simples, sont fixées et adhérentes aux parties voisines, caractère des kystes qui ne sont jamais flottans, tandis que les hydatides nagent souvent par centaines dans de la sérosité épanchée, sans avoir de rapports de liaison entre elles et sans adhérer aux parties voisines. Ce caractère différentiel me semble d'une assez grande valeur, pour distinguer les hydatides des kystes séreux. Je crois, d'après ce que j'ai observé, qu'on peut l'invoquer quand il s'agit de caractériser ces deux productions organiques, sans négliger toutefois la loupe et le microscope, les seuls instrumens à l'aide desquels on peut obtenir des résultats rigoureux et à l'abri de toute objection fondée.

B. *Kystes muqueux.* La même irritation de transformation qui donne lieu au développement accidentel du tissu muqueux dans les fistules, ou dans d'autres cas pathologiques analogues, détermine fréquemment la formation de kystes, d'une structure véritablement muqueuse. Le docteur Cruveilhier, nourri des leçons du professeur Dupuytren, qu'il a développées d'une manière si satisfaisante dans l'exposition des faits relatifs aux productions organiques, admet, comme à peu près démontré, que des membranes muqueuses accidentelles forment les parois de certains kystes muqueux. Si les médecins, qui se sont en général peu occupés de la structure des kystes, ne nous ont point entretenus de la texture muqueuse de ces organes, ce n'est point que l'occasion leur ait manqué, car ces productions enkystées ne sont pas fort rares. On les rencontre dans un grand nombre de tumeurs externes, remplies à l'intérieur d'un fluide muqueux, mélicérique, gélatineux, athéromateux, etc.; elles constituent souvent aussi les parois de certains abcès, se développent parfois très-rapidement pendant la suppuration de grandes plaies; elles s'observent encore dans le cerveau, au milieu de la substance des viscères thoraciques, succèdent à plusieurs lésions des viscères abdominaux, parmi lesquels il faut spécialement remarquer la vessie, etc., etc.

Les kystes apoplectiques, le plus souvent d'une texture séreuse, présentent parfois celle des membranes muqueuses.

L'exemple suivant, extrait de la dissertation de M. Riobé, nous en fournit la preuve. Un homme de cinquante ans mourut d'une péritonite, à l'hôpital de la Charité; cinq ans auparavant il avait éprouvé une violente attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il était resté hémiplégique pendant neuf mois; son hémiplégie était guérie depuis quatre ans, lorsqu'il succomba à l'inflammation du péritoine. En examinant le cerveau, on trouva dans l'hémisphère gauche, au côté externe du corps cannelé et de la couche optique, une cavité sans ouverture, remplie de sérosité jaunâtre et transparente. Elle avait, d'avant en arrière, quinze lignes d'étendue; et, dans tous les autres sens, environ six lignes. Une membrane de couleur jaune-fauve la tapissait. Des vaisseaux remplis de sang, rampaient en grand nombre sur cette membrane. Sa surface libre offrait le velouté des membranes muqueuses, sa surface externe adhérait fortement au cerveau; mais il fut facile, en râclant la pulpe de cet organe, d'isoler la membrane accidentelle, dont l'épaisseur était environ le double de celle de l'arachnoïde, qui se porte d'une circonvolution cérébrale à l'autre. Son tissu, loin d'être sec comme celui de l'arachnoïde, avait assez de mollesse, etc., page 5. Ce fait me paraît très-propre à donner une juste idée des kystes muqueux du cerveau. Quant au fluide séreux contenu dans la cavité enkystée, personne sans doute ne sera étonné de voir une poche muqueuse remplie de sérosité, puisque ce tissu jouit manifestement de la faculté d'exhaler, et que dans plusieurs circonstances on a trouvé le canal intestinal rempli d'une sérosité limpide, fournie par la membrane muqueuse : il n'y a que très peu de temps que j'ai observé un fait semblable à l'Hotel-Dieu de Paris.

Je joindrai à l'observation de M. Riobé deux autres observations citées par M. Cruveilhier, un peu moins concluantes peut être que la première, relativement à la texture des kystes, mais bien intéressantes sous un autre rapport. « M. Langlet, chirurgien en chef de l'Hôpital de Beauvais, parle d'un militaire âgé de vingt-trois ans, qui fut atteint au côté droit du front, par la mitraille. Le coronal fut fracturé; on retira quelques esquilles; la cicatrice se forma et se rouvrit à plusieurs reprises. Dix-huit mois après l'accident, cette cicatrice devint douloureuse : le malade mourut dans un accès d'épilepsie. A l'ouverture, on trouva le lobe antérieur droit du cerveau, presque entièrement converti en pus, et au milieu de ce vaste foyer, une balle enveloppée dans une sorte de bourse membraneuse, qui adhérait intimement à la méninge, par un pédicule d'un pouce de longueur : tome 1, page 219 ».

Un officier supérieur était sujet depuis l'âge de cinq ou six ans, à une céphalalgie périodique. Sur la fin de messidor,

an XIII, cette céphalalgie se renouvela tous les matins, depuis huit heures jusqu'à midi; plusieurs médecins distingués, M. le professeur Pinel lui-même, ont recours, mais en vain, à tous les moyens que la raison indique; les accidens se rapprochent, et, les derniers jours de la vie, le malade éprouve des mouvemens convulsifs suivis de syncope, qui se renouvellent à chaque instant. A l'ouverture du cadavre, on trouve dans l'épaisseur du lobe postérieur gauche une poche enkystée, de dix-neuf centimètres de diamètre, étendue depuis la cavité digitale jusqu'à la portion de dure-mère qui revêt la suture lambdoïde. Cette tumeur pesait onze décagrammes; les parois étaient formées par deux membranes, dont l'externe était très-dense, et l'interne molle, etc. La matière contenue dans le kyste était mélicérique. Je ferai, par rapport à ces deux observations, une réflexion déjà émise plus haut, c'est qu'on ne s'est pas assez attaché à faire connaître la texture des kystes. Néanmoins, leur description, tout imparfaite qu'elle est, autorise suffisamment, suivant moi, à les rapporter aux kystes muqueux.

Dans les affections organiques assez nombreuses de la plèvre et du poumon, particulièrement dans les cas de vomique, que j'ai eu occasion d'observer, je me rappelle avoir plusieurs fois rencontré des kystes dont les parois étaient épaisses, villeuses, recouvertes d'une matière muqueuse huileuse, plus ou moins consistante; je regrette sincèrement de ne les avoir pas recueillies avec détail, car leur description, si ma mémoire n'est pas infidèle, se rapporterait parfaitement à celle des kystes que j'appelle muqueux; j'espère que plus d'un lecteur trouvera dans sa propre observation des faits qui serviront avec avantage de supplément à ceux que je désirerais consigner ici.

La même réflexion peut s'appliquer à beaucoup de kystes observés dans la cavité abdominale, sur la structure desquels les pathologistes, souvent peu attentifs, nous offrent rarement des données exactes.

On rencontre dans la vessie de petits calculs qui sont chatonnés et même renfermés dans de petites bourses muqueuses, regardés souvent comme de véritables kystes, qui trouvent naturellement ici leur place. Cette maladie a été signalée dans des ouvrages très-anciens, comme on peut s'en convaincre en lisant le savant mémoire de Houstet, cité plus haut. Littre, en communiquant, un des premiers, à l'Académie des Sciences l'histoire d'un jeune garçon, dans la vessie duquel il avait trouvé deux pierres contenues dans les parois de ce viscère, avance que ces pierres viennent toujours du rein, et se glissent, à la faveur d'ulcérations, entre les tuniques de la vessie, et ne peuvent être enveloppées dans des kystes nés à l'extérieur. Cette opinion est encore en partie admise par quelques modernes, et M. Cruveiller dit positivement « que ces sortes

de pierres vésicales ne sont pas enkystées mais chatonnées, quoique quelquefois un repli de la membrane muqueuse s'avance sur l'orifice de ces poches, et semble compléter le kyste ». Je ne puis prononcer à cet égard, n'ayant jamais observé de semblables productions organiques; je ne peux donc que citer les opinions d'autrui. Fernel, Schenkius, Fabrice de Hilden, regardaient ces calculs comme contenus dans un kyste; Houstet partageait cette opinion. Bichat, dans les œuvres chirurgicales de Desault, nous dit « que souvent les pierres vésicales sont logées dans des poches particulières accidentellement formées dans la vessie. Ces sortes de kystes varient beaucoup par leur volume; les uns sont si petits et si multipliés, qu'on a appelé les vessies où il s'en rencontre vessies à cellules; les autres, un peu plus profonds, paraissent uniquement formés par la tunique interne de la vessie, prolongée entre les mailles de la tunique charnue, à travers laquelle il se fait une sorte de hernie, etc. Suivant M. Richerand (*Nosographie chirurg.*), l'adhérence des calculs enkystés peut s'établir de trois manières: ou bien ils sont renfermés dans des espèces d'appendices, formées par des hernies de la membrane muqueuse à travers les fibres de la tunique musculaire; ou bien ils occupent la portion de l'urètre qui se glisse obliquement entre les tuniques de l'organe; ou bien enfin, la surface inégale du calcul est comme implantée dans les parois, d'où s'élèvent des végétations fongueuses, qui forment à la pierre une sorte d'enveloppe.

C'est surtout dans les tumeurs extérieures, dans les suppurations plus ou moins profondes du tissu cellulaire, désignées sous le nom d'abcès, que les kystes muqueux se développent le plus souvent. Ainsi, il n'est pas rare de voir des abcès par congestion doublés par des poches sans ouverture, qui secrètent du pus, et qu'il faut absolument détruire pour arriver à la guérison, quand elle est possible. M. le professeur Boyer rapporte dans le tome II du Journal intitulé la Médecine éclairée par les sciences physiques, l'observation d'un abcès par congestion, développé à la partie supérieure de la cuisse et doublé par un kyste muqueux suppurant.

En voici un exemple rapporté par M. Villermé (*Dissertation sur les fausses membranes*, 1815). Un soldat âgé d'environ quarante ans entre à l'hôpital de Cordoue pour une tumeur qu'il portait depuis neuf mois à la partie antérieure et externe de la cuisse droite; cette tumeur renfermait un abcès. Le malade mourut des suites d'une suppuration de mauvaise nature qui amena une fièvre lente. A l'ouverture du cadavre, on trouva un kyste qui avait toute l'apparence de fausses membranes; sa face interne présentait des bourgeons charnus, des fongosités; sa face externe adhérait à un tissu cellulaire lar-

dacé; ce kyste avait trois ou quatre lignes d'épaisseur; il était injecté de vaisseaux rouges, etc.

La formation de semblables poches muqueuses s'organise quelquefois très-rapidement, et malgré l'attention qu'on a d'évacuer chaque jour le pus de l'abcès, et de faire des pansemens convenables.

Je n'ai jamais eu occasion d'examiner des kystes formés autour de balles et autres corps étrangers; mais, en les jugeant par analogie, je suis porté à croire que leur structure se rapproche beaucoup dans l'origine de celle des membranes muqueuses. Malheureusement les auteurs nous offrent peu de lumières sur ce point.

De petites tumeurs enkystées des paupières présentent souvent des kystes de texture muqueuse. Une jeune fille de douze ans portait un kyste dans l'épaisseur de la paupière inférieure de l'œil droit; M. Dupuytren l'incise, il s'en écoule beaucoup de matière muqueuse et filante; du fond du kyste naissaient des fongosités. L'introduction de quelques brins de charpie et la cautérisation par le nitrate d'argent suffirent pour la guérison (Cruveilhier).

C. *Kystes dermoïdes ou cutanés.* Il se développe quelquefois dans l'intérieur de nos organes des kystes ou tumeurs enkystées qui ont la plus grande analogie avec le tissu dermoïde sous le rapport de leur texture. Presque tous, ce qui est bien remarquable, présentent des poils ou des cheveux implantés dans leurs parois, absolument comme le sont les poils et les cheveux qui recouvrent diverses parties de notre système cutané. M. le professeur Dupuytren dit avoir plusieurs fois observé de semblables kystes. Dans une dissertation citée par Morgagni, et intitulée *De ovarii tumore piloso*, on trouve une observation, dans laquelle il s'agit d'un kyste développé dans l'ovaire gauche, sur les parois duquel on remarquait des poils bien distincts; la structure de ce kyste est comparée par l'auteur de l'observation à celle du cuir chevelu. Un fait analogue d'un grand intérêt a été communiqué à M. Cruveilhier par le docteur Vallerand de la Fosse; en voici une analyse succincte. Une femme âgée d'environ quarante-cinq ans entra à l'hôpital de la Charité en mai 1815, elle portait, depuis un an, à la partie inférieure droite de l'abdomen, une fistule correspondante à une tumeur du bas-ventre, et par laquelle s'échappait un pus séreux jaunâtre, et de temps à autre des cheveux blonds et assez longs; la malade d'ailleurs était maigre, pâle et consumée par une fièvre lente; l'abdomen était volumineux et dur à la pression, etc. Cette femme, à laquelle on administra vainement tous les secours de l'art, mourut après deux mois de séjour à l'hôpital.

A l'ouverture du cadavre, on reconnut que le trajet fistu-

leux dont il a été question conduisait à une vaste poche qui remplissait tout le petit bassin, et communiquait avec le trajet fistuleux par une ouverture située à sa partie supérieure et postérieure. Cette poche était intimement unie à la face postérieure de la matrice, et semblait faire corps avec elle; elle répondait en arrière au rectum, et parut formée aux dépens de l'ovaire droit, dont il n'existait plus de traces : on la trouva remplie d'un liquide jaunâtre, séro-purulent, au milieu duquel nageaient de petits grumeaux; au fond était une masse solide du volume du poing, formée par des cheveux entortillés, unis entre eux par une matière blanchâtre. Ces cheveux étaient de différentes longueurs; quelques-uns avaient plus d'un pied de long, plusieurs présentaient des bulbes bien distincts. En examinant attentivement la face interne de la poche, qui était noirâtre, M. le docteur Vaillerand reconnut une membrane inégalement découpée, tout à fait analogue au cuir chevelu, couverte de poils très-courts, qui y étaient implantés. Tous ceux qui étaient présens reconnurent la même disposition. La masse de cheveux a été déposée dans les cabinets de la faculté.

Il existe encore d'autres productions enkystées, connues sous les dénominations de kystes poilus, pileux, poches pileuses enkystées, qui semblent également devoir être rapportées aux kystes dermoïdes, par la raison que leurs parois servent d'insertion à des poils nombreux, en tout semblables à ceux qu'on observe sur la peau. Ce caractère nous paraît suffisant; car, si l'on en excepte quelques cils implantés sur la conjonctive, rien n'est moins bien prouvé que l'existence des poils sur les membranes muqueuses, quoique plusieurs auteurs en parlent d'une manière affirmative. Quant à la structure des kystes poilus, je crois que si elle ne se rapporte pas toujours à celle du système dermoïde, cela tient à ce que les kystes ont subi des altérations de texture auxquelles ont résisté les poils implantés sur leurs parois. Voici quelques faits qui peuvent donner une idée des parois enkystées primitivement dermoïdes et poilus : je les extrais de l'ouvrage de M. Cruveilhier. Maurice Hoffmann fut consulté par un malade âgé de vingt-quatre ans, auquel un chirurgien venait d'ouvrir une tumeur située au-dessus de l'oreille droite. Cette tumeur, qui avait mis deux ans à se développer, contenait une matière analogue à du miel, et une mèche de cheveux plus noire que ceux de la tête; cette mèche qui naissait de la partie de la poche appliquée sur l'os temporal, était libre de toute adhérence : le malade et tous les assistans criaient au sortilége lorsque Hoffmann leur montra que la formation de ces cheveux était très-naturelle, et était due à des bulbes ovoïdes dans lesquels ils étaient implantés (*Miscellanea cur.*); dans le même recueil on trouve sous le nom

de plique sous-cutanée, l'observation d'une tumeur située au côté de l'oreille, molle, indolente et du volume d'un œuf de poule; cette tumeur s'ouvrit spontanément, et donna issue à de la sérosité et à des cheveux contournés sur eux-mêmes, de couleur, de longueur et d'épaisseur différentes : le médecin ordinaire accuse la magie et envoie chercher Gerbesius, qui pensa qu'il était inutile de recourir à la *puissance du diable* pour expliquer un fait tout naturel; il fit voir de plus que les poils n'ayant pu traverser la peau trop épaisse, avaient pris leur accroissement au dedans. M. Dupuytren a extirpé un kyste poilu situé dans l'épaisseur de la paupière supérieure, chez un enfant de trois ans. La matière qu'il contenait avait toutes les qualités du beurre fondu; les parois du kyste présentaient une grande quantité de poils adhérens, longs de quelques lignes. Il est fâcheux que dans ces trois cas on n'ait pas cherché à nous faire connaître l'organisation des parois enkystées d'où s'élevaient les poils.

D. *Kystes fibreux*. La plupart de ceux qui ont rapporté des exemples de kystes que j'appelle fibreux, n'envisageant que les fluides séreux contenus dans leurs cavités ou une membrane secondaire, dont ils sont parfois doublés, les ont qualifiés de kystes séreux. Je me suis déjà prononcé sur une manière aussi défectueuse de procéder dans l'examen de productions organiques dont il importe surtout de connaître la structure, et j'ai dit qu'on ne pouvait arriver à ce dernier résultat, qu'en ne prenant en considération que le produit des fonctions remplies par l'organe accidentellement développé; je crois donc ramener les choses à leur véritable objet, en considérant comme fibreux des kystes dont la texture a la plus grande ressemblance avec le tissu sain, ainsi appelé en anatomie générale.

Les productions fibreuses accidentelles forment les parois d'un grand nombre de kystes, dont quelques-uns sont tapissés par une espèce de membrane couenneuse, ou présentent un développement cartilagineux en plusieurs points; cette dernière disposition constitue les kystes fibro-cartilagineux qu'on rencontre souvent dans les hydropisies enkystées du foie, de l'ovaire, etc. On a observé des kystes fibreux dans les poumons, dans les reins, dans le mesentère. M. Cruveilhier dit avoir souvent rencontré dans le foie et les ovaires des kystes à parois denses, fibreuses, tapissées par de fausses membranes, contenant une sérosité limpide, au milieu de laquelle nageaient des globes de volume variable, hydatidiformes, formés par une poche transparente, facile à déchirer, remplie d'une sérosité limpide. Le même auteur a vu une vaste poche qui remplissait presque toute la cavité abdominale, et dont les parois étaient formées par une membrane dense, résistante,

blanchâtre, etc., il ne lui manquait, pour avoir tout le caractère des membranes fibreuses, que la disposition linéaire. Une femme âgée de trente-six ans, mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris d'une affection chronique du foie, avec tuméfaction considérable et autres signes évidens d'une suppuration profonde de cet organe. A l'ouverture du cadavre, on trouva le diaphragme et la plèvre diaphragmatique perforés par une ouverture inégale, circulaire, du diamètre d'une pièce de vingt francs, qui conduisait dans un kyste énorme contenu dans l'épaisseur du foie, près de son bord postérieur; les parois de ce kyste étaient très-denses, fibreuses, ossifiées dans quelques points et tapissées par une multitude de lames membraniformes, transparentes et sans consistance. Ce kyste adhérait intimement au foie par sa face externe; il contenait de la sérosité qu'on faisait refluer dans la poitrine par la pression, et un grand nombre de poches sphéroïdes, transparentes, etc. Dans une ouverture cadavérique dont je parlerai bientôt, j'ai trouvé un kyste fibreux dans un lobe du foie, et un kyste fibro-cartilagineux dans l'autre.

Les tumeurs appelées ganglions, kystes synoviaux, etc., ne sont autre chose que des kystes fibreux souvent revêtus à l'intérieur d'une membrane secondaire d'apparence séreuse; ils contiennent un liquide filant, limpide comme de la synovie: ils s'observent ordinairement autour des articulations de la main, du pied, quelquefois du genou et le long de la gaîne des tendons. Le kyste du ganglion se développe non dans une portion de la gaîne du tendon, mais dans le tissu cellulaire qui recouvre immédiatement cette même gaîne; il a ordinairement un pédicule court et étroit; son volume excède rarement celui d'une noix ou d'un œuf de pigeon, il est même pour l'ordinaire beaucoup plus petit.

Je crois qu'il y a une grande analogie entre les ganglions et les kystes contenant de petits corps blancs, dont M. Cruveilhier rapporte plusieurs exemples dans son ouvrage (tom. I, p. 306 et suiv.); cependant une ouverture de cadavre qu'il a eu occasion de faire n'est pas favorable à cette opinion, puisqu'il a trouvé que la structure du kyste était celluleuse; mais une seule observation ne peut décider une question dont il faut attendre la solution du temps et de l'expérience; du reste, on ne peut douter que ces petites tumeurs ne soient enkystées. jusqu'ici on ne les a observées qu'au niveau de l'articulation du poignet, sur la face palmaire, plus rarement au voisinage de l'articulation tibio-tarsienne, et toujours autour des synoviales et des tendons. Elles sont divisées en deux parties séparées par un étranglement moyen qui n'empêche pas la communication d'une cavité dans l'autre. Les petits

corps qu'elles renferment ressemblent à des pepins de poires; ce sont des concrétions inorganiques, etc.

Les kystes fibro-cartilagineux sont beaucoup plus communs que les kystes fibreux simples : je les ai observés surtout dans les hydropisies enkystées du foie et de l'ovaire. Un homme agé de soixante-neuf ans entre à l'Hotel-Dieu, le 19 octobre 1816, avec tous les symptômes d'une affection chronique du foie. Ce viscère dur et résistant à la pression présentait une tumeur saillante au-dessous des fausses côtes, etc. Cet homme, regardé comme incurable, fixa peu notre attention : on lui administra un traitement purement palliatif; il finit par tomber dans une hydropisie ascite, commencée sans doute depuis longtemps, à laquelle il succomba le 9 janvier 1817. L'ouverture du cadavre offrit un épanchement de sérosité dans l'abdomen; il y avait à la face concave du foie une tumeur molle, fluctuante et fibreuse à l'extérieur : une incision en fit sortir une grande quantité de sérosité roussâtre, contenue dans un kyste très-étendu, rempli d'hydatides variables par leur nombre et leur volume. Ces hydatides étaient enveloppées par des feuillets membraneux, ressemblant assez bien à la partie de l'estomac des ruminans, appelée *feuillette*. La cavité du kyste était très-étendue; elle pouvait avoir huit pouces de diamètre et vingt pouces de circonférence. Ses parois étaient évidemment d'une texture fibro-cartilagineuse. J'ai communiqué, dans le temps, au docteur Cruveilhier une observation absolument semblable sous le rapport de l'ouverture cadavérique. Elle se trouve consignée à la page 285 de son premier volume, qui en offre plusieurs autres analogues.

E. *Kystes cartilagineux*. Je ne traiterai point ici la question de savoir si les productions cartilagineuses accidentelles sont primitives ou consécutives à d'autres productions organiques. Cela importe peu à l'objet dont il s'agit : il suffit seulement que ce mode de génération, ou, si l'on veut, de transformation organique, soit bien constaté et bien distinct des autres, pour en faire une variété, et cette variété s'observe assez communément.

Il est assez fréquent, en effet, de rencontrer dans les cadavres des poches enkystées avec des plaques cartilagineuses irrégulièrement développées dans un tissu fibreux ou muqueux. Il l'est moins, sans doute, d'observer des kystes entièrement cartilagineux : les auteurs en offrent néanmoins un certain nombre d'exemples, et ma mémoire m'en fournit également plusieurs que je regrette de n'avoir point recueillis avec assez de soin pour les citer. Le professeur Portal dit, dans le quatrième volume de son Anatomie médicale, qu'il a vu, dans le cerveau, des kystes qui avaient la dureté de la corne : il est

très-probable que leur texture était cartilagineuse. Baersch, auteur d'une dissertation citée plus haut, rapporte l'histoire d'un marchand qui portait à la tête plusieurs tumeurs dont une tomba en suppuration : l'auteur en retira, à l'aide d'une pince, une membrane formant un kyste sans ouverture, de texture cartilagineuse. « *Interiorem tumoris*, dit-il, *specillo disquirens, a latere tunicam fortem atque renitentem deprehendi, quam forcipe arreptam ope specilli separabam atque extrahebam. Extractam hanc tunicam, paulò attentiùs perlustrabam et verè cartilaginem esse cognoscendam, quæ formam atque figuram tumoris ipsius internam excavatam referebat, atque insignis erat crassities, ita ut in fundo ad tertiæ pollicis partis et in lateribus ad quartæ fere pollicis partis accederat crassitiem*, etc. » Le même auteur observa un cas semblable sur une femme de cinquante ans, qui avait deux tumeurs à la tête : ayant ouvert l'une d'elles, il la trouva doublée par un kyste cartilagineux. *Incidi cutem*, dit Baersch, *quo facto, cavum exploratam et pari ratione, ut anteà relato ægro, corpus durum et renitens deprehendi quod volsellâ arreptum opeque specilli separatum extrahebam atque tum cartilagineam satis crassam ad formam tumoris excavatam esse tunicam, quâ extractâ, brevi temporis spatio cavo carne repleto superinducebatur cutis*. Mais ce qu'il y a de bien extraordinaire dans cet exemple, c'est que trois mois après la guérison, la tumeur se reproduisit avec un même kyste cartilagineux. *Tribus circiter mensibus elapsis*, continue l'auteur, *alius inflammatione accidente commovebatur tumor, qui, impositis cataplasmatis, emollitus scapello incidebatur, atque a pure satis spisso bene purgatus, cartilaginea talis tunica eximebatur, et, brevi tempore, vulnus claudebatur*. On trouve encore dans cette dissertation un troisième exemple de kyste cartilagineux analogue au premier que nous avons cité.

Baillie (*Essai sur l'anatomie pathologique*) a trouvé dans le rein des hydatides enveloppées par un kyste épais, lamelleux, ayant une dureté cartilagineuse à sa surface antérieure : ces hydatides différaient pour la grosseur, depuis celle d'une petite orange jusqu'à celle d'une tête d'épingle : quelques-unes de ces dernières étaient descendues dans la vessie. Les fœtus extra-utérins qui séjournent longtemps dans l'abdomen ont souvent pour enveloppe un kyste cartilagineux. On trouve dans Bartholin l'histoire d'une femme âgée de cinquante ans, qui disait avoir une tumeur pierreuse dans l'utérus ; elle mourut subitement des suites d'une chute faite d'un lieu élevé. On rencontra dans l'abdomen une tumeur du volume de la tête, dont l'enveloppe très-dure et très-dense adhérait aux parties environnantes. Elle contenait un fœtus qui commençait à s'os-

sifier. Albosius, dit M. Cruveilhier, parle d'une femme qui paraissait grosse depuis vingt-huit ans, et dans la matrice de laquelle on trouva un fœtus recourbé sur lui-même, et transversalement placé dans son enveloppe calleuse.

Un fait beaucoup plus remarquable encore que les précédens, est celui recueilli par M. Mojon, professeur d'anatomie à Gênes. Ce médecin trouva dans l'utérus d'une femme de soixante-dix-huit ans, mère de trois enfans, qui avait toujours joui d'une bonne santé, et était morte de décrépitude, une tumeur située dans le petit bassin; cette tumeur adhérait intimement à la vessie, au vagin, à l'utérus, et était formée par un kyste cartilagineux, contenant un fœtus entièrement ossifié, qui annonçait avoir vécu jusqu'au troisième mois de la grossesse, ou environ. Le célèbre professeur Cuvier examina sur les lieux cette pièce curieuse d'anatomie pathologique. D'autres faits analogues ne sont pas rares dans les recueils périodiques.

F. *Kystes osseux.* Des plaques osseuses qu'on rencontre fréquemment à la surface des kystes fibreux, cartilagineux ou fibro-cartilagineux, prouvent bien manifestement que ceux qui nous occupent ne sont qu'une production ou dégénération organique consécutive, néanmoins assez remarquable et assez distincte des autres productions enkystées pour former une variété.

Rien de plus commun que de rencontrer dans les cadavres des kystes de nature variable ossifiés en différens points de leurs parois : ces ossifications paraissent avoir donné lieu à des méprises accréditées par des esprits amis du merveilleux, qui les prenaient pour des portions de mâchoire, de dents, des fragmens d'os longs; et cette remarque, déjà faite depuis longtemps par Tyson, peut quelquefois servir à expliquer certaines observations extraordinaires, dans lesquelles on dit avoir trouvé des tumeurs enkystées renfermant des os et n'offrant aucune trace de l'existence d'un fœtus extra-utérin.

M. Cruveilhier cite plusieurs exemples de kystes des ovaires dont les parois étaient en grande partie ossifiées. J'ai fréquemment observé le même phénomène. Cet auteur parle également d'un vieillard dans l'abdomen duquel il trouva une tumeur qu'il prit d'abord pour le cœcum, mais l'ayant ensuite incisée, il reconnut un kyste dont les parois étaient fibreuses, interrompues d'espace en espace, par des plaques osseuses. Cinq ou six kystes analogues étaient placés audessus du premier : l'un d'eux était tapissé par une substance d'un blanc nacré, disposée en petites écailles comme celles d'un poisson. J'ai observé plusieurs fois des kystes analogues dans le foie devenus le siége de l'hydropisie enkystée.

Les kystes osseux de glande thyroïde ne paraissent pas fort rares, puisqu'à une certaine époque, M. Dupuytren en envoya trois à M. le professeur Thénard, pour en faire l'analyse (*Elémens de chimie*, tom. IV). M. le docteur Breschet m'a dit en avoir vu plusieurs.

Des fœtus extra-utérins, restés un grand nombre d'années dans la cavité abdominale, ont été trouvés avec une enveloppe enkystée, ossifiée plus ou moins complétement.

On rencontra dans le cadavre d'une femme de soixante-quatorze ans, qu'on regardait comme enceinte depuis trente-deux ans, une double grossesse ventrale dont le produit de l'une d'elles était renfermé dans un kyste demi-osseux. Ses parties antérieures, inférieures et ses côtés étaient complétement ossifiés, tandis que la partie supérieure et postérieure était cartilagineuse. Il fallut employer la scie pour examiner l'intérieur du kyste, qui renfermait un fœtus à terme avec son placenta et son cordon ombilical; la tête, la main gauche, la cuisse droite seulement étaient ossifiées. Les autres parties de l'enfant avaient une couleur livide et altérée par la macération. Une autre femme mourut après avoir présenté des symptômes de grossesse pendant quarante-six ans : à l'ouverture de son cadavre, on trouva un globe presque osseux, du volume d'une boule ordinaire, flottant dans le côté gauche de l'abdomen : il renfermait un fœtus mâle desséché (*Ancien Journal de médecine*, tom. LXV, p. 19 et suiv.).

On trouve dans les Mémoires de l'académie de chirurgie un exemple très-remarquable d'un kyste osseux développé dans la vessie, autour d'une matière calculeuse adhérente aux parois de ce viscère. Il y est dit qu'un nègre âgé de quinze ans fut taillé à l'hôpital Saint-Georges de Londres, le 1er décembre 1739. Ce malade offrait depuis longtemps tous les symptômes d'une pierre vésicale dont la véritable disposition ne fut connue qu'après la mort. On vit alors que ce calcul consistait dans un kyste osseux, gros comme une châtaigne, rempli d'une substance pierreuse qui formait un corps rond, dur et sonore, lorsqu'on le frappait avec le bout de la sonde. Ce corps était engagé dans la membrane interne de la vessie, dont il était recouvert par une base large qui s'élevait du fond de ce viscère, et qui portait sur le rectum, de manière que pendant les contractions de l'anus et de la vessie, et dans certaines situations du corps, il bouchait l'entrée de l'urètre, et irritait cet orifice jusqu'à y causer les accidens dont on avait accusé une pierre dans la vessie. (*Mémoires de l'académie royale de chirurgie*, tom. II, in-8°., page 273).

On rencontre assez souvent, chez des phthisiques, des kystes

ossifiés qui se sont développés autour des tubercules pulmonaires.

M. Breschet m'a dit avoir observé un petit kyste osseux dans l'intérieur de l'œil.

BAERSCH, *De capitis tumoribus tunicatis; Lipsiæ.*
BICHAT, Anatomie générale; t. I. Système cellulaire.
BLANKARD, *Collect. med. phys.; cent.* IV, n. 14.
BONNET, *Sepulchretum, etc.;* lib. IV, §. 12, obs. II.
FOURCROI, Médecine éclairée par les sciences physiques; t. II, p. 95.
CHAMBON, Prix de l'académie de chirurgie; Tumeurs enkystées, t. IV.
CHOPART, Prix de l'Académie de chirurgie; *idem.*
CRUVEILHIER (Jean), Essai sur l'anatomie pathologique, tome I, Paris, 1816.
Cet auteur a réuni et classé méthodiquement dans un article intitulé : *Productions enkystées*, un grand nombre de faits importans, dont plusieurs lui appartiennent. Ce savant travail sera souvent consulté par ceux qui voudront écrire sur le même sujet.
FITZGERALD, *Dissert. de tumoribus tunicatis; Monspelii*, 1733.
GILIBERT, *Adversaria practica; prop.* 70.
GOURINE, *Dissertatio de tumoribus tunicatis, Monspelii*, 1732.
HEISTER, *De tumoribus cysticis; Haller coll. ch. diss.* V, n. 151.
HISTOIRE de l'Académie des sciences; 1754, p. 93.
HOUSTET, Mémoires de l'Académie de chirurgie; tome II, in-8°. (pierres enkystées).
KLOSE, *Diss. de tumoribus tunicatis; Duisb.*, 1790.
JOURNAL de médecine (ancien), tome LXV; kystes des grossesses extra-utérines.
LODER, *Diss. de tumoribus cysticis; Ienæ*, 1791.
MORGAGNI, *De sedibus et causis morborum;* epist. 68, art. II.
PARROT, Dissertation sur la formation des tumeurs enkystées; Paris, an XII.
PETIT, fils, Mémoires de l'Académie de chirurgie; tome I, in-4°. (Épanchemens dans l'abdomen).
POHL, *De tumorum cysticorum genesi; Lipsiæ*, 1778.
PORTAL, Anatomie médicale, tome IV; maladies du cerveau.
RESTER, *Diss. de tumoribus cysticis serosis; Argent.*, 1765.
REY, Traité des tumeurs enkystées; in-8°. Bruxelles, 1752.
RIOBÉ, L'apoplexie dans laquelle il se fait un épanchement de sang dans le cerveau, est-elle susceptible de guérison? Paris, 1814.
SALZMANN, *Diss. sistens causam tumoris tunicati membranacei; Haller coll. ch. diss.* V, n. 149.
SANDIFORT, *Obs. anatom.-patholog.*

(BRICHETEAU)

KYSTE (thérapeutique chirurgicale de quelques tumeurs enkystées). Les tumeurs enkystées auxquelles les auteurs ont imposé les noms divers de sarcome, de lipome, de steatome, de mélicéris, d'athéromes, de loupes, etc., devant être traitées dans cet ouvrage suivant l'ordre alphabétique, nous n'anticiperons pas ici sur les articles dont ils seront le sujet, et nous y renvoyons le lecteur pour l'historique de ces maladies; nous nous bornerons seulement à rappeler l'attention des praticiens sur un procédé opératoire qui, dans sa nouveauté, fut accueilli avec enthousiasme par l'Académie royale de chirurgie, recommandé chaque année dans ses leçons par Chopart, qui en était

le plus chaud parti n, et par Louis, qui l'a loué quelquefois même avec exagération, mais que l'on a ensuite presque abandonné sans raison, tant il en coûte généralement de féconder une idée, ou de propager une découverte qui ne s'accorde pas en tous points avec la doctrine qu'on a adoptée.

Ce fut le 8 janvier 1784, que l'un de nous (M. Percy) envoya à l'Académie un mémoire ayant pour titre : Traitement des tumeurs enkystées par un procédé *peut-être* nouveau; et voici comment l'auteur débutait.

Si toujours asservi aux préceptes de l'art, toujours esclave de la méthode, le praticien n'osait de temps en temps s'écarter des uns et se soustraire à la monotonie de l'autre, il ne découvrirait point ces ressources imprescriptibles, il ne ferait pas de ces coups de hardiesse qui, éclairés par les maximes générales et dirigés par les règles sous lesquelles il les fait aussitôt rentrer, lui procurent des succès satisfaisans, et étendent de plus en plus les moyens de soulager la pauvre humanité. Rien, pas même le peu d'expérience qui suit le jeune âge, ne peut condamner le chirurgien à se traîner sans cesse dans les sentiers battus; il est des cas insolites, il est mille circonstances qui doivent l'en faire sortir, et s'il ne sait qu'imiter, s'il craint de s'élancer hors des bornes qui se présentent sur ses pas, c'est un génie froid qui ne goûtera jamais ni le charme du mieux, ni cette jouissance secrète d'une réussite qu'on ne doit qu'à soi.

Différentes par leur siége, leur volume, leur forme, leur consistance, et la nature de la matière qu'elles renferment, les tumeurs enkystées se ressemblent presque toutes par une enveloppe ou kyste extrêmement dur, qui, après avoir absorbé le tissu cellulaire ambiant, s'est, pour ainsi dire, identifié avec les tégumens et les parties sous-jacentes, sur lesquelles il forme une sorte de plancher, d'une épaisseur singulière et d'une consistance approchant de celle du cartilage, et quelquefois de la corne. C'est assez ordinairement sur la poitrine, au haut des cuisses extérieurement, au genou et sur la tête, que ces tumeurs se rencontrent. Quand elles ont un volume considérable et une base très-large, il arrive souvent que les moyens usités se trouvent en défaut, et que la cure en est longue, difficile, et traversée par beaucoup d'accidens. En effet, si on les incise, et qu'on s'obstine à vouloir emporter le kyste, ce sont des dissections pénibles pour l'opérateur, cruelles pour le malade, toujours imparfaites, et par conséquent insuffisantes pour la guérison. Ce sont des lambeaux qui se rapetissent, s'altèrent, et dont chaque jour il faut retrancher quelque portion. C'est une plaie énorme, à laquelle on est sans cesse obligé de retoucher, et qui, constamment retardée dans sa cicatrisation par les atteintes réitérées que l'on

porte aux débris d'un kyste, dont le moindre reste pourrait devenir le foyer d'une nouvelle tumeur, ne s'accomplit qu'après un temps fort long, et d'une manière plus ou moins régulière.

Nous ne voulons ici, ni relever les inconvéniens des différens procédés opératoires, ni exagérer les avantages de celui que nous proposons de remettre en pratique. Nous invitons seulement les chirurgiens à en faire de nouveau l'essai, et si nous nous étions trompés sur la bonté et sur la certitude de sa réussite, il serait aussi injuste d'en charger la mémoire de Chopart, que de continuer à lui en attribuer tout l'honneur, si le procédé est bon, ce célèbre praticien ayant sans cela déjà assez de titres de gloire. C'est, sans doute, par oubli qu'il a négligé de nommer, dans son Mémoire sur les loupes, le véritable auteur d'une manière d'opérer dont il s'est constamment montré le propagateur le plus zélé.

On trouvera dans les observations suivantes les détails du procédé opératoire, et on jugera, si par la facilité de son exécution, et le peu de douleur qu'il cause, la promptitude avec laquelle la cicatrisation s'en opère, il mérite la préférence que nous lui accordons dans certains cas sur tous les autres.

Première observation. Depuis quinze ans, le sieur W... résidant à Moissy, en Franche-Comté, portait au genou droit un abcès stéatomateux qu'on lui avait ouvert plusieurs fois sans pouvoir le guérir, sans même en diminuer la grosseur, qui égalait celle de deux poings. Il en était très-incommodé, et jeune encore, il avait la marche lente de la vieillesse. Deux chirurgiens de Dôle, après les tentatives d'une résolution impraticable, avaient porté le fer dans cet abcès, sans oser cependant l'inciser complettement, à cause de sa grandeur. Tant d'opérations avaient multiplié les cicatrices, dont quelques unes étaient restées constamment douloureuses, et répandaient par intervalles une serosité plus ou moins abondante. Ayant réclamé mes conseils, je l'examinai avec l'attention que devait naturellement m'inspirer le manque de succès des tentatives précédentes, et j'en conçus aussitôt une d'une nature tout opposée. Avide de guérir, et plein de confiance en moi, ce malade consentit à la proposition que je lui en fis, et, du jour au lendemain, et par conséquent sans préparation, je fis une ouverture assez large à la partie inférieure de la tumeur, j'en évacuai la matière, et en lavai la cavité avec des injections d'eau et de vin tièdes. Ensuite ayant promené mon doigt dans sa vaste caverne, et m'étant bien assuré de l'épaisseur du kyste, de son adhérence intime, tant à la peau qu'à la capsule du genou, je continuai circulairement mon incision, et emportai une grande portion de tégumens, qui, assez sains au

dehors, étaient tapissés au dedans comme d'un parchemin dur, lisse et uni, dont l'épaisseur augmentait à mesure qu'il approchait des bords, où elle avait près d'une ligne, et qui, à la base de la tumeur, ressemblait à une corne ramollie.

La surface dépouillée avait cinq pouces et demi de long, sur quatre de large, s'étendait depuis le condyle interne jusqu'au milieu de la rotule, et depuis le haut de cet os jusqu'à la tubérosité du tibia. Il n'en sortit que le sang qui devait nécessairement couler dans une excision aussi considérable ; je garnis de charpie cette singulière plaie, et le même soir je crus devoir insinuer dans deux petits enfoncemens que je n'avais pas détruits, un plumaceau trempé dans le beurre d'antimoine liquide, afin d'en faciliter la cicatrice; mais cette précaution m'ayant mal satisfait, je retranchai le quatrième jour la peau qui les recouvrait, et la laissai, comme dans le reste du contour, suppurer paisiblement, s'aplatir, s'étendre et se confondre avec les tégumens singuliers auxquels je venais de réduire une partie délicate, sensible au froid, et exposée plus qu'aucune autre au choc des corps environnans. En quinze jours ce travail, nouveau pour moi, fut achevé, et il ne restait qu'une large surface, grise, luisante, semblable à un morceau de cuir que l'on aurait collé sur le genou. Le malade recouvra toute son agilité, et son genou reprit la forme dont il avait été si long-temps privé. Cette cicatrice, au commencement si étendue, et qu'environnait une espèce de bourrelet formé par le rebord de la peau, n'avait plus, après trois mois, que trois pouces de diamètre, se trouvait exactement au niveau des parties, ne causait aucune douleur, et ne gênait point du tout les mouvemens. On avait soin, seulement, de garnir mollement l'endroit de la culotte qui correspondait à la cicatrice, et on se trouvera toujours bien de cette précaution, qui a le double avantage de protéger cette partie contre l'action du froid, et l'atteinte des corps durs. Le plancher du kyste disparut peu à peu, sans qu'on pût remarquer ni deviner ce qu'il devenait. Il se ternissait à mesure qu'il diminuait, et semblait fournir une plus grande quantité de lamelles transparentes, dont la somme ne pouvait toutefois équivaloir à ce qui lui manquait de jour en jour. Deux ans après l'opération, le *kyste tégument* avait totalement disparu, et une peau saine, élastique, s'était étendue sur tout le genou, ne laissant plus apercevoir dans son milieu qu'une espèce de tache grisâtre, qui s'écaillait facilement, et dont les squames, en tombant, étaient bientôt remplacées par d'autres, qui tombaient à leur tour sans rien changer à la couleur ni aux dimensions de cette tache, qui excédait à peine le niveau du derme.

Deuxième observation. Le nommé Bonnet, cavalier au ré-

giment de Berri, portait sur le sternum une tumeur enkystée qui allait réduire cet homme encore vigoureux à la condition précoce et peu avantageuse de soldat invalide. La tumeur était molle, et semblait appartenir à l'espèce des atheromes; il la portait depuis seize ans, et il racontait qu'elle s'était plusieurs fois ouverte d'elle-même. Plusieurs chirurgiens-majors des régimens et des hopitaux militaires l'avaient infructueusement attaquée, les uns par l'incision, dont les vestiges étaient encore manifestes, et les autres par les séons et les caustiques. Cette tumeur avait un pied de circonférence et une forme elliptique, dont le grand diametre commençait au haut du sternum, pour se terminer deux pouces au dessous du cartilage xiphoïde, et le petit à la partie laterale gauche de ce même os, pour s'avancer un peu moins d'un pouce à droite, sur les portions cartilagineuses des côtes. Je l'operai, en emportant toute la voûte des tegumens, qui recouvrait la tumeur, dont préalablement j'avais évacué la matière par une large ouverture, et lavé l'interieur avec des injections. Un aide tendait modérément la peau, pour en favoriser la section; mais m'étant aperçu que de cette manière je la coupais en biseau, je la saisis moi-même de la main gauche, et passant l'instrument tranchant sur tous les points de l'enceinte de la tumeur, elle fut séparée avec la plus parfaite regularité.

Ce nouveau tégument, ainsi que le cercle sanglant qui l'environnait, fut couvert de charpie fine et d'un appareil convenable. En moins de dix jours, la plaie circulaire fut cicatrisée; la grande surface diminuait visiblement tous les jours; mais elle ne disparut jamais aussi completement que dans le cas précédent, et il lui resta une portion du kyste, de la largeur d'une piece de six francs, de laquelle il ne ressentit jamais aucune incommodité, et qu'il montrait aux personnes curieuses de voir le résultat de l'opération insolite qu'il avait essuyée.

Le nommé Charles K***, de Strasbourg, portait, depuis dix à douze ans, sur la tête, une espèce de tumeur enkystée appelée *testudo*. Elle venait d'être rompue à l'instant par un coup qu'il s'était donné sous une cheminée basse: c'était, depuis trois ans, la quatrième fois que cet accident lui arrivait, et il n'eut pas de peine à se decider à se soumettre à une cure radicale. Sachant que le kyste de ces sortes de tumeurs était ordinairement peu adhérent, je ne pensai d'abord qu'à le disséquer, et je fis trois lambeaux des tégumens que je voulais conserver; mais la dissection en étant trop difficile, j'excisai ces lambeaux, et mis entièrement à nu le fond de la tumeur. La plaie qui en résulta ressemblait à une tonsure parfaitement ronde, de deux pouces et demi de diametre, d'un gris luisant,

et bordé d'un cercle vermeil et sanglant. La cicatrisation de la plaie circulaire fut faite en huit jours, pendant lesquels K*** n'éprouva pas le plus léger mal à la tête, et n'interrompit pas même ses travaux accoutumés. Quelques mois après l'opération, le kyste était devenu terne, écailleux, avait perdu plus de la moitié de son étendue, et acquis assez d'épaisseur pour le rendre capable de résister aux insultes du dehors.

Quatrième observation. Un ministre du culte protestant portait, depuis plusieurs années, une tumeur très-volumineuse, dont la base irrégulière pouvait avoir dix pouces de long, sur cinq, six et sept pouces de large en certains endroits. Quand on la pressait avec les mains, qui pouvaient à peine la saisir, elle rendait un bruit pareil à celui que font entendre les parties emphysémateuses lorsqu'on les comprime. Elle n'offrait aucune fluctuation; la peau qui la recouvrait était amincie, et parsemée de veines variqueuses; son poids, qui devait être de douze ou quinze livres, l'entraînait vers les fesses, et causait par sa pesanteur de vives douleurs dans la poitrine, et des étouffemens quelquefois alarmans; elle ressemblait à une grosse calebasse renversée.

Dans l'impossibilité de disséquer la tumeur, et de ménager la peau, nous fîmes tout autour une incision profonde, et nous la détachâmes sans efforts, et presque sans effusion de sang. Le kyste était dur, jaunâtre, et presque sec comme du cuir tanné : obligé d'en réséquer les bords, on les entendit crier sous l'instrument, comme si on eût coupé du parchemin bien épais. La cicatrisation fut complette vingt jours après l'opération, et le malade se félicitait d'être délivré du poids incommode qu'il avait à porter, et de l'asthme qui le fatiguait beaucoup.

Cinquième observation. L'un de nous (Laurent), se trouvant en garnison à Gaëta, dans le royaume de Naples, fut consulté par un pêcheur, âgé de soixante ans, qui portait depuis dix-huit ans une tumeur enkystée qui occupait toute la circonférence du genou droit, et ressemblait assez bien, par sa forme et son volume, à une tête d'enfant. Depuis longtemps cet homme était condamné à se traîner sur sa tumeur, qui s'était déjà enflammée plusieurs fois. Le chirurgien qui m'appela la couvrait de cataplasmes, dans l'espérance de la faire suppurer. Reconnaissant la nature de la tumeur, j'en proposai l'extirpation, à laquelle le malade consentit. Après avoir embrassé par deux incisions elliptiques une partie de la base de la tumeur, j'en essayai la dissection; mais je fus bientôt obligé d'y renoncer, à cause des cris affreux de ce Napolitain, et de la crainte que les mouvemens dont il disait ne pas être le maître, ne me fissent, malgré moi, pénétrer dans l'articulation femoro-tibiale.

Je rasai, pour ainsi dire, la tumeur, et mon opération fut terminée en un instant. La moitié supérieure contenait une espèce de suif, tandis que l'autre moitié était remplie d'un fluide épais, de couleur de lie de vin. Le fond du kyste était gris, et ressemblait à de la corne. Aucun accident ne vint traverser la cicatrisation, et, un mois après, cet homme se montra dans les rues, au grand étonnement de tout le monde, et à sa grande satisfaction.

Les observations que nous venons de rapporter, et auxquelles nous pourrions en ajouter une foule d'autres, suffisent pour assurer au procédé que nous proposons de remettre en pratique, la confiance des hommes de l'art, et nous les engageons à en renouveler l'essai. Nous ne prétendons ni en généraliser l'emploi, ni le rendre exclusif, et on voit par les exemples que nous avons rapportés, que nous ne l'avons mis en usage que dans les cas de tumeurs enkystées, anciennes, à base large, situées sur des parties dont la sensibilité s'irriterait trop par une longue dissection, ou par l'effet du feu, si on avait cru devoir y recourir. Toutes les tumeurs de la tête, celles du sternum et du genou, peuvent être emportées par ce moyen, qui est aussi simple que sûr, et que nous nous sommes toujours applaudis d'avoir préféré à tous les autres.

Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que nous y avons eu recours quelquefois pour enlever ces espèces de loupes auxquelles sont sujets les chevaux, qui, pour parler le langage hippiatrique, se couchent en vaches.

Nous terminerons par une observation curieuse de tumeur enkystée opérée par un procédé différent de celui que nous conseillons, et à laquelle nous avons joint le dessin de la maladie.

Un jeune vigneron des environs de Metz portait une tumeur enkystée, qui commençait près des épaules et descendait jusqu'au delà du sacrum. D'abord très-petite, elle avait d'année en année pris un accroissement tel qu'il est exprimé dans la gravure ci-jointe.

Le volume et la pesanteur de cette tumeur incommodaient beaucoup cet homme, qui pourtant n'avait pas discontinué ses travaux, et n'avait que très-tard cessé de porter la hotte, comme c'est l'usage dans le pays. Plusieurs fois les chirurgiens de l'hospice civil, MM. Levert père et Lallemant, lui avaient proposé de l'opérer, en lui offrant leurs services avec le plus entier désintéressement; mais il remettait toujours à une autre année cette opération, qu'il ne croyait pas aussi urgente qu'on voulait lui persuader. Enfin, la tumeur s'ouvrit spontanément pendant la nuit, et laissa écouler presqu'un seau d'un liquide lactescent, d'une odeur supportable et de la

KYSTE (chirurgie).

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Sujet affecté d'un kyste énorme fixé à la région lombaire; et formant un sac qui pend jusqu'aux jarrets.

Nota. C'est par erreur que le mot *loupe* est en tête de cette planche. Elle a rapport au mot *kyste*, et l'observation qui la concerne termine cet article.

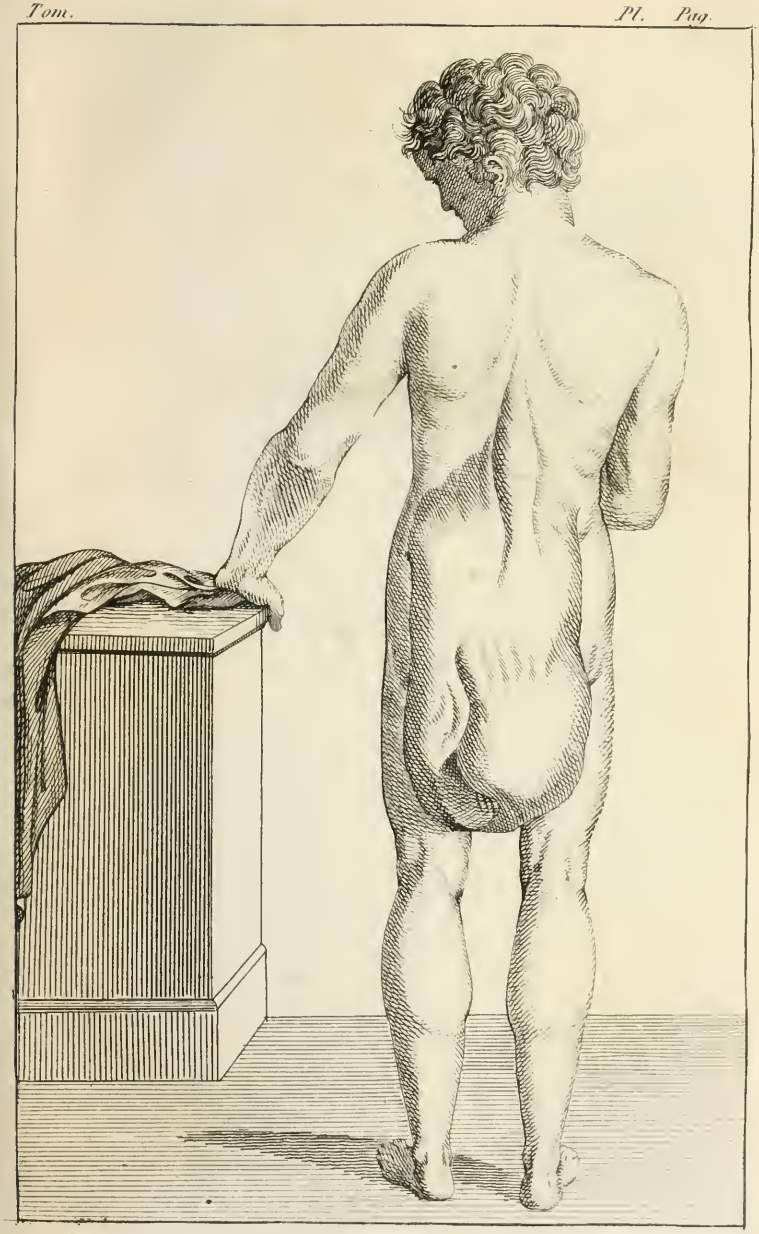

consistance de l'humeur contenue dans le mélicéris. M. Levert fut appelé sur-le-champ, et détermina facilement le vigneron à se soumettre à l'opération que jusque-là il avait ajournée. La crevasse de la tumeur étant placée tout à fait à sa partie supérieure, à la place où la hotte avait exercé une longue et constante pression, qui avait usé la peau, le sac ne s'était vidé qu'en partie. Le lendemain, l'opération eut lieu sous la direction de M. Levert, et en présence d'un grand concours de gens de l'art. Ce fut son fils aîné, alors chirurgien-major, mort malheureusement depuis aux armées, qui opéra. Une incision de près d'un pied de long fut faite parallèlement au rachis, et une autre fut pratiquée crucialement, mais ayant un tiers de moins d'étendue que la première. Les lambeaux furent disséqués avec beaucoup de soin, et avec tant d'adresse, que la poche kysteuse ne fut point atteinte. Il s'écoula encore près d'un seau du même liquide dont il a déjà été parlé, mais il n'y eut presque pas d'effusion de sang. Le kyste fut enlevé dans son intégrité. On lava les lambeaux et les surfaces qu'ils devaient recouvrir, avec du gros vin rouge chaud, puis on les maintint appliqués au moyen d'un bandage approprié. Le vingt-unième jour l'adhésion fut complette ainsi que la cicatrisation des bords des lambeaux, sans qu'il y ait eu ni douleur, ni fièvre sensible. Le kyste fut rempli et tamponné avec du foin menu ; et quand la dessiccation fut parfaite, on l'enduisit d'essence de térébenthine et de vernis, et en cet état M. Percy se chargea de le déposer dans les cabinets de la Faculté, au nom et de la part de son jeune collaborateur, M. Levert, sujet du premier mérite, et de la perte prématurée et tragique duquel il n'est pas encore consolé.

Nous ajouterons que le kyste encore frais contenait environ trente bouteilles d'eau. (PERCY et LAURENT)

KYSTIOTOMIE, ou KYSTOTOMIE, s. f., incision de la vessie. On dit mieux cystotomie. *Voyez* CYSTITOMIE et VESSIE. (J. B. MONFALCON.)

KYSTITOME, s. m., *kystitomus*, de κυστις, vessie, capsule, et τεμνειν, couper. Cet instrument, qui a pour usage d'ouvrir la capsule du cristallin dans l'opération de la cataracte, et auquel le professeur Petit-Radel propose de donner le nom effectivement plus convenable de *kibistitome*, est composé d'une lame et d'une gaîne qui la renferme, mais où elle peut sortir dans l'étendue de deux ou trois lignes par le moyen d'un ressort caché dans le corps de l'instrument, et qu'on pousse comme le piston d'une seringue, à l'aide d'un petit bouton aplati. La gaîne porte deux anneaux dans lesquels on passe les doigts indicateur et médius de la main droite pendant qu'on presse avec le pouce sur le bouton.

Cet instrument a été inventé par Lafaye, dans la vue de rendre inutiles la petite spatule pour relever le lambeau de la cornée transparente et la petite lance de Daviel. La manière de s'en servir est très-simple. Dès que la cornée est divisée, quelque instrument qu'on ait employé pour la fendre, on en relève le lambeau avec le bout de la gaîne, qui ne peut rien blesser lorsque la lame est en repos ; puis on enfonce celle-ci dans l'ouverture de la pupille jusque sur la membrane cristalline, et obliquement de bas en haut ; alors on pousse le petit bouton qui fait mouvoir le ressort, et la lame sort suffisamment dans l'intérieur de l'œil pour diviser la capsule. On cesse de comprimer, la lame rentre, et on retire l'instrument sans courir le risque de blesser l'iris.

Ainsi, en se servant du kystitome, il ne faut qu'un seul instrument pour relever le lambeau de la cornée et ouvrir la capsule du cristallin ; une seule main suffit aussi, et on a la gauche libre pour abaisser la paupière inférieure. Malgré ces avantages réels, peu de praticiens s'en servent aujourd'hui parce qu'il est inutile quand on sait manier avec habileté l'instrument avec lequel on a incisé la cornée transparente. D'ailleurs il ne fait qu'embarrasser dans les cas où l'iris exécute de grands mouvemens, ou des contractions convulsives. Enfin, il peut pénétrer trop avant, aller jusqu'au corps vitré, lorsqu'on n'y fait pas bien attention, et fendre le cristallin, s'il est trop mou, en plusieurs morceaux, qui rendent l'extraction plus pénible. Comme tous les instrumens à ressort, dont l'action ne peut jamais être rigoureusement calculée, puisqu'elle dépend d'une pression plus ou moins forte, il doit être banni de l'arsenal de l'oculiste. On a conseillé de l'abandonner à ceux qui ne sont pas très-habiles dans le maniement du couteau à cataracte; mais il eût été bien plus sage d'interdire aux demi-praticiens une opération grave, qui ne réussit même pas toujours entre les mains des plus expérimentés.

(JOURDAN)

KWAS, s. m. ; boisson artificielle en usage chez les Russes et dans plusieurs contrées du Nord. La moitié des habitans de la France boit de l'eau, et il n'y a pas un muzig russe qui n'ait du kwas à ses repas. C'est la boisson populaire, ou plutôt c'est la boisson nationale ; car les grands et les riches boivent aussi du kwas : c'est par lui qu'on débute à table, et quand on a chaud, c'est avec un grand verre de kwas qu'on aime à se rafraîchir et qu'on se désaltère le mieux. On a beau dire que l'eau est la boisson la plus naturelle, la plus salubre, la plus propre à entretenir l'homme en état de santé : malheur au peuple réduit à boire de l'eau! En supposant qu'il en soit plus doux, plus docile, il en devient peut-être aussi plus

dissimulé, plus perfide; et on prétend qu'il dégénère plus facilement, ce que pourtant l'observation n'a pas encore confirmé. Il faut à l'homme des boissons fermentées; on en trouve le goût et l'habitude jusque dans les peuplades les plus sauvages; et si les Romains avaient leur *accentatum*, nos ancêtres avaient leur *cervoise*, qui leur donnait de la force, de l'embonpoint et de la gaîté.

Dans les climats très-froids, comme la Russie, il faudrait boire de la glace fondue, pendant une partie de l'hiver, si on n'avait pas la ressource du kwas, qu'on y prépare en tout temps et avec toute sorte d'eau, qu'on y conserve facilement et dont on renouvelle sans obstacle la provision, quand celle-ci tire à sa fin. Il serait bien à désirer que le Russe s'en tînt à cette boisson si simple, si utile, si bienfaisante; mais on connaît sa passion pour les liqueurs fortes, et en particulier pour l'alcool des grains, qu'on rend encore pour lui plus fort et plus piquant par l'addition ou l'infusion de substances ou de racines âcres et mordicantes. Chaque ménage russe fait son kwas; et comme les ingrédiens qui entrent dans sa composition sont les mêmes pour le pauvre et pour l'opulent, il ne peut y avoir de différence, pour la qualité de la boisson, qu'à raison de la quantité plus ou moins considérable de ces ingrédiens, ainsi que du soin et de la propreté avec lesquels la préparation se fait. Ce double mérite n'est pas très-commun parmi les paysans russes. Aussi n'est-ce pas chez eux qu'on trouve le meilleur kwas. Toutefois, ils l'offrent de bon cœur, tel qu'ils l'ont, à leurs hôtes, et ils ne l'ont pas épargné à nos prisonniers français, envers lesquels la reconnaissance exige qu'on dise ici qu'ils ont en général exercé la plus généreuse hospitalité. Dans les maisons où règnent l'ordre et l'aisance, on en boit de très-bon. On y en a même qui fait sauter le bouchon, pétille, mousse et enivre. C'est en vieillissant en bouteille ou dans des cruches de grès, qu'il acquiert ces propriétés, qui, tout agréables qu'elles sont, ne l'empêchent pas d'être du kwas, et le tiennent encore bien loin de notre aimable Aï. Les premières fois que nos Français, allant en captivité en Russie, burent du kwas, ils se crurent empoisonnés; mais ils s'y accoutumèrent bientôt, et ils finirent par l'aimer, par en préparer eux-mêmes et en faire leur ordinaire : ils trouvaient qu'il les fortifiait, les nourrissait, les engraissait et les préservait des maladies. C'est aussi l'opinion qu'en ont les Russes qui, sains, boivent du kwas pour se conserver en cet état, et qui, malades, boivent encore du kwas pour se guérir. Le seigneur russe imite en cela ses vassaux : il craindrait pour sa santé, s'il était quelques jours sans faire usage de kwas; et M. le comte de Razowmowski qui, tous les matins, se lavait les yeux avec de la glace pour fortifier

sa vue, avalait aussi tous les matins une carafe de kwas pour conserver la vigueur de son estomac. Les Russes ont malheureusement éprouvé, pendant leur séjour en France, qu'on pouvait se bien porter sans le secours du kwas. Il eût mieux valu pour nous, et peut-être pour eux, que leur ancienne prévention en faveur de la boisson familière les eût retenus dans un pays où nous-mêmes nous eussions dû ne jamais porter nos pas téméraires.

Voici la préparation du kwas, telle qu'elle a lieu en Russie : c'est le chirurgien aide-major Sénégal qui nous l'a procurée, après l'avoir souvent pratiquée dans le pays pour son usage et pour celui de ses compagnons d'infortune, à qui madame Simichin, épouse du trésorier de Totma, gouvernement de Wologda, avait eu la bonté de la communiquer.

Prenez dix livres de farine de seigle dans laquelle on a laissé tout le son;

Une livre de seigle germé;

Délayez dans dix pintes d'eau bouillante, et mettez le vase dans le four ou poêle, depuis midi jusqu'au lendemain, à l'heure où le four est rallumé; retirez, pour en faire autant le jour suivant : alors, étendez peu à peu le contenu du vase dans quarante pintes d'eau froide; mêlez exactement en manipulant et brassant pendant une demi-heure; laissez ensuite reposer; décantez et versez la liqueur claire dans un tonneau bien bouché, où elle fermentera quelque temps, et qu'on transportera à la cave, quand la fermentation sera achevée, pour le mettre en perce lorsqu'on voudra.

Cette recette est très-bonne, sans doute; mais je me suis assuré qu'on pouvait, sans l'observer à la lettre, faire en France du kwas au moins aussi parfait que celui de Russie, quoique nous n'ayons pas les vastes poêles usités en ce pays, et qu'il nous soit un peu plus difficile d'échauffer le résultat de la première préparation. Je puis garantir que la manière suivante, bien plus simple et bien plus à notre portée, réussit aussi bien que celle qui vient d'être décrite; et ce sera sûrement celle qu'on préférera.

Il faut avoir une feuillette contenant 120 ou 130 bouteilles, et la choisir propre et exempte de toute mauvaise odeur. On y fera brûler, si l'on veut, un bout de mèche de soufre, après quoi on la tiendra bien bouchée pendant quelques heures. Ensuite, on y introduira par la bonde, au moyen d'un cornet de carton mince ou d'un fort papier, quinze livres de bonne farine de seigle moulu un peu fin, et mêlée avec le son; on y introduira de même, mais sans cornet et peu à peu, trois livres de seigle en grain, qu'on aura fait germer dans une étuve quelconque, ou en le tenant au dessus d'un four de boulanger, et le mouillant de temps en temps avec un peu d'eau tiède. On

versera dans la futaille, avec un entonnoir, environ vingt pots d'eau chaude ; on bouchera et on agitera la feuillette à la façon des tonneliers, quand ils rincent un tonneau, et s'il est possible, on la placera à peu de distance du foyer, ou dans tout autre lieu un peu chaud ; sinon on se contentera de la mettre à l'abri de la pluie et du froid. De six heures en six heures, on y versera la même quantité d'eau chaude, et on remuera de même. Le vase étant rempli, on le laissera vingt-quatre heures sans y toucher, après lequel temps on y fera entrer un bâton propre et solide, avec lequel on mêlera et brouillera ce qu'il renferme ; opération qui sera répétée deux ou trois fois le jour, pendant une huitaine, et qu'on cessera pour laisser reposer le mélange et clarifier la liqueur : ce qui ne demande que quatre ou cinq jours. Alors on soutirera, en perçant au tiers inférieur de la feuillette, audessous duquel tiers se trouvent précipités la farine et le grain.

Le kwas, tiré au clair, mais conservant toujours ce qu'on appelle un œil un peu louche, comme le petit-lait non filtré, est transvasé dans un baril bien propre, où l'on attend qu'il ait fermenté complétement et qu'il se soit ultérieurement éclairci, pour le mettre en bouteilles ou en cruches. Conservé quelque temps dans les unes ou dans les autres, il y acquiert une saveur vineuse, un piquant plus ou moins agréable. C'est dans cet état que peuvent le boire les personnes qui ont le moyen d'attendre, et qui ne font pas du kwas leur boisson ordinaire. Les autres le boivent au tonneau même, où elles le tirent à mesure qu'elles en ont besoin.

On donne aux plus pauvres gens la lie du tonneau, sur laquelle ils passent de l'eau chaude, et dont ils obtiennent encore une sorte de piquette assez sapide et très-salubre. Les fèces ayant été ainsi lavées, sont réservées pour les bestiaux, à qui elles profitent beaucoup.

Telle est notre manière de préparer le kwas, et on peut l'adopter en toute sûreté. Quelquefois les Russes ajoutent au leur une poignée de menthe ou une pincée de baies de genièvre, pour l'aromatiser ; nos prisonniers français aimaient mieux y mettre un peu de thym. Nous préférons, pour le nôtre, les sommités de verveine arbuste (*verbena citridora*), ou de la plante dite citronelle (*artemisia pontica*) : ce qui lui donne un petit goût de citron, et le bouquet de la limonade. L'addition du sucre ou de la cassonade achève d'en faire une liqueur assez gracieuse ; mais c'est alors une liqueur de luxe, et nous n'avons voulu parler que d'une boisson commune et populaire qui ne revient pas à deux centimes le litre.

Il est pénible de voir les ouvriers, surtout ceux de la campagne, dans la saison la plus chaude, et au milieu des plus rudes travaux, ne boire que de l'eau, et souvent quelle eau!

A peine peuvent-ils y mêler quelques gouttes d'un mauvais vinaigre, et le plus ordinairement c'est avec de l'eau de puits que, baignés de sueur, ils étanchent imprudemment leur soif sans cesse renaissante; s'ils sont loin de leur habitation, ils n'ont que de l'eau échauffée et nauséabonde qui, à la vérité, ne les expose pas comme celle qui sort du puits, aux angines, aux pleuresies, etc., mais qui ne calme pas leur soif, et ne fait qu'augmenter leur débilitante sueur. S'ils avaient, comme les Russes et comme la plupart des peuples septentrionaux, leur cruche remplie de kwas, ils s'abreuveraient plus sainement et plus agréablement, et ils conserveraient mieux leur force et leur activité.

C'est ainsi qu'on en use dans le nord de la France, où généralement on boit très-peu d'eau pure, et où les faneurs et les moissonneurs ne manquent jamais d'emporter avec eux la provision pour la journée, soit de petit-lait aigre, soit de petite bière, soit d'une espèce de kwas qu'on appelle dans le pays bouillie ou bouilli.

Les montagnards du Jura font un usage habituel du petit-lait aigre, dont ils augmentent l'acidité, en jetant dans le tonneau, trop rarement nétoyé et jamais épuisé, qui le contient, pour les besoins de la patriarcale famille, des fruits sauvages, poires, pommes, prunelles et autres, également acerbes. Ce breuvage, qu'ils nomment *laitiat*, les désaltère, les soutient et les aide à supporter les fatigues auxquelles ils sont forcés de se livrer. Il n'y a pas de doute qu'il n'ait aussi quelque part à la bonne santé dont ils jouissent souvent jusqu'à cent ans.

Dans les pays à bière, lorsque le brassin est terminé, on jette sur le résidu une quantité d'eau un peu moindre que celle qui a servi à faire la bonne bière; on brasse de nouveau, on fait une cuite médiocre, et on obtient ce qu'on appelle de la petite bière, boisson très-recherchée par la classe ouvrière et par les gens peu fortunés à qui elle coûte les deux tiers moins que la première bière, et pour qui elle est de la plus grande utilité, aux champs comme à la maison.

Lorsque, autrefois, nous avions une infirmerie ou un hôpital régimentaire, nous ne donnions guère d'autre tisane à nos malades, qui l'aimaient beaucoup et s'en trouvaient presque toujours bien. On aurait dû, on devrait en établir l'usage dans les grands hôpitaux : ce serait à la fois une économie et un moyen accessoire de curation dont les avantages n'ont jamais été assez appréciés. Mais la tisane commune, toute flatulente, toute fade, toute pesante qu'elle est; cette tisane, promptement fermentescible, et qui fastidie si facilement l'estomac, prévaudra encore longtemps, parce que l'habitude, et d'autres raisons qui seraient déplacées ici, le veulent impérieusement.

Quant à la bouillie, que nous pourrions qualifier de kwas

français, nous regrettons qu'elle ne soit connue et usuelle que dans deux ou trois de nos départemens, où elle rend de si grands services aux habitans; tandis que, dans le reste de la France, on n'a pas encore eu l'industrie de se procurer cette boisson, ni d'en préparer une équivalente. Telle est l'apathique habitude des pays à vin ou à cidre, que, quand l'un ou l'autre vient à manquer, on y boit de l'eau toute l'année, sans songer à suppléer ces productions, ordinairement, et surtout depuis quelque temps, si éventuelles et si variables.

Nous convenons que, quand on est accoutumé au jus de la treille et au suc de la pomme et de la poire, on doit être très-peu porté à user de nos kwas, quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs dans leur espèce, et que, s'il y a 3000 ans, les Ruthènes et les Morins avaient pu cultiver la vigne et les pommiers, ils n'auraient peut-être pas songé à faire du kwas ni de la bouillie. Mais, après tout, est-ce dans les vignobles, pour ne parler que de ces pays, que l'habitant est le moins sujet à manquer de vin? On sait que c'est-là qu'il en est le plus souvent sevré; le vigneron est forcé de le vendre, pour faire, comme il dit, ses paiemens, et il s'estime heureux lorsqu'il lui reste une tonne de cette eau rougie, acescente, et *gratant* le *gosier*, qu'il appelle piquette (*Voyez* ce mot); tandis qu'au nord de l'Europe et de la France, on est toujours sûr d'avoir son kwas, ou sa bouillie : autrement, il faudrait qu'on n'y eût pas récolté un grain de seigle, ni de blé.

On nous saura gré, sans doute, de communiquer à son tour la recette de la bouillie; il en est plusieurs, mais celle qui suit nous a paru, à l'essai, la meilleure de toutes.

On prépare, quelques jours d'avance, avec trois ou quatre poignées de farine de froment, une masse de levain comme pour faire du pain.

Il faut avoir deux tiers d'hectolitre de son de la même farine, lequel on a passé, étant bien sec, par un gros tamis.

On laisse tremper ce son, pendant une heure, dans de l'eau froide; après quoi on le retire, et on l'exprime fortement, pour le faire bouillir, durant le même temps, dans un chaudron avec vingt ou vingt-cinq litres d'eau.

On fait passer cette décoction, toute chaude, par un tamis clair (lequel ne pourra désormais servir qu'à cet usage). Elle sera reçue dans un vase assez grand pour la contenir, et on l'y laissera reposer jusqu'à ce qu'elle se soit aux trois quarts refroidie.

Arrivée à l'état de tiédeur, on y démêlera peu à peu le levain dont il a été parlé, faisant en sorte qu'il s'y fonde entièrement et exactement.

Le tout sera entonné dans une barrique propre, dans

laquelle on versera quarante ou quarante-cinq litres d'eau tiède ; car la quantité de bouillie qui résultera de cette composition doit être de soixante-dix litres.

On peut, au bout de trois ou quatre jours, commencer à faire usage de cette boisson, qui continue d'être potable tant qu'elle ne prend pas une couleur laiteuse.

La lie est excellente pour en préparer une autre dose. On en passe par le tamis consacré à cette manipulation environ deux litres, qu'on mêle avec le levain, et la bouillie suivante en devient bien meilleure.

Pour la bonifier de plus en plus, on jete dans le chaudron, au moment de l'ébullition, quelques douzaines de pommes aigrelettes, coupées par quartiers, si la saison a permis de se procurer ces fruits ; sinon on met dans la barrique, lorsque la décoction, encore chaude, y a été introduite, deux ou trois citrons découpés et ayant leur écorce.

La tonne doit être placée à la cave, ou dans un lieu frais. La bouillie s'y conserve bonne pendant plusieurs mois, pourvu qu'ayant commencé à en tirer, on continue de le faire au moins de deux jours l'un.

Le résidu, comme celui du kwas, convient beaucoup aux bestiaux, qui en sont très-avides.

Les pommes de terre cuites à l'eau, écrasées avec leurs pellicules, et pétries avec de la farine dans une certaine proportion, puis délayées dans une plus ou moindre quantité d'eau chaude qu'on agite de temps en temps pendant cinq ou six jours, fournissent encore un kwas qui n'est point à dédaigner ; mais nous nous en occuperons dans un autre article, ne voulant pas, en grossissant celui-ci, fournir à certains redresseurs de torts littéraires l'occasion de brandir encore leur lance contre nous.

Il est facile de deviner ce qu'on doit rencontrer, par l'analyse, dans nos deux kwas. L'un et l'autre fournissent à peu près la même quantité de substance mucoso-sucrée ; mais c'est de celui de Russie que nous avons retiré un peu plus d'alcool par la distillation. Ils possèdent au même degré la propriété alimentaire, qu'ils partagent avec la bière et avec les boissons dans la composition desquelles il entre des céréales en état de germination et des farines fermentescibles : de sorte que les personnes qui en font usage mangent en général moins que les hydropotes, et qu'on ne peut point contester qu'ils ne nourrissent mieux que le vin lui-même, qu'ils n'engraissent et ne deviennent, dans bien des cas, un analeptique très-avantageux.

On connaît les bons effets, en économie rurale, de l'eau blanche pour favoriser et hâter la sagination. Il paraît qu'au-

trefois on en faisait boire aussi aux hommes, soit pour refaire peu à peu ceux qui avaient été épuisés par des travaux forcés, par une longue disette, etc., soit pour engraisser les esclaves qu'on voulait mettre en vente. Ce qu'il y a de bien prouvé, c'est que la farine délayée, et sans doute fermentée avec l'eau, formait la boisson la plus commune parmi le peuple grec, et qu'Hippocrate conseillait et employait ce breuvage vulgaire dans un assez grand nombre de maladies : témoin Chartadas, à qui il le prescrivit dans le cours d'une fièvre très-compliquée, mais qui ne voulut pas en avaler du tout, au grand regret du père de la médecine (*De morb. vulg.*, lib. VII, sect. 7).

Les médecins des contrées où l'on fait et boit du kwas en tirent un très-bon parti dans une foule de circonstances où il faut apaiser une soif dévorante, soutenir les forces sans trop nourrir ; contrebalancer une tendance à la dégénérescence putride ; délayer, détremper, tempérer, rafraîchir sans fatiguer l'estomac, et faire consentir un malade difficile et ennemi des tisanes et des remèdes, à boire autant que son état l'exige.

Chamousset avait proposé de faire une pâte avec la farine d'orge germé, dont il voulait qu'on délayât gros comme un œuf dans deux pots d'eau pour servir de boisson aux voyageurs et de tisane aux malades. C'était une espèce de kwas, ou de bouillie qui pouvait avoir son utilité, et qu'on eût mieux fait de mettre à l'essai que de le reléguer parmi les conceptions souvent vaines et impraticables de ce philantrope, d'ailleurs si respectable.

Nous avons vu feu le docteur Girod, médecin des épidémies dans l'ancienne Franche-Comté, le plus souvent employé dans les cantons les plus pauvres de cette province, recourir, faute de moyens plus recherchés, et moins à la portée de la classe qu'il était appelé à secourir, tantôt le petit-lait aigre des paysans, tantôt le lait de beurre étendu d'eau, tantôt enfin le levain délayé dans l'eau, pour combattre des fièvres de mauvais caractère et principalement celles qu'on appelait alors fièvres putrides, et opérer des guérisons qu'avec un appareil de remèdes plus somptueux il n'eût peut-être pas obtenues en aussi grand nombre ni si facilement.

C'est ainsi que les docteurs anglais Bradley, Grose et Robert Thomas, ont réussi dans le traitement de plusieurs malades affectés de fièvres adynamiques désespérées et de typhus graves, en leur faisant avaler par cuillerée, de trois en trois heures, de la levûre de bière, qui, bientôt, produisait dans l'état pernicieux de la maladie, un changement qu'on avait

inutilement attendu du quinquina, des acides, de l'acétate d'ammoniaque, du camphre, du vin, etc.

Nous nous plaisons à croire que ceci ne sera pas perdu pour les praticiens, et nous ne comptons pas moins sur leur empressement à expérimenter et notre kwas et notre bouillie, dont, nous le répétons, il serait à désirer que l'usage s'introduisît, à titre de médicamens, dans les hôpitaux tant civils que militaires, et à titre de boissons usuelles dans les prisons, dans les grands ateliers, et dans tous les établissemens publics où l'on n'a que de l'eau à boire, aux repas et hors des repas.

Pourquoi n'en distribuerait-on pas aussi à la troupe dans les casernes, ou dans les cantonnemens? Elle ne s'en porterait que mieux; et si cette boisson, plus salubre que la plupart de celles auxquelles elle est réduite à se livrer, la rendait moins sujette aux maladies, qui entraînent dans de si grandes dépenses le trésor public, la compensation des frais extrêmement médiocres que nécessiterait cette utile innovation, ne serait-elle pas aussitôt trouvée?

Qu'on interroge les milliers de Français qui ont été prisonniers de guerre en Russie, ils diront que s'ils ont eu le bonheur de revoir la patrie, c'est en grande partie au kwas qu'ils en ont été redevables.

A l'égard de la bouillie, si on est curieux de savoir quels sont ses avantages et ses bienfaits dans la curation d'un grand nombre de maladies, on pourra consulter MM. les médecins de Lille, Boulogne, Saint-Omer, Calais, Dunkerque, etc., lesquels y ont chaque jour recours avec tant de fruit, et lui ont l'obligation de tant de succès.

Nous ne saurions trop conseiller la lecture du mémoire du savant et laborieux chimiste Proust sur l'analyse de l'orge avant et après sa germination, lequel est inséré dans les Annales de chimie et de physique, tome v, août 1817. C'est dans cet ouvrage, que nous regrettons de n'avoir connu qu'au moment de l'impression de notre article, qu'on trouvera les notions les plus lumineuses et les plus neuves sur la nature, les produits et les propriétés des céréales germées, ainsi que sur les abus, trop faiblement signalés par nous, de la décoction banale d'orge ordinaire pour tisane dans les hôpitaux. Voici ce qu'il dit de cette préparation routinière : « Dans les hôpitaux, où l'on a tous les jours des tonnes de tisane à faire, la dépense d'orge est considérable sans pourtant rien offrir d'utile, si ce n'est aux poules quand on leur jette le grain cuit; il faut espérer qu'on ne tardera point à employer de préférence l'orge germé pour la boisson commune des malades, ou bien alors l'empire aveugle de l'habitude continuerait à subjuguer celui de la raison. (PERCY et LAURENT)

L

LABDANUM, en latin et en grec *ladanum*, *leden* ou *laden* des Arabes, *laudairo* ou *odairo* des Italiens, le *zara* des Espagnols, est un suc épaissi, gommo-résineux, qui découle naturellement de toutes les parties, et principalement des feuilles d'une espèce de ciste, que les anciens ont nommé *cistus ledon;* Tournefort, *cistus ladanifera*, et Linné, *cistus creticus*.

Cet arbrisseau, toujours vert et d'orangerie dans notre climat, croît naturellement en Chypre, en Candie, en Grèce, en Italie et en Espagne. Sa racine est ligneuse, blanchâtre en dedans, noirâtre en dehors, longue d'un pied, fibreuse et chevelue; incliné vers la terre, il ne s'élève que d'un ou deux pieds; ses feuilles, d'un vert obscur, longues, étroites, rudes au toucher, gluantes, sont opposées et munies de stipules ou petites folioles; la fleur, située à l'extrémité des rameaux, est formée d'un calice pentaphylle, d'une corolle à cinq pétales de couleur rose ou purpurine, d'étamines en nombre indéfini, d'un seul pistil ayant un style ou stigmate; l'ovaire devient une capsule polysperme à plusieurs loges, renfermant de petites graines arrondies.

La récolte du labdanum se faisait autrefois par les paysans de l'Archipel de la Grèce, en enlevant, avec des peignes de bois, cette matière adhérente, à cause de sa viscosité, à la barbe et aux poils des jambes des boucs et des chèvres qui avaient brouté les feuilles du ciste; ils en formaient des pains de grosseur différente, mélangés d'impuretés et de beaucoup de poils; ce qui a fait donner par les marchands à cette première sorte, la plus anciennement connue, le nom de labdanum naturel ou en barbe.

Tournefort, dans son Voyage du Levant, et dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1702, nous a appris la manière dont on fait présentement cette récolte. Les calolers, autrefois calogers, moines chrétiens de l'église grecque, institués par saint Basile, répandus dans les îles de l'Archipel et dans la Morée, où ils ont plusieurs couvens, et particulièrement à Misitra, autrefois Lacédémone, se transportent pendant les ardeurs de la canicule, sur les montagnes où croissent les cistes; ils passent et repassent sur toutes les parties de la plante des fouets formés d'un grand nombre de lanières de cuir frangées à leurs extrémités, et attachées au bout d'une

perche, qu'ils grattent ensuite pour en séparer la matière résineuse qui s'y est attachée, et en former des massés.

Cette seconde sorte, la plus estimée, la plus rare, décrite et préconisée par Pline, Dioscoride, Théophraste, a une consistance molle, une couleur noire, une odeur agréable et pénétrante, approchante de celle de l'ambre gris, une saveur âcre et balsamique; on l'envoyait autrefois enfermée dans des peaux ou dans des vessies.

La troisième sorte, la seule que nous trouvions dans le commerce, est bien inférieure à la précédente pour les qualités, formée en pains secs, fragiles et durs, tortillés et roulés sur eux-mêmes, ce qui l'a fait nommer *labdanum in tortis;* elle a une couleur noire, une saveur âcre, une odeur faiblement aromatique. Ce labdanum brûle difficilement, en répandant une odeur peu agréable, et se ramollit par la chaleur.

Il est le résultat du mélange d'une petite quantité de vrai labdanum, de résines et de gommes résines odorantes, de peu de valeur, et d'une grande quantité de sable ferrugineux, unis et fondus ensemble.

Autrefois les Espagnols retiraient, par ébullition des diverses parties du ciste à feuilles de saule et à fleurs blanches, qui croît chez eux, une espèce de labdanum peu estimé, et connu sous le nom de *baume noir.*

Il est très-probable que les chimistes n'ont jamais analysé d'autre labdanum que la troisième sorte; les différens résultats qu'ils ont obtenus semblent confirmer cette assertion. En effet, selon Neumann, la partie pure du labdanum contient plus de résine que de gomme, et, suivant Cartheuser, il est composé d'une plus grande quantité de gomme que de résine. L'analyse la plus récente et la plus exacte est celle de M. Pelletier, professeur à l'École de pharmacie de Paris. *Voyez* sa Thèse sur la nature des gommes résines, soutenue devant la Faculté des sciences de Paris, août 1812.

Selon ce chimiste, cent parties de labdanum sont composées:

De gomme retenant du malate de chaux . . .	3,60
Résine	0,20
Cire	1,90
Acide malique	0,60
Sable ferrugineux	72,00
Huile volatile et perte	81,92
	100

Le labdanum a été employé plus souvent en parfum que comme médicament. Les Grecs et les Turcs, en l'associant à l'ambre gris et au mastic, en forment des boules qu'ils estiment très-efficaces contre l'air pestilentiel. Les parfumeurs compo-

saient autrefois une huile aromatique dont il était la base; il est toujours un ingrédient de nos pastilles et cloux fumans. Les médecins le prescrivent en topique, comme un excellent résolutif et fortifiant. Administré intérieurement, il agit à la manière des astringens. Le Codex de Paris prescrit d'en extraire une résine par l'alcool, pour la composition de la thériaque céleste. Il entre aussi dans le baume hystérique, les emplâtres stomacals et contre la rupture. (NACHET)

LABIAL, adj., *labialis*, de *labia*, lèvres. On se sert de ce nom pour désigner diverses parties qui entrent dans la composition des lèvres.

LABIAL (muscle). On appelle *muscle labial* ou *demi-orbiculaire* le faisceau charnu qui occupe l'épaisseur de chaque lèvre; ces faisceaux ont une forme demi-orbiculaire, et s'étendent d'une commissure à l'autre, où ils se confondent par leurs extrémités, de manière, qu'à la rigueur, on pourrait considérer ces deux faisceaux comme ne formant qu'un seul muscle; aussi divers anatomistes ne le désignent-ils que sous le nom de *muscle orbiculaire* des lèvres.

Composition. Le muscle orbiculaire des lèvres n'a qu'un petit nombre de fibres musculaires propres, et c'est particulièrement sur les bords des lèvres qu'on les aperçoit; la plus grande partie de son épaisseur est formée par des fibres qui lui sont fournies par les muscles qui viennent s'y rendre; savoir, en haut, par les fibres de l'élévateur commun et de l'élévateur propre de la lèvre supérieure, du petit zygomatique et de quelques fibres nées de l'épine nasale antérieure, que quelques anatomistes ont désignée sous le nom de *muscle nasal-labial;* en bas, par celles de l'abaisseur de la lèvre inférieure et par quelques fibres de l'élévateur du menton; vers les commissures, par celles des grands zygomatiques des canins, des buccinateurs et des abaisseurs des angles des lèvres. Tous ces muscles s'entrelacent de manière qu'il est impossible d'assigner aucune direction aux fibres du plan charnu qui résulte de leur ensemble.

Le muscle labial est très-adhérent à la peau qui le recouvre; il est plus lâchement uni à la membrane muqueuse et aux glandes buccales, auxquelles il correspond en dedans.

Mouvemens. Le nombre des muscles affectant des directions diverses, qui concourent à la composition du labial, explique suffisamment pourquoi les mouvemens qu'il imprime aux lèvres sont si variés. Tous les mouvens qui entraînent partiellement l'une ou l'autre lèvre dans une direction ou dans une autre, sont entièrement dus aux muscles qui concourent à la formation du faisceau commun dont nous avons parlé. Le faisceau propre, qui, à le prendre rigoureusement, compose seul

le muscle orbiculaire, a pour fonction de resserrer l'ouverture de la bouche, en fronçant les lèvres de manière à en rapprocher les commissures l'une de l'autre.

LABIALE (artère). Quelques anatomistes ont décrit sous le nom d'*artère labiale* celle que des anatomistes plus modernes ont, avec raison, décrite sous le nom d'*artère maxillaire externe*, conservant le nom d'artère labiale au rameau principal de l'artère maxillaire externe, lequel se distribue aux deux lèvres.

C'est ce rameau que nous devrions décrire sous le nom d'*artère labiale* ou *coronaire*, nom qu'on lui a aussi donné à cause de la forme qu'elle affecte dans sa marche et dans la distribution de ses rameaux; cependant, comme l'usage a, pour ainsi dire, consacré les deux noms d'artère labiale, ou maxillaire externe, pour désigner la même artère, nous croyons devoir nous conformer à l'usage, et décrire l'artère labiale comme étant la même que l'artère maxillaire.

Cette artère s'étend de la carotide externe à presque toute la face jusqu'à la racine du nez; elle se détache de cette artère au-dessus de la linguale, et naît quelquefois d'un tronc qui lui est commun avec cette dernière; assez volumineuse à son origine, cette artère se porte flexueuse vers l'angle de la mâchoire, couverte par le nerf de la neuvième paire, le muscle digastrique et le stylo-hyoïdien, passe dans un sillon que présente la glande maxillaire, et se contourne sur le bord inférieur de la mâchoire; elle monte ensuite en serpentant vers la commissure des lèvres, couvertes par la peau et le muscle peaucier; passe derrière cette commissure, entre les muscles grand zygomatique, canin et buccinateur; continue de monter dans le sillon qui sépare la joue de la lèvre supérieure et sur le côté jusqu'au grand angle de l'œil, où elle se termine en s'anastomosant avec le rameau nasal et l'artère ophthalmique.

Près de son origine, l'artère labiale fournit un petit rameau qu'on nomme *artère palatine inférieure*, laquelle monte entre le stylo-pharyngien et le styloglosse, auxquels elle fournit des ramifications, chemine ensuite le long de la partie latérale supérieure du pharynx, et se porte à la voûte palatine.

Arrivée vers la glande maxillaire, l'artère labiale fournit plusieurs rameaux qui se distribuent aux parties voisines; un de ces rameaux, plus volumineux que les autres, a reçu le nom d'*artère submentale;* elle se porte entre le mylo-hyoïdien et le ventre antérieur du digastrique, le long de la partie interne du corps de la mâchoire.

Une fois que l'artère labiale a franchi le bord inférieur de la mâchoire, elle s'avance vers la commissure des lèvres, en fournissant aux tégumens, aux muscles de la face et à la glande

parotide, divers rameaux que l'on distingue, d'après leur position, en antérieurs et en postérieurs, et qui s'anastomosent avec ceux des artères sublinguale, maxillaire inférieure, et celui de la transversale de la face, qui sort par le trou mentonnier. Arrivée près de la commissure des lèvres, elle fournit l'artère labiale ou coronaire inférieure, qui passe sous le muscle triangulaire, et s'avance en serpentant dans l'épaisseur de la lèvre inférieure, près de son bord libre, et va s'anastomoser, vers le milieu de cette lèvre, avec l'extrémité de la même artère du côté opposé, et quelquefois avec le rameau de la maxillaire inférieure, qui sort par le trou mentonnier, un peu audessus de la commissure des lèvres; elle fournit l'artère labiale, ou coronaire supérieure, qui se dirige d'une manière flexueuse dans l'épaisseur de la lèvre supérieure, vers le milieu de laquelle elle s'anastomose avec celle du côté opposé; ces artères se distribuent au muscle labial, aux tégumens qui les recouvrent, et à la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur des lèvres. La coronaire supérieure envoie en outre des rameaux assez considérables à la partie inférieure du nez.

Dans le reste de son cours, l'artère labiale fournit divers rameaux, que l'on distingue en internes et en externes, qui se distribuent aux muscles environnans, et se répandent sur le nez, où ils communiquent avec ceux de la même artère du côté opposé; enfin parvenue à son terme, cette artère s'anastomose, comme nous l'avons dit, avec le rameau nasal de l'ophthalmique.

(PETIT)

LABIÉES, *labiatæ*. Sous ce nom est désignée, dans la méthode naturelle de M. de Jussieu, une famille de plantes dont les principaux caractères sont les suivans : calice monophylle, tubuleux, à cinq dents ou à deux lèvres; corolle monopétale, tubuleuse, à limbe irrégulier, partagé le plus souvent en deux lèvres; rarement deux, mais plus souvent quatre étamines, dont deux plus courtes et deux plus longues, placées sous la lèvre supérieure de la corolle; un ovaire supérieur à quatre lobes, surmonté d'un style terminé par un stigmate bifide; quatre graines cachées au fond du calice persistant.

Les labiées sont le plus ordinairement des plantes herbacées, quelquefois des arbustes ou des arbrisseaux; leurs tiges sont quadrangulaires, divisées en rameaux opposés; leurs feuilles et leurs fleurs sont également opposées, solitaires ou verticillées, en corymbe ou en épi, axillaires ou terminales.

Il n'est peut-être pas dans tout le règne végétal aucune famille dont les propriétés soient plus en harmonie avec les formes extérieures que dans celle des labiées. Aussi est-il extrêmement difficile de leur assigner des différences bien notables sous ces deux rapports.

Deux principes, l'un amer, gommo-résineux, l'autre aromatique, dû à une huile essentielle et à du camphre en proportion variable, constituent, par leur isolement et leur réunion plus ou moins grande, les propriétés toniques, cordiales, stomachiques, dont jouissent toutes les labiées. C'est pourquoi on s'en sert fréquemment pour un grand nombre d'usages médicaux, diététiques et culinaires; quelques-unes sont employées comme parfums, d'autres fournissent des eaux spiritueuses. Le camphre, dont Gaubius avait déjà trouvé quelques cristaux dans l'huile essentielle de thym, Kunkel dans celle du romarin, Kruge dans celle de la marjolaine, Cartheuser dans celle du serpolet, peut être extrait avec avantage, d'après les expériences de Proust, des huiles essentielles de sauge et de lavande, et probablement qu'il existe dans toutes les huiles volatiles des labiées. (LOISELEUR-DESLONGCHAMPS)

LABORATOIRE, s. m., *chimica officina*; lieu de travail, pièce destinée aux opérations de chimie et aux préparations galéniques de pharmacie. Plusieurs arts ont emprunté ce nom aux chimistes; l'endroit où un parfumeur, un distillateur, un confiseur, etc. travaillent, s'appelle aussi laboratoire.

La grandeur d'un laboratoire dépend de l'usage auquel on le destine, et des opérations qu'on veut y faire. Si on ne se propose que des expériences de recherches ou des analyses, une pièce de dix à douze pieds carrés suffit; cependant il est avantageux et souvent même indispensable d'avoir une ou deux pièces attenantes au laboratoire, pour y placer les substances et les instrumens que les vapeurs acides pourraient altérer. Il faut que ces pièces soient munies de tables et d'armoires vitrées garnies de rayons. Il faut surtout qu'elles soient à l'abri de l'humidité.

Comme on emploie beaucoup d'eau dans un laboratoire, on a coutume de le placer, autant qu'on le peut, au rez-de-chaussée; mais si cet emplacement est plus commode pour l'écoulement des eaux, il a souvent l'inconvenient de n'être pas assez éclairé et d'être humide. Alors les outils de fer se rouillent, les sels déliquescens ne peuvent s'y conserver, les étiquettes s'y décollent et s'effacent.

La lumière et la libre circulation de l'air sont essentielles dans un laboratoire; il est beaucoup de phénomènes qui échapperaient à l'observateur, si l'on opérait dans un lieu mal éclairé; il est beaucoup d'expériences qui donnent lieu à des émanations délétères, qu'on doit corriger par un courant d'air, fréquemment renouvelé.

Il faut dans un laboratoire une cheminée. On fait construire un manteau en hotte de trois à quatre mètres de long et d'un mètre environ de profondeur dans œuvre. On tient ce

manteau élevé à une hauteur de deux mètres environ, afin qu'un homme d'une taille ordinaire puisse passer dessous facilement.

Sur ce manteau on dispose plusieurs tablettes pour y placer des ballons, des cornues, des matras, des alonges et autres vases de verre.

Sous la cheminée on fait construire en briques une forge et quelques fourneaux à demeure, si on le juge à propos, ou bien on fait établir une paillasse de cinq décimètres de hauteur sur six à sept décimetres de profondeur. A cet effet, on construit en briques plusieurs jambages, sur lesquels on pose des barres de fer qui doivent servir à supporter un rang de briques que l'on assujétit convenablement avec du plâtre; on fait ensuite carreler le dessus de la paillasse, et on la maintient au moyen d'une bande de fer, dont on scelle les deux extrémités dans le mur. On peut faire pratiquer dans cette paillasse deux ou trois fourneaux carrés semblables à ceux dont on fait usage pour la cuisine; dans ce cas on établit, à huit ou dix centimètres audessous de la paillasse, des cloisons horizontales pour servir de cendrier à ces fourneaux; audessous de ces cloisons on peut placer du charbon ou des fourneaux portatifs.

Quand on veut avoir une forge, on la place à la gauche de la paillasse, et l'on fait sceller audessus un soufflet à deux vents. On a plusieurs fers à cheval en terre cuite de différentes grandeurs, pour retenir les charbons au foyer de la forge et pour concentrer la chaleur autour des creusets.

On scelle le long du mur une tringle de fer pour porter les pinces, pincettes, cisailles, limes, lingotières et autres instrumens de fer nécessaires dans le travail des métaux.

A l'une des extrémités du laboratoire doit être une fontaine assez grande pour fournir au lavage des vaisseaux; il serait encore mieux d'en établir deux: l'une d'eau commune, l'autre d'eau distillée pour les analyses exactes.

Sur les côtés du laboratoire on doit placer des armoires vitrées et garnies de rayons de différentes grandeurs pour y ranger des flacons, des bocaux, des poudriers, des réactifs et des produits. Ces flacons et ces bocaux doivent être bouchés et étiquetés avec le plus grand soin.

Au milieu du laboratoire doit se trouver une table de bois de chêne, autour de laquelle on puisse tourner librement; elle doit être longue et étroite, munie de plusieurs tiroirs, dans lesquels on conserve le papier, le fil, le parchemin, les filtres, les ciseaux, les cartes, les étiquettes et autres menus objets.

On doit placer, dans le lieu le plus éclairé du laboratoire,

la cuve hydrargiro-pneumatique et la cuve hydro-pneumatique.

C'est ordinairement aux bouts de la table que l'on dépose deux billots de bois tournés, destinés à porter des mortiers ; ces billots doivent être posés sur un double paillasson qui amortisse les coups de pilons ; sans cette précaution, l'ébranlement qu'ils occasionent fait quelquefois tomber ou briser les vases de verre placés sur les planches.

Vaisseaux de verre et de cristal. On doit avoir dans un laboratoire une provision de bouteilles de verre blanc de différentes capacités, des flacons de cristal bouchés à l'émeri, d'autres en verre à goulot renversé, un assortiment de fioles dites à médecine (ces fioles sont minces et vont très-bien sur le feu), des matras à col long et court d'une grandeur variée depuis un demi-décilitre jusqu'à quinze et seize litres, à fond plat ou rond, des matras sphériques ou ovoïdes, tubulés ou à une seule ouverture. Ces vases servent à faire des digestions ou macérations, à recueillir dans les distillations des produits liquides ou gazeux.

Des bocaux de verre blanc pour contenir des poudres et autres matières sèches.

Des ballons tubulés ou non tubulés pour servir de récipiens dans les distillations.

Des alonges pour éloigner les récipiens du feu. Des alonges à col recourbé pour s'adapter à un récipient perpendiculaire.

Des capsules destinées à évaporer ou concentrer des liquides. On en a qui contiennent depuis un demi-décilitre jusqu'à sept à huit litres. Les meilleures capsules sont celles qui sont faites avec la partie inférieure des cornues ou des matras, coupée à l'aide d'un anneau de fer rougi au feu, appliqué sur le verre et refroidi avec quelques gouttes d'eau que l'on jette sur le verre échauffé. Ce vase se brise ordinairement à l'endroit où était appliqué le fer rouge.

Des entonnoirs de différentes grandeurs depuis deux litres jusqu'à deux onces. On les emploie pour transvaser les gaz sur l'eau, pour remplir une bouteille ou un flacon d'un liquide quelconque et pour filtrer les liqueurs qui sont troubles.

Des spatules de verre et quelques tubes fermés à la lampe pour remuer les liqueurs acides.

Quelques mortiers de verre ou de cristal avec leurs pilons de même matière.

Des verres blancs coniques pour les expériences. Il faut les choisir assez pointus pour que les précipités deviennent plus sensibles ; mais il ne les faut pas cependant trop étroits, parce qu'ils sont trop difficiles à nétoyer.

Des cornues de verre blanc de toutes grandeurs, tubulées et

non tubulées ; il faut préférer celles dont la panse fait bien la poire, et dont la voûte est en cône

Des flacons à deux ou trois tubulures pour l'appareil de Woulf.

Des cloches de différentes grandeurs pour recevoir les gaz, ou pour couvrir les produits. Une cloche à robinet pour faire passer les gaz dans un ballon ou une vessie, une cloche graduée pour mesurer les gaz, et une cloche recourbée.

Des obturateurs en verre adouci.

Des alambics de verre de deux pièces.

Quelques vases à pèse liqueurs et quelques aréomètres pour les éthers, pour l'alcool, les acides et les sels.

Des tubes de verre droits et courbés, des tubes de sûreté à boule pour les appareils pneumato-chimiques.

Des éprouvettes pour essayer les gaz.

Une pipette pour décanter de petites quantités de liqueur sans agiter les vases.

Des siphons pour séparer les liquides des matières solides que ceux-ci ont laissé déposer.

Des vaisseaux et ustensiles de cuivre. Un alambic avec son bain-marie d'étain et son serpentin.

Deux ou trois bassines de cuivre de trente à soixante centimètres de diamètre, et des casseroles de douze à quinze centimètres de diamètre.

Trois paires de balances pour peser depuis un grain jusqu'à un quintal ; des poids divisés en livre, once, gros et grains, en kilogramme, demi-kilogramme, hectogramme, décagramme, gramme, décigramme.

Un mortier de fonte ou de laiton avec son pilon de même matière.

Vaisseaux de grès et de terre. On doit trouver dans un laboratoire des cornues de grès de différentes grandeurs. Elles servent aux distillations qui demandent une haute température.

Des terrines de grès de plusieurs capacités. Elles servent aux cristallisations des sels, ou à recevoir les liqueurs que l'on filtre.

Des creusets de terre de Hesse ou de porcelaine, des capsules de porcelaine, des tets à rôtir, des fromages de terre cuite pour élever les creusets audessus de la grille des fourneaux et les exposer à la plus grande intensité de la chaleur ; un tube de porcelaine vernis intérieurement, et légèrement courbé. Ce tube sert à exposer les gaz et les liquides à l'action d'une haute température, ou bien à mettre ces sortes de corps en contact à cette même température avec des corps solides.

Des coupelles. Ce sont de petits creusets larges et évasés, creusés à peu près en demi-sphères et ayant la figure d'une

coupe. Ils sont faits avec des os de pieds de mouton, calcinés, pulvérisés, passés au tamis de soie et bien lavés; cette poudre, pétrie avec de l'eau, est ensuite moulée.

Des moufles pour garantir dans le fourneau les coupelles du contact des charbons.

Fourneaux. On emploie ordinairement trois à quatre espèces de fourneaux dans un laboratoire.

1°. *Le fourneau évaporatoire.* Il est d'une seule pièce en terre et portatif. Sa grandeur dépend de celle des bassines dans lesquelles on fait évaporer le liquide.

2°. *Le fourneau à réverbère.* Il est en terre, cerclé de bandes de fer et toujours formé de trois pièces; d'une pièce inférieure où se trouvent le cendrier et le foyer; d'une pièce intermédiaire ou laboratoire, et d'une pièce supérieure, réverbère ou dôme. Ce fourneau sert aux distillations à la cornue.

3°. *Le fourneau de coupelle.* Il est quadrangulaire en terre, et sert pour séparer l'or et l'argent des métaux avec lesquels ils sont alliés.

4°. *Le fourneau de forge.* Il n'est composé, comme le fourneau évaporatoire, que d'un foyer et d'un cendrier; il n'en diffère que par sa forme et qu'en ce qu'il est alimenté par l'air d'un bon soufflet. Il sert toutes les fois qu'on veut soumettre un corps au plus haut degré de chaleur que nous puissions produire.

Outre ces fourneaux, on emploie quelquefois dans les laboratoires le *fourneau de Macquer.* Il est carré, surmonté d'une très-haute cheminée qui en rend le tirage considérable; mais on n'y produit pas un degré de feu aussi haut que dans le fourneau de forge, et ce dernier est préférable.

Instrumens en fer. Les outils et instrumens en fer employés dans les laboratoires sont très-variés, ils dépendent des opérations habituelles qu'on y pratique. En général, ce sont des *pinces à creusets* qui se terminent par deux arcs de cercle destinés à embrasser le creuset, lorsqu'on le place dans le fourneau, ou lorsqu'on l'en retire. Des *pinces à cuillers*, dont les deux extrémités sont terminées par deux cavités en forme de cuillers qui s'appliquent exactement l'une sur l'autre en pressant un ressort qui tend à les écarter. On s'en sert pour porter des substances en poudre dans la partie courbe de petites cloches pleines de gaz et de mercure,

Des pinces, pelles et pincettes ordinaires de différentes dimensions, des spatules de plusieurs grandeurs, un tas d'acier poli, pour planer les métaux, des étaux à main et pour établi, des cuillers à projection pour calciner certaines substances, les retirer des vases qui les contiennent, ou les pro-

jeter dans des creusets rouges de feu; des bains de sable ou poêles dont la queue est coupée; des lingotières pour couler en lingots les substances métalliques fondues; quelques marmites de fonte et chaudières de différentes grandeurs; elles servent à lessiver des sels, et quelquefois elles tiennent lieu de creusets pour calciner des matières végétales et animales; quelques cornues de fer pour la rectification du mercure et autres distillations qui attaqueraient le grès, la porcelaine ou le verre; plusieurs mortiers fondus tournés et polis, avec leurs pilons garnis d'acier aux deux bouts; des limes plates, triangulaires, rondes ou queues de rat, des vrilles, tenailles à creuset, ciseaux, cisailles, râpes, truelle, plane, hachette, scie à main, couteaux, écumoirs, étouffoirs, canons de fusil, ou tubes de fer pour la décomposition de l'eau, ou pour extraire le potassium et le sodium, grilles en fil de fer, que l'on place sur les fourneaux évaporatoires, pour soutenir les fioles ou les capsules dans lesquelles on fait bouillir ou évaporer certains liquides; quelques barres de fer de différentes grosseurs et longueurs, pour placer des fourneaux, et les élever à la hauteur que l'on veut.

Instrumens en marbre, porphyre et agate. Un grand mortier en marbre pour piler les substances végétales, quelques petits mortiers avec leurs pilons en bois dur.

Une table ronde ou ovale en porphyre, avec sa mollette de même matière, pour broyer des substances dures.

Quelques petits mortiers en agate, pour triturer des substances qui pourraient attaquer le marbre ou les métaux.

Instrumens en bois. Une presse pour exprimer les huiles des semences et les sucs des plantes; si l'on a une très-grande pression à exercer, on peut faire exécuter la presse en fer.

Un assortiment de tamis de soie et de crin, couverts et non couverts.

Un ou deux soufflets à main.

Plusieurs guéridons et supports à entonnoirs.

Des spatules de différentes grandeurs.

Indépendamment des vaisseaux et ustensiles cités ci-dessus, il est une quantité d'objets nécessaires dans un laboratoire. Ce sont de vieux linges pour luter, de la ficelle, des bouchons, du sable, du grès, du fil, du papier, des ronds de paille natée, de différentes grandeurs, pour poser les vaisseaux sphériques: ces ronds s'apellent *valets;* un couteau d'ivoire ou de corne plat, pour enlever les précipités de dessus les filtres; une lampe à esprit de vin pour chauffer quelques vaisseaux de verre, des vessies dégraissées et sans fissures. On s'en sert pour renfermer des gaz, et les faire passer à travers des tubes de

porcelaine, exposés à une température plus ou moins élevée; on s'en sert aussi pour luter quelques appareils.

On doit trouver dans un laboratoire les substances nécessaires à la préparation des luts; on en emploie de quatre sortes. Le premier est formé de farine de graine de lin et d'empois broyés dans un mortier, jusqu'à ce qu'ils présentent une pâte homogène, dont on recouvre les bouchons de liége qu'on adapte aux ouvertures des vases. On en applique une couche de quelques millimètres d'épaisseur, et on recouvre cette couche de quelques bandes de papier enduit de colle.

Le second est composé d'argile cuite en poudre, et d'huile siccative; on l'appelle *lut gras*. Quand on l'applique sur les appareils, on a coutume de le recouvrir de toiles imbibées de blanc d'œuf et de chaux. Il résiste mieux que le précédent à l'action des gaz corrosifs, mais il a l'inconvénient de se ramollir par l'action de la chaleur.

Le troisième est le lut de blanc d'œuf et de chaux. Il faut l'appliquer dès qu'il est fait, parce qu'il se durcit très-promptement.

Le quatrième est composé d'argile détrempée avec de l'eau et du sable passé au tamis de crin. On l'applique en couches plus ou moins épaisses sur les cornues ou les tubes que l'on veut préserver de l'action immédiate du feu.

Comme un chimiste, surtout celui qui s'occupe d'analyses, a toujours besoin d'employer des réactifs, il est très-commode d'avoir dans un laboratoire, sur la table des expériences et des essais, une boîte à compartimens, renfermant les principaux réactifs. Ils sont ainsi constamment sous l'œil et sous la main du chimiste. Les principaux réactifs sont :

La teinture de tournesol, pour reconnaître les acides; *la teinture de curcuma*, ou *terra merita*, pour découvrir les alcalis.

La teinture de noix de galle, qui manifeste la présence du fer.

L'eau de chaux, pour reconnaître l'acide carbonique.

La potasse, *la soude*, *l'ammoniaque*, pour précipiter les dissolutions métalliques, et indiquer la présence des sels terreux.

L'acide sulfurique, pour révéler les plus petites portions de baryte.

Les acides nitrique et nitreux, pour décomposer le gaz hydrogène sulfuré contenu dans les eaux minérales, et précipiter le soufre.

Les acides muriatique et muriatique oxigéné, le premier pour précipiter les dissolutions d'argent.

L'acide arsénique, pour indiquer la nature des eaux sulfureuses.

L'acide oxalique, pour faire reconnaître la chaux.

Les acides carbonique, phosphorique, acéteux, acétique, tartarique.

Les sulfates de potasse, de soude et de magnésie. Ils sont employés dans l'analyse des eaux.

La dissolution de baryte, pour reconnaître les sulfates et l'acide sulfurique.

Le muriate calcaire, pour découvrir le carbonate de potasse.

Le sulfate acide d'alumine, en solution dans l'eau.

Les prussiates alcalins, et surtout celui de chaux, pour découvrir le fer.

Les sulfures, hydro-sulfures, et *l'eau chargée d'hydrogène sulfuré*, pour précipiter les dissolutions métalliques, et surtout reconnaître le plomb.

Quelques métaux décapés, des oxides métalliques et des *dissolutions métalliques*, telles que le *muriate d'arsenic, le muriate d'antimoine, le nitrate de mercure, le nitrate d'argent, le muriate suroxigéné de mercure, les sulfates de fer et de cuivre, l'acétate de plomb.*

Le nitro-muriate de platine, pour faire reconnaître la potasse.

L'iode, pour découvrir l'amidon dans les végétaux.

L'alcool, pour séparer les résines des autres produits immédiats des végétaux, et pour distinguer les sels déliquescens des sels efflorescens.

Le phosphore, pour l'analyse de l'air.

Le tannin, pour connaître si un corps contient de la gélatine.

Instrumens de physique et autres. Les instrumens de physique destinés à faire reconnaître les propriétés des corps sont presque tous nécessaires au chimiste. Comme ces instrumens sont pour la plupart en cuivre, ou en fer, il doit les conserver dans une pièce voisine du laboratoire, comme nous l'avons dit. On peut réduire le nombre de ces instrumens aux suivans :

Un baromètre. Il fait apprécier la pression de l'atmosphère, et l'on ne peut se dispenser de l'observer dans l'examen des gaz. Il faut choisir cet instrument à niveau constant.

Un manomètre. Autre baromètre que l'on emploie pour mesurer le ressort d'un gaz contenu dans un vase fermé. Le vase doit être muni d'un couvercle en cuivre très-large, qui permet d'y introduire divers corps, et d'un robinet à l'aide duquel on peut retirer et examiner à volonté une portion du gaz en contact avec ces corps.

Plusieurs thermomètres. Les uns sur planchettes graduées;

les autres, propres à être plongés dans les liquides; les uns à mercure, les autres contenant de l'alcool coloré, les uns avec la division décimale, les autres avec celles de Réaumur et de Fahrenheit.

Un calorimètre. Il sert à évaluer le calorique spécifique des corps combustibles.

Un thermoscope. Il fait reconnaître les plus petites élévations de température.

Le pyromètre de Wegwood. A l'aide de cet instrument, on mesure les degrés de chaleur supérieurs aux plus grandes échelles des thermomètres en verre.

Un électrophore, pour enflammer des mélanges de gaz oxigène et de gaz hydrogène.

Une cuve hydro-pneumatique, pour recueillir et transvaser les gaz qui ne sont point solubles dans l'eau. Elle doit être en bois doublé de plomb.

Une cuve hydrargiro-pneumatique, pour recueillir les gaz qui sont solubles dans l'eau. Cette cuve doit être de pierre ou de marbre.

Un ou plusieurs *eudiomètres*, pour l'analyse de l'air. On se sert le plus communément de l'eudiomètre à gaz hydrogène; mais on peut avoir celui de Volta, celui à phosphore, celui à deutoxide d'azote. Il faut avoir les mesures à coulisse en cuivre qui en dépendent.

Une étuve à quinquet, espèce d'armoire garnie de planches ou grillages de fer sur lesquels on fait sécher des filtres, des précipités, des substances végétales ou animales. Cette étuve est échauffée par une lampe à double courant, placée dans son centre, et disposée de manière à recevoir du dehors l'air qui l'alimente. On en trouve la description dans le Traité de chimie élémentaire de M. Thénard.

Une lampe dite *laboratoire de Guyton de Morveau.* Cette lampe, garnie de différens supports, est très-commode pour faire quelques distillations ou quelques fusions.

Un petit alambic portatif d'essai. Instrument imaginé par M. Descroisilles pour essayer promptement une liqueur fermentée, et connaître la quantité d'alcool qu'elle contient.

Une lampe d'émailleur sur sa table, et garnie de son soufflet. Cette lampe sert à ramollir le verre, et à lui donner différentes formes, à courber des tubes, à souffler des boules de thermomètre, etc.

Un chalumeau docimastique, et tous les petits instrumens qui servent à l'essai des mines.

Une machine pneumatique, pour l'examen des corps dans le vide.

Un aimant naturel armé, ou un aimant artificiel; plus, des

barreaux aimantés et des aiguilles sur pivot. Ces instrumens sont utiles pour reconnaître la présence du fer métallique et la polarité de certaines substances.

Une marmite de Papin, pour exposer à une très-haute température des liquides, ou autres substances, sans qu'ils puissent se vaporiser. Il est essentiel que ce vase soit muni d'une soupape de sûreté.

Des aréomètres avec différentes échelles graduées.

Un gravimètre, ou une *balance hydrostatique*, pour juger la pesanteur spécifique des corps.

Une pile voltaïque, pour les expériences galvaniques.

Une pompe à compression, pour faire des eaux gazeuses.

Un électromètre à pailles, pour juger l'état électrique des corps.

Un microscope et *un micromètre*.

Un goniomètre de Wollaston, pour déterminer la forme des cristaux.

Un petit laminoir, pour aplatir les métaux.

(CADET DE GASSICOURT)

LABORIEUX (ACCOUCHEMENT) : Ce nom convient à tout accouchement qui offre de grandes difficultés, et qui devient pour la femme en travail l'occasion de souffrances plus vives que de coutume. Pendant longtemps, la dénomination d'accouchemens laborieux a été uniquement réservée, dans les ouvrages élémentaires, à ceux où l'on se sert de quelque instrument. C'est encore dans ce sens qu'elle a été employée par Smellie et Baudelocque. Elle sert à désigner dans leurs traités cet ordre d'accouchement où l'on juge que, pour extraire l'enfant, il est nécessaire ou du moins plus avantageux de se servir de quelque instrument; en sorte que, suivant eux, le caractère distinctif des accouchemens laborieux se tire de la nécessité absolue ou relative où l'on est d'employer quelque instrument pour les terminer. J'ai cru devoir abandonner cette dénomination ainsi restreinte, parce qu'elle est impropre et inexacte. En effet, quelques-uns de ceux qu'on a désignés sous ce nom, sont quelquefois moins difficiles, moins pénibles pour l'accoucheur, et moins dangereux pour la mère et pour l'enfant, que ceux que l'on peut opérer par la main seule, et que plusieurs même de ceux que la nature vient à bout de terminer seule après de grands efforts.

La plupart des accoucheurs ont plus spécialement désigné sous le nom d'accouchemens laborieux ceux où l'on est obligé d'employer le forceps; quelques-uns même l'ont exclusivement consacré à ce mode d'extraction de l'enfant. Plus on restreint cette dénomination, moins elle est convenable. Il n'est aucun accoucheur un peu exercé qui ne sache que, s'il en est quel-

ques-uns qui offrent de grandes difficultés, et qui soient dangereux pour la mère ou l'enfant, on n'éprouve aucune difficulté dans le plus grand nombre des cas où l'on croit devoir faire usage de cet instrument. Il est des circonstances où cette application est facile et sans danger pour l'enfant. Souvent on y a recours pour diminuer les inconvéniens qui résulteraient de la terminaison spontanée pour l'un et l'autre individu. Il est même quelques espèces d'accouchemens naturels qui sont plus douloureux pour la femme que l'application du forceps au détroit inférieur. (GARDIEN)

FISLER, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Argentorati*, 1649.
FRIDERICI, *Dissertatio de dystociâ naturali*; in-4°. *Ienæ*, 1665.
VINSON, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1675.
SCHNEIDERMANN, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1677.
FRANCK, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Heidelbergæ*, 1680.
PAPELIER, *Dissertatio de dystociâ*; in-4°. *Argentorati*, 1684.
FREE, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1685.
SCHRADER, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Helmstadii*, 1685.
JANSON, *Dissertatio de manuali operatione obstetricantium in partu difficili*; in-4°. *Harderovici*; 1688.
OLEARIUS, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Erfordæ*, 1689.
VAN HOORN, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1690.
PATOUN, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1691.
SCHAFF, *Dissertatio de officio medici in partu difficili*; in-4°. *Ultrajecti*, 1692.
ALBINUS, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 1696.
VON ACKERSDYCK, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1697.
REUSNER, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Erfordæ*, 1697.
HORN, *Dissertatio de auxilio debito in partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1717.
ZIEGER, *Dissertatio de dystociâ*; in-4°. *Argentorati*, 1720.
BURCHARD, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Rostochii*, 1726.
MUELLER, *Dissertatio de situ uteri obliquo in gravidis, et ex hoc sequente partu difficili*; in-4°. *Argentorati*, 1731.
GOELICKE, *Dissertatio de dystociâ*; in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 1732.
GLADBACH, *Dissertatio de instrumentis in quovis partu difficili non nisi summâ urgente necessitate adhibendis*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1732.
LÉMERY, *Ergò in partu difficili manu potiùs quam instrumentis utendum*; in-4°. Paris, 1732.
MAYFELD, *Dissertatio. Historia partûs difficilis ex spasticâ strictura uteri circa placentam*; in-4°. *Altdorfii*, 1732.
WEDEL (Georg. Wolfg.), *Dissertatio de partu difficili ex infante, brachio prodeunte*; in-4°. *Ienæ*, 1732.
DUPARC, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Monspelii*, 1733.
SCHREIBER, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Francofurti ad Viadrum*, 1736.
LOEZEL, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1739.
SPRANKE, *Dissertatio de partu difficili*; in-4°. *Harderovici*, 1739.

HUBER, *Dissertatio de partu difficili ex prolapsu brachii;* in-4°. *Goettingæ*, 1740.

SLEVOGT, *Programma de singularibus quibusdam impedimentis partûs;* in-4°. *Ienæ*, 1740.

VOIGT, *Dissertatio de capite infantis abrupto, variisque illud ex utero extrahendi modis;* in-4°. *Giessæ*, 1743.

Réimprimée dans la collection des thèses de chirurgie de Haller; tom. III, n. 81.

REPERT, *Dissertatio de partu laborioso seu difficili et præternaturali;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1743.

RULLMANN, *Dissertatio de partu præternaturali ac difficili ob hæmorrhagiam uteri accedentem;* in-4°. *Giessæ*, 1744.

BOURDIER, *Ergò in partu difficili sola manus instrumentum;* in-4°. *Parisiis*, 1744.

AULBER, *Dissertatio de prægrandi fœtûs capite, partum retardante et impediente;* in-4°. *Giessæ*, 1745.

HEBENSTREIT, *De capitonibus laborioso partu nascentibus;* in-4°. *Lipsiæ*, 1745.

BUCHWALD, *Dissertatio de causis partûs difficilis notabilioribus, adjectâ uteri constrictione;* in-4°. *Havniæ*, 1746.

— *Dissertatio de partu difficili ex funiculo umbilicali;* in-4°. *Havniæ*, 1749.

ERASMUS, *Dissertatio de partu difficili ex capite fœtûs etiam prævio;* in-4°. *Argentorati*, 1747.

BERTRAM, *Dissertatio de partu difficili ex uteri situ obliquo;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1747.

HANDTWIG, *Dissertatio de puerperâ partu difficillimo laborante;* in-4°. *Rostochii*, 1747.

METZGER, *Dissertatio de vanitate medicamentorum pellentium in partu difficili;* in-4°. *Argentorati*, 1747.

LEVRET (André), Observations sur les causes et les accidens de plusieurs accouchemens laborieux; in-8°. Paris, 1747, 1750, 1762, 1770.

— Suite des observations sur les causes et les accidens de plusieurs accouchemens laborieux; in-8°. Paris, 1751.

Cette *suite* est une réponse à la critique du premier ouvrage, publiée dans le Journal des Savans, en 1749. Les deux ouvrages sont réunis dans l'édition de 1770.

VAN NIEL, *Dissertatio de causis partûs difficilis et auxiliis requisitis;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1748.

FRENSDORF, *Dissertatio de partu præternaturali ac difficili ob procidentiam funiculi;* in-4°. *Argentorati*, 1749.

ARMBOUSTER, *Dissertatio de paragomphosi capitis fœtûs in partu;* in-4°. *Goettingæ*, 1749.

KALTSCHMIED, *Dissertatio. Casus partûs difficilis, in quo infanticidium licitum est;* in-4°. *Ienæ*, 1751.

LATIER, *An in partu difficili sola manus instrumentum?* in-4°. *Parisiis*, 1754.

TACK, *Specimen obstetricium de partu difficili capite infantis prævio;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1755.

FACK, *De partu difficili capite infantis prævio;* in-4o. *Lugduni Batavorum*, 1755.

— V. *Commentar.; Lips.*, vol. IV, p. 704.

ZEIS, *Dissertatio de causis mortem necessariò in partu inferentibus;* in 4°. *Goettingæ*, 1756.

OVERKAMP, *Dissertatio de capitis abrupti et in utero relicti variis extrahendi methodis;* in-4°. *Heidelbergæ*, 1757.

KALTSCHMIED, *Dissertatio. Varia partûs impedimenta ex capitis vitio*; in-4°. *Ienæ*, 1757.

STOCK, *Programma. Partus difficilis ex brachio fœtûs sinistro primùm ex utero prodeunte*; in-4°. *Ienæ*, 1757.

PELICÆUS, *Dissertatio de partu difficili et positurâ uteri obliquâ*; in-4°. *Argentorati*, 1758.

PELICÆUS, *Dissertatio de partu difficili ex positurâ uteri obliquâ*; in-4°. *Argentorati*, 1758.

KRUEGELSTEIN, *Dissertatio de noxio pellentium usu in partu difficili*; in-4°. *Halæ*, 1760.

WEISE, *Dissertatio. Historia partûs impediti ex membranâ tendinosâ, os uteri internum arctante*; in-4°. *Altdorfii*, 1761.

Réimprimée dans la Collection des thèses de Sandifort; t. II, n. 3.

GEHLER, *Dissertatio de partu difficili ex hydrope fœtûs*; in-4°. *Lipsiæ*, 1762.

MORAND, *Ergò in partu difficili manu potiùs quam instrumentis utendum*; in-4°. *Parisiis*, 1762.

MORAND, *Ergò in partu difficili sola manus instrumentum*; in-4°. *Parisiis*, 1762.

THIERRY, *Dissertatio de partu difficili à malâ conformatione fœtûs*; in-4°. *Argentorati*, 1764.

— *Dissertatio de partu difficili ex pelvis malâ conformatione*; in-4°. *Argentorati*, 1764.

SOMMER, *Dissertatio. Selectæ observationes de partu laborioso*; in-4°. *Goettingæ*, 1765.

FREYER, *Dissertatio de partu difficili propter funiculum umbilicalem fœtûs collum stringentem*; in-4°. *Halæ*, 1765.

— *Continuatio*; in-4°. *Halæ*, 1766.

LEONTOWITSCH, *Dissertatio de partu præternaturali ex vitiis trunci fœtûs orto*; in-4°. *Argentorati*, 1766.

VAN WAERT, *Dissertatio de utero gravido devio, causâ partûs difficilis et laboriosi*; in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1768.

NUNN, *Dissertatio de dystociâ*; in-4°. *Erfordæ*, 1768.

BEIREIS, *Dissertatio de causis cur fœminæ in Germaniâ partubus laboriosis præ aliis gentibus sint obnoxiæ*; in-4°. *Helmstadii*, 1769.

BALDINGER, *Dissertatio de partu laborioso, et causis quæ caput in pelvi retinent præcipuis*; in-4°. *Ienæ*, 1769.

Réimprimée dans la collection de Gruner, tome I.

DESPATUREAUX, *Ergò in partu difficili sola manus instrumentum*; in-4°. *Parisiis*, 1770.

UNZER, *Dissertatio de feminis europæis et illustribus, an earum præ aliis gentibus partus sint laboriosiores*; in-4°. *Goettingæ*, 1771.

PEGOLOW, *De fœtûs brachio in partu prodeunte*; in-4°. *Argentorati*, 1772.

JAEQUEREZ, *Dissertatio de partu quodam naturali laborioso propter gangrænam in utero præexistantem et rupturam uteri*; in-4°. *Argentorati*, 1775.

RUHLAND, *Dissertatio de partu præternaturali ac difficili ob procidentiam funiculi umbilicalis juxta caput*; in-4°. *Argentorati*, 1775.

MURRAY, *Dissertatio. Sylloge observationum de partu laborioso*; in-4°. *Gottingæ*, 1776.

SCHUBARTH, *Dissertatio de obstetricantium erroribus circà partum difficilem, ejusque causas et signa*; in-4°. *Lipsiæ*, 1776.

MEIER, *Dissertatio de partu difficili et laborioso ob angustam nimis et depravatam pelvim*; in-4°. *Argentorati*, 1777.

GRUNER, *Dissertatio de dolorum partûs spasticorum naturâ et medelâ*; in-4°. *Ienæ*, 1780.

LINDENBERG. *Dissertatio de partu laborioso*; in-4°. *Giessæ*, 1781.
HERBINIAUX, Traité sur divers accouchemens laborieux; in-8°. Bruxelles, 1782.
OSBORN, *An essay on laborious parturition*; c'est-à-dire, Essai sur les accouchemens laborieux; in-8°. Londres, 1783.
HARGENS, *Dissertatio. Sciagraphia systematica eorum, quæ in partu præternaturali et difficili, sub ipsam partus periodum, agenda sunt*; in-4°. *Kiloniæ*, 1793.

(VAIDY)

LABOUREURS (maladies des). Que les distinctions établies dans la société soient l'ouvrage de la raison ou des préjugés, de la force ou de la nécessité, la classe la plus nombreuse a, dans tous les pays civilisés, la même destination; partout lui est dévolu le soin de remuer la terre, de confier les germes et les graines à sa fécondité, de récolter et préparer les fruits, d'élever les bestiaux et de fournir au travail ou à la consommation des cités tout ce que commandent des besoins réels ou factices. Les poètes ont chanté les travaux agricoles; la vie pastorale a fourni à leurs pinceaux les plus riantes images; les champs ont inspiré leurs plus doux accens; les philosophes ont appelé sur les campagnes l'attention et la bienveillance des gouvernemens; les écrits se sont multipliés avec le but de perfectionner les méthodes et les procédés de l'agriculture, ou d'améliorer le sort des cultivateurs : les médecins seraient-ils seuls étrangers à un intérêt si généralement manifesté? Et lorsque tant de livres ont été publiés par eux sur la santé des artisans, des soldats, des marins, des gens du monde, des gens de lettres, pourrait-on leur reprocher d'avoir à peine consacré quelques pages à la santé des laboureurs? Peu de livres, en effet, ont reçu cette noble et spéciale destination : on ne regardera certainement pas comme tels les nombreux et dégoûtans traités de médecine soi-disant populaire, les manuels, les formulaires, les avis, et tous ces magasins de dangereuses recettes, ces recueils de préceptes vagues, d'indications incertaines, qui, sous mille titres et noms divers, circulent dans les campagnes. On ne peut prescrire avec trop d'ardeur, signaler avec trop de zèle ces livres imposteurs, fléaux redoutables et dangereux ennemis de la santé des laboureurs. Cette tâche sera sans doute remplie, plus dignement que je ne pourrais le faire, dans quelques articles de ce Dictionaire. Il m'appartient uniquement d'indiquer, dans celui-ci, les circonstances nuisibles ou favorables à la santé des laboureurs, et d'examiner l'influence que ces circonstances exercent sur la marche et le traitement de leurs maladies.

On sentira la difficulté de cette indication et de cet examen, si l'on veut bien considérer combien les mêmes règles sont peu susceptibles d'être appliquées à une classe d'hommes répandue

dans des lieux si différens, et placée dans des circonstances si opposées. En effet, sans franchir les limites de notre patrie, sans pénétrer sous le ciel brûlant où l'esclavage dévoue une classe d'hommes à la culture pénible de quelques plantes et de quelques arbres; sans chercher plus près de nous les paysans malheureux qu'un odieux servage tient encore enchaînés, n'observons-nous pas une différence énorme entre le riche fermier de nos provinces septentrionales, et le misérable métayer ou colon de nos pays méridionaux? Les règles d'hygiène applicables au laboureur, qui, légèrement appuyé sur une charrue traînée par un vigoureux attelage, la promène sans effort sur un terrain fécond et léger, peuvent-elles convenir au vigneron courbé constamment vers la terre, et remuant, avec sa lourde bèche, une terre argileuse et compacte? Les maladies propres au vigoureux montagnard des Pyrénées, de l'Auvergne ou des Vosges, buvant des eaux salubres, respirant un air pur, vivant de lait, de beurre et de fromage, peuvent-elles ressembler à celles du chétif habitant des marais malfaisans qui longent l'Océan ou la Méditerranée? Celui-ci, condamné sous un ciel ennemi à boire des eaux corrompues, à respirer des miasmes délétères, use promptement, et dans des travaux pénibles, une vie contre laquelle conspirent également l'eau, l'air, les travaux et les alimens.

Les bergers et les vignerons appartiennent sans doute à la classe des laboureurs; cependant, il n'est pas indifférent pour la santé de conduire les bestiaux au pâturage ou au labour, de respirer le grand air ou celui des étables, de manier la bèche ou de conduire la charrue, de consumer ses forces dans de pénibles travaux ou d'exercer ses membres à des occupations faciles. Il n'est pas indifférent de se garantir du froid et de l'humidité par de bons vêtemens, ou de braver, sous des haillons, les intempéries de l'air, d'habiter des chambres spacieuses, ou de partager un réduit obscur, sous des huttes froides et humides : il n'est pas indifférent de se nourrir d'alimens abondans et sains, ou de manger un pain peu substantiel, d'user de boissons fermentées ou de boire de l'eau, de jouir enfin du bien-être procuré par le sentiment d'une honnête aisance, ou d'être accablé par le tourment de la misère.

Il faut pourtant considérer le laboureur dans ces états divers. On ne doit pas le chercher uniquement dans les riches fermes de la Flandre ou de la Normandie, dans ces demeures élégantes où lady Morgan a vu des pendules, des pianos, des romans et toutes les recherches du luxe moderne; il faut, non avec les yeux de la prévention, mais avec le flambeau de la vérité; il faut, dis-je, pénétrer sous le triste chaume où la plus considérable portion de nos paysans méridionaux vit,

condamnée à des travaux, ou exposée à des besoins dont l'influence se fait sentir également sur ses maladies et sur sa santé.

La différence des lieux, de l'air, des alimens, des boissons, des vêtemens, des habitations; la variété des produits et des cultures; les distances placées entre l'aisance et la misère; les degrés qui séparent le laboureur propriétaire, le fermier, le colon, le domestique : toutes ces circonstances rendent extrêmement difficile l'application des lois d'hygiène et de thérapeutique à la conservation ou au rétablissement de la santé des laboureurs. Cette application devient plus difficile encore depuis que nos laboureurs ne vivent plus uniquement de la vie des champs, depuis que, transplantés dans les villes comme domestiques, et plus encore dans les camps comme soldats, ils ont rapporté dans les villages de funestes habitudes et toutes les infirmités dont la débauche est la source.

Les peuples sauvages, vivant dans l'ignorance de nos mœurs et de nos maladies, meurent presque tous d'accidens ou de décrépitude. Plus rapproché de l'état primitif, le laboureur acquiert des dispositions maladives, à mesure qu'il s'éloigne davantage de cet état, à mesure qu'atteint plus ou moins par la civilisation, il lui sacrifie les mœurs et la santé du premier âge. Sans doute la civilisation a, même dans ses excès, des avantages précieux. La culture de l'esprit, l'exercice du sentiment sont son ouvrage, et, de ces deux sources, découlent les plaisirs les plus vifs pour l'homme qui sait y puiser avec modération. Mais s'il use dans cette jouissance la plénitude de ses facultés physiques; s'il perd la santé, premier des biens et base de tous les autres, il ne sera désormais sensible ni aux charmes de l'esprit, ni aux douceurs du sentiment, ni susceptible des vastes conceptions de l'intelligence :

Et dans un corps mal sain, qu'importe la raison?
C'est un cocher adroit assis sur le timon
D'un char tout fracassé sans soupente et sans roue;
C'est un pilote expert sur un vaisseau sans proue.
Dans un homme souffrant l'esprit n'a point d'essor,
Le mal, le mal l'enchaîne. . . . . .

Qualités, vertus, agrémens, charmes, fortune, honneurs, dignités, tout est sans attrait pour celui dont on peut dire :

Il a tout, il a l'art de plaire;
Mais il n'a rien s'il ne digère.

Celui qui, heureux ou plus sage, conserve ses facultés physiques dans un état de force qui permet l'aisance et la régularité des fonctions intérieures, voit, sans murmure, s'opérer l'affaiblissement graduel de ses fonctions intellectuelles. Il se console de la lenteur et de la difficulté de ses conceptions, s'il peut répéter avec Fontenelle, âgé de quatre-vingts ans : *je n'ai plus qu'un estomac; c'est bien peu, mais je m'en contente.*

Le laboureur est exempt des regrets attachés à la perte des facultés qu'il a peu exercées. Accoutumé de bonne heure à une vie active, il passe ses journées dans les champs : ses puissances musculaires acquièrent un grand développement; l'habitude de combattre contre les intempéries, le met dans le cas de braver impunément leurs atteintes. Tout aliment lui convient, quelque grossier qu'il soit, et dès qu'il suffit pour exciter ses organes. Ses digestions, toujours faciles, semblent se jouer des matériaux sur lesquels elles s'exercent. Une activité infatigable tient ses organes en haleine durant le jour; un sommeil tranquille, doux, réparateur, remplit pour lui les heures de la nuit. Son cerveau, rarement excité, ne concentre pas sur lui les forces organiques; celles-ci restent à la disposition de son estomac ou des organes musculaires, en vertu des lois vitales qui les déplacent, les portent ou les ramènent vers l'organe plus fortement ou plus habituellement excité. Les digestions sont ainsi plus faciles, la nutrition s'exécute librement, tous les organes se prêtent sans effort aux fonctions qu'ils sont destinés à remplir; l'harmonie générale naît de ce milieu salutaire d'action, et la santé se trouve dans ce *tenor mediocris* appliqué au jeu des organes. Ainsi le bonheur, nous dit Horace, naît de l'heureuse médiocrité de fortune et de condition.

Le laboureur est économe d'idées et de réflexions : on voit se répéter sans effort dans son esprit, et se reproduire dans le même ordre, le très-petit nombre de choses dont il est occupé. Etranger à l'ambition des hommes, à l'amour des distinctions, au désir de la fortune, il ignore les intrigues nécessaires pour y parvenir. La crainte, la défiance, la jalousie, tous les tourmens d'une ame aux prises avec les passions, ne peuvent l'atteindre. Tous ses vœux sont pour une saison favorable et pour une abondante récolte. Ces vœux sont aussi ceux de ses voisins; il peut les exprimer avec confiance, les communiquer avec abandon. Tout ce qui l'entoure veut comme lui, pense comme lui, et se prête aisément à ses volontés. Ses domestiques sont ses égaux; ses enfans le suivent aux champs et partagent tous ses travaux; sa femme est uniquement occupée de lui, des enfans et du ménage; le gouvernement de sa maison n'éprouve ni embarras, ni contradiction; les ressorts de cette petite administration jouent avec aisance et facilité.

Avant que la révolution française fût remuer jusqu'au fond des campagnes le ferment de toutes les passions, le laboureur, livré au goût malheureux des procès, était seul accessible à celles qu'accompagnent la tristesse, la haine et la défiance; ce goût processif, entretenu, exalté souvent par les perfides conseils de la chicane, portait, dans bien des chaumières le trouble et le désordre qu'entraînent dans nos cités des passions ca-

chées avec plus d'art, mais non alimentées avec plus d'obstination. La conscription est venue depuis ajouter sa déplorable influence. La crainte de perdre ses enfans, la douleur de les voir partir, ont souvent pris tous les caractères et eu tous les effets qu'impriment à nos organes les angoisses de la frayeur, les tourmens de l'incertitude et les atteintes profondes d'un chagrin prolongé.

Toutefois, deux effets opposés ont été observés en même temps. La conscription a fortement excité la sensibilité de quelques-uns, et provoqué souvent les désordres physiques attachés à cette forte excitation. Chez d'autres, elle a démontré l'insensibilité profonde, qui, faisant du laboureur un parfait égoïste, le rend peu susceptible d'être affecté par la perte des personnes auxquelles il est attaché par les liens du sang ou de l'amitié. En général, la sensibilité morale du laboureur, peu active ou peu exercée, s'élève difficilement au degré qui rend propres les maux de ses amis et de ses proches, et moins encore à celui qui, rendant communs les maux de l'humanité, établit entre tous les malheureux une étroite sympathie.

Le laboureur, disons-nous, compatit faiblement aux maux d'autrui. Ses affections sont contenues dans la limite étroite de ses besoins. Il demeure constamment étranger à tout sentiment né de l'exercice habituel de la sensibilité ou de l'exaltation momentanée de l'imagination. L'amour moral, ses inquiétudes, ses transports, ses douceurs, lui sont inconnus. Ce sentiment est presque tout entier renfermé pour lui dans l'instinct donné par la nature pour le porter à créer son semblable : cet instinct s'éveille quand l'accroissement est terminé, mais jamais avec cette impétuosité qui tient le plus souvent à l'exaltation de l'imagination. Le laboureur ne connaît ni le danger des lectures, ni la séduction des sociétés, ni le poids de l'oisiveté. Elevé sous le toit paternel, il ne contracte d'habitude que celle du travail, et n'éprouve de besoins que ceux de la nature.

Libre du tourment des passions dont l'influence est si nuisible à la santé, le laboureur est également exempt des inconvéniens de la prospérité, que Sénèque nous peint accompagnée de soucis, tourmentant, troublant les esprits, excitant l'un à l'ambition, portant l'autre à la débauche, et semant partout des maux qui rendent ses faveurs dangereuses.

Le laboureur est préservé de ces perfides faveurs par l'heureuse médiocrité, audessus de laquelle il ne s'élève jamais sans perdre son repos et sa tranquillité. Il perd aussi l'incomparable avantage d'une santé robuste lorsqu'il abandonne les champs pour passer dans les villes, et que, tourmenté d'une

folle ambition, il fait succéder aux exercices salutaires du corps les travaux pénibles de l'esprit, lorsqu'il oublie que,

La nature a voulu, sans doute mère sage,
Entre tous ses enfans, faire un égal partage;
Aux brutes n'accorder qu'un instinct limité,
Mais au lieu de l'esprit leur donner la santé.

Toutefois, la force physique des laboureurs ne croît pas seulement en raison inverse de l'exercice des facultés morales. Des causes prises dans les objets du dehors, dans les relations de la vie extérieure, favorisent l'énergie des organes et l'harmonie des fonctions.

L'air au milieu duquel nous vivons exerce sur nous la plus grande influence. L'étiolement de la plante croissant sous l'abri réchauffé de la serre, la brebis mourant dans l'étable et prospérant dans le parc, tout décèle cette influence heureuse ou funeste. Est-on depuis longtemps dans une assemblée nombreuse? on éprouve une souffrance physique dont on ne peut se rendre compte, et le malaise détermine une impatience machinale. C'est un mauvais moment pour l'orateur abordant la tribune sur la fin d'une longue séance : l'impatience de respirer un air plus pur rend l'auditoire peu attentif; elle donne les apparences de l'inattention ou du manque de bienveillance au besoin naturel de se soustraire au poids accablant d'un air vicié.

Le laboureur ne connaît ni les réunions nombreuses enfermées presque hermétiquement sous de brillans lambris, ni les assemblées délibérantes, où ses intérêts les plus chers sont peut-être quelquefois sacrifiés à l'impatience communiquée par un air corrompu. Solitaire dans la vaste étendue des champs, il reçoit directement du sein entr'ouvert de la terre, ou de l'exhalation salutaire des plantes, l'air quelquefois embaumé, mais presque toujours pur dont l'atmosphère est remplie. Cet air pur agit puissamment sur tous les corps organisés : son influence est active, permanente; il contribue à rendre l'habitant des montagnes vigoureux, robuste, imprime à tous ses mouvemens la souplesse et la force, à toutes ses fonctions l'aisance et la liberté. L'influence d'un air vicié ne se fait pas ressentir avec moins d'évidence sur l'habitant des marais. Celui ci est paresseux, indolent, débile : ses fibres molles, son teint cuivreux, ses pas languissans, contrastent avec les belles formes, le teint fleuri, la démarche fière du montagnard luttant sur ses rochers contre l'aridité d'un sol plus favorable à la santé qu'à la fortune.

La force organique imprimée par un air pur, se décèle non-seulement dans l'habitude extérieure, le jeu des organes, l'exercice des fonctions; elle se manifeste encore dans l'exaltation

communiquée aux facultés morales. « L'essor élevé des idées, dit M. Ramond (*Observations faites dans les Pyrénées*, p. 50), parlant de l'habitant des montagnes des Pyrénées, se trahit ici dans les discours des pâtres que l'on croirait les plus grossiers, sous la humble hutte, au milieu des privations de la pauvreté. Le vrai possesseur des Pyrénées, le berger indigène de ces monts, spirituel sans culture, noble et généreux sous des haillons, fier dans l'abaissement même, toujours épris des douces chimères du sentiment et des nobles chimères de la gloire, se fait reconnaître à cet apanage qu'il a reçu moins de son ciel que de sa race, noblesse à laquelle il n'a jamais dérogé et qui le suit dans toutes les conditions. »

Si l'air exerce une grande influence sur le physique et le moral des individus vivant dans une atmosphère plus ou moins pure, l'exercice et le mouvement ne sont pas une cause moins active de force et de santé. Le laboureur ne connut jamais l'inaction qui provoque l'ennui, cette situation triste de l'ame, d'où naissent tant de désordres physiques et moraux :

Otia si tollas, periere cupidinis arcus.

Les occupations de la campagne se succèdent et se renouvellent sans cesse. Toutes commandent le mouvement, nécessitent l'exercice des muscles, et leur donnent une activité suffisante. Les travaux, les courses, les jeux, même les danses du laboureur n'ont rien d'excessif. Tout reste dans les bornes d'un exercice favorable à la santé, sans user, par une action trop forte ou trop soutenue, les ressorts destinés à la maintenir.

Les habillemens du laboureur sont généralement propres à entretenir la santé. Ils ne gênent aucun organe, ne compriment aucune partie, n'en laissent aucune accessible au froid. Leurs femmes et leurs filles ne connaissent ni les busces, ni les corsets; étrangères à la funeste habitude de laisser la poitrine découverte, elles préservent les organes importans, renfermés dans cette capacité, de tous les accidens occasionés par l'impression subite du froid et les suppressions réitérées de la transpiration.

Disposé, par les travaux du jour, à un sommeil réparateur, le laboureur ne consume pas, dans des veilles prolongées, des heures marquées pour le repos de tous les êtres vivans. Aucune passion de l'ame n'agite ses nerfs, aucune erreur de régime ne travaille son estomac; il se couche et dort d'un sommeil profond; les rêves fatigans ne troublent pas son sommeil : s'ils assiégent son cerveau, c'est comme précurseurs ou indices d'un état maladif. Peu habitué à ces compagnons incommodes d'un sommeil agité, il les rappelle avec soin, et les donne toujours comme signes de fièvre ou de dérangement notable.

Les alimens dont se nourrit le laboureur, les boissons dont il use, varient suivant la nature et les productions des divers pays, suivant l'aisance ou la misère des individus. On ne peut donc établir, d'une manière précise, l'influence exercée par la nourriture sur sa santé. Cette nourriture, avons-nous dit, se compose principalement de lait, de beurre et de fromage, dans les hautes montagnes et les pays à pâturages abondans. La châtaigne, la farine de blé sarrasin, celle de millet ou blé d'Espagne, forment la principale partie de la nourriture des paysans du Limousin, de la Sologne, du Périgord et de plusieurs autres provinces pauvres; l'eau fait leur unique boisson. Un pain substantiel, fait avec la bonne farine de froment, alimente les cultivateurs des vignobles méridionaux, les propriétaires exploitant eux-mêmes leur modeste héritage, les riches fermiers des provinces septentrionales. Un demi-vin aigrelet, acide, forme une boisson très-salutaire pour les premiers; le cidre ou la bière désaltèrent les seconds. Un excès nuisible partout à la santé, et néanmoins commun à tous les pays, propre à toutes les classes de laboureurs, est celui du vin. Le propriétaire, le fermier, le colon, le domestique, le journalier, le vigneron, le berger, le pauvre, le riche, tous aiment le vin avec passion, et presque tous se livrent à ses excès, sans mesure et sans frein. Quand ces excès dégénèrent en habitude, ils deviennent cause de beaucoup de maladies, et principalement d'hydropisies presque toujours incurables. Les excès de vin ont ordinairement lieu le dimanche, dans les jours de marchés ou de foires, et dans les repas de noces. Ils se répètent aussi fréquemment dans les pays où l'usage est de réunir, à certains jours et pour des travaux particuliers, un grand nombre de bouviers, bécheurs, faucheurs, etc., etc. Lorsque les excès se renouvellent uniquement dans ces circonstances, ils sont moins dangereux; le danger naît de l'habitude de les renouveler.

Les excès de vin ou d'eau-de vie sont généralement les seuls dont les laboureurs contractent la funeste habitude. Leurs mets, toujours uniformes, sont dépouillés des préparations habiles qui rendent la table des riches si propre à faire illusion sur la quantité, et conduire, par une aimable et séduisante variété, à un abus si souvent funeste. Des mets toujours simples surchargent rarement l'estomac du laboureur, obligé d'ailleurs d'exercer cet estomac sur des substances d'une digestion quelquefois difficile. Des alimens peu nutritifs et de facile digestion conviendraient peu à ces hommes robustes, dont les forces, dit monsieur Desèze, ont besoin d'être longtemps concentrées sur l'épigastre, pour ne pas aborder avec trop d'abondance

aux muscles extérieurs, et y occasioner des tensions spasmodiques capables d'en gêner les mouvemens.

En général, un pain plus ou moins grossier, un potage qui n'est que ce pain trempé dans de l'eau bouillante, diversement, mais toujours faiblement assaisonnée, du lait et du beurre, en quelques endroits des châtaignes; dans d'autres, des gâteaux de farine de millet, de maïs, de blé de Turquie, des légumes peu savoureux, tels que choux, raves, fèves, haricots, pommes de terre; quelques fruits grossiers et peu mûrs, rarement de la viande de boucherie, plus souvent du lard ou du jambon : tels sont les alimens dont presque tous les laboureurs font usage; les seuls assaisonnemens sont le sel, le poivre, l'oignon et l'ail. L'eau forme la boisson la plus générale; dans quelques pays la piquette ou demi-vin est bue concurremment avec l'eau. Ce régime sévère est sans doute favorable à la santé, du moins il concourt avec les autres circonstances pour compléter les conditions requises pour se bien porter. L'expérience confirme cette vérité. En effet, s'il est encore des centenaires, c'est ordinairement parmi les laboureurs qu'on les rencontre. Sains et forts, gais et aimables, ils ignorent les infirmités de la vieillesse; jamais à charge aux autres, ils n'ont connu de la vie que ses douceurs innocentes. Loin des mœurs corrompues et de l'air vicié de nos villes, ils sont parvenus à un âge avancé sans quitter leurs fermes, leurs hameaux, leurs villages. Libres du joug des passions, exempts des travaux de l'esprit, à l'abri des tourmens du cœur, ils ont vécu de lait, de légumes, de pain et d'eau.

Toutefois ce concours de circonstances favorables à la santé n'est pas toujours une barrière suffisante contre l'invasion des maladies et l'atteinte des infirmités. L'air ordinairement si pur des campagnes se charge quelquefois de miasmes contagieux ou délétères. Des maladies épidémiques se propagent sur une étendue considérable; des maladies endémiques ravagent annuellement quelques hameaux ou villages placés sur un terrain insalubre. Des circonstances inhérentes à la profession du laboureur, à ses travaux, à sa manière de vivre, le disposent plus particulièrement à certaines maladies aiguës ou chroniques.

Ainsi, les coups de soleil et les inflammations des méninges se rencontrent plus fréquemment chez les cultivateurs occupés à faucher les foins, ou à moissonner les blés. Les vignerons et tous ceux qui sont destinés à bêcher la terre se trouvent plus exposés aux suppressions de sueur, à toutes les irritations et inflammations des muqueuses pulmonaires, stomacales ou intestinales, toujours faciles à s'affecter dans ces circonstances. Le printemps favorise plus particulièrement ces phlegmasies,

parce que la saison, plus inconstante, fait succéder des vents froids, ou des pluies abondantes, à des chaleurs quelquefois excessives. D'ailleurs, les cultivateurs ont passé l'hiver dans une espèce d'inaction rendue nécessaire par les pluies abondantes, les neiges ou les gelées. De là est souvent née une disposition aux maladies inflammatoires, fortifiée ensuite par les variations fréquentes de la température. La disposition inflammatoire, introduite par le repos et les gelées de l'hiver, fortifiée dans le printemps par les variations de la température, détermine non-seulement les phlegmasies des membranes, mais aussi celles des muscles et des enveloppes articulaires. Les rhumatismes aigus sont alors fréquens; ils sont, aux approches de l'automne, remplacés par des dysenteries, dont quelques épidémies sont souvent très-meurtrières.

Alors aussi arrivent les fièvres dites intermittentes avec les types divers, et souvent le caractère pernicieux qui les distingue; on les observe plus fréquemment en automne, et principalement dans les vallons, où l'air n'est pas renouvelé, dans les lieux bas, où les eaux stagnent, où les fumiers croupissent, où les feuilles des arbres entassées se putréfient, et détruisent dans cet état de mort et de décomposition le bien qu'elles avaient produit, lorsque, vertes et en pleine végétation, elles chargeaient l'air de leurs exhalaisons salutaires.

Les embarras du foie, de la rate, suivent souvent, et prolongent ces fièvres automnales, d'autant plus difficiles à guérir, qu'elles sont entretenues par l'affection même dont elles sont le principe et la cause. Ces fièvres donnent souvent naissance à des hydropisies presque toujours incurables, lorsque les engorgemens de la rate ou du foie sont considérables et anciens, ou qu'ils se rencontrent chez des ivrognes habitués aux excès de vin ou d'eau-de-vie.

Les affections rhumatismales, marquées au printemps par un caractère aigu et inflammatoire, affectent dans l'automne une marche chronique, et se manifestent par des douleurs vagues; ces douleurs se fixent rarement sur une partie, se déplacent avec facilité, affectent différens organes, quittent les muscles et les membranes pour se porter sur la tête, la poitrine, l'estomac, les intestins, et se produire sous différentes formes.

Ces déplacemens continuels peuvent, en attaquant les poumons, produire l'asthme, la phthisie, et surtout des toux rebelles et opiniâtres, des catarrhes pulmonaires chroniques. L'irritation qu'ils occasionent sur la trachée-artère détermine une espèce de toux, fréquente surtout chez les vieillards, auparavant habitués à transpirer beaucoup, et maintenant obligés, par les progrès de l'âge, à rester dans leurs maisons souvent froides et humides, et à quitter des travaux pénibles pour

prendre des occupations moins fatigantes, telles que le soin des bestiaux. Quelques personnes vivent longtemps avec cette toux : *plures quotidiè per longum tempus immensam muci salsi, dulcis, vel etiam planè insipidi copiam rejiciunt per tussim, cui nec fœtor inest, nec purulenti aliquid, glandulis nimirum cum ductibus asperæ arteriæ relaxatis nimium, hoc tamen sæpè, licet ægros diutius trahens, haud lethale minùs fit, quam si vel ipsam saniem expuissent.* Huxham, *De aere et morbis epid. anni* 1738, t. 1, p. 199. Plus susceptible de céder aux sudorifiques, au kermès, au polygala, aux eaux minérales chaudes, qu'aux adoucissans, aux gommes, aux pectoraux, cette toux peut amener la phthisie sans suppuration : *Hic humor descendens in internâ laryngis membranâ, titillando tussim parit*, dit Gorter, et on trouve dans Celse : *frequens destillatio tabem timendam esse testatur.*

Les hernies sont fréquentes chez les laboureurs; une des causes déterminantes se trouve dans le poids des fardeaux portés ou soulevés. Plusieurs naissent aussi du peu de soin donné aux enfans dans les premières années de leur âge; les mères ou les nourrices vont aux champs dès le matin, surtout pendant la belle saison, les enfans restent seuls enveloppés dans leur berceau, et crient souvent de toute leur force pendant des heures entières.

Le défaut de linge, la malpropreté, la facilité des contacts rendent extrêmement communes les maladies de la peau. La gale est en permanence dans plusieurs familles, les dartres sont héréditaires dans quelques autres, la teigne s'observe fréquemment, les pous attaquent quelques vieillards.

Les ulcères aux jambes compliqués de varices, ou entretenus par une affection dartreuse, sont répandus dans toutes les classes des cultivateurs. Je les ai vus se former souvent à la suite des immersions dans les mares et les ruisseaux où l'on faisait rouir le chanvre. Si on considère tous les dangers et tous les inconvéniens du mode ordinaire de rouissage, on s'empressera sans doute d'adopter et de répandre la machine ingénieuse de M. Christian, et le procédé à l'aide duquel le chanvre peut être brisé sans rouissage préalable.

L'immersion dans l'eau froide, soit pour le rouissage du chanvre, soit pour le lavage des lessives, amène souvent la suppression des menstrues chez les filles des cultivateurs. Habituées à une menstruation facile et réguliere, elles ne prennent aucune précaution. Du reste, elles ignorent ces coliques atroces qui, dans d'autres classes de la société, précèdent souvent chaque apparition, et amènent même quelquefois des convulsions. Les villageoises ignorent aussi la langueur et le

malaise presque inséparables de la période menstruelle chez les femmes délicates et sensibles.

Moins exposés aux maladies dont la fréquence et la multiplicité compensent dans nos villes les douceurs de la société et tous les avantages d'une civilisation perfectionnée, les laboureurs peuvent donc encore se glorifier de posséder le premier des biens. On peut encore dire d'eux :

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas !....

On peut le dire en ce sens, que l'homme aspire toujours à être heureux, et que de tous les avantages à la poursuite desquels il se consume si souvent en vains et inutiles travaux, la santé est sans contredit le plus précieux.

La nature a multiplié dans les campagnes les ressources propres à conserver ce premier des biens ; mais l'ignorance et les préjugés ont introduit des usages propres à en faire négliger le soin, ou à rendre son retour plus difficile. Le laboureur invoque et accepte les secours de l'art dans les maladies aiguës. Il veut guérir promptement, et s'accommode peu des sages lenteurs d'une médecine expectante. Des saignées, des émétiques, des purgatifs, des tisanes chargées d'un grand nombre de plantes, des remèdes dont l'action soit active, prompte, et surtout évidente, sont de son goût. Il aime surtout le vin, les cordiaux et tout ce qui paraît d'abord remonter une machine affaissée sous le poids du mal. Ennemi d'une diète austère, il se trouve bien malheureux quand ses moyens ne lui permettent pas d'avoir un bouillon bien gras, et qu'il ne lui reste pas une poule pour mettre au pot. Cette poule au pot, une bouteille de vin, sont pour lui la panacée universelle, et lorsque ces biens lui restent ou lui arrivent, il se croit exempt de danger, pourvu qu'à force d'efforts et d'excitation il puisse parvenir à manger un peu de viande.

Sa principale confiance pour toutes les maladies aiguës est dans le vin et la poule au pot. Lorsque la répugnance pour les alimens est grande ou même invincible, le découragement l'atteint, et dans tous les cas il cherche à diriger l'attention du médecin vers cette répugnance, objet premier de ses inquiétudes.

Avant d'appeler les secours de l'art, le laboureur cherche à provoquer la sueur, persuadé que sa suppression a, comme il arrive en effet souvent, déterminé la maladie ; il cherche à la rappeler, en épuisant tous les moyens et recettes dont l'usage est familier dans le pays. Si ces sueurs inutilement provoquées ou péniblement amenées ne suffoquent pas la maladie; si le dégoût pour les alimens augmente, s'il résiste au double attrait du vin et de la viande, la maladie est déclarée

grave dans le conseil des voisines assemblées. Le chirurgien jadis, et maintenant le docteur, est mandé; d'un commun accord il est proclamé très-habile, si, donnant sans tergiverser un, et mieux encore plusieurs noms à la maladie, il administre promptement des médicamens, dont l'effet évident atteste à tous les yeux la bonté du remède et l'excellence de l'indication.

Les laboureurs, difficiles à soigner dans les maladies aiguës, le sont bien davantage dans les affections chroniques. Celles-ci proviennent presque toujours, aux champs comme à la ville, de maladies aiguës négligées ou mal traitées. La convalescence des aiguës se prolonge, les rechutes se multiplient, l'affection primitive ou secondaire de l'organe malade étend ou continue ses ravages, et les langueurs de la maladie chronique succèdent à la violence des symptômes aigus. L'ennui, le découragement s'emparent du malade, la confiance dans les remèdes l'abandonne, ou du moins il repousse ceux que l'art lui présente. Les recettes de l'empirisme, les secrets des charlatans, tout ce qui lui est offert avec promesse de guérison, satisfait tour à tour son aveugle crédulité. Il accepte avec avidité, pratique avec confiance, suit scrupuleusement les conseils donnés par des personnes étrangères à l'art de guérir. Les remèdes les plus absurdes ou les plus dégoûtans sont reçus avec reconnaissance, s'ils portent le cachet de la nouveauté, et surtout s'ils arrivent sans frais et sans dépenses. Le médecin n'est plus appelé, et s'il vient encore par habitude ou par bienséance, il se trouve le seul dont les conseils soient suspects et les remèdes repoussés.

Si l'affection chronique tient à la classe des névroses, ou présente quelque phénomène extraordinaire, elle n'est pas longtemps considérée comme faisant partie du domaine de la médecine; elle n'est plus même sous la dépendance des médicamens. Tout ce qui en porte le nom, ou en a l'apparence, est enveloppé dans la même proscription. Ne sont pas même exceptées les formules des Dames de la charité, les recettes des curés ou des habitans des châteaux; les promesses même des charlatans, dont les passages fréquens sont toujours, pour les petites villes de province, un scandale toléré par les magistrats, et l'occasion d'un tribut onéreux levé sur la douleur et la crédulité; les promesses, dis-je, des charlatans restent sans confiance, et leurs fioles, leurs pierres, leurs baumes sont délaissés; la maladie est évidemment l'ouvrage des sorciers: dès-lors elle ne peut être guérie que par les devins. Il en est encore dans plusieurs contrées, leur renommée s'étend au loin, et les offrandes abondent sous l'humble chaume qui recèle leur science divinatoire. Quelques laboureurs, cependant, ne

croient ni aux devins ni aux sorciers, ceux-là placent alors toute leur confiance dans les prières et les messes demandées et payées à l'église. Cette confiance s'attache le plus souvent à des pélerinages, des vœux, des pratiques, restes de l'alliance du paganisme avec les superstitions des temps barbares, et désavoués par la vraie religion.

Tels sont les principaux obstacles opposés presque généralement au traitement des maladies chroniques dont les laboureurs sont affligés; tels son', du moins, ceux que j'ai souvent rencontrés dans une province, où, pendant vingt ans, j'ai exercé la médecine, autant parmi les laboureurs que dans les classes plus élevées de la société. Si ces obstacles, ces préjugés, ces mœurs, ces usages se retrouvent dans les autres provinces, et conspirent partout contre la santé des laboureurs; si partout les sorciers, les charlatans, les possesseurs de recettes, les donneurs officieux d'avis sont de véritables fléaux attachés à ces santés utiles, nous devons réunir nos efforts et nos vœux pour en affaiblir l'influence. Tous doivent avoir pour but de conserver à la classe la plus utile les moyens de maintenir sa santé. La nature a, sans doute, multiplié près d'elle tous ces moyens, pour attacher plus manifestement le bien le plus précieux et les jouissances les plus solides aux travaux et aux occupations les plus indispensablement nécessaires au maintien de la société.

(DELPIT)

LABYRINTHE, s. m., *labyrinthus* des Latins, λαβυρινθος des Grecs; lieu plein de détours, n'ayant qu'une entrée ou issue difficile à trouver, à cause des nombreuses communications qu'ont entre eux les détours. Dédale est le synonyme de labyrinthe, du nom de *Dedalus*, célèbre architecte, qui construisit le fameux labyrinthe de Crète, où il fut enfermé avec son fils Icare. Tout le monde sait que cet artiste ne put jamais retrouver lui-même l'issue de ce chef-d'œuvre qu'il avait créé, et que, victime de son talent, il ne sortit de ce lieu qu'en s'élevant dans les airs (temps fabuleux de la Grèce).

En anatomie, on donne le nom de *labyrinthe* à la réunion des diverses parties creuses de l'oreille interne qui sont contenues dans la portion dure de l'os temporal connue sous le nom de *rocher*, et qui toutes communiquent ensemble par diverses ouvertures. Ces parties sont le vestibule, le limaçon et les canaux demi-circulaires.

Le *vestibule* se trouve à la partie moyenne du labyrinthe; il est situé entre la caisse du tambour et l'ouverture du conduit auditif interne, derrière le limaçon et devant les canaux demi-circulaires; il représente une cavité presque ovale ayant deux enfoncemens, l'un de forme hémisphérique, situé à sa partie antérieure et un peu interne près du limaçon; l'autre

demi-elliptique placée à sa partie postérieure et interne, du côté des canaux demi-circulaires. Une épine osseuse sépare ces deux enfoncemens : cette épine s'élève de la partie inférieure du vestibule, se dirige en dehors et un peu en devant, et se termine, au devant et audessus de la fenêtre ovale, par une pyramide à base triangulaire, dont le sommet est aplati et présente quelques aspérités.

On remarque, dans le vestibule, sept ouvertures, savoir, la fenêtre ovale, l'orifice de la rampe externe du limaçon, et les cinq ouvertures des canaux demi-circulaires. La fenêtre ovale se trouve à la partie externe du vestibule, l'orifice de la rampe externe du limaçon se voit un peu plus bas et plus en avant, et les ouvertures des canaux demi-circulaires se remarquent dans l'enfoncement demi-elliptique de la partie postérieure du vestibule. On y voit, en outre, l'ouverture de son aqueduc et plusieurs petits trous qui livrent passage à des vaisseaux sanguins et à des filets nerveux de la portion molle de la septième paire.

Un périoste très-fin tapisse la surface du vestibule et se continue avec celui de la rampe externe du limaçon.

Le *limaçon*, ainsi désigné à cause de sa ressemblance avec la coquille de l'animal qui porte ce nom, se trouve à la partie antérieure du labyrinthe, audessus du canal carotidien, au côté interne du conduit acoustique, et au côté externe des autres parties du labyrinthe; c'est une espèce de cornet spiral à double rampe : la forme du limaçon de l'oreille droite est semblable à celle des coquilles dont nous venons de parler; mais celle du limaçon de l'oreille gauche est en sens contraire, de manière qu'il est facile de les distinguer l'un de l'autre.

La base du limaçon est tournée en dedans, en arrière et en haut; vers le fond du conduit auditif interne, elle est percée de plusieurs trous qui communiquent au dedans de sa cavité; son sommet est tourné en dehors, en devant et un peu en bas.

Le limaçon est formé d'un noyau commun, d'un cornet spiral et d'une lame spirale demi-osseuse, demi-membraneuse.

Le *noyau commun* forme le centre du limaçon; c'est un petit cône fort court, dont la direction est oblique de derrière en devant, de dedans en dehors, et un peu de haut en bas; sa base répond au fond du conduit auditif interne, et fait le milieu de la base du limaçon; son sommet se termine vers le milieu de l'axe du limaçon, par une petite cavité de forme conique, à laquelle on a donné le nom d'*entonnoir*. Une double rainure, disposée en pas de vis, se remarque à la surface du noyau commun; on y voit aussi un grand nombre de petits trous disposés sur deux lignes.

Le *cornet spiral* est formé d'une lame osseuse triangulaire

alongée, recourbée sur elle-même suivant sa largeur, de manière à former un demi-canal, dont les bords, plus épais que le reste de sa surface, sont étroitement unis à celle du noyau. Cette lame fait deux tours et demi autour du noyau depuis sa base jusqu'à la partie supérieure de l'entonnoir; ces tours sont fort courts et étroitement unis ensemble au point de leur rencontre; ils forment, par leur adossement, une cloison osseuse entière, qu'on nomme la cloison des contours. La face interne ou concave du cornet spiral du limaçon forme la plus grande partie des parois de cette cavité; sa face externe ou convexe, qui, dans le fœtus, est entourée d'une substance spongieuse que l'on peut enlever facilement, est confondue, chez l'adulte, avec la substance compacte du rocher.

La *cavité du limaçon* est divisée, dans toute sa longueur, en deux portions, par une cloison qu'on nomme la *lame spirale*, laquelle est en partie osseuse et en partie membraneuse. La première se trouve appuyée sur le noyau commun, et la seconde sur la paroi opposée de la cavité. La lame osseuse, plus large vers la base du limaçon que vers son sommet, suit les contours du cornet spiral, et finit, vers le milieu du second contour, par une espèce de bec où commence la pointe ou sommet de l'entonnoir : la face de cette lame, qui correspond à la rampe interne du limaçon, présente des lignes saillantes; celle qui répond à la rampe externe est inégale et pleine d'aspérités. La lame membraneuse tient, par un de ses bords, à la lame osseuse, et, par l'autre, à la face interne du cornet spiral; elle se prolonge jusqu'au sommet du limaçon, en sorte que la cloison qu'elle concourt à former, est entièrement membraneuse, depuis le milieu du second contour jusqu'à sa dernière extrémité, où se trouve une ouverture par laquelle les deux rampes du limaçon communiquent ensemble.

On appelle *rampes du limaçon* les deux conduits spiraux qui résultent de la division en deux parties de la cavité du cornet spiral, par la lame spirale dont nous venons de parler. On distingue ces deux rampes en interne et en externe : la première, plus large et plus courte que la deuxième, est plus rapprochée de la base du limaçon, et commence à la fenêtre ronde; la seconde, plus étroite, plus longue et plus voisine du sommet du limaçon, commence à la partie externe et inférieure du vestibule par un orifice plus grand que la fenêtre ronde. Ces deux rampes, assez larges à la base du limaçon, se rétrécissent à mesure qu'elles approchent de son sommet, où, comme nous l'avons dit, elles communiquent ensemble par une ouverture dont le sommet de la cloison spirale est percé.

Un périoste très-fin, qui se continue avec celui du vestibule, tapisse les parois des deux rampes du limaçon.

Les *canaux demi-circulaires*, ainsi nommés à cause de la forme de leur courbure, sont trois conduits qui s'élèvent du vestibule, et reviennent s'y terminer après avoir parcouru un petit espace dans l'intérieur du rocher; on les distingue, d'après leur position, en supérieur, postérieur et externe, ou horizontal. Ces canaux, quoique appelés demi-circulaires, forment presque les trois-quarts d'un ovale à centres ou foyers inégaux; le *supérieur*, moins grand que le postérieur et plus grand que l'externe, est disposé de manière que la convexité de sa courbure est tournée en haut, et la concavité en bas. Ses deux extrémités sont l'une en dehors et l'autre en dedans; la première s'ouvre à la partie supérieure externe du vestibule audessus de l'extrémité externe du canal horizontal, par un large orifice de forme elliptique; la seconde se réunit à l'extrémité supérieure du canal demi-circulaire postérieur, pour former, avec elle, un conduit commun long d'environ deux lignes, qui s'ouvre, par un orifice arrondi, à la partie interne et supérieure du vestibule, audessus de l'extrémité interne du canal demi-circulaire externe.

Le canal *demi-circulaire postérieur* a sa convexité tournée en arrière et sa concavité en avant. Ses deux extrémités sont dirigées en avant, l'une en haut et l'autre en bas; la première, comme il a été dit, forme un conduit commun avec l'extrémité interne du canal demi-circulaire supérieur; la seconde s'ouvre dans la partie inférieure interne du vestibule, un peu plus bas et plus en dedans que l'extrémité interne du canal demi-circulaire horizontal.

Le canal *demi-circulaire horizontal* ou externe se trouve placé entre les deux autres; sa convexité est tournée en arrière et sa concavité en avant : ses deux extrémités, dirigées en avant et assez près l'une de l'autre, sont l'une externe, et l'autre interne; la première s'ouvre par un orifice en forme d'entonnoir, dans la partie externe supérieure et postérieure du vestibule, entre la fenêtre ovale et l'orifice externe du canal demi-circulaire supérieur; la seconde s'ouvre par un orifice étroit et arrondi dans la partie interne du vestibule, entre l'orifice commun aux canaux supérieur et postérieur et l'orifice inférieur de ce dernier.

Un périoste très-fin, qui se continue avec celui du vestibule, tapisse les trois canaux demi-circulaires.

Des aqueducs du vestibule et du limaçon. Ces aqueducs sont au nombre de deux; ils ont été découverts par Cotugno. Celui du vestibule commence à la partie interne de cette cavité, audessous du conduit commun, par une ouverture trian-

gulaire dont le sommet est en haut; il monte d'abord en se rétrécissant jusque derrière le canal commun, se courbe ensuite en arrière et en bas, en augmentant de plus en plus de largeur, et va se terminer, vers le milieu de la face postérieure du rocher, par une ouverture qui s'abouche à un espace triangulaire formé par un écartement des deux lames de la dure-mère, espace auquel on a donné le nom de *réceptacle de Cotugno*, et dont la cavité est toujours remplie de lymphe. Un périoste très-fin tapisse cet aqueduc, en se confondant, d'une part, avec celui du vestibule, et, de l'autre, avec la dure-mère. Le mercure injecté dans ce conduit, soit par le vestibule, soit du côté du crâne, le parcourt dans toute son étendue : dans le premier cas, si, lorsque le mercure est parvenu dans le réceptacle de Cotugno, on le comprime avec le doigt de haut en bas, on voit ce liquide parcourir quelques petits vaisseaux qui rampent dans l'épaisseur de la dure-mère et vont s'ouvrir dans le sinus latéral; ce qui semblerait indiquer que les fonctions de cet aqueduc consistent à verser dans ce sinus le superflu de la lymphe contenue dans le vestibule.

L'aqueduc du limaçon est un canal très-étroit, qui commence à la partie inférieure de sa rampe interne près de la fenêtre ronde, monte en s'élargissant, et va s'ouvrir, après un trajet d'environ quatre lignes, par un orifice triangulaire assez évasé sur le milieu du bord postérieur du rocher. Ce canal est tapissé par un prolongement du périoste de la rampe interne du limaçon : on peut l'injecter de mercure, soit du côté du limaçon, soit du côté du crâne; il paraît remplir, à l'égard du limaçon, la fonction de verser dans le crâne l'excédant de la lymphe qui se trouve dans ses cavités.

Dans le fœtus et chez les enfans nouveau-nés, on peut dépouiller le labyrinthe de la substance qui l'enveloppe et qui n'a point encore acquis la solidité qu'elle prend par la suite. A mesure que l'enfant avance en âge, l'ossification des différentes parties dont le labyrinthe se compose, étant plus précoce que celle des autres portions du rocher, il en résulte qu'elles ont déjà presque toute la solidité qu'elles doivent avoir, lorsque tout ce qui les entoure n'a encore que la consistance gélatineuse : voilà pourquoi il est assez facile de préparer l'oreille interne chez le fœtus, c'est-à-dire, d'obtenir réunies et distinctes toutes les parties qui concourent à former le labyrinthe, tandis que, chez l'adulte, elles sont entièrement confondues avec le reste du rocher, par l'ossification qui s'est faite de la substance au milieu de laquelle elles se sont, en quelque sorte, développées.

Parties molles du labyrinthe. Ces parties furent, pendant longtemps, peu connues ou mal décrites. Scarpa, à qui l'ana-

tomie comme la chirurgie doivent de si importantes découvertes, est le premier qui les ait bien observées, et qui en ait donné une bonne description; aussi ne crois-je pas pouvoir mieux faire que de reproduire cette description telle que ce célèbre anatomiste l'a donnée.

« Les canaux demi-circulaires osseux renferment autant de tuyaux membraneux, d'un diamètre beaucoup plus petit, attachés à la paroi interne des premiers par un tissu cellulaire très-fin et presque muqueux. Chacun de ces tuyaux membraneux commence, dans le vestibule, par une ampoule, laquelle dégénère en un tuyau cylindrique, qui parcourt tout le trajet du canal osseux et va s'implanter dans un sac commun, où aboutissent également trois ampoules. Avant de s'ouvrir dans ce sac, les conduits membraneux supérieur et postérieur se réunissent pour former un conduit commun. Le conduit membraneux externe ou horizontal s'y ouvre séparément.

« Ces conduits membraneux ne paraissent être autre chose que les conduits nerveux de Duverney et de Vieussens, les cordes sonores de Valsalva, les ligamens solides de Cassebohm, les fils transparens de Morgagni.

« L'ampoule du tuyau membraneux supérieur est situé dans l'évasement elliptique de l'orifice externe du canal osseux correspondant; celle du postérieur, dans l'évasement orbiculaire de l'extrémité inférieure du canal demi-circulaire postérieur; celle de l'externe, dans l'évasement infondibuliforme de l'extrémité externe du canal osseux correspondant; et le sac commun, dans l'enfoncement demi-elliptique du vestibule. Ces parties ont entre elles une communication directe, de manière que si on injecte, avec la seringue d'Anel, un de ces tuyaux, la liqueur pénètre dans les deux autres, dans les ampoules et dans le sac commun; elles sont remplies d'une liqueur qui donne au sac commun l'apparence d'une bulle d'air, et aux tuyaux membraneux celle de vaisseaux lymphatiques. Ces tuyaux, de même que les ampoules et le sac commun, flottent en outre dans l'eau du labyrinthe.

« L'enfoncement hémisphérique du vestibule renferme dans son fond, la moitié d'un autre sac sphérique transparent, qui est si fortement attaché à ses parois, qu'on ne peut l'en séparer sans le déchirer. L'autre moitié de ce petit sac, contenue dans la cavité du vestibule, est contiguë au sac commun des tuyaux membraneux, sans cependant communiquer avec lui. Ce petit sac, rempli d'une humeur propre, est composé de tuniques si fortes et si épaisses, que, quoique percées par un instrument tranchant et laissant échapper, par cette ouverture, le fluide qu'elles contiennent, il conserve toujours sa forme sphérique;

on remarque, dans son fond, une tache oblongue, qui n'est autre chose que l'expansion du nerf qui s'y distribue.

« La partie molle de la cloison spirale du limaçon est formée de deux substances, l'une coriace, dont la consistance est moyenne entre celle des cartilages et celle des membranes, et l'autre membraneuse et presque muqueuse ; la coriace tient fortement au bord libre de la lame spirale osseuse, au delà de laquelle elle se prolonge autour de l'entonnoir jusqu'au sommet du limaçon. Le côté de cette partie coriace qui répond à la lame spirale, est percé de petits trous correspondans aux canelets placés dans l'interstice de cette lame. Examinée au microscope, cette partie paraît une agrégation de petites cellules remplies d'une humeur limpide et de la portion pulpeuse des nerfs qui s'y distribuent. Ces cellules sont plus nombreuses et plus grandes dans la partie coriace qui aboutit à l'entonnoir.

« La portion membraneuse de la cloison molle du limaçon n'est autre chose qu'une duplicature du périoste renfermant la lame spirale osseuse et la substance coriace, remplissant, en outre, l'espace qui est entre le bord de cette dernière et la paroi correspondante du limaçon. Ce prolongement du périoste devient plus considérable à mesure qu'il s'approche de l'entonnoir. »

Des nerfs, des artères et des veines se rendent au labyrinthe ou en partent; les artères qu'il reçoit sont en très-grand nombre ; elles sont fournies par l'auriculaire postérieure, la méningée, l'occipitale, la stylo-mastoïdienne, la pharyngienne supérieure, la carotide interne, l'externe et le tronc commun des artères vertébrales.

Les veines sont moins connues; on sait cependant que le vestibule et le limaçon en ont chacune une principale ; la veine du vestibule se rend dans le golfe de la veine jugulaire, en traversant la substance du rocher par un petit trou qui est voisin de l'orifice de l'aqueduc du vestibule.

La veine du limaçon se rend au sinus latéral, en sortant de la rampe interne par un trou qui lui est propre et voisin de l'orifice de l'aqueduc du limaçon ; elle traverse, dans son trajet, la partie inférieure du rocher.

Les nerfs qui se distribuent au labyrinthe, ainsi que les petits trous qui leur donnent passage, ont été très-bien décrits par Scarpa. En voici l'exposition telle qu'il l'a publiée :

« Le fond du conduit auditif interne ou acoustique présente deux fossettes distinctes et inégales, l'une supérieure plus petite, l'autre inférieure plus grande. Cette dernière est encore subdivisée en deux enfoncemens, dont l'un correspond à la paroi interne du vestibule, et l'autre, plus profond et en forme d'entonnoir, correspond à la base du noyau du limaçon. La petite fossette et les deux enfoncemens de la grande sont percés d'une in-

finité de petits trous qu'on peut diviser en deux ordres; les uns donnent passage aux nerfs du vestibule et des canaux demi-circulaires, et les autres à ceux du limaçon. Les trous du premier ordre sont également placés dans la petite fossette, dans la grande et dans l'espace intermédiaire; ceux du second ordre seulement dans la grande.

« Les trous de la petite fossette sont le commencement de petits canaux qui se portent dans le vestibule, où ils se divisent encore en d'autres plus petits; les uns se dirigeant vers la pyramide osseuse, les autres, en plus grand nombre, vers les évasemens elliptiques des canaux demi-circulaires supérieur et externe, où ils forment des espèces de taches ou points cribleux qu'on peut apercevoir dans le fœtus comme chez l'adulte, même sans microscope. Le trou de la petite fossette qui a fixé l'attention de Morgagni, sans qu'il en ait connu le véritable usage, est l'orifice d'un canelet nerveux, qui forme, près de l'évasement orbiculaire du canal demi-circulaire postérieur, une autre tache ou point cribleux moindre que le premier.

« Les trous qui existent dans la partie intermédiaire des deux fossettes répondent à de petits canaux, qui se terminent, par d'autres points cribleux, dans l'enfoncement hémisphérique du vestibule. Il est à remarquer que ces taches ou points cribleux sont des ouvertures proportionnées aux nerfs auxquels ils donnent passage, et qu'ils sont situés près des évasemens des canaux osseux dans lesquels sont logées les ampoules des tuyaux membraneux.

Les trous du second ordre, qui donnent passage aux nerfs du limaçon pratiqués dans la grande fossette du conduit auditif interne, sont le commencement d'une infinité de petits canaux qui parcourent les différentes circonvolutions du limaçon, plus longs et plus grands vers sa base, diminuant à mesure qu'ils s'approchent de son sommet. Ces petits canaux aboutissent au noyau osseux, et sont parallèles entre eux jusqu'à la racine de la lame spirale; ensuite ils s'écartent du noyau et marchent à travers les deux plans de cette lame, dont ils remplissent l'interstice par une nouvelle subdivision. Il résulte de cette structure que si l'on coupe verticalement le noyau du limaçon en deux parties, il paraît composé de deux substances, l'une tubuleuse et friable, l'autre compacte et solide; toutes les deux se recouvrent alternativement.

« Le nerf acoustique ou la portion molle de la septième paire est dans le conduit auditif interne, comme entortillé et roulé en différens plis qui le disposent très-bien à gagner les divers trous, à travers lesquels il doit se rendre dans le labyrinthe. Le commencement de cet entortillement fait une espèce

de renflement gangliforme, d'où partent trois rameaux inégaux. Le plus grand, arrivé aux trous de la petite fossette du conduit auditif interne, se dépouille de ses enveloppes et se sépare en petits filamens, qui pénètrent dans le vestibule par les points cribleux situés près des évasemens elliptiques des canaux demi-circulaires supérieur et externe, où ils forment une substance pulpeuse, qui donne naissance à deux autres branches nerveuses, lesquelles se distribuent, en forme d'éventail, dans les ampoules des tuyaux membraneux supérieur et externe.

« Le second rameau est le plus petit des trois ; il traverse le trou de Morgagni situé dans la grande fossette du conduit auditif, se porte dans le vestibule par les points cribleux placés près de l'évasement orbiculaire du canal demi circulaire postérieur, et se distribue dans l'ampoule du tuyau membraneux correspondant.

« Le troisième rameau, qui est le moyen en grandeur, parvient, par les trous cribleux de l'enfoncement hémisphérique du vestibule, dans le petit sac sphérique, où il présente une substance pulpeuse, formant, dans cette partie, une espèce de demi-cloison, qui avait été décrite par plusieurs anatomistes, sans qu'ils sussent quels étaient ses liaisons et son usage.

« Le nerf acoustique, après avoir donné ces trois rameaux, se porte, conservant toujours ses replis, dans le limaçon, où il se divise en une infinité de filamens, qui se distribuent dans les différens petits canaux qui entrent dans la composition de cette partie du labyrinthe. L'arrangement de ces nerfs dans ces petits canaux forme un coup d'œil tout à fait curieux, dont on peut jouir, au moyen d'un microscope, tant dans l'adulte que dans le fœtus, surtout si on fait macérer, pendant quelque temps, le limaçon dans un mélange d'esprit de vin et d'acide nitrique affaibli. »

Toutes les parties qui concourent à former le labyrinthe et dont nous venons de faire la description, sont remplies, dans l'état naturel, d'une sérosité très-limpide, qui est sans doute fournie par des vaisseaux lymphatiques exhalans, lesquels ne sont probablement eux-mêmes que les dernières divisions des artères qui se distribuent à ces différentes parties.

Aucun anatomiste jusqu'ici, à l'exception de Valsalva, n'a fait mention qu'il y eut de l'air dans le labyrinthe; tous, au contraire, s'accordent à dire que les différentes cavités qui le composent sont remplies d'une sérosité limpide, et que c'est par son intermède que les nerfs reçoivent les ébranlemens communiqués à l'air par les corps sonores; cependant, dans un ouvrage très-estimé, qui a pour titre : *Principe acoustique nouveau et universel de la théorie musicale ou musique expliquée*, l'auteur, Alexandre-Jean Morel, suppose que les cavités du labyrinthe sont remplies d'air, et que la transmission

des sons a lieu, *au moyen de l'air comprimé dans le labyrinthe par le moyen de l'étrier*, qui presse sur la fenêtre ovale, en même temps que la membrane du tympan est tirée, par son centre, en dedans de la caisse du tambour. Tout en relevant cette erreur et quelques autres dont il sera bientôt question, nous ne pouvons nous empêcher de dire que l'ouvrage de M. Morel renferme des idées très-ingénieuses sur la théorie de la perception des sons; qu'il s'est frayé, sous ce rapport, une route nouvelle, et qu'en profitant, mieux qu'il ne l'a fait, de la belle description de l'oreille interne publiée par Scarpa, on parviendra enfin à établir une théorie véritable et complette de l'audition. L'auteur que je viens de citer regarde la lame spirale du limaçon, spécialement sa partie membraneuse, comme le siége exclusif de la perception des sons; il suppose que cette membrane, regardée, par Valsalva et Morgagni, comme formant, par son prolongement, la membrane de la fenêtre ovale ou *tympan secondaire*, et entre lesquelles Scarpa, quoique les considérant comme ayant chacune leur existence propre, reconnaît *néanmoins une connexion intime, telle que la tension du tympan secondaire se communique à la membrane spirale, et que l'une tient l'autre constamment tendue* (ouvrage cité, p. 110); il suppose, disons-nous, que cette membrane éprouve des degrés divers de tension, qui la mettent en corrélation avec les vibrations que le tympan et le tympan secondaire reçoivent des corps sonores, par l'intermédiaire de l'air, et que c'est sur cette membrane vibrante que les filamens nombreux et déliés du nerf auditif perçoivent les sensations des sons. En même temps que M. Morel place sur cette membrane le siége exclusif de la perception des sons, il regarde le vestibule et les canaux semi-circulaires comme des organes passifs, qui n'ont d'autres fonctions que de servir, en quelque sorte, d'étouffoirs propres à contribuer à la clarté de l'audition, en éteignant les *vibrations qui ont été communiquées à l'air qui se trouve dans ces parties*. Notre auteur, comme on voit, suppose toujours qu'il y a de l'air dans le labyrinthe; il suit en cela l'erreur de Valsalva : mais, en supposant son existence, il faudrait aussi supposer qu'il se renouvelle comme l'air contenu dans la caisse du tympan; sans cela il perdrait nécessairement, par son séjour, les qualités qui lui sont nécessaires pour transmettre les sons. Or, jusqu'ici toutes les recherches des anatomistes n'ont pu faire découvrir aucune communication entre les cavités du labyrinthe et l'air extérieur. M. Morel commet une autre erreur, en avançant que les anatomistes les plus modernes n'*admettent pas comme prouvée* la présence d'aucun prolongement du nerf auditif dans le vestibule et les canaux demi-circulaires; nous ne pouvons répondre à cette assertion, qu'en renvoyant à la description de ce

nerf, que nous venons d'exposer d'après Scarpa. Il paraît évident, d'après cette description, que le vestibule et les canaux demi-circulaires reçoivent des filets assez nombreux du nerf auditif interne; que ces filets se distribuent spécialement aux ampoules, aux tuyaux membraneux qui y aboutissent et aux sacs commun et hémisphérique : aussi nous croyons que toutes ces parties sont, avec la lame spirale, spécialement destinées à la perception des sons, soit que leur transmission ait lieu immédiatement par simple contiguité des membranes qui ferment les fenêtres ovale et ronde, avec les parties membraneuses du labyrinthe, soit que cette transmission se fasse par l'intermède de la sérosité limpide qui en remplit les cavités, soit enfin que ces deux modes concourent au même but; ce qui nous paraît plus probable.

Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions sur le mécanisme de l'audition, nous renvoyons aux mots *musique*, *oreille*, *ouie*, *son*, où l'on présentera sans doute une théorie de ce mécanisme, basée à la fois sur les connaissances acoustiques reçues et sur la disposition connue des diverses parties qui composent le labyrinthe. Toutefois, avant de terminer cet article, nous croyons devoir dire que l'auteur de la *Musique expliquée* se trompe encore, lorsqu'il prétend que l'étrier (p. 115) n'est point élastique, parce qu'il est recouvert d'un cartilage à sa base. Comme substance osseuse, la base de l'étrier est certainement élastique et très-élastique, puisqu'elle est à peu près toute formée de substance compacte; elle est encore plus élastique comme recouverte d'un cartilage épais, parce que les cartilages sont les parties du corps humain qui jouissent de l'élasticité au plus haut degré. (PETIT)

LABYRINTHIQUE, adj., *labyrinthicus*, qui appartient au labyrinthe (*Voyez* LABYRINTHE). M. Chaussier a donné le nom de labyrinthique au nerf que la plupart des anatomistes appellent *auditif*, *acoustique*. Ce nerf, qui est un cordon mou, se distribue entièrement au vestibule, au limaçon, aux canaux demi-circulaires dont l'ensemble forme le labyrinthe de l'oreille. *Voyez* ACOUSTIQUE, AUDITIF, LABYRINTHE. (M. P.)

LACÉRATION, *laceratio*, déchirement, arrachement. *Voyez* DÉCHIREMENT, DILACÉRATION, PLAIE. (VILLENEUVE.)

LACÉRON. *Voyez* LAITRON. (F. V. M.)

LACIS, s. m., *reticulum*, réseau; se dit en anatomie d'un entrelacement de vaisseaux et de nerfs; l'usage a néanmoins consacré d'une manière plus spéciale le nom de plexus pour désigner l'entrelacement des nerfs (*Voyez* PLEXUS). Lacis s'entend surtout de l'entrelacement avec anastomoses des vaisseaux sanguins, et particulièrement des veines. Les vaisseaux lymphatiques s'entrelacent peu : ils marchent presque toujours par faisceaux.

Cette disposition en lacis est très-remarquable pour les veines hémorroïdales et pour les veines dorsale et caverneuse de la verge (lesquelles concourent, avec les veines hypogastriques, et quelques veines de la mésentérique inférieure, à former un plexus très-considérable, qui embrasse la glande prostate et le col de la vessie); elle explique la fréquence de la stagnation du sang dans leur cavité et leur dilatation variqueuse consécutive. Cette disposition en lacis était nécessaire aux fonctions des organes auxquels ces veines se distribuent. On est parfaitement éclairé aujourd'hui sur l'utilité du lacis que forment les veines dorsale et caverneuse de la verge : on sait qu'il joue un rôle essentiel dans l'érection de cet organe, en retardant le retour du sang que les artères versent en abondance dans les corps caverneux. On n'est pas aussi fixé sur l'utilité de celui que forment les veines hémorroïdales. Cependant on peut présumer qu'il est une des causes qui prédisposent et concourent à la formation des hémorroïdes que l'on doit regarder chez la plupart des individus qui en sont atteints, comme un mal nécessaire à leur existence : car la nature se sert, en effet, de cette voie, soit pour se débarrasser d'un sang superflu dont le séjour dans l'économie serait une cause prochaine de maladie, soit pour éloigner momentanément des organes essentiels à la vie un afflux de sang qui, dans leur état naturel, pourrait avoir des suites graves et même funestes.

Les veines spermatiques forment aussi, le long du cordon de même nom, un lacis ou plexus qui facilite la stagnation du sang dans leur cavité : ce qui les rend très-susceptibles de la dilatatation variqueuse, maladie, ou plutôt indisposition assez commune à laquelle on a donné le nom de *varicocèle*. *Voyez* ce mot. (PETIT)

LACQ ou LAQ, s. m., *laqueus*; ligature formée d'une bande ordinairement un peu étroite que l'on applique sur une partie, dans la vue de la fixer, comme dans certains cas d'accouchement où l'enfant présente un pied ou une main, ou pour en faciliter et maintenir l'extension, comme dans la plupart des luxations et dans plusieurs fractures. Lorsqu'on se sert d'un lacq pour réduire une luxation, c'est ordinairement un drap de lit ou une serviette que l'on emploie. Des bandelettes étroites servent de lacq pour maintenir l'appareil des fractures auxquelles on applique le bandage de Scultet. *Voyez* FRACTURE. (PETIT)

LACRYMAL, adj., *lacrymalis*; épithète que les anatomistes donnent aux organes chargés de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil, et de les absorber pour les transmettre dans les fosses nasales, organes dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle les *voies lacrymales* : terme dont les nosolo-

gistes se servent pour désigner les affections dans lesquelles le cours naturel des larmes est gêné, suspendu ou intercepté.

Les anciens n'avaient que des notions très-faibles sur les voies lacrymales, dont ils n'ignoraient cependant point entièrement l'existence. Nous voyons en effet, par différens passages des écrits de Galien, que les points et les conduits lacrymaux lui étaient connus. Morgagni a rassemblé (*Adversar.* VI. *animad.* LXIV) plusieurs fragmens curieux d'auteurs anciens, de Pline entre autres, relatifs aux connaissances que les médecins de l'antiquité possédaient dans cette partie intéressante de l'anatomie humaine. Les Arabes, et surtout Avicenne, connurent toutefois mieux les voies lacrymales que les Grecs et les Romains. On s'en occupa d'une manière spéciale au seizième siècle : elles furent alors l'objet des recherches de Zerbi et de Bérenger de Carpi; mais bien des fausses idées régnaient encore sur leur compte. On admettait, par exemple, deux glandes lacrymales, parce qu'on croyait la caroncule de même structure que la glande proprement dite, et destinée aux mêmes usages. Ce fut Fallope qui en donna la description la plus exacte, quoique celle de Salomon Alberti puisse rivaliser de précision avec la sienne. Depuis cette époque, leur histoire anatomique n'a fait que des acquisitions peu importantes : on s'est borné à indiquer des détails minutieux, ou tout au plus à rectifier quelques légères inexactitudes.

La glande lacrymale, les points et les conduits lacrymaux, le sac lacrymal et le canal lacrymal ou nasal; tels sont les organes dont la réunion constitue les *voies lacrymales*. On range aussi la caroncule lacrymale parmi eux, quoiqu'elle ne soit pas destinée à concourir à la sécrétion des larmes, et qu'elle ne donne qu'une matière analogue à celles que fournissent les follicules sébacés de Meibomius; mais son voisinage des points lacrymaux, et sa situation sur le sac lacrymal qui lui sert d'appui, autorisent jusqu'à un certain point ce rapprochement.

La *glande lacrymale* est située à la partie antérieure externe et supérieure de l'orbite, un peu vers la tempe, et au-dessus de la paupière supérieure. Elle est en partie contenue dans un enfoncement qui appartient à la lame orbitaire de l'os coronal. Sa forme est à peu près ovale : elle a son grand diamètre dirigé obliquement de devant en arrière. Elle est aplatie de haut en bas et de dehors en dedans. Sa grosseur égale celle d'une petite fève. Ses granulations arrondies ont une teinte blanchâtre qui tire légèrement sur le rouge. Un sillon bien marqué la partage en deux lobes, subdivisés eux-mêmes en un assez grand nombre de lobules, totalement distincts quelquefois, au point qu'on a cru la glande formée par l'agrégation de plusieurs glandules isolées. C'était là, en particulier, l'opinion de Monro. Une capsule celluleuse assez épaisse l'en-

vironne de toute part, et fournit, de sa surface interne, des prolongemens nombreux qui séparent les globules secondaires les uns des autres. Cette capsule adhère extérieurement au périoste de l'orbite par des filamens blanchâtres, qui paraissent moins celluleux que fibreux. Quoique plusieurs anatomistes aient refusé des canaux excréteurs à cette glande, il n'est pas très-difficile, chez les gros quadrupèdes, d'en apercevoir six ou sept, d'une grande ténuité, qui descendent dans l'épaisseur de la paupière supérieure, et s'ouvrent, à peu de distance les uns des autres, sur la face interne de ce voile mobile, tout près du cartilage tarse, par de petits orifices d'où suinte continuellement l'humeur proprement dite des larmes, dont la glande est la source unique, malgré qu'elle ne soit pas la seule du fluide mixte qui baigne la surface de l'œil. Chez l'homme, la démonstration de ces canaux présente toujours d'assez grandes difficultés. Cassebohm étendait la paupière supérieure et comprimait la glande. Monro faisait macérer l'œil pendant quelque temps dans de l'eau sanguinolente : il parvint même à injecter ces conduits avec du mercure. Le meilleur procédé est celui de Winslow, conseillé aussi par Lieutaud. Il consiste à laisser tremper pendant quelque temps la paupière dans de l'eau froide, et, après l'avoir retirée de l'eau sans l'essuyer, à souffler par un petit tuyau d'espace en espace sur la surface de la membrane, sans la toucher, mais de très-près, afin que le vent seul découvre les orifices des canaux, et les rende visibles en les distendant.

Quelquefois, la glande lacrymale devient le siége d'un engorgement qui peut être inflammatoire, comme celui de tous les organes dans la composition desquels il entre un grand nombre de vaisseaux, mais qui, le plus souvent, est de nature squirreuse ou carcinomateuse. Les causes de cet engorgement sont aussi difficiles à découvrir et à déterminer que celles des engorgemens squirreux de toutes les autres glandes. Il offre une tumeur dont la base soulève la paupière supérieure, et fait saillie au dehors. Placée entre l'orbite, qui lui oppose une résistance insurmontable, et le globe de l'œil, qui est susceptible de fuir devant la plus légère pression, la tumeur repousse ce dernier en dedans, en bas et en avant, et le chasse de l'orbite : ce qui apporte un changement assez considérable dans l'axe visuel pour nuire à la netteté de la vue. Quand elle a résisté aux moyens généraux usités dans les engorgemens squirreux, mais aussi peu efficaces en pareil cas qu'ils le sont généralement dans toutes les occasions où on y a recours, tels que les évacuans, les purgatifs, les apéritifs, les fondans appliqués à l'extérieur, et qu'elle menace de prendre un accroissement qui la rendrait absolument inattaquable, on ne doit pas balancer à l'enlever. Cette opération réussit d'autant mieux

qu'on l'entreprend de meilleure heure. Il est difficile d'en fixer les règles particulières ; car elle varie, dans le procédé et dans l'exécution, suivant le volume et la forme de la tumeur, suivant aussi les rapports dans lesquels celle-ci se trouve avec le globe de l'œil. Cependant on peut dire que toujours, ou presque toujours, il convient d'agrandir l'écartement des paupières, en incisant depuis la commissure externe jusque vers la tempe, dans une étendue plus ou moins grande. On détache ensuite la tumeur en coupant la conjonctive avec les précautions convenables pour n'intéresser ni le globe de l'œil, ni le muscle droit externe : après quoi on sépare la glande de la paupière supérieure : car si on commençait par la détacher en haut, le sang qui coule des vaisseaux divisés inonderait tellement les parties inférieures qu'on ne pourrait plus inciser qu'au hasard Ayant ainsi cerné la tumeur en haut et en bas, on détruit ses adhérences avec l'œil et les parties environnantes, à l'aide d'un bistouri ou de ciseaux, et on l'extirpe totalement. L'œil reprend alors sa position naturelle ; et l'humeur exhalatoire fournie par la conjonctive suffit pour en humecter et lubrifier convenablement la surface.

Comme tous les autres organes sécrétoires, la glande lacrymale est subordonnée à l'action de certaines causes irritantes, tant physiques que morales, qui influent d'une manière très-prononcée sur ses fonctions. Cette influence, qui augmente surtout la quantité des larmes, et qui va même jusqu'à en altérer la composition, à leur communiquer des qualités âcres et irritantes, est du reste très-passagère. C'est d'elle que résultent les pleurs *Voyez* LARME, LARMOIEMENT.

L'humeur des larmes, étendue en nappe sur la surface de l'œil par le clignement, c'est à-dire par le mouvement alternatif d'abaissement et d'élévation de la paupière supérieure, dirigée en même temps vers le grand angle de l'œil par la contraction de l'orbiculaire dont les fibres tendent à se rapprocher de ce point, le seul où elles trouvent un appui fixe dans le tendon auquel toutes aboutissent, se trouve en partie absorbée par l'atmosphère, surtout dans les temps chauds. Ferrein admettait que la portion que l'air n'a point fait évaporer est poussée dans une gouttière triangulaire produite par le rapprochement des bords libres des paupières et par leur application contre le globe de l'œil. Divers écrivains modernes ont nié l'existence de cette gouttière, qui porte le nom de *canal de Ferrein.* D'après J. C. Rosenmueller, entre autres (*Partium externarum oculi humani imprimis organorum lacrymalium descriptio anatomica; in-4°. Lipsiæ*, 1797), le bord externe de la paupière supérieure fait plus de saillie que l'interne ; et le contraire a lieu pour la paupière inférieure, de sorte que les deux voiles se joignent exactement, et qu'il ne reste aucun

vide derrière eux, lorsqu'ils sont fermés. Les larmes suivent donc les paupières jusqu'à l'angle nasal de l'orbite, où s'observe, vis-à-vis de la caroncule lacrymale, un espace appelé *sac lacrymal* : là elles sont absorbées par deux petits pores percés dans deux tubercules que cette extrémité des paupières présente à une ligne et demie environ de la commissure, et qui sont légèrement inclinés en arrière.

Ces pores sont appelés *points lacrymaux*. On les distingue en supérieur et inférieur, d'après celle des deux paupières à laquelle ils appartiennent. Tous deux ont un diamètre à peu près égal. Comme ils sont placés presqu'en face l'un de l'autre, ils se rencontrent quand on rapproche et ferme les paupières : cependant ils ne se touchent alors que par leur partie antérieure; car la manière oblique dont ils sont coupés fait qu'ils demeurent écartés postérieurement, et qu'ils peuvent ainsi continuer l'exercice de leurs fonctions pendant le sommeil. On a d'abord supposé qu'ils sont garnis d'un sphincter, parce qu'ils jouissent de la faculté de se dilater et de se rétrécir alternativement. Ensuite on admit, avec Anel, qu'ils sont tenus dilatés par un petit anneau fibro-cartilagineux, très-aminci, une substance blanchâtre, dure et celluleuse. De ces deux explications, la première est reconnue pour fausse : la seconde compte encore aujourd'hui des partisans; mais elle semble devoir faire place à celle qui attribue les mouvemens des points lacrymaux à la présence d'un tissu érectile dans leur contour; à moins que, pour trancher la difficulté, on ne refuse, comme Rosenmueller, la dilatabilité à ces pores.

Les points lacrymaux sont les orifices externes des *conduits lacrymaux*, dont il existe aussi deux, distingués en superieur et inférieur, et séparés par la caroncule lacrymale. Placés entre la conjonctive et le muscle orbiculaire, ils sont par conséquent plus rapprochés de la face postérieure de la paupière que de sa face antérieure. Le supérieur, après s'être dirigé d'abord presque directement en haut, se courbe à angle presque droit en bas et en dedans. L'inférieur, qui est un peu plus court, marche à peu près verticalement dans la premiere moitié de son trajet, et remonte ensuite en dedans pour se placer à côté du supérieur. Parvenus au delà de l'angle interne de l'œil, ces deux conduits se réunissent pour n'en plus former qu'un seul, long d'une ligne environ, qui va s'ouvrir dans la partie inférieure du sac lacrymal, un peu audessous du milieu de sa hauteur. Cependant, chez un grand nombre de sujets, ils restent distincts, et, adossés simplement l'un à l'autre, ils s'abouchent séparément dans le sac, sans avoir aucune communication. Leurs parois sont membraneuses, blanchâtres et assez compactes. Leur diamètre ne diffère pas non plus, d'une manière au moins bien sensible, malgré que les anatomistes aient

singulièrement disputé sur la question de savoir si le calibre de l'inférieur est ou non plus considérable que celui du supérieur. Ce dernier semble en effet un peu plus grêle que l'autre; mais, de toute évidence, il est un peu plus long. On conçoit au reste sans peine que la direction de ces conduits varie quand les paupières sont rapprochées, ou lorsqu'elles sont écartées, et que, dans le premier cas, le supérieur est moins vertical que dans le second.

Les diverses maladies auxquelles les points lacrymaux et les conduits du même nom sont exposés, dérangent le mécanisme de leurs fonctions, c'est-à-dire qu'elles les empêchent de pomper les larmes. Celles-ci coulent alors sur les joues. Il en résulte un larmoiement plus ou moins considérable, selon la gravité du mal, et dont les causes, les signes distinctifs et les moyens curatifs ont été relatés à l'article *épiphora* (*Voyez* ce mot). On a également détaillé ailleurs les procédés imaginés pour guérir la tumeur et la fistule lacrymales sans pratiquer d'incision au dehors, et en profitant de la facilité que la nature donne de pénétrer dans les voies lacrymales par les orifices naturels des conduits éducteurs des larmes. *Voyez* FISTULE LACRYMALE.

Les larmes sont charriées par les conduits lacrymaux dans le *sac lacrymal*, petite poche membraneuse, oblongue, placée au grand angle de l'œil. Sa paroi interne, constituée par la gouttière lacrymale, est concave. L'externe, plane, résulte d'une aponévrose tendue sur cette gouttière, à la circonférence de laquelle elle s'attache : de sorte que les deux parois ne sont jamais en contact l'une avec l'autre, et que l'intervalle qui les sépare se trouve rempli par l'air qui s'introduit entre elles. C'est là une particularité à laquelle on paraît n'avoir généralement pas avoir fait assez d'attention. Dans tous les autres réservoirs membraneux, les parois se touchent immédiatement pendant l'état de vacuité, en sorte que la cavité disparaît lorsqu'il n'y a plus aucune goutte de liquide. On a donc eu grand tort de comparer le mécanisme de l'entrée des larmes dans le sac lacrymal à celui des urines ou de la bile dans la vessie ou dans la vésicule du fiel. Voici en quoi consiste la différence essentielle et bien remarquable qui existe entre ces deux phénomènes, que Petit, par exemple, croyait s'exécuter de la même manière. L'urine arrive continuellement dans la vessie par les uretères. Elle s'accumule dans cet organe et en distend les parois par son volume. C'est seulement lorsque, excitée par son abondance et son séjour, la vessie se contracte en appelant le diaphragme et les muscles abdominaux à son secours, que le fluide force le col de l'organe, et se fraye le passage de l'urètre. Dans l'excrétion des larmes, au contraire, il n'y a jamais accumulation de liquide dans le sac lacrymal, par la raison que celui-ci s'abouche avec les fosses nasales, et qu'à mesure qu'elles

y coulent, elles descendent de suite le long de ses parois dans le nez. Il n'est donc point nécessaire, pour se rendre raison du phénomène d'admettre, comme l'ont fait bien des auteurs, dans la composition du sac lacrymal, des fibres musculaires que la dissection la plus attentive et la plus scrupuleuse ne saurait démontrer. Les parois de ce sac n'ont rien de musculeux : elles sont uniquement osseuses en dedans, fibreuses en dehors, et tapissées de toute part par une membrane séro-muqueuse qui se continue, tant avec la conjonctive qu'avec la pituitaire. Si quelques fibres du muscle orbiculaire des paupières s'attachent à l'aponévrose tendue sur la gouttière lacrymale, ces fibres sont plus propres à tirer la paroi externe en dehors, par conséquent à l'éloigner de l'interne, qu'à la rapprocher de l'axe de la cavité. Il résulte de là qu'aucune force impulsive, autre que la tonicité répartie entre tous les organes vivans, ne déterminant le cours des larmes, ce sont le poids de ce liquide et son adhésion aux parois du sac qui le font descendre dans les fosses nasales. Ainsi donc, la moindre cause, le moindre obstacle suffit pour l'y retenir, l'y accumuler, et produire une tuméfaction à laquelle on a donné le nom de *tumeur lacrymale*, dont il est très-fréquent que la fistule lacrymale soit la suite. Les mucosités que la face interne du sac sécrète sans cesse, se mêlent alors aux larmes accumulées, et, jointes à l'humeur onctueuse fournie par les glandes de Meibomius, elle leur donne la couleur blanchâtre et l'aspect puriforme qu'elles présentent quand on les exprime en exerçant une légère pression sur le sac lacrymal. Telle est la doctrine presque généralement professée en France relativement aux causes de la fistule lacrymale. On sait que les anciens, Scarpa, Richter et divers autres parmi les modernes, ne s'en sont point tenus ainsi au seul engouement ou à l'oblitération plus ou moins complète du canal nasal, mais qu'ils ont accusé dans bien des cas l'affection directe des parois elles-mêmes du sac, et que si leur opinion n'est pas exclusivement et généralement vraie, elle semble l'être au moins dans la majeure partie des cas, ainsi que le témoignent assez les nombreux exemples de récidive de la tumeur ou de la fistule lacrymale, non pas seulement au bout d'un long laps de temps, après qu'on a cessé l'emploi des dilatans, mais très-souvent même peu de jours après qu'on a interrompu la dilatation, sur laquelle on comptait pour obtenir une guérison radicale. *Voyez* FISTULE LACRYMALE.

Le sac lacrymal se termine en haut par un cul-de-sac : en bas, il se rétrécit peu à peu, et finit par se continuer avec le canal nasal.

L'os maxillaire supérieur forme la presque totalité de la *gouttière* lacrymale ; elle est creusée dans le bord postérieur de son apophyse montante, et se continue le long du bord

antérieur de l'os onguis. Inférieurement, elle se termine dans le canal nasal.

Le *canal lacrymal* ou nasal descend obliquement en arrière et en dedans, derrière l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, le long du bord interne de la fosse orbitaire, et va s'ouvrir dans le méat inférieur des fosses nasales, au-dessous de l'extrémité antérieure du cornet inférieur. Il est convexe antérieurement, et presque toujours retréci à sa partie moyenne. Il n'a pas une forme exactement ronde, mais il est un peu aplati de droite à gauche. Son orifice inférieur ou nasal n'est ni garni d'une valvule, comme certains anatomistes l'ont avancé, ni pourvu d'un muscle sphincter, ainsi que Jauin l'a soutenu, mais coupé d'une manière oblique, de dehors en dedans et de bas en haut: de sorte qu'il représente jusqu'à un certain point le bec d'une plume, disposition qui lui est commune avec la plupart des conduits excréteurs. Les os onguis, maxillaire supérieur et cornet inférieur, en constituent l'enveloppe extérieure. A l'intérieur il est tapissé par une membrane muqueuse assez mince, spongieuse, et peu adhérente au périoste. On le sonde, par son extrémité nasale, dans l'une des méthodes proposées pour la guérison de la fistule lacrymale, celle dite de Laforest. Quoiqu'il présente de très-nombreuses variations dans la forme, la situation et la grandeur de son orifice, cependant on est en général certain de rencontrer ce dernier à l'intersection de deux lignes, l'une horizontale, tirée du milieu de l'aile du nez, l'autre verticale, descendant derrière la seconde dent molaire.

La *caroncule lacrymale* est un petit tubercule rougeâtre, qui s'aperçoit sans dissection au grand angle de l'œil, derrière la commissure interne des paupières, en dedans de la membrane clignotante, en arrière et en dedans des points lacrymaux. Ce tubercule, de forme arrondie, ou légèrement pyramidale, adhérent par derrière et en dedans, est formé par l'assemblage de sept cryptes ou follicules distincts, dans lesquels les extrémités exhalantes des vaisseaux artériels déposent une humeur onctueuse, épaisse et blanchâtre, qui est ensuite portée au dehors par l'orifice dont chacun de ces cryptes est percé. Ainsi la caroncule lacrymale, que la conjonctive recouvre par devant, est réellement un organe muqueux dont la sécrétion sert à lubrifier la face interne des paupières, ainsi que le grand angle de l'œil, et qui a en outre pour usage de faire, pour ainsi dire, l'office d'une digue, d'arrêter les larmes vers la commissure interne, de sorte qu'elles s'insinuent dans l'orifice toujours béant des points lacrymaux. Peut-être l'humeur muqueuse qu'elle fournit a-t-elle encore pour destination de prévenir l'obstruction de ces mêmes points, en écartant les corps légers qui tendraient à s'y introduire avec les larmes.

Rosenmueller a soutenu une opinion particulière à son egard : il suppose qu'elle sert à remplacer le cartilage tarse dans l'angle interne de l'œil, où il ne peut exister à cause de la présence des points lacrymaux. Il se fonde sur la nature presque cartilagineuse de son tissu, et sur l'analogie de ses cryptes avec les glandes de Meibomius. Les anciens la regardaient comme la source principale, ou au moins comme une des sources de l'humeur des larmes. Ce fut Vesale qui rectifia une aussi grande erreur. Tagliacozzi lui disputa cependant l'honneur de la découverte des vrais usages de cette masse folliculaire. Elle varie quant à la couleur, suivant l'état général de l'économie. Elle est pâle chez les leucophlegmatiques, d'un rouge vif chez les personnes sanguines, et presque blanche dans les individus atteints d'hydropisie. Sa surface est hérissée de petits poils qu'on distingue aisément à la loupe. Ces poils sont extrêmement fins et déliés : ils s'élèvent de tous les points de sa surface. Ils peuvent acquérir plus d'accroissement et de consistance que de coutume, et devenir, par l'irritation qu'ils déterminent, la cause d'une ophtalmie d'autant plus opiniâtre et plus rebelle, qu'on est fort éloigné d'en soupçonner la source. Cette sorte de trichiase est extrêmement rare. Nul autre qu'Albinus n'en a rapporté d'exemple (*Annotat. acad.* lib. 5, cap. VIII). Voici quelles sont ses propres paroles : *In subtilibus illis pilis, quos Morgagnus in carunculâ lacrymali animadvertit, trichiasis speciem vidi. Unus eorum increverat præter naturam, crassior longiorque, atque ita se incurvans, ut globum oculi extremâ parte attingeret. Consecuta est oculi inflammatio dira, cruciatu tetro, et, quòd causa non intelligebatur, pertinax. Adhibita fuerant quæcumque suggerere ars potuerat et empiria : collyria, epispastica, purgantia, sanguinis missiones, fonticuli, diæta. Cum nihil profiteretur, fortè itum ad me. In causam, si invenire possem, inquirens, ecce pilus : quo evulso, subsedit malum.* On conçoit que le seul moyen de remédier à un semblable vice de conformation et à l'ophtalmie opiniâtre dont il ne manquerait pas d'être accompagné, serait d'arracher le poil, comme le fit Albinus. Mais si le poil venait à repousser avec la même roideur et la même direction, ce qui a pu arriver dans le cas précité, quoique l'auteur garde le silence sur l'état ultérieur du malade, il faudrait cautériser avec un stylet rougi au feu, l'endroit de la caroncule d'où on le verrait s'élever. A cette fin, on commencerait par couvrir l'œil d'un papier huilé un peu épais, afin d'empêcher l'impression que la chaleur pourrait produire sur lui, et aussi pour que le malade ne fût pas effrayé par la vue du cautère, ce qui le porterait à contracter et fermer subitement les paupières.

Les engorgemens squirreux et cancéreux auxquels la caroncule lacrymale est exposée, sont connus sous le nom *d'en-*

canthis (*Voyez* ce mot). La diminution de volume de ce petit corps, qui se rencontre fréquemment aussi, est désignée par l'épithète particulière de *rhyas*. *Voyez* ce mot.

On appelle *os lacrymal* une petite pièce osseuse, mince et transparente, qui remplit le léger intervalle compris entre l'os planum et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur, dans l'angle interne de l'orbite, et qui concourt ainsi à compléter cette fosse. Cet os pair est le plus petit de tous ceux de la face. On l'a comparé à un ongle, d'où lui est venu le nom d'*unguis* que les anciens lui donnaient. Il présente deux faces, l'une externe ou orbitaire, l'autre interne ou nasale. L'externe est divisée en deux portions par une crête longitudinale, qui donne attache à l'aponévrose du muscle orbiculaire des paupières. La dépression qu'on voit au devant de cette crête fait partie de la gouttière lacrymale. La face interne est également partagée en deux portions par un enfoncement qui correspond à la crête de l'externe.

L'os lacrymal s'articule en avant avec le maxillaire supérieur, en bas avec le cornet inférieur, en arrière avec l'ethmoïde, et en haut avec l'apophyse orbitaire interne du frontal. La substance compacte entre presque seule dans sa composition, et son développement se fait par un seul point d'ossification.

Les maladies du sac lacrymal sont sujettes à se propager jusqu'à cet os, et à donner lieu à une carie qui ne tarde pas à le percer d'outre en outre, de sorte que les larmes se frayent une nouvelle route pour tomber dans les fosses nasales, au méat moyen desquelles l'os lacrymal correspond. C'est ce qui a fait naître à plusieurs praticiens l'idée de le perforer pour obtenir la guérison des fistules lacrymales. Les procédés très-diversifiés qu'on a proposés dans cette vue ont été décrits à l'article *fistule lacrymale*. *Voyez* ce mot.

L'*artère lacrymale* naît ordinairement de l'ophtalmique, dont elle est alors la plus grosse branche; mais quelquefois elle vient de la branche antérieure de la méningée moyenne, et quand il en est ainsi, elle pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale. De quelque branche artérielle qu'elle tire son origine, elle marche toujours, très-flexueuse, et plus ou moins contournée, entre la paroi externe de l'orbite et le muscle droit externe de l'œil. Elle fournit quelques muscles au périoste de l'orbite, à la gaîne du nerf optique, au releveur de la paupière supérieure et au droit externe. Elle en donne aussi un qui traverse l'os de la pommette et va s'anastomoser avec un rameau de la temporale profonde antérieure; après quoi, elle envoie plusieurs autres branches à la glande lacrymale, et se perd enfin dans le tissu de la paupière supérieure, où elle communique avec la palpébrale et la temporale.

Les *veines lacrymales* accompagnent partout l'artère de ce nom, et fournissent les mêmes branches qu'elles. Elles s'ouvrent dans les palpébrales et dans l'ophtalmique.

Le *nerf lacrymal*, généralement produit par la branche ophthalmique des nerfs trijumeaux, dont il est alors le plus petit rameau et l'externe, naît quelquefois du rameau frontal, comme Winslow l'a observé; mais ce cas est fort rare. Il se porte vers la glande lacrymale, le long de la paroi externe de l'orbite. Avant d'y arriver, il fournit deux filets, dont l'un, qui sort de l'orbite par la fente sphéno-maxillaire, communique avec un rameau du maxillaire supérieur, tandis que l'autre traverse le trou de l'os de la pommette pour s'épanouir sur la joue, où il s'anastomose avec le nerf facial. Après avoir donné deux ou trois filets à la glande lacrymale, le nerf en ressort pour s'épuiser dans la conjonctive. (JOURDAN)

LACTATES, s. m. pl.; sels qui résultent de la combinaison de l'acide lactique avec les bases salifiables. *Voyez* LACTIQUE (acide). (DE LENS)

LACTATION, s. m. *lactatus*, de *lac*, *lactis*. Il a déjà été traité de cette fonction naturelle, propre au sexe, à l'article *allaitement*. J'y ai fait voir que le lait maternel est un des premiers besoins qu'éprouve l'enfant qui vient de naître. Il faut le consulter, si on désire connaître les raisons capitales qui doivent engager les mères à nourrir elles-mêmes leurs enfans. La nature, pour les y engager, a fait dépendre leur santé de l'accomplissement de ce devoir sacré. Peut-on douter qu'elle ne leur ait imposé cette obligation, à moins que des raisons légitimes ne les en dispensent, lorsqu'on considère que chez toutes les femmes qui viennent de mettre au monde un enfant, les mamelles se remplissent d'une liqueur abondante? La nature n'attend pas toujours que la femme soit accouchée pour porter les fluides vers les seins : quelque temps avant l'accouchement, elle dispose ces organes à cette sécrétion. L'augmentation de cette liqueur douce dans les mamelles vers le troisième ou le quatrième jour qui suit la délivrance, prouve évidemment qu'elle est destinée par l'auteur de la nature à servir à l'entretien et à la conservation de la vie du nouveau-né. Si les mères ne peuvent désobéir à cette loi naturelle sans exposer leur santé, les avantages que retirent les enfans d'être allaités par elles, sont encore plus grands et plus réels.

Je me bornerai ici à envisager, sous un autre point de vue, cette fonction importante, dont l'accomplissement met seul le complément à la maternité; il ne sera pas inutile d'offrir quelques considérations physiologiques sur la sécrétion

laiteuse, elles pourront servir à combattre avec plus de succès les complications qui contrarient quelquefois l'allaitement.

Quoique la nature dispose les mamelles, pendant le cours de la grossesse, à la sécrétion du lait, ce n'est que quelques jours après l'accouchement que ces organes l'opèrent avec activité ; à ces deux époques seulement, la glande mammaire sympathiquement irritée par les changemens que vient d'éprouver l'utérus, sort de son état de repos et d'intermittence. Toutes ses parties se développent, et l'on peut suivre le trajet des tuyaux lactifères ou galactophores. On les voit aboutir, au nombre de quinze à dix-huit, comme des rayons concentriques, aux ouvertures correspondantes dont est percé le mamelon ; le stimulus, qui sollicite l'action des mamelles, part presque toujours de l'utérus, avec lequel elles ont une sympathie si manifeste ; il est rare qu'une autre irritation puisse réveiller l'action de l'organe mammaire de manière à y déterminer la sécrétion du lait. On connaît cependant quelques exemples qui prouvent qu'une succion longtemps continuée avec la bouche, a suffi pour déterminer chez des filles le stimulus nécessaire pour y attirer les fluides et donner lieu à une sécrétion laiteuse.

Dans les cas même où l'accouchement a été la cause déterminante de l'action de l'organe mammaire, bientôt on la verrait diminuer, et même cesser, si on ne la soutenait par une irritation nouvelle ; c'est ce qu'on obtient au moyen de la succion exercée sur le mamelon. Le stimulus matériel produit par la bouche de l'enfant, est une condition nécessaire pour que la sécrétion du lait continue de s'exercer pendant un espace de temps considérable ; quoiqu'il existe, la sécrétion du lait peut encore cesser de s'opérer tout-à-coup, si une irritation plus forte se porte sur un autre organe.

On conçoit qu'il est de la dernière importance pour s'opposer à des congestions à la suite des couches, d'exciter vers les seins le stimulus nécessaire pour y attirer les fluides ; car, si la matière qui doit former le lait, cesse d'y aborder par le défaut de stimulus naturel ou accidentel, elle est obligée de refluer dans la masse générale, où elle produit une pléthore dangereuse ; elle subsistera jusqu'à ce que les fluides aient été dirigés par les forces de la vie vers d'autres organes qui lui donnent issue. Ne peut-il pas arriver qu'ils ne soient pas disposés à se prêter à cette évacuation, ou qu'ils soient atteints d'une irritation qui rende leur afflux vers ce point plus ou moins fâcheux ?

La quantité du lait sécrété, ses qualités, ne sont pas en raison du volume du sein, mais en proportion de la vitalité dont il jouit ; aussi est-il d'observation qu'une femme dont

le volume du sein est médiocre a quelquefois plus de lait, et un lait de meilleure qualité, qu'une autre chez laquelle il est très-volumineux : ce volume dépend du tissu graisseux qui environne l'organe mammaire ; mais ce tissu cellulaire graisseux ne fournit pas un des matériaux du lait, comme l'a très-bien remarqué Haller.

Les physiologistes ne sont point d'accord sur la nature des matériaux qui servent à la formation du lait : les uns pensent qu'ils sont fournis par la lymphe, d'autres par le sang. L'opinion de ceux qui soutiennent que, comme toutes les autres sécrétions, celle du lait se fait dans la glande mammaire, et que les matériaux y sont apportés par les artères, me paraît bien plus probable que celle de ceux qui regardent cette humeur comme une élaboration particulière de la lymphe. Il n'est pas à présumer que la nature ait adopté pour cette sécrétion un mode particulier : on voit quelquefois sortir du sang par les tuyaux lactifères, lorsqu'un enfant robuste et avide pratique la succion chez une femme qui a peu de lait ; ce qui rend très-probable que le sang est la source qui fournit à la sécrétion du lait.

Les physiologistes qui pensent que les principes qui servent à la formation du lait, sont apportés dans les seins par les vaisseaux lymphatiques, fondent leur opinion sur ce qu'ils sont huit fois plus nombreux que les vaisseaux sanguins. Pour lui donner plus de vraisemblance, ils font encore observer que le lait a plus d'analogie avec le chyle qu'avec le sang ; l'analyse chimique prouve que le lait et le chyle contiennent le muriate de potasse, que l'on ne trouve pas dans le sang.

Ces considérations, qui sont au premier abord séduisantes, ne suffisent pas pour forcer à admettre que la lymphe est la source du fluide que les mamelles sécrètent. Quoique les vaisseaux lymphatiques soient nombreux dans les mamelles, il est facile de prouver qu'ils ne sont pas destinés par la nature à y apporter les matériaux de la sécrétion du lait. Parmi les vaisseaux de cette nature qu'on y rencontre, les uns s'étendent des mamelles aux glandes axillaires ; les autres se rendent des parois de l'abdomen vers ces organes. D'après le mode de circulation que l'anatomie apprend être propre au système absorbant, les vaisseaux lymphatiques qui s'étendent des mamelles aux aisselles, loin d'y apporter la lymphe, la charient hors de ces organes ; ceux qui partent des parois de l'abdomen, traversent, à la vérité, la glande mammaire avant d'arriver à la veine sous-clavière. Mais la disposition qu'ils présentent en se portant au-delà, prouve qu'ils n'y ont pas déposé les matériaux de la sécrétion du

lait ; car leur calibre est plus gros au sortir de la glande, qu'avant d'y pénétrer.

On a encore objecté que le calibre des vaisseaux sanguins n'était pas en rapport avec la quantité de lait que les mamelles fournissent dans quelques circonstances, quantité que l'on sait être très-variable. Cette objection pourrait également se rétorquer contre l'opinion de ceux qui admettent que les matériaux de la sécrétion du lait sont fournis par les vaisseaux lymphatiques ; leur calibre ou leur nombre n'augmente pas plus que celui des vaisseaux sanguins dans les instans où la sécrétion du lait s'opère. Lorsqu'un organe a besoin de recevoir plus de sang que dans l'état habituel, il suffit à la nature d'augmenter sa sensibilité et son action. Il est reconnu des physiologistes, que toutes les fois qu'il s'établit vers un organe quelconque une irritation, soit naturelle, soit accidentelle, la circulation y devient plus active : la quantité de sang qui y aborde est augmentée en raison de ce surcroît d'activité, sans que pour cela le calibre des vaisseaux augmente.

L'engorgement des seins aurait lieu, à la suite des couches, chez toutes les femmes qui ne nourrissent pas, si, au moment où la sécrétion du lait doit s'y opérer, les vaisseaux qui doivent leur apporter les fluides destinés à cette élaboration, soit qu'ils soient sanguins ou lymphatiques, augmentaient de calibre proportionnellement à la quantité d'humeur qui y aborde de plus. Le calibre de ces vaisseaux croîtrait aussi bien chez celles qui ne doivent pas allaiter, que chez celles qui se proposent de remplir ce devoir sacré. L'afflux plus considérable d'humeurs qui en serait la suite, donnerait lieu, lorsque la femme ne nourrit pas, à un engorgement des mamelles, si l'excrétion de ces liquides était empêchée par une cause quelconque.

Pour que le lait possède les qualités convenables, il doit séjourner dans les mamelles et dans le tissu cellulaire environnant. Pendant son séjour, il y acquiert une préparation qui augmente ses propriétés nutritives. La femme qui présente le sein trop souvent, manque donc son but ; l'allaitement trop souvent répété, épuise la mère et nourrit bien moins l'enfant, parce que le lait ne séjourne pas assez de temps pour acquérir la consistance nécessaire.

Plusieurs observations semblent prouver que le tissu cellulaire graisseux qui environne les mamelles, est destiné à servir de réservoir au lait, lorsque celui qui a été sécrété par la glande mammaire ne peut plus être contenu dans les conduits galactophores, et que son excrétion au dehors est empêchée par l'influence de quelque cause accidentelle. En

effet, chez quelques femmes, les seins acquièrent par la seule stase du lait, sans qu'il y ait inflammation, un volume si considérable, qu'il paraît impossible que l'accumulation du liquide qui produit cette distension, occupe uniquement le tissu de la glande et l'expansion des tuyaux lactifères. De quelque dilatabilité que soient doués ces canaux excréteurs, ils ne pourraient jamais se prêter à une augmentation de volume aussi grande que celle que l'on observe dans certains engorgemens indolens. Lorsque le lait ne peut plus être contenu dans les tuyaux galactophores qui le reçoivent d'abord, il est pris par des canaux, dont les injections de Haller ont démontré l'existence, qui le portent dans le tissu cellulaire graisseux qui environne les mamelles; ces mêmes canaux ont pour fonction de le pomper et de le porter au mamelon lorsque l'irritation que l'on y exerce en détermine la sortie.

(GARDIEN)

MERCURIALIS (hieronymus), *Nomothesaurus, seu ratio lactandi infantes*; in-8°. *Patavii*, 1552.
PERDULCIS, *Ergò lac nutricis puero medicamentum optimum*; in-4°. *Parisiis*, 1595.
PIJART, *Ergò lac recens recenti puero bonum*; in-4°. *Parisiis*, 1628.
RIOLAN, *Ergò lac statim à puerperio longè vetustiori recens natis infantibus salubrius*; in-4°. *Parisiis*, 1636.
BEDA, *Ergò nutricis menstrua patientis lac deterius*; in-4°. *Parisiis*, 1650.
ALLAIN, *Ergò fuscæ nutricis lac salubrius*; in-4°. *Parisiis*, 1655.
BOUVART, *Ergò infantibus solum lac nutricis*; in-4°. *Parisiis*, 1657.
GARBE, *Ergò lac recens etiam puerperæ infanti salubre*; in-4°. *Parisiis*, 1662.
BENYAU, *Non ergò sana nutrix menstruis obnoxia*; in-4°. *Parisiis*, 1681.
THEVART, *Non ergò recens nati nutricum mammis carere possunt*; in-4°. *Parisiis*, 1682.
BIEUXIVOYE, *An recens nato lac recens enixæ matris*; in-4°. *Parisiis*, 1703.
KOELLING, *Dissertatio de obligatione matrum, proprio lacte alendi liberos*; in-4°. *Lipsiæ*, 1709.
ALBERTI (Michael), *Dissertatio de jure lactantium medico*; in 4°. *Halæ*, 1739.
LÉAULT, *An recens nato lac maternum?* in-4°. *Parisiis*, 1741.
LEMOINE, *An recens nato lac maternum?* in-4°. *Parisiis*, 1767.
AVIS aux mères qui veulent nourrir leurs enfans; in-12. Paris, 1770.
LANDO'S, Dissertation sur les avantages de l'allaitement des enfans par leurs mères; in-8°. Genève et Paris, 1781.
BEAURIEU, De l'allaitement, et de la première éducation des enfans; in-12. Paris, 178[illegible].
LEPINOY, Avis aux mères qui veulent allaiter leurs enfans; in-12. Paris, 1785.
KRAUSE, *Dissertatio. Salubriter lactandus infans*; in-4°. *Lipsiæ*, 1788.
LARA (Benjamin), *On the injurious custom of mothers not sukting their own children*; c'est-à-dire, De la funeste coutume des mères, de ne pas allaiter leurs enfans; in-8°. Londres, 1794.
CARENO (Luigi), *Saggio sulla maniera d'allevare i bambini alla mano*; c'est-à-dire, Essai sur la manière d'élever les enfans à la main; in-8°. Pavie, 1794.

(VAIDY)

LACTÉE (diète), ou mieux régime lacté. On donne ce nom au régime dans lequel on ne prescrit aux malades pour toute nourriture que du lait, ou tout au plus du lait et du pain, ou bien des farines ou fécules cuites avec le lait. Ordinairement les malades prennent le lait sortant du pis de la vache, par tasse, de deux heures en deux heures, tantôt sans pain, d'autres fois avec du pain suivant l'appétit. Il y a des personnes qui sucrent leur lait, d'autres le prennent sans sucre, ce qui est subordonné au goût du malade ou à la prescription du médecin.

On prescrit la diète lactée dans une multitude de maladies, ou pour en prévenir le retour. C'est particulièrement dans les affections inflammatoires chroniques de la poitrine, que le régime lacté convient, comme dans la phthisie commençante, le catarrhe bronchique latent, la pleurésie chronique; dans toutes les maladies avec irritation, chaleur et fièvre sourde ou lente, comme disent les praticiens, il est indiqué; il convient également dans les maladies abdominales; mais on a remarqué que lorsque les intestins sont le siége des irritations inflammatoires latentes, le lait n'est pas toujours digéré avec facilité; ce qui en contre-indique l'emploi, de même que dans les autres affections où cette circonstance se présente. Cependant, quelquefois en coupant le lait avec de l'eau ou une tisane légère, on remédie à l'indigestion du lait. On a vu aussi le lait de chèvre, d'ânesse, ou de femme, passer, lorsque celui de vache excitait des vomissemens ou des aigreurs avec dévoiement, etc. On continue le régime lacté jusqu'à ce que la maladie pour laquelle on l'avait conseillé ait disparu totalement; mais lorsque l'amélioration est sensible, on peut se relâcher un peu de la rigueur du traitement, en permettant quelques alimens doux et de facile digestion, comme des œufs et des légumes, mais point de vin ou d'alimens âcres et chauds.

On croit le lait contre-indiqué dans les inflammations aiguës de quelque nature qu'elles soient. Cette opinion, qui date du temps d'Hippocrate, n'est peut-être pas toujours très-exacte, et aurait besoin d'une nouvelle confirmation de l'expérience. Il est certain que l'hydrogala, qui est un mélange de lait et d'eau, est avantageux dans quelques-unes d'elles.

La diète lactée affaiblit beaucoup les malades, et c'est un des effets qu'on en veut obtenir. L'inflammation latente des organes n'étant plus entretenue par un régime succulent, c'est-à-dire par l'irritation qui résultait de cette cause, ou de toute autre, s'apaise, et les parties reprennent leur état naturel. Il faut souvent beaucoup de temps, mais toujours plusieurs mois pour obtenir cet heureux résultat. Le lait a le double avan-

tage de nourrir et de combattre l'inflammation; c'est cette réunion de vertus qui a permis de l'employer en même temps comme médicament et comme aliment. La diète lactée était beaucoup plus employée autrefois qu'elle ne l'est actuellement, et je crois qu'on a tort de ne pas se servir plus souvent de ce moyen, surtout depuis qu'on sait que beaucoup de maladies qu'on attribuait à une autre cause sont dues à l'inflammation sourde des viscères. C'est un traitement facile, peu dispendieux, qui ne répugne point aux malades, et dont la nature fait tous les frais; il n'exige que d'être exécuté dans un air pur, à la campagne, tant pour y avoir le médicament de meilleure qualité, que pour pouvoir le prendre dans le silence et la tranquillité convenables, en faisant ensuite un exercice modéré et salutaire. C'est principalement dans la belle saison qu'il faut prescrire le régime lacté; mais si la santé des malades l'exige à d'autres époques de l'année, il ne faut pas balancer à les y soumettre. *Voyez* LAIT. (F. V. M.)

PIETRE, *Ergò lac nutricis à viri consuetudine deterius;* in-4°. *Parisiis*, 1573.

BEYERUS, *Dissertatio de lactis ejusque partium naturâ et viribus;* in-4°. *Tubingæ*, 1576.

BARICELLI (jul. cæs.), *Opuscula de lactis, seri et butyri facultatibus et usu;* in-4°. *Neapoli*, 1603.

COSTÆUS (jo.). *De facili medicinâ per seri et lactis usum, libri tres;* in-8°. *Papiæ*, 1604.

ROBIN, *Ergò lac nutricis à viri consuetudine deterius;* in-4°. *Parisiis*, 1621.

DE LA VIGNE, *Ergò lac alimentorum optimum;* in-4°. *Parisiis*, 1683.

COEBEL, *Dissertatio de lacte ejusque vitiis;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1684.

MARTIN, Traité de l'usage du lait; in-8°. Paris, 1684.

ECKARD, *Dissertatio de humani lactis naturâ et usu;* in-4°. *Erfordæ*, 1691.

FRAUSERUS, *Dissertatio de lactis naturâ, usu et abusu;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1706.

FISCHER, *Programma. De lacte optimo alimento, optimoque partu medicamento;* in-4°. *Erfordæ*, 1719.

JUCH, *Dissertatio de lactis vitiis et inde prognatis lactantium incommodis;* in-4°. *Erfordæ*, 1731.

GEELHAUSEN, *Dissertatio de usu lactis medico, seu curationibus per lac;* in-4°. *Pragæ*, 1735.

BUECHNER (and. el.), *Dissertatio. Monita quædam practica circa noxium et salutarem usum lactis;* in-4°. *Erfordæ*, 1739.

ROSNER, *Dissertatio quâ nonnulla circa vires lactis notantur;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1756.

HAHN, *Dissertatio de lacte humano, ejusque cum asinino et ovino comparatione;* in-4°. *Ultrajecti*, 1775.

LEROUX DES TILLETS, *De lacte animalium medicamentoso;* in-4°. *Parisiis*, 1779. (V.)

LACTÉS (vaisseaux). On donne ce nom à cette portion du système absorbant qui pompe à la surface intestinale le chyle,

pour le porter dans le torrent de la circulation. Comme cette humeur est blanche, on l'a comparée à du lait, ce qui est cause du nom qu'on a imposé aux vaisseaux qui le transportent dans d'autres régions du corps; mais ce nom est mauvais et doit être supprimé, puisque le chyle n'est pas du lait; *chylifère* convient mieux à ces vaisseaux. *Voyez* ce nom et LYMPHATIQUE. (F. V. M.)

LACTIFÈRE, adj., *lactifer*, de *lac*, gén. *lactis*, et de *fero*, je porte. De tous les grains glanduleux dont se compose la glande mammaire, et encore, selon Haller, de plusieurs points du tissu cellulaire environnant partent des conduits infiniment déliés qui se réunissent successivement entre eux, et forment ainsi d'autres conduits plus gros et moins nombreux qui viennent aboutir au centre de l'organe, à quinze ou dix-huit tubes qui ont leurs orifices extérieurs à la surface du mamelon. C'est à ces canaux, dont les fonctions sont de verser au dehors la liqueur *sui generis*, le lait sécrété par la glande mammaire, que l'on a donné le nom de conduits, de vaisseaux *lactifères* ou galactophores.

Les conduits des différens lobes de la glande ne communiquent point entre eux, de manière qu'il existe autant de séries de vaisseaux que de lobes dans la glande. On remarque que ceux de ces conduits qui sont les plus gros viennent s'ouvrir à la partie la plus saillante du mamelon, tandis que les autres aboutissent à sa circonférence.

Ces canaux, très-petits quand le lait n'est pas sécrété, acquièrent, dans l'état de lactation, un diamètre d'autant plus considérable, qu'ils sont eux-mêmes le réservoir de ce fluide. En effet, après avoir été séparé par la glande, le lait dilate ces vaisseaux jusqu'à ce qu'il soit pompé du dehors ou expulsé par le fait même de la plénitude de l'organe mammaire.

Les parois de ces conduits, dont la couleur est blanche, abstraction faite du liquide dont ils peuvent être remplis, offrent une certaine résistance et admettent probablement dans leur organisation une division particulière du système muqueux, dont on n'a pas encore tracé les caractères distinctifs. *Voyez* MAMELLE. (VILLENEUVE)

LACTIPHAGE, adj., *lactiphagus*, de *lac*, *lactis*, et de φαγω, je mange, mangeur de lait, qui vit, qui se nourrit de lait. Ce mot hybride, composé de deux racines, dont l'une grecque et l'autre latine, étant, comme on le voit, d'une composition très-irrégulière, devrait être banni, comme tous ceux qui lui ressemblent, d'une terminologie exacte et rigoureuse, et avec d'autant plus de raison, qu'il a pour synonyme un mot d'une composition beaucoup plus régulière. *Voyez* GALACTOPHAGE. (BRICHETEAU)

LACTIQUE (acide), s. m., découvert par Schéele dans le petit-lait aigri (1780), regardé ensuite par la plupart des chimistes français comme un composé acétique, définitivement replacé au rang des acides par M. Berzelius. Cet acide, de nature végétale, présente les caractères suivans : saveur faible, consistance de sirop ou d'extrait, solubilité facile dans l'eau et dans l'alcool, déliquescence de la plupart des sels à la formation desquels il concourt (lactates); faculté d'attaquer le fer et le zinc, en donnant naissance à du gaz hydrogène, altérabilité au feu, etc.

La présence de l'acide lactique, soit libre, soit combiné à la soude ou à l'ammoniaque, dans le plus grand nombre des fluides animaux et dans la chair musculaire, est le seul point de son histoire qui intéresse en quelque chose les médecins : on en doit la connaissance à M. Berzelius (Voy. *Annales de chimie*, tom. LXXXIII et LXXXVIII, et *Bulletin de pharmacie*, t. VI, p. 128).

Dans la première édition de son Traité de chimie, M. Thénard avait signalé l'analogie de propriétés qui existe entre l'acide lactique et l'acide que M. Braconnot a retiré de plusieurs substances végétales délayées dans l'eau et soumises à la fermentation acéteuse, et qu'il nommait acide nancéique.

M. Vogel, qui a récemment constaté la présence de ce dernier acide dans l'émulsion d'amandes douces aigrie, et dans le produit de la fermentation de la farine d'avoine, regarde ces deux acides comme absolument identiques, opinion que semble, il est vrai, contredire la saveur faible de l'acide lactique de Schéele, comparée à la forte acidité que M. Braconnot attribue à l'acide nancéique, mais sur laquelle d'ailleurs il ne m'appartient pas de prononcer. *Voyez* LAIT. (DE LENS)

LACUNE, s. f., *lacuna*, fosse. On donne communément ce nom à l'ouverture excrétoire des cryptes muqueux qui entrent dans la composition des membranes muqueuses. Quelques anatomistes ont désigné indifféremment les mêmes parties sous le nom de *crypte* ou de *lacune*. *Voyez* CRYPTE, MEMBRANE. (PETIT)

LADANUM. *Voyez* LABDANUM.

LADRE, adj. et subst. dérivé du grec de λαιδρος, impuissant, difforme, honteux, synonyme de lépreux (*Dictionaire de médecine de M. Nysten*). Ce mot est inusité. (MONFALCON)

LADRERIE, s. f., synonyme du mot lèpre, inusité. *Voy.* LÈPRE. (MONFALCON)

LAGOPHTALMIE, s. f., *lagophtalmia*, *oculus leporinus*; de λαγως, lièvre, et d'οφταλμως, œil, c'est-à-dire, œil de lièvre : affection des paupières dans laquelle ces voiles mobiles ne peu-

vent plus recouvrir les yeux, que le malade est obligé de tenir ouverts en dormant, ainsi qu'une tradition fabuleuse prétend que les lièvres le font.

La lagophtalmie est un symptôme constant de l'exophtalmie arrivée à un certain point, et ne se dissipe alors que quand l'œil, ayant repris ses dimensions ordinaires, est rentré dans la place que la nature lui a assignée. Quelquefois, mais rarement, elle dépend de la paralysie du muscle releveur propre de la paupière supérieure, cas où il est facile d'y porter remède, c'est-à-dire, de prévenir les inconvéniens qu'elle pourrait entraîner, en abaissant la paupière. Elle serait inévitable si les paupières, ayant été divisées dans toute leur longueur, on avait négligé de rapprocher les lèvres de la plaie; un traitement analogue à celui qu'on emploie dans le bec-de-lièvre, suffirait pour la faire disparaître. Mais le plus ordinairement elle provient du renversement de la paupière supérieure, dont la peau a été détruite en partie par un abcès, une plaie, une brûlure, la gangrène. Ses causes, ses symptômes et son traitement sont donc les mêmes que pour l'ectropion : elle n'en diffère que par son siége; elle est aussi bien moins fréquente, parce que la longueur de la conjonctive, proportionnellement à celle de la peau, n'est pas aussi considérable à la paupière supérieure qu'à l'inférieure. *Voyez* ECTROPION. (JOURDAN)

LAGOSTOME, s. m., *lagostoma*, de λαγως, lièvre; et de στομα, bouche; ce mot est synonyme de bec-de-lièvre; *Voyez* ce mot. (F. V. M.)

LAICHE, s. m., *carex*. Ce genre de plante fort nombreux, de la famille des souchets, de la *monoécie triandrie* de Linné, ne contient jusqu'ici qu'une seule plante qui ait été employée en médecine; c'est le *carex arenaria*, connu sous le nom de *salsepareille d'Allemagne*, parce qu'on la croit propre à remplacer cette plante américaine, dont on lui suppose les vertus.

Ce carex a une racine longue, rampante, cylindrique, grosse comme une plume à écrire, garnie de filamens verticillés, qui sont les débris des anciennes gaînes des feuilles et de radicules fibreuses. Les tiges sont recourbées, triangulaires, un peu rudes, hautes d'un pied environ; les feuilles sont engaînantes, carénées, rudes au toucher. Les épis de fleurs sont nombreux; les inférieurs sont femelles, séparés par une bractée foliacée; les intermédiaires sont androgins; les supérieurs sont mâles, et serrés les uns contre les autres; les écailles de ces épis sont aiguës, d'un jaune pâle, de la longueur des capsules, qui sont planes, pointues, marquées de nervures, bifides et presque ailées souvent, et denticulées sur les bords des ailes. Les fleurs n'ont que deux stigmates.

Ce végétal croît dans les sables des bords de la mer, et même

sur les bords des rivières près de leur embouchure. On dit aussi l'avoir trouvé sur des montagnes sablonneuses (Gilibert); mais il ne vient pas aux environs de Paris, comme je m'en suis assuré, malgré qu'on ait avancé le contraire. Il fixe les sables et rend ainsi un grand service à l'agriculture de ces contrées. Ses longues racines ont été recommandées dans les mêmes circonstances où on emploie la salsepareille. Schkuhr les dit purifiantes, sudorifiques et diurétiques. Dans le commerce pharmaceutique, on le vend sous le nom de salsepareille d'Allemagne, pays où il paraît qu'on l'emploie assez fréquemment. En France, elle est peu ou point usitée. (MÉRAT)

LAINE, s. f., *lana*, *lanugo;* substance pileuse qui couvre le corps de certains quadrupèdes. La laine, comme les cheveux et les poils, se rencontre à la surface du corps, qu'elle est évidemment destinée à protéger contre l'action des vicissitudes atmosphériques; comme ces dernières productions, elle naît d'un petit bulbe qui se trouve placé dans le tissu cellulaire sous-cutané; sa finesse varie beaucoup suivant les différentes espèces d'animaux, et, dans la même espèce, suivant le climat qu'elle habite et les soins qu'on apporte à sa culture.

Quoique la laine soit une production qui paraît appartenir à plusieurs animaux de différentes espèces, le mouton est, de tous, celui qui la fournit en plus grande abondance. Aussi est-ce à celle dont il est couvert, qu'on a plus spécialement consacré le nom de *laine*.

La laine du mouton étant la plus connue dans nos climats et la plus généralement employée, soit comme médicament, soit comme vêtement, c'est de cette laine qu'on devra entendre ce que nous allons exposer sur ce sujet.

Comme médicament, on ne se sert guère que de la laine en suint : on l'emploie en topique dans certains cas d'engorgement des ganglions lymphatiques du cou; dans les oreillons, soit qu'ils affectent les parotides, ou qu'ils n'aient fixé leur siége que sur les glandes sous-maxillaires; dans les gonflemens douloureux du cou qui ont été produits par un courant d'air froid, ou par le transport du vice rhumatismal. Dans bien des cas aussi, on parvient à diminuer et même à dissiper entièrement certaines douleurs rhumatismales, en couvrant de laine en suint la partie qui en est le siége.

La laine en suint, c'est-à-dire, telle qu'elle a été coupée sur le mouton, contient, comme chacun peut s'en assurer, une espèce d'huile très-remarquable par l'odeur particulière qu'elle exhale; c'est sans doute à la présence de ce corps gras qu'elle doit les propriétés à la fois émollientes et résolutives qu'on lui a reconnues et qui ont été constatées par l'expérience. Ce remède est devenu populaire, ou, pour mieux dire, a probablement

toujours été un remède populaire; il mérite la confiance que le peuple lui accorde, et il serait à désirer qu'il ne l'accordât jamais qu'à des moyens à la fois aussi efficaces et aussi innocens.

Quant à la manière d'agir de ce médicament, tout porte à croire que, durant le séjour de la laine en suint sur une partie quelconque du corps, il y a un léger dégagement d'ammoniaque provenant de la décomposition des corps gras dont elle est enduite, et nous devons présumer que si ce corps gras agit comme émollient, l'ammoniaque qui s'en dégage agit comme résolutif : ainsi se trouvent réunies à la fois les deux manières d'agir les plus propres à résoudre les engorgemens, lorsqu'ils n'ont pas un caractère inflammatoire bien prononcé.

C'est surtout comme vêtement que la laine est d'un usage précieux ; mais, pour l'employer à cet usage, on la dépouille, par des lavages réitérés, de l'huile qui lui est adhérente, et on en forme des feutres, ou bien on la file pour en former des tissus.

La laine étant un mauvais conducteur de chaleur, soit par sa propre nature, soit par la propriété qu'elle a de retenir enchevêtrée une certaine quantité d'air et de lui adhérer assez fortement par ses surfaces, l'homme a dû naturellement s'en servir pour se soustraire à l'action des vicissitudes atmosphériques : aussi les peaux de mouton ont-elles été un des premiers vêtemens dont l'homme ait fait usage. Lorsque, avec l'accroissement de la population, les arts commencèrent à naître, le besoin de se couvrir se faisant de plus en plus sentir, on détacha la laine de la peau en la coupant sur le mouton vivant, et on lui donna de la consistance en la réduisant en feutre, ou en la filant pour en former des tissus. Les feutres ne sont guère employés que pour couvrir la tête, les tissus sont plus spécialement destinés à couvrir le reste du corps.

Les anciens connaissaient peu les vêtemens formés de substances étrangères à la laine. L'usage des tissus de fil et de coton est un usage moderne, et s'il est plus avantageux à la propreté du corps, par la facilité avec laquelle les tissus de fil, particulièrement, se pénètrent du produit de l'insensible transpiration et le transmettent à l'air, cet avantage est bien compensé, surtout dans nos climats, par l'inconvénient qui résulte de leur faculté conductrice de la chaleur. Au travers de ces vêtemens, le froid et le chaud, l'humide et le sec, se font sentir avec une extrême facilité, et conséquemment le corps, quoique couvert, ne se trouve point suffisamment défendu contre l'influence que peuvent exercer sur lui les vicissitudes atmosphériques.

La laine, servant de vêtement pour le jour et de couverture

pour la nuit, n'est point ordinairement mise en contact immédiat avec le corps ; considérée sous ce simple rapport, elle n'est utile que pour lui conserver la chaleur qu'il produit et empêcher l'humidité extérieure de le pénétrer avec autant de facilité. Ici tout l'avantage qui résulte de son usage, découle uniquement de ce qu'elle est un mauvais conducteur de chaleur et de ce qu'elle n'est pas facilement perméable à l'eau ; mais lorsqu'on met le vêtement de laine en contact immédiat avec la peau, elle a un autre avantage, c'est celui de produire à la surface du corps une sorte de titillation, que son simple contact suffit pour faire naître et que le frottement entretient. Cette titillation est généralement forte, lorsqu'on met, pour la première fois, la laine en contact avec la peau ; elle s'émousse ensuite peu à peu par l'habitude, et se reproduit toutes les fois qu'on en reprend l'usage, après l'avoir interrompu.

La titillation dont nous venons de parler peut, pour ses effets, être assimilée à une friction légère, mais continue : ainsi, la laine, appliquée à la surface du corps, a donc, outre les avantages qui résultent de sa nature non conductrice, un autre avantage non moins précieux, qui résulte d'une action spéciale qu'elle exerce sur la peau et qui tend à entretenir et régulariser les fonctions de cet organe. Cette propriété rend les vêtemens de laine très-utiles aux personnes qui craignent le froid et surtout le froid humide, dont la peau, ordinairement sèche, fait mal ses fonctions, et qui, en conséquence de cet état de la peau, sont sujettes à des affections rhumatismales opiniâtres, à des dévoiemens, à des langueurs d'estomac, à des rhumes qui se prolongent et se renouvellent à la moindre cause. Ces vêtemens, appliqués à la surface du corps, sont encore très-précieux pour les personnes qui, par état, sont fréquemment exposées à entrer en transpiration et à passer, dans le même moment, d'une température à une autre, et à celles qui, par la nature de leur constitution, ne peuvent pas faire le moindre exercice, lorsque la température est un peu élevée, sans entrer aussitôt en moiteur. Dans les deux cas, la laine maintient le corps à une température plus égale et ne permet pas à l'eau qui résulte de la transpiration, de s'évaporer aussi rapidement, ni de perdre aussi promptement sa chaleur.

Mais, comme à côté des avantages se trouvent presque toujours quelques inconvéniens, l'usage de la laine nécessite la plus grande propreté, parce que les matériaux qu'entraîne la transpiration, arrêtés à la surface de la peau et s'y accumulant, contracteraient bientôt des altérations qui deviendraient nuisibles à la santé, si on n'avait soin de se laver le corps et de changer fréquemment le tissu laineux qui sert à le couvrir. C'est sans doute comme une conséquence de l'usage habituel que les an-

ciens faisaient de la laine, qu'il faut regarder le fréquent usage qu'ils faisaient des bains de toute espèce. Et ne serait-il point permis de croire que les onctions huileuses avaient aussi pour but d'enlever de la surface du corps les matériaux déposés par la transpiration, ou du moins d'empêcher ou de corriger, par ce mélange de l'huile avec les substances animales putrescibles, les altérations nuisibles que ces matériaux pourraient éprouver? Les onctions huileuses, si familières aux soldats romains, ne servaient pas seulement à donner de la force à leurs corps et de la souplesse à leurs membres, nous sommes très-portés à penser qu'elles étaient surtout employées dans la vue de garantir les armées du développement du typhus contagieux, maladie qui, avec la dysenterie, moissonne plus de soldats que les batailles les plus sanglantes.

Nous n'étendrons pas plus loin les considérations relatives à la laine comme vêtement, nous renvoyons, pour de plus amples détails, à l'article *vêtement*. Nous remarquerons seulement ici que l'altération qu'éprouvent les matériaux de la transpiration retenue à la surface du corps, se manifeste souvent par une odeur d'aigre, et que cet état est très-propre à favoriser le développement des pous. (PETIT)

LAIT, s. m., *lac*, γάλα des Grecs. Le lait est un fluide sécrété dans les mamelles des animaux mammifères femelles et qui est destiné pour la nourriture de leurs petits. Cette sécrétion se prépare pendant le temps de la gestation, et se manifeste peu de temps après le part ou l'accouchement. On observe quelquefois une petite quantité d'une humeur laiteuse dans les mamelles des jeunes femelles avant la gestation, et même, dans certaines circonstances, chez les mâles, surtout à l'époque de la puberté; mais cette présence momentanée d'un fluide lactiforme dans les mamelles, ne dépend pas d'une sécrétion véritablement établie, elle indique seulement l'analogie qui existe entre la structure de ces organes chez tous les animaux mammifères des deux sexes, et la disposition prochaine à la sécrétion du lait dans les jeunes femelles, même avant le temps de la gestation.

Le lait est un des fluides animaux qui mérite le plus de fixer l'attention du médecin, parce qu'il sert à la fois de nourriture et de médicament à la plupart des hommes et dans tous les âges de la vie. Pour le considérer sous tous ses rapports, nous diviserons cet article en sept chapitres.

CHAPITRE I. *Des propriétés physiques et chimiques des différentes espèces de lait.*

CHAPITRE II. *Des modifications que chaque espèce de lait éprouve suivant le genre de nourriture et l'état physique ou moral de la nourrice.*

CHAPITRE III. *Du lait considéré comme aliment.*

CHAPITRE IV. *Des propriétés médicinales du lait en général.*

CHAPITRE V. *De l'application extérieure du lait dans la thérapeutique.*

CHAPITRE VI. *Des usages intérieurs des différentes parties du lait, considérées séparément par rapport à la thérapeutique.*

CHAPITRE VII *Des usages intérieurs des différentes espèces de lait, considérées sous le rapport de la thérapeutique.*

CHAPITRE I. *Des propriétés physiques et chimiques du lait.* Le lait est en général, dans tous les animaux, un liquide opaque blanc, doux, plus ou moins sucré, un peu plus pesant que l'eau. Il est toujours composé d'une matière caseuse, d'une matière butireuse, d'eau et de sucre de lait. Ces substances, qui sont dans différentes proportions relatives, suivant chaque espèce d'animal, contiennent en dissolution différens sels, des phosphates terreux et des hydrochlorates de potasse et de chaux. Indépendamment de ces principes, qui se retrouvent dans le lait de la femme, de la vache, de la brebis, de la chèvre, de l'anesse et de la jument, qui sont les seuls qu'on ait examinés jusqu'à présent, on remarque, dans chaque espèce de lait, une saveur différente et un arôme non coercible. Cet arôme se dissipe peu de temps après que le lait a été exposé à l'air et surtout par l'effet de l'ébullition. Le lait de chaque femelle, dans chaque espèce, a même une saveur qui lui est propre et qu'on distingue avec de l'habitude. Avant d'examiner les différences essentielles que présentent les principales espèces de lait, nous nous attacherons d'abord à bien faire connaître celui de vache, qui, ayant été soumis à un plus grand nombre de recherches, nous servira d'objet de comparaison pour étudier les autres.

A. *Du lait de vache.* Ce liquide, quoique très-doux au goût, lorsqu'il est tiré d'une vache saine et bien nourrie, est, le plus souvent, légèrement acide, même au moment où il sort du pis de la vache, comme il est facile de s'en assurer en y plongeant un papier coloré avec le tournesol; cet acide paraît être de l'acide acétique.

Le lait de vache, abandonné à lui-même, se sépare plus ou moins promptement en trois parties, la crême qui gagne la partie supérieure, le caséum qui se coagule peu à peu sous la crême, et le séram au milieu duquel nage l'espèce de caillot formé par la crême et le caséum. Une température trop basse, de même qu'une température trop élevée, nuirait à la formation et à la séparation spontanée de la crême : la température de huit à dix degrés au thermomètre de Réaumur est celle qui convient le mieux. Le contact de l'air ne paraît pas nécessaire à la séparation de la crême, car elle a lieu également

dans des vaisseaux fermés et pleins de lait jusqu'au bouchon, ou dans des vases remplis de gaz acide carbonique, comme l'a prouvé M. Thénard. M. Gay Lussac est parvenu à retarder cette séparation spontanée du lait pendant plusieurs mois, en le faisant chauffer modérément tous les jours. La crême n'est pas le beurre pur; c'est un mélange de la matière butireuse amalgamée avec du sérum et une très-petite quantité de matière caseuse, que l'huile du beurre a entraînée avec elle, à cause de sa pesanteur spécifique. Le beurre ne peut être isolé du sérum et du caseum que par l'agitation; cette séparation ne s'opère jamais par le repos.

Lorsque le lait est abandonné à lui-même et en repos, après cette première décomposition spontanée en trois parties, la crême se colore, s'aigrit, se couvre de moisissure, devient amère, noircit et se pourrit. Le sérum dans lequel nage le caséum prend une saveur acide, qui est due principalement à de l'acide acétique; enfin la matière caseuse se pourrit comme la crême, et il se forme un nouvel acide analogue à celui qu'on rencontre dans la décomposition spontanée de toutes les matières animales. Si, au lieu de laisser le lait se décomposer en repos, on l'agite souvent, surtout lorsqu'il est en grandes masses, on obtient, par ce moyen, au bout de vingt jours environ, une liqueur vineuse, quoique légèrement acide, qui donne de l'alcool par la distillation. Ce fait a été constaté par MM. Deyeux et Parmentier : il prouve que le lait de vache est susceptible de passer à la fermentation vineuse comme le lait de jument, avec lequel les Tartares préparent une espèce de vin.

Le lait, exposé à un feu modéré, présente à sa surface une pellicule qui s'épaissit, se ride, se sèche et jaunit; si on enlève cette pellicule, elle est bientôt remplacée par une autre, et ainsi de suite. Les dernières sont plus minces et transparentes que les premières. Toutes sont dues à la coagulation de la matière caseuse, qui entraîne avec elle une petite portion de beurre : on peut recueillir ainsi tout le beurre et le caséum, et il ne reste plus qu'un sérum presque transparent et ne contenant rien de coagulable. Lorsque le lait est soumis à une chaleur forte, la pellicule qui se forme à sa surface et la viscosité propre au liquide même, s'opposent à la prompte évaporation de l'eau qu'il contient, et il se boursouffle considérablement, jusqu'à ce qu'une portion de la matière visqueuse et coagulable soit séparée du liquide. Si on évapore le lait au bain-marie, on obtient une très-grande quantité d'eau légèrement odorante et très-peu sapide, mais qui cependant, d'après les expériences de M. Chevreuil, contient de l'acide butirique et sans doute aussi quelques autres matériaux du lait; car ce

sérum, distillé, présente des flocons et une odeur fétide lorsqu'il se décompose. Le résidu de cette distillation est formé de toutes les parties coagulables du lait, mélangées avec le beurre et réduites en une sorte de miel ou d'extrait, qu'on appelle frangipane. Cet extrait servait autrefois à la préparation du petit-lait, et, pour l'employer, on le faisait dissoudre dans l'eau bouillante. On l'a maintenant abandonné comme médicament, à cause de la difficulté de le conserver longtemps sans altération; mais il sert d'aliment, en y ajoutant du sucre, de la fleur d'orange et quelquefois des amandes broyées.

Tous les acides faibles ou concentrés coagulent promptement le lait. Les matières caseuses et butireuses sont alors rassemblées en grumeaux ou en masses plus ou moins épaisses. Cette prompte coagulation est due, à ce qu'il paraît, à l'affinité que les acides ont pour l'eau, qui tenait en suspension le caséum et le beurre; car, quelque quantité d'acide qu'on ajoute, l'acide libre se retrouve toujours dans le sérum; et la matière caseuse, suspendue dans ce liquide acide, est douce et fade. Si, d'après les expériences de M. Deschamps, de Lyon, on chauffe une partie de vinaigre avec deux parties de lait, et qu'après avoir filtré la liqueur, on la laisse en repos, il se forme à sa surface, avant le trentième jour, une croûte de plus de dix lignes d'épaisseur. Cette croûte molle est demi-transparente lorsqu'elle est desséchée, et mince comme une peau de bodruche : elle reçoit très-bien les caractères typographiques, mais est un peu cassante quand l'air est très-sec.

L'alcool, versé en assez grande quantité dans le lait, le coagule à la manière des acides, en s'unissant avec l'eau. Si on ajoute au lait une cuillerée à bouche d'alcool par livre, et qu'on le laisse ensuite fermenter, en ayant soin de donner, de temps en temps, issue au gaz qui est le produit de cette fermentation, tout le sérum est, au bout d'un mois, transformé en bon vinaigre.

Les sels neutres, très-solubles, en s'emparant de l'eau qui tient en suspension le caséum, produisent aussi la coagulation du lait, surtout quand on le fait bouillir. Certains sels cependant, comme l'acétate de plomb, par exemple, semblent déterminer promptement la coagulation du lait, par une sorte d'affinité de l'oxide pour la matière caseuse; car il faut une très-petite quantité de ce sel pour opérer la coagulation du lait. Le sublimé corrosif ou hydro-chlorate de deutoxide de mercure est précipité, par le lait, à l'état de proto-chlorure. Les sels d'étain sont également décomposés par le lait, et leurs oxides précipités avec le lait caillebotté.

Les alcalis, tels que la potasse, la soude, l'ammoniaque,

produisent d'abord un léger épaississement du lait, en s'emparant de la matière caseuse, qu'ils séparent de l'eau; mais ils la tiennent suspendue et dans un état de solution. Ils dissolvent même de cette manière le caillot formé par les acides.

Lorsqu'on fait bouillir le lait avec la gomme, l'amidon, le sucre et la plupart des produits immédiats des végétaux, en certaine proportion, on détermine sa coagulation. Les feuilles, les fleurs, les graines de la plupart des végétaux, produisent le même effet.

Beaucoup de substances animales, telles que la gelée de viande, la présure, les membranes des estomacs de l'homme et des oiseaux, déterminent le même phénomène chimique, et quelques-unes sont employées à cet usage pour la fabrication du beurre et du fromage.

Suivant M. Berzelius, cent parties de crême, d'une pesanteur spécifique de 1,0244, sont formées de 92 parties de sérum, qui contiennent en dissolution 4,4 parties de sucre de lait et de sels, et de 4,5 de beurre et 3,5 de fromage. Le même chimiste a reconnu que mille parties de lait écrêmé, de la pesanteur spécifique de 1,033, contiennent 928,75 d'eau, 28 de matière caseuse, avec quelques traces de beurre, 35 de sucre de lait, 1,70 d'hydro-chlorate de potasse, 0,25 de phosphate de potasse, 6,00 d'acide lactique, d'acétate de potasse et de lactate de fer, 0,5 de phosphate terreux.

Du sérum ou petit-lait. Le sérum forme environ les neuf dixièmes du lait entier; il tient en suspension la matière caseuse et le beurre. Pour l'obtenir pur, avant que les acides soient développés, on coagule le lait nouvellement tiré, soit avec des fleurs de chardon, d'artichaut, ou de la présure, ou du tartrate de potasse, ou de l'acide acétique. Les fleurs ne sont pas un moyen aussi prompt et aussi certain que la présure; mais la présure communique preque toujours au petit-lait une saveur un peu désagréable : la crême de tartre a le même inconvénient, et d'ailleurs elle ajoute au lait un sel étranger. L'acide acétique, quand il est en petite quantité, paraît être le moyen préférable. Le peu d'acide qui se trouve libre, est bientôt neutralisé par une des bases terreuses ou alcalines que contient le sérum, et la petite quantité d'acide libre ne suffit pas pour altérer sensiblement le goût du liquide. Pour obtenir le sérum du lait, soit comme médicament, soit pour l'étudier chimiquement, il suffit donc de verser une cuillerée à bouche de bon vinaigre dans un litre de lait bouillant; on passe ensuite le lait coagulé dans un tamis de crin très-serré, sur une étamine, ou sur un papier à filtre non collé; mais ces filtres altèrent souvent la saveur douce et agréable du sérum. Pour

le clarifier, on le fait bouillir de nouveau, on y jette ensuite un blanc d'œuf délayé dans quatre ou cinq fois son poids d'eau, et on filtre la liqueur comme auparavant.

Le sérum, ainsi préparé, est parfaitement limpide, d'une couleur jaune-verdâtre; il a une saveur douce, agréable, qui n'est pas précisément celle du lait, mais qui s'en rapproche. Il est cependant, comme le lait, toujours légèrement acide, même quand on l'a préparé avec la présure, et son acidité, suivant M. Chevreul, est due à la présence des acides butirique et acétique. Si on l'expose à l'air, il s'altère assez promptement, son acidité se développe davantage, et il dépose quelques flocons légers de matière caseuse. Cet acide, formé par la décomposition du sérum, et désigné, par Schéele, sous le nom d'acide lactique, reste sous forme d'extrait ou de sirop, lorsqu'il est concentré. Il rougit le tournesol, se dissout dans l'eau et l'alcool, forme des sels déliquescens avec les alcalis, attaque le zinc et le fer, et fournit, en se décomposant par l'action du feu, les mêmes produits que les acides végétaux: de sorte que quelques chimistes ont considéré cet acide comme de l'acide acétique uni à une matière animale. L'acide lactique paraît être le produit de la décomposition du sucre de lait; car on ne retrouve plus cette substance dans le sérum complétement aigri.

Le sérum, exposé à l'action du feu, donne d'abord une grande quantité d'une eau distillée, moins odorante que celle qu'on retire du lait entier, mais qui contient, comme elle, de l'acide butirique et d'autres matières animales, ainsi que le démontre la putréfaction. Lorsqu'on pousse ensuite le feu, le liquide s'épaissit, se colore, devient visqueux comme du miel. Si, dans cet état, on le laisse refroidir, le sucre de lait se dépose en cristaux jaunâtres, qu'on peut redissoudre dans l'eau, afin de les obtenir blancs. On trouve dans les montagnes de la Suisse, où on prépare en grand le sucre de lait, beaucoup de variétés différentes de cette substance, qui est tantôt plus ou moins colorée, grasse ou humide, et mélangée quelquefois avec les sels du sérum et même avec des portions de matière caseuse, suivant qu'elle a été extraite, avec plus ou moins de soin, du sérum déjà un peu aigri, trouble ou chargé de matière caseuse ou butireuse.

Le sucre de lait bien pur est en cristaux blancs, qui ont la forme de parallélipipèdes réguliers. Sa saveur est fade et terreuse; il est beaucoup moins soluble que le sucre dans l'eau, et insoluble dans l'alcool; ce qui donne un moyen facile de le distinguer de la cassonade, avec laquelle on le mélange quelquefois. Placé sur des charbons ardens, il décrépite, se bour-

soufle et exhale une fumée blanche avec une odeur de caramel. Il faut, d'après les observations de Schéele, plus d'acide nitrique pour changer le sucre de lait en acide oxalique, que lorsqu'on traite le sucre de la même manière. Il reste en outre, après cette opération, une matière blanche acide, qui est de l'acide muqueux ou mucique, ou saccholactique.

Après la cristallisation du sucre de lait, le liquide visqueux qui surnage, se prend, par le refroidissement, en une gelée tremblante; il verdit alors les couleurs bleues végétales, parce que tout l'acide a été évaporé et que les sels alcalins sont plus rapprochés ; ce même liquide visqueux précipite par le tannin et l'acide gallique.

Ainsi, le sérum paraît être composé d'une grande quantité d'eau, d'acide acétique et butirique, d'une certaine proportion de sucre de lait et d'une très-petite quantité de gélatine. L'analyse y a découvert aussi les sels qu'on retrouve dans le lait entier, principalement de l'hydro-chlorate de potasse et du phosphate de chaux.

De la matière caseuse ou du caséum. La proportion de la matière caseuse varie beaucoup comme celle de tous les autres principes constituans du lait; cependant on l'évalue à peu près, terme moyen, au seizième du lait entier. Pour obtenir cette partie du lait aussi pure qu'il est possible et dégagée du beurre, il faut l'extraire du lait préalablement bien écrémé. Cette matière, blanche en masse ou en flocons grenus, est alors blanche, demi-transparente, d'une saveur douce, fraîche et agréable. Elle renferme toujours dans ses molécules une certaine quantité de sérum qu'on ne peut en séparer qu'avec difficulté et à l'aide seulement d'une forte pression.

Quand cette matière est bien privée de sérum, elle est douce, sèche, cassante, et reste quelque temps à l'air sans s'altérer; mais si elle retient encore une certaine quantité de sérum, elle s'aigrit d'abord, se pourrit ensuite, se ramollit en répandant une odeur ammoniacale très-fétide, et passe successivement par différentes nuances de rouge, de brun et de bleu. Enfin ce putrilage se change en une sorte de savon par la combinaison de l'ammoniaque avec le corps gras qui résulte de cette décomposition. Dans cet état, la matière caseuse est aussi soluble dans l'eau qu'elle l'était peu avant sa décomposition.

La matière caseuse sèche se ramollit à un feu doux, et devient filante, glutineuse et élastique. Lorsque le feu est plus fort, elle se fond, se boursoufle, brunit, exhale une fumée épaisse, et fournit les produits que donne l'albumine à la cornue. On obtient par l'incinération du caséum, selon M. Berzelius, 6,5 pour 100 de son poids de cendres formées de phosphate

terreux et d'un peu de chaux pure. Fourcroy assure y avoir reconnu la présence de l'hydrochlorate de soude.

Le caséum est dissoluble à l'aide de la chaleur dans les acides concentrés. Il est insoluble dans les acides affaiblis.

Les solutions alcalines, caustiques et bien concentrées, convertissent le caséum en une espèce d'huile, à laquelle elles s'unissent en en dégageant de l'ammoniaque. La chaux forme avec la matière caseuse humide une espèce de pâte douée d'une propriété adhésive si grande et si peu attaquable, qu'on s'en sert pour coller les fragmens de porcelaine. L'ammoniaque dissout très-promptement le caséum, surtout lorsqu'il est frais et encore humide.

Les sels retardent la décomposition du caséum, et c'est pour cela surtout qu'on emploie le muriate de soude dans la fabrication du fromage.

De la matière butireuse. J'aurai peu de chose à dire sur cette partie du lait dont il a déjà été parlé à l'article *beurre.* J'indiquerai seulement ici le résultat des recherches chimiques de M. Chevreul, qui n'étaient pas connues à l'époque où l'article *beurre* a été fait, et qu'il a bien voulu me communiquer.

Le beurre, suivant M. Chevreul, est un composé de stéarine, d'élaïne et d'une huile fluide particulière qui se trouve toujours combinée avec les élémens de l'acide butirique ou l'acide butirique lui-même. Indépendamment de ces principes, le beurre est formé d'un sixième environ de sérum : M. Chevreul a trouvé seize livres un quart de ce liquide sur cent livres de beurre. Ce sérum, toujours blanchâtre, contient très-peu de matière caseuse, mais son aspect laiteux est dû à l'espèce d'émulsion que l'huile fluide du beurre forme avec lui. Enfin le beurre contient en outre une très-petite proportion de matière colorante encore peu connue.

L'acide butirique qui se trouve, comme nous l'avons indiqué, dans le sérum et même dans le sérum distillé, se rencontre en plus grande proportion dans le beurre; cependant le beurre et l'huile fluide qu'on en obtient n'offrent pas toujours les caractères éminemment acides, mais ils contiennent tous les élémens de l'acide butirique, qui s'y forme très-facilement comme l'acide acétique dans le lait. Pour obtenir l'acide butirique on saponifie l'huile fluide du beurre par la potasse, et on décompose ensuite le butirate de potasse qui s'est formé. On peut se servir aussi du carbonate de magnésie qui s'empare de même de l'acide butirique, sans avoir l'inconvénient de saponifier l'huile. L'acide butirique offre l'exemple, unique jusqu'à présent, de former un éther en s'unissant avec l'alcool à la température ordinaire de 12 deg. Cet acide, parmi plusieurs

autres propriétés qui le distinguent, forme des sels neutres avec les alcalis et les oxides métalliques, qui conservent tous l'odeur du beurre fort, caractère qui est constamment attaché à cet acide. *Voyez* BEURRE.

B. *Des différentes espèces de lait comparées à celui de vache. Du lait de chèvre.* Il a une odeur particulière qui se rapproche beaucoup de l'odeur de la transpiration de l'animal, et qui est moins forte chez les chèvres blanches et les chèvres sans cornes, et surtout chez celles qu'on entretient très-proprement. Ce lait est beaucoup plus odorant dans le temps du rut.

Le lait de chèvre contient plus de caséum que le lait de vache, mais il est plus visqueux. Le beurre qu'on sépare de la crême est solide et en tout temps d'une couleur blanche. Il est proportionnellement moins abondant que dans le lait de vache et de brebis. Après l'évaporation du sérum, qui fournit peu de mucoso-sucré cristallisé ou de sucre de lait, on n'a obtenu par l'incinération que de l'hydrochlorate de chaux.

Du lait de brebis. Le beurre de ce lait est plus abondant que dans celui de vache et de chèvre, mais il est plus mou, plus huileux. Le caséum conserve toujours un caractère gras et visqueux, de sorte qu'il ne forme point de caillot comme dans le lait de vache. MM. Deyeux et Parmentier, après avoir obtenu du sérum du lait de brebis, qui est peu abondant, une très-petite quantité de sucre de lait, ont trouvé des hydrochlorates de potasse et de chaux.

Du lait de jument. Ce lait se recouvre facilement d'une crême claire de couleur jaunâtre, mais qui ne donne que très-difficilement une petite quantité de beurre fluide de mauvaise qualité. La proportion de la matière caseuse est très-petite, et cette matière est presque inséparable de la crême : aussi les acides n'agissent pas sur lui d'une manière remarquable. Le sucre de lait est plus abondant dans le lait de jument que dans les espèces qui précèdent. On retrouve dans le sérum de l'hydrochlorate de chaux et en outre du sulfate calcaire, qu'on n'a jusqu'à présent observé dans aucune autre espèce de lait. Les Tartares préparent une liqueur vineuse avec le lait de jument.

Du lait d'ânesse. Cette espèce de lait est celle qui se rapproche davantage du lait de femme. Il en a toute la fluidité. Le beurre qu'on peut en retirer est extrêmement mou, et en hiver même il ressemble à de l'huile figée d'un blanc mat. Ce beurre offre en outre un caractère remarquable. Il peut se dissoudre facilement dans le lait de beurre, dont on peut de nouveau le séparer par l'agitation, en ayant la précaution de

tenir le vase dans l'eau froide. Le caséum adhère si peu au sérum, que le repos seul suffit pour le séparer sous la forme de molécules très-fines et peu adhérentes, avant que le liquide soit devenu sensiblement acide. La proportion du mucoso-sucré est plus grande dans le lait d'ânesse que dans tous ceux que nous avons examinés précédemment. Les sels contenus dans le sérum ne sont pas toujours les mêmes; on y a trouvé des hydrochlorates de soude et de chaux.

Du lait de femme. Il n'y a point de lait qui présente autant de variations dans sa composition. La plupart des laits de femme que j'ai eu occasion d'observer m'ont toujours paru cependant constamment acides comme celui de vache, et il est facile de s'en assurer en plongeant dans le lait, aussitôt qu'on l'a reçu dans un vase, un papier coloré avec le tournesol; aucuns des différens laits de femme que MM. Deyeux et Parmentier ont examinés ne se ressemblaient ni pour la saveur, ni pour la couleur, ni pour la consistance, ni pour la quantité de crême. Les uns, plus ou moins séreux et privés de matière caseuse, ont fourni plus ou moins de crême, mais n'ont jamais donné de beurre par la percussion : ils ne coagulaient point par les acides. Les autres ont présenté une crême tenace, épaisse, dont on a obtenu par la percussion un beurre jaune solide, d'une bonne consistance. Ces mêmes espèces de lait ont coagulé par les acides, et ont offert un caséum assez blanc et consistant. Le sérum du lait de femme, outre une proportion plus considérable du mucoso-sucré que dans toutes les autres espèces de lait, a fourni de l'hydrochlorate de soude.

En comparant les différences principales que présentent les six espèces de lait que nous avons examinées, on voit que malgré la variété des résultats de l'analyse dans chaque sorte de lait en particulier, cependant les matériaux principaux dans le lait de chaque espèce d'animal, considérés en général relativement aux autres espèces, sont dans des proportions assez constantes. On peut à cet égard diviser ces six espèces de lait en deux classes principales. Dans la première, qui renferme le lait des ruminans, et dans laquelle on trouve ceux de chèvre, de brebis et de vache, les parties caséeuses et butyreuses prédominent, tandis que le sucre de lait et le sérum s'y trouvent en moins grande proportion. Dans la seconde, qui comprend le lait de deux herbivores, de la jument et de l'ânesse, et celui de femme, qui s'en rapproche à beaucoup d'égards, le sucre de lait et le sérum l'emportent au contraire par leurs quantités relatives sur les matières butyreuses et caséeuses, qui sont fluides et peu concrescibles. Voici, d'après un grand nombre de recherches comparatives, dans quel ordre MM. Deyeux et Parmentier ont cru devoir classer les six espèces de lait, qu'ils ont

examinées, par rapport aux quantités relatives des matériaux qu'ils contiennent.

CASÉUM.	BEURRE.	SUCRE DE LAIT.	SERUM.
la chèvre. la brebis. la vache.	la brebis. la vache. la chèvre.	la femme. l'ânesse. la jument.	l'ânesse. la femme. la jument.
—	—	—	—
l'ânesse. la femme. la jument.	la femme. l'ânesse. la jument.	la vache. la chèvre. la brebis.	la vache. la chèvre. la brebis.

CHAP. II. *Des modifications que chaque espèce de lait éprouve suivant le genre de nourriture et l'état physique ou moral de la nourrice qui le fournit.* Il n'est peut-être pas de fluide animal qui soit susceptible de plus de variations dans sa composition chimique que le lait. Les proportions de ses principes constituans varient presqu'à chaque instant, comme l'ont prouvé MM. Deyeux et Parmentier. Si l'on partage, comme l'ont fait ces chimistes, le lait d'une même traite en trois parties, et qu'on examine chacune d'elles séparément, on verra que la première est la plus séreuse, et contient très-peu de crême, que la seconde en renferme davantage, et que la troisième enfin est beaucoup plus riche en beurre et en matière caséeuse.

Cette observation, qui est aussi exacte pour le lait de femme que pour celui de vache, est extrêmement importante, quant à la manière d'allaiter les enfans. Car il en résulte que lorsqu'on a l'habitude de les présenter très-souvent au sein et de les laisser teter peu de temps, on ne leur donne qu'un lait séreux et peu nourrissant. Il est donc extrêmement essentiel de ne faire teter les enfans qu'à d'assez longs intervalles, de ne leur présenter le sein que lorsqu'ils sont pressés par le besoin, afin qu'ils y restent chaque fois assez longtemps pour qu'ils puissent épuiser la partie du lait qui est plus crêmeuse.

La qualité du lait n'est pas la même lorsque l'animal est à jeun, et surtout depuis longtemps, et lorsqu'il a mangé. La différence des alimens modifie ensuite sensiblement les matériaux de ce fluide. Tout le monde sait que les vaches qui pais-

sent dans des prairies très-humides, couvertes de joncs et de laiches, ne donnent qu'un lait fade et séreux, quoique abondant. Le beurre qu'on retire de ce lait est blanc et très-mou. Si on conduit ensuite ces mêmes vaches dans les bois, comme l'ont fait faire MM. Deyeux et Parmentier, leur lait devient plus savoureux; il donne un beurre plus jaune et ferme, quoique la température soit la même.

Le meilleur lait est fourni par les vaches qui paissent dans des pâturages gras, mais un peu élevés. Ceux qui sont estimés dans le pays de Bray sont en plaine, ou sur le penchant de petits coteaux frais sans être humides. Les graminées les plus tendres sont ceux qu'on y rencontre, le *lolium perenne*, le *phleum pratense*.

Ce sont ces végétaux qui fournissent les meilleurs beurres de Gournai, qui sont principalement recherchés à Paris.

Le plus léger changement dans la nourriture des vaches apporte une différence très-sensible dans la quantité même du lait. D'après les observations de MM. Deyeux et Parmentier, lorsqu'on changeait ces animaux de nourriture, et lors même qu'on en substituait une plus succulente que celle qu'ils avaient auparavant, non-seulement l'augmentation du lait ne se faisait apercevoir que plusieurs jours après le changement de régime, mais même il y avait d'abord une diminution sensible dans les produits.

Le lait des femelles qui se nourrissent à la fois de substances végétales et animales, dans des proportions presque toujours variables, est encore bien plus susceptible d'être modifié par la nature des alimens. Si l'expérience rapportée par Young est exacte, il semblerait même que chez ces animaux, le changement complet de nourriture donnerait au lait des caractères entièrement différens. Il assure qu'ayant nourri une chienne avec des alimens végétaux pendant huit jours seulement, son lait se coagulait spontanément et par l'addition des moyens coagulans ordinaires, et qu'il a offert une proportion plus considérable de crême et de matière caséeuse que dans le lait de chèvre. Le lait de cette chienne paraissait donc avoir pris tous les caractères du lait des ruminans. La même chienne ayant été nourrie ensuite avec de la viande crue, le lait a diminué de quantité, ne se coagulait plus spontanément, et a présenté des propriétés alcalescentes. Si de pareilles modifications ont lieu chez les animaux par l'effet seul des alimens, quelle doit être leur influence sur la femme, soumise d'ailleurs à bien d'autres causes de variations. Cette réflexion nous explique jusqu'à un certain point une des causes des différences continuelles que MM. Deyeux et Parmentier ont trouvées en analysant le lait de la femme.

Différens alimens communiquent leur odeur et leur saveur au lait de vache. Tout le monde sait que les plantes de la famille des alliacées, telles que les poireaux, les oignons, et celles des crucifères, particulièrement le chou, les navets, l'alliaire, sont dans ce cas. MM. Deyeux et Parmentier se sont assurés, par des expériences, que l'opinion populaire à cet égard était fondée. Ils ont fait prendre pendant huit jours une gousse d'ail avec du son à une vache, nourrie d'ailleurs comme elle l'était auparavant; ils ont donné à une autre et chaque jour, pendant le même espace de temps, une poignée de poireaux; plusieurs vaches ont aussi mangé des oignons blancs et des oignons rouges, et dans toutes ces vaches, le lait, la crême et le beurre qu'on en séparait, avaient l'odeur et la saveur de ces plantes; mais cette odeur ne se manifestait que quelque temps après que le lait avait été exposé à l'air : et dès le lendemain du jour où on cessait de donner des alliacées aux vaches, le lait reprenait son odeur et sa saveur naturelles.

Les gousses de certains légumineux, comme celles des pois verts, transmettent non-seulement au lait une saveur désagréable analogue à la leur, mais en outre rendent le lait plus difficile à coaguler et le sérum plus gras.

Le principe amer des végétaux paraît, dans quelques circonstances, se communiquer au lait; au moins Borrichius affirme que le lait d'une femme était devenu amer, parce qu'elle avait pris, sur la fin de sa grossesse, de la teinture d'absinthe. La saveur aromatique de quelques ombellifères, particulièrement celle du *pimpinella anisum*, se transmet au lait presque sans altération, et Cullen assure avoir observé que cette graine, donnée comme assaisonnement aux nourrices, produit un effet sensible sur leurs nourrissons, et remédie aux coliques dont ils sont affectés. Plusieurs purgatifs, surtout les drastiques, communiquent leurs effets de la mère à l'enfant, ce qui ne peut être sans doute que par l'intermède du lait. Les vaches d'ailleurs qui ont brouté de la gratiole, fournissent, à ce qu'on assure, du lait purgatif.

Cependant les expériences de MM. Deyeux et Parmentier prouvent que beaucoup de principes amers, acides ou aromatiques, ne se transmettent point au lait de vache. Ces chimistes ont fait donner à des vaches, pour base de leur nourriture, de la chicorée sauvage et de la chicorée frisée, et leur lait n'a contracté aucun principe amer. L'oseille potagère, donnée dans une proportion considérable avec les alimens, n'a rien communiqué de particulier au lait, et ne l'a pas rendu plus coagulable, comme on le croyait généralement. Plusieurs plantes vertes ou sèches de la famille des labiées, mêlées avec

la nourriture des vaches, n'ont imprimé aucune saveur particulière au lait. On a seulement remarqué qu'il était plus gras et plus savoureux.

MM. Deyeux et Parmentier ont aussi tenté plusieurs expériences pour connaître les matières colorantes qui peuvent se transmettre au lait. Ils ont fait nourrir en grande partie des vaches avec la betterave rouge et la jaune pendant un mois, et la couleur du lait n'a pas changé. Le pastel et la gaude n'ont imprimé de même aucun changement à la couleur du lait et du beurre. Ils ont ajouté au fourrage ordinaire d'une vache de la garance sèche et pulvérisée, depuis deux gros jusqu'à une once par jour. Le sixième jour de ce régime, le lait a contracté une teinte rougeâtre, mais le beurre ne participait point à cette couleur. L'urine de l'animal était fortement colorée en rouge, avant que cette couleur se fût transmise au lait. Young a remarqué que la coloration du lait par la garance était d'autant plus promptement sensible, que l'animal, soumis à cette expérience, avait été préalablement plus longtemps à la diète. Cette coloration persiste constamment cinq à six jours de suite après qu'on a supprimé la garance dans les alimens.

On a donné à une vache une pincée de poudre de safran avec du son, pendant plusieurs jours de suite, et le lait n'était pas jaune; mais le beurre qu'on a retiré de ce lait avait une belle couleur jaune, sans cependant participer à l'odeur et à la saveur du safran : de sorte que la matière colorante du safran se porte principalement sur le beurre, tandis que celle de la garance reste dissoute dans le sérum, et n'est jamais combinée avec le beurre.

L'état physique dans lequel se trouve la nourrice au moment où elle fournit le lait, a au moins autant d'influence sur ce liquide que la nature des matières alimentaires, diversement modifiées, ou accidentellement mélangées de parties colorantes. Tout le monde sait qu'à l'époque du part, ou très-peu de temps après, de même qu'à la fin de la grossesse, ou peu de temps après l'accouchement, le lait n'a pas les mêmes propriétés que dans une époque plus avancée; la différence de ce liquide laiteux est même si grande, qu'on lui a donné le nom particulier de *colostrum*.

Les propriétés chimiques du colostrum ont été examinées par MM. Deyeux et Parmentier, principalement sur la vache. Je ne sache pas qu'il y ait une analyse de ce liquide chez la femme. Le colostrum de la vache qui était à la veille de vêler, était un fluide demi-transparent, visqueux, jaunâtre, filant, d'une saveur fade, ayant la consistance d'une espèce de sirop. Ce liquide, exposé à l'air, s'est recouvert d'un fluide jaune très-

épais, doux, onctueux, qui a donné, par la percussion, un beurre très-coloré et ferme. Le colostrum, privé de crême, avait encore les mêmes propriétés qu'avant, et a encore fourni deux fois de la crême dans l'espace de vingt-quatre heures. Le beurre qu'on a obtenu des deux dernières crêmes était moins coloré que dans la première. Le colostrum entier, exposé au feu, s'est coagulé comme du blanc d'œuf. Les acides et l'alcool l'ont également coagulé à la manière de l'albumine; la présure a caillebotté ce liquide en entier sans déterminer la séparation du sérum.

Le colostrum, examiné le jour du vêlage, contient le plus souvent quelques filets de sang, qui donnent au liquide, lorsqu'il est agité, une couleur rougeâtre. Sa consistance est claire et très-visqueuse; sa saveur se rapproche de celle du lait: exposé à l'air, il a fourni une crême épaisse et visqueuse, qui a donné un beurre jaune orangé, spongieux, plus gras et moins agréable que celui du lait. Le fluide qui est resté après la séparation de la crême, avait l'aspect d'une eau de savon. Il s'est coagulé au bout de vingt-quatre heures, à la température de quinze degrés de Réaumur, mais il a fallu plonger le vase dans un bain-marie bouillant pour obtenir la séparation du sérum de la matière caseuse. Le caséum présentait une masse visqueuse qui a donné des produits analogues à celui du lait. Comprimé et desséché, il est devenu dur et transparent comme de la corne. Le sérum, demi-transparent et aigri, a fourni, par l'évaporation, du sucre de lait et des cristaux d'hydrochlorate de soude.

Le colostrum du second jour après le vêlage se coagulait encore au degré de l'ébullition. Exposé à l'air, il a fourni une crême épaisse, dont le beurre était fade et moins coloré que dans les colostrums précédens. La matière caseuse a paru ensuite se séparer assez facilement du sérum, mais sans avoir encore l'aspect de celle du lait.

Le colostrum du troisième jour se rapprochait davantage du lait, mais cependant se coagulait encore par l'ébullition. Le quatrième jour après le vêlage, le colostrum ne se coagulait plus par l'ébullition, et ne différait seulement du lait que par la grande quantité de sérum et le peu de beurre qu'on y retrouvait.

On voit d'après ces résultats que le colostrum est très-différent du lait; qu'il s'en distingue surtout, parce qu'il est visqueux et albumineux, et parce qu'il contient une très-grande quantité de beurre; mais trois à quatre jours après le part, les caractères du colostrum se dissipent, et il prend ceux du lait ordinaire; ce n'est cependant que vers le troisième mois

après le part que le lait a acquis toute la perfection dont il est susceptible.

Les maladies qui jettent le désordre dans toutes les fonctions, troublent également la sécrétion du lait, et altèrent plus ou moins ce fluide. Dans les maladies aiguës, la sécrétion du lait est nulle ou considérablement diminuée; mais l'analyse n'a rien appris sur les modifications que ses principes peuvent alors avoir reçus, et les altérations que produisent les maladies chroniques sur le lait ne sont pas mieux connues. Le hasard a fourni à M. Labillardière l'occasion d'examiner le lait d'une vache qui avait été conduite à l'école vétérinaire d'Alfort, dans un état très-avancé de phthisie pulmonaire tuberculeuse, et ce chimiste s'est assuré que le lait de cette vache contenait une proportion considérable de phosphate calcaire. Si ce fait était constant pour toutes les vaches affectées de tubercules, il mériterait de fixer l'attention des physiologistes et des médecins.

L'altération du lait de vache, connue sous le nom de lait bleu, paraît dépendre d'un état de maladie. C'est principalement dans les départemens de la Seine-Inférieure et du Calvados qu'on a observé le lait bleu. Il se remarque dans toutes les saisons et dans différens pays secs et humides, quel que soit d'ailleurs le genre de vie des animaux. La santé des vaches ne paraît aucunement altérée, elles mangent comme à l'ordinaire. Ce lait, lorsqu'il est récemment trait, présente une teinte bleue uniforme qui est très-remarquable à l'œil. A mesure que la crême monte, elle entraîne une partie de cette matière bleue, et ne m'a pas paru intimement mariée avec toute la crême; du moins j'ai pu remarquer que cette couleur était plus abondante dans différens points que dans d'autres, de sorte que la surface de la crême était comme parsemée de plaques irrégulières bleues, et offrait assez l'aspect de petites moisissures de cette couleur. Cette matière bleue n'adhère pas au beurre, qui reste jaune comme celui du meilleur lait; mais le sérum provenant de la séparation du beurre, conserve une teinte bleue. On ignore encore quelle est la véritable cause de cette altération du lait.

L'examen du lait de femme, dans l'état de maladie, offrirait sans doute un très-grand nombre de faits curieux à l'observateur. MM. Deyeux et Parmentier ont eu occasion d'examiner le lait d'une nourrice sujette à des attaques de nerfs, et chaque fois qu'elle éprouvait une attaque, son lait devenait transparent et visqueux comme du blanc d'œuf, et quelques heures après la crise, il reprenait peu à peu son caractère ordinaire.

Les causes morales, chez la femme, ont au moins autant d'influence que les causes physiques sur les changemens que le lait

éprouve dans ses principes. La tristesse, la colère et toutes les passions réagissent particulièrement sur la sécrétion mammaire. Les mamelles s'affaissent souvent, et la sécrétion du lait est suspendue au moment même où la nourrice apprend une fâcheuse nouvelle et éprouve un violent chagrin. La colère n'arrête pas ordinairement la sécrétion du lait, mais en altère les principes qui deviennent alors nuisibles pour le nourisson, et lui causent des coliques, et même quelquefois des convulsions. M. Petit-Radel rapporte qu'un enfant fut promptement saisi de convulsions, pour avoir teté sa nourrice immédiatement après que cette malheureuse femme avait été maltraitée et fouettée inhumainement pour une faute très-légère. L'ivresse produit quelquefois les mêmes effets. Boerhaave assure qu'un enfant fut tourmenté de mouvemens convulsifs, après avoir teté le lait d'une femme qui était ivre. Le calme des passions n'est pas moins nécessaire à la mère qui veut nourrir, que l'influence des bons alimens et d'un air salubre. On conçoit donc combien il est important d'éloigner d'une nourrice toutes les sensations fortes, tristes ou douloureuses.

L'excès des plaisirs et les veilles prolongées ont le même inconvénient que les passions relativement à la sécrétion du lait. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir l'état languissant de ces jeunes enfans qui sont nourris par des mères qui prétendent allier les plaisirs de la société avec les devoirs de la maternité. C'est d'après l'observation de toutes ces altérations que le lait éprouve chez les femmes qui habitent les grandes villes et qui vivent dans le monde, que l'allaitement maternel a été de tout temps proscrit pour elles par quelques praticiens. La civilisation, en les éloignant de plus en plus de la nature, leur a interdit, en quelque sorte, une fonction naturelle qu'elles ne sont plus en état de remplir.

Les impressions qui résultent de la crainte et des mauvais traitemens, ont aussi leur empire sur la sécrétion du lait chez les vaches et chez les autres femelles des animaux, comme chez la femme. Lorsqu'on frappe la vache avant de la traire, ou lorsqu'elle est brusquée par la traieuse, le lait est souvent altéré. On a remarqué aussi que les vaches et les chèvres donnent quelquefois de mauvais lait, lorsqu'on maltraite leurs nourrissons. Elles retiennent leur lait, en général, lorsqu'elles aperçoivent près d'elles des personnes qu'elles n'ont pas l'habitude de voir. L'insuflation d'un air chaud sur la vulve, la présence de leur veau, et quelquefois d'un veau empaillé, les disposent au contraire à laisser couler leur lait. Ces faits et plusieurs autres analogues prouvent combien les impressions morales et physiques ont d'influence sur la sécrétion du lait.

dans tous les animaux, et par conséquent peuvent en modifier les principes.

CHAPITRE III. *Du lait considéré comme aliment.* Il est peu d'alimens qui soient aussi généralement répandus que le lait; on pourrait dire que c'est celui de tous les peuples de la terre. La renne en Laponie, la jument en Tartarie, le dromadaire et le chameau en Egypte et en Syrie, le buffle dans les Indes orientales, le lama, la vigogne, dans l'Amérique méridionale, enfin la vache, la brebis, la chèvre et l'ânesse, presque dans tous les pays tempérés des deux continens, mais particulièrement en Europe, fournissent à l'homme leur lait en abondance, comme la nourriture la plus naturelle et la plus simple.

Toutes les espèces différentes de lait se rapprochent, jusqu'à un certain point, quant à leurs effets généraux sur l'économie animale comme aliment; mais celui de vache étant, sous ce rapport, d'un usage plus généralement répandu, c'est celui que nous examinerons plus particulièrement.

Le lait de vache sert à la nourriture de l'homme, soit en entier et sans avoir éprouvé aucune décomposition préalable, soit par parties, et quand ces principes ont été désunis par une sorte de décomposition spontanée ou sollicitée par l'art.

A. *Du lait entier considéré comme aliment.* Le lait est la première nourriture des jeunes enfans, presque dans tous les pays, soit qu'ils prennent celui de leur mère, d'une nourrice ou d'un autre animal. Le lait de la mère est surtout celui qui convient le mieux à l'enfant qui vient de naître. La partie caseuse dans le colostrum est remplacée, comme nous l'avons vu, par une matière albumineuse, d'une digestion plus facile et plus appropriée à la délicatesse de ses organes, la partie butireuse plus huileuse est très-abondante et principalement utile pour favoriser l'évacuation du méconium. Après l'évacuation du méconium, le lait d'une nourrice ou d'un autre animal peut également servir à la nourriture de l'enfant. Dans certains pays, on élève les enfans avec du lait de chèvre ou de brebis; cependant celui de vache remplace le plus généralement celui de la femme.

Le lait convient à la plupart des enfans jusqu'à la fin de la première dentition; il y a néanmoins quelques exceptions à faire à cet égard : il est moins longtemps nécessaire aux enfans qui sont nourris dans les grandes villes qu'aux habitans des campagnes, parce qu'il faut aux enfans des villes, surtout quand ils sont faibles, un aliment plus nourrissant, plus animalisé, pour les mettre en état de lutter avec avantage contre les causes débilitantes qui les environnent. On peut observer

tous les jours la différence de l'influence de l'atmosphère des villes sur un enfant qui, d'abord élevé à la campagne, est ensuite amené avec sa nourrice au milieu d'une cité populeuse; on voit alors souvent ces enfans devenir pâles et languissans, quoique la nourrice soit restée dans un bon état de santé. J'ai souvent remarqué que des enfans mous et faibles pendant le temps qu'ils étaient au sein, reprenaient des forces dès qu'on les mettait à l'usage du bouillon; j'en ai vu plusieurs qui dépérissaient ainsi dès l'âge de quatre ou cinq mois, pendant le temps que leur mère les allaitait, ou qu'ils étaient nourris avec le lait d'une autre femme ou celui de vache, et qui se ranimaient ensuite assez promptement dès qu'on leur donnait des sucs de viande : il est donc des enfans auxquels le lait convient moins qu'à d'autres, et en général il me paraît que, toutes choses égales d'ailleurs, les enfans nourris à la ville doivent teter moins longtemps, et faire moins d'usage du lait que les enfans élevés à la campagne.

Il est même des enfans pour lesquels on doit regarder le lait comme un mauvais aliment, quoique cependant ils l'aiment et le digèrent. Il est d'observation depuis longtemps, et cette observation est sans cesse confirmée dans la pratique, que l'usage du lait comme aliment est constamment nuisible aux scrofuleux. Indépendamment de ce qu'il est trop relâchant pour eux, qui réclament essentiellement des alimens fortifians et déjà animalisés, n'est-il pas en outre vraisemblable que le lait contenant une grande quantité de phosphate calcaire, peut agir, chez ces individus, d'une manière presque chimique, en fournissant à l'accroissement des concrétions tuberculeuses qui sont elles-mêmes principalement formées de phosphate calcaire et de carbonate de chaux. Cette considération peut servir à expliquer pourquoi les concrétions tuberculeuses augmentent presque toujours si rapidement de volume, pendant que les enfans se nourrissent de lait.

Une autre observation qui se lie nécessairement avec la précédente, c'est que la plupart des vaches qui fournissent leur lait aux habitans des grandes villes, et qui sont presque toujours dans les campagnes environnantes, de même que dans les faubourgs, renfermées dans des étables, d'où elles ne sortent jamais, sont elles-mêmes très-souvent affectées de tubercules qui ont leur siége dans les poumons. La phthisie tuberculeuse des vaches, ou la pommelière, moissonne en effet la plus grande partie de celles qui sont élevées à Paris ou dans les environs. Si nous considérons maintenant que le lait des vaches phthisiques, d'après l'analyse faite par M. la Billardière, contient sept fois plus de phosphate calcaire que le lait d'une vache saine, nous

serons encore moins surpris des effets nuisibles du lait dans les grandes villes, pour la nourriture des enfans qui sont disposés à l'affection tuberculeuse.

Au reste, quand bien même les conséquences qu'on peut tirer de la seule analyse faite par M. la Billardière, ne seraient pas applicables à toutes les vaches affectées de la pommelière, et quand la proportion du phosphate calcaire ne serait pas à beaucoup près aussi considérable dans toutes, peut-on regarder l'usage du lait des vaches phthisiques, comme sans inconvénient, même pour les enfans qui sont très-sains, et sans aucune prédisposition apparente au scrofule? Il est bien évident sans doute que ce lait ne produit pas promptement de mauvais effets, qu'il n'occasione aucune maladie aiguë; mais cet aliment chargé de beaucoup de sels calcaires, ne peut-il pas à la longue favoriser le développement des maladies tuberculeuses, qui sont tellement répandues dans les grandes villes, qu'elles engloutissent un quart au moins de la population? Un grand nombre de faits prouve que ces maladies sont souvent héréditaires pour l'homme et les animaux, et quelques faits semblent même faire craindre qu'elles ne puissent se communiquer des nourrices aux enfans.

Quel est le médecin qui oserait conseiller de donner à un enfant une nourrice évidemment affectée de phthisie pulmonaire, et cependant nous nourrissons tous les jours nos enfans et nous employons pour nous-mêmes le lait de vaches qui ont le poumon rempli de tubercules, nous donnons même souvent ce lait comme moyen médicamenteux à ceux qui sont affectés de pulmonie!

L'usage du lait est si répandu, et la quantité des vaches qu'on élève dans les grandes villes, et particulièrement à Paris, pour la consommation de cet aliment, est si considérable, que cet objet mériterait bien de fixer l'attention des hommes qui sont chargés de veiller à la salubrité publique. Je ne prétends point vouloir jeter l'alarme et proscrire comme dangereux et évidemment nuisible le lait de toutes les vaches qu'on élève à Paris et dans les grandes villes; je ne prétends pas même qu'on doive entièrement proscrire le lait des vaches phthisiques, avant d'avoir constaté par l'expérience s'il peut avoir réellement quelque influence sur les causes qui produisent les tubercules : mais la chose est assez importante pour être examinée, et on pourrait le faire sans beaucoup de dépenses : la médecine comparée en fournirait facilement l'occasion. Ne pourrait-on pas choisir un certain nombre de veaux nés de vaches saines, et les faire allaiter par des vaches phthisiques plus ou moins longtemps? En attendant que l'expé-

rience ait prononcé, pourquoi ne prendrait-on pas toujours les précautions nécessaires pour que les nourrisseurs n'aient que des vaches saines? pourquoi n'exigerait-on pas des hommes qui se livrent à ce genre de spéculation, des étables suffisamment spacieuses pour que les animaux ne soient pas pressés les uns contre les autres? pourquoi ne les contraindrait-on pas à les faire paître, ou au moins à les promener. On a mis en pratique toutes les mesures convenables pour avoir de beaux chevaux et d'excellens mérinos, parce que les bénéfices donnent des résultats prompts et évidens; mais pourquoi n'use-rait-on pas des mêmes moyens pour n'avoir que d'excellentes vaches laitières, et pour assurer aux habitans nombreux des grandes villes un aliment meilleur et plus sain? Les règlemens sur la vente du lait, dans lesquels on a proscrit avec raison l'usage des ustensiles de cuivre, ont prévenu les empoisonnemens nombreux qui avaient lieu par l'effet du vert-de-gris, il est à désirer maintenant que des règlemens aussi sages préviennent les inconvéniens qui peuvent résulter de l'usage du lait des vaches phthisiques, qui sont en assez grand nombre chez les nourrisseurs.

Il est vraisemblable, au reste, que si le lait des vaches phthisiques peut avoir à la longue quelques inconvéniens, c'est surtout pour les jeunes enfans qui ne prennent pas d'autres alimens; quant aux adultes qui joignent à l'usage du lait des viandes, des substances végétales et des vins, les effets de cet aliment sont sans cesse contrebalancés par l'influence des autres principes alimentaires.

Le lait, comme unique aliment, est toutefois une nourriture en général peu salubre pour les adultes qui n'y sont pas habitués dès l'enfance. Les hommes forts, qui mènent une vie très-laborieuse, et qui sont accoutumés à une nourriture très-grossière ou très-animalisée, perdent promptement leurs forces, quand ils font usage de lait comme principale nourriture. Cet aliment convient mieux aux individus délicats et faibles, et encore plusieurs d'entre eux ne peuvent-ils le supporter. Les uns ne digèrent bien le lait que lorsqu'il est associé à quelques substances étrangères qui en facilitent la digestion, comme le thé, le café. On rencontre des individus qui ne peuvent digérer le lait entier froid ou chaud, lorsqu'il est récent, et pas assez acide pour s'en apercevoir au goût, mais qui s'en trouvent très-bien lorsqu'il est caillé spontanément et devenu assez fortement acide. Cet aliment frais est très-agréable dans les chaleurs de l'été, et assez nourrissant, puisqu'il contient tous les principes du lait, quoique séparés.

Quand le lait convient, il nourrit et engraisse. Si on le di-

gère mal, il faut y renoncer; cependant, comme l'âge apporte des modifications dans l'état des organes, et par conséquent dans le tempérament, le lait qui était un aliment très-indigeste pour quelques personnes pendant plusieurs années de leur vie, devient ensuite quelquefois pour elles un aliment très-sain et de facile digestion.

Le lait réussit mieux, en général, dans un âge avancé que chez les adultes; il semble qu'il soit d'une digestion plus facile, quand les organes ont perdu de leur énergie; il suffit d'ailleurs, dans la vieillesse, à l'entretien des forces, parce qu'il y a alors peu de déperdition. Le lait est donc l'aliment convenable au vieillard, comme nous avons vu qu'il était celui de l'enfant, pourvu qu'il n'y ait pas une grande débilité, ou des maladies organiques qui en contre-indiquent l'usage, telles que le ramollissement des os ou des engorgemens scrofuleux, etc.

Le lait entre comme assaisonnement dans la préparation d'une foule d'alimens; on l'ajoute à beaucoup de sauces et de pâtisseries. Les crêmes sont en général composées de lait, d'œufs, de sucre et d'aromates; mais ces alimens sont, pour beaucoup d'estomacs, d'une digestion difficile, et provoquent souvent le pyrosis, surtout quand on en fait usage à la fin du repas. On prépare, dans certains pays, sous le nom de jonc, une espèce de crême sans œufs, avec du lait entier qu'on fait prendre en masse, à l'aide de la présure et de l'action du feu; cette espèce de crême, plus légère que les autres, convient mieux en général à la plupart des individus.

On associe quelquefois le lait avec des liqueurs alcooliques. Les Écossais aiment beaucoup le punch au lait, qu'ils préparent en ajoutant au punch fait avec le rhum pur ou d'autres liqueurs spiritueuses, un quart de lait fraîchement tiré et chauffé presque jusqu'au degré de l'ébullition.

B. *Des différentes parties du lait, considérées comme aliment.* Le sérum qu'on obtient de la décomposition spontanée du lait, soit dans la préparation des fromages, soit après en avoir extrait le beurre, sert à nourrir l'homme et les animaux. Les paysans de tous les pays, mais surtout ceux qui habitent les montagnes de l'Auvergne et de la Suisse, ne connaissent aucune liqueur fermentée, et n'ont pas d'autre boisson que l'eau et le sérum aigri du lait de vache. Dans d'autres pays, on emploie de la même manière le sérum qu'on retire du lait de brebis ou de chèvre, après la fabrication des fromages.

Le sérum qu'on obtient après l'extraction du beurre, et qu'on appelle lait de beurre, est plus nourrissant, mais moins clair et moins acide que le petit-lait qui dégoutte des fromages. Le

lait de beurre est surtout très-nourrissant quand on retire, comme en Irlande, le beurre du lait tout entier, et qui n'a pas d'abord été écrêmé. Alors, le lait de beurre contient presque toute la partie caseuse du lait, le sérum, et une très-petite proportion de beurre qui reste interposée dans les flocons de caséum.

Le caséum seul, séparé de la crême, forme la base de ces fromages blancs qui servent surtout de nourriture à l'habitant des campagnes. Cette substance est assez facile à digérer lorsqu'elle est récente et qu'elle contient une assez grande quantité de sérum acide. Le caséum privé de cet assaisonnement naturel, se digère plus difficilement, surtout lorsqu'il est desséché, à moins qu'il ne soit salé ou qu'il ne soit devenu alcalescent par suite d'un commencement de fermentation putride.

La crême se rapproche beaucoup du beurre sous le rapport de ses propriétés alimentaires ; mais cependant elle contient, outre la matière butireuse, un peu de caséum et de sérum dans un état de combinaison, et avec un développement très-manifeste d'acide. Plusieurs estomacs supportent moins bien ce mélange, que le beurre seul. La crême même récente est un aliment indigeste pour beaucoup d'individus ; elle produit souvent le pyrosis, surtout lorsqu'elle est mélangée avec d'autres alimens, et particulièrement avec des fruits ou des liqueurs fermentées. Les crêmes qu'on obtient par une cuisson modérée du lait, et qui ne sont pas sensiblement acides au goût, comme celles de plusieurs comtés de l'Angleterre, comme celle dite de Sotteville près Rouen, sont en général d'une digestion plus facile.

Le beurre est un aliment très-répandu, et un des assaisonnemens qu'on emploie le plus fréquemment, soit lorsqu'il est récent, salé ou fondu, ou réduit à l'état de roux ou de friture ; mais je n'ai rien à ajouter sur les différens effets du beurre dans tous ces états, à ce qui a été dit à l'article ALIMENT et BEURRE. *Voyez* ces mots.

La crême et le caséum, séparés ou réunis le plus souvent dans différentes proportions, et préparés de différentes manières, forment les différentes espèces de fromages. Les fromages varient prodigieusement dans chaque pays ; il n'est point de canton qui n'ait les siens, qu'il est facile de distinguer de ceux d'un canton voisin. Néanmoins, par rapport à leurs propriétés alimentaires, on peut les diviser en deux classes seulement : les fromages récens et non fermentés, les fromages fermentés et plus ou moins alcalescens.

Les fromages récens, dans lesquels la crême et la matière caseuse réunies au sérum n'ont encore éprouvé aucune altéra-

tion, sont d'autant plus gras et nourrissans, qu'ils contiennent plus de crême ou de matière butireuse. On peut les diviser en ceux qui sont récens et sans sel, et en ceux qui sont nouvellement salés. Les fromages récens et sans sel n'ont point d'autres propriétés alimentaires que la crême ou le caséum, suivant que l'un ou l'autre de ces principes du lait y domine. Parmi ceux qui sont principalement formés de crême, se trouvent les fromages de Viry, de Neufchâtel récens, et tous les fromages à la crême proprement dits. Les fromages blancs, mous ou à la pie, sont presque entièrement formés de caséum. Toutes ces espèces de fromages sont en général difficiles à digérer pour ceux auxquels la crême et le caséum ne conviennent pas. Ceux qui sont nouvellement salés, deviennent, à l'aide de cet assaisonnement, d'une digestion plus facile et n'en sont que plus nourrissans.

La seconde classe de fromages renferme tous ceux qui ont subi un certain degré de putréfaction, et dans lesquels les matières butireuses et caseuses sont plus ou moins altérées et alcalescentes. Ces substances ont alors entièrement changé de propriété; elles se rapprochent des alimens très-animalisés, et deviennent excitantes et d'une digestion très-facile pour tous les estomacs. On ajoute souvent à ces sortes de fromages d'autres matières qui en modifient encore les propriétés. Dans les Vosges, on mêle au fromage de Gérardmer, des graines d'ombellifères. Dans d'autres pays, comme dans celui de Limbourg, on y incorpore du persil, de la ciboule et de l'estragon. Les Anglais introduisaient dans quelques-uns de leurs fromages du vin de Malaga ou des Canaries. Les Italiens colorent celui de Parmesan avec du safran.

Les fromages fermentés et alcalescens se subdivisent en deux sections, par rapport à la manière dont ils ont été préparés, et dont ils se comportent ensuite. Les uns sont toujours plus ou moins humides et deviennent déliquescens, assez promptement surtout quand ils sont exposés à l'humidité; les autres sont secs et peu altérables. Les fromages humides et déliquescens, ont été simplement salés, égouttés et recouverts de corps étrangers ou séchés à l'air, de sorte qu'ils sont enveloppés d'une croûte de moisissure plus ou moins compacte, audessous de laquelle se trouve une pâte qui se change en une espèce d'huile nutritive, avec développement d'ammoniaque; et qui, en absorbant l'humidité de l'atmosphère, tend continuellement à s'altérer et à se résoudre en une sorte de putrilage. Tels sont les fromages de Brie, de Livarot, de Marolles. Les fromages secs, après avoir été égouttés, ont été soumis à l'action de la presse et même à celle du feu, de sorte qu'ils se conservent

longtemps sans aucune espèce d'altération, et peuvent même être transportés à d'assez grandes distances et dans des lieux humides. Les fromages de Hollande, de Gruyère, de Roquefort, de Parmesan, et plusieurs autres appartiennent à cette section ; ils sont formés d'une sorte de gluten huileux, alcalescent, fort compacte, parsemé souvent de quelques mucors. Tous ces fromages, dont on ne fait ordinairement usage qu'en petite quantité, sont plutôt de véritables assaisonnemens que des alimens, et agissent à la manière des substances salées ou des épices, en excitant l'action de l'estomac, et par suite l'énergie de tous les organes.

CHAPITRE IV. *Des propriétés médicinales du lait en général.* Les propriétés médicinales du lait sont des propriétés mixtes, qui tiennent à la fois du médicament et de l'aliment. C'est une de ces substances qui, quant à ses propriétés immédiates, appartient essentiellement à la matière médicale, et qui, comme aliment, est du ressort de l'hygiène ; le médecin est donc obligé de considérer le lait sous ce double rapport, lorsqu'il veut l'appliquer à la guérison des maladies.

Sous le rapport de la thérapeutique, le lait peut être employé tant extérieurement qu'intérieurement comme une sorte de topique, sans que le médecin se propose de mettre à profit ses propriétés alimentaires ; mais dans le plus grand nombre de cas, on donne le lait en assez grande quantité, intérieurement, pour qu'il soit impossible de séparer ses propriétés nutritives, de celles qui sont simplement médicamenteuses. Enfin, le médecin ne fait souvent usage que de quelques parties du lait seulement.

Le lait, considéré comme simple topique, détend, relâche les parties enflammées, adoucit et calme la douleur, et se comporte à la manière de tous les émolliens sur les surfaces sur lesquelles il est appliqué, en produisant secondairement une impression plus ou moins débilitante. S'il est en contact avec la peau, il la rend plus souple, plus lâche et la décolore en diminuant l'activité de la circulation capillaire ; si il est ingéré dans l'estomac en certaine quantité, il agit d'abord sur les membranes muqueuses de l'estomac de la même manière que sur la peau, et se comporte ensuite comme toutes les substances nutritives très-douces et relâchantes.

La digestion de cet aliment, même lorsqu'il convient, détermine presque toujours ou un peu de diarrhée, ou de la constipation ; ce qui dépend également, dans les deux cas, de ce qu'il ne stimule pas convenablement les organes digestifs. Le résultat de cette digestion n'imprime presque aucune activité à la circulation, le pouls est à peine accéléré pendant l'héma-

tose du chyle fourni par le lait; et c'est sans doute une des causes principales du bon effet de cet aliment dans les maladies du système pulmonaire.

Cette torpeur dans la circulation générale, influe nécessairement sur la circulation capillaire, et par suite, sur les sécrétions et les exhalations cutanées qui deviennent beaucoup moins abondantes pendant l'usage du lait. Les excrétions n'étant plus en raison de l'absorption, les sucs nourriciers s'accumulent peu dans le tissu cellulaire, qui se gorge de liquides et présente bientôt une distension remarquable : c'est à ces causes qu'il faut attribuer l'embonpoint rapide qu'on obtient avec le lait, quand la digestion en est facile.

Les hommes qui se nourrissent principalement de lait depuis leur enfance, sont ordinairement gras, mous, disposés aux engorgemens lymphatiques et aux hydropisies. Ils soutiennent moins la fatigue que ceux qui mangent de la viande et boivent du vin. Ces inconvéniens ne sont, au reste, remarquables que pour l'habitant des pays très-humides et des vallées. Ils sont peu sensibles pour l'homme sain, d'ailleurs, qui habite l'air vif et pur des montagnes. Les habitans des montagnes de la Suisse et de l'Auvergne sont en général des hommes forts; il est vrai qu'ils mangent aussi assez souvent des viandes salées, surtout du cochon, de sorte que cette nourriture très-animalisée contrebalance jusqu'à un certain point l'inconvénient du lait.

Ce genre de nourriture, en diminuant l'activité de toutes les fonctions, réagit aussi du physique sur le moral. Tous les peuples du Midi ou du Nord, dont le lait fait la nourriture principale, sont naturellement doux, tristes, par opposition à ceux qui boivent du vin. Il suffit de comparer les paysans lourds et tranquilles de la Suisse et de l'Auvergne, aux vignerons secs, vifs et joyeux de la Bourgogne et de la Champagne. Cette différence est frappante, et prouve jusqu'à quel point le genre de nourriture, indépendamment de toutes les autres causes, peut influer sur le caractère national.

Le lait est en effet un aliment peu animalisé, qui participe beaucoup du caractère des alimens végétaux doux et sucrés. Il ne contient rien qui puisse exciter les organes, augmenter leur action, et ranimer ceux qui sont faibles ou languissans. Il émousse au contraire toutes les excitations, et est essentiellement relâchant. On conçoit alors, que chez ceux qui sont uniquement nourris de lait, la répétition constante des impressions douces, qui résulte de l'usage de cet aliment, d'abord sur le système des organes de la digestion, et ensuite sympathiquement sur tous les autres, peut, jusqu'à un certain point, mo-

difier leur action, leur imprimer une sorte d'habitude des mouvemens tranquilles et lents, et amener à la longue le calme des passions. Cette influence du lait sur le physique, et même sur le moral, a paru de tous les temps si marquée, qu'on avait proposé de donner cet aliment pour disposer à la méditation et à la contemplation. Les ermites, les fakirs et les brames se nourrissent principalement de lait.

Le lait est donc essentiellement adoucissant et relâchant, même lorsqu'on l'emploie à l'intérieur comme aliment. C'est de ces propriétés que dépendent les bons effets qu'on en obtient, et lorsque le médecin en fait usage, soit extérieurement soit intérieurement, il se propose de produire une médication émolliente ou relâchante.

CHAPITRE V. *De l'application extérieure du lait dans la thérapeutique.* Toutes les espèces de lait se confondent quant à leur manière d'agir, lorsqu'on les emploie en plus ou moins grande quantité extérieurement. Le lait de vache, de chèvre, de brebis, d'ânesse, de jument, de femme, etc., et probablement ceux de tous les animaux, présentent sous ce rapport les mêmes propriétés, tous, surtout lorsqu'ils sont échauffés par une douce chaleur, détendent, relâchent, calment l'irritation de la peau et des membranes muqueuses. Ces effets sont d'autant plus sensibles, que les propriétés vitales de ces organes ont été plus exaltées par un irritant quelconque, ou par une inflammation aiguë ou chronique.

C'est particulièrement dans les dartres, les érysipèles, les phlegmons, les ulcères douloureux, les aphthes, les gonflemens hémorroïdaux; c'est dans la période d'irritation des blennorrhagies, des ophtalmies, des otites, des angines, et en général dans toutes les inflammations des membranes muqueuses qui revêtent les canaux et les ouvertures, au moyen desquels ces organes sont en rapport avec l'air extérieur, que le lait est particulièrement recommandable. C'est alors que les fomentations avec le lait tiède, que les bains de lait, que les gargarismes, les injections et les lavemens préparés avec ce liquide, produisent une diminution remarquable dans l'exaltation des propriétés vitales des parties affectées, et ramènent le calme et l'équilibre dans l'ordre naturel des fonctions. Il faut observer, cependant, que le lait ne jouit de toutes ces propriétés relâchantes et adoucissantes, que lorsqu'il est récent et frais; s'il est très acide, il n'agit plus de la même manière. Or, comme ce liquide se décompose et s'altère très-facilement, surtout lorsqu'il est en contact avec des matières animales, il est essentiel de ne pas le laisser séjourner dans des trajets fistuleux ou des clapiers, où l'on croirait utile de pratiquer des injections.

On ajoute souvent à l'effet relâchant du lait, en le combinant avec des décoctions de plantes émollientes, et quelquefois même narcotiques, ou en l'associant avec des fécules mucilagineuses ou de la mie de pain sous forme de cataplasme.

Les bons effets du lait, comme émollient, ne se bornent pas aux affections locales de la peau ou des membranes muqueuses qui se continuent avec elles; ils s'étendent souvent jusqu'aux organes intérieurs, et les fomentations, soit avec des flanelles imbibées de lait, soit avec des vessies remplies de ce liquide, sont très-utiles dans les inflammations aiguës ou chroniques des organes contenus dans les différentes cavités.

CHAPITRE VI. *Des usages intérieurs des différentes parties du lait, considérées séparément par rapport à la thérapeutique.* Le petit-lait, le sucre de lait, la crême, le beurre et la matière caseuse ont été souvent employés dans la thérapeutique.

Le petit-lait qu'on obtient du lait récent par les moyens que nous avons indiqués à l'article des propriétés chimiques du sérum est, comme nous l'avons vu, un liquide doux, gélatineux, qui contient du sucre de lait et une petite quantité de sel. Il réunit tous les avantages des boissons rafraîchissantes et acidules à ceux des boissons mucilagineuses et très-légèrement salines. Il nourrit sans fatiguer l'estomac; mais cependant quelques individus ne peuvent le digérer.

Le petit-lait qu'on obtient par la décomposition spontanée du lait, en faisant égoutter le fromage, est très-léger, peu gélatineux, fortement acide; il est moins nourrissant que le précédent, et peut être employé avec succès comme une espece de limonade dans les cas où les boissons acidules conviennent.

Le lait de beurre, qui est le résidu de la préparation du beurre, se rapproche beaucoup de l'espèce de petit-lait qui s'écoule des fromages; il n'en diffère que parce qu'il est un peu moins acide, et contient une très-petite portion de beurre et de la matière caseuse suspendue comme une sorte d'émulsion. Il en résulte qu'il est, en général, plus difficile à digérer que les deux espèces de petit-lait précédentes; mais en le clarifiant, il peut servir aux mêmes usages. Les médecins anglais l'emploient même fréquemment sans prendre cette précaution.

Le petit-lait d'Hoffmann, qui a été tant préconisé par les médecins allemands, et que Cartheuser nommait petit-lait doux, est une boisson très-différente des autres espèces de petit-lait. On le prépare comme nous l'avons dit, en rapprochant par l'action du feu toutes les parties du lait, de manière à obtenir une espèce d'extrait ou de frangipane, qu'on dé-

laye ensuite dans l'eau bouillante quand on veut s'en servir. Cette solution aqueuse contient alors toutes les parties solubles de l'extrait de lait, une petite partie de la matière caseuse et butireuse, la gélatine, le sucre de lait, les sels, et sans doute aussi les acides acétiques et butiriques en petite proportion. Cette sorte de petit-lait trouble est assez doux, très-nourrissant, et convient à beaucoup d'estomacs, quoiqu'il soit plus pesant que le sérum clarifié; il n'est presque jamais employé en France.

On prépare toutes ces espèces de petit-lait, soit avec le lait de vache, de chèvre ou de brebis, qui servent presque indistinctement pour cet usage dans tous les pays; cependant le lait de vache est celui qu'on choisit de préférence, parce qu'il est plus abondant et plus généralement répandu.

On donne ces boissons tièdes, ou encore mieux froides, quand l'estomac peut les supporter; elles conviennent à presque tous les individus, calment la soif, la fièvre, l'irritation, favorisent ordinairement les évacuations par les selles et les urines. Dans quelques cas seulement, elles constipent certaines personnes, et alors elles réussissent moins bien.

Ces boissons sont très-recommandables dans une foule de maladies aiguës ou chroniques, même lorsque la fièvre est très-intense. On emploie avec succès le sérum clarifié dans les fièvres bilieuses et putrides bilieuses, dans les inflammations aiguës ou chroniques du foie et des différens organes du bas-ventre. Baglivi assure avoir guéri beaucoup de dysenteries opiniâtres par le seul usage du petit-lait en boissons et en lavemens.

Mais c'est surtout dans les maladies chroniques qu'on a reconnu les grands avantages du petit-lait, quand on l'a continué assez longtemps et à assez grandes doses. Hoffmann et Lind le regardent comme le premier de tous les remèdes dans les affections scorbutiques; il est également utile dans les hydropisies actives et dans celles qui succèdent aux phlegmasies chroniques, surtout lorsqu'il y a chaleur intestinale et constipation. Tous les auteurs qui ont écrit sur la phthisie pulmonaire recommandent le petit-lait, même dans les cas où l'usage du lait est contre-indiqué. Cette boisson est avantageuse aux phthisiques, toutes les fois qu'il y a beaucoup de chaleur, de soif et d'excitation, excepté vers le dernier degré de la maladie, lorsque la diarrhée survient. Les praticiens avaient obtenu de si bons effets de cette boisson dans la phthisie pulmonaire, que le docteur Gellei avait formé, sous la protection du gouvernement autrichien, un établissement rural près de Vienne, où il traitait avec le plus grand succès les maladies

chroniques du poumon par l'usage du petit-lait de chèvre et de brebis, et un régime adoucissant.

On modifie souvent la médication adoucissante et relâchante qu'on cherche à produire avec le petit-lait; tantôt on y associe des sels purgatifs, tels que le tartrate antimonié de potasse, le tartre de potasse soluble, l'acétate de potasse, d'autres fois des acides tartareux ou citriques. On le rend astringent en y ajoutant du sulfate d'alumine, et tonique, en le préparant, soit avec du vin blanc ou du vin des Canaries, comme le font souvent les Anglais, soit en versant dans le petit-lait, lorsqu'il est tout préparé, une petite proportion de vin, ce qui est préférable. Enfin le petit-lait sert souvent de simple véhicule à des médicamens qui jouissent de propriétés entièrement opposées à celles qui lui appartiennent. On le donne avec les sucs des plantes crucifères, ou avec la graine de moutarde réduite en poudre à la dose d'un à deux gros pour une pinte de petit-lait.

Le caséum seul ne peut pas être considéré comme jouissant de propriétés médicinales bien actives. Il est seulement employé, lorsqu'il est frais, en cataplasme dans les ophtalmies, ou dans les inflammations superficielles de la peau. On a proposé de le donner comme aliment, soit seul, soit uni au sérum dans les dysenteries chroniques et la diarrhée qui dépend d'un catarrhe chronique des intestins.

La crême est seulement employée extérieurement comme médicament dans les crevasses du sein, les éruptions connues sous le nom de croûtes de lait; ses propriétés adoucissantes sont connues de tout le monde.

Le beurre est de peu d'usage en thérapeutique; mais, pour éviter des répétitions inutiles, nous renverrons à ce que nous avons dit à ce sujet à l'article *beurre. Voyez* ce mot.

Les bons effets des sérum ayant été principalement attribués au sucre de lait, on avait pensé que cette substance pouvait être par elle-même un médicament très-précieux. On a donc cru pouvoir suppléer au petit-lait, en faisant dissoudre de deux à quatre gros de sucre de lait dans une pinte d'eau bouillante; mais cette solution ne jouit en rien des propriétés du sérum; elle ne contient ni la matière gélatineuse, ni les acides, ni les sels. On a proposé d'ajouter du sucre de lait au lait lui-même; mais les propriétés médicinales de cette substance ne sont pas encore assez connues pour qu'on puisse bien déterminer les cas dans lesquels on peut l'employer, et l'utilité qu'on en peut retirer.

CHAPITRE VII. *Des usages intérieurs des différentes espèces de lait, considérés par rapport à la thérapeutique.* Quoique

toutes les espèces de lait se rapprochent en général par leurs propriétés relâchantes, adoucissantes et nutritives, cependant elles offrent quelques différences à cet égard, surtout quand le médecin les donne à assez grande dose pour nourrir.

Nous avons vu que le lait des animaux ruminans et non ruminans différait d'abord par des propriétés chimiques très-remarquables, qui doivent nécessairement entraîner quelques modifications dans leurs propriétés médicinales. Le lait des ruminans, parmi lesquels nous n'avons examiné que celui de vache, de chèvre et de brebis, contient beaucoup plus de parties caseuses et butireuses que celui des animaux non ruminans, mais comparativement aussi beaucoup moins de sucre de lait. La seconde division, celle des animaux non ruminans, ne comprend que le lait d'ânesse, de jument et de femme, parmi lesquels on retrouve en général beaucoup moins de caséum et de beurre, mais proportionnellement beaucoup plus de sucre de lait. Il en résulte que les seconds sont, toutes choses égales d'ailleurs, d'une digestion beaucoup plus facile que les premiers, et qu'ils conviennent par conséquent beaucoup mieux quand les malades sont épuisés, et que les organes digestifs ont perdu de leur action : ils nourrissent peut-être comparativement moins; mais leurs principes nutritifs sont plus faciles à élaborer, et ils ne provoquent pas d'embarras gastrique et intestinal, comme le lait des ruminans.

Parmi les ruminans, le lait de vache est celui dont on fait plus généralement usage en médecine; il est de tous ceux de sa division le plus riche en sucre de lait et en sérum, et par conséquent le plus léger; mais cependant il est beaucoup plus difficile à digérer que le lait de tous les animaux non ruminans, aussi il ne convient pas, par cette raison, aux malades très-épuisés : ce n'est que lorsqu'ils ont fait usage, pendant quelque temps, de lait d'ânesse ou de femme, qu'on peut les amener par degrés à celui de vache, qui est toujours celui qu'on emploie de préférence dans la diète lactée.

Le lait de chèvre est le plus abondant en matière caséeuse; il renferme moins de beurre que celui de vache et de brebis, et plus de sucre de lait et de sérum que celui-ci. Son arôme est plus prononcé que dans les autres espèces, surtout lorsque la chèvre est nourrie à la campagne avec des herbes aromatiques. C'est probablement à la prédominance de cet arome d'une part et la petite proportion de beurre que contient ce lait, qu'il doit ses propriétés moins relâchantes ou même un peu toniques par rapport aux autres espèces. L'observation prouve que le lait de chèvre convient en général beaucoup mieux aux individus affaiblis par les maladies, aux enfans naturellement

débiles, et qu'il ne porte pas à la tristesse comme les autres espèces de lait. J'ai vu plusieurs individus qui ne pouvaient supporter que le lait de chèvre, tandis que tous les autres leur causaient des malaises.

Le lait de brebis est, dans les six espèces dont nous avons parlé, celui qui offre la plus grande proportion de beurre, et la plus petite de sucre de lait et de sérum. C'est par conséquent le lait le plus gras et le plus adoucissant; on l'emploie beaucoup dans le Midi aux mêmes usages que celui de vache et de chèvre dans le Nord. Comme il est très-onctueux, on croit qu'il convient aux vieillards qui ont la fibre sèche.

Au premier rang des espèces de lait des animaux non ruminans, se trouve celui de femme, qui est le plus riche de tous en sucre de lait; mais de toutes les espèces, c'est aussi celle qui présente le plus de variations; il n'est, comme nous l'avons déjà dit, presque jamais le même chez la même nourrice : cependant malgré cet inconvénient, c'est celui qui convient le mieux aux jeunes enfans et aux individus qui sont tombés dans le dernier degré de marasme et d'épuisement. Il paraît avoir dans ce cas de grands avantages sur tous les autres. Il est vraisemblable que le malade, en prenant le lait au sein même de la nourrice, reçoit aussi, au moyen de ce contact, quelques émanations salutaires et vivifiantes. Plusieurs médecins, convaincus de l'utilité de ces émanations pour un malade épuisé, ont même conseillé de faire coucher le malade avec leur nourrice; ce qui n'est pas sans inconvénient, d'abord pour la nourrice, comme l'expérience l'a malheureusement prouvé plusieurs fois, et ensuite pour le malade, par rapport à la différence des sexes. On en a vu qui perdaient promptement avec leur nourrice la santé qu'ils en avaient d'abord reçue. Platerus, en parlant des succès qu'il avait obtenus avec le lait de femme, s'exprime ainsi : *Ex iis unum non solum convaluisse, sed etiam tantas vires recepisse, ut ne lac sibi in posterum deficeret, nutricem de novo impregnaverit.* Un autre inconvénient du lait de femme, c'est que lorsqu'on le donne au malade pour unique nourriture, il est souvent nécessaire d'avoir plusieurs nourrices, dont le lait ne peut jamais être le même.

Le lait d'ânesse est celui qui se rapproche le plus de celui de la femme. Il ne contient pas plus de caséum et de beurre, presque autant de sucre de lait, et une bien plus grande quantité de sérum, de sorte que ce lait est au moins aussi léger que celui de femme. Il convient même mieux que celui de femme dans la plupart des cas, parce qu'il n'est pas sujet à autant de variations. La proportion très-considérable de sérum qu'on y retrouve, donne à ce lait des propriétés encore plus relâ-

chantes et rafraîchissantes, et, toutes choses égales d'ailleurs, il convient mieux que tous les autres dans les engorgemens des viscères abdominaux. C'est aussi parce qu'il est beaucoup plus léger, qu'on commence presque toujours l'usage du lait par celui d'ânesse, et ce n'est que par degrés qu'on conduit le malade aux autres espèces plus riches en matières butireuses et caseuses.

Le lait de jument a beaucoup d'analogie avec celui de femme et d'ânesse par ses propriétés physiques et médicinales. On y retrouve moins de beurre et de matière caséeuse que dans toutes les autres espèces de lait, de sorte qu'il est le plus léger de tous; il pourrait donc avantageusement remplacer le lait de femme et d'ânesse. Il serait peut-être même préférable dans beaucoup de cas pour les usages de la médecine; mais l'expérience n'a point encore prononcé, parce qu'on l'emploie fort rarement.

Nous ne connaissons rien sur les propriétés médicinales du lait des carnivores; on conseillait autrefois le lait de truie, qui est maintenant entièrement abandonné. M. Odier, dans sa traduction des Principes d'hygiène de Sinclair, rapporte qu'il a vu un jeune épileptique qui eut la fantaisie de prendre du lait de chienne, parce qu'il en avait déjà éprouvé quelque soulagement. M. Odier lui en fit prendre pendant près d'un mois, deux onces le matin et autant le soir. Il observa que ce lait le purgeait un peu, et que le malade paraissait en tirer quelques avantages; mais il a ensuite perdu le malade de vue, et n'a pas su ce qu'il était devenu.

A. *Des précautions à prendre quand on administre les différentes espèces de lait à l'intérieur.* Soit que le médecin se propose de donner le lait en petite quantité seulement et sans s'attacher particulièrement à ses propriétés nutritives, soit au contraire qu'il ait l'intention de nourrir exclusivement son malade de lait, il est certaines précautions nécessaires à prendre.

Il est presque inutile d'observer d'abord qu'il faut employer tous les moyens nécessaires pour que l'espèce de lait, à laquelle on a cru devoir accorder la préférence, soit de bonne qualité. Si on a adopté le lait de vache, on conseille de choisir le lait d'une vache qui soit à sa troisième portée, et qui ait vêlé au moins depuis trois à quatre mois; on recommande de la faire paître surtout dans les bois, et de veiller à ce qu'elle soit bien nourrie et tenue proprement. Les mêmes recommandations doivent être faites pour la nourriture et les soins de la propreté de la brebis, de la chèvre, de l'ânesse, qui doivent fournir leur lait.

Il est essentiel de ne pas donner au malade le lait de ces femelles lorsqu'elles sont en rut; Raulin cite plusieurs observations qui semblent indiquer que le lait est alors nuisible et dé-

range les fonctions de l'estomac. Si on choisit le lait de femme, il faut que la nourrice soit jeune, bien saine, qu'elle ait déjà fait un ou deux élèves. Il faut éloigner d'elle toutes les causes qui pourraient mettre les passions en jeu, et se rappeler tout ce qui a été dit au chapitre des modifications que le lait reçoit par l'effet des causes morales et physiques.

Avant de donner le lait au malade, l'usage était presque toujours de commencer par le purger, et de répéter cette médication plusieurs fois pendant le temps qu'il était au lait. Cette pratique n'est nécessaire qu'autant qu'il y a des signes évidens d'embarras gastrique, et alors il faut combattre cette indisposition par les moyens ordinaires. Dans le cas contraire, il faut bien se garder d'employer les purgatifs, qui seraient alors plus nuisibles qu'utiles.

Il est essentiel de ne jamais commencer par donner de suite le lait pour toute nourriture à un malade qui n'en a point encore fait usage. Il faut essayer d'abord s'il peut le supporter. Il est des individus auxquels il ne convient pas du tout, et qui ne peuvent jamais s'y accoutumer; de sorte que cet aliment médicamenteux peut être très-bien indiqué par la nature de la maladie, et être cependant contre-indiqué par le tempérament du malade.

Chez quelques personnes, les dérangemens causés par le lait ne se manifestent pas de suite; ce n'est qu'après en avoir fait usage pendant quelque temps que la bouche alors devient pâteuse, et qu'il se manifeste un embarras gastrique. Le plus ordinairement, les mauvais effets du lait s'aperçoivent promptement : les uns éprouvent une pesanteur d'estomac, accompagnée de gastrodynie, de malaise, de lassitude dans tous les membres, de chaleurs à la tête et de petites sueurs; quelques-uns sont fatigués d'aigreurs presque aussitôt après avoir pris le lait; les autres ont des rapports nidoreux, des borborygmes, des coliques, de la diarrhée; ils perdent de suite l'appétit et présentent des signes non équivoques d'embarras gastrique ou intestinal. Chez certains individus qui sont tourmentés de malaise, on observe une tension des hypocondres, un sentiment de gonflement dans le ventre. Les excrémens sont alors très-blancs ou gris comme dans la jaunisse, et contiennent la matière caseuse presque pure. Si on fait vomir ces individus, ils rendent quelquefois des morceaux de matières caseuses solides. Dans tous ces cas, le lait provoque des sueurs plus ou moins abondantes, affaiblit considérablement et porte à la tristesse.

Il ne faut cependant pas renoncer sur-le-champ à l'usage du lait, dès qu'on s'aperçoit que le malade le digère difficilement, l'estomac s'habitue souvent à ce genre d'aliment, qu'il repoussait d'abord, et on a vu ensuite le lait très-bien réussir chez des

malades qui n'avaient pu le supporter dans le commencement. Il est d'ailleurs possible de combattre les mauvais effets du lait par différens moyens. Quand la pesanteur et les douleurs qu'il produit dépendent d'une sorte de débilité de l'estomac, on peut en faciliter la digestion en y ajoutant une petite quantité de liqueur alcoolique, telle que le rhum, ou quelques eaux minérales; on peut aussi donner au malade un extrait tonique, comme celui de genièvre ou de quinquina. Le lait se digère souvent très-bien en y ajoutant un acide, et il est même des individus chez lesquels le lait ne passe que lorsqu'il est coupé avec un tiers de limonade; la proscription des acides, quand on fait usage du lait, ne doit donc pas être générale. Tous ces moyens tendent à faciliter la coagulation du lait dans l'estomac, lorsqu'elle est trop lente. Si au contraire le lait se coagule trop promptement, et qu'il produise des aigreurs, il faut y associer l'eau de chaux ou la magnésie; on introduit ces substances dans l'estomac avant de prendre le lait. Lorsque ce liquide produit de la diarrhée, on combat avec assez de succès cet inconvénient en plongeant un fer rouge à plusieurs reprises dans le lait, ou en coupant ce liquide avec des eaux ferrugineuses.

On conseille d'ailleurs au malade qui fait usage du lait, d'éviter les liqueurs alcooliques, tous les alimens excitans, et de ne vivre principalement que de farineux.

B. *Des différentes espèces de lait considérées comme boissons seulement par rapport à la thérapeutique.* On donne souvent à l'intérieur les différentes espèces de lait seules ou coupées avec de l'eau, ou des décoctions mucilagineuses, ou des eaux minérales, comme boissons médicamenteuses, et sans s'attacher particulièrement à mettre à profit leurs propriétés alimentaires. Ce n'est plus alors comme aliment qu'on l'emploie, mais plutôt comme médicament.

Lorsqu'on se sert du lait pur comme d'une sorte de médicament, c'est pour déterminer une médication émolliente; c'est ainsi qu'on emploie le lait d'une manière presque banale dans presque toutes les espèces d'empoisonnement, comme une espèce d'émulsion toute préparée, et placée pour ainsi dire sous la main. Il convient dans ces cas, lorsque les vomissemens répétés exigent l'emploi d'une boisson extrêmement douce et fraîche, qui calme la chaleur et l'irritation des organes enflammés et gangrénés, et retarde les progrès de l'altération qu'ils ont éprouvés. Le lait est sans contredit un des meilleurs moyens qu'on puisse employer dans la plupart des empoisonnemens. Il a en outre, comme l'a prouvé M. Orfila, un avantage particulier dans quelques circonstances; il agit comme un véritable contrepoison en neutralisant une partie de la subs-

tance vénéneuse. Dans l'empoisonnement par le muriate d'étain, par exemple, le lait introduit dans l'estomac est promptement décomposé en grumeaux épais, qui se combinent avec une portion de ce sel vénéneux et en enchaînent l'effet.

On a conseillé depuis très-longtemps l'hydrogale ou le lait, étendu d'eau, comme une simple boisson adoucissante dans certaines maladies chroniques, et même dans quelques maladies aiguës. Hippocrate, comme on peut le voir dans plusieurs histoires de ses Épidémies, en faisait un usage assez fréquent et avec succès. Arétée recommandait l'hydrogale, composé de deux parties de lait et d'une partie d'eau, dans la phthisie dorsale, l'éléphantiasis et plusieurs autres maladies. Depuis ce grand maître, beaucoup de praticiens ont donné l'hydrogale dans un grand nombre de maladies chroniques de la poitrine, même lorsqu'elles étaient accompagnées de fièvre. On a employé l'hydrogale pur, ou le lait coupé avec des décoctions farineuses dans les pneumonies chroniques et latentes, dans les vomiques ou abcès des poumons, dans ceux de la plèvre, dans beaucoup de phthisies pulmonaires très-avancées, et même arrivées au dernier degré, et presque toujours cette boisson a été constamment utile en calmant la chaleur hectique. L'hydrogale n'a pas, dans ces maladies, l'inconvénient du lait pur, qui jette quelquefois les malades dans l'affaissement; il est donc utile dans des circonstances même où le lait seul pourrait être nuisible. On avait même cru que cette boisson pourrait être employée avec avantage dans certaines maladies aiguës. Sydenham et Heister donnaient l'hydrogale dans la variole; d'autres praticiens l'avaient recommandé dans les pneumonies aiguës, mais on y a renoncé avec raison; cette boisson est trop nourrissante dans une fièvre continue ou dans une phlegmasie aiguë.

Indépendamment de l'eau et des décoctions mucilagineuses et farineuses avec lesquelles on mitige quelquefois le lait pour en faire des boissons appropriées aux cas particuliers, on emploie fréquemment en Angleterre, sous le nom de posset ou de zythogala, le lait coupé avec la bière.

Le lait sert souvent de véhicule aux eaux minérales alcalines, sulfureuses ou ferrugineuses; le médecin ne se propose pas seulement dans cette association de modérer les propriétés trop excitantes de ces eaux minérales, mais aussi de faciliter la digestion du lait. C'est à l'aide de ces deux moyens opposés, l'un excitant, l'autre relâchant, que le médecin obtient une médication mixte, dont les bons effets ont été, avec tant de raison, préconisés par Hoffmann, Vogel, et la plupart des praticiens de nos jours. Hoffmann, dans sa Dissertation sur le lait, rapporte des exemples vraiment extraordinaires du résul-

tat qu'il a obtenu du lait coupé avec les eaux de Seltz, ou d'autres eaux minérales. Il est parvenu, par ce moyen, à guérir des cas d'hypocondrie et d'hystérie qui avaient résisté à tous les remèdes, et dans lesquels les malades, ne pouvant plus digérer aucun aliment, étaient tombés dans une espèce de fièvre hectique. Les eaux minérales coupées avec le lait de vache, d'ânesse ou de chèvre, ont été également efficaces dans certains cas de goutte vague, et même d'affections scorbutiques. Vogel recommande de donner par jour de deux à quatre livres de lait coupé avec un quart, un tiers ou une moitié d'eau minérale, et de faire prendre, de quart d'heure en quart d'heure, les deux tiers de cette boisson le matin, et l'autre tiers le soir. Il tient aussi à ce que le malade continue deux mois ce régime, et se nourrisse comme s'il était au lait pour toute nourriture. C'est particulièrement dans la phthisie pulmonaire qu'on a employé, avec quelque succès, les eaux minérales, alcalines, gazeuses, coupées avec le lait. Ce liquide mitige avec avantage l'effet excitant de ces eaux, qui ne conviennent jamais dans le dernier degré de la phthisie pulmonaire, ni même au premier degré, dès qu'il y a beaucoup de toux, d'irritation, de soif et de sécheresse, mais qui font ordinairement le plus grand bien chez les sujets d'un tempérament lymphatique, muqueux, peu irritable, surtout quand la phthisie pulmonaire est accompagnée d'un catarrhe pulmonaire chronique.

C. *Des différentes espèces de lait considérées comme alimens médicamenteux sous le rapport de la thérapeutique.* Jusqu'ici nous n'avons examiné les propriétés du lait que lorsqu'on le donne à l'intérieur comme simple boisson médicamenteuse, et sans nous attacher particulièrement à ses propriétés alimentaires; mais, dans beaucoup de cas, le médecin se propose de mettre surtout à profit les qualités nutritives du lait, et l'alimentation à l'aide de cette substance douce et relâchante, est le véritable but de la médication qu'il cherche à déterminer.

On ne fait point ordinairement usage du lait comme aliment dans les maladies aiguës, parce qu'il faut surtout alors éviter de nourrir. Hippocrate, et depuis lui tous les praticiens, ont défendu l'usage du lait dans toutes les fièvres aiguës, essentielles, et même dans les fièvres symptomatiques intenses, surtout lorsqu'elles sont bilieuses ou adynamiques. C'est dans les maladies chroniques seulement que les propriétés médicamenteuses et alimentaires du lait ont été particulièrement employées avec succès. Nous considérerons d'abord son usage dans les fièvres hectiques essentielles, et ensuite dans les maladies chroniques en général, suivant chaque appareil d'organes.

On a essayé, dans ces derniers temps, d'établir, dans l'ordre

des fièvres hectiques essentielles, des sous-genres déterminés d'après l'organe qui paraît d'abord primitivement lesé. Les fièvres hectiques qui succèdent aux maladies de peau, forment un groupe d'hectiques cutanées; celles qui ont été précédées de symptômes qui indiquent une altération dans les organes de la digestion, ont été désignées sous le nom de *gastriques*, etc.: de sorte que dans ce système, il n'y aurait réellement pas de fièvres hectiques essentielles, mais qu'elles seraient toutes des fièvres secondaires ou symptomatiques, dépendantes de la lésion des propriétés vitales des organes gastriques, cutanés, pulmonaires, etc., quoique après l'ouverture des cadavres, on ne trouve cependant aucune altération dans les organes qui paraissaient primitivement affectés.

Quelles que soient au reste les idées qu'on puisse se former sur la nature des fièvres hectiques essentielles, ou qui ne reconnaissent pour cause aucune altération de tissu dans nos organes, ces maladies n'en sont pas moins ordinairement funestes, et résistent le plus souvent à tous les moyens que l'art peut leur opposer; on les a néanmoins combattues quelquefois avec avantage par l'usage du lait. Tous les praticiens s'accordent à recommander le lait surtout dans les fièvres hectiques qui succèdent à la rétrocession des maladies cutanées, ou qui surviennent après de grandes suppurations, ou des maladies qui ont épuisé les forces de la vie. C'est dans ce cas surtout qu'il est essentiel de nourrir avec un aliment léger et doux, qui ne provoque aucune espèce d'irritation, mais qui puisse au contraire calmer l'excès d'irritabilité qui, dans ces maladies, paraît avoir son siége principal dans le système vasculaire. Le lait de femme et celui d'ânesse sont alors ceux qu'on préfère d'abord, parce qu'ils sont plus légers et d'une digestion plus facile: cependant j'ai vu des malades qui se trouvaient mieux du lait de chèvre coupé avec l'eau. C'est dans ces maladies, encore plus que dans toute autre, qu'il est nécessaire d'agir avec précaution, de tâter par degrés les effets du lait, et de n'en commencer l'usage qu'à petite dose. On augmente ensuite de manière à en donner au malade une ou deux livres par jour et même davantage. Il convient en général d'autant mieux que la maladie n'est accompagnée d'aucun symptôme d'embarras gastrique.

Les maladies chroniques des organes de la digestion réclament quelquefois l'usage du lait pour toute nourriture. On a vu des diarrhées opiniâtres, des dysenteries, céder à ce moyen seulement quand elles n'étaient pas compliquées d'embarras gastrique. Dans les dégénérescences squirreuses ou cancéreuses de l'estomac ou d'une partie quelconque du canal intestinal, le lait pur, ou coupé avec les eaux minérales, est souvent le seul

aliment que puissent supporter les malades, et au moyen duquel on puisse pallier les douleurs et prolonger l'existence en soutenant les forces.

C'est principalement dans les maladies chroniques du système pulmonaire que le lait, comme aliment médicamenteux, a produit de très-bons effets; on ne peut cependant se dissimuler qu'il n'ait été très-nuisible dans certains cas : de sorte que le lait a eu, dans ces maladies, ses panégyristes et ses détracteurs, qui ont fondé les uns et les autres leurs opinions sur des résultats exacts. Cette divergence apparente tient d'une part à la nature différente des tempéramens, et à celle des maladies en apparence semblables.

Certains individus, comme nous l'avons rapporté, ne peuvent digérer aucune espèce de lait, et quelles que soient les différentes incommodités qu'ils en éprouvent, cet aliment les jette dans un grand état d'abattement physique et moral. Si on insiste quelque temps sur cet aliment chez de pareils individus, et qu'ils soient d'ailleurs déjà affectés d'un grand nombre de tubercules dans les poumons, on conçoit alors quel mal le lait peut faire. C'est dans des cas semblables que cet aliment a dû être nuisible et a pu accélérer la perte des malades. J'ai vu périr ainsi une phthisique qui paraissait à peine arrivée au deuxième degré, et qui, après trois semaines de l'usage du lait, succomba assez promptement à des sueurs excessives. Je ne doute pas qu'elle n'eût prolongé beaucoup plus longtemps sa carrière, si elle eût suivi un autre régime. Aussi la plupart des praticiens modernes condamnent la diète lactée chez tous les sujets scrofuleux et qui portent des tubercules depuis leur enfance. C'était l'opinion de Morton, c'est aussi celle du docteur Portal. Il y a cependant quelques scrofuleux, d'une constitution assez vigoureuse et d'ailleurs très-irritables, qui se trouvent assez bien de l'usage du lait, surtout lorsqu'il est associé avec les sucs des plantes crucifères ou les eaux minérales sulfureuses. On a vu même, chez de semblables individus, des affections chroniques de poitrine guérir par l'effet du lait comme aliment. M. Baumes en cite plusieurs exemples; mais tous les praticiens savent aussi combien il est facile souvent de se laisser tromper aux apparences. N'avons-nous pas des exemples de pleurésies, de pneumonies chroniques ou des catarrhes pulmonaires, qui en ont imposé aux médecins les plus instruits, et ont été considérés, jusqu'au dernier terme, comme des phthisies pulmonaires? Il n'est aucune de ces maladies qui ne soit souvent curable, et si, après avoir traité des individus avec de semblables affections par les moyens antiphlogistiques convenables, ou les met ensuite à l'usage du lait, et qu'il leur convienne, on voit bientôt tous

les accidens cesser, les malades reprendre de l'embonpoint, et on peut croire avoir guéri des phthisiques, pendant qu'il n'en sera rien. C'est en effet dans les catarrhes pulmonaires chroniques, dans les pneumonies chroniques et qui se terminent par suppuration, que la diète lactée produit souvent des effets véritablement surprenans. On voit aussi des exemples de guérison de phthisie trachéale et laryngée par l'usage du lait. Morgagni en cite un exemple remarquable. Mais nous n'avons pas, il faut en convenir, des caractères constans et certains, auxquels on puisse toujours et dans tous les cas distinguer ces maladies de la phthisie pulmonaire. Nous devons donc toujours être très-réservés toutes les fois qu'il s'agit d'établir notre pronostic sur une maladie chronique du système pulmonaire et sur les conséquences qu'on peut tirer de la réussite de tel ou tel moyen thérapeutique.

Ce n'est pas que je regarde la phthisie pulmonaire comme incurable; j'ai vu de véritables cicatrices dans les poumons; M. Laennec et plusieurs de mes confrères en ont vu comme moi. Je suis même porté à croire que la phthisie tuberculeuse peut se terminer quelquefois sans expectoration purulente et par une sorte de résorption, ou même de résolution, comme nous le voyons pour les tubercules extérieurs; mais je pense que ces cas sont très-rares, et que le plus souvent on a pris pour des cas de phthisies pulmonaires guéries, des exemples de catarrhes ou de pneumonies chroniques. S'il existe toutefois un moyen qui puisse seconder les efforts salutaires de la nature dans une maladie aussi funeste, et en favoriser quelquefois la guérison, c'est certainement le lait, et le lait pris comme aliment principal ou unique.

Il est, par rapport à l'usage de la diète lactée, dans la phthisie pulmonaire, quelques distinctions essentielles à établir quant aux caractères particuliers que présente cette maladie à son origine, dans son développement et vers son déclin.

Les différentes espèces de phthisie très-distinctes, en anatomie pathologique, par le genre d'altération qu'on observe à l'ouverture des cadavres, se confondent pour la plupart ou se groupent différemment pour le médecin qui en observe les symptômes pendant la vie. Les tuberculeuses simples ou avec mélanose à leur premier degré et les miliaires ne se distinguent pas d'abord. Les calculeuses ne se reconnaissent que lorsque l'expectoration amène les petites concrétions calcaires avec les crachats, et d'ailleurs elles ne sont presque jamais simples, mais presque toujours combinées avec les précédentes. La phthisie ulcéreuse de Bayle est très-facile à distinguer des autres, lorsqu'elle est arrivée au dernier degré, à cause de la fétidité des

crachats, qui dépend de l'accumulation du pus dans les cavités pulmonaires où il séjourne, en contact avec l'air; mais cette phthisie paraît être le résultat d'une sorte de pneumonie chronique qui s'est terminée par suppuration. On voit souvent au milieu des hépatisations chroniques du poumon, de ces petits abcès enkystés, qu'on a souvent pris pour des tubercules suppurés. Ces abcès augmentent peu à peu de volume, et souvent se réunissent pour former ces énormes cavernes, qui envahissent quelquefois, comme je l'ai observé, des poumons presque en entier, et les réduisent à un simple sac, autour duquel on observe à peine quelques traces du tissu des poumons épaissi. Enfin, la phthisie cancéreuse est assez peu distincte et d'ailleurs fort rare. Il en résulte que l'observation des altérations organiques dans la phthisie, ne peut encore, au moins quant à présent, éclairer, d'une manière bien avantageuse, la thérapeutique de cette maladie. Il faut par conséquent nous attacher à l'ensemble des symptômes, pour établir des espèces qui puissent servir de guide au praticien et le conduire à saisir les indications.

C'est dans le premier degré de la phthisie pulmonaire que les différences entre les espèces sont plus marquées. Lorsqu'elle se manifeste d'une manière atonique en quelque sorte, et est annoncée par un amaigrissement insensible, sans toux ou avec très-peu de toux, de la dyspnée, des sueurs et de la faiblesse, ou lorsqu'elle est précédée des symptômes non équivoques de scrofules depuis l'enfance, le lait, surtout dans le début de la maladie, ou à la fin de son premier degré, serait évidemment nuisible. Si au contraire la phthisie débute assez promptement, qu'elle paraisse succéder à la rétrocession de la goutte, à la répercussion de quelques affections cutanées, à la desquammation de quelques éruptions, ou à des phlegmasies aiguës du poumon, le lait sera très-utile, toutes choses égales d'ailleurs, après qu'on aura employé convenablement les antiphlogistiques et les dérivatifs. Si elle succède à une vomique, l'usage du lait est promptement indiqué.

Dans un degré plus avancé de la phthisie pulmonaire, on remarque encore, quoique d'une manière souvent moins tranchée, ou des symptômes d'atonie et de faiblesse seulement, ou des symptômes nerveux, et le plus souvent des caractères inflammatoires bien prononcés. Dans le premier genre de phthisie, à peine observe-t-on de la toux et un peu d'exacerbation fébrile vers le soir, excepté vers la dernière période de la maladie : le lait, dans cette sorte de phthisie, est presque constamment nuisible. Il est plus utile dans quelques phthisies nerveuses; mais toutes les fois qu'elles sont accompagnées de symptômes inflammatoires bien prononcés, et que ces symp-

tômes ont été calmés par les moyens antiphlogistiques connus, la diète lactée est alors un remède très-précieux pour réparer les forces sans irriter, et prévenir le développement de nouveaux symptômes inflammatoires. La maladie se compose, dans ce cas, de petites pneumonies partielles et successives qui se terminent par la suppuration des tubercules ou de la portion du poumon malade, si on ne parvient pas à résoudre l'obstacle, ou au moins à calmer l'inflammation. Le lait réussit ordinairement dans ce cas, et remplit si bien l'indication lorsqu'il est convenablement employé, qu'on voit les malades reprendre de la force et de l'embonpoint. On se flatte même souvent qu'ils sont guéris, mais malheureusement ces cures palliatives ne sont, le plus souvent, que de très-courte durée. A peine quelques mois sont écoulés, que la fièvre se ranime à l'occasion du plus léger dérangement, ou d'une simple affection catarrhale; tous les accidens se renouvellent, et la maladie décline souvent très-rapidement vers le terme fatal. Les bons effets du lait sont cependant souvent durables, et plusieurs faits semblent prouver que la phthisie confirmée peut être radicalement guérie par le seul usage du lait pris comme unique aliment. Buchan rapporte l'exemple d'un phthisique réduit à un tel état de faiblesse, qu'il ne pouvait se retourner dans son lit, et qui se rétablit complétement en tetant sa femme. Le docteur Odier assure avoir donné le lait avec un succès admirable dans deux cas de phthisie pulmonaire très-avancée. Il cite aussi l'exemple d'une dame, à laquelle Tronchin conseillait le lait pour toute nourriture dans un cas de phthisie désespérée, et qui avait résisté à tous les moyens connus. Elle se rétablit complétement, et, sept ans après, elle jouissait de la meilleure santé, continuant toujours la diète lactée, par affection pour ce moyen, auquel elle devait la vie. J'ai vu aussi une jeune personne, qui, après avoir craché le sang, était tombée dans un état de fièvre hectique, avec crachats puriformes et maigreur extrême. Elle a recouvré son embonpoint, ses forces, sa fraîcheur, par l'usage de la diète lactée, continuée pendant trois mois; elle conserve seulement toujours un peu de toux. Il serait facile de multiplier les exemples; les ouvrages sont remplis de faits analogues qui fournissent une somme de probabilités assez grande en faveur du lait comme moyen curatif de la phthisie pulmonaire.

Quel que soit le genre d'altération des différentes espèces de phthisies pulmonaires, toutes les différences remarquables au premier ou même au second degré s'effacent et se confondent, et la plupart offrent les mêmes symptômes à leur dernière période. Tous les auteurs proscrivent, en général à cette époque, l'usage du lait comme aliment, quand la fièvre est

continue, et qu'il y a embarras gastrique ou diarrhée. En effet, il augmente souvent alors le dévoiement; cependant j'ai observé plusieurs fois que, malgré les signes non équivoques d'embarras gastrique, le lait d'ânesse, l'hydrogale et le lait coupé avec l'orgeat étaient même des palliatifs utiles qui calmaient les coliques et la soif ardente, qui tourmentent alors les malades.

Le choix du lait, dans la phthisie pulmonaire, est une chose importante quand on veut en obtenir tout le succès possible. Le lait d'ânesse et celui de femme sont ceux qu'il est d'abord préférable d'essayer, quand le malade n'a pas déjà l'expérience des effets que produisent sur lui les autres espèces de lait. On peut ensuite par degrés passer à ceux de vache, de chèvre, de brebis, d'abord coupés avec les eaux minérales, les sucs d'herbes, les émulsions, suivant les cas. C'est, au reste, dans les ouvrages des praticiens qui ont particulièrement écrit sur la phthisie pulmonaire, et surtout dans ceux de Morton, Portal, Baumes, etc., qu'il faut voir les différentes précautions qu'il est souvent nécessaire d'employer pour tirer tout le parti possible de l'emploi du lait dans les phthisies pulmonaires.

Le lait est en général nuisible, comme nous l'avons déjà dit, dans les maladies lymphatiques, tuberculeuses, surtout chez les sujets d'un tempérament muqueux et peu susceptibles d'excitation. Il est au contraire très-utile dans un grand nombre d'affections cutanées, surtout dans les maladies dartreuses, chez les sujets nerveux, très-irritables et disposés aux inflammations. Il est également recommandable dans certaines maladies syphilitiques invétérées, quand les sujets sont fatigués par l'usage de différentes préparations mercurielles, et sont tombés dans un grand état d'amaigrissement. On a vu dans ce cas la diète lactée rétablir complétement les malades. Enfin, dans les cancers qui affectent les organes intérieurs et même la peau, mais qui ne sont pas susceptibles d'être extirpés, le lait pour toute nourriture pallie les symptômes et prolonge encore l'existence.

Le lait pour toute nourriture a souvent produit de très-bons effets dans les maladies du système nerveux qui dépendent d'une excitation trop vive. On a vu des convulsions céder à l'usage du lait. Cheyne, dans son livre intitulé *an Essay on the gout; Lond.*, 1724, cite un médecin qui, après avoir employé toutes sortes de moyens pour se guérir de l'épilepsie, se mit peu à peu à l'usage du lait, et fut délivré de cette fâcheuse maladie au moyen de cet aliment. Le lait a été employé avec avantage dans les névralgies, particulièrement chez les sciatiques; mais c'est spécialement dans la goutte qui attaque à la fois les systèmes séreux et nerveux, que la diète

lactée a été couronnée du plus grand succès. On a vu des goutteux jeunes se délivrer pour toujours de cette cruelle maladie en se mettant au lait pour toute nourriture. Les rhumatismes chroniques ont été souvent aussi combattus avec avantage par le lait.

Les médecins avaient pensé qu'on ajouterait sans doute aux effets médicamenteux du lait en nourrissant les animaux avec des plantes médicinales. On a donné avec succès, dans une hémoptysie, le lait d'une chèvre nourrie avec des plantes astringentes; mais le lait en lui-même n'a-t-il pas plus contribué à la guérison de l'hémoptysie que les propriétés astringentes des plantes qui, d'après les expériences de MM. Deyeux et Parmentier, ne peuvent point en transmettre au lait? Une chèvre qu'on avait voulu nourrir avec de la ciguë pour rendre son lait médicamenteux, a dépéri et succombé à ce genre de nourriture. Le docteur Berthollet, dans sa thèse inaugurale, a cherché à prouver, par quelques expériences, que les substances médicamenteuses ne transmettaient point leurs propriétés au lait; mais les expériences qu'il a faites ne sont pas très-concluantes, quelques-unes même sembleraient contraires à son opinion. Un trop grand nombre de faits d'ailleurs prouve l'influence des substances alimentaires et médicamenteuses sur le lait, pour qu'on puisse maintenant révoquer cette vérité en doute. C'est sur ce fait qu'est fondé le traitement médiat de la syphilis chez les nouveau-nés, à l'aide du lait de leurs mères, auxquelles on administre les remèdes. On parvient par ce moyen à guérir des affections syphilitiques graves sur de jeunes enfans. Ce traitement médiat ne réussit pas à la vérité aussi bien dans tous les cas, mais il n'agit pas moins d'une manière assez évidente pour qu'il soit impossible de révoquer en doute que les propriétés des préparations mercurielles se transmettent de la nourrice à l'enfant, quoique Young ait prétendu le contraire.

On trouve une quantité prodigieuse d'écrits et de dissertations sur le lait. Les auteurs de bibliographie indiquent surtout beaucoup de thèses dont il est difficile de vérifier l'existence. Il est possible de suppléer à tout ce qui a été publié sur ce sujet avec les ouvrages d'Young, de Petit-Radel et celui de MM. Deyeux et Parmentier.

MARTIN, Traité de l'usage du lait, etc.; Paris, 1684.

BAYLE, *De utilitate lactis ad tabidos reficiendos et de immediato corporis alimento; Solon.*, 1670.

VOGEL (Théod.), *Dissertatio inauguralis medica de connubio aquarum mineralium cum lacte longè saluberrimo*; in-8°. *Halæ Magdeburgicæ*, 1726.

Cette thèse, soutenue sous la présidence de Frédéric Hoffman, contient tout ce qu'il est essentiel de savoir sur l'usage des eaux minérales avec le lait.

WEBEL (christ.), *Dissertatio inauguralis medica de lactis cauto usu medico; Halæ Magdeburgicæ*, 1730.

WILL (georg philip.), *Dissertatio inauguralis medica de usu lactis antidoto; Altorfii*, 1737.

GEYMULLER, *De sero lactis; Basileæ*, 1738.

CLARET (charles), *Quæstio medica eaque therapeutica sub hoc verborum serie : An cancro mammario ulcerato inextirpabili pro omni alimento lac? Monspelii*, 1749.

Cette thèse ne contient que du verbiage, mais aucun fait.

BERTHOLLET (claude louis), *De lacte animalium medicamentoso;* Paris, 1779.

C'est par erreur qu'on a attribué cette thèse à M. Leroux des Tillets qui en était seulement le président.

PETIT-RADEL, Essai sur le lait considéré médicinalement sous ses différens aspects; Paris, 1786.

PARMENTIER et DEYEUX, Précis d'expériences et observations sur les différentes espèces de lait, considérées, dans leurs rapports, avec la chimie, la médecine et l'économie rurale; Paris, Barrois, 1800.

GOUPIL (claude antoine), De l'usage du lait dans le traitement de la phthisie pulmonaire; thèse in-4°. Paris, 1803.

BILLIOTTET, Sur la phthisie pulmonaire et l'emploi du lait dans le traitement de cette maladie; thèse in-4°. Paris, 1806.

Il faudra consulter aussi la Dissertation de Frédéric Hoffman : *De lactis asinini mirabili in medendo usu;* Op., t. VI. (GUERSENT)

LAIT (fièvre de), *febris lactea*, *febris ab ascensione lactis*, *à distensione mammarum*. Il s'opère une espèce de trouble et de révolution éphémère dans toute l'économie de la femme en couche, le troisième ou le quatrième jour après sa délivrance, à la suite ou en vertu desquels les seins se gonflent et deviennent douloureux. Le travail nécessaire pour produire ce changement s'annonce par certains phénomènes dont l'ensemble a été appelé fièvre de lait. Elle est une suite naturelle de l'accouchement, et aurait pu, à juste titre, être nommée *fièvre puerpérale*. En effet, elle a lieu chez toutes les femmes en couche, et, lorsqu'elle ne s'établit pas, les médecins craignent, avec raison, qu'il ne survienne quelque altération grave dans l'économie. On doit soupçonner qu'il existe une irritation vers un autre organe, et le médecin doit être sur ses gardes. On ne pourrait pas s'opposer à son développement par un moyen quelconque, sans nuire à l'accouchée et sans l'exposer à des maladies graves. Mais ce n'est pas à cette fièvre, suite ordinaire de l'enfantement, que les auteurs ont donné le nom de puerpérale, qui lui conviendrait très-bien.

Les physiologistes ne sont pas d'accord sur la cause de ce mouvement fébrile. Van Swiéten est tombé dans une très-grande méprise, en regardant cette fièvre comme un effet de l'inflammation qui succéderait à la délivrance. Dans un accouchement naturel, la matrice ne souffre aucune sorte de lésion. Le décollement du placenta et des membranes ont lieu sans véritable déchirure, et si quelquefois l'écoulement des

lochies présente une couleur qui ressemble à celle du pus, elle n'est pas le produit d'une suppuration analogue à celle qu'on observe dans une plaie. Cette apparence est la suite d'une irritation qui est survenue accidentellement à la membrane muqueuse de la matrice, qui s'est enflammée.

L'opinion la plus ancienne l'attribue au reflux du lait, qui, après l'accouchement, se porte de l'utérus vers les seins. Mais ce liquide n'est-il pas déjà formé dans le sein de la mère longtemps avant le travail de l'enfantement? Dès le commencement de la grossesse, la nature augmente la vitalité des mamelles, pour les disposer à opérer la sécrétion du lait; et, chez plusieurs femmes, elle a lieu avec une telle activité, qu'elles en sont mouillées et obligées de se garnir, parce qu'il coule abondamment par le bout du mamelon pendant les derniers mois de la gestation. Cependant le mouvement fébrile a également lieu chez ces dernières. On ne peut pas non plus la regarder, avec le professeur Monteggia, comme excitée uniquement par la distension des mamelles, *febris à distensione mammarum*, puisqu'elle commence avant cette distension. C'est évidemment prendre l'effet pour la cause. Le moment où la fièvre cesse est, au contraire, celui où le gonflement des mamelles est le plus considérable. Cette fièvre n'est point excitée par une cause matérielle. Je ferai voir qu'elle n'est, ainsi que la révolution laiteuse qui l'accompagne, qu'une sorte de crise provoquée par la nature pour se débarrasser de la pléthore qui survient, lorsque la contraction de la matrice s'oppose à ce que les fluides puissent s'échapper par ses orifices. Elle a pour but de rétablir l'équilibre dans la machine, qui a été rompu au moment où les fluides, qui s'étaient dirigés jusqu'alors vers l'utérus, ont été forcés de refluer dans la masse des humeurs, où ils ont produit pléthore.

Si l'accouchement a été heureux, les deux premiers jours se passent dans le calme. Quelques heures de sommeil dissipent la fatigue que la femme a éprouvée, et suffisent pour rendre au pouls son rhythme ordinaire. Au début de la fièvre, qui a lieu le plus communément vers le troisième jour, quelquefois vers la fin du second, d'autres fois vers le quatrième seulement, rarement plus tard, la nouvelle accouchée ressent un peu de malaise, une lassitude universelle, des frissons vagues. Le visage se colore, la chaleur augmente et la peau devient plus sèche; le plus souvent, il survient de la soif, de la céphalalgie; le pouls devient alors plus fort et plus fréquent, la respiration est gênée : cette crise, que l'on appelle fièvre de lait, s'annonce aussi par des élancemens dans les seins, qui se gonflent et deviennent douloureux; la tuméfaction s'étend quelquefois jusqu'aux clavicules et aux aisselles. Lors-

que le gonflement du sein parvient au plus haut période, les femmes sont obligées d'écarter les bras, et elles ne peuvent les rapprocher du tronc sans éprouver des douleurs vives. L'intensité des douleurs est proportionnée au degré de la tension du sein, qui est elle-même subordonnée à la quantité du lait et au non échappement de ce liquide par le mamelon.

Pendant tout le temps que dure cet état d'éréthisme ou d'excitation générale, l'écoulement des lochies diminue et disparaît même quelquefois en entier : cette suppression, suite naturelle de cette crise et de l'action nouvelle qui s'établit vers les mamelles, ne doit pas inquiéter. Les lochies reprennent leur cours, dès que tous ces symptômes d'excitation, soit générale, soit locale, s'apaisent. La durée de cette fièvre est de vingt-quatre, trente-six, quarante, quarante-huit heures; on la voit quelquefois se prolonger pendant trois jours; mais, dans ce cas, le médecin doit être sur ses gardes. Il est à craindre qu'elle ne soit entretenue par un état pathologique étranger à la circonstance des couches, ou dont elle serait tout au plus la cause occasionelle.

Au bout de ce temps, il survient une détente générale; une sueur plus ou moins abondante, quelquefois accompagnée de picotemens très-incommodes, et qui se continue pendant vingt-quatre heures et même plus, s'établit et ramène le calme à sa suite; les lochies reprennent leur cours : l'utérus devient de nouveau le siége où les mouvemens de la nature dirigent les fluides, si on ne continue pas à les appeler vers les mamelles par une irritation opérée par la succion. La gorge s'affaisse ordinairement vers la fin du quatrième jour. Trois circonstances concourent à produire cette déplétion des mamelles: la sueur dont est inondée la femme, l'issue du lait par les bouts des seins, et le rétablissement de l'écoulement des lochies. Chez les femmes qui ne nourrissent pas, cette dernière évacuation est ordinairement celle au moyen de laquelle la nature rétablit l'équilibre dans toute l'économie. C'est par cette voie qu'elle évacue les fluides qui auraient dû, dans l'ordre naturel, continuer de se porter aux seins pour y servir à la formation du lait. La transpiration des femmes exhale dans ce moment une odeur acide, qui a fait croire au vulgaire que le lait s'échappe par les pores de la peau, en même temps qu'il coule à flots par les bouts des seins. Il n'est pas certain que cette odeur dépende de la présence de la matière laiteuse. Le médecin observateur sait que la transpiration présente ce caractère dans beaucoup d'autres circonstances, et surtout chez les enfans atteints d'affections vermineuses.

Toutes les femmes ne sont pas également disposées à la fièvre de lait. En général, ce mouvement fébrile est d'autant

plus vif, que la sécrétion du lait doit être plus abondante. Les femmes qui transpirent très-abondamment dès les premiers jours, n'ont pas cette fièvre, ou elle est très-légère, quoiqu'elles ne nourrissent pas. La matière qui aurait dû se porter aux seins vers le troisième jour, s'est échappée par les pores de la peau. Cette transpiration insensible a dissipé la pléthore qui aurait donné lieu à cette réaction fébrile; mais, toutes les fois que la révolution laiteuse ne s'opère pas chez une femme, sans que cette pléthore qui succède toujours à l'accouchement ait été dissipée par cette évacuation, ou par une autre analogue, qui ait en partie rétabli l'équilibre dans la machine, on doit craindre qu'elle ne soit exposée à des maladies graves. Une irritation vive d'un autre organe peut s'opposer au gonflement des seins. Les femmes adonnées à des travaux pénibles ont aussi, en général, une fièvre moins vive et des lochies moins abondantes et moins prolongées.

Les femmes qui nourrissent ont une fièvre moins vive, si elles ont l'attention de donner à teter dans les premières heures après l'accouchement. L'attention de présenter le sein de bonne heure n'offre pas seulement l'avantage de modérer la fièvre de lait, c'est encore le moyen le plus sûr de prévenir les congestions vers d'autres organes. Le stimulus accidentel produit par la succion, surajouté au stimulus naturel qui existe, pour l'ordinaire, vers les mamelles, vers le troisième et quatrième jour, y attire plus sûrement la matière qui doit former le lait. Lorsqu'il manque, elle peut refluer dans la masse générale, où elle produit une pléthore dangereuse, jusqu'à ce qu'elle ait été dirigée, par les forces de la vie, vers d'autres coûloirs qui soient disposés à lui donner issue.

Quelques nourrices sont exemptes de la fièvre de lait; mais chez celles qui ne présentent pas d'élévation du pouls, qui n'éprouvent ni altération, ni mal de tête, symptômes, pour ainsi dire, inséparables de tout accès de fièvre, le moment où la glande mammaire commence à sécréter le lait, devient toujours sensible pour elles : des élancemens s'y font sentir; elle est douloureusement distendue. Cette opération est ordinairement accompagnée de frissons vagues, de bouffées de chaleur, de pesanteur de tête, de rougeurs et de pâleurs alternatives du visage.

Lorsque le produit de la conception vient à périr dans le sein de la mère, on observe assez constamment qu'il se manifeste une fièvre dans cette circonstance; mais on doit plutôt la considérer comme un état morbifique, que comme une vraie fievre de lait, qui est une crise naturelle. On peut la regarder, avec assez de fondement, comme le signe d'un avortement prochain. On voit encore survenir de la fièvre, lorsque, ayant

le travail, la matrice a perdu ses communications avec le fœtus, quoique vivant, par le décollement du placenta. A raison de la sympathie ou correspondance qui existe entre la matrice et les mamelles, la nature dirige ses forces vers elles pour opérer la sécrétion du lait, comme après l'accouchement. Elle est un indice assez certain que le fœtus qui, par ce défaut de communication, est devenu un corps étranger, sera expulsé plus tôt ou plus tard.

Comme on a observé que la formation du lait est accompagnée d'un mouvement fébrile, et qu'en général il est d'autant plus vif, que la sécrétion du lait doit être plus abondante, quelques auteurs se sont crus autorisés à en conclure qu'elle était produite par le lait. Loin d'être suscitée par lui, elle cesse, au contraire, dès qu'il est formé. Le moment où il est absorbé et porté dans le torrent de la circulation, est celui où tout rentre dans le calme, si aucun organe n'est primitivement affecté. Il entre nécessairement dans les vues de la nature que, chez toutes les femmes qui ne peuvent pas allaiter leurs enfans, le lait qui s'est formé dans les seins puisse être absorbé et se mêler au sang sans causer de danger.

Le plus souvent le sein de l'accouchée se remplit de lait d'une manière paisible, et l'on serait, en quelque sorte, fondé à refuser, avec Levret, le nom de fièvre au mouvement qui opère ce phénomène. Si on le consacre au trouble que la nature suscite dans l'économie, lorsqu'elle se propose de diriger les fluides vers les mamelles, on doit la regarder comme une véritable crise qui n'a rien de fâcheux. C'est une fièvre inflammatoire éphémère. Elle survient à raison de la plethore qui s'établit lorsque les fluides sont obligés de refluer dans la masse des humeurs; ce qui a lieu dans l'instant où la matrice se contracte avec beaucoup de force. Ce resserrement s'oppose à ce qu'elle puisse les recevoir avec la même facilité et leur donner issue.

Tout annonce que, durant le mouvement fébrile que la nature suscite pour remédier à cette pléthore, elle se propose de déterminer les fluides vers les mamelles. Les picotemens que les femmes y éprouvent, l'état d'éréthisme que l'on y observe à cette époque, tout indique que les seins sont le lieu où elle porte ses efforts. Ce gonflement des mamelles s'opère par des lois analogues à celui que l'on observe aux époques menstruelles. L'utérus et les seins ont entre eux des rapports sympathiques si prononcés, qu'on voit ces derniers se gonfler et devenir douloureux, toutes les fois que l'on voit le premier devenir le siége d'une sensibilité plus vive, d'un travail particulier. Aussi, si on cherche à empêcher le travail de l'organe mammaire par un moyen quelconque, soit en le comprimant, soit

en y appliquant des topiques, la femme court-elle les plus grands dangers. Il en est de même s'il existe un foyer d'irritation vers un autre organe, qui empêche les fluides de se porter vers les seins, destinés dans ce moment à suppléer, par leur action, l'écoulement des lochies qui est contrarié par la contraction de la matrice.

On doit donc regarder la fièvre de lait comme une sorte de crise provoquée par la nature, au développement de laquelle on ne saurait s'opposer sans nuire à l'accouchée. Elle n'exige aucun traitement. La femme doit seulement apporter une plus grande attention à user convenablement des diverses choses qui constituent la matière de l'hygiène. Le régime sera d'autant plus sévère que la fièvre sera plus vive : dans ce dernier cas, la femme doit se borner à prendre quelques bouillons. Elle doit boire abondamment ; on choisira les boissons propres à produire une douce moiteur, qui est la terminaison ordinaire de cette fièvre éphémère. J'omets tout ce qui est relatif à la direction de la femme dans ce moment, lorsque tout se passe dans l'ordre naturel ; tous ces détails se trouvent consignés à l'occasion du régime de la femme en couche.

Si la fièvre est très-forte et si elle menace de congestions, le médecin ne doit plus rester tranquille spectateur. Une fièvre trop vive s'oppose-t-elle au transport du lait vers les seins ; la saignée, les lavemens doivent être employés pour modérer l'effervescence qui trouble la nature dans sa marche. Un préjugé, aussi répandu qu'il est funeste, condamne l'usage de ces deux moyens. Par les lavemens, on modère toujours la fièvre lorsqu'elle est trop violente. Leur administration n'expose à des inconvéniens que lorsqu'il existe de la transpiration : or, il ne s'en déclare jamais dans les cas dont il s'agit ici ; elle ne survient qu'à l'instant où la fièvre diminue.

Les considérations que je viens de présenter sur la destination de la fièvre de lait et sur le danger qu'il y aurait de s'opposer aux vues de la nature, établissent suffisamment que l'on doit s'abstenir d'appliquer des astringens ou des narcotiques sur les seins, pour empêcher le lait de s'y porter, lorsque la femme ne doit pas nourrir. N'est-il pas imprudent de vouloir s'opposer à un transport de fluides que la nature opère, aux environs du troisième jour, chez toutes les femmes en couche, et dont le manque est presque toujours un indice certain de quelque altération grave survenue dans l'économie? Si on réussissait à étouffer le travail de l'organe mammaire par un de ces moyens, on forcerait les humeurs qui devaient s'y rendre à refluer dans la masse générale. La pléthore qui en résulterait peut devenir l'occasion du développement d'un état morbifique, si l'organe vers lequel elle s'effectue n'est pas

convenablement disposé. D'ailleurs, les astringens ne procurent pas aux femmes les avantages qu'elles en espéraient. Loin de conserver la beauté du sein, ils le flétrissent et le rident. On ne doit recourir aux narcotiques placés sur les seins pour en émousser la sensibilité, que lorsque la sécrétion laiteuse se continue, avec trop d'abondance, bien au delà du terme ordinaire. Si on soupçonne qu'un excès de vitalité de ces organes entretient l'afflux des humeurs, on peut alors, sans aucun inconvénient, chercher à l'éteindre par des applications de cette espèce. Dans le cas contraire, à une époque déjà reculée de l'accouchement, on pourrait appliquer les astringens, pour rendre aux mamelles leur ressort.

Après la cessation de la fièvre de lait, on doit s'abstenir de tous les médicamens incendiaires qu'il a été pendant longtemps d'usage d'administrer, sous prétexte de chasser le lait. La plupart des moyens employés pour tarir cette sécrétion sont dangereux : ils peuvent exciter l'action de quelques autres organes qui ne sont pas disposés à se prêter à l'évacuation succédanée que l'on sollicite. Dans l'ordre naturel, dès que la fièvre a cessé, les lochies se rétablissent d'elles-mêmes, et évacuent la matière qui devait se porter aux seins pour y former le lait. On voit les fluides prendre cette route toutes les fois que l'on ne continue pas à les y appeler par une irritation opérée par la succion. C'est donc la première évacuation qu'il est important de favoriser, puisqu'elle a lieu chez toutes les femmes qui ne nourrissent pas. Si une cause s'oppose à cette tendance naturelle, on doit favoriser ce mouvement. Le bain de vapeur est le moyen le plus sûr et le plus doux pour obtenir l'écoulement des lochies. Il n'expose à aucun inconvenient, tandis que les emménagogues, auxquelles on a si souvent recours, sont le plus souvent nuisibles, parce qu'un état d'éréthisme est la cause qui s'oppose à l'écoulement.

Si, au lieu de tout confier à la nature, au moment où le lait doit abandonner les mamelles, on va, sans étudier le lieu où il a une tendance naturelle à se porter, chercher à l'évacuer par les selles, les sueurs ou les urines, on s'expose à diriger les efforts de la nature vers des couloirs qu'elle n'a pas adoptés pour cette évacuation. On perd de vue que, dans la marche ordinaire, la matrice est destinée à évacuer cette humeur, et qu'elle seule est le vrai succédané des mamelles.

Ce n'est que lorsqu'on n'a pas réussi à exciter l'écoulement des lochies, que l'on doit chercher à évacuer par les selles, les sueurs, les urines, les fluides, qui, en se portant aux seins, y auraient formé du lait. Quoique, dans les cas où ils n'ont aucune tendance vers les mamelles ou vers la matrice, il soit indiqué de chercher à exciter l'action de quelques autres orga-

nes, pour qu'ils puissent servir de dérivation, on ne doit pas employer indifféremment les laxatifs, les sudorifiques, les diurétiques. On doit auparavant étudier celle de ces routes que la nature a le plus de tendance à suivre. Ainsi, tantôt les diurétiques, tantôt les diaphorétiques, tantôt les minoratifs, doivent être employés, suivant que l'évacuation paraîtra plus facile vers l'une de ces voies que vers l'autre.

Dans la vue de détourner les fluides des mamelles, on ne doit pas agir en même temps sur plusieurs organes par les remèdes que l'on sait avoir sur eux une action spéciale. Ces excitations diverses se nuisent mutuellement. Il est plus avantageux d'insister sur une seule sorte d'évacuans. En adoptant cette pratique, on réussira bien plus sûrement à déterminer l'afflux des humeurs sur l'organe que l'on excite. Je termine par une dernière remarque, c'est qu'on se trompe grossièrement en faisant boire abondamment la femme. Loin de diminuer par là la sécrétion du lait, on l'augmente au contraire. Lorsque la femme ne nourrit pas, on doit lui permettre, si elle est altérée, l'usage des fruits acidules bien mûrs, comme cerises, pêches, oranges. En même temps que ces fruits, que l'on a tort de refuser si sévèrement aux femmes en couche, calmeraient la soif, ils seraient très-propres à prévenir une sécrétion abondante du lait et à la tarir progressivement. (GARDIEN)

LAIT (répandu). *Voyez* COUPEROSE, GOUTTE-ROSE.

(F. V. M.)

LAIT (sucre de), SEL DE LAIT, *saccharum lactis*; substance cristallisée, blanche, demi-transparente, d'une saveur légèrement sucrée, mais fade et terreuse, exclusivement propre au lait des divers animaux, et que tout porte à regarder comme formée dans l'acte même de la sécrétion de ce fluide.

Par ses propriétés soit physiques, soit chimiques, cette matière semble tenir le milieu entre le sucre et la gomme. Comme eux, et malgré son origine animale, elle ne contient point d'azote, mais présente une grande proportion de carbone et d'oxigène. Elle se dissout dans douze parties d'eau froide et dans quatre d'eau bouillante, est complétement insoluble dans l'alcool, inaltérable à l'air, et n'est point susceptible de subir la fermentation vineuse. Traitée par l'acide nitrique, elle donne les mêmes produits que la gomme, et notamment, d'après la découverte de Schéele, de l'acide muqueux, nommé d'abord par cette raison *acide sacchlactique*. Soumis à une longue ebullition avec l'acide sulfurique ou l'acide muriatique affaiblis, le sucre de lait donne, comme le fait la fécule, une véritable matière sucrée : M. Vogel, à qui l'on doit la connaissance de ce phénomène, a fait voir aussi que l'action

du sucre de lait sur la dissolution d'acétate de cuivre se rapprochait beaucoup de celle qu'exerce le sucre lui-même.

Sa proportion n'est point la même dans le lait des diverses espèces de mammifères : en général, il abonde plus dans le lait de femme et dans celui d'ânesse, que dans le lait de vache, de jument, de chèvre, etc. D'après les recherches de M. Berzelius, mille parties de lait de vache écrémé contiendraient trente-cinq parties de sucre de lait, et mille autres parties de crême donneraient quarante-quatre parties de sucre de lait et de matières salines; mais on conçoit combien doivent influer sur les résultats de semblables analyses, la variété des alimens et des climats, l'état de santé ou de maladie, et, dans l'espèce humaine, l'influence toute-puissante des affections morales.

C'est dans les montagnes de la Suisse qu'est préparé tout le sucre de lait du commerce. On l'extrait par l'évaporation du sérum que donne, en si grande quantité, dans ce pays la préparation des fromages. Là il présente plusieurs variétés qu'a décrites M. Lichenstein, mais qui nous sont inconnues parce qu'elles ne dépendent que du degré de pureté de cette substance, et qu'elle ne nous parvient jamais que toute purifiée.

Les usages du sucre de lait sont bornés et de peu d'importance; on l'a quelquefois employé pour falsifier le sucre ou les cassonades, mais son peu de solubilité dans l'eau et son insolubilité complette dans l'alcool, ont toujours rendu facile la démonstration de cette fraude heureusement innocente. Comme il forme un des principaux élémens du petit-lait, Cadet avait proposé d'en faire la base d'un petit-lait artificiel, en l'associant au quart de son poids de gomme, à seize fois autant de sucre, et le dissolvant dans cent vingt-huit fois son poids d'eau : mais avant de proposer cette grossière imitation, il eût fallu démontrer sans doute qu'à l'exclusion des autres matériaux du sérum, le sucre de lait constitue seul le principe actif de ce fluide, et c'est ce que n'a encore établi aucune observation clinique.

Quant à son administration isolée comme médicament, elle paraît n'avoir jamais eu beaucoup de vogue, malgré l'éloge qu'en a fait, dit-on, Louis Tosti dans les cas d'aigreurs de l'estomac, d'ulcères internes, et même dans la phthisie pulmonaire.

Je l'ai vu employer aussi, mais sans aucune espèce d'avantage, dans un cas d'atrophie mésentérique. Rejetée des vrais praticiens comme à peu près inerte, cette substance est aujourd'hui presque entièrement abandonnée, et se trouve en quelque sorte reléguée dans la pratique de certains médecins, peu dignes de ce titre, qui, trompeurs ou crédules, attribuent à tel ou tel

pharmacien de la capitale, la possession exclusive du véritable *sucre de lait*, dont ils ne cessent d'ailleurs d'exalter les propriétés merveilleuses. J'ai eu occasion de consulter avec un médecin de cette espèce, et il est inutile d'ajouter que le malade et moi n'avons eu qu'à nous en repentir. *Voyez* LAIT.

(DELENS)

LAIT (taches de lait). *Voyez* DARTRES, MALADIES LAITEUSE.

(F. V. M.)

LAIT (des végétaux). Suc blanc qu'on rencontre dans un certain nombre de végétaux et qu'on a comparé au lait des animaux, à cause de cette couleur.

Le nombre des plantes qui donnent des sucs laiteux est considérable; il n'y a presque pas de familles naturelles qui ne contiennent quelques espèces qui fournissent des sucs de cette nature; il y a des familles entières dont tous les végétaux qui en font partie en renferment.

On trouve des *champignons laiteux* dans les agarics; on a même formé une section particulière, sous le nom de *lactaires*, des espèces qui ont cette propriété, et la très-grande majorité sont des espèces très-vénéneuses.

Dans les *palmiers*, on trouve le *cocotier*, dont l'amande contient, avant sa parfaite maturité, un suc laiteux très-sain et très-agréable à boire; le périsperme, en se concrétant, remplit la noix et remplace le lait. Les jeunes graines de plusieurs autres espèces de palmiers fournissent également un suc laiteux; mais ce n'est pas ici un suc propre à toute la plante.

Les *grenadilles* renferment le genre *carica*, dont l'espèce *carica papaya* offre un suc laiteux, amer et âcre, qui passe pour un bon anthelmintique aux îles. Il contient de l'albumine, de la matière caséiforme; ce suc découle de la tige et du fruit. Plus le fruit du papayer est jeune, et plus il donne de lait; on en trouve déjà dans le germe à peine fécondé. A mesure que le fruit mûrit, le lait, moins abondant, devient plus aqueux. Comme il est tout visqueux, on pourrait croire qu'à mesure qu'il grossit la matière coagulable ou caseuse est déposée dans les organes, et forme en partie la pulpe charnue de ce fruit.

Les *figuiers* offrent en général des végétaux remplis d'un suc laiteux, très-abondant surtout dans le genre *ficus* qui fournit du caoutchouc (*ficus toxicaria*, *ficus anthelmintica*, *ficus religiosa*, etc.): ce suc est absolument vénéneux dans plusieurs autres espèces, comme dans l'*ipo*. *Voyez* ce mot.

Toutes les *euphorbiacées* renferment un suc laiteux délétère, de nature gommo-résineuse. Nos euphorbes indigènes offrent toutes un suc caustique.

Les racines de presque toutes les espèces de *liserons* sont remplies d'un suc laiteux plus ou moins âcre, et qui est éminemment purgatif, comme le prouvent la scammonée, le jalap, le turbith, etc. qui appartiennent à cette famille.

Le suc des *apocynées* est laiteux, âcre, plus ou moins caustique et amer; plusieurs espèces même fournissent des poisons : telle est une espèce da genre *cerbera*. Plusieurs autres paraissent pouvoir fournir du caoutchouc.

Les *campanulacées* renferment en général un suc propre laiteux, quelquefois insipide, mais en général amer, et tendant un peu à l'âcreté; plusieurs cependant servent d'alimens, comme la raiponce.

Les *chicoracées* ont un suc laiteux plus amer que les campanulacées, surtout dans les espèces sauvages, comme on le voit dans la *lactuca virosa*, L. etc. On mange plusieurs plantes de cette famille dans leur jeunesse, par exemple, la chicorée, la laitue, le pissenlit, etc., malgré l'amertume de leur suc laiteux que la culture adoucit beaucoup.

Dans la famille des *cactus*, on trouve le *cactus mammillaris*, L., pourvu d'un suc laiteux, doux et insipide.

La famille des *papavéracées* renferme le genre *papaver*, qui offre un suc laiteux, amer et âcre, dans lequel réside la propriété narcotique de l'opium, qui n'est que le suc épaissi du *papaver somniferum*; il doit sa vertu somnifère à un principe qu'il contient, et que les chimistes modernes désignent sous le nom de *morphine*.

D'autres plantes, répandues dans des genres de familles diverses, donnent un suc laiteux; les auteurs les ont désignées, en général, sous le nom spécifique de *lactescens*, qu'il ne faut pas confondre avec l'épithète de *lactea*, que les botanistes donnent aux plantes qui ont une teinte blanche, analogue à celle du lait.

Les sucs laiteux des végétaux se distinguent en ceux qui sont doux et agréables, ceux qui sont insipides, ceux qui sont amers, ceux qui sont âcres, qui, pour la plupart, sont vénéneux lorsque cette propriété est portée à l'excès. Il est difficile de dire précisément à quel principe les sucs doivent ces différences. L'amertume paraît due au principe extractif amer des végétaux, l'âcreté à des gommes résines ou à des résines, et les qualités vénéneuses à des principes particuliers. Le caoutchouc est fréquemment élément des sucs laiteux des végétaux. On le trouve surtout dans l'*hevea caoutchouc*, dans le *jatropha elastica*, dans le *ficus indica*, l'*attocarpus integrifolia*, et le *castilloa elastica*. On trouve encore dans le lait des végétaux l'albumine, le *caseum* et le sucre; on y a aussi observé de l'acide hydrocyanique.

C'est surtout dans les pays chauds qu'on observe le plus de plantes laiteuses, et c'est sans doute à la chaleur qu'elles doivent la plus grande élaboration de ces sucs qu'on y reconnaît encore.

La couleur laiteuse est produite par un ou plusieurs principes qui ne sont pas en dissolution dans l'eau de végétation des plantes. Elle est causée surtout par des résines et des corps gras ou du mucilage. Un ou plusieurs des matériaux se trouvant suspendus, produisent la couleur blanche. On en a un exemple frappant dans l'amande douce qui, triturée avec de l'eau, forme un lait dû à l'interposition de l'huile dans ce liquide. Il est vrai que l'amande renferme du *caseum*.

Effectivement, plusieurs sucs laiteux n'ont pas que l'apparence du lait, ils en possèdent plusieurs principes. Nous venons de parler du *caseum* qui est un des principes du lait, qui effectivement se retrouve dans les sucs laiteux de plusieurs plantes, mais surtout dans un arbre dont nous parlerons tout à l'heure. L'huile qu'on observe dans quelques-uns de ces sucs peut être comparée au beurre du lait des animaux. Un véritable beurre peut se rencontrer d'ailleurs dans les végétaux, comme on le voit dans l'arbre que Mongo-Park a observé au Bambarra, et qu'il appelle *arbre de beurre*; le *bassia butyracea* (de la famille des sapotées) en est un autre exemple. M. Gay-Lussac regarde d'ailleurs le caoutchouc comme la partie huileuse, le beurre du végétal. Mais entre le lait végétal et l'animal il y a en outre cette différence, que l'absorption de l'air paraît indispensable pour la formation des pellicules du caoutchouc et du *caseum* dans le végétal, tandis qu'elle est inutile pour les deux principes semblables dans le lait animal. Au surplus, ces rapprochemens entre des principes semblables dans les végétaux et les animaux nous montrent qu'il y a encore moins de distance qu'on ne le croyait entre ces deux classes, et les chimistes modernes, en retrouvant des *matières animales* dans les végétaux, nous ont fait voir que parfois les élémens de composition étaient les mêmes dans les êtres organisés.

Parmi les sucs laiteux, on n'en distingue guère qu'une seule espèce qui serve de nourriture : car pour être alimens, ils doivent être dépourvus de principes âcres et narcotiques, et abonder moins en caoutchouc qu'en matière caséiforme.

L'*asclepias lactifera*, Lin., au rapport de Burman, a un suc qui remplace, à Ceylan, le lait des animaux; et on fait cuire avec ses feuilles les alimens qu'on a coutume de préparer avec le lait ordinaire; mais M. Decandolle observe que l'histoire de cette plante est encore mal connue, et que peut-

être ce lait est-il employé seulement dans la jeunesse de la plante.

La seule espèce de lait végétal dont on puisse se nourrir se rencontre dans un arbre qu'on a désigné sous le nom d'*herbe à la vache*. Cet arbre existe dans l'Amérique méridionale, province de Caracas, dans les vallées d'Aragua et de Caucagua; il paraît propre à la *cordillière du littorale*, surtout depuis Barbula jusqu'au lac Maracaybo. Il en existe aussi quelques pieds près du village de San-Matéo. Il est désigné par les habitans de la première vallée sous le nom de *palo de vaca* (herbe à la vache), et par ceux des vallées de Caucagua, par celui plus convenable d'arbre à lait (*arbol de leche*). C'est un très-bel arbre qui a le port du cainitier (*chrysophillum cainito*, L.). Ses feuilles sont oblongues, terminées en pointe, coriaces et alternes, marquées de nervures latérales, saillantes par dessous, et parallèles : elles ont jusqu'à dix pouces de long. La fleur n'est pas connue; le fruit est un peu charnu et renferme une et quelquefois deux noix.

Lorsqu'on fait des incisions dans le tronc de l'arbre à la vache, qui paraît appartenir à la famille des sapotées (à celle des figuiers, suivant M. de Jussieu), il donne en abondance un lait gluant, assez épais, dépourvu de toute âcreté, et qui exhale une odeur de baume très-agréable. Exposé à l'air, ce suc offre à sa surface, peut-être par l'absorption de l'oxigène, des membranes d'une substance fortement animalisée, jaunâtre, filandreuse, semblable à une matière caséiforme. Ces membranes, séparées du reste du liquide plus aqueux, sont élastiques presque comme du caoutchouc; mais elles éprouvent avec le temps les mêmes phénomènes de putréfaction que les gélatines. Cette espèce de *caillot* ou fromage s'aigrit dans l'espace de cinq à six jours. Le lait, renfermé dans un flacon bouché, dépose un peu de *coagulum*, et, loin de devenir fétide, il a répandu, pendant un pareil espace de temps, une odeur balsamique. Mêlé à l'eau froide, le suc frais se coagulait à peine; mais la séparation des membranes visqueuses, si on le met en contact avec de l'acide nitrique, avait lieu. Le lait de l'arbre de la vache renferme donc la matière caséiforme, comme celui des animaux.

Les nègres des lieux où croît cet arbre boivent abondamment de son lait, et le regardent comme un aliment salutaire. On en présenta à MM. Humboldt et Bonpland, de qui nous tenons les curieux détails sur ce végétal singulier, pendant leur séjour à Barbula (province de Caracas) dans des fruits de calebassier. Ils en burent des quantités considérables, le soir, avant de se coucher, et de grand matin, sans en éprouver au-

un effet nuisible. Seulement, la viscosité de ce lait le rend un peu désagréable. Les nègres et les gens libres qui travaillent dans les plantations, le boivent en y trempant du pain de maïs et de manioc. Le majordome de la ferme où résidèrent ces célèbres voyageurs les assura que les esclaves engraissent sensiblement pendant la saison où le *palo de vaca* leur fournit le plus de lait. M. de Humboldt doit donner en entier le Mémoire qu'il a lu à l'Institut, sur cet arbre extraordinaire, dont le genre n'est pas connu (ce végétal n'ayant pas été vu en fleur), dans le cinquième volume de la relation historique de son intéressant voyage, qui est sans contredit le premier pour les avantages que les sciences en ont retirés, de tous ceux entrepris aux frais de particuliers. (MÉRAT)

LAIT VIRGINAL. C'est un médicament externe préparé au besoin, en versant goutte à goutte, dans de l'eau commune, de la teinture alcoolique et saturée de benjoin jusqu'à parfaite blancheur (*Voyez* BENJOIN au troisième volume de ce Dictionaire, p. 79). Ce nom lui a été donné à cause de la ressemblance de sa couleur avec celle du lait, et à la réputation qu'il possédait de conserver au visage l'aspect de la virginité. Si l'on abandonne pendant quelque temps ce liquide à lui-même, il s'éclaircit, l'eau s'empare de l'alcool, et la résine se précipite; celle-ci, recueillie et séchée, forme le *magister de benjoin* de Nicolas Lefèvre, apothicaire du roi. *Voyez* son Traité de chimie, tom. II, Paris, 1660.

Le lait virginal a été recommandé en lotion pour embellir la peau, enlever les taches de rousseur, et l'espèce de dartre décrite par M. Alibert sous le nom de dartre furfuracée, *herpes furfuraceus*, dont les exfoliations, souvent couleur de son, ont été analysées par M. Vauquelin, qui y a trouvé de l'acide phosphorique libre et pas de carbonate de chaux; ce qui distingue cette espèce des autres également analysées. *Voyez* DARTRE au huitième volume de ce Dictionaire, p. 34 et 98.

Ce cosmétique si vanté, et autrefois plus composé, puisque, selon Pomet et Lemery, on y faisait entrer aussi le baume du Pérou, le storax, l'ambre et la civette, est justement tombé dans l'oubli. Il a le grave inconvénient, en se desséchant sur la peau, d'y laisser un enduit résineux plus ou moins coloré qui en bouche les pores, et nuit à l'éclat du teint.

Pour le remplacer, on peut user de la préparation suivante. Prenez, amandes douces, une once; amandes amères, deux gros; eau de roses, cinq onces. Faites, selon l'art, une émulsion dans laquelle on délayera un scrupule de fleurs de benjoin, ou acide benzoïque préparé par sublimation. Cette lotion n'a aucun inconvénient, et produit de bons effets.

On préparait encore autrefois une espèce de lait virginal, en versant dans de l'eau ordinaire suffisante quantité de vinaigre de Saturne pour la blanchir. C'est le même remède dont Goulard a depuis renouvelé l'usage, sous le nom empirique d'*eau végéto-minérale*. (NACHET)

LAITEUSES (maladies, humeurs), *Voyez* MALADIES LAITEUSES. (F. V. M.)

LAITRON, s. m., vulgairement LACERON, PALAIS DE LIÈVRE, *sonchus oleraceus*, Lin., *sonchus lævis* et *sonchus asper*, Offic.; plante de la syngénésie polygamie égale de Linné, et de la famille naturelle des chicoracées de Jussieu. Sa racine est assez épaisse, pivotante, blanchâtre, annuelle. Sa tige est droite, rameuse, anguleuse inférieurement, cylindrique dans le reste de son étendue, lisse, verte, tendre, fistuleuse, feuillée, remplie, ainsi que les autres parties de la plante, d'un suc laiteux, et haute d'un pied et demi à deux pieds. Ses feuilles sont alternes, amplexicaules, auriculées à leur base, vertes, glabres, alongées, tantôt roncinées ou découpées en lyre, avec un lobe terminal large et deltoïde, bordées de dents très-aiguës, roides, piquantes et comme épineuses, tantôt sinuées ou même simplement dentelées, dépourvues de pointes épineuses. Ses fleurs sont jaunes, terminales, disposées en une sorte de corymbe, et portées sur des pédoncules courts, rameux, glabres, cotonneux seulement à leur sommet; elles sont toutes composées de demi-fleurons nombreux, réunis dans un calice commun, ventru, formé de folioles inégales et imbriquées. Les graines sont striées, chargées d'une aigrette courte et sessile. Cette plante est commune en Europe, dans les jardins, les lieux cultivés et fertiles; la variété épineuse croît plus particulièrement dans les endroits incultes.

Toutes les parties du laitron ont un goût amer; leur suc lactescent rougit le papier bleu. Ses feuilles étaient autrefois employées, et le sont encore quelquefois dans la confection des sucs d'herbes. Leurs vertus se rapprochent beaucoup de celles du pissenlit, qui est de la même famille; comme lui, elles sont légèrement amères, apéritives et rafraîchissantes; leur suc ou leur décoction passent pour augmenter le lait des nourrices; on s'en sert principalement dans les engorgemens des viscères du bas-ventre.

Dans quelques cantons, les gens de la campagne mangent en salade les jeunes feuilles de la variété non épineuse, avant que la tige soit poussée; quelques-uns en mangent aussi les racines pendant l'hiver, temps pendant lequel elles sont moins amères. Les lapins et les lièvres sont très-friands des feuilles et des jeunes tiges; les vaches et les bestiaux les brou-

tent aussi avec avidité, et indifféremment celles de la variété à feuilles épineuses, comme celles de la plante dépourvue d'épines. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LAITUE, s. f., *lactuca*, nom d'un genre de plantes de la famille naturelle des chicoracées, Jussieu, que Tournefort avait placé dans ses sémiflosculeuses, et qui, dans le système de Linné, appartient à la syngénésie polygamie égale. C'est le suc propre, de couleur blanche, qui abonde dans les laitues, qui leur a fait donner ce nom, qui rappelle, de même que leur nom latin, la ressemblance de ce suc avec du lait. Les Grecs appelaient ces plantes δριδαξ δριδακινη.

Les caractères de ce genre de plantes sont ceux qui suivent : fleurettes ligulées ou demi-fleurons, tous hermaphrodites, à cinq étamines réunies par leurs anthères, contenues plusieurs ensemble, et formant une fleur composée dans un calice commun, presque cylindrique, formé de folioles inégales, imbriquées, membraneuses sur leur bord. A chaque demi-fleuron succède une graine munie d'une aigrette pédiculée, et portée, ainsi que ses pareilles, sur un réceptacle commun, ponctué et glabre.

Les botanistes connaissent environ vingt-cinq espèces de laitues : nous ne ferons mention ici que de celles dont on fait usage en médecine.

Laitue cultivée, *lactuca sativa*, Lin., *lactuca*, Offic. Sa racine est épaisse, pivotante, blanche, annuelle; elle donne naissance à une tige cylindrique, droite, glabre, feuillée dans toute sa longueur, simple dans sa partie inférieure, ramifiée dans sa partie supérieure, haute de deux pieds ou environ. Ses feuilles sont alternes, amplexicaules, ovales-oblongues, lisses, d'un vert pâle, ondulées en leurs bords et un peu dentées à leur base. Dans la plus grande partie des variétés de cette espèce, qui sont cultivées dans les jardins, les feuilles radicales prennent beaucoup de développement, sont très-multipliées, imbriquées et serrées les unes sur les autres, et elles enveloppent étroitement la jeune tige, dont elles ralentissent le développement, et avec laquelle elles forment une sorte de tête, arrondie dans certaines variétés, ovale ou ovale-oblongue dans d'autres, à laquelle on donne le nom de pomme Dans ces laitues pommées, comme dans celles qui ne le sont pas, lorsque la tige a pris son essor et s'est développée à la hauteur où elle doit atteindre, les feuilles qui la garnissent sont cordiformes, embrassantes, à peine pointues à leur sommet; les fleurs sont jaunâtres, assez petites, nombreuses, portées à l'extrémité des tiges et des rameaux, sur des pédoncules rameux, et disposées en panicule.

Cette plante paraît une des plus anciennement cultivée. Les anciens connaissaient déjà plusieurs des nombreuses variétés qu'on en voit dans nos jardins. Le type de ces variétés est, suivant M. Lamarck, le *lactuca quercina*, qui croît en Allemagne; suivant Rozier, c'est le *lactuca scariola*, L., qui se trouve dans nos campagnes. S'il en faut croire d'autres auteurs, la laitue cultivée est originaire de l'Asie.

La laitue est bien plus employée comme aliment que comme remède; elle ne paraissait pas avec moins d'honneur sur la table des anciens que sur la nôtre : d'abord, persuadés qu'elle dissipait l'ivresse et disposait au sommeil, ils la firent servir à la fin de leurs repas; dans la suite elle les commença, ce qui fait dire à Martial :

Claudere quæ cœnas lactuca solebat avorum,
Dic mihi cur nostras inchoat illa dapes?

Ailleurs Martial rappelle encore le même usage :

Prima tibi dabitur ventri lactuca movendo
Utilis.....

Ce passage, et le suivant de Columelle, prouvent le cas que les anciens faisaient de ce légume, et les qualités qu'ils lui attribuaient.

Jamque salutari properet lactuca sapore,
Tristia quæ relevet longi fastidia morbi.

C'est, selon Paul Éginète, un des alimens qui produisent le meilleur sang. La laitue n'offre en réalité qu'une nourriture peu substantielle, et que beaucoup d'estomacs ne digèrent pas facilement crue, comme on la mange cependant le plus souvent. Les assaisonnemens divers, les feuilles d'estragon, les fleurs de capucine qu'on y mêle ordinairement dans les salades, servent, en même temps, à en masquer l'insipidité et à en rendre la digestion plus facile. La coction produit encore mieux ce dernier effet.

A l'amertume, à la propriété un peu astringente de toutes les chicoracées, les laitues joignent celle d'être plus ou moins narcotiques; mais cette qualité, qui réside dans leur suc laiteux, est bien moins marquée dans la laitue cultivée que dans les espèces sauvages : la culture l'a sans doute adoucie comme le céleri et d'autres plantes. Le bon effet que son usage produit quelquefois contre l'insomnie était bien connu dès l'antiquité. Galien, qui l'appelle l'herbe des anciens sages, vieux, fatigué de ses longs travaux, et ne pouvant plus dormir, ne dut des nuits plus tranquilles qu'à l'habitude qu'il prit alors de manger de la laitue le soir. Elle fut si célèbre autrefois sous ce rapport, qu'on imagina qu'il suffisait, pour procurer du

sommeil à un malade, d'en placer, à son insu, et avec quelques précautions superstitieuses, des racines ou des feuilles sous ses couvertures ou sous son oreiller.

C'est sans doute de la propriété légèrement narcotique que dérive tout ce que les anciens ont débité de sa puissance anti-aphrodisiaque. Les pythagoriciens lui avaient donné le nom d'ευνουχιον, plante qui fait les eunuques; et le comique Eubolus l'appelait plaisamment la nourriture des morts, *mortuorum cibum*. Vénus, suivant une fable grecque, pour calmer ses regrets amoureux, ensevelit son cher Adonis sous des laitues. Cette plante était du nombre de celles qu'on cultivait soigneusement dans des vases appelés jardins d'Adonis, pour servir à la parure de ses fêtes. Peut-être l'opinion de la vertu réfrigérante de la laitue donna-t-elle l'idée de cette fable: peut-être aussi la fable fit-elle naître cette opinion. Quoi qu'il en soit, les médecins, Galien lui-même, la partageaient avec le vulgaire.

La crainte d'éprouver une si fâcheuse influence fut assez forte sur les Romains pour leur faire pendant quelque temps presque abandonner l'usage de la laitue. Mais le médecin d'Auguste, Antonius Musa, la lui conseilla dans une affection hypocondriaque. Le maître du monde guérit. Une statue fut élevée en l'honneur du médecin, et la plante proscrite, réhabilitée, devint plus en vogue que jamais.

La vieille erreur de regarder la laitue comme capable d'éteindre les désirs et de priver du pouvoir de les satisfaire, a passé au travers des siècles jusqu'aux temps modernes. Lobel était persuadé qu'un gentilhomme anglais, qui longtemps avait en vain désiré des enfans, ne dut le bonheur de voir enfin son épouse féconde, qu'au conseil qu'il lui donna de s'abstenir de laitue à son souper.

La laitue tenait un rang distingué dans la matière médicale des anciens. Quoiqu'ils aient beaucoup exagéré ses vertus, on ne doit pas la regarder comme tout à fait inerte.

On l'emploie avec utilité comme aliment dans les obstructions et dans les affections nerveuses des viscères abdominaux, telles que l'hypocondrie, les coliques nerveuses. De même que Galien, les gens de lettres, dans les insomnies qui les tourmentent si souvent, se trouveront bien de son usage. L'eau distillée de laitue, légèrement calmante, hypnotique, a fait quelquefois cesser des mouvemens spasmodiques qui avaient résisté aux autres moyens. On la donne à la dose d'une à quatre onces. Elle est très-propre à faire la base des potions calmantes. L'infusion, la décoction sont plus rarement employées. Le suc de laitue se prescrit assez fréquemment à la dose de deux

à quatre onces. Les semences qui paraissent avoir été fort en usage dans l'antiquité, sont inusitées aujourd'hui. Elles sont du nombre de celles désignées jadis spécialement sous le nom de semences froides. Les feuilles de laitue cuites servent quelquefois à faire des cataplasmes adoucissans.

LAITUE VIREUSE, *lactuca virosa*, Lin.; *lactuca sylvestris*, Offic.; θρίδαξ ἀγρία, Dioscor. Sa racine pivotante, annuelle, donne naissance à une tige droite, cylindrique, hérissée de petits aiguillons épars, haute de trois à quatre pieds, garnie de feuilles alternes, amplexicaules et auriculées à leur base, oblongues, entières, inégalement dentées en leurs bords, d'un vert glauque, très-glabres, hérissées en leur côte postérieure d'aiguillons nombreux et pareils à ceux qui se trouvent sur les tiges. Ses fleurs sont jaunâtres, disposées au sommet de la tige et des rameaux en plusieurs petites grappes dont l'ensemble forme une longue panicule. Cette plante croît dans les lieux incultes, les décombres et sur le bord des champs.

Le suc de cette espèce, très-abondant et bien plus fortement narcotique que celui de la laitue cultivée, est d'une nature assez analogue à celui du pavot. C'est cette ressemblance de couleur et de qualités qui fit donner à cette plante le nom latin de laitue méconide (μηκωνις, de μηκων, pavot), sous lequel Pline et Galien la désignent, et qui donna aux marchands l'idée de s'en servir pour sophistiquer l'*opium*, comme Dioscoride nous apprend qu'on le faisait.

De tout temps la laitue vireuse paraît avoir été regardée comme vénéneuse. Les feuilles fraîches ne le sont pourtant qu'à un degré assez faible, puisqu'une livre et demie que M. Orfila, dans le cours de ses expériences sur les poissons, fit avaler à un chien, ne l'incommoda aucunement.

Le suc et surtout l'extrait qu'on en prépare sont plus actifs. Deux gros de cet extrait ont toujours fait mourir, en plus ou moins de temps, les chiens auxquels M. Orfila les fit prendre. Appliqué sur le tissu cellulaire mis à nu, il produit des effets plus marqués qu'introduit dans l'estomac. Son action est encore bien plus prompte, si on l'injecte dans le système vasculaire. Un chien de moyenne taille, dans la veine jugulaire duquel le même observateur en injecta trente-six grains dissous dans quatre gros d'eau, ne vécut qu'environ un quart d'heure. Il répéta la même opération sur un autre chien avec quarante-huit grains dissous dans trois gros d'eau : l'animal fut assoupi sur-le-champ, rendit quelques excrémens jaunâtres, tomba sur le côté et expira trois minutes après, sans offrir le moindre mouvement convulsif. Il fut ouvert aussitôt. Le cœur ne battait plus; le sang contenu dans le ventricule gau-

che était rouge et fluide. Presque tout celui que renfermait la cavité droite était coagulé et noir. Les poumons étaient roses, crépitans ; jetés dans l'eau, ils surnageaient.

La vapeur qui s'élève de la laitue vireuse, quand on la fait cuire, suffit, suivant Vicat, pour produire une sorte d'ivresse.

L'extrait de la laitue vireuse agit sur le système nerveux à la manière de tous les narcotiques. S'il se présentait quelque cas d'empoisonnement par cette substance, il faudrait le combattre par les mêmes moyens qui conviennent contre l'opium et les autres poisons de ce genre.

Collin est le premier qui ait fait des expériences suivies sur les propriétés de la laitue vireuse. C'est surtout dans l'hydropisie qu'il assure s'être servi avec avantage de l'extrait de cette plante. Les anciens l'employaient ordinairement dans la même maladie. Suivant Collin, elle excite les urines, quelquefois la sueur; elle facilite les déjections alvines. Il l'a vue produire également de bons effets dans les obstructions abdominales, l'ictère, les affections catarrhales chroniques du poumon. Les essais de Collin sont bien loin d'être concluans sur les avantages de l'emploi de la laitue vireuse dans ces diverses maladies. Quarin, se plaignant de l'avoir toujours vainement administrée dans les hydropisies, pense que ceux qui l'ont vantée avaient soin d'y joindre quelque autre médicament énergique tel que la scille.

Quoi qu'il en soit, Durande prétend l'avoir utilement prescrite dans certaines fièvres intermittentes, bilieuses, dans des coliques hépatiques.

M. Schlesinger a publié, il y a quelques années, qu'il avait obtenu les effets les plus heureux de l'usage de l'extrait de la laitue vireuse dans le traitement de l'angine pectorale, maladie si terrible, et contre laquelle les moyens qu'on emploie restent si souvent sans succès. Cet auteur rapporte six observations faites sur des malades d'âge, de sexe et d'états différens, dont les accès de suffocation périodiques et très-rapprochés, après avoir résisté à l'usage de l'opium, du musc, du camphre, de l'éther sulfurique, et de plusieurs autres analeptiques, ont cédé assez promptement et d'une manière durable, même dans les cas où il y avait complication d'hydropisie, à l'usage de deux grains d'extrait de laitue vireuse mêlés à un demi-grain de feuilles de digitale pourprée, et donnés aux malades de deux heures en deux heures. Mais, dans ces cas rapportés par le docteur Schlesinger, l'addition d'une substance aussi active que la digitale ne doit-elle pas être comptée pour quelque chose, et celle-ci ne peut-elle pas revendiquer une grande partie du succès attribué à l'extrait seul de la laitue vireuse ?

C'est surtout comme antispasmodique que cet extrait, la seule préparation de la plante qui soit usitée, peut être utile. Mais il s'en faut bien qu'on doive, ainsi que le fait Vicat, le regarder comme aussi actif que l'opium. Les expériences de M. Orfila prouvent suffisamment le contraire. Quelques observations qui nous sont particulières, et dans lesquelles nous l'avons employé comme calmant et comme somnifère, nous ont également prouvé que ce n'était qu'à des doses assez élevées qu'il pouvait agir de cette manière : ainsi, quatre grains, huit grains, et même douze grains de cet extrait donnés successivement à une femme attaquée d'un ulcère de l'utérus, n'ont nullement calmé les douleurs qu'elle éprouvait, et ne lui ont pas du tout procuré de sommeil, tandis qu'un grain et demi d'extrait d'opium produisait ordinairement ces heureux effets.

Un homme âgé de quarante-deux ans, tourmenté depuis longtemps de douleurs rhumatismales qui le privaient du sommeil, dormit un peu en prenant douze grains d'extrait de laitue vireuse, et il eut un très-bon sommeil les deux nuits suivantes en portant la dose de cette substance à dix-huit grains.

On voit, d'après cette dernière observation, que l'extrait de laitue vireuse peut être quelquefois utile; mais il faut qu'il soit administré à une dose beaucoup plus forte que l'opium, et cela doit par conséquent restreindre son emploi aux seuls cas où toute l'énergie de ce dernier n'est pas nécessaire. Quelques praticiens assurent d'ailleurs que l'extrait de laitue, en produisant les heureux effets de l'opium, ne cause presque jamais les accidens que celui-ci, même à petite dose, détermine chez certains individus.

Collin avait déjà remarqué que la manière dont l'extrait de laitue vireuse a été préparé, influe beaucoup sur son activité. M. Orfila a reconnu que celui qu'on obtient en distillant à une douce chaleur au bain-marie, le suc de la plante fraîche, est plus actif que celui qu'on en tire par décoction. On ne doit le prescrire d'abord qu'à la dose de quelques grains; mais par une augmentation progressive, on peut arriver jusqu'à en faire prendre sans inconvénient un, deux et même trois gros.

LAITUE SAUVAGE, *lactuca sylvestris*, Lam., *lactuca scariola*, L. C'est une plante très-voisine de celle dont nous venons de parler, par ses caractères extérieurs, de même que par ses propriétés; elle paraît seulement un peu moins narcotique. C'est celle que nomme Collin dans le livre où il rend compte de ses expériences, mais la figure qu'il y joint, et qui représente la laitue vireuse, prouve que c'est de cette dernière

qu'il s'est servi. Ces deux plantes au reste pourraient bien, suivant l'opinion de Haller, être plutôt de simples variétés d'une seule espèce, que deux espèces bien distinctes.

Le nom de *lactuca scariola* ne doit pas faire confondre la plante dont nous parlons avec la scariole des jardiniers, qui paraît souvent sur nos tables, et qui est l'une des variétés de la chicorée cultivée, *chicorium endivia*, L.

COLLIN (H. JOS), *Lactucæ sylvestris contra hydropem vires;* in-4°. *Viennæ*, 1780.

HERTZ SCHLESINGER; Observations sur l'efficacité de l'extrait de laitue sauvage (*lactuca virosa*), dans l'angine pectorale ou l'asthme convulsif; dans le Journal de médecine pratique; par C. W. Hufeland.

(LOISELEUR DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LALLATION, s. f.; vice de la parole qui a lieu lorsqu'on double les L sans nécessité, et qu'on les amollit comme le double LL des Espagnols ou le H des Gascons, ou lorsqu'au lieu de la lettre R on prononce L, comme *Malie* au lieu de *Marie*. Cet état dépend soit d'un défaut de plusieurs dents incisives, soit d'une difficulté dans les mouvemens de la langue. Dans le premier cas, lorsqu'on a affaire à un enfant, cette gêne de la parole disparaît lorsque la seconde dentition s'est opérée; elle ne se dissipe chez les adultes qu'en plaçant des incisives artificielles. Nous avons eu occasion de faire cette remarque chez un de nos amis, qui est privé de plusieurs dents incisives, et qui n'a pu se corriger de ce vice de parole qu'en se faisant poser des dents artificielles. Dans le second cas, lorsque la difficulté des mouvemens de la langue n'est pas due à un excès de longueur du filet, l'habitude seule peut rendre à la parole son rhythme naturel. Il faut, à l'exemple de Démosthène, s'amuser à réciter à haute voix des pièces de vers, et se faire une loi de prononcer chaque mot d'une manière exacte et complette. *Voyez* PAROLE. (M. P.)

LAMBEAU, s. m. On donne en chirurgie le nom de lambeaux aux parties molles détachées du corps dans une étendue plus ou moins grande, et qui communiquent encore avec lui par une base de largeur variable.

Les lambeaux sont fréquemment le résultat de l'action des causes vulnérantes; ils constituent alors une classe importante de plaies, désignées sous le nom de *plaies à lambeaux*. Mais, dans un grand nombre de cas, l'opérateur les forme avec intention, pour recouvrir la division principale qui a été pratiquée, et sur laquelle ils doivent se cicatriser.

Les différentes parties des corps vivans sont susceptibles de se réunir dans un temps assez court, lorsqu'elles ont été divisées par une cause quelconque. L'observation de ce fait cou-

duisit à recommander la conservation des lambeaux dans les opérations chirurgicales ; mais ce ne fut que quand le traitement des plaies se trouva débarrassé des pratiques cruelles, nuisibles, ou au moins inutiles, qui servaient aux anciens à entraver plutôt qu'à favoriser la cicatrisation, que la nature, mieux observée, fit voir combien il importe de conserver les tégumens autour des solutions de continuité. En effet, on reconnut alors que la première partie du travail par lequel s'opère la réunion des blessures, consiste dans le rapprochement de leurs bords. On conclut de là que plus on ménagerait la peau, et plus aussi il serait facile de recouvrir la plaie ; d'où résulteraient deux avantages inappréciables, la formation d'une cicatrice moins étendue, et une guérison plus prompte. Dès-lors, *conserver le plus de peau possible, afin d'en recouvrir les surfaces saignantes*, devint un des premiers préceptes à observer dans la pratique des opérations.

Les succès qu'on obtint en se conformant à cette règle étant bien constatés, on alla plus loin, et l'on chercha les moyens de mettre, dans tous les cas qui le permettraient, les lèvres des solutions de continuité en contact, afin d'en rendre la cicatrisation aussi prompte que possible. On pensa que, pour atteindre au but, la conservation des lambeaux était le moyen le plus avantageux et le plus en rapport avec la marche ordinaire de la nature. Mais la nécessité de ces lambeaux, ainsi que la forme à leur donner, sont relatives à la nature des opérations que l'on pratique et des parties sur lesquelles on opère. Il est donc évident que toutes les fois qu'on devra mettre à nu seulement une étendue peu considérable de parties, il sera moins urgent de conserver un ou deux lambeaux, que lorsqu'on devra faire une plaie ayant de vastes dimensions. Il est encore incontestable que moins la peau sera susceptible de s'étendre, comme au crâne par exemple, et que plus il sera impérieusement prescrit d'éviter une cicatrice étendue et difforme, comme à la face, plus aussi on sera contraint de se ménager la ressource de lambeaux suffisans pour recouvrir les surfaces saignantes.

Une règle générale dans la conservation des lambeaux, c'est de leur donner la plus grande épaisseur possible. On doit surtout éviter de disséquer trop soigneusement la peau, et de briser ainsi les liens celluleux et vasculaires qui l'unissent au restant du corps, en la faisant participer à la vie générale. On voit presque toujours les portions de tégumens conservées à grande peine, et en faisant souffrir aux malades les douleurs les plus vives, prendre bientôt une teinte bleuâtre et livide : elles ne vivent pas assez pour être susceptibles de se réunir au

fond de la plaie, et cependant elles ne sont point non plus assez isolées pour tomber en gangrène. Devenues un obstacle insurmontable à la guérison, et une cause puissante de fistules, de clapiers, de dépôts purulens ou ichoreux, elles nécessitent des excisions douloureuses. En les conservant on n'a donc fait que retarder la cure et doubler les souffrances. Ce motif doit, suivant nous, porter à rejeter la méthode de n'ouvrir les bubons inguinaux ou axillaires, que quand la suppuration a fondu toutes les duretés. En suivant cette marche, on donne le temps au travail inflammatoire de détruire tout le tissu cellulaire sous-cutané. La plaie ne peut plus ensuite être conduite à guérison que par la destruction de la peau désorganisée; mais ici le caustique mérite à mille et un égards la préférence sur le procédé cruel de l'ébarbement, conseillé par quelques praticiens.

Dans toutes les opérations chirurgicales, on doit couper les tégumens perpendiculairement à leur surface. Les sections ainsi faites sont moins douloureuses, et les bords des lambeaux se cicatrisent plus facilement. Lorsqu'il devient nécessaire d'exciser ces mêmes lambeaux, il faut se garder, sous prétexte d'emporter tout ce qui est décollé, de faire agir l'instrument dans une direction oblique à la surface du corps. On évitera surtout d'employer les ciseaux, dont l'action entraîne toujours une assez forte contusion, qui, dans le cas particulier dont il s'agit ici, serait encore plus nuisible que dans tout autre (*Voyez* CISEAUX). Il n'est pas constamment indispensable de couper tout ce qui est détaché : ordinairement même il suffit d'emporter ce qui a subi quelque altération dans sa couleur, pour que le reste se rapproche et s'unisse au fond de la plaie.

On peut comparer les abcès ouverts à des plaies sur lesquelles sont conservés des lambeaux de tégumens qui recouvrent la plus grande partie de leur étendue, et qui doivent se cicatriser avec le fond du foyer. Nous avons observé, surtout dans le traitement des bubons ouverts avec l'instrument tranchant, qu'outre la cause précédemment signalée de la nécessité où l'on est si souvent d'exciser ces lambeaux, il s'en trouve une autre, non moins fréquente, dans la pernicieuse coutume qu'ont certains chirurgiens de placer sous les lèvres de la plaie des mèches ou autres pièces d'appareil, qui les soulèvent, les usent en quelque sorte, et les mettent enfin hors d'état de se réunir. On n'a encore aujourd'hui même que trop d'occasions de voir mettre en usage ces pratiques, réprouvées à la fois par le raisonnement et par l'expérience, et dont l'effet est de perpétuer l'existence de toutes les sinuosités des plaies ;

en sorte que, si celles-ci guérissent, on peut dire que la nature a dû combattre, pour arriver au but, tous les efforts de l'homme inhabile qui lui a disputé le terrain pied à pied.

Le pansement des plaies doit donc être constamment fait de manière que la charpie dont on les couvre dépasse leurs bords et appuie dessus. Ainsi disposée, elle rapproche sans cesse ces bords lorsqu'ils sont décollés, et les force enfin de se réunir au fond. S'il y a du pus accumulé sous les lambeaux, c'est par une situation convenable, par l'emploi raisonné de la compression, et enfin par des contre-ouvertures méthodiquement pratiquées, que l'on doit en favoriser l'écoulement. Jamais on ne peut être autorisé à *bourrer* les foyers de charpie; c'est agir directement contre l'indication que l'on se propose de remplir. *Voyez* ABCÈS, DÉPÔT, FOYER, PANSEMENT, PLAIES A LAMBEAUX.

Les amputations tiennent le premier rang parmi les opérations dans la pratique desquelles la conservation des lambeaux est utile, ou même indispensable. Les amputations à lambeaux, considérées soit dans la continuité, soit dans la contiguité des membres, formeront l'objet principal de cet article.

§. I. *Amputation à lambeaux dans la continuité des membres.* L'étude des maladies qui affectent l'extérieur du corps humain apprit bientôt que, parmi elles, il en existe un grand nombre, dont les progrès rapides entraînent inévitablement la mort du sujet. Ce n'est sans doute qu'après avoir employé sans succès une multitude de remèdes divers pour prévenir un résultat aussi funeste, que la chirurgie osa proposer ce moyen extrême, seul capable de donner quelque espoir de salut au malade. Peut-être la nature, en opérant spontanément, dans quelques cas trop rares, la séparation des parties sphacélées, mit-elle l'art sur la voie de cette opération hardie, et indiqua-t-elle pour ainsi dire elle-même la possibilité de l'amputation.

Il paraît, d'après ce que nous lisons dans le livre *De articulis*, que, du temps d'Hippocrate, les amputations, dans les articles, étaient pratiquées avec succès. Peut-être même furent-elles mises les premières en usage, car elles ont dû paraître plus simples et plus faciles que les autres. Quoi qu'il en soit, c'est à Celse que nous devons la première description d'un procédé régulier pour l'ablation des membres. Cependant cette description, dans laquelle quelques érudits, dépréciant les travaux des modernes pour en attribuer tout l'honneur aux anciens, ont cru retrouver l'amputation à lambeaux indiquée, est si imparfaite et si vague, que la prévention a pu seule découvrir quelque chose de semblable. Tout ce que l'on peut conclure des paroles de Celse, c'est qu'il voulait que l'on pratiquât la section

des chairs dans le vif, le plus près possible des parties sphacélées, et de telle sorte qu'après l'opération la peau fût ramenée sur le moignon, afin d'obtenir la guérison sans suppuration. Cependant il n'est point hors de propos de faire remarquer ici que cette version, qu'on trouve dans l'édition de R. Constantin, Lyon, 1566, dans celle de Linden, Leyde, 1657, et dans plusieurs autres, n'est pas parfaitement authentique; car on rencontre, dans diverses éditions plus anciennes, ces paroles : *In quibus pus moveri debet*, au lieu de *in quibus pus non moveri debet.* Nous sommes portés à croire que la première de ces versions est préférable à la seconde; elle nous semble plus en rapport avec tout ce qu'ont dit, depuis Celse, les auteurs qui se sont occupés de ces matières. Voyez *A. Cornelii Celsi medicinæ libri octo, ex recensione Leonardi Targæ : accedunt et notæ variorum*, etc., in-4°. Lugd. Bat., 1785, p. 417.

Jusqu'à une époque assez voisine de nous, c'est-à-dire jusqu'au temps où les armes à feu devinrent d'un usage général, on ne pratiqua l'amputation que pour le seul cas de sphacèle des membres. L'opération effrayait alors presque autant le chirurgien que le malade, et il n'était point rare de voir celui-ci périr immédiatement par l'effet de l'hémorragie ou par la violence de la douleur. Ces deux accidens, trop souvent funestes, devinrent les objets de la sollicitude de tous les praticiens qui, pour les prévenir, ou pour en modérer la violence, inventèrent les procédés, souvent barbares, que nous trouvons décrits par les successeurs de Celse.

Ainsi, Paul d'Égine recommande de ne couper les chairs qu'au voisinage des parties vivantes. Jean de Vigo et Fabrice d'Aquapendente veulent que l'on ne pratique la section que dans les parties gangrénées, à un pouce de ce qui participe encore à la vie. Ils donnent ensuite le précepte de réduire le restant en escarre, en cautérisant assez fortement pour que le malade ressente la chaleur du feu. Cette méthode, dit l'illustre chirurgien de Padoue, a le triple avantage d'arrêter les progrès de la gangrène, de ne point exposer le malade aux dangers de l'hémorragie, et de le débarrasser sans douleurs d'un membre dont la conservation était impossible.

Théodoric, évêque de Cervia, administrait à ses malades différens narcotiques, tels que la jusquiame, la belladone, etc., pour émousser leur sensibilité, et pour diminuer par conséquent la violence des douleurs qu'ils devaient éprouver pendant l'opération. Cette pratique, blâmée par plusieurs auteurs, est sans doute inutile dans la plupart des cas : inconsidérément suivie, elle peut même avoir des inconvéniens, en

produisant chez le sujet un état de narcotisme trop intense; mais, dirigée avec discernement, l'administration de l'opium et des autres stupéfians, quelque temps avant l'opération, offre de grands avantages chez les sujets dont la susceptibilité nerveuse est très-prononcée. Peut-être même a-t-on eu tort de renoncer aux applications extérieures de la jusquiame, de la morelle, de la ciguë, etc., que Théodoric, et ceux qui avaient adopté ses idées, voulaient que l'on pratiquât sur le membre qui doit être le siége de l'opération, afin de le rendre en quelque sorte insensible à l'action des instrumens.

Guy de Chauliac, pensant que les malades conservent toujours des sentimens de haine pour ceux qui leur ont retranché quelque membre, parce qu'ils ne sont jamais entièrement convaincus de la nécessité de l'ablation, voulait que l'on entourât le membre sphacélé de substances résineuses et aromatiques, et que l'on attendît ainsi que la nature en opérât spontanément la séparation. Quelques hommes timides, et notamment Joachim Wrabetz et Guillaume-Godefroy Ploucquet, se sont déclarés partisans de cette méthode, abandonnée depuis longtemps; ils prétendaient accélérer la chute du membre, en l'étranglant, pour ainsi dire, audessus du mal, avec une petite corde, dont on augmentait chaque jour la constriction. Il est inutile de critiquer des idées aussi déraisonnables.

Tous les auteurs dont nous venons de parler avaient surtout porté leur attention vers la douleur que cause l'opération, et s'étaient spécialement appliqués à la prévenir. Ceux dont nous allons examiner les procédés redoutaient principalement l'hémorragie, et ils inventèrent les pratiques les plus cruelles pour se rendre maîtres du cours du sang. Ainsi les uns, avec Albucasis, voulaient que l'on se servît d'un couteau rougi pour opérer la section des chairs, afin que les vaisseaux, coupés et cautérisés au même instant, ne pussent fournir aucun écoulement sanguin. D'autres, et parmi eux on remarque André Vesale, Bartholomée Maggie, Gabriel Fallope, etc., prescrivirent de soumettre, immédiatement après l'opération, la surface de la plaie à l'action des cautères rougis à blanc, ou même de plonger l'extrémité du moignon dans l'huile bouillante.

Ces méthodes, dont la barbarie nous étonne, et que leurs auteurs nous présentent comme étant les moins défavorables aux malades, étaient encore généralement en usage lorsque Ambroise Paré s'éleva contre elles, et en signala les inconvéniens. Laissons parler lui-même ce grand homme, dont l'ouvrage ne saurait être trop médité. « Qu'il soit vray, dit-il, on

ne vit oncques de six ainsi cruellement traitez, en eschapper deux, encore estaient-ils longtemps malades, et malaisément restoient les playes, ainsi bruslées, menées à consolidation, pource qu'une telle section faisoit des douleurs si véhémentes, que les malades tombaient en fievre, en spasmes, et autres mortels accidens, avec ce que le plus souvent l'escarre cheute, survenait nouveau flux de sang, qu'il fallait encore estancher avec les cautères actuels ou potentiels, lesquels répétéz consommoient une grande quantité de chair, et autres parties nerveuses, pour laquelle déperdition les os demeuroient après nuds et découverts, ce qui a rendu à plusieurs la cicatrisation impossible, ayant tout le reste de leur vie gardé un ulcere au lieu du membre coupé, ce qui leur ostoit le moyen de se pouvoir servir d'une jambe en bois faite artificiellement (liv. XII, chap. 35). »

Vivement frappé de ces inconvéniens, dont il pouvait, au milieu des camps, apprécier mieux qu'un autre les funestes effets, Paré imagina de pratiquer la ligature des vaisseaux, et de s'opposer ainsi, d'une manière efficace, à l'hémorragie. Cette invention, en débarrassant tout à coup la chirurgie du plus grand obstacle qui s'opposât à ses progrès, fut la source du perfectionnement que l'on apporta successivement dans les procédés au moyen desquels on opère l'ablation des membres.

L'illustre chirurgien français pratiquait la ligature des artères d'une manière immédiate, en les tirant au dehors avec une pince nommée bec à corbin, et en les entourant d'un fil ciré. Ses successeurs pensant qu'il était plus avantageux de comprendre avec le vaisseau une certaine quantité de parties molles, destinées à le protéger et à empêcher sa trop facile section, furent entraînés à lier fréquemment avec les artères les cordons nerveux qui les accompagnent. De cette pratique vicieuse résultaient des douleurs intolérables, des convulsions violentes, et très-souvent le tétanos, accidens le plus ordinairement funestes, que l'on attribua vaguement à la ligature, faute d'en connaître la véritable cause (*Voyez* LIGATURE). On chercha donc, d'après ces idées inexactes, à remplacer ce moyen par d'autres procédés qui n'offrissent pas les mêmes inconvéniens. C'est alors que les styptiques furent préconisés; que l'on vanta, avec l'enthousiasme le plus violent, la vertu de certaines substances absorbantes, telles que le lycopode, l'agaric de chêne, etc. C'est alors, enfin, que l'on proposa l'amputation à lambeau.

Lowdham, chirurgien anglais, paraît avoir pratiqué le premier cette opération à la jambe. Jacob Young, dans un ou-

viage ayant pour titre : *Currus triumphalis e terebintho*, in 8°. Londres, 1679, publia une lettre dans laquelle l'opération est mentionnée. Cependant, malgré cette publication, la découverte de Lowdham n'était pas connue ; elle demeurait ensevelie dans un oubli profond avec le livre qui en était, en quelque sorte, dépositaire, et dans lequel l'essence de térébenthine était regardée comme un moyen préférable à tous ceux qu'on avait préconisés jusqu'alors contre les hémorragies, même à la ligature des vaisseaux.

En 1696, Adrien Verduin, qui ne connaissait pas l'opération du praticien anglais, fut conduit à la même idée, et fit de l'amputation à lambeaux le sujet d'une dissertation, dans laquelle il décrivit, avec une clarté et une précision peu communes, le procédé suivant :

Le malade étant couché et maintenu comme lorsqu'il s'agit de l'amputation ordinaire, l'opérateur garnit la partie inférieure de la cuisse et la région poplitée de compresses épaisses, étendues le long du trajet des vaisseaux, et soutenues par plusieurs autres compresses circulaires. Une bande de cuir solide, large de six pouces, garnie de trois courroies et de trois boucles, sert, étant appliquée sur les compresses, à modérer le cours du sang, que l'on suspend tout-à-fait au moyen du tourniquet de Petit, placé pardessus le tout. La jambe est entourée, immédiatement audessus de l'endroit où l'os doit être scié, par une courroie destinée à en affermir les chairs. Après tous ces préparatifs, Verduin enfonçait enfin un couteau courbe de dedans en dehors, en rasant, pour ainsi dire, les os de la jambe ; et portant l'instrument en bas, jusque vers le tendon d'Achille, il formait un lambeau qui comprenait toutes les chairs du mollet, et qui était immédiatement enlevé. Une incision demi circulaire, pratiquée à la hauteur de sa base, achevait de cerner antérieurement le membre, dont on terminait l'ablation comme à l'ordinaire.

La courroie était alors ôtée ; le lambeau, nétoyé avec une éponge, était ramené en avant, et maintenu appliqué sur la plaie, au moyen d'une ou deux vessies, enduites à leurs bords d'emplâtres agglutinatifs, de plusieurs compresses croisées sur elles, et de deux courroies, qui, prenant leur point d'appui sur la bande de cuir, soutenaient le tout avec solidité. Un instrument particulier, nommé *soutient*, et composé d'une plaque métallique, susceptible d'être appliquée avec plus ou moins de force sur l'appareil, en pressant le lambeau contre les os de la jambe, rendait enfin impossible tout écoulement sanguin. Ce n'était qu'après toutes ces précautions que l'opérateur se croyait autorisé à relâcher complétement le tourni-

quet. L'appareil n'était levé que le cinquième jour, excepté dans les cas où des accidens imprévus se manifestant, il devenait indispensable de s'assurer de l'état des parties, souvent gênées et douloureusement comprimées par le bandage.

L'opération ainsi pratiquée par Verduin, et par d'autres chirurgiens hollandais, fut plusieurs fois suivie de succès. Ruysch, Junker, Goelicke, Verduc, Manget et autres, en parlèrent avec éloge. Laurent Heister fut presque le seul qui s'éleva contre elle.

En 1702, Sabourin, chirurgien distingué de Genève, vint à Paris présenter à l'Académie des sciences un mémoire, dans lequel il démontrait les avantages de l'amputation à lambeaux, dont il s'attribuait l'invention. Le procédé qu'il proposait ne diffère absolument en rien de celui de Verduin, et on a beaucoup de peine à croire qu'il n'ait pas eu connaissance de ce dernier.

Quoi qu'il en soit, Lafaye simplifia la construction du *soutient*, que Verduin avait singulièrement compliquée, et Garengeot perfectionna le procédé du praticien hollandais. Il voulut que l'on commençât par l'incision demi-circulaire antérieure; il supprima l'appareil embarrassant des bandes de cuir, et se contenta de l'application du tourniquet de Petit pendant l'opération; il pratiqua la ligature des vaisseaux, et rendit par là inutile la machine de Verduin; enfin il maintint le lambeau en contact avec la plaie, au moyen de plusieurs point de suture et d'un bandage ordinaire.

Tel était l'état des choses lorsque Ravaton, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Landau, proposa, en 1739, un nouveau procédé. L'amputation de la cuisse avait surtout fixé son attention, et c'est spécialement pour elle qu'il inventa l'opération suivante :

Le malade étant placé et maintenu comme si l'on devait pratiquer l'amputation circulaire, l'opérateur fait, d'un seul trait, et à quatre travers de doigts audessous de l'endroit où il se propose de scier l'os, une incision circulaire qui pénètre jusqu'à ce dernier. Deux autres incisions aussi profondes, mais parallèles à la direction du membre, et longues de trois à quatre pouces, viennent tomber antérieurement et postérieurement à angle droit sur la première. Les deux lambeaux qui résultent de cette disposition, sont alors détachés de l'os, et celui-ci, mis à nu, est scié à la hauteur de leur base.

La ligature des artères étant pratiquée, Ravaton rapprochait les parties, et réunissait, au moyen d'emplâtres agglutinatifs, les plaies supérieures et antérieures avec le plus grand soin; l'inférieure seule, qui recevait les fils, restait béante, et

formait une gouttière par laquelle le pus pouvait s'écouler avec facilité. Un appareil ordinaire maintenait les parties dans cet état sans les comprimer trop fortement.

Tel est le procédé que Ravaton pratiqua plusieurs fois avec succès dans la même année 1799. Rémi de Vermale, chirurgien de l'Électeur palatin, annonça aussi un procédé nouveau, mais qui ne diffère que peu de celui dont nous venons de parler. Il consiste à faire à la cuisse deux lambeaux latéraux, en passant, d'avant en arrière, et de chaque côté du fémur, un couteau, avec lequel on détache, des faces externe et interne du membre, deux masses de chair, longues d'environ trois pouces. Ces lambeaux sont relevés, le reste de l'opération et le pansement se terminent comme dans le procédé du chirurgien de Landau.

Comparées entre elles, les manières d'opérer de Ravaton et de Vermale présentent la plus grande analogie. Cependant celle de ce dernier nous paraît plus simple, et par conséquent préférable à l'autre, qui doit être beaucoup plus douloureuse. Le couteau, courbe sur le plat, que Lafaye croyait propre à faciliter l'exécution de la première, est complétement inutile; il est même étonnant qu'un chirurgien aussi judicieux ait pu le croire un instant de quelque avantage.

Quoi qu'il en soit, les procédés de ces deux chirurgiens recommandables n'ont éprouvé aucune modification importante depuis leur invention. On a étendu seulement leur usage aux amputations du bras et de l'avant-bras. Au premier de ces membres, comme à la cuisse, les lambeaux doivent être disposés latéralement; au second, ils doivent être ménagés dans les chairs qui tapissent les deux faces antérieure et postérieure.

La pratique de ces opérations, comme celle de toute autre qui présente quelque gravité, fut nécessairement accompagnée de succès et de revers. On observa que dans certains cas les parties molles rapprochées ne se réunissent pas dans toute leur étendue, et qu'il se forme dans l'intérieur des parties des abcès plus ou moins considérables, qui rendent le traitement consécutif beaucoup plus long que celui de l'amputation circulaire. On conclut de ces faits que l'opération à lambeaux devait être proscrite, et que, dans tous les cas, il fallait lui préférer la méthode ancienne. Mais ayant remarqué que les accidens dont nous venons de parler tiennent souvent à la présence de la ligature, O'Halloran proposa de panser séparément les lambeaux, et d'attendre, pour en opérer le rapprochement, que les fils fussent tombés, que les bourgeons celluleux et vasculaires fussent complétement développés. Cette modification

rendait, il est vrai, la cicatrisation de la plaie plus tardive dans quelques cas, mais elle assurait aussi davantage le succès de l'opération ; elle fut donc adoptée par plusieurs praticiens anglais, et notamment par le célèbre White, qui l'a mise constamment en usage.

Depuis cette époque, l'amputation à lambeaux, tour à tour attaquée et défendue par des hommes d'un mérite également recommandable, éprouva plusieurs modifications. Ainsi B. Bell proposa de former à la jambe le lambeau qui doit recouvrir la plaie, aux dépens des chairs qui garnissent la partie externe de ce membre. Il pensait qu'en agissant ainsi, on rendrait l'écoulement du pus plus facile, et que l'on préviendrait la formation des abcès dont nous avons parlé. Les mêmes vues l'avaient engagé à proposer, pour la cuisse, la conservation d'un lambeau antérieur, qui pût s'abaisser sur le moignon.

Chez nous, M. Roux, qui pratiqua plusieurs fois l'amputation à lambeaux, procède à celle de la jambe de la manière suivante : Une incision de deux à trois pouces, et commençant à l'endroit où l'on veut scier les os, s'étend le long de la partie interne de la crête du tibia. Ses bords étant écartés, la pointe d'un couteau droit traverse le membre d'arrière en avant, en rasant le péroné le plus près possible, et, lorsqu'elle est sortie à la partie postérieure, le chirurgien taille un lambeau externe, qui est immédiatement relevé. L'instrument porté au côté interne du tibia, et sortant en arrière, dans l'angle qui résulte de l'incision précédente, sert à former de ce côté un lambeau absolument semblable à celui du côté opposé. La ligature faite, les parties rapprochées au moyen d'emplâtres agglutinatifs, on obtient un moignon parfaitement couvert, ne présentant, à son centre, qu'une plaie longitudinale, peu étendue, et dont la cicatrisation ne se fait pas longtemps attendre.

Tels sont les travaux les plus importans qui ont eu pour objet le perfectionnement des amputations à lambeaux dans la continuité des membres. Nous devons actuellement examiner quels avantages et quels inconvéniens sont attachés à cette méthode d'opérer, et quels rapports ces avantages et ces inconvéniens établissent entre elle et l'amputation circulaire.

Verduin, comme nous l'avons dit, pensait rendre inutile, par l'emploi de sa méthode, la ligature des vaisseaux, qu'il regardait comme très-dangereuse. Il croyait en outre que, par sa pratique, la cicatrisation de la plaie était plus prompte qu'à la suite de l'opération ordinaire; que le malade pouvait, après l'avoir subie, faire porter le poids de son corps sur le moignon, garni de chairs plus épaisses, et se servir d'un membre artificiel, qui rendît pour ainsi dire nulle la difformité causée par

l'ablation de la jambe ; que les douleurs sympathiques, éprouvées par les opérés, et qu'ils rapportent aux parties dont l'opération les a privés, devaient ne point se faire sentir. Enfin, Kuysch ajouta que les nerfs, les os et les tendons, étant recouverts de leurs propres tégumens, tous les accidens doivent être, par cela même, beaucoup moins considérables.

Le temps et l'expérience ont montré que plusieurs de ces avantages sont complétement illusoires. Ainsi l'on a reconnu que la méthode nouvelle ne peut dispenser de la ligature des vaisseaux, qui d'ailleurs n'offre plus aucun danger, en raison de la manière dont nous la pratiquons. Il fut bientôt prouvé que les douleurs ressenties par les opérés, sont aussi fréquentes après l'amputation à lambeaux qu'après l'amputation circulaire, et que son emploi laisse le moignon également inhabile à supporter le poids du corps.

Il est donc démontré que les avantages de la méthode de Verduin ont été exagérés. Mais il nous paraît qu'elle présente cependant une circonstance tellement favorable aux blessés que l'on peut encore la regarder comme préférable à l'ancienne. Il nous semble incontestable que la cicatrisation de la plaie se fait moins longtemps attendre qu'après l'amputation circulaire.

Pour faire mieux sentir la vérité de cette proposition, il convient d'examiner ici la disposition des parties à la suite de cette dernière. Or, nous les voyons se présenter dans deux états différens : dans l'un, la peau ramenée sur la plaie n'en recouvre que légèrement les bords ; la plus grande partie de la surface saignante, couverte de charpie, ne se cicatrise qu'après avoir suppuré pendant un temps plus ou moins long. Dans l'autre, les chairs, disposées de telles sorte que la plaie forme un cône creux, au sommet duquel l'os se trouve enfoncé, sont rapprochées les unes des autres, soit d'avant en arrière, soit d'un côté à l'autre ; maintenues ainsi en contact, elles doivent se réunir dans presque toute leur étendue par première intention. Dans ce dernier cas, les parties molles dépassant de trois ou quatre travers de doigts l'extrémité de l'os qu'elles doivent recouvrir, on peut les considérer comme formant, à l'extrémité du moignon, un lambeau circulaire, dont on rapproche les parties opposées, et qui ne diffère des lambeaux proprement dits que par la manière dont il a été formé. Nous examinerons bientôt lequel des deux procédés de Verduin, Vermale et autres, ou celui à lambeaux circulaires doit être préféré dans la pratique ; nous allons d'abord nous occuper de la question de savoir s'il est plus avantageux de réunir les plaies à la suite des amputations, que de leur laisser parcourir toutes les périodes par lesquelles doivent nécessairement passer celles qui suppurent.

Ce point important de chirurgie n'a point encore assez fixé l'attention des praticiens. Plusieurs pensent que la réunion immédiate offre aux malades plus de chances défavorables qu'elle ne leur promet d'avantages réels. Cependant l'expérience paraît nous avoir démontré que leur opinion n'est pas entièrement exacte. Tous ceux qui se sont servis de cette méthode, s'accordent en effet pour lui attribuer les succès les plus manifestes. Ainsi, B. Bell, dont la sagesse et la circonspection sont bien connues, prétend que, dans quelques cas, rares à la vérité, il a obtenu la réunion des parties rapprochées par première intention, et que presque toujours on guérit les malades par elle, dans un nombre de jours égal à celui des semaines qui sont ordinairement nécessaires lorsqu'on fait suppurer la plaie. Il déclare même que, pendant le cours de sa longue pratique, il n'a vu qu'une seule fois sur vingt, dans les hôpitaux, la suppuration se former dans l'intérieur du moignon, et que, même dans ces cas défavorables, qui sont moins fréquens encore dans la pratique civile, l'usage des moyens appropriés a presque toujours suffi pour empêcher l'accident de devenir funeste.

Il est certain que si, pour procurer la réunion d'une plaie à la suite de l'amputation, on a recours à l'emploi des sutures, comme le faisaient nos prédécesseurs, et comme le pratiquent encore les Russes et quelques Allemands; si l'on s'efforce de ramener les tégumens trop peu ménagés sur un moignon dont les muscles laissent saillir l'os, et qu'on les maintienne ainsi comprimés sur celui-ci, jusqu'à ce qu'ils soient enflammés ou même perforés par la gangrène que détermine une telle pression; si de mauvais instrumens ont plutôt déchiré que coupé les parties molles, et les ont disposées à s'enflammer outre mesure; si, poussant trop loin le désir de procurer aux malades une prompte guérison, on a eu l'imprudence de renfermer dans le moignon des ligatures même extrêmement fines et faites avec de la soie, ainsi qu'on l'a proposé : il est certain, disons-nous, que, dans toutes ces circonstances, les malades, tourmentés par des douleurs plus ou moins vives, exposés à la formation d'abcès consécutifs, succomberont peut-être sous la violence de la fièvre, des convulsions, du tétanos, accidens funestes qu'ils n'auraient pas eus à redouter, si l'on eût suivi une méthode opposée.

Mais à quelle époque cessera-t-on, en chirurgie, d'attribuer généralement aux moyens que l'on met en usage des accidens qui dépendent le plus ordinairement des hommes qui les emploient? Lorsque l'amputation à lambeaux est bien faite, que les parties molles sont tellement disposées, que leur réunion

facile peut se faire sans rien tirailler ; lorsque de simples bandelettes agglutinatives servent à maintenir en contact les bords de la division ; lorsque les extrémités des fils saillans au dehors permettent de retirer les ligatures après la section des vaisseaux, et qu'un appareil méthodiquement appliqué maintient les parties ainsi rapprochées sans les comprimer douloureusement, on ne voit pas ce qui pourrait rendre une réunion ainsi pratiquée dangereuse ou nuisible aux malades. Dans presque aucune circonstance d'ailleurs, celle-ci ne se fait immédiatement ou par première intention : le gonflement léger qui accompagne toujours le développement de l'inflammation adhésive, et auquel participent les lèvres de la plaie, les écarte l'une de l'autre, de telle sorte qu'à la levée du premier appareil, on les trouve presque constamment éloignées de six à huit lignes ; ce qui permet de retirer la ligature, et laisse une issue facile à la suppuration qui aurait pu se former dans l'intérieur.

Cette réunion des plaies à la suite des amputations exige sans doute une surveillance très-active de la part des chirurgiens : le malade doit être mis à une diète sévère, il doit être saigné s'il paraît disposé à une inflammation trop vive, le membre devra être dépansé à l'instant même où la première apparition de quelques symptômes alarmans pourra faire présumer que les accidens tiennent à la compression du moignon, devenu trop considérable par le gonflement léger qui doit y survenir. Des délayans à l'intérieur, des saignées plus ou moins répétées, l'application externe des substances émollientes, et enfin la levée complette des emplâtres agglutinatifs seront mis en usage suivant les cas, pour combattre avec plus d'efficacité le développement des effets de l'irritation locale.

Il est malheureusement vrai que cette méthode de traiter les plaies à la suite des amputations exige plus de soins qu'il n'est trop souvent possible d'en accorder à l'armée à chaque blessé, et que les circonstances fâcheuses, telles que les transports lointains, etc., au milieu desquelles on peut se trouver, sont, dans un grand nombre de cas, des obstacles presque invincibles qui s'opposent à la pratique des réunions dont il s'agit ; mais ces circonstances particulières ne constituent qu'une exception qui doit, il est vrai, modifier la règle, mais qui ne peut en aucune façon la détruire. Dans une occasion pénible, combien n'est pas précieux l'avantage d'avoir des suppurations moins abondantes, des séjours moins prolongés dans des hôpitaux trop souvent encombrés, et par quels sacrifices les officiers de santé de l'armée ne doivent-ils pas acheter ces résultats qui tendent à rendre la naissance du typhus plus tardive, et qui s'opposent au dévelop-

pement de la pourriture d'hôpital, deux affections terribles que nous avons vues tant de fois moissonner la plus grande partie de nos blessés. Compte-t-on d'ailleurs pour rien les chances défavorables qui résultent pour les opérés de l'abondance souvent excessive de la suppuration, de la nécrose quelquefois très-profonde de l'os, dont l'exfoliation se fait attendre pendant quatre, six ou huit mois, et même un temps plus long, de la rétraction successive des muscles irrités par des pansemens de plusieurs mois, qui abandonnent l'os, et déterminent cette forme du moignon appelée *en pain de sucre*, sur laquelle la cicatrice ne peut se faire dans plusieurs cas?

On a prétendu, et l'on a souvent répété, d'après les belles observations de Bichat sur la vitalité des tissus, que des parties aussi dissemblables que le sont la peau, les muscles, les tendons, les nerfs, les os, etc., qui entrent dans la formation de la surface de la plaie, ne s'enflammant pas simultanément et au même degré, ne pouvaient pas être susceptibles de se réunir les uns aux autres. On a presque été jusqu'à mettre en doute la vérité des observations qui attestent la possibilité et la réalité de réunions semblables; mais cette objection n'est fondée que sur des inductions théoriques, elle doit donc tomber devant la moindre observation pratique. Or, nous voyons tous les jours la peau se réunir aux os du crâne, lorsqu'elle en a été détachée chez un jeune sujet; dans les autres parties du corps, les tégumens se réunissent avec tous les autres tissus, après en avoir été détachés. Cette observation, qui doit toujours nous servir de guide, a même prouvé à Duverger l'exactitude d'un fait connu depuis longtemps, c'est que, dans le procédé dit de l'invagination, à la suite des hernies étranglées et terminées par gangrène, la membrane muqueuse du canal digestif est susceptible de se réunir avec le péritoine qui revêt la face externe de ce canal. Cependant la théorie que nous examinons est fondée aussi sur les observations les mieux constatées. Ainsi il est démontré que les os, les membranes séreuses, la peau, etc., parcourent, dans des temps dont l'étendue est très-différente, les périodes de leurs inflammations. Mais lorsqu'on a conclu de ces derniers faits, qu'il était indispensable, pour que l'adhésion de deux tissus pût avoir lieu, que l'exaltation des propriétés vitales nécessaires à cette adhésion se fît d'une manière identique dans chacun d'eux, on a avancé une chose que la nature n'avait pas dite, et l'on a fourni un exemple de plus de la manière dont l'esprit humain passe de la vérité à l'erreur.

Ainsi donc, la réunion des plaies qui sont le résultat de l'ablation des membres dans leur continuité, n'offre aucun

inconvénient assez grave pour la faire rejeter. On peut même considérer cette méthode comme préférable à celle qui consiste à faire suppurer les plaies. Mais, pour donner aux parties molles une disposition telle que la réunion soit facile, lequel des deux procédés, de l'amputation à lambeaux proprement dite, ou de l'amputation à lambeau circulaire, doit-on préférer?

Soit que l'on ne fasse qu'un lambeau, comme Verdun, Sabourin, Bell, etc.; soit qu'à l'exemple de Ravaton, Vermale, M. Roux, on conserve deux lambeaux, le procédé par lequel on exécute l'opération est toujours plus long, plus embarrassant, et les résultats en sont moins avantageux que lorsque on pratique l'amputation à lambeau circulaire. En effet, en formant séparément deux lambeaux, on n'obtient qu'une disposition de parties absolument semblable à celle qui résulte de la pratique de cette dernière, et l'amputation à un seul lambeau est si généralement abandonnée, qu'il devient complétement inutile de la combattre.

Voici le procédé qui nous semble devoir être adopté :

Tout étant disposé comme à l'ordinaire, l'opérateur fait, à quatre travers de doigt audessous du point où il se propose de scier l'os, une incision circulaire à la peau; l'aide qui tient la partie supérieure du membre relève immédiatement celle-ci; le couteau, porté alors sur les muscles à la hauteur des tégumens rétractés, divise ceux qui forment la couche superficielle. Une rétraction plus ou moins vive les fait remonter; l'instrument les suit pour ainsi dire, et coupe les plus profonds à la hauteur à laquelle sont parvenus ceux qui le sont le moins. Pendant toute cette partie de l'opération, le couteau doit être tenu de manière à ce que son tranchant soit incliné vers la partie supérieure du membre. Une compresse fendue est alors appliquée, et sert à relever les chairs; on achève de couper les fibres charnues immédiatement attachées à l'os, et on cerne le périoste à la hauteur à laquelle les parties molles relevées sont parvenues; la scie achève de séparer la partie.

De cette manière d'opérer, aussi simple que facile à exécuter, résulte constamment, non une plaie unie, sur la surface de laquelle la peau, dépouillée de son tissu cellulaire, vient s'appliquer avec peine; mais un véritable cône creux dont les parois sont susceptibles d'être rapprochées de telle sorte, que les muscles répondent aux muscles, et que les tégumens, conservant toutes leurs adhérences aux parties sous-jacentes, sont parfaitement en rapport les uns avec les autres. Ce rapprochement des parties doit se faire, comme nous l'avons dit, de dehors en dedans, au bras, à la cuisse et à la jambe; mais il doit se faire d'avant en arrière à l'avant bras.

Les ligatures seront faites ici avec le soin le plus scrupuleux, et c'est surtout dans cette partie de l'opération qu'il est facile de distinguer le praticien sage et instruit qui ne s'occupe que d'assurer des succès, de l'homme superficiel et inattentif qui n'est sensible qu'à la vaine gloire de la terminer quelques instans plus tôt.

Les extrémités de ces ligatures seront rassemblées et rangées le long de la plaie longitudinale qui résulte du rapprochement des parties; elles seront coupées assez court pour ne faire qu'une saillie d'un demi-pouce au-devant de celle-ci. Deux ou trois emplâtres agglutinatifs suffisent pour maintenir les choses en cet état. Des bandelettes de linge enduites de cérat seront placées sur les bords de la division; de la charpie, des compresses, et un bandage que l'habitude seule apprend à serrer convenablement, achèveront de compléter l'appareil.

Nous avons indiqué les précautions à prendre pour prévenir les accidens, et les moyens propres à les combattre. Lorsque tout se passe convenablement, l'appareil doit être levé le quatrième jour, et, si les parties, attentivement examinées, paraissent être dans un état satisfaisant, un pansement simple, que souvent on ne peut renouveler que tous les deux jours, suffit pour conduire le malade à la guérison, qui ne se fait pas ordinairement attendre au-delà du vingtième ou du vingt-cinquième jour.

§. II. *Amputations à lambeaux dans la contiguité des membres.* La théorie de ces opérations ne pouvant pas, comme celle des amputations que nous venons de parler, être traitée d'une manière générale, nous diviserons cette partie de notre travail en autant de paragraphes que nous trouverons d'articulations sur lesquelles il est possible de pratiquer l'ablation.

A. *Amputation dans les articulations des doigts et des orteils.* Les amputations des doigts et des orteils se font avec facilité. S'agit-il de pratiquer cette opération entre les phalanges : le chirurgien saisit d'une main l'extrémité qu'il veut emporter, la tire à lui en la fléchissant à angle droit, et, avec un bistouri à lame longue, étroite et mince, il fait une incision demi-circulaire audevant de l'articulation. Ce premier trait doit enfoncer l'instrument dans l'article, dont il aura coupé les ligamens latéraux. Alors, n'éprouvant plus d'obstacle, le bistouri continue sa marche; il contourne l'extrémité articulaire de la phalange à retrancher, et, parvenu sur la face palmaire de celle-ci, il en détache un lambeau, qui, avec celui de la face dorsale, recouvre entièrement le cartilage mis à nu. Une bandelette d'emplâtre agglutinatif et un bandage très-simple suffisent au pansement : il n'est, le plus ordinairement, pas nécessaire de pratiquer de ligature.

Veut-on pratiquer l'amputation entre les os du métacarpe et la première phalange des doigts ? celui d'entre ces derniers que l'on veut retrancher, est saisi et incliné latéralement; un bistouri est porté du côté opposé, et sert à pratiquer près de sa base une incision demi-circulaire. On pénètre dans l'articulation, que l'on parcourt d'un côté à l'autre, et lorsque l'instrument est sorti par le côté opposé à son entrée, il détache, sur cette face latérale du doigt, un lambeau, qui concourt avec le premier à recouvrir la tête du premier os du métacarpe. La ligature des artères digitales est ici indispensable.

Telle est l'opération ordinaire. Pratiquée au pied, où les os du métatarse ont peu de largeur vers son extrémité antérieure, elle permet aux orteils voisins de se rapprocher si parfaitement, qu'il est presque impossible d'apercevoir qu'il en manque un. Il n'en est pas de même à la main. Quoique l'on ait dit le contraire, la tête des os du métacarpe est tellement large, que les doigts voisins ne peuvent se rapprocher à leur base, tanqu'ils s'inclinent l'un vers l'autre à leur extrémité, en laissant entre eux un espace triangulaire, dont la difformité est très-apparente, et qui nuit à la solidité de leurs mouvemens.

C'est pour remédier à cet inconvénient, que M. le professeur Dupuytren ampute la tête de l'os du métacarpe, toutes les fois que l'ablation de la première phalange est nécessaire. Un trait de scie, porté obliquement sur l'os à retrancher, détache facilement ce qui doit en être emporté. Si l'opération est un peu plus longue que la précédente, le malade est bien dédommagé de cet inconvénient par le rapprochement parfait des parties, qui ne laissent entre elles aucune trace de mutilation.

B. *Amputation partielle du pied.* C'est à Chopart que nous sommes redevables, sinon de l'invention, au moins du renouvellement de cette opération, qui, quoique indiquée par plusieurs chirurgiens de la fin du dernier siècle, n'en était pas moins tombée dans un oubli profond. En la pratiquant, on a pour but de conserver le talon et la partie la plus postérieure de la face plantaire du pied, et d'assurer par là aux malades l'usage de la jambe, que l'on était autrefois dans l'habitude d'amputer au dessous du genou pour les cas de carie profonde ou de toute autre maladie, qui, désorganisant les os du métatarse et du tarse, ne s'étendaient cependant pas jusqu'à l'astragale et au calcanéum.

Mais l'opération dite de Chopart, perfectionnée dans son procédé par MM. Dupuytren et Richerand, et qui peut être regardée comme une des innovations les plus utiles de la chirurgie moderne, l'opération partielle du pied entre les os du

tarse, disons-nous, ne présente cependant pas constamment dans la pratique les avantages que la théorie et quelques observations avaient fait espérer. Il est assez fréquent, en effet, de voir ce qui reste du pied entraîné par l'action continuelle des muscles de la partie postérieure de la jambe, se renverser en arrière, et présenter la cicatrice au sol. Quelquefois même, de la contraction permanente de ces muscles résulte la luxation en arrière du calcanéum et de l'astragale, qui, privés de toute communication avec les puissances musculaires de la partie antérieure, ne peuvent résister à cette action : le malade perd alors le plus précieux avantage de l'opération, puisqu'il lui est impossible de se servir de son membre. Enfin, dans quelques cas, rares à la vérité, on a vu cette luxation des os du pied se faire sur ceux de la jambe, avant même que la guérison de la plaie fût achevée, lorsque l'on n'avait pas eu le soin de placer le membre dans la flexion, et de le disposer de telle sorte que tous les muscles fussent dans le relâchement.

Il est cependant indubitable que l'opération de Chopart offre des avantages. En retranchant une moins grande étendue de parties à l'individu, elle lui fait courir moins de dangers que l'amputation de la jambe. Mais elle présente, dans le renversement du pied en bas, une imperfection qui rend fréquemment inutile pour la progression, le membre qu'elle a conservé. C'est cette imperfection bien sentie que l'on a voulu surtout faire disparaître en pratiquant l'amputation partielle du pied entre les os du métatarse et ceux du tarse.

Cette opération n'est pas nouvelle. Plusieurs chirurgiens, et notamment Garengeot, en disant qu'il fallait, dans les maladies du pied, ne retrancher que ce qui est malade, semblent l'avoir indiquée. En 1789, un chirurgien célèbre l'avait pratiquée sous les yeux de l'illustre Louis. Les chirurgiens anglais paraissent, depuis longtemps, se l'être rendue familière, et, au rapport de M. Roux, M. Hey cite trois observations dans lesquelles elle fut mise en usage avec succès. Chez nous, M. Villermé, chirurgien-major, proposa, pour la pratiquer, un procédé qui offrait encore plusieurs imperfections. Enfin, M. Lisfranc de Saint-Martin lui donna une régularité qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors, et, dans un Mémoire lu à la première classe de l'Institut, le 13 mars 1815, il décrivit avec une grande exactitude le procédé suivant :

Pour pratiquer cette amputation, le malade doit être couché et maintenu comme s'il s'agissait de l'opération de Chopart. Le chirurgien saisit de la main gauche l'extrémité du pied ; il fait sur sa face convexe une incision transversale, qui, commençant à la partie externe, à un demi-pouce au devant de l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse, vient

se terminer à une égale distance de la saillie inférieure que forme, à la partie interne, l'extrémité tarsienne du premier de ces os. Deux incisions longitudinales, longues d'un demi-pouce, et tombant perpendiculairement sur chaque extrémité de la première, circonscrivent un lambeau quadrilatère, qui sera relevé par un aide. Le couteau doit alors être porté derrière la saillie que forme la tubérosité postérieure du cinquième os du métatarse; et, marchant de dehors en dedans, il ouvre avec facilité les articulations des trois derniers métatarsiens avec le cuboïde et le troisième os cunéiforme. Ici l'instrument est arrêté : le second os du métatarse, enfoncé dans une espèce de mortaise que lui forment les trois os cunéiformes, s'oppose à sa progression. Alors on peut, à son choix, ou contourner la mortaise en suivant ses parois avec le couteau, ce qui est assez difficile; ou porter l'instrument en dedans, derrière la saillie que forme le premier os du métatarse, ouvrir son articulation, et arriver ainsi, du côté opposé, sur le second, pour détacher ensuite celui-ci ; ce qui est alors plus facile, surtout si l'on se rappelle que la paroi externe de la cavité dans laquelle il est enfoncé, est moins haute que l'interne, et dirigée un peu en dedans. Cela fait, la partie la plus difficile de l'opération est terminée. L'extrémité du pied étant portée en bas et en avant, il est facile de couper les ligamens intérieurs des articulations des os du métatarse avec ceux du tarse, et de faire parvenir l'instrument sur la face plantaire des premiers. Alors, on le porte en avant, en rasant ces os le plus près possible, et l'on détache ainsi un lambeau inférieur, plus long à la partie interne qu'à l'externe, et qui est destiné à recouvrir les cartilages mis à nu. Les artères, liées avec le plus grand soin, le pansement consiste à maintenir, au moyen d'emplâtres agglutinatifs, les parties molles en contact avec les os. Des compresses longuettes et un bandage methodiquement appliqué, en soutenant la charpie dont on aura couvert la plaie, assureront d'une manière solide les rapports de ces parties.

En laissant à la base sur laquelle doit poser le poids du corps une étendue plus considérable, et conservant les attaches du jambier antérieur au premier des os cunéiformes, cette opération, qui n'est difficile à pratiquer que les premières fois, donne au membre un appui plus solide, et ne laisse point à redouter le renversement en arrière et en bas de la partie conservée. Elle mérite donc d'être préférée à celle dite de Chopart, toutes les fois que la maladie pour laquelle on doit la pratiquer ne s'étendra pas au delà du métatarse; mais lorsque le chirurgien a été forcé, par l'étendue de la désorganisation, de pratiquer l'amputation dans la double articulation de l'astragale et du calcanéum avec le scaphoïde et le cuboïde, l'ap-

pareil suivant ne pourrait-il pas s'opposer au renversement dont nous parlons ?

Une lamelle d'acier élastique et d'une assez grande solidité, sera appliquée sous le pied, et solidement maintenue dans cette position par une espèce de quartier de soulier, qui embrassera le talon avec exactitude, et par des courroies qui passeront autour de l'extrémité inférieure de la jambe et de ce qui reste de la saillie antérieure du pied. De la partie antérieure de cette semelle, partiront deux liens élastiques, qui, remontant vers la jambe, iront prendre un point d'appui solide sur un bas de peau appliqué audessus du mollet, comme le proposait Monro pour la rupture du tendon d'Achille. Tel est le moyen assez simple qui nous semble pouvoir remplir l'indication que l'on se propose. Avec un peu d'art, il serait facile de donner à la partie antérieure de la lamelle la forme d'un pied, en éloignant ou approchant de son extrémité l'attache des liens, dont on augmenterait la force d'action suivant le besoin. Enfin, en faisant passer ces liens, vis-à-vis de l'articulation tibio-tarsienne, sous une courroie qui remplirait les fonctions des ligamens annulaires du tarse, on acheverait d'imiter la disposition naturelle des parties, et on leur conserverait entièrement les formes qu'elles doivent avoir.

C. *Amputation dans les grandes articulations ginglymoïdales des membres.* En posant pour principe que « le danger de l'amputation est toujours en raison de l'étendue de la partie retranchée, de celle de la surface de la plaie, de la nature des parties coupées, et des accidens qui peuvent suivre l'opération », Brasdor avança, à la vérité, une proposition dont l'exactitude est incontestable; mais il eut évidemment tort d'en conclure que l'on devait pratiquer les amputations dans l'articulation du pied avec la jambe, et dans celles du genou et du coude. Cette erreur est aujourd'hui reconnue par tous les praticiens : c'est pourquoi nous ne reproduirons ici ni les procédés qui servaient à exécuter l'opération, ni les raisons qui les ont fait si justement abandonner.

L'articulation du poignet peut seule devenir le siége d'une amputation avantageuse aux malades. En effet, l'importance qu'ils attachent, avec juste raison, à la longueur de l'avant-bras, qui doit supporter les moyens mécaniques par lesquels on supplée aux fonctions de la main, et la similitude que les parties à diviser vis-à-vis de cette articulation, ont avec celles du tiers inférieur de l'avant-bras, sont les motifs pour lesquels on pourra pratiquer avec succès l'opération.

On doit alors faire à la peau une incision circulaire à un demi-pouce audessous des extrémités inférieures des apophyses styloïdes du radius et du cubitus. Les tégumens sont relevés

par un aide, et le chirurgien portant son couteau entre l'extrémité inférieure du radius et le scaphoïde, il le fait pénétrer dans l'articulation : continuant à le faire marcher de dehors en dedans, il termine l'ablation rapide de la partie en coupant le ligament latéral interne. Ce procédé, par lequel on obtient un lambeau circulaire, susceptible d'être ramené avec la plus grande facilité sur les cartilages articulaires, nous semble préférable, par la simplicité et la rapidité de son exécution, à celui qui consiste à faire deux lambeaux, l'un antérieur, et l'autre postérieur.

D. *Amputation à lambeaux dans l'articulation coxo-fémorale.* La trop courte existence de l'Académie royale de chirurgie fut signalée par une multitude de travaux importans qui portèrent la chirurgie française à un tel degré de perfection, qu'on put bientôt la considérer comme la première de l'Europe. Cette compagnie savante s'était occupée, depuis quelque temps, de la doctrine des amputations dans les articles, lorsqu'elle proposa pour sujet du prix de l'année 1757 la question suivante : « Dans les cas où l'amputation dans l'article paraîtrait l'unique ressource pour sauver la vie à un malade, déterminer si on doit pratiquer cette opération, et quelle serait la méthode la plus avantageuse de la faire. » Des neuf mémoires envoyés au concours, aucun n'ayant satisfait convenablement au programme, le même sujet fut proposé de nouveau pour le concours de 1759. Le mémoire de Barbet réunit alors tous les suffrages, et son auteur obtint le prix double.

Volher, chirurgien-major des gardes à cheval du roi de Danemarck, qui envoya, en 1739, à l'Académie de chirurgie un Mémoire sur l'amputation dans l'articulation coxo-fémorale, et Puthod, qui présenta dans la même année un travail sur le même sujet, paraissent être, sinon les premiers qui aient parlé de cette opération, du moins ceux qui, pour la première fois, osèrent proposer de la pratiquer. En 1748, Lalouette, élève et gendre de Ledran, à qui il avait vu faire l'extirpation du bras, fit soutenir sous sa présidence une thèse dans laquelle il étaya également sur des apparences théoriques l'opinion de la possibilité de cette opération.

Les deux premiers de ces chirurgiens proposaient de lier d'abord l'artère crurale, immédiatement audessous de sa sortie de l'abdomen : le malade devait être ensuite incliné sur le côté sain ; une incision demi-circulaire pratiquée audessus du grand trochanter, devait servir à pénétrer dans l'articulation par son côté externe et postérieur. Alors les capsules articulaires étaient largement ouvertes ; l'opérateur coupait le ligament interne de l'articulation, luxait le fémur, et, parvenu à son côté interne, il le détachait en conservant un lambeau interne et supérieur

assez considérable pour pouvoir recouvrir toute la plaie. Les branches artérielles étaient alors liées. Lalouette conseillait la compression de l'artère fémorale au moyen du tourniquet.

Barbet pensa aussi, comme les précédens, que l'amputation dans l'articulation supérieure de la cuisse est susceptible d'être pratiquée. Mais voulant qu'on n'y eut recours que dans les cas où l'ablation est déjà, en grande partie, faite par la maladie aiguë ou chronique qui la rend necessaire, il éluda complétement la seconde partie de la question à laquelle il répondait : *en déterminer le procédé.* En effet, dans les cas qu'il supposait, l'opération étant commencée par l'accident ou par la nature, le praticien n'a plus le choix de la route à suivre; il faut absolument qu'il se dirige d'après des circonstances qui lui sont étrangères.

Barbet cite un cas de la réussite de cette ablation du membre, et Sabatier en rapporte un second; mais chez les deux sujets de ces observations, la nature avait déjà fait presque tous les frais de cette opération. Celle-ci était donc encore un objet d'effroi pour les chirurgiens, lorsque M. Larrey la pratiqua en 1793, à l'armée du Rhin.

Depuis cette époque, il eut occasion de la répéter plusieurs fois, et si, des sujets que ce praticien distingué opéra, il n'en est aucun qui ait encore pu être ramené en France, on doit en accuser les circonstances fâcheuses dans lesquelles les armées françaises se sont trouvées, surtout en Russie, où M. Bachelet, chirurgien-major de l'hôpital d'Orscha, vit un de ces amputés parfaitement guéri, qui se rendait en France, et qui fut probablement enveloppé, peu de temps après, dans le désastre général dont tant de braves devinrent les victimes.

Le procédé de M. Larrey consiste à lier d'abord les vaisseaux fémoraux immédiatement audessous de l'arcade crurale, à passer ensuite un couteau droit d'avant en arrière, au côté interne du fémur, et à tailler ainsi un lambeau interne, qui est immédiatement relevé, et sur lequel les branches des artères honteuses doivent être liées à l'instant. La capsule est alors largement incisée; le ligament interne est facilement coupé; l'os luxé permet au couteau de passer à la partie externe, et on termine l'opération en conservant de ce côté un lambeau, qui doit, avec celui du côté opposé, être ramené sur la plaie et la recouvrir entièrement.

Les chirurgiens anglais, plus favorisés que nous par les circonstances, et même dépourvus de moyens propres à assurer la conservation de leurs blessés, ont été plus heureux. Ils citent, dit-on, un cas de parfaite guérison, obtenue pendant la guerre d'Espagne. Nous avons vu à Paris un individu à qui le docteur Guthrie pratiqua cette opération à Bruxelles, après

la bataille du mont Saint-Jean, et qui est actuellement en parfaite santé. Les parties sont tellement rapprochées, qu'il n'y a, sur le milieu de l'espace que la cuisse occupait, qu'une cicatrice enfoncée, et large comme une pièce de trois francs. Le même individu fut vu, un mois environ après l'opération, par le docteur Gerson, l'un des rédacteurs du *Magazin de Hambourg :* l'état délabré de sa santé ne devait alors pas faire espérer qu'il se rétablirait aussi heureusement.

Il reste donc démontré, par des faits assez nombreux, que l'amputation de la cuisse, dans son articulation supérieure, peut et doit être pratiquée dans les cas où un projectile ayant fracassé d'une manière comminutive le fémur audessus ou à la hauteur du trochanter, la nature est reconnue impuissante pour réparer un tel désordre.

E. *Amputation à lambeaux dans l'articulation scapulo-humérale.* Si les résultats heureux obtenus par la pratique de l'amputation dans l'articulation coxo-fémorale étaient encore naguère regardés comme impossibles par quelques personnes, il y a longtemps que tous les doutes sont levés, relativement à l'issue d'une autre opération due également à la chirurgie française, l'extirpation du bras dans son articulation supérieure, pour tout homme qui, faisant usage de sa raison, voit et examine attentivement les choses. Les chirurgiens français, en pratiquant, les premiers, ces deux opérations importantes, se montrèrent aussi hardis et beaucoup plus sages que ceux qui osèrent, il y a quelque temps, pratiquer la ligature de la fin de l'aorte abdominale. Il est en effet peu difficile d'exécuter la plupart des opérations : une main sûre, un sang-froid à toute épreuve et des connaissances anatomiques exactes suffisent, dans presque tous les cas, pour les terminer heureusement. Mais ce qui constitue le véritable chirurgien est moins l'audace qui fait entreprendre une opération nouvelle, que le calcul rigoureux des chances de succès qu'elle présente aux malades.

Tous les procédés inventés jusqu'ici pour l'amputation du bras à l'article peuvent se réduire aux suivans : 1°. on conserve deux lambeaux, l'un supérieur, et l'autre inférieur, qui, ramenés sur la plaie, la recouvrent complétement. 2°. On forme un seul lambeau supérieur, qui comprend presque toute l'étendue du deltoïde, et qui est abaisse avec facilité pour remplir le même objet. 3°. Enfin, on ménage deux lambeaux latéraux, l'un antérieur, et l'autre postérieur, que l'on réunit ensuite d'avant en arrière.

Ledran, premier auteur de l'opération, et Garengeot, qui la perfectionna immédiatement après lui, sont les auteurs du premier procédé ; Lafaye est celui du second, et Desault inventa le troisième. Les modifications nombreuses que Bromfield, Sharp, MM. Dupuytren, Larrey, Lisfranc, etc., ont

apportées dans la pratique de cette opération, n'ont pour objet que la manière de lier ou de comprimer l'artère, ou de procéder à la formation des lambeaux.

Or, c'est précisément la disposition de ceux-ci qui a la plus grande influence sur l'issue de l'opération. Cette disposition constitue en effet trois méthodes dont il faut apprécier les avantages et les inconvéniens, avant de rechercher, dans la manière dont on peut l'exécuter, le procédé qui remplit le mieux les vues du praticien.

De ces trois méthodes, celle de Desault, modifiée par M. Larrey, nous semble être celle qu'on doit préférer. Nous allons décrire le procédé de ce dernier, procédé que nous avons vu souvent mettre en usage avec autant de dextérité que de succès par son habile auteur, et dont nous nous sommes servis plusieurs fois nous-mêmes avec un succès complet.

Le malade étant assis et maintenu sur une chaise, les aides étant convenablement situés, l'opérateur fait au moignon de l'épaule une incision longitudinale, qui part du bord de l'acromion, et descend à un pouce audessus du col de l'humérus. Cette incision doit diviser toutes les parties molles jusqu'à l'os.

La peau doit alors être tirée vers l'épaule par un aide, et le chirurgien, passant obliquement la lame du couteau entre les bords de la division, et au devant de l'humérus, en fait sortir la pointe derrière la partie moyenne du tendon du muscle grand pectoral. L'instrument porté vers la peau sert à former un lambeau de toutes les parties molles qui sont au devant de lui. Un lambeau postérieur est ensuite séparé de la même manière, le tendon des muscles grand dorsal et grand rond servant de guide à l'opérateur. Les artères circonflexes qui fournissent du sang, sont alors comprimées par les doigts de l'aide, qui, en maintenant les lambeaux relevés, applique ses doigts sur leurs ouvertures.

L'opération arrivée à ce point, les parties supérieures, antérieures et postérieures de l'articulation sont parfaitement à découvert. Le chirurgien peut, avec la plus grande facilité, opérer la section des tendons qui entourent la tête de l'humérus et sont appliqués à la capsule articulaire. Le couteau, parvenu au côté interne de l'os du bras, descend en rasant immédiatement cet os, dont il détruit les connexions avec les parties molles jusqu'à la hauteur de la terminaison des lambeaux. Un aide saisissant alors, avec les deux mains, les parties molles peu considérables qui restent à diviser, comprime, avec ses deux pouces portés dans la plaie, l'artère contenue dans l'épaisseur de ces parties, dont on achève ensuite la section au devant du point comprimé. La ligature du vaisseau, dont l'extrémité béante

le fait remarquer entre les branches du plexus brachial, est immédiatement faite.

Les autres artères ayant été liées, les fils sont réunis à la partie inférieure de la plaie; les lambeaux sont rapprochés d'avant en arrière, et maintenus en contact par trois bandelettes d'emplâtre agglutinatif. De la charpie, quelques compresses, et un bandage approprié, complettent l'appareil fort simple qu'il est nécessaire d'appliquer, et qu'on ne devra lever que le cinquième ou sixième jour.

Tel est le procédé de M. Larrey; il a, suivant nous, sur tous les autres, des avantages incontestables pour ceux qui ont pu les comparer, non d'après des vues théoriques, mais d'après les résultats.

Que ce procédé soit préférable à celui qui consiste à conserver, comme le faisaient Ledran et Garengeot, un lambeau inférieur, la chose est incontestable. Nous n'avons jamais vu qu'une seule fois pratiquer l'extirpation du bras de cette manière éminemment vicieuse, et des abcès formés à la base du lambeau retardèrent la guérison pendant six à huit mois.

Mais la manière d'opérer de M. Larrey a-t-elle aussi des avantages sur la méthode qui consiste à ne conserver qu'un lambeau supérieur? nous le pensons. En effet, de quelque manière que ce lambeau soit pratiqué, il est rarement en rapport exact avec les dimensions de la plaie sur laquelle il doit être appliqué, et la rétraction du muscle deltoïde met quelquefois une partie de cette plaie à découvert. Cependant, nous ne devons pas le dissimuler, le procédé de M. Dupuytren pour l'exécution de cette méthode nous paraît être celui que l'on peut opposer avec le plus d'avantages à celui de l'illustre chirurgien militaire.

Quant à la méthode dans laquelle on enfonce entre l'extrémité scapulaire de la clavicule et l'apophyse coracoïde, un couteau droit, à deux tranchans, dont on fait sortir la pointe en arrière, et avec lequel on forme, en le portant en bas, un lambeau deltoïdien, dans le même temps qu'on ouvre l'articulation, nous le dirons franchement, nous considérons ce procédé comme le moins bon de tous. En effet, il n'offre d'autre avantage réel que l'ouverture de l'article dans le premier temps de l'opération; il rend donc, à la vérité, par là, celle-ci moins longue; mais il est plus difficile, en général, de couper les parties qui entourent et qui affermissent l'articulation, et lorsqu'il s'agit d'une opération que les chirurgiens n'entreprennent que lorsqu'ils sont déjà exercés, et qui ne dure ordinairement que quelques minutes, lorsqu'il ne s'agit, disons-nous, dans une telle opération, que d'une différence d'une minute de durée, quelque ardeur que l'on doive apporter pour abréger les souffrances du malade, cette considération n'est

point assez puissante pour faire négliger celle de la différence des résultats que la disposition diverse des parties doit apporter dans l'issue de l'opération.

Or, le procédé de M. Larrey a été pratiqué un très-grand nombre de fois; la plaie qui en résulte est tellement disposée, que son angle inférieur recevant les ligatures sert à l'écoulement facile du pus, et que les parties supérieures des lambeaux se réunissent promptement. Trois semaines suffisent quelquefois à la guérison, et constamment la cicatrice est linéaire et solide; les parties ne semblent avoir été le siége d'aucune opération. Il serait difficile de désirer des résultats plus avantageux, et ceux-là sont à l'abri de toute contestation. L'expérience, il est vrai, n'a point encore prononcé sur le mérite pratique du procédé de M. Lisfranc; mais si l'on considère que le lambeau deltoïdien que forme ce chirurgien ne communique plus au reste du corps que par une base étroite et mince, qu'il est entièrement privé d'artères, et n'est formé que par la peau ou un tissu cellulaire assez rare et l'apophyse acromion, on tremblera toujours de le voir tomber en gangrène. D'ailleurs, le mérite que l'auteur attribue à son procédé, de permettre la désarticulation du bras, l'humérus restant en place, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin de faire exécuter à l'os des mouvemens qui, dans les cas de fracture, ne sont plus communiqués à sa tête, ce mérite se fait également remarquer dans le procédé de M. Larrey. En effet, dans celui-ci, lorsque les lambeaux latéraux sont relevés, les parties antérieure, postérieure et supérieure de l'articulation étant parfaitement à découvert, il est facile d'ouvrir celle-ci, et de détacher l'os du bras sans lui imprimer aucun mouvement.

Indépendamment des amputations, il est encore d'autres opérations, telles que les résections des articulations affectées de carie, les extirpations de diverses tumeurs cancéreuses et autres, etc., qui nécessitent la conservation de parties molles plus ou moins étendues, et constituant des lambeaux; mais les règles relatives à la pratique de ces opérations doivent être prescrites dans d'autres articles, auxquels nous renvoyons le lecteur. *Voyez* EXTIRPATION, RÉSECTION, etc.

(JOURDAN ET BÉGIN)

VERDUIN, *Dissertatio epistolica de novâ artuum decurtandorum ratione;* in-8°. *Amstelodami*, 1697.

— Voyez *Acta eruditor.; Lipsiæ*, 1697.

DE LA FAYE (Georges), *Ergò in resecandis artubus carnis segmina reservare satius;* in-4°. *Parisis*, 1744.

Le même auteur a publié un Mémoire sur l'amputation à lambeau, dans le tome deuxième des Mémoires de l'Académie de chirurgie, page 243.

MASSUET (Pierre), De l'amputation à lambeau; in-8°. Paris, 1756.

DOULCET, *Ergò in resecandis artubus segmenta reservanda;* in-4°. *Parisiis*, 1772.

SIÉBOLD (carol. gaspar.), *Dissertatio de amputatione femoris cum relictis duobus carnis segmentis*; in-4°. *Vurceburgi*, 1782. (V.)

LAMBDOÏDE, adj., *lambdoïdes*, de λαμβδα, des Grecs, et d'ειδος, figure, ressemblance; se dit de la suture occipito-pariétale du crâne, parce qu'elle ressemble à la lettre Λ des Grecs : cette suture est remarquable par le nombre d'os vormiens qui s'y rencontrent ordinairement, et par l'existence de la fontanelle postérieure, qui se trouve au point de réunion des deux pariétaux avec l'occipital. (PETIT)

LAMBITIF, subs. m, *lambitivus*, du verbe *lambere*, lécher; se dit des remèdes qu'on prend pour ainsi dire en léchant. Autrefois on faisait sucer les loochs au bout d'un morceau de réglisse, effilé en forme de pinceau. Comme les enfans prennent avec répugnance les médicamens, on pourrait, dans bien des cas, les disposer de manière à les leur faire sucer. (M. P.)

LAMELLEUX (tissu), adj., composé de lames. On désigne sous ce nom le tissu cellulaire. M. Béclard, chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de Paris, a le premier démontré (*Propositions sur quelques points d'anatomie*, etc. thèse) qu'il fallait distinguer le tissu adipeux du tissu cellulaire; et comme ce tissu n'en était pas distinct sous le rapport de la nomenclature, il a imposé au premier le nom de *tissu lamelleux*, tandis que l'autre prend le nom de *tissu adipeux*. Ces deux tissus ont des caractères très-tranchés, soit dans l'état sain, soit dans l'état pathologique. Le premier a des cellules qui communiquent toutes ensemble, qui sont sans cesse abreuvées de liquides séreux, qui s'en infiltrent même, et qui ne contiennent jamais de graisse; il est entièrement composé de lamelles planes. Le tissu adipeux, au contraire, est composé de lobules vésiculaires, agglomérés, ne communiquant pas avec le tissu lamelleux, ne renfermant pas de rosées, ni de fluides séreux, mais contenant une substance graisseuse. Il n'habite que certaines régions du corps, comme les orbites, les cavités pectorales, abdominales, et n'est pas répandu généralement comme le tissu lamelleux. Dans les hydropisies générales, il ne s'infiltre jamais, et si on pousse l'air sous la peau, il ne gonfle pas comme le tissu lamelleux. (F. V. M.)

LAMPOURDE, s. f., vulgairement petit glouteron, petite bardane ou grappelles, *xanthium strumarium*, Linn., *xanthium*, Offic.; nom d'une plante de la monoécie pentandrie de Linné, et de la famille naturelle des urticées. Sa racine est petite, blanchâtre, fibreuse, annuelle. Sa tige est herbacée, simple ou peu rameuse, droite, haute d'un pied à un pied et demi, anguleuse, légèrement velue, un peu rude au toucher.

Ses feuilles sont pétiolées, alternes, cordiformes, anguleuses ou lobées, et dentées en leur contour, pubescentes, d'un vert clair. Ses fleurs sont axillaires, disposées en petites grappes dont la partie supérieure est occupée par les mâles réunis comme en tête, et dont la partie inférieure porte les femelles, moins nombreuses, mais plus apparentes. A ces dernières succèdent des fruits ovoïdes, hérissés de pointes crochues, divisés intérieurement en deux loges, contenant chacune une graine. La lampourde croît naturellement en Europe le long des haies et sur le bord des chemins.

Les feuilles de cette plante ont une saveur amère et astringente; elles ne rougissent pas le papier bleu. On employait autrefois leur suc et leur extrait contre les dartres et autres maladies de la peau ou du système lymphatique. On faisait prendre aux malades quatre à six onces de ce suc ou un gros de l'extrait. Infusées dans le vin, les feuilles de la lampourde furent aussi très-longtemps en usage dans la gravelle; mais de toute manière on ne se sert plus guère de cette plante maintenant. Le nom de *xanthium*, donné au petit glouteron, est dérivé du mot grec ξανθος, blond, parce que les anciens se servaient de cette plante pour teindre leurs cheveux en jaune ou en blond, couleur qui était autrefois la plus estimée.

(LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LAMPSANE, s. f., vulgairement herbe aux mamelles, *lapsana communis*, Lin., *lampsana vulgaris*, Offic.; plante de la syngénésie polygamie égale de Linné, et de la famille naturelle des chicoracées de Jussieu. Sa racine est fibreuse, annuelle; sa tige est droite, striée, un peu velue, haute d'un pied à un pied et demi, rameuse dans sa partie supérieure. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, vertes, presque glabres; celles de la partie inférieure de la tige, découpées en lyre, terminées par un lobe très-grand, ovale ou presqu'en cœur, légèrement denté ou sinué sur les bords; les supérieures, beaucoup plus petites, sont simples, à peine sinuées, sessiles et lancéolées. Les fleurs sont petites, jaunes, portées sur des pédoncules rameux, et elles forment un corymbe à l'extrémité de la tige et des rameaux. Elles sont composées de demi-fleurons peu nombreux, contenus dans un calice commun ovale, anguleux, formé d'écailles linéaires, très-glabres. Les graines sont dépourvues d'aigrettes et portées sur un réceptacle nu.

La lampsane croît communément en Europe, dans les lieux cultivés, les jardins et les terres fertiles.

Cette plante a joui autrefois d'une certaine réputation, comme propre à guérir les ulcérations qui surviennent au sein des femmes qui nourrissent; c'est de là que lui est venu le nom d'herbe aux mamelles, qu'elle a conservé. Chez le peuple,

où l'on croit toujours à cette propriété, les femmes s'en servent encore, après avoir pilé ses feuilles; elles les appliquent sur les parties malades, ou elles forment une sorte de pommade en mêlant leur suc avec de la graisse, dont elles font le même usage. On a aussi employé la lampsane contre les dartres et les maladies de la peau; et sa saveur, légèrement amère, justifie l'usage qu'on en faisait dans ces deux derniers cas; mais pour les médecins, cette plante paraît être entièrement tombée en désuétude. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LANCE DE MAURICEAU: plusieurs instrumens de chirurgie ont porté le nom de lance; tous sont destinés à pratiquer une section préliminaire. Celui que l'on désigne sous le nom de *lance de Mauriceau* sert à ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage. Cet instrument est terminé en fer de pique, fort aigu et tranchant sur les côtés. Lorsque le crâne avait été ouvert par ce procédé, de manière à faciliter l'issue de la masse cérébrale, Mauriceau introduisait ensuite son tire-tête, au moyen duquel il l'entraînait. Le mécanisme et le mode d'action de ce dernier instrument seront décrits à cette occasion. (GARDIEN)

LANCETTE, s. f., *lanceola*, petite lance, petit instrument de chirurgie, composé d'une lame à deux tranchans, mobile sur une chasse formée de deux petites plaques d'écaille ou de corne, également mobiles, et destiné spécialement à l'ouverture des veines, ou phlébotomie. Aucun des instrumens que les opérateurs emploient, n'exige une pointe aussi acérée et des bords plus délicats; peu sont d'un usage aussi commun.

Comment étaient construites les lancettes des anciens? avec quel instrument pratiquaient-ils la phlébotomie? Il est difficile de répondre à ces questions. Il est probable que les veines furent d'abord ouvertes avec un instrument aigu quelconque: chaque opérateur les incisait à sa manière; celui-là plongeait un fer acéré dans les vaisseaux superficiels; celui-ci les mettait à découvert par une incision préliminaire, et les règles de la phlébotomie n'étaient point connues. Tels sont du moins les résultats auxquels ont conduit toutes les recherches sur l'origine de la lancette et de la phlébotomie. Galien a nommé phlébotome l'instrument dont se servait le père de la médecine pour l'opération de l'empyème, mais cet instrument n'a rien de commun avec nos lancettes. Il en est de même du scalpel de Celse et de Paul d'Égine, destiné, suivant quelques auteurs, à l'ouverture des veines. On voit dans Albucasis que ce chirurgien faisait cette opération tantôt avec un instrument à pointe alongée, nommé phlébotome myrtiforme; tantôt avec un stylet dont il plaçait la pointe sur le vaisseau, et qu'il enfonçait en frappant un petit coup de bâton sur son autre

extrémité. D'autres opérateurs se servaient d'un fer de lance à deux tranchans très-acéré ; quelques-uns, d'un bistouri ordinaire à lame étroite. Notre lancette n'a pas été imaginée peut-être avant le treizième siècle ; à cette époque, on s'en servit en France et en Italie, mais beaucoup de nations la connurent plus tard. Qui l'inventa ? on l'ignore.

Une lancette est composée de deux parties, la lame ou fer, et la chasse. Le fer, toujours à deux tranchans sur le plat, est parfaitement droit, bien uni ; sans creux, sans ondulation sur le plat, sans proéminence sur les bords tranchans, et il présente dans son milieu une vive arête, qui forme l'un et l'autre de ces bords. Les tranchans vont en s'amincissant et sont égaux ; la pointe est sans aucune inégalité, et ne doit jamais être étranglée, et forme cette espèce de perle, appelée *siron* par ceux qui fabriquent cet instrument. Sept ou huit lignes, six ou sept, telle est la longueur du fer de la lancette ; il a quatre lignes de largeur, près de son talon, partie engagée dans la chasse, et retenue par un clou qui lui permet de se mouvoir. Sa pointe est extrêmement acérée, elle se continue avec les tranchans ; sa forme est pyramidale, et peut être comparée à celle d'une amande. La chasse est composée de deux petites plaques ou feuilles d'écaille, longues de deux pouces. Ces dimensions, ainsi que celles qui ont été assignées au fer, ne sont pas rigoureuses, car il est des lancettes de différentes grandeurs. Au lieu d'écaille, on emploie quelquefois, pour faire la chasse, des lames de corne ou de nacre de perle, tantôt simples, tantôt embellies par divers ornemens. Le clou de la lancette est un peu lâche dans le trou de la lame, afin de permettre le mouvement de celle-ci, mais il correspond exactement à celui de la chasse, et il est retenu par des rosettes ordinairement en argent. L'étui à lancette est une petite boîte cylindriforme, qui contient six de ces instrumens ; il peut avoir encore un autre usage : pendant l'opération, on le place dans la main du malade qui correspond au vaisseau incisé, les doigts s'agitent sur lui, et leurs mouvemens favorisent l'écoulement du sang par la plaie. La plupart des trousses contiennent une petite poche destinée à recevoir des lancettes.

La lancette doit être d'un acier parfaitement sain, étiré en petites lames de trois lignes de largeur et d'une ligne d'épaisseur, d'un grain serré et bien trempé. L'acier fondu d'Angleterre est excellent pour la fabrication de ces instrumens ; tout acier de mauvaise qualité ne peut servir qu'à faire des lancettes d'un usage dangereux ; elles divisent mal les parties molles, et sont très-exposées aux fractures.

On essaye la lancette sur le canepin ; on nomme ainsi l'épiderme de chevreuil préparé, une peau très-fine et très-blanche

dont la résistance est, à peu de chose près, celle des parois veineuses. Cette peau doit être bien étirée, bien tendue; le chirurgien en saisit une extrémité entre l'index et le pouce, et l'autre entre l'annulaire et le doigt du milieu; puis prenant la lancette de la main droite, il porte sa pointe bien perpendiculairement sur le canepin. Il peut se ménager un point d'appui en plaçant sur le milieu du petit doigt de la main gauche celui de la main droite. Dans quelques étuis à lancette, le canepin est tendu sur un cercle. Si la pointe de la lancette est ce qu'elle doit être, elle entre sans résistance dans le canepin, et ne le fait point fléchir. Le même moyen qui sert à constater la bonté de sa pointe, convient encore pour prouver celle de ses tranchans. L'instrument doit être essayé deux ou trois fois, car si sa pointe est étranglée, elle peut entrer fort bien dans le premier essai et se briser au second.

La finesse, l'acuité plus ou moins grande de la pointe, sert à faire distinguer plusieurs variétés de lancettes. Un tranchant large, une pointe médiocrement acérée et de forme presque ovalaire, tels sont les caractères de la lancette à grain d'orge, proposée pour l'ouverture des veines très-grosses et superficielles, et dont l'usage a été recommandé aux phlébotomistes peu exercés; car lorsqu'on s'en sert, il n'est pas nécessaire d'élever le poignet après la ponction. Mais les inconvéniens de cet instrument surpassent ses avantages; sa pointe trop large, et dégénérant trop tôt en bords tranchans, fait aux tégumens une plaie dont les dimensions excèdent trois fois celles de la veine, qui quelquefois n'est point incisée. Ainsi cette lancette expose à manquer la saignée; en outre elle fait plus souffrir l'opéré que d'autres lancettes, dont je parlerai incessamment; la large plaie qui résulte de son action, devient assez souvent un ulcère difficile à fermer; enfin le chirurgien a quelquefois beaucoup de peine à se rendre maître du sang. On fait peu d'usage de la lancette à grain d'orge. Celle que les phlébotomistes appellent lancette à langue de serpent, présente une extrémité fort aiguë et d'une finesse extrême; elle traverse les tégumens et la veine avec une grande facilité, mais sa grande ténuité ne permet pas toujours d'ouvrir le vaisseau dans la largeur convenable, et expose souvent à le percer de part en part; accident fort redoutable lorsqu'une artère, un nerf, un tendon, est placé immédiatement sous le tube veineux. D'ailleurs la pointe de cette lancette est quelquefois étranglée : alors son petit crochet expose à déchirer la veine, ou cause la rupture de l'instrument. Nulle lancette ne convient mieux que la lancette à grain d'avoine; sa pointe, plus déliée que celle de la lancette à grain d'orge, ne l'est pas autant que celle de la lancette à langue de serpent; elle fait à la veine une plaie de

largeur suffisante, qui n'excède point les dimensions de la plaie cutanée; et le phlébotomiste la dirige toujours avec beaucoup de facilité.

Une bonne lancette est très-supérieure à la flamme. On sait que ce nom désigne une petite boîte qui contient une lame qu'un ressort fait partir, et dont l'extrémité doit être placée sur la veine choisie pour la phlébotomie. Mais il en est de cet instrument comme de tous ceux dont l'opérateur ne peut maîtriser l'action; quelque danger accompagne son emploi. La flamme perce directement; si la veine est superficielle, elle peut être traversée de part en part; avec la lancette, cet inconvénient, très-grave quelquefois, est infiniment moins à craindre, et le phlébotomiste jouit du grand avantage de pouvoir imprimer différentes directions à son instrument. Il peut l'enfoncer à une profondeur proportionnée à celle du vaisseau, tandis que la flamme agit toujours à une profondeur invariable; enfin la lancette atteint avec beaucoup plus de sûreté les petites veines roulantes, presque imperceptibles, et cachées sous une grande épaisseur de tissu cellulaire.

Plusieurs chirurgiens font usage de la lancette à petit fer; elle est très-bonne, et peut disputer la prééminence à la lancette à grain d'avoine. En général, l'habitude et l'adresse font tout; tel chirurgien saigne fort bien avec une lancette à grain d'orge, tel autre exercé à manier celle à langue de serpent, ne lui trouve point les inconvéniens signalés par les praticiens.

Perret a décrit, sous le nom de lancette espagnole, une sorte de scalpel à deux tranchans. C'est une lancette fort longue, dont la chasse est en écaille comme les nôtres, et dont le talon est très-prolongé. La lancette à abcès est, comme son nom l'indique, destinée à l'ouverture des tumeurs purulentes; aussi est-elle beaucoup plus grosse et plus longue que la lancette ordinaire; sa pointe est celle de la lancette à grain d'orge. Quoiqu'on en fasse beaucoup moins usage aujourd'hui qu'autrefois, elle peut servir cependant dans certaines circonstances, qui seront indiquées ailleurs.

On peut regarder certains lithotomes comme de très-grosses lancettes: telle est la forme de celui de Collot, mais son sommet est arrondi. Celui de Raw est une véritable lancette, chaque tranchant a six lignes de longueur. Les lithotomes de Maréchal et de Moreau sont, comme les précédens, formés d'une lame terminée par une pointe à double tranchant, et renfermée dans une chasse composée de deux plaques d'écailles.

Le phlébotomiste ne doit jamais se servir que d'une lancette parfaitement affilée, car si la pointe de son instrument est émoussée, il l'enfoncera avec peine dans le vaisseau, et n'y parviendra qu'en employant beaucoup de force. Il ouvre son

instrument en lui faisant former un angle qui excède un peu l'angle droit; si cet angle est trop écarté, la chasse, dirigée trop en arrière dans la main, pourra gêner l'opérateur. Il saisit le talon entre le pouce et l'index soit de la main droite, soit de la main gauche, et laisse un peu plus de la moitié de la lame à découvert; trop de fer ne lui permet pas de bien diriger la lancette, trop peu l'empêche de faire aux tégumens et à la veine une incision convenable. Son instrument bien saisi, il en place l'extrémité sur la veine, maintenue par le pouce de l'autre main, et se ménage un point d'appui en appliquant sur les côtés du bras les trois doigts libres de la main qui tient la lancette. Celle-ci est poussée avec douceur et plus ou moins perpendiculairement suivant la direction du vaisseau. L'objet essentiel, dit Benjamin Bell, est la manière d'imprimer une bonne direction à l'instrument lorsqu'il a pénétré dans la veine; on fait une ouverture convenable, en dirigeant un peu en avant son tranchant et sa pointe, pendant qu'on élève le talon, en sorte que son extrémité devient le centre du mouvement. Alors les dimensions de la plaie veineuse correspondent parfaitement à celles de la solution de continuité cutanée, et le phlébotomiste prévient la formation des ecchymoses, si communes lorsqu'il fait usage de la lancette à grain d'orge. En élevant le talon, la pointe s'abaisse; si ce mouvement n'est pas limité, il exposera à percer le vaisseau de part en part. Cet inconvénient n'est pas à redouter lorsque le chirurgien agrandit l'ouverture de la veine, moins en relevant sa lancette, qu'en dirigeant en avant son bord tranchant et sa pointe. Au moment où celle-ci perce la veine, le phlébotomiste éprouve une petite résistance, et bientôt une gouttelette de sang paraît sur le côté de la lancette. Une saignée n'est bien faite qu'autant qu'il y a un rapport exact entre la plaie du tube veineux et celle des tégumens. Je me borne ici aux préceptes qui regardent spécialement la lancette, et je renvoie, pour les autres détails, à l'article *phlébotomie*.

On se sert quelquefois d'une grosse lancette pour ouvrir les abcès des amygdales : alors le fer est entouré d'une petite bandelette jusqu'auprès de la pointe; le même instrument peut convenir pour l'ouverture des petits abcès de la cornée, ou pour l'opération réclamée par l'hypopyon. Mais dans ces différentes circonstances, un petit bistouri à lame étroite et à pointe aiguë est préférable à la lancette, qui pique bien et coupe assez mal. La mobilité de sa lame sur la chasse, la forme de cette chasse, sont encore des inconvéniens qui placent cet instrument audessous du bistouri.

L'affilage des lancettes demande beaucoup de soins : il se fait avec trois pierres dont les pores sont successivement plus ser-

res; cet instrument est si délicat, qu'il ne faut le manier qu'avec des soins extrêmes. Pour l'essuyer, le phlébotomiste prend de la main gauche, entre le pouce et l'index, un linge très-fin, saisit de la main droite la lancette par sa chasse, en plaçant le pouce et l'index sur le clou, et essuie le fer, d'abord en travers, puis sur un autre coin du linge, en ligne droite. Ce soin pris, il ferme la lame dans la chasse. On dit que quelques chirurgiens se sont servis de deux ou trois lancettes pendant le cours d'une longue pratique, sans les envoyer au coutelier; il est cependant d'usage de les faire repasser chaque fois qu'elles ont servi. Une lancette dont la pointe est émoussée divise quelquefois les tégumens, et parvient jusqu'à la veine sans l'ouvrir.

Tous ces petits détails sur la lancette sont bien audessous des grandes vues médicales, et des belles conceptions qui ont placé l'art de guérir à un rang si élevé parmi les sciences; mais il n'y a rien d'indifférent ou de trop minutieux pour un praticien, et l'emploi journalier de la phlébotomie les rendait indispensables. (J. B. MONFALCON)

LANCINANT, adj., *lancinans;* se dit en pathologie d'une espèce de douleur qui se manifeste par des élancemens qui correspondent à la pulsation des artères. Cette douleur survient principalement dans les parties où se distribuent beaucoup de nerfs. La douleur lancinante est, dans les phlegmasies, le symptôme qui annonce le passage à la suppuration. *Voyez* DOULEUR. (VILLENEUVE)

LANGES, s. m. pl., *lintea*, morceaux de drap ou de toile, dont on enveloppe les enfans au maillot, depuis le haut des épaules jusqu'à la plante des pieds. Si on ne fait que tenir ces vêtemens en contact avec le corps, ils sont utiles pour fournir un soutien aux parties de l'enfant qui vient de naître, et pour lui procurer de la chaleur. Plus il est faible, plus il a besoin d'être enveloppé soigneusement. On sait que des vêtemens trop lâches exposent au refroidissement : ils permettent le passage d'un air continuellement renouvelé, qui, en s'appliquant sur la surface du corps, le dépouille de son calorique. Mais si les nourrices serrent fortement sur la poitrine et l'abdomen cette partie de leur vêtement qui devrait être seulement contentive, il peut en résulter de grands inconvéniens : elle comprime alors au lieu de soutenir. Si on assujetit, de distance en distance, avec des épingles, ces enveloppes pour les serrer plus étroitement, elles ne présentent plus au physicien éclairé que des liens et des entraves qui gênent le libre mouvement de toutes les parties. On trouvera, à l'article *maillot*, l'énumération des erreurs que l'on a commises pendant longtemps dans la manière d'habiller les enfans. (GARDIEN)

LANGUE (anatomie), s. f., *lingua*, γλῶσσα des Grecs;

organe principal du goût, partie charnue située à l'intérieur de la bouche, dont elle remplit la cavité; mobile, de grandeur variable dans les différens sujets, symétrique dans sa composition, aplatie de haut en bas, large dans sa partie postérieure, étroite dans sa partie antérieure, et offrant des bords libres et arrondis.

On distingue à la langue deux faces, deux bords, une base, et un sommet, auquel on donne le nom de pointe.

Des deux faces, l'une est supérieure et l'autre inférieure; la face supérieure, que l'on appelle aussi *dos* de la langue, présente, dans son milieu et dans toute sa longueur, un sillon léger que l'on nomme *ligne médiane :* à l'extrémité postérieure de ce sillon, on voit le *trou aveugle* de Morgagni, espèce d'orifice commun à plusieurs des follicules muqueux qui sont situés dans l'épaisseur de la peau ou membrane qui enveloppe cet organe; toute cette surface présente un grand nombre d'éminences ou tubercules variables par leur volume et leur forme. On nomme ces tubercules *les papilles* de la langue, et on en a distingué de trois espèces : en arrière, vers la base de l'organe, se trouvent les *papilles muqueuses*, rangées sur deux lignes formant un V, dont la pointe serait en arrière; ces papilles sont volumineuses, aplaties et percées à leur centre d'une ouverture destinée à livrer passage à la matière muqueuse salivaire qu'elles sécrètent. Celles de la seconde espèce sont appelées *papilles fongiformes;* elles occupent la partie moyenne et postérieure de la langue, et ressemblent assez bien à un champignon, dont le pédicule, tourné en bas, est logé dans un léger enfoncement. Celles de la troisième espèce, connues sous le nom de *papilles coniques*, parce qu'elles s'élèvent en forme de petits cônes, se trouvent principalement vers la partie antérieure et sur les côtés de la langue.

Les papilles de la première espèce sont de véritables cryptes ou follicules muqueux destinés à sécréter une matière visqueuse plus ou moins épaisse; celles de la seconde et de la troisième espèce ne paraissent formées que par du tissu cellulaire, des vaisseaux sanguins, et par l'épanouissement des extrémités des nerfs qui se rendent à la langue, particulièrement de ceux que fournit la branche linguale du nerf maxillaire inférieur : ces papilles paraissent spécialement destinées à la perception des saveurs.

La face inférieure de la langue a moins d'étendue que la supérieure; comme cette dernière, elle offre à sa partie moyenne et dans le sens de la longueur de la langue, un sillon borné par deux saillies qui répondent aux muscles linguaux, et sur lesquels on voit deux lignes bleuâtres qui indiquent le trajet des veines ranines. A la partie postérieure de ce sillon, s'attache un

repli membraneux, auquel on donne le nom de frein ou filet; ce repli est de forme triangulaire, aplati transversalement; ses faces latérales sont libres, ainsi que son bord antérieur; son bord supérieur est adhérent à la langue, et l'inférieur à la paroi inférieure de la bouche : ses usages sont de régulariser les mouvemens de la langue en les limitant. Lorsqu'il s'etend trop près du bout de cet organe, il en gêne les mouvemens, s'oppose à la prononciation et même à la succion du mamelon; ce qui oblige de le couper.

Les bords latéraux de la langue sont plus épais en arrière qu'en avant; sa pointe est arrondie; sa base se continue, dans le milieu, avec l'épiglotte, et, latéralement, avec les piliers du voile du palais.

Des muscles, des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques et des nerfs entrent dans la composition de la langue. Une membrane enveloppe toutes ses parties libres, et se continue avec la membrane interne de la bouche. Ses muscles sont distingués en extrinsèques et en intrinsèques. Les premiers sont les hyoglosses, les génioglosses et les styloglosses. Les génioglosses naissent de l'apophyse-géni, et vont, en rayonnant, se terminer à l'os hyoïde et à la face inférieure de la langue, depuis sa base jusqu'à sa pointe. Les muscles hyoglosses naissent de la base de l'os hyoïde, de ses grandes cornes et des cartilages qui servent à les unir au corps de cet os, et se rendent aux parties latérales postérieures et inférieures de la langue, entre les styloglosses et les linguaux, avec lesquels ils se confondent. Les styloglosses naissent de l'apophyse styloïde du temporal, et se rendent directement sur les côtes de la base de la langue, d'où ils s'étendent, en avant et un peu en dedans, jusque vers sa pointe. Les muscles linguaux commencent à la base de la langue, s'avancent entre les génioglosses qui sont en dedans et les hyoglosses qui sont en dehors, et se terminent vers sa pointe. Il est facile, d'après cette disposition variée des divers muscles qui entrent dans la composition de la langue, de determiner les mouvemens qu'ils peuvent produire en agissant ensemble ou séparément, et de concevoir jusqu'aux plus legers mouvemens qui peuvent résulter de la contraction partielle de telle ou telle portion d'un ou de plusieurs de ces muscles.

Les artères de la langue sont fournies par la carotide interne, et on les désigne sous le nom de linguales; sa base reçoit quelques filets des rameaux palatins et tonsillaires de l'artère labiale. Ses veines sont la veine superficielle de la langue, la canine, la linguale et la submentale; elles se rendent toutes à la veine jugulaire interne. Ses nerfs sont fournis, les uns par la neuvième paire, les autres par le nerf glosso-pharyngien de la huitième et par la branche linguale du nerf maxillaire

inférieur. Les premiers se distribuent particulièrement aux muscles et semblent destinés à leur imprimer le mouvement, tandis que les derniers, provenant de la branche linguale du nerf maxillaire, se rendent à sa surface et paraissent destinés à recevoir l'impression des alimens et à en transmettre la saveur.

La membrane qui couvre la langue est une continuation de celle qui tapisse l'intérieur de la bouche (*Voyez* BOUCHE), et par conséquent des tégumens communs; l'une de ses faces est libre et l'autre adhère aux parties sous-jacentes par un tissu cellulaire très-court et dans lequel il ne s'amasse jamais de graisse; elle est composée d'une espèce d'épiderme et d'un corps muqueux très-épais. Cette membrane est néanmoins plus mince à la face inférieure de la langue que dans tout le reste de son étendue.

Usages. La langue, organe principal du goût, sert à la mastication, en conduisant les alimens entre les arcades dentaires, et les y ramenant sans cesse, jusqu'à ce que leur trituration soit complette; elle sert à la déglutition, en ramassant, en bol, à sa face supérieure, les alimens triturés; en appliquant successivement, de sa pointe vers sa base, les divers points de cette face contre la voûte palatine, pour comprimer le bol et le faire glisser d'avant en arrière; enfin, en portant sa base un peu en arrière et en haut, pour lui faire franchir l'isthme du gosier. C'est à peu près par le même mécanisme que se fait la déglutition des liquides. *Voyez* DÉGLUTITION.

La langue sert beaucoup à la prononciation en variant sa forme, en prenant des positions différentes et exécutant des mouvemens divers; elle sert aussi à l'expulsion des crachats.

Il est cependant bon de dire que toutes les fonctions, ou plutôt tous les actes dont nous venons de parler, et qui, pour la plupart, semblent exclusivement départis à la langue, peuvent néanmoins être exécutés, quoiqu'elle manque en partie et même en totalité; on en trouve des exemples, dont les observations ont été consignées dans les fastes de l'art. *Voyez* CAS RARES. (PETIT)

LANGUE (séméïotique). L'inspection de la langue dans l'état de santé, comme dans celui de maladie, a été, avec raison, jugée d'une importance extrême par tous les médecins qui, pénétrés de la doctrine d'Hippocrate, ont dû regarder cette inspection comme étant d'une nécessité indispensable pour établir le diagnostic, et pour porter un pronostic, principalement dans les maladies aiguës.

Etat de la langue en santé. Avant d'étudier particulièrement la langue sous le rapport de ses altérations symptomatiques, il est nécessaire d'indiquer quel est son état naturel,

celui qui caractérise la santé, abstraction faite ici de toutes considérations anatomiques.

Dans l'état de santé, la langue est d'un volume proportionné à la cavité qui la renferme; elle exécute avec liberté tous les mouvemens nécessaires aux différentes fonctions auxquelles elle est destinée; mouvemens que facilitent la souplesse de sa texture et l'humidité dont elle est sans cesse lubrifiée, ainsi que les autres parties de la bouche. La langue est en général lisse à sa surface et sur ses bords. A peine distingue-t-on à sa surface supérieure les papilles ou houpes nerveuses qui servent à l'exercice du goût; mais on remarque à sa partie moyenne et dans une direction longitudinale, un sillon plus ou moins profond. Ordinairement l'ensemble de la langue est d'une couleur rosée, ou même d'un rouge assez vif, excepté à sa base, où elle présente presque toujours une nuance blanchâtre. On ne voit à sa surface aucun enduit sensible, et sa température est au niveau de celle des autres parties molles de la bouche.

Aspect varié de la bouche chez quelques individus dans l'état de santé. Bien que dans l'état de santé la langue se présente ordinairement dans les conditions que nous venons d'indiquer, il est cependant un assez grand nombre d'individus chez lesquels elle offre des modifications, ou, si l'on veut, des espèces d'altérations, qui d'ailleurs ne nuisent aucunement au libre exercice de ses fonctions, et ne dénotent aucun état morbifique. Il est aussi quelques circonstances étrangères à l'individu, dans lesquelles la langue se présente sous un aspect particulier, et qu'il est bon de connaître, pour ne pas en tirer de fausses inductions.

Les modifications individuelles de la langue que l'on voit coïncider avec la santé, sont principalement des enduits plus ou moins épais, mais toujours plus considérables à la base de cet organe qu'à sa pointe. L'enduit que l'on rencontre le plus communément est en général blanchâtre, plus manifeste le matin et à jeun, que dans la journée et après le repas. Cet enduit s'enlève ordinairemnt à l'aide de quelques soins de propreté. Les personnes qui dorment après le dîner ont aussi fort souvent la langue chargée et muqueuse. Chez quelques individus, l'enduit habituel de la langue est d'une teinte jaunâtre, et même, chez d'autres, d'un jaune aussi foncé que dans l'embarras gastrique bilieux, sans nuire néanmoins ni à l'intégrité du sens du goût, ni à l'appétit. Un de nous a eu occasion de voir un individu qui, depuis plusieurs années, portait sur la langue un enduit d'un jaune verdâtre, qui avait, dans certains endroits, au moins deux lignes d'épaisseur, enduit qui adhérait tellement à la langue, qu'il semblait en faire partie, mais qui ne nuisait nullement au goût. Le sujet était d'ailleurs bien

portant, et il avait employé sans succès une foule de moyens.

On remarque encore, chez un grand nombre d'individus, deux rangées de tubercules aplatis, qui partent des parties latérales de la langue, et vont en convergeant vers sa base; tubercules qu'il ne faut pas confondre avec certaines excroissances syphilitiques.

Les personnes qui ont l'habitude de dormir la bouche ouverte, soit en santé, soit en maladie, ont toujours la langue sèche pendant leur sommeil, et même quelque temps après.

Outre que certains alimens doivent, dans l'état de santé, déterminer, chez quelques individus, la formation d'un enduit inhérent à la langue, la surface de cet organe peut encore être colorée ou enduite accidentellement par certaines substances. C'est ainsi qu'elle est d'un brun rougeâtre après l'usage du chocolat, du cachou, etc.; qu'elle est noirâtre après l'usage du vin, de l'extrait de réglisse, etc.; qu'elle est jaunâtre chez les personnes qui ont l'habitude de mâcher du tabac, etc.

Les nouvelles doctrines qui s'établissent en ce moment dans la médecine et principalement dans les fièvres, n'étant point encore généralement admises, nous conserverons dans cet article les dénominations et expressions adoptées jusqu'à ce jour, sans d'ailleurs rien préjuger sur ces mêmes doctrines.

Considérations générales. Gruner (*Semeiotice physiologicam et pathologicam generalem complexa*) dit que, sans l'examen de cet organe, on ne peut se former une idée précise sur l'état des parties solides du corps, sur le caractère et l'abondance des sucs dépravés, sur la violence d'une affection des premières voies et des organes pulmonaires : c'est donc un précepte qu'il ne faut jamais négliger, que celui de Baglivi, qui recommande avant tout d'examiner attentivement l'état de la langue. Cet état, selon lui, indique plus clairement et plus sûrement que les autres signes les conditions du sang. On ne peut pas conclure cependant que ces signes soient aussi certains que les autres sont souvent trompeurs. N'imitons pas Santonius, qui traite l'art de juger par la langue d'inutile, de nul effet et purement arbitraire, et n'oublions pas de réunir tous les signes tirés de l'état de cet organe pour établir un pronostic, qui devient plus certain encore, si nous joignons à ces différens signes tous ceux que présente l'état du pouls, des urines, etc.

C'est à tort que beaucoup de médecins ne considérant l'état de la langue que comme indiquant la présence seule de la saburre dans les premières voies, portent une attention peu réfléchie sur le caractère de la maladie, tandis qu'un examen plus scrupuleux de cet état leur ferait découvrir des signes avant-coureurs ou certains d'une affection plus grave. Hippocrate dit que la langue indique la qualité de la sérosité des humeurs, et

que l'humeur prédominante se reconnaît à la couleur dont cet organe se teint. Ce serait donc une erreur grave de penser que les changemens de couleur de la langue dépendent toujours de l'état saburral des premières voies. Les altérations qui se manifestent relativement à sa couleur, à sa sécheresse, à son humidité, supposent nécessairement ou doivent faire supposer des altérations analogues sur toute l'étendue de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur des organes digestifs; peut-être aussi certains médecins ont-ils été conduits à s'en rapporter au seul signe de l'état saburral de la langue, par la certitude dans laquelle ils étaient de la sympathie, unique selon eux, qui existe entre cet organe et le tube alimentaire. Il suffirait du témoignage des auteurs pour être convaincu de l'existence de cette sympathie, si l'expérience ne démontrait chaque jour que les différens signes tirés de l'état de la langue dépendent de cette sympathie qui a lieu entre cet organe et le tube alimentaire, mais particulièrement entre l'estomac, les poumons, et probablement entre les viscères du bas-ventre; quoique, selon Bordeu, la difficulté consiste à distinguer sur la langue les impressions qui lui viennent du bas-ventre, d'avec celles qui ne viennent que de la poitrine. Or, comme organe de sécrétion, la langue doit avoir nécessairement une sympathie par sa surface muqueuse excrétoire, avec d'autres organes de sécrétion. M. Hernandez, dans un Mémoire sur les signes que peut fournir l'état de la langue, etc., démontre, par des observations aussi justes qu'éclairées, que cet organe est dans un état de sympathie assez prononcé, quoique moins étroite avec la peau et même le poumon.

Manière d'examiner la langue. Une des conditions essentielles pour ne pas se tromper dans le diagnostic et le pronostic que l'on doit tirer de l'inspection de la langue, c'est la manière de l'examiner; car, ainsi que l'observe Hippocrate, il peut arriver que la langue éprouve des changemens qui indiquent une heureuse issue, quoique, dans ce cas, elle ne soit plus semblable à celle d'un homme en santé, *et vice versâ.* Comme le sommet de la langue est sujet à être desséché par l'air que le malade respire, ou à être nétoyé par les boissons, pour qu'on puisse avoir un jugement bien fixe sur les changemens qui arrivent à cette partie, si l'on veut établir un pronostic sur la langue, il faut la regarder dans son entier, et surtout du côté de la ligne médiane, et pour cela on doit recommander au malade de la tirer le plus qu'il peut hors de la bouche; il est même des circonstances où il faut regarder le dessous de la langue, car, d'après la remarque d'Hippocrate (lib. *De morb.*), elle est quelquefois noire dans cette partie, et les veines dont elle est parsemée se tuméfient et noircissent.

Il importe beaucoup d'être très-circonspect sur certains pronostics de la langue, afin d'éviter de confondre le caractère morbide de cet organe avec son état habituel ou passager; ceux-là, par exemple, seraient coupables d'inattention, qui, regardant comme signe essentiellement pathognomonique l'enduit blanc, épais et jaunâtre dont la langue est recouverte, à sa base surtout, sans que d'ailleurs il y ait aucun autre indice de saburre, croiraient à une affection des premières voies et partiraient de ce principe pour administrer ou des vomitifs ou des purgatifs.

Manière de faire coordonner l'état de la langue avec les autres symptômes. Van Swiéten avait droit de s'écrier contre la pratique des médecins qui, faussement pénétrés de la doctrine des crises, voulaient prévenir les efforts de la nature en déterminant des évacuations intempestives, d'après les signes indicateurs qu'ils croyaient apercevoir dans l'état de la langue.

Stoll, en parlant de la fièvre pituiteuse, n'a point omis de joindre aux symptômes que présente la langue, des caractères non moins essentiels, tels que *dentes et gingivæ sordidæ.* Ce paragraphe confirme ce que nous avons dit plus haut de la méprise dans laquelle tombaient certains médecins, qui, pour agir, croyaient ne devoir s'en rapporter qu'à un seul.

C'est dans les épidémies particulièrement que l'état de la langue doit être examiné; cet état indique les différens degrés d'intensité de la maladie, en même temps qu'il sert à en établir le pronostic. Ainsi, dans une épidémie de fièvre catarrhale qui a régné à Paris pendant l'hiver de l'an XI, les médecins ont remarqué que l'enduit de la langue était jaune, brunâtre ou noirâtre, en forme de bandelettes, dans toute l'étendue de la ligne médiane, et que les deux côtés étaient bornés par deux bandelettes muqueuses ou blanchâtres. Le pronostic ne pouvait être que fâcheux, ce signe prouvant l'intensité de l'inflammation et le dernier degré de l'adynamie.

Si les différens enduits de la langue ainsi que leurs couleurs ont pu en imposer à un grand nombre de praticiens, avec quelle étude réfléchie ne doit-on pas rassembler tous les signes qui peuvent donner la certitude d'un pronostic invariable!

Ballonius avait observé que la langue conserve très-souvent sa couleur naturelle et son état ordinaire dans les fièvres malignes, même à des époques très-avancées de la maladie; c'est souvent, ajoute-t-il, dans les cas les plus graves, que ce caractère se montre d'une manière plus manifeste. Hippocrate avait également remarqué plusieurs fois que dans les péripneumonies même mortelles, la langue conservait son caractère humide et blanchâtre. *Lingua qualis est peripneumonicis cum pallore*

albicacea. Cette remarque a été confirmée par Stoll : *Lingua modicè albescens.*

On voit seulement par ces deux exemples, qu'il serait impossible de porter un jugement assuré, sans la réunion des autres signes qui appartiennent essentiellement à la maladie. Personne n'ignore qu'une extrême atonie du système lymphatique détermine la blancheur de la langue, et que ce signe est assez favorable dans les terminaisons des maladies aiguës, dans les fièvres catarrhales, dans les maladies chroniques des viscères abdominaux, surtout si cette blancheur est accompagnée d'humidité: que penser d'un médecin qui ne verrait dans ces symptômes qu'un signe de saburre?

Il en est de même relativement à cet enduit blanc de la langue, provenant d'une matière plus ou moins épaisse qui se forme sur sa surface. Cet enduit, dont la couleur jaune et noire a été souvent et faussement regardée comme un des principaux signes de surcharge des premières voies, et comme une indication assurée de purger, a fait croire que l'estomac et les intestins étaient recouverts d'une matière semblable. Cette idée vraie jusqu'à un certain point, ne saurait, d'après ce qui a été dit, être généralisée; car, dans presque toutes les maladies inflammatoires, dans les fièvres simples, ardentes, etc., la langue est toujours recouverte d'un enduit blanc et jaunâtre, sans pour cela que les premières voies soient affectées, et qu'il soit nécessaire de purger. Ne remarque-t-on pas que dans les indigestions, dans les indispositions passagères, la langue chargée semble indiquer assez sûrement, de concert avec les autres signes, le mauvais état de l'estomac, sans qu'il soit, rigoureusement parlant, nécessaire de recourir à un purgatif? Ne voit-on pas tous ces symptômes disparaître avec la diète? N'a-t-on pas observé que dans les maladies aiguës cet enduit de la langue diminuait et disparaissait insensiblement pendant des excrétions critiques autres que les selles, par l'expectoration, par exemple? Souvent des purgatifs donnés sous cette fausse indication ont augmenté et fait rembrunir cet enduit, et ont, dans la convalescence, déterminé une rechute qui a été funeste pour un grand nombre de malades.

La rougeur éclatante de la langue, suivie d'une couleur brune et sèche, est un signe qui caractérise les fièvres ardentes et les maladies qui tendent à la putridité. Cette couleur peut aussi appartenir à certains cas de scorbut, à certaines affections chroniques du foie et de l'estomac, dans les fortes inflammations du poumon ou d'un des points du canal alimentaire.

Enumération et exposition des principales altérations symptomatiques de la langue. Ces altérations peuvent se rap-

porter à dix chefs principaux : 1°. enduit, 2°. couleur, 3°. et 4°. humidité et sécheresse, 5°. volume, 6°. consistance, 7°. température, 8°. douleurs, 9°. ulcération, 10°. mouvemens. Ces divers états sont rarement isolés ; ordinairement ils se trouvent associés plusieurs ensemble.

C'est par suite de la sympathie qui existe entre la langue et l'estomac, par la membrane muqueuse commune à ces deux organes, que l'on peut expliquer, avec Bichat, la formation de l'enduit de la langue dans les divers cas de saburre dans l'estomac. Toutes les fois, dit Bichat, qu'il y a embarras gastrique, la surface de l'estomac souffre, par conséquent la surface de la langue; les glandes sur cette surface augmentent leur action, et de là cet enduit blanchâtre et muqueux qui constitue ce que l'on appelle vulgairement *langue chargée*, qui offre un véritable catarrhe sympathique, mais qui peut exister idiopathiquement. Ce sentiment est opposé à celui de Bordeu, qui regarde les enduits de la langue comme produits par la partie la plus légère des matières séjournantes dans l'estomac, qui, au moyen du tissu cellulaire, viennent se ramasser sur la surface de la langue.

On sentira toute la difficulté et la nécessité en même temps d'établir une distinction précise dans les états semblables de la langue, appartenant à deux modes d'affections différentes. Bordeu, en cherchant à donner des explications sur les différens états que présente la langue dans les maladies des tissus, se trouve embarrassé : il croit avoir observé que quelques affections du foie et de la rate se peignent sur la langue, chacune dans son côté correspondant ; l'estomac, dit-il, se peint de même sur la langue.

Que doit-on augurer de la couleur violette ou rouge sombre de la langue, phénomène qui se rencontre dans les asphyxies, dans la dyspnée, dans les catarrhes suffocans, la toux convulsive, dans la péripneumonie menacée de carnification, dans les maladies organiques du cœur? Cette couleur, en annonçant l'état de gêne dans lequel se trouvent la circulation et la respiration, qui ne permet pas une oxigénation complette du sang dans les poumons, est pour le médecin un signe trop évident d'affections qui demandent à être combattues par des moyens appropriés aux symptômes dépendans de la même cause, modifiés néanmoins selon la nature et la complication des accidens.

Ce que Bichat a dit relativement aux enduits de la langue, peut s'appliquer aux diverses colorations de ces mêmes enduits, colorations qui, selon lui, pourraient peut-être tenir en partie à la nature de l'humeur sécrétée par les follicules muqueuses,

dont le mode de sensibilité aurait été changé sympathiquement.

Aux signes tirés de l'enduit et de la couleur de la langue, on doit ajouter celui tiré de la sécheresse de cet organe. Hippocrate ne l'a point omis; il le regarde comme d'autant plus essentiel, qu'il est l'indice ou de la gravité des accidens, ou de la complication des maladies; que par lui on peut pronostiquer les cures, annoncer l'issue heureuse ou funeste d'une maladie, et prescrire le traitement convenable. Ce signe était pour Sydenham un guide sûr dans la marche qu'il avait à suivre pour conduire les maladies à une heureuse terminaison, autant néanmoins que ce symptôme n'était point accompagné de tous les caractères qui annonçaient une affection mortelle, ainsi qu'il l'avait observé dans les diverses épidémies de fièvre continue qui régnèrent à Londres, dans les années 1661 à 1664. Cette fièvre continue dont parle Sydenham, présentait peu d'espoir de guérison lorsqu'elle avait pour caractère une grande sécheresse de langue. Huxham et Stoll ont donné des observations qui prouvent avec quelle attention on doit examiner la sécheresse de la langue, ce signe étant toujours précurseur d'une affection grave ou susceptible de le devenir, surtout si cette sécheresse de la langue n'est point dépendante ou d'un état naturel, ou de l'habitude du malade de la tenir, en dormant, exposée au contact de l'air.

Les uns, comme Cullen, ont regardé que la sécheresse de la langue indiquait un spasme dans les vaisseaux exhalans; les autres, une violente excitation dans le système absorbant, d'où résultent nécessairement l'augmentation d'absorption et la suppression de sécrétion: quant à l'âpreté de la langue, ce symptôme ne paraît être qu'un degré plus fort de sécheresse, et n'ajoute que très-peu à la gravité de certains phénomènes.

Il faut s'attacher à connaître les variétés que présente l'état de sécheresse de la langue. Il est assez fréquent de voir la langue sèche au milieu et vers sa base, humectée et même muqueuse sur ses bords, ainsi qu'on a quelquefois occasion de le remarquer dans les fièvres adéno-méningées, d'autres fois on observe tout le contraire.

La sécheresse de la langue nous conduit nécessairement à parler de l'humidité de cet organe. Ce signe, quoique peu essentiel en apparence, n'en n'a pas moins été placé par les praticiens les plus distingués au nombre de ceux qui doivent éclairer le diagnostic et faciliter le pronostic. Cullen attache à ce signe une très-grande importance. L'humidité de la langue lui indiquait toujours que le spasme ou la complication de la maladie cessait; dans les maladies inflammatoires, ce signe était pour lui du plus heureux augure. Selle partage l'opinion de

Cullen, opinion qui, en tout, est conforme à celle des médecins observateurs. Cependant il est possible d'annoncer que, dans certaines maladies graves, telles que les fièvres cérébrale, ataxique, l'apoplexie, etc., la langue présentant son humidité naturelle, on ne peut en tirer aucune induction avantageuse pour les malades.

Il est aussi quelquefois impossible de porter un pronostic assuré ou douteux, même de l'humidité de la langue, lorsqu'en raison de la quantité de boisson que l'on donne au malade, la langue se trouve *mouillée*, et que la matière dont elle devrait être enduite est continuellement délayée par les fluides portés dans l'estomac du malade. Il est donc indispensable de réunir d'autres signes accessoires pour fixer son jugement, et prononcer sur la véritable situation du malade.

L'humidité de la langue est toujours un signe favorable pendant le cours d'une maladie, ou après une sécheresse plus ou moins grande; elle annonce une terminaison heureuse, à laquelle, relativement au rétablissement de toutes les fonctions, on a donné le nom de *crise générale*.

Dans les fièvres nerveuses et ataxiques, cet état de la langue présageait une résolution prochaine, surtout, comme le dit Selle, lorsque cette humidité arrivait aux jours critiques.

Quant à l'excès de volume de la langue, il dépend ou d'une conformation vicieuse innée chez l'individu, ou d'un changement dans l'état habituel de cet organe. Alors, ce dernier signe rentre dans la classe des symptômes qui fournissent un pronostic, dans les maladies où cette augmentation de volume a lieu, et démontre qu'on ne doit pas négliger de noter les différens gonflemens de la langue, qui ont servi à Stoll, à Klein et à beaucoup d'autres, à juger de l'état futur d'une affection par le signe qui, présentement, caractérisait ou sa bénignité ou sa malignité. Ainsi, dans l'angine inflammatoire, la langue peut s'enfler au point que le malade en est suffoqué; et Stoll dit, à ce sujet : « *Nam impedito tum cruoris in jugulares externas, vel per has ipsas compressas reditu, fit tumor faucium, labiorum, linguæ, vultûs, linguæ exsortio, intorsio, inflammatio, oculorum rubedo, protuberans tumor horrendus.* »

Le gonflement de la langue peut ne pas toujours dépendre d'une affection particulière; il peut reconnaître pour cause l'impression de substances vénéneuses sur cette partie; il peut survenir à la suite de frictions mercurielles inconsidérément administrées, de poisons appliqués extérieurement ou introduits dans l'estomac. Ce gonflement peut aussi être déterminé par l'abus du vin et des liqueurs spiritueuses, mais le plus souvent il forme un des symptômes des maladies graves, telles que la fièvre maligne et putride, la petite vérole, la fièvre aphtheuse

l'angine gutturale, la péripneumonie ou la pleurésie. Ce symptôme annonce la gravité de la maladie et l'intensité de l'inflammation. On lit dans le *Sepulchret. anat.* de Bonet, lib. I, §. XXI, obs. 27, un exemple de la tuméfaction considérable que présenta la langue chez un individu mort des suites d'une inflammation de poitrine. Bordeu l'a vue si gonflée chez un leucophlegmatique, qu'elle formait une grosse masse œdémateuse, sortant en partie de la bouche.

Valescus, en invoquant le témoignage d'Avicenne, dit avoir vu la langue prodigieusement gonflée par l'abord des humeurs qui imbibaient sa substance. Alexandre Benedictus parle d'un pareil excès de volume par la plénitude du sang dans les vaisseaux de la langue, ou par un engorgement phlegmoneux. Au rapport de Galien, un homme de soixante ans avait la langue tuméfiée au point que la bouche ne pouvait la contenir. Trincavelli parle du gonflement considérable de la langue chez deux femmes, dont l'une, jeune, avait été frottée inconsidérément avec la pommade mercurielle jusque sur la tête; et l'autre, âgée d'environ cinquante ans, souffrait les ravages de la petite vérole sur la langue. Au rapport de cet auteur, la tuméfaction extrême de cet organe se termina, dans les deux cas, par résolution et par la chute de la membrane externe.

La diminution du volume de la langue, que quelques auteurs ont désignée sous les noms de rétrécissement, rétraction, est mise également au nombre des symptômes qui accompagnent certaines affections et qui ajoutent à leur complication. Cette rétraction peut fournir les signes qui caractérisent les maladies dépendantes d'un état d'épuisement, d'une débilité générale ou d'un défaut de nutrition; d'autres fois, ce resserrement est le signe d'un état spasmodique très-intense; à ce symptôme se joint très-souvent un délire violent et même la mort. Il est assez ordinaire de rencontrer ce symptôme dans les fièvres malignes graves et dans les maladies pestilentielles. Le professeur Portal a vu, dans quelques paralysies, la langue perdre de son volume, et tomber dans une espèce d'atrophie.

La langue a des mouvemens qui lui sont naturels. C'est par eux qu'elle exécute les fonctions auxquelles elle est destinée. Elle en a d'autres dans l'état de maladie, qui deviennent autant de signes indicateurs d'accidens plus ou moins graves dans un grand nombre d'affections. Boerhaave a porté une attention toute particulière sur les mouvemens de la langue. Il regardait comme un signe très-fâcheux le mouvement continuel ou tremblement insolite de la langue : *Signa malignitatis in acutis sunt tremores insoliti linguæ.* Huxham n'a pas moins été observateur; ce symptôme, selon lui, est très-mauvais dans la fièvre lente nerveuse. Brindel s'est également atta-

ché a étudier les mouvemens de cet organe. Tous ont tiré de la régularité ou de l'irrégularité, ainsi que de la difficulté des mouvemens de la langue, des signes propres à chaque phénomène morbifique; ces symptômes sont indicateurs d'une prostration extrême des forces. Une lésion considérable du système nerveux, comme dans l'accès de rage, où la langue se meut entre les dents, peut déterminer des mouvemens irréguliers, comme l'immobilité absolue de la langue. Le professeur Portal a vu des maladies où le mouvement de la langue n'existait que d'un côté, tandis que l'autre côté était affecté de mouvemens convulsifs.

Huxham met au nombre des mouvemens insolites de la langue le tremblement de cet organe; il est, selon lui, un des principaux signes de la fièvre lente nerveuse; on l'observe fréquemment dans les pleurésies qui doivent se terminer par la mort. La paralysie de la langue est aussi un des symptômes qui coïncide avec ses différens états. Quand elle est symptomatique, elle annonce le plus grand danger; lorsqu'elle paraît seule, elle n'est pas toujours incurable. Indépendamment des mouvemens et du tremblement de la langue, la paralysie de cet organe se manifeste, d'abord, par une sorte de bégayement (*lingua balbutiens*, Baglivi), puis par une extinction de voix, et bientôt suivie de l'impossibilité d'articuler aucun mot. Ce dernier signe indique, selon Grimaud, une affection grave des forces motrices.

Nous avons eu souvent occasion de remarquer ce phénomène, à la suite de l'apoplexie, dont l'intensité n'avait pas été assez prompte pour faire périr le malade, et faire ôter au médecin les moyens de la combattre. Quelquefois, dans les fièvres ataxiques, les malades sont menacés d'une paralysie qui, n'étant pas complette, les oblige seulement de parler lentement et avec peine; d'autres fois aussi, cette difficulté de parler dépend de la gêne des mouvemens de la langue, en raison de son excessive sécheresse, de son extrême rudesse et âpreté, et quelquefois des ulcérations ou crevasses répandues à sa surface supérieure, symptômes qu'il faut envisager séparément, pour ne pas former un pronostic faux ou incertain.

Ajouterons-nous à ces divers signes tirés de l'inspection de la langue ceux qu'elle peut présenter relativement à sa consistance, aux ulcérations dont elle peut être recouverte en totalité ou en partie, à sa température et aux douleurs dont elle peut être atteinte eu égard à son nouveau mode de sensibilité?

La consistance de la langue paraît être le résultat de la sécheresse, de l'aridité dont elle a pu être frappée dans le cours

d'une affection grave, telle qu'une fièvre inflammatoire, maligne, ataxique, etc. Il est des cas où, comme l'observe le professeur Portal, la langue est souvent pâle et ramollie, dans les cachectiques, les hydropiques, par exemple. Il a remarqué que chez les scorbutiques la langue était non-seulement gonflée, mais même ramollie, et laissait suinter du sang de sa surface.

Ces fièvres laissent parfois, sur la langue, des ulcérations profondes répandues sur l'universalité de sa surface; d'autres fois, un des côtés seuls de la langue est chargé de boutons, d'aphthes, d'ulcères, et même d'indurations. Dans les affections vénériennes, les ulcérations semblent surtout n'attaquer que ses bords.

Il n'est pas rare de voir chez les cachectiques, les scorbutiques surtout, la langue se couvrir de boutons, dont quelques-uns suppurent; d'autres fois, il paraît des aphthes, des chancres qui la rongent plus ou moins profondément, en même temps qu'ils donnent lieu à des escarres gangréneuses qui détruisent la membrane de la bouche.

Quoique les ulcérations soient constamment le signe indicateur d'une issue funeste de la maladie, Prosper Alpin assure néanmoins avoir vu fréquemment des malades guérir parfaitement, malgré ce signe pernicieux. Rhazès prétend, au contraire, que les malades dont la langue est chargée de ces ulcères succombent tous à la malignité de la maladie. Des observations multipliées doivent seules détruire l'opposition établie entre deux médecins qui, par leurs connaissances, ont fait la gloire du siècle qui les a vus naître.

Le danger, dans certaines affections, peut varier selon le degré de température de la langue. Ce degré dépend du plus ou du moins de chaleur de cet organe. Quelquefois, une langue sèche est chaude au toucher, et quelquefois elle est froide. Ce dernier phénomène est presque toujours d'un mauvais augure : un certain degré de chaleur rend cet état moins fâcheux.

Quelques circonstances rares, il est vrai, peuvent appeler vers la langue une sensibilité plus exquise et même douloureuse. C'est dans l'état de maladie particulièrement, que cette sensibilité se développe. Le professeur Portal a vu une femme atteinte d'une maladie vénérienne, qui se plaignit d'une vive douleur à la langue pendant longtemps, sans qu'on y observât la moindre altération. Cependant, sa langue rougit, se gonfla, durcit; il survint une plaie que l'on combattit avec les antivénériens. Divers scorbutiques, ajoute également M. Portal, éprouvent de la douleur dans la langue : certains l'ont rouge

comme du feu, chez d'autres elle ressemble à du cuir desséché.

Signes tirés de l'état de la langue considérée principalement sous le rapport de son enduit. Un enduit muqueux d'un blanc jaunâtre ou tout à fait jaune, et quelquefois même verdâtre, est l'indice d'un état saburral des premières voies. Cet enduit peut être avec fièvre ou sans fièvre. C'est principalement cet enduit de la langue qui détermine le praticien à administrer les évacuans, ce qu'il ne doit jamais faire, dans tous les cas, que dans les momens d'apyrexie.

Lorsqu'au commencement d'une fièvre la langue se couvre d'un enduit plus ou moins épais, tirant plus ou moins sur le jaune, un tel symptôme donne lieu de croire que la maladie sera une fièvre aiguë continue, soit simple et bénigne, soit du nombre de celles qui sont graves et dangereuses. On ne l'observe que bien rarement dans les fièvres éphémères, dans les fièvres de rhume, de fluxion, et même dans les fièvres intermittentes.

Tant que cet enduit devient de jour en jour plus épais, plus sec, d'une couleur plus foncée, on doit en conclure que la maladie est encore dans la période d'accroissement.

Lorsque la saburre de la langue, même dans les fièvres gastriques, se manifeste, ou prend de l'accroissement vers la fin de la maladie et au moment où tous les autres symptômes diminuent ou disparaissent, c'est un état favorable que l'on aurait tort d'attaquer par les évacuans. Il suffit alors de soutenir les forces par des moyens convenables.

Sarcone, Rœderer et Wagler regardent comme un signe mortel lorsque l'enduit dont la langue est couverte a un aspect farineux, ou semblable soit à du lait caillé, soit à du lard, dans les maladies muqueuses devenues ou prêtes à devenir malignes très-graves.

Lorsqu'à un limon blanc, épais et visqueux, ayant son siége sur la langue, se joignent de la démangeaison au nez et une grande voracité, on peut en inférer la présence d'un foyer vermineux.

Huxham dit que dans le commencement de la fièvre lente nerveuse la langue, quoique rarement ou jamais sèche et décolorée, est recouverte d'un mucus fin et blanchâtre; qu'au fort de la maladie il s'établit, indépendamment de la sécheresse de la langue, une lisière jaunâtre de chaque côté.

On doit noter comme annonçant une maladie longue et comme un signe funeste, l'adhérence de l'enduit à la langue et aux parties voisines. Dans la période d'irritation, cet enduit est fortement adhérent. On remarque qu'il forme une espèce d'inscrustation qui semble faire corps avec ces mêmes parties.

Ce n'est que dans les maladies très-graves et qui font de grands ravages, telles que les fièvres adynamiques, ataxiques, le typhus, la dysenterie et la petite vérole compliquées de putridité, que l'on remarque l'état suivant : langue croûteuse, noirâtre, aride, gercée à sa face supérieure, rouge et fort enflammée vers ses bords latéraux, quelquefois comme brûlée vers sa pointe, sèche et brûlante dans toute sa substance ; l'enduit dont elle est couverte devient alors noir, épais et poisseux.

Tous les praticiens ont eu occasion de remarquer que la disparition subite et complette de l'enduit qui recouvre la langue est un signe très-défavorable ; car cet organe reprend alors assez promptement la couleur jaune et noire. La maladie a une durée plus longue ; heureux encore si le malade n'en est pas la victime.

Si, au contraire, la netteté et la sécheresse de la langue sont remplacées par un enduit accompagné d'humidité, que les urines déposent un sédiment plus ou moins épais, que de tous les points de la langue il s'échappe une moiteur douce et chaude, on peut croire à une solution aussi prompte qu'heureuse.

Toutes les fois également que la langue s'humectera vers ses bords et sa pointe, que l'on verra la croûte fuligineuse ou autre diminuer par degrés, que la bouche s'humectera, que les gencives reprendront leur couleur vermeille, on peut espérer qu'une issue favorable terminera promptement la maladie.

Signes tirés de l'état de la langue considérée principalement sous le rapport de sa couleur. Dans les fièvres muqueuses, dans toutes les maladies du système lymphatique, dans les maladies nerveuses par atonie, dans un grand nombre de maladies épidémiques, dans les fièvres intermittentes, rhumatismales ; dans la plupart des maladies chroniques, et spécialement dans celles qui intéressent soit particulièrement, soit secondairement les organes qui servent à la digestion, la langue est blanche et plus ou moins sédimenteuse.

La rougeur excessive de la langue est le signe d'un état inflammatoire général ou local. Ce signe est très-mauvais dans les inflammations de la gorge et surtout du poumon : *quæ apud Aristionem erat et anginâ conflictabatur, primum ex linguâ laborare cœpit ; vox obscurè se prodebat ; lingua rubescens et rossicata erat.... Quinto periit.* Hipp. *Epid.*, lib. III, *ægr.* 7.

Dans les maladies inflammatoires, la rougeur de la langue, avec un degré d'humidité convenable, annonce qu'il n'existe point de complication fâcheuse.

La rougeur de la langue, avec sécheresse, dans les maladies chroniques est le signe d'une irritation considérable de tout le système.

Lorsque la langue devient rouge subitement dans le cours d'une maladie aiguë sans signe de coction ou de crise, c'est un signe de mauvais augure; les malades sont menacés de délire.

La rougeur de la langue est favorable dans les maladies éruptives jusqu'au troisième ou quatrième jour, après quoi cette partie doit devenir blanche et humide.

La couleur noire ou livide de la langue annonce toujours un danger imminent. *Hunc præsagit lingua nigra*, a dit Stoll en parlant de la frénésie. Huxham, en parlant de la fièvre qui accompagne la gangrène, cite plusieurs observations qui prouvent que cette couleur de la langue est un des symptômes les plus sinistres, et qui annonce une crise presque toujours funeste aux malades. Relativement à la fièvre maligne, il ajoute que la langue, quoique blanche au commencement, devient chaque jour plus noire et plus sèche, quelquefois d'un luisant livide avec une sorte d'ampoule, obscure dessus, quelquefois excessivement noire, et continue ainsi plusieurs jours de suite. Souvent cette coloration ne s'en va pas même plusieurs jours après une crise favorable.

Si la langue noircit dans le commencement, les crises seront plus promptes; si la noirceur arrive trop lentement, les crises seront plus tardives.

La noirceur de la langue, *adusta*, n'est pas un signe toujours mortel. Cet état annonce quelquefois, selon Hippocrate (*Prænot. coac.*, chap. 7, n°. 1), une crise pour le quatorzième jour. Cependant il ajoute, dans le même article, que la noirceur de la langue présage une mort prochaine.

Ketelaer regarde comme signe mortel, dans les maladies aphtheuses, la lividité de la langue. Selon Baglivi, la couleur plombée de la langue, dans les hydropisies particulièrement, est le signe d'une mort prochaine.

Signes tirés de la langue considérée principalement sous le rapport de la sécheresse et de son humidité. La sécheresse et la rigidité de la langue, accompagnées d'une dureté inégale, sont autant de mauvais symptômes, plus fâcheux encore si la langue vient à se gercer ou à s'ulcérer. Lorsque cet état n'est point accompagné de soif, le délire et la mort surviennent, à moins que la langue ne soit humectée dans quelques-unes de ses parties. Hippocrate surnomme *frénétiques* les langues qui sont sèches et rudes, faisant voir par là que cet état de la langue est ordinaire dans la frénésie. (*Prorrhet.*, lib. 1, sect. 1, n°. 3).

En général la sécheresse de la langue est remarquable dans la période d'irritation de la plupart des maladies aiguës, généralement dans les phlegmasies des principaux viscères,

dans les fièvres bilieuses graves, dans les diarrhées, la dysenterie, dans toutes les évacuations abondantes; cette sécheresse est ordinairement accompagnée d'une soif ardente. *Sitis autem nullo potu superanda*, Stoll.

Nous avons vu plusieurs fois dans la période d'irritation des catarrhes pulmonaires, la langue sèche, rouge, sans aucun enduit, et tellement lisse, qu'elle semblait en quelque sorte avoir été vernie. Ce phénomène, que nous avons principalement observé chez un vieillard, n'a point nui à l'heureuse terminaison de sa maladie.

Quant à l'humidité de la langue, nous ne répéterons point ici, sous la forme aphoristique, ce que nous avons dit dans les considérations générales sur cet état opposé à la sécheresse.

Des signes tirés de la langue considérée principalement sous le rapport de son volume. En général, l'augmentation du volume de la langue, qui a lieu surtout dans l'angine, est toujours un mauvais signe dans les maladies aiguës, à moins, comme l'observe Klein, qu'il ne se joigne des signes critiques, et que le gonflement ne se termine par suppuration.

Si à l'enflure de la langue se joint la couleur noire, le signe est mortel. *Voyez Epid.* d'Hip., liv. v.

La langue est diminuée de volume dans les maladies qui entraînent le marasme, et dans les diverses espèces de fièvres où il existe un état de sécheresse plus ou moins considérable de cet organe.

Des signes tirés de la langue considérée principalement sous le rapport de ses mouvemens. Si le petit effort que le malade fait pour sortir et montrer la langue suffit pour la rendre tremblante, c'est un signe de grande faiblesse qui n'appartient qu'aux maladies les plus graves. Si le malade oublie de la rentrer lorsque le médecin en a fait l'examen, le cas est des plus fâcheux.

Cullen regarde le tremblement de la langue, lorsqu'on demande à la voir, comme le signe d'une grande faiblesse portée sur l'abdomen.

Hippocrate dit, dans ses Sentences, que les langues tremblantes indiquent que l'esprit n'est pas bien présent. Chez quelques-uns, ce tremblement est suivi de quelques selles liquides; lorsqu'il se rencontre une rougeur aux environs des narines sans signe critique du côté des poumons, il est mauvais; il annonce pour lors des purgations abondantes et pernicieuses.

Les convulsions de la langue dans les maladies aiguës sont très-dangereuses, surtout s'il y a sécheresse de cet organe.

Lorsque dans une hémiplégie le malade tire la langue, cet organe se contourne du côté opposé à la paralysie.

L'immobilité de la langue est un symptôme des plus fâcheux, qui annonce le défaut complet d'énergie vitale. Ce symptôme se rencontre dans les fièvres adynamiques, putrides et leurs composées.

Nous n'entreprendrons point de rapporter ici les divers états que présente la langue dans chaque maladie, ce qui nous exposerait à tomber dans une foule de répétitions inutiles. Nous terminerons cet article en prévenant le lecteur que nous avons extrait la plupart des matériaux dans la Séméïologie de M. Double, et dans le Traité du pronostic par Leroy, ouvrages qui ne laissent rien à désirer sur ce sujet.

(VILLENEUVE et SERRURIER)

LANGUE (pathologie chirurgicale). Comme toutes les autres parties du corps humain, la langue peut être le siége d'affections pathologiques variées, qui réclament l'opération de la main ou des moyens pharmaceutiques. Nous allons indiquer sommairement ces affections, nous réservant de ne traiter dans cet article que d'une seule maladie de cet organe.

La langue est sujette à des ulcérations douloureuses causées et entretenues par des dents cariées ou par des pointes osseuses : il suffit alors d'extraire la dent ou de limer l'esquille, pour obtenir la guérison ; à des aphthes (*Voyez* ce mot), au squirre, au cancer, à la brûlure, à des plaies accidentelles, au prolapsus, aux adhérences contre nature (*Voyez* ces mots), à l'inflammation (*Voyez* GLOSSITE), et à une intumescence congéniale ou acquise, à laquelle les auteurs ont imposé les noms divers de *lingua vituli*, *lingua propendula*, *macroglossia*, et qui fera seule le sujet de notre travail,

Galien (lib. I, cap. 9, *De diff. morb.*) dit avoir vu une langue excessivement grosse, qui n'était affectée ni de squirre, ni d'œdème ni de phlegmon. Scaliger (*exercitat.* 199, cap. 1) cite un homme qui en avait une si grosse, *ut mendacii suspicio silentium indicat*, et Marcel Donat avait connu à Mantoue un marchand qui était dans le même cas (*Hist. mirab.*, lib. VI, cap. 3). Thomas Bartholin (*cent* II, *Hist. anat.* 22) cite le fait fourni par Jean Valæus, d'une fille qui avait une langue grosse comme le bras, et à laquelle on en retrancha avec succès une partie; il parle aussi d'un enfant né à Brisma dans la Marche de Brandebourg, nommé Frédéric Singer, dont la langue, d'abord plus grosse que chez les autres enfans, acquit à la fin le volume d'un cœur de veau; l'enfant cependant parlait assez bien, et on assure qu'il pouvait casser des noisettes dans sa bouche : les docteurs Martin Boydan et Boeticher l'ont vu boire dans un vase auquel on avait adapté un tuyau d'aspiration. Paul de Sorbait avait vu une langue d'un volume non moins excessif, et l'on trouve aussi

dans le Bulletin des sciences médicales de la société d'Evreux, n°. 23, page 67, l'histoire d'un prolongement morbifique spontané de la langue, recueillie par M. le docteur Bardet. Le docteur Maurant a donné dans le xve volume du Journal de médecine, année 1762, l'histoire d'un enfant dont la langue était monstrueuse : en voici l'extrait :

« La langue avait l'épaisseur de deux pouces, sortant de la bouche de la longueur d'environ quatre travers de doigt; à l'endroit où elle commence à sortir de la bouche, elle a sa plus grande épaisseur, et les mammelons nerveux sont farcis d'un limon noirâtre et épais qui ressemble à une croûte d'où découle continuellement une salive gluante et si abondante, qu'elle pourrit tous les linges et toiles cirées qu'on met pour la recevoir. La mère, imbue du préjugé commun, attribuait la difformité de son enfant à l'envie qu'elle avait eue de manger de la langue de bœuf. Cet enfant mâche et avale les alimens tant solides que liquides avec facilité, parle et chante même sans que sa voix paraisse altérée. Cette langue, au moment de la naissance du jeune sujet, paraissait plus longue et plus épaisse que dans l'état naturel. Un chirurgien trouvant qu'elle était adhérente aux gencives de la mâchoire inférieure par une tumeur spongieuse, chercha à l'en séparer; mais la division qu'il opéra ne tarda pas à se réunir, et la tumeur prit chaque jour un nouvel accroissement, et envahit tout le corps de la langue, avec laquelle elle parut ne faire qu'un même tout. La crainte d'une hémorragie et de la dégénération cancéreuse empêcha le chirurgien de tenter aucune opération.

L'observation suivante rapportée par Trioen, dans son recueil intitulé : *Observationum medico-chirurgic. fasciculus*, est trop intéressante pour ne pas trouver place ici; nous ne la traduisons pas, pour qu'elle ne perde rien de son originalité.

« *Virguncula honestissimi civis Lugduno Batavi, Diderici Kesting nomine, victoris in postrema sic dicta fossa degentis filia, quindecim in præsenti annos nata, in suâ infantiâ, intensâ corripitur febre, qua cum per aliquot hebdomadas fuit luctata; tandem verò ab eadem vindicatæ pedetentim lingua tantam excrevit in molem ut circiter quatuor pollices longa, ore, cujus rictum omni modò implet, mento dependeat inferius, eamque argentea theca, oneris causa, adfabre concinnata fulcire, nec non occurrentium oculis abdere teneatur! Quid quæso, consensus hoc habeat cum febre explosa materie phænomenum? Quæ hæc? Quæ crisis? Tu dic princeps medicorum Hippocrates! Galene! Vel his mythologe sagacior!*

Examinemus potius hujus macroglossæ indolem, ac mire-

mur facultates! Queis aerem moderari, voces formare, sermonem articulatim eloquio neutiquam balbutiente proferre, nec minus corporis nutritioni consulere, quolibet stupente valeat perfecte! Eandem litteras labiis, iterum in dentes linguæ impulsu, tertium ejus apicis motu tremulo, aut palatum ferendo formandas enunciare, quis crederet? Tu nihilò minùs crede, lector! sin secus, adi, vide, vale.

L'observation suivante est due à feu M. Percy frère, chirurgien-major des armées, où il a partagé le sort des honorables martyrs de l'humanité souffrante; M. Percy avait joint à cette observation le dessin de la maladie, tracé par lui-même d'après nature. Nous allons rapporter textuellement l'une, et l'autre se trouvera à la planche (*Voyez* la planche n°. 1).

Elisabeth Theis, de Petersbach, département du Bas-Rhin, apporta en naissant une langue qui représentait une gueule de grenouille, à laquelle on fit peu d'attention, puisque l'enfant tetait bien et avalait sans peine la bouillie. A l'âge de trois ou quatre ans, elle suivit ses parens au bois pour y manger des fraises, et les premières qu'elle avala lui causèrent des douleurs si fortes, qu'elle jeta les cris les plus perçans. La mère, inquiète, examina la partie qui faisait tant souffrir sa fille, et s'aperçut que la langue de cet enfant avait acquis une augmentation considérable qui, depuis, alla en augmentant, jusqu'à ce qu'elle fût parvenue au volume qu'elle présenta à notre examen (c'est feu Percy qui parle). La jeune personne avait alors dix-huit ans : la langue était dure sur les bords et dans son milieu; elle remplissait tellement la bouche, qu'on ne pouvait en voir ni les côtés ni le fond; cependant cette jeune personne lit, parle assez distinctement et chante bien; lorsqu'elle veut manger, elle est obligée de pousser avec ses doigts les alimens, qu'elle introduit par les deux côtés de la bouche.

La langue semble être enclavée dans la mâchoire inférieure, et ce n'est que lorsqu'on veut la soulever pour l'examiner, qu'elle devient et reste douloureuse pendant plusieurs jours. Cette jeune personne n'a pas voulu se soumettre à l'opération que lui avaient proposée ensemble MM. Percy frères, et nous avons appris depuis qu'elle vivait encore, conservant sa dégoûtante infirmité.

Le 28 juillet 1785, en présence de MM. Lombard, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Strasbourg, Maréchal, chirurgien en chef de l'hôpital civil de la même ville, et d'un grand nombre d'autres hommes de l'art, attirés par la nouveauté du cas, l'un de nous (M. Percy) opéra Philibert Hœnhumer, habitant d'Offenbourg, âgé de seize ans, frère jumeau d'un jeune homme bien fait et sans difformité, lequel Hœnhumer était né avec une langue volumineuse et hors de

la bouche, dont l'augmentation n'avait commencé à être sensible qu'à l'âge de huit ans. A cette époque, son père, pauvre ouvrier, avait imaginé de le mener aux foires et marchés, et de le donner en spectacle à côté de son frère jumeau, moyennant une légère rétribution. Arrivé à Strasbourg, le préteur Gérard le présenta au maréchal de Contades, gouverneur de l'Alsace, et, ce respectable vieillard le prenant sous sa protection, le décida à se laisser opérer, dans le cas où des chirurgiens consultés à cet effet déclareraient possible la guérison d'un mal si étrange. La langue était violette, toujours couverte d'un enduit sale, tombant trois pouces plus bas que le menton, ronde à son extrémité, ayant renversé les dents de la mâchoire inférieure, présentant à sa base deux pouces et demi d'épaisseur, remplissant toute la concavité buccale, ne permettant de respirer que par le nez, s'opposant à l'ingestion des alimens solides, mais laissant passer les panades, les soupes mitonnées, les bouillons, et surtout les boissons, dont le jeune homme s'était habitué à abuser, au point qu'il buvait jusqu'à dix pots de bière par jour quand il pouvait se les procurer. Après avoir longtemps délibéré loin du malade sur la manière dont il serait procédé à l'opération, nous convînmes que la langue serait fendue dans sa longueur et dans toute son épaisseur, et que les deux portions en seraient retranchées le plus haut qu'on pourrait. Les cautères actuels furent mis au feu, les aiguilles enfilées, le linge, la charpie, les astringens et styptiques préparés; tout enfin fut prévu et disposé, comme si nous eussions dû avoir une terrible hémorragie, quoique j'eusse lu dans les observateurs, que rarement, en pareil cas, le sang eût été difficile à arrêter. La langue fut donc partagée en deux, et chaque lambeau promptement séparé, tellement que le tronçon formait une pointe épaisse que je coupai en biseau pour la faire rentrer plus aisément dans la bouche. Nous laissâmes couler le sang pendant quelques minutes pour dégorger la portion restante de la langue, ensuite nous pûmes l'arrêter avec l'eau de Rabel étendue d'eau ordinaire. Les dents incisives et canines des deux mâchoires, déjetées en dehors presque horizontalement, et branlantes, furent enlevées; la mâchoire inférieure fut un peu relevée, non sans douleur; les lèvres se replacèrent un peu, et, en moins d'un quart d'heure, Hœnhumer, auparavant si laid, si dégoûtant, ne fut plus reconnaissable. En quinze jours la guérison fut complette; il commença à mâcher autant que sa mâchoire inférieure, inaccoutumée à se mouvoir, le permit; sa parole fut assez distincte pour qu'il pût se faire comprendre. Il courut les rues, et ce fut à qui lui ferait un petit présent, de sorte qu'il retourna dans son pays le 30 août suivant, avec près d'une livre

de langue de moins, et beaucoup d'argent qu'il avait reçu de toutes parts.

L'observation suivante, avec les planches, est due à feu le docteur Mireau, chirurgien des plus distingués à Angers, mort trop tôt pour son art, qu'il honorait et éclairait, et pour sa famille et ses amis, qui le regretteront toujours.

Le nommé Mathieu Raffaut, âgé de trente trois ans, de la commune de Huisme, département d'Indre et Loire, naquit avec des dispositions qui pouvaient faire présager l'accroissement dont il fut incommodé par la suite. Peu après sa naissance, on s'aperçut qu'il avait la langue plus volumineuse que dans l'etat ordinaire; elle s'engagea dans l'ouverture de la bouche, qu'elle dépassa bientot. A l'âge de vingt ans, il lui survint un abcès considerable sous le menton, précédé de l'engorgement des glandes sublinguales et maxillaires. Il fut sur le point de succomber; mais le foyer s'étant fait jour de lui-même, la suppuration abondante remit toutes les parties à l'aise, et il guérit sans presque aucun des secours de l'art.

Depuis cette époque, on s'aperçut que la langue grossissait de plus en plus. Je lui proposai de le traiter gratuitement, et il se rendit chez moi à Angers.

Le 16 septembre 1813, je fis trois ligatures qui partageaient en trois parties égales la largeur de la langue, avec un cordonnet de soie passé, à l'aide d'une grosse aiguille courbe, aussi avant dans la bouche qu'il me fut possible; je les reserrai les 20 et 26, et la masse tomba le 29, pesant encore treize onces et demie, malgre le dégorgement qui se fit pendant le traitement, et le flux baveux qui eut lieu sans interruption pendant les deux derniers jours. J'avais soin de l'injecter fréquemment avec l'eau d'orge miellée, aiguisée de vinaigre.

La langue épaisse, variqueuse, resta surbaissée sans ressort, et ressemblait à une hotte. Toute la membrane muqueuse de la bouche demeure encore fongueuse et variqueuse, ce qui lui fait paraître le bas de la figure évasé et même difforme. Les quatre dents incisives inferieures étaient déjetées en avant et couchées dans une direction horizontale. Je m'occupai de les redresser, m'étant adjoint M. Dangeais, dentiste fort adroit. Il employa tous ses moyens pendant un mois; mais, voyant que nous faisions peu de progrès, j'en recherchai la cause, et m'aperçus que les alvéoles étaient aussi renversées. Alors je désespérai du replacement, et en fis l'extraction de suite, parce qu'elles s'opposaient à la résection de l'exubérance de la lèvre, que je fis trois jours après, comme elle se pratique pour un bouton chancreux.

Maintenant le reste de la langue tapisse encore le fond de la bouche; sa base peut s'élever et presser le bol alimentaire

contre la voûte palatine; il articule les sons et se fait assez bien entendre.

Les observations que nous venons de rapporter d'intumescence extraordinaire de la langue, suffisent pour prouver que ce phénomène dépend de l'exercice même de la vie, et n'est qu'une aberration de la nutrition, tandis que les cas cités par la plupart des auteurs, et ceux consignés à l'article *glossite*, sont évidemment produits par l'impression de substances âcres, vénéneuses, par l'inflammation ou la métastase. Tous les malades dont nous avons rapporté les observations, excepté la jeune fille citée par Trioen, sont nés avec une langue plus volumineuse que dans l'état naturel, et, chez tous, le développement successif s'en est opéré sous l'influence d'une irritation produite par un dépôt, par l'implantation des dents inférieures dans cette masse charnue, qui, en y appelant une plus grande quantité de sang, y a déterminé un excès de nutrition, comme il en survient à la glande thyroïde, aux seins, à quelques loupes, etc.

Valescus attribue aux mêmes causes la tuméfaction spontanée de la langue, et invoque à son appui le témoignage d'Avicenne: *Ego aliquando vidi ita magnificatam linguam, propter humores ad ejus substantiam venientes, et ipsam imbibentes, quod quasi totum os replebat, et aliquando os exibat, sicut dicit Avicennus* (Val., lib. II, c. 66). Alexander Benedictus croit que cet excès de volume de la langue est dû à la trop grande affluence du sang dans ses vaisseaux : *Ex sanguinis plenitudine interdum ex phlegmonis abundantia, ità excrescit lingua, ut prodigii more ingens ex ore excidat* (Alex. Bened., lib. V, cap. 2, *De cur. morb.*).

La perte abondante de salive, que ne peuvent empêcher les macroglosses, est d'un pronostic fâcheux, puisque les alimens n'étant qu'imparfaitement imprégnés de cette liqueur, manqueront toujours d'une des conditions nécessaires à une bonne digestion. Leur existence sera rendue pénible par la longue série des maux auxquels ils seront exposés, et qu'aggravera encore le sentiment de leur laideur affreuse, et de l'horreur que leur vue inspire.

Deux moyens ont été employés avec un égal succès contre cette intumescence particulière de la langue, et laissent le praticien indécis entre la ligature et l'amputation. Tâchons de voir si, par l'examen de leurs avantages et de leurs inconvéniens, un des deux ne doit pas l'emporter sur l'autre. Nous ne parlerons ni des purgatifs, ni du suc de la laitue sauvage, recommandés par Galien, et qu'employa avec succès le célèbre Louis sur une fille de la Salpêtrière; ni des scarifications fortuites que se fit, avec le plus heureux résultat, un homme qui, voulant se débarrasser de sa tumeur, ainsi que le raconte

Joachim Camerarius, se taillada la langue avec un canif, ce qui fit couler beaucoup de sang et fut suivi de la guérison : *sibi cultello acuto decussatim incidit* ; ni de la compression employée avec succès par M. Fréteau, de Nantes, sur une jeune femme de vingt ans, chez laquelle la langue très-tuméfiée, molle, d'un rouge brun et peu sensible au toucher, pendait, hors de la bouche, d'une étendue de quatre pouces, laissait découler une salive abondante, et occasionait une très-grande gêne dans la déglutition, ainsi que l'impossibilité de proférer un mot. Cet état existait seulement depuis six semaines. On voit que tous ces moyens, très-bons sans doute, ne sont applicables que dans les cas de tuméfaction accidentelle et récente, et seraient sans efficacité, s'ils n'étaient pas nuisibles, dans la maladie dont nous traitons spécialement. Nous pensons que si M. Fréteau eût employé la compression contre une intumescence de la langue due à un excès pathologique de la nutrition, natif ou accidentel, le procédé eût échoué complétement, et ce médecin, d'ailleurs recommandable, eût été obligé d'avoir recours à l'extirpation partielle de cet organe. Un succès obtenu par la compression ne nous paraît pas un motif suffisant pour blâmer les tentatives des autres praticiens, et notamment de feu le docteur Mireau, dont, au surplus, la mémoire est, comme était son excellente réputation, à l'abri de toute atteinte.

En Angleterre, MM. Inglis et Home ont beaucoup vanté les ligatures avec des fils blancs, rouges et noirs, pour emporter les tumeurs de la langue, et même une partie de cet organe lui-même. En France, M. Mireau a suivi le même procédé, et quoiqu'il ait très-bien réussi dans l'opération dont nous avons rapporté l'observation, nous ne pouvons passer sous silence les inconvéniens auxquels elle expose les malades. D'abord, la ligature est douloureuse, augmente l'inflammation et le gonflement de la langue, peut causer la suffocation. Les escarres, dont la chute ne se fait qu'à des époques diverses et se fait quelquefois longtemps attendre, versent un ichor fétide, qui enflamme les tissus avec lesquels il est en contact, et répand une odeur infecte qui incommode beaucoup le malade. L'amputation lui est beaucoup préférable. Bartholin cite l'observation d'une jeune fille de Leyde, dont la langue avait acquis le volume du poing, et que l'on réduisit à l'état naturel, en retranchant, couche par couche, ce qui parut superflu. Welsch, dit Welschius, médecin d'Ulm, rapporte, dans ses observations, qu'un bourgeois de Paris ayant eu, pendant un traitement mercuriel, la langue excessivement tuméfiée, on appela à son secours un chirurgien de robe longue, nommé Pinprenelle, qui lui en coupa moitié, sans suites

fâcheuses. Everard Home, en Angleterre; Kluiskens, à Gand, en ont retranché des portions considérables sans accidens. Louis donnait la préférence à l'amputation, et il termine ainsi son Mémoire physiologique et pathologique sur la langue : « La privation de cet organe n'empêche aucune des fonctions auxquelles on a cru qu'il était nécessairement destiné. Les exemples de mutilation qui n'ont eu aucune suite fâcheuse, doivent donc nous encourager à ne pas négliger une opération pareille dans le cas où elle pourra être nécessaire, et la pratique journalière en fournit des occasions. »

M. Boyer a coupé l'extrémité d'une langue affectée de cancer, et voici la manière dont cet habile chirurgien fit l'opération. Il pratiqua deux sections latérales, qui se réunissaient en angle aigu derrière la tumeur; les deux pointes en lesquelles la langue se trouvait partagée par cette perte de substance, furent réunies par trois points de suture entrecoupée. Le seul rapprochement des lèvres de la plaie suffit ici, comme dans le bec-de-lièvre, pour arrêter l'hémorragie. L'application du sachet de Pibrac fut impossible (Rich., *Nos. chir.*).

Si nous avions à amputer une langue, dans l'état pathologique dont nous avons rapporté plusieurs exemples, nous donnerions la préférence au procédé de M. Boyer; seulement nous aurions soin que la division formât un Λ renversé, comme on le pratique dans l'éradication du bouton carcinomateux aux lèvres, et que la pointe commençât le plus près qu'il serait possible de la base de la langue. Le rapprochement et la coaptation des deux lambeaux ou bieeaux, établirait une pointe très-utile, qui serait d'autant plus régulière, que les points destinés à les tenir réunis auraient été faits avec plus de soin et de précaution. Il est d'expérience que le plus petit moignon, même informe, mais mobile, suffit à la prononciation, à la mastication et à la déglutition. On connaît l'histoire de saint Romain, martyr, jeune homme bègue de naissance, à qui le juge Asclépiade, d'Antioche, avait fait couper la langue. Il n'en parla que mieux après le supplice, ce qui fit suspecter l'individu qui en avait été chargé. On croyait que la mort devait suivre l'exécution. Le coupeur, pour se disculper, obtint d'en faire autant à un criminel condamné à mort, lequel périt sur-le-champ. Tulpius (*Obs. med.*, lib. 1, obs. 41) rapporte l'observation d'un homme muet par la perte de la langue, qui recouvra ensuite l'usage de la parole. Ambroise Paré a proposé de suppléer au défaut de la langue, par un instrument avec lequel on remplit le vide qui est derrière les dents antérieures de la mâchoire inférieure, pour favoriser l'effet de ce qui reste de la langue, et l'empêcher d'agir à faux. Roland de Bellebat publia, en 1667, sur la perte totale de la langue,

un petit ouvrage très-estimé, imprimé à Saumur, sous le titre d'Aglossostomographie, ou description d'une bouche sans langue, laquelle parle et fait naturellement toutes ses fonctions.

Après l'opération, il faut que le malade évite, pendant plusieurs jours, le moindre mouvement de la langue, soit pour parler, soit pour mâcher. Il serait peut-être avantageux de le nourrir, pendant les quatre premiers jours, avec la sonde œsophagienne. (PERCY et LAURENT)

LANGUE DE CERF. Dans le langage vulgaire, on a appliqué ce nom à deux plantes de la famille des fougères, dont l'une est la scolopendre (*Voyez* ce mot), et l'autre l'osmonde lunaire, qui n'est point employée en médecine. La première porte aussi le nom de langue de bœuf. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LANGUE DE CHIEN, nom vulgaire de la cynoglosse. *Voyez* ce mot. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LANGUE DE SERPENT. *Voyez* ophioglosse. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LANGUE DE VACHE, nom vulgaire de la grande consoude. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LANGUEUR, s. f., *languor*, débilité, abattement, manière d'être d'une personne qui languit. Cet état peut être produit par des peines morales, l'ennui, l'amour, des chagrins concentrés, et toutes les passions débilitantes longtemps entretenues. Il accompagne fréquemment les maladies chroniques, dans lesquelles la nutrition s'opère d'une manière incomplette; souvent une fièvre hectique, résultat de la désorganisation lente de quelque viscère, cause cette langueur dont les médecins qui négligent l'étude des organes malades, ne peuvent se rendre raison; on accable le malade de toniques, qui, loin de donner des forces, ne contribuent qu'à hâter le moment fatal. La langueur qui succède aux maladies aiguës, disparaît bientôt lorsqu'elles se terminent d'une manière franche; mais si cet état de faiblesse persévère, il faut interroger scrupuleusement les organes des trois grandes cavités, observer s'il y a de la fièvre le soir, et examiner s'il ne s'opère pas quelque travail intérieur qui mine peu à peu les forces, et s'oppose, malgré l'alimentation du malade, au rétablissement de sa santé.

D'après ces réflexions, il est facile de conclure que la langueur ne réclame pas toujours les toniques, et qu'il faut chercher à connaître la cause qui la produit, pour la combattre avec plus d'efficacité. La langueur qui provient de causes morales nécessite les distractions, les voyages, et une nourriture saine; celle qui dépend d'une phlegmasie chronique, doit être traitée par des moyens adoucissans et dérivatifs. (M. P.)

LANGUIR, v. n., *languere*, vivre en langueur. On dit

LANGUE (pathologie).

EXPLICATION DES FIGURES.

PLANCHE I.

Fig. 1. Homme affecté de tuméfaction de la langue, vu de face.

2. Le même vu de profil.

PLANCHE II.

Fig. 1. Le sujet des deux figures de la planche précédente après sa guérison.

2. Femme affectée d'une tuméfaction semblable de la langue.

Fig. 1.

Fig 2.

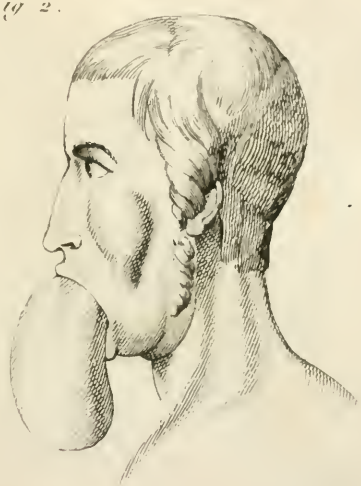

Dubois. Sc.

Fig. 1.

Fig. 2.

Dubois Sc.

d'un homme atteint d'une maladie chronique de longue durée, qu'il languit, que ses forces ne lui permettent pas de vaquer à ses travaux ordinaires. *Voyez* LANGUEUR. (M. P.)

LANGUISSANT, adj., *qui languit;* on donne ce nom aux personnes faibles, délicates, qui éprouvent continuellement des lassitudes, un malaise général, de la céphalalgie, sans maladies bien déterminées. Les malades atteints de maladies chroniques, de scorbut et de toutes les affections asthéniques sont dans un état languissant. *Voyez* LANGUEUR. (M. P.)

LANNION (eaux minérales de), petite ville à sept lieues nord-est de Morlaix, et trois ouest-sud-ouest de Tréguier. Elle est située à mi-côte; l'air y est très-sain.

Source. Elle est dans la ville, près d'un quai.

Propriétés physiques. Les eaux sont froides, transparentes; leur goût est ferrugineux sans être désagréable. Une pellicule couvre leur surface.

Analyse chimique. D'après des expériences incomplettes, faites en 1728, le sieur Aubert conclut que les eaux de Lannion ont pour principe dominant du fer et une petite quantité de muriate de soude.

Propriétés médicales. Le sieur Aubert prétend que les propriétés des eaux de Lannion surpassent celles de Forges; il les recommande dans les mêmes maladies.

Mode d'administration. On boit chaque matin quatre ou cinq verres d'eau minérale; on augmente chaque jour la dose. On a remarqué que les temps pluvieux étaient moins favorables à l'efficacité de ces aux.

MÉMOIRE sur les eaux minérales de Lannion; par le sieur Aubert (*Mém. de Trévoux*, janvier 1728, pag. 107.... *Diction. minéral. et hydrolog. de la France*, tom. 1, pag. 375. (M. P.)

LAQUE (gomme), *lacca.* Cette substance est résineuse, fragile, transparente, d'un rouge jaunâtre, sans odeur, d'une saveur faiblement astringente, amère, communiquant à l'eau sa couleur sans s'y dissoudre, et renfermant un acide particulier, uni à un peu de potasse et de chaux. C'est le produit du *coccus laccæ*, insecte de l'ordre des hémiptères de Linné. Cet animal se trouve dans tout l'Indostan, au Bengale, au Malabar, à Pégu, etc., sur plusieurs végétaux, particulièrement sur les *ficus religiosa* et *indica* de Linné, sur le *rhamnus jujuba*, et le *mimosa cinerea* du même auteur.

Longtemps on regarda la laque comme une exsudation végétale, un suc propre. Le père Tachart, jésuite, missionnaire aux Indes orientales, paraît être le premier, qui, dans un mémoire envoyé de Pondichéry à M. de Lahire, en 1709, l'attribua à de petites fourmis rousses qu'il avait observées sur un végétal laquifère. Comme il ne donne point une descrip-

tion suffisante de ces insectes, on peut douter que ce fût le *coccus laccæ*. Pour appuyer son opinion, il prouve que la substance qu'il observait n'était pas le suc du végétal, en établissant entre lui et la matière animale une comparaison raisonnée.

En 1781, James Keer, dans un très-beau mémoire (intitulé : *Natural history of the insect which produces the gum lacca*; Transactions philosophiques de Londres, vol. LXXII, p. 374, 382), donne des notions très-satisfaisantes sur l'insecte de la laque. On y trouve la description de la femelle seulement, car on n'avait pas encore distingué le mâle. Les métamorphoses, les usages, *l'habitat*, y sont suivis d'une figure imparfaite, puisqu'elle donne à l'insecte des antennes rameuses, ce qui est une erreur.

Suivant Keer, la femelle du *coccus lacca* a le corps ovale, divisé en douze anneaux; elle est de la grosseur d'un pou; sa couleur est rouge; les deux antennes sont filiformes, divergentes, munies de deux soies très-fines, plus longues qu'elles; les pattes sont au nombre de six; le dos est convexe, l'abdomen plat, terminé par deux soies horizontales; les yeux et la bouche sont invisibles à l'œil nu. Ce qu'il dit de ses métamorphoses et de ses mœurs établit l'analogie la plus parfaite entre le *coccus* de la laque et celui du kermès; aussi nous renvoyons à cet article pour les détails. Il y a néanmoins ces différences remarquables, 1°. que la femelle, au lieu de se fixer avec une matière cotonneuse, gluante, en exsude une résineuse pour les mêmes usages que celle de la femelle du kermès; 2°. que les petits se font jour à travers la peau du dos de leur mère. D'autres faits, extrêmement curieux, se trouvent dans ce mémoire, mais il nous suffit d'en indiquer la source.

En 1789, Robert Saunders (*Some account of the lac*, *philosoph. Trans.*, vol. LXXIX, pages 107 à 110), ajouta à ce qui était connu plusieurs observations faites par lui-même sur les bords de l'Assa, à Goat-Para; mais il ne décrit pas encore le mâle.

En 1791, William Roxburgh (*kermès lacca*, *Philosoph. Trans.*, vol. LXXXI, p. 228 à 235, figures cinq et six), décrit pour la première fois le coccus mâle, qu'il avait observé sur le *mimosa cinerea* de Linné; mais ce qui paraîtra surprenant, c'est qu'il lui donne quatre ailes, et deux à la femelle, caractère en opposition, non-seulement avec nos connaissances sur les cochenilles, mais encore avec la structure des autres insectes.

Ce qu'il écrit portant le cachet de l'observation exacte, il serait très-probable qu'une espèce particulière d'insecte produisît aussi cette résine. Tel est l'état actuel de nos connaissances sur le *coccus lacca*.

Cette résine, déposée sur les branches des végétaux ci-dessus mentionnés, en petites masses granulées, de quelques pouces de circonférence, nous arrive dans le commerce sous le nom de *laque en bâtons*; c'est l'état naturel. Cette laque en bâtons, réduite en poudre grossière, et en partie privée de sa matière colorante par l'eau, donne la *laque en grains*, *seed-lac* des Anglais. Fondue et coulée en plaques minces, c'est la laque en écaille, *shell lac* des Anglais. Le *lac-lake* est une préparation que l'on fait aux Indes avec la laque; c'est un mélange de laques de diverses espèces de végétaux : elle contient, outre la matière colorante, un tiers de son poids de résine, un sixième d'alumine, et beaucoup de matières terreuses. Le *lac-dye* ou laque à teindre est peu différente de la précédente, que l'on fait également aux Indes, mais sa composition n'est pas aussi bien connue; elle se laisse ramollir par l'eau chaude, sans s'y dissoudre.

La résine laque est d'un fréquent usage dans les arts; fondue avec la térébenthine et le cinabre pulvérisé (sulfure de mercure), la laque forme la cire à cacheter rouge; noire, si l'on substitue le noir d'ivoire : elle donne une couleur rouge pour la teinture, et entre dans la confection des vernis. C'est elle que l'on emploie pour rendre les corps mauvais conducteurs de l'électricité ou isolans. On les couvre d'un vernis à la laque. La médecine, si l'on en croit les thérapeutistes des siècles passés, possédait dans cette substance un excellent tonique et astringent; à cet effet, on la dissolvait dans l'alcool. La teinture de laque, composée ainsi qu'il suit, gomme laque en grains ℥j, alun calciné ʒj, esprit de cochléaria ℥viij, était regardée comme vulnéraire; mais on sait à quoi s'en tenir sur ces prétendues propriétés d'un corps auquel on en adjoint plusieurs autres, dont on oublie de mentionner les vertus. De nos jours, les préparations de laque ont été bannies des matières médicales; il en existe peu que l'on recommande, et c'est plutôt comme gargarisme, pour raffermir les gencives et déterger les vieux ulcères, que comme remède interne, qu'on s'en sert encore quelquefois.

GEOFFROY (Claude Joseph), Observations sur la gomme laque et les autres matières animales qui fournissent la teinture de pourpre, *Mem. acad.*, Paris, pages 168-199, 1711.

SPIELMANN, GRANTZ, DESBOIS DE ROCHEFORT; Matières médicales.

SWAGERMAN, *Waarneeming omtrent de insekten welken in de gomlak gevonden worden; Verhandel. van het Genootschap te Vlissingen*, 7 *deel*, p. 227-258.

Observations sur l'insecte de la gomme laque, *Mémoires de la Société de Flessing*.

(M. H.)

LARAGNE (eaux minérales de), village à trois lieues de Serres, trois nord de Sisteron, et quatre sud de Gap.

Sources. Il y en a deux à six pas l'une de l'autre; elles sourdent de la montagne d'Azzilier, qui est au nord-est du village, dans un terrain bitumineux et noirâtre.

Propriétés physiques. L'eau est froide, limpide; elle a un goût piquant.

Analyse chimique. D'après les expériences de M. Nicolas, faites en 1774, les eaux de Laragne contiennent du gaz acide carbonique et une petite portion de fer.

Propriétés médicales. M. Nicolas recommande les eaux de Laragne dans l'atonie de l'estomac, les engorgemens des viscères du bas ventre, les catarrhes pulmonaires chroniques. Il conseille l'application des boues dans les cas d'ankyloses, de nodus et de douleurs rhumatiques.

On fait usage de ces eaux en boisson seulement.

La Gazette salutaire de 1774, n°. 45, contient un article sur les eaux de Laragne, par M. Nicolas. (M. P.)

LARDACÉ, adj. On désigne sous ce nom une substance animale qui présente l'aspect du lard, soit pour la consistance, soit pour la couleur, mais surtout pour cette dernière propriété.

On l'a appliqué à beaucoup de lésions organiques, surtout avant l'époque actuelle, où l'anatomie pathologique n'étant nullement cultivée, on n'avait pas la moindre idée de la distinction des tissus. On donnait le nom de lardacé à une multitude de dégénérescences blanchâtres de nos tissus, qui n'avaient pas de rapport ensemble, et qu'on rangeait dans les altérations de la lymphe. On les désignait encore sous le nom de *stéatome*, de *tumeurs blanches*, *de matière écrouelleuse*, etc., etc.

Mais le mot lardacé pouvant convenir à la partie grasse du lard, ou à la partie couenneuse, qui en est fort distincte, il s'ensuit que, même aujourd'hui, on n'est pas d'accord sur le tissu auquel il faut appliquer ce nom, dont il vaudrait mieux s'abstenir au surplus, puisqu'il peut induire en erreur, et que les tissus auxquels on le donne ont des noms propres.

Ainsi les uns appellent lardacé un tissu blanc, d'aspect un peu graisseux, parfois rosé : ce qui est causé par des vaisseaux développés dans cette dégénérescence; d'aspect opaque, et formant des masses parfois considérables. Cette altération, qui ressemble un peu à la graisse du lard, est le tissu cérébriforme des pathologistes modernes, dont M. Laennec a le premier donné une description complette parmi nous (*Voyez* LÉSIONS ORGANIQUES). D'autres appellent lardacé un *tissu cérébriforme*, un peu semblable à la corne, d'apparence striée, assez consistant, qui se développe par couches dans les organes, et qu'on désigne sous le nom de *tissu squirreux*. Dans ce cas, le mot

lardacé veut dire semblable à la couenne du lard; et effectivement, le tissu squirreux a quelque ressemblance avec cette partie du porc. Je pense que si on veut absolument conserver le mot *lardacé*, c'est à ce tissu qu'il faut laisser ce nom, parce que ce tissu a des caractères fort tranchés, tandis que le cérébriforme a des variétés qui le rendent moins facile à reconnaître au premier abord.

Les dégénérescences précédentes se rencontrent souvent superposées ou mêlées dans les affections cancéreuses : aussi, lorsqu'on signale dans les ouvertures de cadavres qu'on a rencontré une matière *lardacée*, on est fort embarrassé de savoir lequel des deux tissus on a voulu désigner sous ce nom. (MÉRAT)

LARGE, adj., *latus*, se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à la longueur. On le dit encore d'une partie lorsqu'on la compare avec une autre qui est plus étroite.

Des os larges. Les os larges sont ceux dont la longueur et la largeur ont une étendue presque égale : tels sont le coronal, les pariétaux, l'os iliaque, etc. La nature les destine surtout à former les cavités, telles que celles du crâne, du bassin : aussi sont-ils presque tous contournés sur eux-mêmes, concaves et convexes en sens opposé. Leur courbure varie suivant l'endroit de la cavité où ils se trouvent. Ils offrent leurs deux faces et une circonférence : vers le milieu, l'os est plus mince; son épaisseur augmente à la circonférence, qui est ou à articulation ou à insertion. Les os larges sont formés par deux lames extérieures qui laissent entre elles un écartement rempli par le tissu celluleux. *Voyez* le mot *os*.

Des muscles larges. Les muscles larges occupent en général les parois des cavités, et spécialement de la poitrine et de l'abdomen. Ils forment en partie ces parois, garantissent les organes intérieurs, en même temps que, par leurs mouvemens, ils aident à leurs fonctions.

L'épaisseur des muscles larges est très-peu marquée; la plupart représentent des espèces de membranes musculeuses, tantôt disposées par couches, comme à l'abdomen, tantôt appliquées sur des muscles longs, comme dans le dos.

Toutes les fois qu'un muscle large naît et se termine sur une des grandes cavités, il conserve partout à peu près sa largeur, parce qu'il trouve pour ses insertions de grandes surfaces. Mais si d'une cavité il se porte à un os long, à une apophyse peu étendue, alors ses fibres se rapprochent peu à peu; il perd de sa largeur, augmente en épaisseur, et se termine par un angle auquel succède un tendon qui concentre en un espace très-petit des fibres largement disséminées du côté de la cavité. Le

grand dorsal et le grand pectoral nous présentent un exemple de cette disposition.

Les muscles larges sont le plus souvent simples; rarement ils se réunissent pour former des muscles composés. Diverses couches celluleuses les séparent comme les muscles longs; mais ils ne sont presque jamais comme eux recouverts par des aponévroses; le plus grand nombre est simplement subjacent aux tégumens : la raison en est que leur forme les met naturellement à l'abri des déplacemens qui ont lieu dans les muscles étroits non recouverts d'aponévroses. *Voyez* MUSCLE.

Très-large du dos. Ce muscle est le même que le grand dorsal (lombo-huméral, Ch.); il est situé à la partie postérieure, inférieure et latérale du tronc : sa forme est aplatie, quadrilatère, à angle supérieur très-alongé; ses insertions, 1°. ont lieu à la face externe des trois, ou le plus souvent des quatre dernières côtes abdominales par autant de languettes d'abord aponévrotiques, puis charnues; 2°. le plus grand nombre des fibres musculaires naissent tout le long du bord externe d'une aponévrose très-forte, qui, large en bas, rétrécie en haut, s'insère au sommet de toutes les apophyses épineuses et aux ligamens sur-épineux, depuis le milieu du dos jusqu'au bas du sacrum, puis aux aspérités postérieures de ce dernier os, et au tiers postérieur de la crête iliaque. Nées de cette double origine, les fibres charnues se dirigent en haut en convergeant, forment un angle très-alongé au niveau de l'angle inférieur de l'omoplate, et donnent naissance à un tendon qui vient, collé à celui du grand rond, s'implanter à la lèvre postérieure de la gouttière bicipitale. Recouvert par les tégumens, le très-large du dos est appliqué sur les muscles vertébraux, le petit dentelé inférieur, les petit et grand obliques abdominaux, l'angle inférieur de l'omoplate, le grand dentelé, et enfin sur le muscle grand rond, qui à son tour le recouvre.

Le très-large du dos meut le bras, la poitrine, le bassin et en même temps tout le tronc. Lorsqu'il prend son point fixe sur les côtes, il tend toujours à ramener le bras en arrière, soit qu'il l'abaisse en même temps, vu son élévation préliminaire, soit qu'il lui imprime une légère rotation en dedans, à cause de sa rotation antécédente en dehors, soit qu'il agisse sur lui lorsqu'il pend le long du tronc. Lorsqu'il prend son point fixe sur le bras, il est inspirateur, et agit toutes les fois que la respiration est très-gênée. Voilà pourquoi ceux qui ont besoin de dilater le plus possible la poitrine, comme les asthmatiques, etc., saisissent souvent avec les membres supérieurs un corps résistant, pour que l'humérus fixé fournisse un appui solide au grand dorsal. Celui-ci sert encore à élever le tronc sur les membres supérieurs, comme quand ceux-ci sont fixés en haut, le tronc étant suspendu, par exemple, dans l'action de s'élever

de dessus un siége en s'appuyant sur ses membres, de presser sur un cachet, de monter à un arbre, etc.

Ligamens larges de la matrice. On connaît, sous ce nom, deux replis assez étendus du péritoine placés dans le bassin, formant avec la matrice et le haut du vagin une sorte de cloison transversale, qui divise cette cavité en deux parties à peu près égales, occupées, l'antérieure par la vessie, la postérieure par le rectum. Ces replis sont continus, d'une part, au péritoine qui recouvre la matrice et le vagin, d'une autre, à celui qui revêt les parois du bassin. A leur bord supérieur, qui est libre et de niveau avec la base de l'utérus, répond la duplicature de la portion péritonéale qui les compose, de manière qu'ils sont formés de deux feuillets adossés : c'est dans l'intervalle de ces deux lames, très-souvent dépourvues de graisse ou n'en contenant qu'une très-petite quantité, que se trouvent placés de chaque côté l'ovaire, le ligament rond et la trompe; et comme les deux premières soulèvent, l'un le feuillet postérieur, l'autre l'antérieur, tandis que le dernier occupe précisément le bord libre, chaque ligament large a l'apparence d'être divisé en trois petits replis secondaires, que la plupart des anatomistes appelaient les *ailerons* des ligamens larges, dans le temps que ceux-ci eux-mêmes étaient appelés les *ailes* de la matrice. Quoique les ligamens larges n'aient rien dans leur structure qui les rapproche des ligamens articulaires, ils n'en sont pas moins destinés à assurer la position de l'utérus et ses rapports respectifs avec les autres viscères. *Voyez* MATRICE, PÉRITOINE. (M. P.)

LARME, s. f., *lacryma;* humeur séreuse, transparente, inodore, plus pesante que l'eau distillée, d'une saveur salée, verdissant les couleurs bleues végétales, composée d'une grande quantité d'eau, tenant en dissolution un mucilage animal gélatineux, du muriate et du phosphate de soude en petite quantité, de la soude pure et du phosphate de chaux.

Les larmes sont sécrétées par une petite glande (*Voyez* GLANDE LACRYMALE), qui est située dans l'angle externe et supérieur de l'orbite. Ce liquide, séparé du sang dans cette glande, est versé sur le globe de l'œil par sept à huit conduits excréteurs, qui s'ouvrent obliquement à la partie supérieure de la face interne de la paupière supérieure; arrivées sur le globe de l'œil, elles s'y confondent avec la sérosité qui suinte des pores de la conjonctive, et sont uniformément répandues par les mouvemens des paupières. Elles adoucissent les frottemens, et empêchent la dessiccation de la partie de l'œil qui est en contact avec l'air. Les larmes qui n'ont point été dissoutes par l'évaporation atmosphérique, descendent par leur propre poids, en glissant vers l'angle interne, pres-

sées par les contractions du muscle orbiculaire et le clignottement des paupières. Arrêtées là dans un espace triangulaire, que Petit appelait le sac des larmes, elles y sont absorbées par les points lacrymaux, à moins que la sécrétion, devenue plus considérable que l'absorption, ou que l'obstruction des voies lacrymales ne les force à franchir le bord libre de la paupière inférieure; état pathologique qui a reçu la dénomination d'*épiphora* (*Voyez* ce mot). Le même effet peut être produit par le renversement des paupières, par la présence des tumeurs appelées *anchylops*, *encanthis*, par l'irritation d'agens chimiques ou mécaniques, tels que des corps étrangers, la fumée, le froid excessif, certaines vapeurs acides, des affections morales profondes, comme la joie, la tristesse, le défaut de sécrétion de l'humeur de Meibomius, l'humidité extrême de l'atmosphère, etc.

La sécrétion des larmes est augmentée par la titillation que le tabac ou autres poudres sternutatoires produisent sur la membrane pituitaire des personnes qui n'en font point un usage habituel. Elle l'est aussi par l'impression de substances âcres sur l'organe du goût, telles que la moutarde; par l'effet de la toux, du rire immodéré, du vomissement. Dans certaines ophthalmies violentes, l'irritation de la conjonctive, communiquée sympathiquement à la glande lacrymale, augmente aussi la quantité des larmes.

Introduites dans le canal et le sac lacrymal, les larmes y délayent le mucus qui s'y trouve, et entretiennent dans les fosses nasales, qu'elles traversent, l'humidité nécessaire.

Les larmes acquièrent quelquefois une grande âcreté, et deviennent extrêmement corrosives. J'ai vu deux personnes chez lesquelles il s'était formé deux espèces de gouttières, creusées dans les tégumens de la face. Les malades éprouvaient une cuisson insupportable chaque fois que les larmes coulaient sur ces parties excoriées. Je regrette de n'avoir pu en recueillir une assez grande quantité pour m'assurer bien positivement si cette ardeur brûlante n'était pas due à la présence d'une plus grande proportion d'alcali qu'il n'en existe dans l'état ordinaire. Au reste, la médecine ne peut rien contre cet accident. On doit seulement, aussitôt qu'on s'aperçoit de l'effet pour ainsi dire vésicant que les larmes produisent sur la peau, chercher à l'en préserver par l'application d'un corps gras, qui agit comme un vernis conservateur.

Les larmes sont beaucoup plus abondantes dans l'enfance et la vieillesse que dans l'âge adulte. Il semble que la Providence ait voulu nous ménager ce moyen d'exciter la pitié de nos semblables aux deux époques de la vie où nous avons le plus besoin de secours. Elles sont plus abondantes chez les femmes que chez

les hommes, chez les sanguins que chez les bilieux, dans les pays froids que dans les pays chauds.

Les anciens pensaient que les larmes des vivans devaient être agréables aux morts; c'est pour cela qu'ils avaient institué des pleureuses de profession, qu'on appelait *præficæ*, soit parce qu'elles réglaient le ton sur lequel on devait pleurer (il y en avait plusieurs, selon l'état et la fortune du défunt, de même que nous avons aujourd'hui des pompes funèbres de diverses classes), ou parce que, placées à la porte des maisons et vêtues de la robe de deuil (*pulla*), elles donnaient des louanges aux morts, comme nous l'apprenons de Festus : *præficæ dicuntur mulieres ad lamentandum mortuum conductæ, quæ dant cæteris modum plangendi, quasi in hoc ipsum præfectæ.*

Les personnes dont la sensibilité est exquise, qui sentent vivement, pleurent avec facilité : cette disposition s'allie rarement avec un mauvais caractère. Les pleurs, qui sont le résultat d'une violente émotion de l'ame, ne sont point indignes d'un grand homme. Quoi de plus naturel que de pleurer un ami qu'on aimait! Les héros de l'antiquité n'étaient point honteux de verser des larmes d'admiration, de joie ou de douleur. Achille, Alexandre, Scipion, Annibal, le pieux Énée, savaient pleurer : *Sunt lacrymæ rerum*, a dit Virgile; locution admirable, qui ferait plaindre ceux qui n'ont jamais connu la douceur des larmes!

Le cerf, réduit aux abois, verse des larmes; et le chien, qui a perdu son maître, vient inonder sa tombe de pleurs. On a vu des chevaux se refuser à servir d'autres maîtres, et pleurer longtemps celui qu'ils avaient perdu. Une personne digne de de foi, qui se trouva, dans le Languedoc, aux funérailles de M. de Voisins, frère de l'ancien curé de Saint-Étienne-du-Mont, m'a dit avoir vu ses chevaux ne vouloir point traîner le char qui renfermait son cadavre.

A la pompe de Pallas, son cheval, qui suivait ses dépouilles, versait de grosses larmes :

Post bellator equus, positis insignibus æton,
It lacrymans, guttisque humectat grandibus ora.

J'aurais pu accumuler les exemples de cette espèce; faire l'histoire d'individus qui rient et pleurent simultanément; parler du rire d'imitation; dire dans quelles circonstances les larmes peuvent être, par leur nature ou leur quantité, considérées comme signes des maladies : mais ces digressions, étrangères au sujet que je traite, m'auraient entraîné dans des détails qui appartiennent essentiellement à la séméiologie.

(GUILLIÉ)

LARME DE JOB OU LARMILLE, *coïx lachryma*, Lin., *litho-*

spermum arundinaceum seu lachryma Job, Offic.; plante de la famille naturelle des graminées, et de la monoécie triandrie du système sexuel. Ses tiges sont droites, noueuses, hautes de deux à trois pieds, garnies à chaque nœud de feuilles alternes, lancéolées, engaînantes à leur base, assez semblables à celles du maïs, mais plus petites. De la gaîne des feuilles supérieures sortent des épis de fleurs longuement pédonculées; les mâles, en plus grand nombre, occupent la partie supérieure de chaque épi, et les femelles, peu nombreuses, sont placées à la base. A ces dernières succèdent des graines ovoïdes ou un peu coniques, très-dures, luisantes comme des perles, d'un blanc grisâtre. Cette plante est originaire des Indes et des îles de l'Archipel; on la cultive dans les jardins, moins sous le rapport de son utilité, que par curiosité, à cause de la forme singulière de ses graines.

Dans les temps où l'on croyait que la forme des plantes était un indice de leurs propriétés, on n'avait pas manqué de regarder les graines de la larmille, qui sont très-dures et comme pierreuses, comme un remède efficace contre les calculs de la vessie et contre la gravelle. Aujourd'hui que les médecins apprécient à leur juste valeur tous les prétendus lithontriptiques, cette plante est avec raison bannie de la matière médicale. Dans quelques cantons de l'Espagne et du Portugal, où elle est cultivée, les pauvres gens font moudre ses graines pour en faire du pain lorsque le blé est rare et cher. On les emploie aussi de la même manière dans le Levant, et même à la Chine. Dans beaucoup de pays, on les enfile pour en faire des chapelets.

(LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LARMOIEMENT, s. m., *lacrymatio* ou *lachrymatio*; écoulement involontaire des larmes, l'action de verser des larmes. Cet état dépend, soit d'une atonie des points lacrymaux, soit d'une obstruction des conduits lacrymaux ou du canal nasal. Ce point de chirurgie ayant été traité complétement à l'article *épiphora*, nous n'y insisterons pas davantage (*Voyez* ÉPIPHORA). Examinons de quelle valeur peut être le larmoiement dans les maladies fébriles. En principe, Hippocrate admet que le larmoiement volontaire, dans le cours d'une fièvre aiguë, n'est point d'un mauvais augure : *lacrymæ in acutis malè habentibus, spontaneæ quidem, bonæ.* C'est le cas où les malades émus par ce qui les entoure, ont une idée raisonnable de ce qu'ils souffrent, ou de ce qu'ils font souffrir aux autres, et en témoignent leur sensibilité. Mais le larmoiement involontaire, uni aux autres signes défavorables, devient très-inquiétant : *involuntariæ verò, præter fluentes, malæ.*

Boerhaave n'a pas manqué de terminer son bel aphorisme, sur les signes funestes des fièvres continues putrides (ch. 734),

par cette sentence : *Oculi quò luctuosiores, involuntariis lacrymis humidiores, eò morbus hic pejor (synochus putris) lethalior. Voyez* Commentaires de Van Swieten, t. II.

Le larmoiement est quelquefois le présage d'un saignement de nez dans les fièvres aiguës inflammatoires. (M. P.)

LARVÉ, adj., *larvatus*; masqué, déguisé. Cette dénomination est presque uniquement consacrée à qualifier certaines affections intermittentes plus ou moins obscures, qui ont quelques caractères des fièvres de ce type, et que pour cette raison on appelle fièvres larvées (*Voyez* ce mot, tome XV du Dictionaire, pages 282 et 381). Les fièvres larvées ont aussi reçu le nom de fièvres masquées, fièvres locales ou topiques, parce qu'elles paraissent affecter tel ou tel point de l'économie animale. Cette dernière dénomination nous paraît beaucoup plus convenable aux exemples qu'on a cités jusqu'à ce jour de cette sorte d'affection; car, ainsi que l'observe fort bien le docteur de Lens (*Bibliothèque médicale*, tome LV, page 94), les fièvres vraiment larvées ne doivent s'accompagner d'aucun symptôme fébrile bien marqué, prennent le masque d'une autre affection, et trompent souvent sur leur véritable caractère l'observateur le plus attentif; tandis que les fièvres vraiment locales offrent toujours, au contraire, quoiqu'à un moindre degré, ou d'une manière incomplette, quelques phénomènes qui les rallient aux fièvres d'accès, et ne permettent point aux médecins expérimentés de s'en laisser imposer sur leur nature. Ce dernier caractère se présente dans la plupart des exemples des fièvres dites larvées, rapportées dans un Mémoire fort étendu de M. le docteur Arloing, sur ce sujet, inséré dans le Recueil périodique de la Société de médecine de Paris, t. LVIII, pag. 1.

Cette distinction entre les fièvres locales, qu'on pourrait aussi appeler incomplettes ou obscures, et entre les fièvres larvées ou masquées, me semble très-exacte et importante en pathologie; elle n'avait été que vaguement indiquée avant les judicieuses réflexions de M. le docteur de Lens que je viens de citer.

Quant à la dénomination de fièvre qu'on donne aux maladies dont il vient d'être question, elle me paraît fort inexacte : n'est-il pas ridicule, en effet, de nommer fièvre des affections fébriles où l'on n'observe aucun symptôme fébrile caractéristique? Car l'intermittence et l'effet du médicament destiné à la combattre, qui indique l'analogie qu'elles ont avec les fièvres d'accès, ne sont pas des indices certains d'une fièvre intermittente. L'action des médicamens, observe encore M. de Lens, ne peut servir de base à la classification des maladies; et le type, regardé comme purement accessoire par M. le pro-

fesseur Pinel, ne saurait, quelle que soit son importance réelle pour le traitement, autoriser le rapprochement d'affections aussi disparates que les pyrexies essentielles et les maladies périodiques non fébriles, que l'on a improprement qualifiées de fièvres larvées.

Le mot larvé, comme on vient de le voir, assez souvent mal appliqué aux fièvres locales, peut servir à qualifier un grand nombre d'affections diverses qui ont une marche plus ou moins obscure, latente et insidieuse, et dont le véritable caractère n'est souvent connu qu'après la mort des malades. Il nous serait facile d'en citer des exemples, si la nature de cet ouvrage ne s'opposait à ce qu'on accumule des faits qui trouvent plus naturellement leur place dans d'autres articles, et qui pourraient ici exposer à des répétitions qu'il faut toujours soigneusement éviter. (BRICHETEAU)

LARYNGÉ, adj., *laryngeus*, qui appartient au larynx. Les parties qui composent cet organe, sont les cartilages thyroïde, cricoïde, les deux aryténoïdes et le fibro-cartilage épiglottique. Parmi les muscles, on compte les thyro-hyoïdiens, crico-thyroïdien, crico-aryténoïdien postérieur, crico-aryténoïdien latéral, thyro-aryténoïdien et l'aryténoïdien. Les nerfs proviennent du nerf vague (huitième paire ou pneumo-gastrique, Ch.); ils sont distingués en nerfs laryngés supérieurs et inférieurs. Les vaisseaux artériels qui se distribuent au larynx, naissent des artères thyroïdiennes; il est un rameau situé dans l'intervalle cryco-thyroïdien qu'il faut éviter avec soin lorsqu'on pratique la laryngotomie. Les veines laryngées portent le sang dans la veine jugulaire interne. Il entre encore dans la composition du larynx, de petits ligamens et des membranes synoviales, qui unissent les cartilages entre eux; en outre une membrane muqueuse, portion de la gastro-pulmonaire, tapisse tout l'intérieur du larynx. *Voyez* LARYNX.

Les maladies dites *laryngées* sont l'angine et la phthisie laryngées, le croup, l'angine œdémateuse de la glotte, l'aphonie (*Voyez* ces mots). Quelquefois des corps étrangers, tels que un grain de raisin, un haricot, une pièce de monnaie, s'arrêtent dans la cavité du larynx, et peuvent produire la suffocation, si l'on ne se hâte de les extraire. *Voyez* LARYNGOTOMIE. (M. P.)

LARYNGÉE (phthisie). Le court espace placé entre la langue et la trachée-artère, formant la légère saillie qu'on remarque à la partie antérieure du cou, a été nommé larynx: des cartilages, des fibro-cartilages entrent dans la composition, et servent, pour ainsi dire, à la charpente de cette boîte demi-osseuse. Des membranes unissent ses cartilages minces et élastiques. La muqueuse, qui s'étend de la bouche à l'anus, et tapisse le long trajet qui sépare ces deux ouvertures, recouvre

aussi le larynx. En passant de l'épiglotte aux cartilages aryténoïde et thyroïde, cette membrane forme deux plis nommés ligamens latéraux de l'épiglotte; des follicules muqueuses, des glandes, du tissu cellulaire, entourent ces cartilages. Plusieurs muscles y sont attachés, les uns, pour mouvoir l'organe en totalité; les autres, pour en faire mouvoir les diverses parties. Des vaisseaux et des nerfs s'y distribuent, et y répandent les élémens de la nutrition et de la sensibilité. *Voyez* LARYNX.

Cet espace borné à quelques lignes dans sa longueur et sa largeur, n'aurait pas été formé de tant de pièces, n'aurait pas reçu tant de cartilages, de muscles, de glandes, n'offrirait pas l'arrangement symétrique de ses ligamens, si la nature ne l'avait destiné à remplir d'importantes fonctions. Celles qui lui sont départies ne servent pas à la vie de nutrition, à cette vie intérieure, uniquement occupée de l'animalisation et du soin d'en réparer les pertes. Exclusivement consacré à la vie extérieure ou de relation, le larynx porte le cachet d'une destination particulière. En effet, nous devons quelques-uns de nos plaisirs les plus doux à l'organisation qui en fait l'admirable instrument de la voix. De ce point artistement organisé, viennent les sons harmonieux qui charment nos oreilles, les tendres accens qui remuent nos cœurs, les fortes commotions dont l'éloquence frappe nos esprits, l'aimable babil dont la conversation emprunte ses douceurs. Agent de nos relations sociales, le larynx nous met en rapport avec tous les êtres de notre espèce. Dans son sein naissent les cris, indices de nos premières douleurs, et seule ressource d'un âge réduit à exprimer par eux ses souffrances et ses besoins. La voix se forme ensuite. Douce et faible dans l'enfance, elle conserve longtemps chez la femme la douceur et la flexibilité qui rendent celle-ci si séduisante, alors qu'habile à manier cet instrument elle le fait servir à l'expression d'un sentiment plus délicieux, ou au charme d'une conversation aimable. Plus modifiée chez l'homme par l'époque de la puberté, elle prend alors l'accent qui décèle la force, et trahit l'usage auquel sont destinés des organes nouvellement développés. Lorsque ensuite la vieillesse arrive, la voix devient aigre et cassante : hélas ! elle n'est plus destinée qu'à exprimer des plaintes sur le présent et des regrets sur le passé.

Les fonctions exercées dans l'économie par le larynx, sont rangées sous la dépendance absolue de la volonté. On sait que les cris arrachés par la douleur, et nommés involontaires, peuvent être arrêtés par une forte détermination de cette volonté souveraine, planant audessus des sensations physiques, constituant l'apanage exclusif de l'homme, et formant le caractère essentiel du principe spirituel qui l'anime. Les Spar-

tiates accoutumaient leurs enfans à supporter des douleurs atroces sans jeter un seul cri.

Si ces cris, provoqués par la douleur, ou arrachés par la surprise, peuvent être arrêtés ou prévenus par une détermination de la volonté, la parole peut céder plus aisément encore à l'empire de cette puissance intérieure. Je connais une dame qui a passé vingt ans de sa vie sans qu'on ait pu la décider à prononcer une parole. Aimable et belle dans sa jeunesse, elle cessa subitement de parler à trente ans. Elle a repris tout aussi brusquement l'usage de la parole à cinquante, sans donner le motif, ni faire connaître la cause de la longue suspension d'une faculté qu'aucune altération organique n'empêchait d'exercer. Était-ce l'effet d'une volonté déterminée, comme l'ont cru quelques-uns, ou l'ouvrage d'un genre particulier de manie, comme le pensent quelques autres? Je l'ignore et n'en regarde pas moins le fait comme très-extraordinaire. Les faits pareils ou analogues sont rares, et la société offre peu d'exemples d'un silence aussi obstiné.

Le larynx principalement destiné à la production de la voix, a sur beaucoup d'autres organes de l'économie l'avantage de pouvoir être exercé sans que l'abus de cet exercice soit suivi de conséquences fâcheuses. La libéralité avec laquelle certains individus usent de la faculté de parler, prouve que l'instrument vocal est peu fatigué par l'usage de la conversation : la lecture à haute voix, la déclamation, le chant, les cris aigus, exigeant plus d'efforts et de mouvemens, lui donnent un travail plus pénible. Dès-lors, il devient, indépendamment des causes diverses de maladies qui peuvent l'atteindre, susceptible, comme tous les autres organes, d'éprouver des altérations. Sa désorganisation peut, dans ce cas, être la suite d'un exercice immodéré, d'un abus répété de ses fonctions.

Les maladies peuvent donc affecter le larynx. La petitesse de son conduit, l'étroitesse de ses contours, la multiplicité des pièces qui le forment, le noble usage auquel il est destiné, le privilége de n'obéir qu'à la volonté; rien ne peut le soustraire à l'influence morbifique exercée sur toutes les parties de l'organisation. Revêtu, comme nous l'avons dit, par la membrane muqueuse qui tapisse les deux canaux, dont l'un sert à l'ingestion de l'air, et l'autre à celle des alimens, le larynx est accessible, dans la portion qui le recouvre, à plusieurs des impressions qui se font ressentir sur les autres parties de cette membrane. Percée de vaisseaux capillaires, pourvue de follicules muqueuses, recouvrant de petites glandes, semée de papilles nerveuses, cette portion de membrane est exposée, comme les autres parties, aux irritations primitives ou sympathiques,

aux inflammations plus ou moins intenses, et à toutes les terminaisons qui peuvent en être la conséquence.

Ainsi, la suppression de la sueur ou de la transpiration, celle des règles ou des hémorroïdes, d'un exutoire; la répercussion d'une éruption cutanée, de la goutte, du rhumatisme; la présence de la syphilis; l'excitation trop forte de l'organe, opérée par le chant, les cris ou la déclamation, toutes ces causes peuvent agir sur le larynx; et déterminer sur sa membrane muqueuse une altération plus ou moins grave. Si cette altération se présente sous un caractère aigu, elle produit le croup, l'angine et autres affections dont on trouvera l'histoire dans différentes parties de ce dictionaire (*Voyez* ANGINE, CROUP). Si elle affecte une marche chronique, la phthisie laryngée peut en être la conséquence.

Alors un stimulus quelconque agissant sur la membrane muqueuse qui tapisse le larynx, détermine un point d'irritation permanent sur la totalité ou sur une partie de cette membrane; la phlogose survient; une excoriation d'abord superficielle, ensuite plus étendue, et enfin plus profonde, l'accompagne; il se forme d'abord des crachats purement muqueux ou mêlés de quelques stries sanguinolentes, les excoriations dégénèrent ensuite en ulcères; ceux-ci, d'abord petits, augmentent rapidement, s'étendent, et finissent par la formation de foyers purulens.

La toux, résultat du stimulus, commence avec lui. Compagne inséparable de la maladie, elle marque sa première apparition, suit ses progrès, et ne cesse de tourmenter le malade que lorsque la destruction de l'organe a entraîné celle de la machine entière. D'abord la fièvre est nulle ou légère, la déglutition peu embarrassée; un picotement incommode se fait ressentir en avalant la salive ou les alimens; bientôt une douleur se déclare à la partie supérieure du sternum; la marche rend la respiration difficile, le son de voix est altéré, l'arrière-bouche est aride et légèrement phlogosée, peu à peu les progrès de la maladie deviennent plus sensibles, la douleur au larynx se prononce; les crachats, jusques-là muqueux, prennent un aspect purulent, la toux augmente ainsi que la difficulté d'avaler; les anxiétés, la maigreur, la fièvre lente décèlent la gravité de l'affection, et le son de voix, devenu très grêle et même nul, en indique le siége; enfin la diarrhée, les sueurs colliquatives, l'enflure œdémateuse des extrémités, le dépérissement complet confirment l'existence, décèlent la marche rapide, et font présager la fin prochaine d'une phthisie.

Celle dont nous venons de donner la description porte le nom de *phthisie laryngée*. Sans doute cette maladie n'est pas nouvelle, et vraisemblablement elle a existé dans tous les

temps; mais elle n'a pu être soupçonnée qu'à l'époque où l'anatomie pathologique a cherché dans les autopsies cadavériques le moyen de découvrir le siége des maladies. Cette espèce de phthisie n'a pu être démontrée, nommée, caractérisée qu'au moment où les recherches anatomiques ont conduit à une connaissance plus parfaite des organes, des fonctions remplies par eux dans l'état de santé, des altérations dont elles sont susceptibles dans l'état malade, et enfin des dégénérations dont l'état de mort permet de constater l'existence.

Confondue avec les phthisies des poumons et de la trachée-artère, celle du larynx, ainsi que cette dernière, était regardée par tous les praticiens comme une phthisie pulmonaire; la différence était alors, est encore aujourd'hui difficile à établir. Valsalva fut, au rapport de Morgagni, fort étonné de trouver des poumons beaux et sains chez un évêque qu'on avait cru mort de phthisie pulmonaire, et qui avait succombé à une phthisie trachéale ou laryngée : aussi Morgagni a-t-il soin d'avertir qu'il ne faut pas confondre les ulcères de la trachée-artère ou du larynx avec ceux des poumons. Depuis il a été souvent constaté que des sujets affectés d'ulcérations dans le larynx, la trachée-artère, les bronches même, avaient les poumons très-sains, et que le siége de la maladie était borné aux conduits de l'air. Lieutaud, Portal et autres ont recueilli des observations par lesquelles l'ulcération du larynx, indépendante de celle des poumons, a été constatée sur le cadavre, lorsque, durant le cours de la maladie, tout avait fait présumer une phthisie pulmonaire. L'ulcération primitive du larynx, des bronches, de la trachée-artère, constitue donc de véritables phthisies, qui restent quelquefois bornées à quelques parties des voies aériennes, sans altération subséquente du tissu propre des poumons. En effet, partout où les membranes muqueuses existent, les inflammations peuvent s'établir à leur surface, le sang peut aborder à leurs capillaires, et y causer des hémorragies par exhalation; les glandes placées dans leur voisinage sont susceptibles d'irritation, d'engorgement et de suppuration.

L'existence des ulcères trouvés dans le larynx et le long de la trachée suffit-elle pour établir des phthisies laryngées et trachéales? présente-t-elle un motif suffisant pour en faire un genre distinct des phthisies pulmonaires? Quand un organe est en proie à une inflammation chronique, dit M. Broussais, et surtout quand sa désorganisation est opérée, tous les autres sont dans une disposition telle, que pour la moindre cause irritante, ils s'enflamment et se brisent sans retour. L'ulcère trachéal, dit encore le même auteur, doit être considéré comme une inflammation chronique qui vient en compliquer une autre. M. Broussais assimile cette complication à celle de la

diarrhée, qui n'est pas un accident propre à tous les phthisiques, et qui n'existe jamais, suivant lui, sans phlogose de la muqueuse du colon.

Quoi qu'il en soit de cette analogie entre deux affections qui, se manifestant également dans le dernier degré de la phthisie pulmonaire, paraissent en effet une dépendance de cette cruelle maladie, la phlogose et l'ulcération primitivement établies dans l'organe pulmonaire, s'étendent ordinairement d'une manière insensible aux muqueuses bronchiques, trachéales, laryngées; plus souvent la désorganisation est prompte : frappant des sujets chez lesquels l'épuisement des forces se joint à une grande susceptibilité, elle marche rapidement au dernier degré. De même, lorsque la phlogose et l'ulcération ont primitivement occupé le larynx, elles peuvent s'étendre secondairement aux poumons par voie de propagation sur des membranes continues, ou en vertu de cette susceptibilité désorganisatrice acquise par l'épuisement, et plus particulièrement attachée à l'état phthisique. La phthisie laryngée est alors la maladie première, celle qui embrasse dans ses irradiations désorganisatrices les membranes, les glandes et les tissus contigus, et les dirigeant en outre sur des points éloignés, provoque les diarrhées colliquatives et tous les accidens des autres espèces de phthisie.

On peut donc conserver dans les cadres nosologiques la phthisie laryngée, puisqu'elle existe souvent primitivement, et quelquefois même indépendamment de toute altération des tissus pulmonaires. Il serait peu convenable de confondre sous la dénomination de phthisie pulmonaire une affection dans laquelle les poumons ont été trouvés sains, et dont le siége était alors bien manifestement hors de la cavité qui les renferme.

Toutefois cette distinction, pour ainsi dire anatomique, n'est pas d'une grande importance au lit du malade. Les signes qui distinguent la phthisie laryngée des trachéales et des pulmonaires sont équivoques et obscurs. Les principes sur lesquels se fondent les indications curatives sont les mêmes. Le pronostic est dans tous les cas également alarmant; dans tous les cas aussi, les mêmes anxiétés tourmentent, les mêmes illusions consolent ceux qu'une même route conduit au terme funeste de toutes les phthisies.

Nous avons indiqué les signes les plus propres à faire connaître la phthisie laryngée, nous avons assigné les causes qui peuvent la déterminer, et tracé la marche ordinaire. Lorsque le point phlogosé établi sur une partie quelconque de la membrane du larynx, a, par des degrés plus ou moins rapides, amené la désorganisation complette, l'empreinte de cette dé-

sorganisation est principalement remarquée dans la petite cavité connue sous le nom de ventricules du larynx; là se trouvent ordinairement les foyers purulens, les collections de pus et les altérations plus ou moins graves de la membrane muqueuse.

La douleur dont le larynx a été le siége dès le début de la maladie; la rougeur et l'inflammation dont la membrane conserve les traces après la mort; les collections purulentes dont ses ventricules offrent le triste dépôt, tout indique la nature d'une affection dont il est plus facile de prévenir le funeste développement, que de guérir les suites désastreuses: *Principiis obsta.* Ce précepte ne trouva jamais une plus juste application.

Incurable lorsqu'elle est arrivée au point de marquer sa présence par des ulcères profonds et des désorganisations graves, la phthisie laryngée serait susceptible de guérison lorsque, renfermée dans la période inflammatoire ou bornée à de légères excoriations, elle n'a pas reçu de l'ulcération des organes voisins une impression promptement et irrévocablement délétère. Des secours propres à détourner promptement une fluxion vicieuse, ou à résoudre une inflammation commençante, seraient utiles dans le cas présumé d'une affection primitive et indépendante; si elle est produite par une métastase, l'effet peut en être déterminé en portant une irritation contraire sur différens points de l'économie. Ainsi, les sinapismes, les vésicatoires, les cautères, les sétons, les émétiques peuvent dévier une fluxion vicieuse, et l'empêcher de se fixer sur la membrane du larynx. Si déjà cette membrane est phlogosée par l'effet d'un stimulus quelconque, les saignées générales et locales sont les seuls moyens dont on puisse d'abord attendre quelque succès. Les cataplasmes, les bains, les boissons tempérantes peuvent sans doute favoriser la résolution; les sétons, les moxas, les vésicatoires appliqués localement ou non loin du larynx, deviennent aussi de puissans auxiliaires. L'émétique offre souvent une ressource précieuse, soit par les secousses qu'il imprime à tout le trajet de la muqueuse, soit en déterminant une irritation loin du point affecté.

Ces divers moyens doivent être dirigés, alternés, changés, modifiés suivant la prédominance des indications et la nécessité des évacuations sanguines, ou celle des révulsifs.

Avant que l'anatomie pathologique eût fait connaître le siége de la phthisie laryngée, et mis sur la voie d'en découvrir la nature, l'utilité des saignées locales ne pouvait être si clairement démontrée, ni leur emploi si fréquent qu'il l'est devenu de nos jours; mais de tout temps, lorsqu'on a voulu prévenir la formation d'une phthisie, on a cherché à rétablir les

sécrétions de la peau, et à porter les mouvemens fluxionaires au dehors : ainsi les frictions, les rubéfians, les exutoires de toute espèce, toute sorte d'exercice, les impressions d'un air vif et pur, ou chargé d'émanations aromatiques, tout ce qui peut extérieurement ranimer et irriter la peau, a été mis en usage afin de faire une diversion salutaire.

S'il est une espèce de phthisie où les fumigations simples ou composées puissent devenir utiles, c'est sans contredit celle du larynx, plus accessible à ce genre de remèdes, et par conséquent plus susceptible d'en ressentir l'impression favorable ou funeste. M. Alexandre Crichton, médecin ordinaire de leurs majestés l'empereur et l'impératrice douairière de Russie, a recueilli et publié des observations propres à faire naître quelque espérance de l'usage des fumigations de goudron employées dans des bâtimens spacieux, et dirigées d'une manière convenable (*Voyez* le *Journal universel des sciences médicales*, vingt-sixième numéro, février 1818). S'il est vrai, comme l'espère l'auteur, que ces fumigations puissent devenir un puissant auxiliaire pour la cure des phthisies, on devra surtout les employer contre la phthisie laryngée, lorsqu'elle sera primitive, indépendante, et qu'on pourra la distinguer des autres espèces.

Un secours nouveau, et surtout un secours utile, serait infiniment précieux dans une maladie qui, sortie de sa première période, victorieuse des saignées générales et locales, supérieure aux révulsifs de toute espèce, laisse le médecin lutter longtemps contre son incurabilité; celui-ci cherche en vain dans la longue liste des calmans ou des remèdes reconnus insignifians, le moyen de prolonger, non l'existence, mais l'illusion de son malade. Le phthisique est d'autant plus difficile à traiter, qu'il est devenu susceptible des impressions les plus légères, soit physiques, soit morales; perdant avec la même facilité le repos du corps et le calme de l'ame, il est dans une anxiété continuelle; il désire des alimens, et ceux-ci lui donnent le dévoiement; il veut sortir, et l'exercice le fatigue; il demande des remèdes et il ne peut les avaler; il boit et la toux le suffoque; il appelle la santé de tous ses vœux, et la mort le mine sourdement. Envain le médecin varie chaque jour ses conseils et ses prescriptions, le terme ou l'objet de l'espérance qu'il donne sans la partager; envain il laisse entrevoir l'influence de la belle saison, le baume restaurant de la végétation nouvelle, de l'air salutaire des champs; envain il indique un voyage dans un climat plus chaud, ou vante les effets merveilleux d'une eau minérale et en promet l'infaillible succès : le malade est toujours disposé à recevoir toutes les promesses, à se bercer de toutes les illusions, à s'abandonner à tous les

projets; mais la belle saison passe ou arrive; la végétation se ranime ou s'éteint, les feuilles tombent ou poussent; la nature fait éclore les fleurs ou prépare la maturité des fruits, elle dépouille les arbres ou renouvelle leur parure : toutes ces révolutions sont également funestes, et ne servent qu'à marquer le moment où le phthisique descend dans la tombe, occupé de projets et nourri d'illusions.

Sans doute la main du médecin réduite dans ces tristes circonstances à la médecine du cœur ou à celle de l'esprit, doit caresser des illusions dont la perte serait un affreux supplice; mais ce médecin doit-il seconder tous les projets, favoriser tous les caprices, et lorsque son malade n'a besoin que de repos et des soins consolateurs de sa famille, faut-il lui faire perdre dans des voyages infructueux ces soins consolateurs, et l'envoyer, loin de ses proches et de ses amis, chercher un tombeau solitaire? (DELPIT)

SAUVÉE, Recherches sur la phthisie laryngée. Dissertation inaugurale; in-4°. Paris, 1808.

LARYNGIEN, adj.; qui tient au larynx. (MONFALCON)

LARYNGOLOGIE, s. f., *laryngologia*, partie de l'anatomie qui traite des usages du larynx. On sait que le larynx est destiné au passage de l'air, qui de là est transmis aux poumons par le moyen de la trachée-artère et des bronches. De plus, c'est dans son intérieur que se forme la voix, comme plusieurs faits le démontrent. Nous avons vu plusieurs suicidés qui s'étaient coupé entièrement le larynx au-dessous des cordes vocales : en vain ils s'efforçaient de parler; l'air passant par la plaie ne faisait plus vibrer les cordes de Ferrein : de là l'aphonie. Il est facile de rendre la voix à ces malheureux en leur fléchissant fortement la tête, et en maintenant le menton appliqué sur le sternum; les deux bords de la plaie se trouvant alors en contact, l'air peut traverser le larynx, et la voix a lieu. Ambroise Paré raconte qu'un gentilhomme s'étant coupé le cou avec un rasoir, fut trouvé seul, sans parole et sans voix; on arrêta son domestique soupçonné du crime. Ambroise Paré imagina de fléchir la tête sur le cou, de manière à rapprocher les deux lèvres de la plaie béante; le malade alors recouvrant la voix, s'en servit pour rendre témoignage de l'innocence du prétendu coupable. *Voyez* VOIX. (M. P.)

LARYNGOTOMIE, s. f., *laryngotomia*, de λαρυγξ, larynx, et τεμνειν, couper; opération qui consiste à ouvrir le larynx pour rétablir la communication interceptée entre le poumon et l'air extérieur. Elle se pratique, soit en incisant la membrane crico-thyroïdienne, soit en fendant le cartilage thyroïde lui-même.

Chopart et Desault ont conseillé l'incision de la membrane qui unit les cartilages thyroïde et cricoïde. En exécutant cette opération, on ne court le risque de blesser aucune partie importante; mais il est difficile de concevoir quels avantages elle peut avoir sur la trachéotomie. Si d'ailleurs on considère que le sommet de la trachée en est toujours la partie la plus sensible et la plus irritable, on se décidera sans peine à la réserver exclusivement pour les cas où des circonstances qu'il est impossible de prévoir d'avance, empêcheraient de pratiquer la trachéotomie.

Quant à l'incision du cartilage thyroïde, elle ne saurait être utile que dans les cas de phthisie laryngée; c'est assez dire qu'on rencontre rarement l'occasion d'y avoir recours. *Voyez* BRONCHOTOMIE et TRACHÉOTOMIE. (JOURDAN)

MAILLARD, *Utrum in anginâ tentanda sit laryngotomia?* in-4°. *Basileæ*, 1623.
MOREAU, *Epistola de laryngotomiâ; Parisiis*, 1646.
DETHARDING (Georg.), *Dissertatio de methodo subveniendi submersis per laryngotomiam*; in-4°. *Rostochii*, 1714.
BUCQUET, *Dissertatio de novâ laryngotomiæ methodo*; in-fol. *Parisiis*, 1779. (V.)

LARYNX, s. m., du grec λαρυγξ, organe cartilagineux situé à la partie supérieure et antérieure du cou, entre la base de la langue et la trachée-artère, servant à donner passage à l'air qui va aux poumons, ou en revient, et participant principalement à la formation de la voix.

PREMIÈRE PARTIE. *Anatomie du larynx.* Le larynx est beaucoup plus grand dans l'homme que dans la femme; mais dans l'un et l'autre sexe, sa grandeur varie suivant les individus; il ne se développe totalement que vers l'âge de la puberté, et il influe alors puissamment sur les changemens qui arrivent à la voix, qui prend à cette époque plus de volume et de gravité.

Cet organe, dans son ensemble, a en quelque sorte la forme d'un cône tronqué renversé, dont la base est tournée en haut vers la langue, et le sommet en bas vers la trachée. On peut le diviser en face externe, en face interne, en base et en sommet. La face externe présente deux régions, une antérieure, et l'autre postérieure. La première est recouverte par la peau, par les muscles peauciers, par les sterno-hyoïdiens, par les sterno-thyroïdiens, et par les thyro-hyoïdiens. On remarque à sa partie moyenne une saillie longitudinale, qui en occupe les deux tiers supérieurs, et qui est plus marquée dans l'homme que dans la femme. Cette saillie sépare deux surfaces plates, obliques de dedans en dehors, et de devant en arrière, et au dessous de cette saillie on voit un enfoncement qui répond à l'intervalle des cartilages thyroïde et cricoïde. Cet intervalle

est essentiel à observer ; car c'est là que l'on plonge l'instrument dans l'opération de la laryngotomie, et où l'on maintient une canule pour que la respiration puisse se faire par cette voie, lorsque l'issue naturelle de l'air est obstruée pour cause de maladie, ou autre.

La région postérieure de la face externe du larynx forme la partie inférieure de la paroi antérieure du pharynx ; elle est séparée de la région antérieure par deux saillies, que recouvre en dehors le pharynx, et qui ne sont autre chose que les bords latéraux du cartilage thyroïde. On remarque à la partie moyenne de cette région une saillie longitudinale, et sur les deux côtés deux gouttières plus profondes supérieurement qu'inférieurement, et dans lesquelles coulent les liquides que nous avalons.

La face interne du larynx présente les parois d'un canal plus large supérieurement qu'inférieurement, et dont la partie déclive est circulaire, pendant que la supérieure a plus d'étendue de devant en arrière que transversalement. Audessus de la partie moyenne de ce canal, on remarque un appareil ligamenteux formant une ouverture oblongue de derrière en devant, qu'on appelle *glotte*. *Voyez* ce mot, tom. XVIII.

La base du larynx se voit dans la partie inférieure et antérieure du pharynx ; elle présente une ouverture fort alongée, et fort oblique de haut en bas, et de devant en arrière. Cette ouverture, qui forme l'entrée du larynx, ne doit pas être confondue avec la glotte, qui est située plus bas. Sa circonférence est formée en avant par l'épiglotte, en arrière par les cartilages aryténoïdes, et sur les côtés par deux replis membraneux qui s'étendent de ces cartilages à l'épiglotte. Une substance membraneuse unit le sommet du larynx à la partie supérieure de la trachée-artère.

Le larynx est composé de cartilages, de ligamens, de muscles, de vaisseaux, de nerfs, de membranes et de glandes.

§. 1. *Cartilages du larynx*. Ils sont au nombre de cinq, savoir : le cricoïde, le thyroïde, les deux aryténoïdes, et l'épiglotte. Le cartilage *cricoïde* ou *annulaire* est situé à la partie inférieure du larynx. Il forme une espèce d'anneau beaucoup plus large à sa partie postérieure qu'à l'antérieure. Sa face externe présente à sa partie postérieure, qui est fort large, une saillie longitudinale qui sépare deux enfoncemens, dans lesquels s'attachent les muscles crico-aryténoïdiens postérieurs ; les parties latérales, moins larges, presentent dans leur partie supérieure une éminence de forme ronde, convexe, et polie à son sommet, qui s'articule avec l'extrémité des petites cornes ou cornes inférieures du cartilage thyroïde ; sa partie antérieure, qui est fort étroite, donne attache aux muscles crico-

thyroïdiens. La face interne du cartilage cricoïde est tapissée par la membrane muqueuse du larynx, et n'offre d'ailleurs rien de particulier. Le bord supérieur de ce cartilage, dans son quart postérieur, est horizontal, et présente deux facettes convexes, lisses, inclinées en arrière et en dehors, qui s'articulent avec la base des cartilages aryténoïdes. Dans le reste de son étendue, il est coupé obliquement de derrière en devant, et de haut en bas; les parties latérales donnent attache aux muscles crico-aryténoïdiens latéraux. Sa partie antérieure, légèrement concave, donne attache au ligament crico thyroïdien. Le bord inférieur du cartilage cricoïde est coupé horizontalement, et d'une manière assez régulière; il est uni à la partie supérieure de la trachée-artère par une substance membraneuse.

Le cartilage *thyroïde* ou *scutiforme* (en forme de bouclier), est le plus grand de tous ceux du larynx. Il occupe la partie antérieure et supérieure de cet organe; c'est lui qui forme cette saillie nommée *pomme d'Adam*, qui est plus prononcée dans l'homme que dans la femme. Il est quadrilatère, aplati de devant en arrière, et replié sur lui dans le même sens, de manière qu'il paraît formé de deux parties latérales unies dans son milieu par un angle aigu. La face antérieure de ce cartilage présente, à sa partie moyenne, une saillie longitudinale, plus marquée supérieurement qu'inférieurement, qui la divise en deux parties latérales obliques de dedans en dehors, et de devant en arrière. Chacune de ces parties est traversée obliquement de haut en bas, et d'arrière en avant, par une ligne légèrement saillante, qui donne attache au muscle thyro-hyoïdien. On y voit aussi quelquefois un trou qui donne passage à des vaisseaux sanguins. La face postérieure du thyroïde est également partagée en deux parties latérales par un enfoncement longitudinal qui répond à la saillie mitoyenne de la face antérieure. Le bord supérieur de ce cartilage, plus long que l'intérieur, présente trois échancrures, une moyenne plus profonde et plus étendue, et deux latérales et postérieures plus superficielles et moins grandes. Ce bord donne attache au ligament thyro-hyoïdien. Le bord inférieur du cartilage que nous décrivons a de même trois échancrures, une moyenne plus grande, et deux latérales plus petites; celles-ci sont séparées de la première par une éminence plus ou moins marquée, suivant les sujets. Ce bord donne attache, dans sa partie moyenne, au ligament crico-thyroïdien, et, sur les parties latérales, aux muscles du même nom. Enfin, les bords latéraux et postérieurs du thyroïde sont droits, arrondis, assez épais; ils donnent attache à quelques fibres des muscles stylo-pharyngiens et pharyngo staphylins.

Les angles supérieurs du thyroïde présentent chacun un prolongement que l'on nomme les *cornes supérieures* ou les *grandes cornes* de ce cartilage; ces prolongemens sont assez longs, minces, cylindriques, légèrement courbés en dedans et en arrière, et terminés par une extrémité arrondie comme une petite tête, à laquelle s'attache un ligament rond qui se porte à l'extrémité de la grande corne de l'os hyoïde. Les angles inférieurs présentent aussi chacun un prolongement qu'on appelle les *cornes inférieures* ou *petites cornes* du thyroïde. Ils sont beaucoup plus longs que les supérieurs, assez épais, arrondis, légèrement courbés en dedans, et terminés par une pointe obtuse, sur le côté interne de laquelle est une petite facette lisse, un peu concave, qui s'articule avec celle qu'on remarque sur les parties latérales postérieures du cartilage cricoïde. Cette articulation, qui est une espèce d'arthrodie, est entourée d'un ligament capsulaire très-mince, qui retient la synovie dont elle est arrosée. Elle est affermie par deux ligamens fibreux, un postérieur et supérieur, et l'autre antérieur et inférieur. Ces ligamens se portent de l'extrémité de la corne du cartilage thyroïde à une ou deux lignes de distance sur le cricoïde Le premier est oblique de bas en haut, et de devant en arrière, et le second de haut en bas, et d'arrière en avant. Cette articulation permet de légers mouvemens de bascule, au moyen desquels le thyroïde se balance sur le cricoïde de devant en arrière, et d'arrière en devant, pour le raccourcissement et l'alongement de la glotte.

Les *cartilages aryténoïdes* sont situés à la partie supérieure et postérieure du larynx; ils sont de petite dimension. Chacun d'eux a la forme d'une pyramide triangulaire, courbée de devant en arrière sur sa longueur. Leur face postérieure, concave, est recouverte par le muscle aryténoïdien; l'antérieure, un peu concave inférieurement, et convexe dans le reste de son étendue, est marquée de quelques sillons qui logent des portions de la glande aryténoïde. Sa partie inférieure donne attache aux muscles thyro-aryténoïdiens et aux ligamens de la glotte. La face interne de chacun de ces cartilages, étroite, plate, regarde celle du cartilage opposé, et est recouverte par la membrane interne du larynx, qui passe d'un cartilage aryténoïde à l'autre, et les unit ensemble. La base des aryténoïdes est légèrement concave, lisse, et s'articule avec la facette qui se remarque sur la partie postérieure du bord supérieur du cartilage cricoïde. Sa partie externe présente un tubercule assez saillant, qui donne attache, en avant, au muscle crico-aryténoïdien latéral, et en arrière au crico-aryténoïdien postérieur. Le sommet des aryténoïdes est mince, et courbé non-seulement en arrière, mais encore en dedans, de

sorte que, par cet endroit, ces cartilages se croisent. Ce sommet formé par une petite portion cartilagineuse, ovale, qu'on désigne sous le nom d'appendice, ou *tête du cartilage aryténoïde*, ou encore par celui de *petit cartilage aryténoïde*, n'est uni au reste du cartilage que par une substance membraneuse, et qui a par conséquent beaucoup de mobilité. L'articulation de ces cartilages avec le cricoïde est une espèce d'arthrodie, environnée d'une capsule ou ligament orbiculaire assez lâche, qui permet l'agrandissement ou la diminution de la glotte.

L'*épiglotte*, qui est le cinquième cartilage dont se compose le larynx, est situé, comme son nom l'indique, audessus de la glotte. *Voyez* la description qui a été faite de l'épiglotte, t. XII, pag. 508, (en rectifiant la faute typographique faite à la ligne 23 de la page 509). On lui attribue la fonction de fermer l'ouverture du larynx lors de la déglutition, pour empêcher le bol alimentaire de pénétrer dans sa cavité, ce qui causerait la suffocation. Cet usage était connu des anciens, comme on le voit par le passage suivant, extrait de Cicéron... *Tegitur quodam quasi operculo : quod ob eam causam datum est, ne si quid in eam sibi fortè incidisset, spiritus impediretur* (Cic. *De nat. deorum*, lib. II, 54).

M. le docteur Magendie a publié des remarques intéressantes sur l'épiglotte dans un mémoire lu à l'Institut en 1813, et reproduites dans son Précis élémentaire de physiologie, t. II, pag. 62, que nous croyons devoir faire connaître. Il ne pense pas que l'épiglotte empêche seule le bol alimentaire de pénétrer dans le larynx par son abaissement, comme on l'a prétendu jusqu'ici. Il en apporte en preuve qu'il a vu deux individus chez qui ce cartilage était détruit, et chez lesquels les alimens ne pénétraient pas dans le larynx. Il a enlevé l'épiglotte à des animaux, et la déglutition s'est opérée comme à l'ordinaire. Il pense que dans l'instant où le larynx s'élève, et s'engage derrière l'hyoïde (pendant l'acte de la déglutition), la glotte se ferme avec la plus grande exactitude. Ce mouvement est produit, selon lui, par les mêmes muscles qui resserrent la glotte dans la production de la voix; en sorte que si l'on coupe à un animal les nerfs laryngés et récurrens, en lui laissant l'épiglotte intacte, on rend la déglutition très-difficile, parce qu'on a éloigné la cause principale qui s'oppose à l'introduction des alimens dans la glotte. Il ajoute que si, dans quelques phthisies laryngées, avec destruction de l'épiglotte, la déglutition est laborieuse, c'est que les cartilages aryténoïdes sont cariés, et les bords de la glotte ulcérés, au point de ne plus pouvoir fermer exactement cette ouverture.

Les cartilages du larynx, après avoir acquis tout leur déve-

loppement dans l'âge adulte, finissent, avec le temps, par se pénétrer d'une grande quantité de phosphate calcaire, et par égaler les os en dureté. On peut attribuer, en partie, à la rigidité des cartilages l'affaiblissement de la voix des vieillards. Bichat remarque que l'épiglotte, qui, suivant lui, est plutôt un fibro-cartilage qu'un cartilage, ne s'ossifie jamais.

§. II. *Ligamens du larynx.* Ils sont au nombre de huit, trois appelés thyro-hyoïdiens, le crico-thyroïdien, et quatre appartenant à la glotte. Des trois thyro-hyoïdiens, un est moyen, et les deux autres latéraux. Le premier est fort large, et s'étend depuis le bord supérieur du cartilage thyroïde jusqu'à l'os hyoïde; sa figure est quadrilatère; sa face antérieure est couverte par les muscles thyro-hyoïdien, sterno-hyoïdien et omoplat-hyoïdien. La face postérieure est unie, dans sa partie moyenne, avec la partie inférieure et antérieure de l'épiglotte; ses parties latérales sont recouvertes par la membrane interne du pharynx. Le bord supérieur s'attache à la face postérieure du corps et des grandes cornes de l'os hyoïde. Le bord inférieur de ce ligament est attaché à toute la longueur du bord supérieur du cartilage thyroïde. Les bords latéraux s'attachent inférieurement aux grandes cornes de ce cartilage; dans le reste de leur étendue, ils sont unis aux ligamens thyro-hyoïdiens latéraux. Ce ligament est jaunâtre, beaucoup plus épais à sa partie moyenne, et formé de tissu fibreux superposé par lames.

Les ligamens thyro-hyoïdiens latéraux s'étendent depuis l'extrémité des cornes supérieures du cartilage thyroïde, jusqu'à l'extrémité des grandes cornes de l'os hyoïde; ils sont longs d'environ un pouce, et se présentent sous la forme de deux cordons arrondis, fibreux, dans l'épaisseur desquels on remarque toujours un, et quelquefois même deux ou trois grains cartilagineux ou osseux.

Le ligament crico-thyroïdien est situé entre la partie moyenne antérieure du bord supérieur du cartilage cricoïde, et le bord inférieur du cartilage thyroïde. Sa face antérieure est couverte par les muscles sterno-hyoïdiens et crico-thyroïdiens; la postérieure est tapissée par la membrane interne du larynx. Son bord supérieur est attaché à l'échancrure moyenne du bord inférieur du cartilage thyroïde. L'inférieur s'attache à la partie antérieure du bord supérieur du cartilage cricoïde. Le ligament crico-thyroïdien est fort épais, surtout à sa partie moyenne, jaunâtre et fibreux. Il est percé de plusieurs petites ouvertures qui donnent passage à des vaisseaux sanguins.

Les ligamens de la glotte sont situés dans l'intérieur du larynx, et s'étendent depuis la partie moyenne de la face postérieure du cartilage thyroïde jusqu'à la partie antérieure des

aryténoïdes. On les distingue en inférieurs et supérieurs, deux de chaque côté.

Les ligamens inférieurs, larges d'environ deux lignes, présentent chacun une face supérieure, une face inférieure, un bord externe, un bord interne, une extrémité supérieure et une extrémité antérieure. La face supérieure, légèrement inclinée en dehors, forme la paroi inférieure d'un enfoncement qu'on nomme *ventricule* ou *sinus* du larynx. La face inférieure est un peu inclinée en dedans, n'offre d'ailleurs rien de remarquable. Le bord externe est adhérent, et correspond à la face interne du cartilage thyroïde. Le bord interne est libre, et forme un des côtés de la glotte. L'extrémité postérieure est attachée à la partie antérieure et inférieure du cartilage aryténoïde; l'antérieure s'attache à la partie moyenne de l'enfoncement longitudinal qu'on remarque sur la face postérieure du cartilage thyroïde. Ces ligamens, plus épais à leur bord interne que dans le reste de leur largeur, sont composés de fibres élastiques, renfermés dans une duplicature de la membrane interne du larynx. Les ligamens supérieurs de la glotte sont un peu moins larges que les inférieurs; leurs faces supérieure et inférieure, ainsi que leur bord interne, sont libres. Le bord externe est adhérent, et correspond à la production membraneuse qui, du cartilage aryténoïde, va au cartilage thyroïde. Leur extrémité postérieure est attachée à la face antérieure du cartilage aryténoïde, un peu audessus de sa partie moyenne. L'antérieure s'attache à la partie moyenne supérieure de la face postérieure du cartilage thyroïde. Ces ligamens sont beaucoup moins fibreux et moins élastiques que les inférieurs, et sont renfermés, comme eux, dans une duplicature de la membrane interne du larynx.

Les ligamens supérieur et inférieur d'un côté, laissent entre eux et ceux du côté opposé une ouverture, par laquelle l'air s'introduit, et qu'on désigne sous le nom de *glotte*. Cette ouverture, oblongue de derrière en devant, a dix à onze lignes de longueur dans un homme adulte; sa largeur est de deux à trois lignes en arrière; mais elle se rétrécit antérieurement, où les ligamens qui la forment, se rencontrent à angle très-aigu. La longueur et la largeur de la glotte, un peu moins considérables chez la femme que chez l'homme, et différentes suivant les sujets, peuvent être augmentées ou diminuées par les mouvemens des cartilages aryténoïdes. On voit de chaque côté de la glotte, entre le ligament supérieur et l'inférieur, l'enfoncement désigné sous le nom de *ventricule du larynx*. La profondeur de ces ventricules varie suivant les sujets; leur figure est oblongue de derrière en devant; leur ouverture, toujours béante, de forme elliptique, et plus large que le fond, est

tourné en dedans et un peu en haut, et s'étend du cartilage thyroïde aux aryténoïdes. Leur fond, tourné en dehors et un peu en bas, correspond au cartilage thyroïde, et est couvert par le muscle thyro-aryténoïdien; les ventricules du larynx sont tapissés par la membrane interne de cet organe, qui, en s'enfonçant entre le ligament supérieur et le ligament inférieur de la glotte, forme une espèce de petite poche.

Les ligamens de la glotte sont regardés comme concourant puissamment à la formation de la voix, et la produisant grave ou aiguë, suivant qu'ils sont relachés ou resserrés, c'est-à-dire, suivant que leur ouverture intermédiaire est plus large ou plus étroite; ils font l'office d'une sorte de anche pour ceux qui considèrent le larynx comme un instrument à vent, et de *cordes vocales* pour ceux qui le regardent comme un instrument à corde.

§. III. *Les muscles du larynx* sont distingués en communs et en propres : les premiers le meuvent en totalité, et les seconds n'agissent que sur les divers cartilages dont il est composé; les muscles communs sont les sterno et les hyo-thyroïdien. Les muscles propres sont les crico-thyroïdiens, les crico-aryténoïdiens postérieurs, les crico-aryténoïdiens latéraux, les thyro-aryténoïdiens et l'aryténoïdien. Les deux premiers appartenant à d'autres parties du corps, nous ne décrirons que les derniers, qui appartiennent plus particulièrement à cet organe, et qui n'ont été, ou ne seront, que désignés à leur place alphabétique.

Le muscle crico-thyroïdien est situé à la partie antérieure et inférieure du larynx. Il s'étend du cartilage thyroïde au cartilage cricoïde. Il est plus large supérieurement qu'inférieurement; sa face antérieure est recouverte par la glande thyroïde, par le muscle sterno-thyroïdien, et par le constricteur inférieur du pharynx; sa face postérieure recouvre le cartilage cricoïde, la membrane qui va de ce cartilage au thyroïde, et le muscle crico-aryténoïdien. L'extrémité inférieure de ce muscle est attachée à la partie antérieure et latérale du cartilage cricoïde. De là, ce muscle monte obliquement de dedans en dehors, et va s'attacher à la partie latérale du bord inférieur du cartilage thyroïde, et à la partie antérieure de sa corne inférieure. Il est entièrement charnu; ses fibres sont dirigées d'avant en arrière et de bas en haut. Les antérieures sont moins longues et moins obliques que les postérieures. Le crico-thyroïdien est souvent partagé en deux parties par une ligne graisseuse, qui s'étend dans toute sa longueur; de ces deux parties, l'une est antérieure et interne, plus courte; l'autre, postérieure et externe, plus longue. Les muscles crico-thyroïdiens portent en avant le cartilage thyroïde, et rapprochent son bord

inférieur du bord supérieur du cartilage cricoïde ; ils tendent les ligamens de la glotte, et rétrécisssent cette ouverture en éloignant le cartilage thyroïde des aryténoïdes.

Le muscle crico-aryténoïdien postérieur est situé à la partie postérieure du larynx. Il s'étend du cartilage thyroïde à l'aryténoïde ; la figure de ce muscle est triangulaire ; sa face postérieure est recouverte par la membrane du pharynx. L'antérieure remplit l'enfoncement qu'on remarque à la partie postérieure et latérale du cartilage cricoïde, auquel elle s'attache. L'interne est fixé à la partie latérale d'une élevation longitudinale, qu'on aperçoit au milieu de la partie postérieure du cartilage cricoïde. Le bord externe monte obliquement de la partie inférieure du cartilage cricoïde à la base de l'aryténoïde. Le bord supérieur est le plus court ; il est presque horizontal. L'angle qui résulte de la réunion de ce bord avec l'externe, s'attache à la partie externe et postérieure de la base du cartilage aryténoïde, entre les muscles aryténoïdien et crico-aryténoïdien latéral, auxquels il est uni. Le crico-aryténoïdien postérieur est entièrement charnu : ses fibres sont obliques de bas en haut et de dedans en dehors. Les supérieures sont plus courtes et beaucoup moins obliques que les inférieures. Les muscles crico-arytenoïdiens postérieurs élargissent la glotte, en portant en dehors et en arrière le cartilage aryténoïde.

Le muscle crico-aryténoïdien latéral est situé à la partie latérale du larynx ; il s'étend du cartilage cricoïde à l'aryténoïde. Sa figure approche de celle d'un trapèze. La face externe de ce muscle est recouverte par le cartilage thyroïde et par le muscle crico-thyroïdien. L'interne recouvre la membrane du larynx ; l'antérieure est inclinée en haut : il est uni au thyro-aryténoïdien. Le bord postérieur est très-court ; il est incliné en bas : l'inférieur est incliné en avant : il s'attache à la partie latérale du bord supérieur du cartilage cricoïde. Le supérieur est penché en arrière ; il est attaché à la partie externe antérieure de la base du cartilage aryténoïde. Ce muscle est tout charnu, excepté à son attache au cartilage aryténoïde, où il est légèrement tendineux. Les fibres sont obliques de bas en haut et d'avant en arrière : les antérieures sont plus longues que les postérieures. Ce muscle et son congénère élargissent la glotte et relâchent ses ligamens, en portant le cartilage aryténoïde en devant et en dehors.

Le muscle thyro-aryténoïdien est situé entre le cartilage thyroïde et l'aryténoïde. Il est aplati transversalement et très-mince, plus large antérieurement que postérieurement. Sa face externe est recouverte par le cartilage thyroïde et par la membrane du pharynx. L'interne recouvre la membrane du

larynx. Son bord antérieur est attaché à la partie moyenne de la face postérieure du cartilage thyroïde. De là ce muscle se porte d'avant en arrière et de dedans en dehors, en se rétrécissant, et va se fixer à la partie antérieure et inférieure du cartilage aryténoïdien, immédiatement au-dessus du crico-aryténoïdien latéral. Ce muscle est entièrement charnu; ses fibres se portent d'avant en arrière : les supérieures descendent un peu, les moyennes sont horizontales, et les inférieures montent un peu : il relâche, ainsi que son congénère, les ligamens de la glotte, en portant le cartilage aryténoïde en avant.

Le muscle aryténoïdien est unique, tandis que les précédens sont deux de chaque espèce. Il est situé à la partie postérieure et supérieure du larynx, derrière les cartilages aryténoïdes. Il s'étend de l'un à l'autre de ces cartilages. Sa face postérieure est recouverte par la membrane du pharynx; l'antérieure recouvre les cartilages aryténoïdiens, auxquels elle s'attache; elle recouvre aussi la membrane du larynx. Ses bords latéraux s'attachent à la partie postérieure externe des cartilages aryténoïdes. Les bords supérieur et inférieur n'ont rien de remarquable. Le muscle aryténoïdien est entièrement charnu; ses fibres ont des directions diverses : les unes montent de la base du cartilage aryténoïde droit vers le sommet du gauche; les autres se portent de la base de ce dernier au sommet du premier. Il en est qui se portent transversalement d'un cartilage aryténoïde à celui du côté opposé. Cette disposition des fibres de l'aryténoïdien l'a fait diviser, par quelques anatomistes, en trois muscles, dont deux ont été nommés *aryténoïdiens obliques*, et le troisième *aryténoïdien transversal*. Quelques-unes des fibres obliques de ce muscle passent sur le côté externe du cartilage aryténoïde, se portent en avant, et se perdent dans l'épaisseur de la membrane qui forme les côtés de l'entrée du larynx jusqu'au bord de l'épiglotte. Ce muscle rapproche les cartilages aryténoïdes l'un de l'autre, et rétrécit la glotte.

§. IV. Les *artères du larynx*, qui se distribuent aux différentes parties de cet organe, viennent des thyroïdiennes supérieures et inférieures. La première, qui naît quelquefois à part de la carotide même, s'appelle *artère laryngée*. Elle s'enfonce avec le nerf laryngé de la huitième paire, entre l'os hyoïde et le cartilage thyroïde, derrière le muscle hyo-thyroïdien, et pénètre dans le larynx, à travers la membrane thyro-hyoïdienne, et se distribue à la membrane interne, aux muscles de cet organe et à l'épiglotte. Elle s'anastomose avec celle du côté opposé. Lorsque l'artère thyroïdienne supérieure est parvenue à la partie externe et supérieure de la glande thyroïde, elle fournit un petit rameau qui se porte en travers sur la mem-

brane crico-thyroïdienne, et s'anastomose avec celui du côté opposé : ce rameau se distribue à cette membrane et aux muscles crico-thyroïdiens. Ensuite, l'artère thyroïdienne supérieure s'avance le long du bord supérieur de la glande thyroïdienne, et s'anastomose souvent par arcade avec celle du côté opposé. En chemin, elle fournit plusieurs branches qui descendent, en faisant des sinuosités, sur la face externe de la glande thyroïde, et se distribuent à cette glande en s'anastomosant avec ceux du côté opposé, ou de la thyroïdienne inférieure du même côté.

L'artère qui provient de la thyroïdienne inférieure pour se porter au larynx, est la terminaison de ce vaisseau, qui a lieu à la partie inférieure et externe de cette glande, en plusieurs branches qui pénètrent dans cette glande, et s'y anastomosent avec celles de la thyroïdienne supérieure du même côté et de la thyroïdienne inférieure du coté opposé. Plusieurs de ces rameaux pénètrent dans le larynx, et se distribuent aux muscles propres de cet organe et à sa membrane muqueuse

§. v. Les *veines du larynx* naissent également des veines thyroïdiennes supérieures et inférieures. La première accompagne l'artère laryngée, se distribue principalement à la glande thyroïde, où les rameaux s'anastomosent par arcade avec celles du côté opposé, et avec les veines thyroïdiennes moyennes et inférieures, en fournissant des ramifications au larynx. L'autre veine consiste en rameaux qui proviennent de la thyroïdienne inférieure, et se distribue au larynx, à la thyroïde, et s'anastomose par arcade avec celles du côté opposé, et avec les supérieures.

§. vi. *Les vaisseaux lymphatiques du larynx* se portent dans les glandes jugulaires internes. Ils sont formés de rameaux qui viennent du plan antérieur des lymphatiques profonds du cou.

§. vii. Les *nerfs du larynx* sont au nombre de deux de chaque côté ; ils viennent de la huitième paire (paire vague). L'un est connu sous le nom de *nerf laryngé*, et l'autre sous celui de *récurrent*. Le nerf laryngé est un rameau considérable qui naît du tronc de la huitième paire, peu après sa sortie du crâne. Il passe de suite derrière l'artère carotide, et descend de derrière en devant. Lorsqu'il est arrivé auprès du larynx, il se divise en deux rameaux, un externe plus petit, et l'autre interne plus grand. L'externe se distribue au muscle constricteur inférieur du pharynx, au crico-thyroïdien et à la glande thyroïde. Le rameau interne s'enfonce derrière le muscle hyo-thyroïdien, et pénètre dans le larynx, entre le cartilage thyroïde et l'os hyoïde. Il se divise alors en trois ou quatre filets qui

se distribuent à l'épiglotte, à la membrane qui tapisse le larynx, à celle du pharynx, au muscle thyro-aryténoïdien, au crico-aryténoïdien latéral, à l'aryténoïdien et au crico-aryténoïdien postérieur. Il communique avec le nerf récurrent. Le nerf laryngé donne ordinairement un filet qui concourt à la production des nerfs cardiaques.

Le *nerf récurrent* est produit également par le tronc de la huitième paire, à la hauteur de la sous-clavière à droite, et de la crosse de l'aorte à gauche; il forme les branches interne et postérieure de cette paire de nerfs, tandis que la branche externe et antérieure est considérée comme la continuation du tronc principal. Le récurrent du côté droit se sépare beaucoup plus haut du tronc de la huitième paire que celui du côté gauche. Ce nerf tire souvent son origine par deux ou trois rameaux qui se réunissent bientôt ensemble. Il se courbe ensuite de devant en arrière et de bas en haut, et forme une espèce d'angle, qui embrasse, à droite, l'artère sous-clavière, et, à gauche, l'aorte; ensuite il marche obliquement de dehors en dedans et de bas en haut, derrière les artères thyroïdiennes inférieure et carotide primitive, et gagne la partie latérale et postérieure de la trachée-artère, le long de laquelle il monte jusqu'à la partie inférieure du larynx. Le nerf récurrent fournit d'abord plusieurs filets, qui se réunissent avec d'autres qui viennent du grand sympathique et du tronc de la huitième paire, pour former les plexus cardiaques. Ceux du récurrent droit descendent pour aller à ces plexus, et ceux du gauche remontent. Ensuite il donne quelques filets, qui descendent devant l'artère pulmonaire et descendent avec elle dans le poumon. En montant le long de la trachée, le nerf récurrent fournit un grand nombre de filets, qui se distribuent à ce canal, à l'œsophage et à la glande thyroïde, derrière laquelle il est situé. Arrivé à la partie inférieure du larynx, il se divise ordinairement en deux rameaux, qui passent sous le muscle constricteur inférieur du pharynx, et s'engagent entre les cartilages thyroïde et cricoïde. Là il se partage en plusiers filets, qui se distribuent aux crico-aryténoïdiens postérieur et latéral, et à l'aryténoïdien. Ces filets communiquent avec ceux du nerf laryngé. Le nerf récurrent s'anastomose ordinairement vers la partie inférieure du cou, avec des filets du grand sympathique. Le récurrent se distribue, comme on voit, surtout aux muscles du larynx, tandis que le laryngé se rend plus particulièrement à la membrane interne. Aussi la section du récurrent produit-elle constamment l'aphonie, comme on le savait dès le temps de Galien, puisque ce médecin rapporte qu'un enfant attaqué d'écrouelles, étant tombé entre les mains d'un ignorant qui lui coupa un de ces nerfs, perdit une partie

de la voix; et qu'un autre, chez lequel la section fut faite des deux côtés, resta muet pour toujours. La ligature de ces nerfs produit également l'aphonie. Cette section se fait dans les expériences sur les animaux, lorsqu'on ne veut pas être incommodé par leurs cris. La même manœuvre, pratiquée sur les nerfs laryngés, a aussi un semblable résultat, comme Bichat s'en est assuré.

§. VIII. *La membrane du larynx* est une continuation de la membrane muqueuse qui tapisse l'arrière-bouche, laquelle se prolonge ensuite dans les voies aériennes. Cette membrane est parsemée d'une grande quantité de vaisseaux sanguins et de filets nerveux, qui lui donnent une sensibilité exquise. Elle concourt, par les replis qu'elle forme, à augmenter les saillies du larynx, surtout les cordes vocales; elle tapisse les ventricules, et là la mucosité que cette membrane exhale est encore plus abondante que dans les autres régions laryngées. Elle est percée de plusieurs trous sur l'épiglotte, qui correspondent à ceux de ce cartilage indiqués plus haut. Comme toutes les membranes muqueuses, celle du larynx renferme des follicules glanduleux, qui sécrètent les mucosités qu'on y observe. On n'y distingue que rarement des papilles nerveuses.

§. IX. *Les glandes qui appartiennent au larynx* sont au nombre de trois, la glande épiglottique, les glandes aryténoïdes et la thyroïde. Nous ne décrirons que les deux premières espèces. Quant à la thyroïde, ses usages, relativement au larynx, ne sont pas connus, et ce n'est guère qu'à cause de sa position qu'on l'associe à cet organe. Devant faire un article important de ce Dictionaire, qui traitera en même temps de ses maladies, nous n'en parlerons pas ici. *Voyez* THYROÏDE.

La glande épiglottique, qu'on appelle encore *périglotte*, couvre les deux faces de ce cartilage, mais elle a beaucoup moins d'épaisseur sur la postérieure que sur l'antérieure; elle est aussi moins épaisse vers son extrémité supérieure que vers l'inférieure. Les deux couches qu'elle forme, communiquent ensemble par des prolongemens qui remplissent les trous dont l'épiglotte est percée. Cette glande paraît formée par la réunion d'un grand nombre de follicules glanduleux, unis entre eux par du tissu cellulaire, dans les cellules duquel il se trouve un peu de graisse jaunâtre. Plusieurs de ces follicules sont isolés vers l'extrémité inférieure de l'épiglotte; ils fournissent une humeur muqueuse qui lubrifie les deux faces de ce cartilage.

Les glandes aryténoïdes ont été ainsi nommées, parce qu'elles sont situées au devant des cartilages dont elles portent le nom : elles ont la forme d'une L, dont la branche horizontale est logée dans l'épaisseur de la partie postérieure du liga-

ment supérieur de la glotte, et la verticale couvre la face antérieure du cartilage aryténoïde, et remplit l'enfoncement qu'on remarque à sa partie inférieure. La couleur de ces glandes est blanchâtre; elles sont formées d'un grand nombre de follicules unis ensemble par un tissu cellulaire dense et serré, et dont les conduits excréteurs percent la membrane interne du larynx, et versent sur sa surface l'humeur muqueuse qu'elles fournissent. On voit combien la nature a multiplié les organes glanduleux autour du larynx; sans parler de la glande thyroïde, dont l'usage inconnu doit pourtant avoir de grandes connexités avec cet organe, on y remarque la membrane muqueuse laryngée, parsemée de follicules muqueux nombreux; la glande épiglottique et les deux glandes aryténoïdes. Il paraît que c'est à dessein d'entretenir sans cesse une mucosité abondante dans cette partie, que cette profusion glanduleuse a été établie. Effectivement les mouvemens du larynx, le jeu de ses cartilages, la mollesse de ses replis, exigeaient une surabondance de mucosité, qui fait ici une fonction analogue à celle que la synovie remplit dans les grandes articulations.

DEUXIÈME PARTIE. *Fonctions du larynx.* Cet organe donne passage à l'air qui va au poumon et en sort; il concourt aussi à la production de la voix. Pendant l'inspiration et l'expiration, sans mouvement des parties du larynx, il n'y a aucun son de produit: si on resserre ou élargit cette cavité, et peut-être le pharynx, il y a des sons divers d'émis, il y a production de la voix: si on fait concourir à l'action du larynx et du pharynx celle des diverses parties de la bouche, il y a formation de la parole. C'est donc par le moyen du larynx mis en mouvement, soit en totalité, soit dans ses diverses parties, que la voix a lieu. Comme il sera traité, aux articles *parole*, *respiration*, *voix*, de tout ce qui regarde ces fonctions, nous y renvoyons les lecteurs, pour ne pas faire de double emploi.

TROISIÈME PARTIE. *Maladies du larynx.* Nous ne ferons également que les indiquer, en renvoyant aux articles qui concernent spécialement ces maladies. On peut les diviser en celles extérieures au larynx, et celles qui ont leur source dans ses tissus ou sa cavité. Ces dernières sont les plus nombreuses et les plus graves. Les maladies extérieures sont les tumeurs qui croissent aux environs de cet organe, comme des engorgemens, des anévrysmes, l'inflammation des tissus contigus, des goîtres ou autres tumeurs thyroïdiennes. Ces affections gênent le larynx par la compression qu'elles lui font éprouver, ou par l'altération qu'elles communiquent à ses tissus. On a souvent vu des carcinômes de la thyroïde altérer les cartilages laryngés, et empêcher les fonctions de cet appareil cartilagineux. On a vu l'inflammation des tissus environnant le larynx, ou

leur gonflement, causer la strangulation et la mort, par la seule compression qu'elle causait, et la gêne de respirer qui s'ensuivait. M. Goupil, médecin à Nemours, a très-bien remarqué qu'un individu mort à la suite d'une piqûre faite au cou par la vipère de Fontainebleau, n'avait péri que par suite de la compression produite par l'inflammation résultant de l'insinuation du venin de l'animal, et nullement par l'action de ce venin, qui n'eût pas causé la mort, si la piqûre eût eu lieu à la cuisse par exemple (*Bulletin de la Société de la Faculté de médecine de Paris*). J'ai vu dans quelques angines, qu'on pourrait appeler *musculaires extérieures*, puisque le siége de l'inflammation était surtout dans les muscles de la partie antérieure du cou, une véritable compression du larynx. Avouons cependant que la résistance des cartilages du larynx le met ordinairement à l'abri de l'action de la compression, et que, dans le plus grand nombre des cas fâcheux, elle s'exerce audessus ou audessous du larynx.

Les corps étrangers, entrés dans le larynx, y produisent un état de maladie souvent très-redoutable. La sensibilité naturelle à cet organe ne permet pas qu'aucun autre corps que l'air puisse y pénétrer sans causer d'accident, même les liquides. Lorsque nous avalons de travers, par exemple, il s'ensuit une irritation du larynx, qui ne cesse que lorsque la toux a chassé le liquide ou le solide qui a franchi la glotte. Si des alimens y pénètrent en assez grande quantité pour obstruer cette partie, la mort s'ensuit, comme cela a lieu chez les gens ivres (*Voyez* INDIGESTION). Des corps étrangers plus solides entrent dans le larynx et y causent des symptômes très-fâcheux, suivis de la mort, si ce corps n'est pas expulsé au moyen d'une opération, qui est la *trachéotomie* (*Voyez* ce mot). On a vu des noyaux de fruits, des haricots, des portions d'os, etc., produire la mort après des inflammations plus ou moins intenses des voies de la respiration, ordinairement en peu de temps, d'autres fois après plusieurs jours, et alors même que l'absence d'accidens primitifs pouvait donner lieu de croire qu'il n'y en aurait pas. Lorsque le corps qui entre dans le larynx asphyxie de suite, il n'y a pas d'inflammation. Ainsi, dans la submersion, on n'observe pas des traces inflammatoires, malgré qu'on observe dans le larynx de petites quantités d'eau, mais qui n'ont probablement pénétré qu'après la mort. Les gaz délétères, qui tuent si promptement, laissent cependant, au bout de quelques secondes, des traces d'inflammation dans le larynx et la trachée. Malgré la grande sensibilité du larynx, on a pourtant proposé d'y introduire des sondes, pour remédier à la suffocation qui dérivait de son resserrement inflammatoire, ou de celui de quelques-unes des

parties voisines. Bichat prétend, d'après Desault (*Œuvres chirurgicales*), que ce moyen, tout douloureux qu'il est, peut cependant être mis en usage; et quoique les tentatives faites par ce grand praticien n'aient pas été couronnées par tout le succès qu'il en attendait, cependant il y a trouvé assez d'avantages pour le préconiser et pour engager à le mettre en pratique.

Lorsque le larynx est le siége d'une inflammation, quelle qu'en soit l'origine, on la désigne sous le nom d'angine laryngée, ou *croup* (*Voyez* ce mot). S'il s'y manifeste des ulcérations, cette affection est connue des praticiens sous le nom de *phthisie laryngée* (*Voyez* ce mot quelques pages plus haut). C'est à la médecine moderne qu'on doit l'ensemble des connaissances actuelles sur cette maladie, et surtout à M. le professeur Corvisart. Si l'inflammation laryngée est telle que les voies de la respiration soient obstruées et la vie des malades en danger, il ne faut pas balancer à pratiquer la laryngotomie, qui convient très-bien lorsqu'il n'y a pas de corps étrangers à expulser, et où il ne s'agit que de donner un passage à l'air, ce que cette opération procure avec facilité; tandis que la trachéotomie seule peut, par l'étendue de son ouverture, permettre aux corps un peu volumineux d'être chassés en dehors. *Voyez* LARYNGOTOMIE.

Il se fait, dans quelques cas, des crevasses des parois du larynx, d'où il résulte des tumeurs aériennes qui entourent cet organe. On en voit, chez beaucoup de femmes, à la suite des couches laborieuses, où elles ont beaucoup crié, chez les femmes qui crient dans les rues : ce sont des espèces de goîtres d'air. M. Canin vient de consigner, dans le dernier Bulletin de la Société d'émulation, le fait d'un emphysème venu à la suite d'une déchirure du larynx. *Voyez* GOÎTRE et EMPHYSÈME.

Dans quelques circonstances, la membrane interne du larynx, surtout au voisinage des ligamens de la glotte, est susceptible de s'infiltrer de sérosité. Cette possibilité, annoncée par Bichat (*Anatomie de la glotte*, tome III), a été reconnue dans l'état pathologique par M. Bayle, qui a décrit, avec beaucoup de soin, cette maladie fâcheuse, sous le nom d'*œdème de la glotte*. Nous avons eu occasion de voir avec lui des sujets qui en étaient atteints, et nous n'avons pas toujours eu la satisfaction de les guérir. Nous avons eu ce bonheur dernièrement sur une actrice de la capitale qui porte un nom célèbre. *Voyez* ŒDÈME DE LA GLOTTE.

Les mucosités qui sont le produit de la membrane qui revêt l'intérieur du larynx, peuvent être tellement abondantes, qu'elles produisent un état maladif. Cela a lieu dans le rhume, dans le catarrhe. Quelques individus rendent abondamment,

et en santé, de ces mucosités, qui gênent les fonctions du larynx tant qu'elles ne sont pas expulsées. Ce sont surtout les sujets gras qui offrent l'exemple de cette surabondance de mucosités laryngées. *Voyez* MEMBRANE MUQUEUSE, CATARRHE.

Enfin, le larynx, outre ces maladies, que sa structure et ses fonctions rendent plus fâcheuses que dans toutes autres parties du corps, est susceptible de contracter toutes celles dont les tissus qui le composent peuvent être atteints. (MÉRAT)

LASCIF, adj., *lascivus*, ἀσελγὴς. *Voyez* LIBERTINAGE. (VIREY)

LASER, *laserpitium;* genre de plantes de la famille naturelle des ombellifères, et de la pentandrie digynie du Système de Linné, qui a pour caractères : une collerette générale formée de plusieurs petites folioles; une collerette partielle semblable; un calice à cinq dents très-courtes; cinq pétales presque égaux; cinq étamines; un ovaire inférieur, surmonté de deux styles, deux graines oblongues, relevées par des côtes membraneuses, et accolées l'une à l'autre. Ce genre renferme une trentaine d'espèces, dont deux ont quelques propriétés qui les ont fait employer en médecine.

LASER OFFICINAL, *laserpitium siler*, Lin.; *siler montanum*, Offic. Sa racine est assez grosse, vivace, grisâtre extérieurement; elle produit une tige de deux à trois pieds de hauteur, rameuse, cylindrique, garnie de feuilles larges, deux à trois fois ailées, à folioles lancéolées, glabres, entières et d'un vert pâle. Les ombelles sont terminales, étalées, composées de fleurs nombreuses et blanches. Cette plante croît dans les montagnes, en France, en Suisse, en Autriche, etc.

La racine du laser officinal est peu usitée en médecine; on la recommandait autrefois comme vulnéraire. Les graines sont aussi très-peu employées de nos jours; elles passent pour être stomachiques, carminatives, diurétiques et emménagogues. On a tenté leur usage dans les scrofules et dans le scorbut. Le peu de succès qu'on en a eu a bientôt fait renoncer à les employer dans ces cas. On les prescrit en infusion à la dose d'un gros et à celle de vingt à trente-six grains en substance. L'huile essentielle qu'on peut en retirer a été employée, dans les mêmes cas que les graines elles-mêmes, à la dose de quatre à six gouttes dans une potion convenable; mais cette huile est également tombée en désuétude.

LASER A FEUILLES LARGES, vulgairement faux turbith, turbith bâtard, turbith des montagnes; *laserpitium latifolium*, Lin.; *gentiana alba*, Offic. Sa racine est cylindrique, blanchâtre, vivace; elle pousse une tige glabre, striée, un peu branchue, haute de deux pieds, munie de feuilles amples deux fois ailées, à folioles assez larges, presqu'en cœur, den-

telées, glabres et d'un vert-clair en dessus, très-légèrement velues sur leur face inférieure. Les fleurs sont blanches, en ombelles, larges et ouvertes. Cette plante croît dans les montagnes de l'Auvergne et des Alpes, et dans d'autres parties de l'Europe.

La racine du laser à feuilles larges a une odeur forte; elle contient un suc laiteux, âcre, amer et un peu caustique. On la dit fortement purgative, et on lui a aussi attribué la vertu de rappeler les règles supprimées, et de provoquer la sécrétion des urines. De nos jours elle est tout à fait inusitée parmi les médecins. Les paysans des montagnes l'emploient extérieurement pour se guérir de la gale, et intérieurement pour se purger; elle agit, selon Peyrilhe, avec beaucoup de violence, et sa dose ne doit guère être que de cinq à dix grains. Dans certains pays on s'en sert communément pour les maladies des bestiaux. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LASSITUDE, s. f., *lassitudo*. On nomme ainsi un sentiment pénible qui suit l'exercice prolongé ou violent des organes soumis à l'empire de la volonté. Le cerveau tenu trop longtemps dans une grande action fait ressentir la lassitude, comme les muscles qui lui obéissent lorsqu'ils ont été très-exercés; mais les organes de la vie intérieure ne se lassent point d'agir. Jamais le cœur, jamais le poumon ne suspendent leur fonction, et cependant cette action si éternelle ne fait pas connaître la lassitude.

L'inaptitude au mouvement, la faiblesse, le désir, le besoin du repos, l'aversion pour de nouvelles fatigues, tels sont les effets de la lassitude momentanée; une pesanteur dans le cerveau, quelquefois la céphalalgie, la difficulté de combiner les idées et la diminution d'énergie des facultés intellectuelles, voilà ceux de la lassitude du cerveau. Cet état n'est point une maladie, c'est une incommodité passagère que guérissent et le repos et la tranquillité. Dans certaines contrées, on rend à des muscles fatigués leur première vigueur par une opération connue sous le nom de *massage* (*Voyez* ce mot). On délasse le cerveau en variant les objets sur lesquels l'attention est fixée; des distractions agréables, la musique, les douceurs de la société rendent au cerveau fatigué de l'homme de lettres toute l'énergie qu'il avait perdue.

Mais il est une lassitude des muscles qui a fixé depuis longtemps l'attention des médecins, c'est celle qui survient sans cause, et qu'on nomme spontanée. Tantôt elle est l'effet de ce qu'on nomme la pléthore; un homme très-vigoureux et d'un tempérament sanguin se sent fatigué, lourd, pesant, sans avoir fait aucun exercice; il y a oppression des forces; tantôt c'est un signe avant-coureur de quelque maladie: *spontaneæ*

lassitudines morbos denuntiant, Hippocr. *Aphor.* D'autres fois la lassitude est un symptôme qui accompagne certaines maladies, surtout le scorbut, suivant plusieurs anciens; lorsqu'elle survient dans les maladies aiguës, elle présage un danger plus ou moins grand. Diverses indications séméiotiques tirées des lassitudes spontanées par quelques auteurs, sont trop peu certaines pour mériter d'être exposées. *Voyez* LOCOMOTION, MUSCLE.

SCHENCK, *De lassitudine; Ienæ*, 1664.
HERELLUS, *Dissert. de lassitudine; Altorfii*, 1706.
BAIER, *Dissert. de lassitudine; Altorf.*, 1706.
FISCHER, *Dissert. de lassitudine spontaneâ morborum prænuntia; Erf.*, 1718.
CRESCUS (Théoph.), *Dissert. de lassitudine.* Haller, *Disp. med.*, tom. I.

(J. B. MONFALCON)

LATENT, adj., *latens*, qui est caché. On dit une phlegmasie latente, une fièvre latente, c'est-à-dire qui ne se manifeste que par des symptômes obscurs. *Voyez* LARVÉ.

(J. B. MONFALCON)

LATÉRAL, adj., *lateralis*, de *latus*, côté; ce qui appartient au côté de quelque chose. En anatomie, on connaît sous ce nom plusieurs choses différentes.

1°. Lorsqu'on étudie le crâne en général, on le divise ordinairement en région supérieure, région inférieure et région *latérale*. Cette dernière s'étend d'arrière en avant depuis la suture lambdoïde jusqu'à l'apophyse orbitaire externe. On y trouve d'arrière en avant le trou mastoïdien, la rainure digastrique, l'apophyse mastoïde, l'orifice du conduit auditif externe, la cavité glénoïde, l'apophyse transverse qui en dépend; la fosse temporale, qui est concave en devant, plane et même convexe en arrière, remplie par le crotaphyte, et formée en haut par le pariétal et le coronal, en bas par le temporal, le sphénoïde et l'os malaire.

2°. La *gouttière latérale* que l'on remarque à la partie interne de la base du crâne, est formée par l'occipital en haut, le pariétal et le temporal au milieu, l'occipital de nouveau en bas. Elle est communément plus grande du côté droit; quelquefois c'est du côté gauche, variété qui tient à la manière différente dont se divise le sinus longitudinal. Elle se dirige d'abord horizontalement depuis la protubérance occipitale interne jusqu'au rocher, derrière la base duquel elle descend ensuite, pour remonter légèrement et se terminer à la fosse jugulaire. Elle loge le sinus latéral.

3°. Les *sinus latéraux* commencent au golfe de la veine jugulaire interne et finissent sur la protubérance occipitale interne dans une cavité de la dure-mère que l'on appelle *confluent des sinus*. Leur trajet et leur direction sont absolument

les mêmes que ceux de la gouttière latérale à laquelle ils correspondent. Ils présentent également la même largeur; le droit l'emporte presque toujours sur le gauche. Ces sinus sont formés par l'écartement des lames de la dure-mère; leur cavité, lisse, polie, est tapissée par la membrane interne des veines. Dans son trajet, le sinus latéral donne naissance aux sinus pétreux supérieur et inférieur; en arrière il donne naissance aux sinus occipitaux. *Voyez* DURE-MÈRE, SINUS.

4°. Le muscle *droit latéral de la tête* est mince, aplati, situé sur les parties latérales et supérieures du cou; il est analogue aux muscles intertransversaires, dont il semble même former le premier. Il s'insère inférieurement par un petit tendon à l'apophyse transverse de l'atlas, se porte de là verticalement, où il se fixe immédiatement derrière la fosse jugulaire. Il correspond en devant à la veine jugulaire; en arrière à l'artère vertébrale. Ce muscle est appelé par M. Chaussier *atloïdo-sous-occipital.*

5°. Les *ligamens latéraux des articulations* sont nombreux. Dans l'articulation *temporo-maxillaire* on trouve deux ligamens, l'un externe, l'autre interne. Le premier, inséré en haut au tubercule placé à la bifurcation de l'apophyse zygomatique, descend obliquement en arrière et se fixe au côté externe du col du condyle de l'os maxillaire inférieur. L'interne naît de l'apophyse épineuse du sphénoïde, et va de là s'attacher au pourtour de l'orifice du canal dentaire inférieur. L'articulation *cubito-humérale* est fortifiée par un ligament latéral interne et un ligament latéral externe. Ce dernier est un faisceau alongé, arrondi, qui, en partie confondu avec le tendon commun aux muscles postérieurs de l'avant-bras, et fixé supérieurement à la tubérosité externe de l'humérus, descend dans une direction verticale jusqu'au ligament annulaire du radius avec lequel il s'entrelace. Le ligament latéral interne s'attache en haut à la tubérosité interne de l'humérus, et se divise ensuite en deux faisceaux, dont l'un se termine au côté correspondant de l'apophyse coronoïde, et l'autre au côté interne de l'olécrâne. Deux ligamens latéraux concourent à assujétir l'articulation *radio-carpienne.* L'interne part de l'apophyse styloïde du cubitus, et descend vers l'os pyramidal, où il se fixe. L'externe, implanté à l'apophyse styloïde du radius, vient de là se fixer au scaphoïde. Les ligamens latéraux qui unissent les *deux rangées du carpe* paraissent être un prolongement de ceux de l'articulation radio-carpienne. Les *os métacarpiens* sont unis aux phalanges par des ligamens latéraux qui, nés de l'extrémité de chaque os métacarpien, descendent un peu obliquement en avant et viennent se fixer sur l'extrémité de la phalange correspondante. Les *phalanges* sont éga-

lement unies entre elles par des ligamens latéraux qui, fixés de chaque côté à la phalange d'en haut, se portent obliquement à celle d'en bas. Deux ligamens latéraux affermissent l'articulation *fémoro-tibiale*. L'externe, arrondi, naît de la tubérosité externe du fémur, côtoie le côté correspondant de l'articulation et vient se fixer à l'extrémité tibiale du péroné. L'interne, aplati, s'attache à la tubérosité interne du fémur, descend en s'élargissant beaucoup, s'arrête en partie au fibro-cartilage et au condyle interne du tibia, et se continue jusqu'au commencement de la ligne interne de cet os, où il se termine. Les surfaces de l'articulation *tibio-tarsienne* sont maintenues par deux ligamens latéraux. L'interne, assez large, implanté au sommet de la malléole du tibia, descend obliquement en arrière à la partie interne de l'astragale où il se termine. L'externe, étroit, naît du sommet et un peu audevant de la malléole du péroné, et s'insère au côté externe du calcanéum. *Voyez* LIGAMENT.

6°. On donne quelquefois le nom de *douleur latérale* au point de côté qui a lieu dans les pleurésies, les péripneumonies. *Voyez* PÉRIPNEUMONIE, PLEURÉSIE.

7°. Il est plusieurs artères qui portent le nom de *collatérales ;* elles sont placées aux bras, aux doigts et aux orteils. Leur description a déjà été faite. *Voyez* COLLATÉRAL.

(M. P.)

LATIPHROSINIE, s. f., *latiphrosinia ;* dépravation de l'imagination et du raisonnement, perte de mémoire. Cet état des fonctions intellectuelles se remarque à la suite des phrénésies, des fièvres dites ataxiques, et des tumeurs de diverse nature qui se développent dans l'intérieur du cerveau, ou à la surface des méninges ; mais l'apoplexie en est la cause la plus fréquente. Les moyens à employer ont le plus souvent peu d'efficacité contre ces sortes d'altérations. La perte de mémoire qu'on remarque dans quelques fièvres malignes, disparaît presque toujours pendant la convalescence, à mesure que le malade reprend des forces ; quelquefois aussi elle ne cède qu'au temps. On a proposé, dans ces derniers temps, l'emploi de la noix vomique ; mais on sait avec quelle circonspection il faut user d'un remède aussi actif. (M. P.)

LATHYRIS. *Voyez* ÉPURGE. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LATIQUE, adj., *latica* ; nom qu'on a donné à une espèce de fièvre, parce qu'elle est accompagnée d'une chaleur interne. Il n'est pas rare de voir des malades qui se plaignent d'une chaleur brûlante dans l'intérieur du corps, état qui le plus souvent coïncide avec la sécheresse de la peau, la rougeur de la langue, une soif plus ou moins vive, la fréquence du pouls, et un abattement plus ou moins considérable. Il ne faut pas s'y

tromper, ces symptômes dénotent presque constamment une inflammation interne que l'on reconnaît, en examinant avec soin, les uns après les autres, les différens organes. En soumettant ces malades à une diète sévère, et en leur prescrivant une boisson acidule, telle que de la limonade tartareuse, de l'orangeade, de l'orgeat, etc., on parvient à calmer cette chaleur interne que les toniques, et surtout les alimens, exaspèrent d'une manière effrayante. Combien de fois n'avons-nous pas eu occasion d'observer des malades qui, cédant à un appétit trop prompt, ont vu renouveler leur maladie, et se développer de nouveau la chaleur interne dont ils étaient agités?

(M. P.)

LATRINES, s. f. pl., *latrina;* dérivé de *lavatrinæ*, de *lavando* suivant Varron. Ce mot n'avait pas chez les anciens, la même acception que chez les modernes; un passage de Plaute prouve qu'ils l'employaient dans le sens que nous donnons au mot bassin: ce poëte parle de la servante *quæ latrinam lavat.* Il ne peut être question ici ni des latrines particulières, il n'y en avait pas; ni des latrines publiques, le Tibre les nétoyait en passant par des canaux. Suivant Claude Perrault (*Notes sur Vitruve*), il est vraisemblable que Plaute s'est servi du mot *latrina* pour dire que *sella familiaris erat veluti latrina particularis.* Les anciens avaient plusieurs expressions pour désigner les latrines: *forica*, *sellas familiaricas*, *sellas perforatas ad excipienda alvi excrementa accomodatas.* Les Romains avaient le dieu des latrines, *deus sterculius.*

Cette absence d'un nom spécial, unie au silence absolu des auteurs sur les latrines particulières, prouve, indubitablement, que les maisons des anciens en étaient dépourvues, les palais des rois exceptés. Vitruve, qui nous a laissé un si bel ouvrage sur l'architecture dans l'antiquité, ne dit pas un mot des latrines. Celles des anciens étaient des lieux publics; un esclave était chargé de vider et de laver les *bassins* qui suppléaient aux latrines, dans les eaux courantes qui nétoyaient les rues de Rome, ou dans des égoûts qui aboutissaient au cloaque général. Ces égoûts, que les eaux du Tibre lavaient, sont l'un des plus beaux ouvrages des Romains; leur solidité a triomphé des outrages du temps et de la négligence des hommes. Mais les latrines publiques (*latrinæ sterquiliana*) étaient en assez grand nombre, et placées en divers lieux de cette ville immense; les Romains qui n'avaient pas d'esclaves, les fréquentaient; c'étaient des cabinets couverts (*sellas familiaricas*, Varron) et munis d'éponges; mais il y avait des latrines particulières dans les palais des empereurs: Héliogabale fut tué dans les latrines. Celles qu'on a trouvées dans les ruines du palais impérial, au mont Palatin, sont entièrement construites

en marbre ; et des incrustations calcaires montrent, dit de Jaucourt, que le parvis était couvert d'eau à quelques pouces de hauteur.

On ne sait à quelle époque les latrines ont été adoptées dans les maisons particulières des modernes ; mais leur usage remonte assez loin, au moins dans les grandes villes. Une ordonnance de François I, de l'an 1539, prescrit de pratiquer des latrines dans les maisons, et de les faire vider, pendant la nuit, dans des tombereaux fermés. Combien le défaut de latrines particulières devait entraîner d'inconvéniens ! quelle incommodité continuelle ! quelle cause permanente d'infection ! Plusieurs villes du midi de la France sont encore presque entièrement privées de latrines, et leurs habitans, avant les mesures de salubrité publique qui ont été prises, jetaient dans les rues, la nuit ou le matin, les immondices de toute espèce. La commodité des particuliers, la nécessité de renfermer dans des foyers des objets dont l'aspect et l'odeur excitent le dégoût, et dont les exhalaisons empoisonnent l'atmosphère, ont fait adopter généralement les latrines. La construction de ces lieux est un point important ; l'hygiène est souvent consultée pour la diriger ; la chimie l'est plus souvent encore pour faire connaître la nature des gaz terribles qui naissent quelquefois dans les fosses d'aisances, et la médecine pour rendre à la vie les malheureux qui les ont respirés.

Paris, et d'autres grandes villes, contiennent des cabinets qui sont, à quelques égards, les latrines publiques des anciens : ces cabinets sont placés dans les lieux les plus fréquentés ; leur existence est utile dans les villes du premier ordre. Il serait à désirer qu'il y en eût de gratuites dans toutes les rues des villes, et dont la propreté fût entretenue aux frais publics : elles empêcheraient de déposer des excrémens dans les lieux de passages, ce qui répugne autant à la décence, qu'à l'odorat et à la vue. On fait des établissemens publics moins nécessaires.

Les fosses d'aisances ne doivent point être construites aux environs des caves, et surtout des puits ; malgré l'épaisseur qu'on donne à leurs parois, malgré les soins qu'on apporte à leur construction, les émanations des matières se répandent au loin avec le temps, et elles peuvent rendre absolument impotable l'eau des citernes et des puits. Dans quelques lieux, on creuse la fosse des latrines au niveau de la rivière, de manière qu'on n'est jamais obligé de les vider, l'eau emportant la plus grande partie des matières excrémentitielles. Lorsqu'on le peut, on place le tuyau des latrines sur un égoût, comme est celui de l'hôpital de la Charité de Paris, ou sur le bord d'une rivière, ou d'un ruisseau, comme cela se pratique, parfois, à la campagne, alors on n'a pas besoin de fosses. Que les dimensions de ces fosses soient proportionnées au nombre

d'individus qui doivent fréquenter habituellement les latrines, et telles, qu'il ne soit nécessaire de les vider que chaque année ou tous les deux ans au moins. Celles dans lesquelles on laisse séjourner les matières pendant un grand nombre d'années, sont très-exposées au méphitisme. Commodité pour les habitans de la maison, précautions contre l'infection de l'air, facilités pour le nétoiement de la fosse, telles sont les règles générales qu'il faut observer dans la construction des latrines. A Paris, cette construction, leur dimension, la pierre qu'on doit employer pour la fosse et les gros murs, leurs vidanges, sont sous l'inspection de la police, et soumises à des règlemens sévères. Les fosses doivent être placées en dehors des appartemens, être isolées autant que possible, et renfermées dans des cabinets ou vestibules particuliers, placés d'étage en étage, éclairés par des fenêtres transversales sans châssis, toujours ouvertes, mais situées de manière à ne point incommoder les habitans des maisons voisines, par les exhalaisons fétides qu'elles laissent échapper. Si les localités le permettent, il est utile que des ouvertures fassent communiquer le tuyau des latrines avec l'air extérieur.

Quelques architectes renferment les latrines dans les appartemens, et ils ont grand tort. Malgré tous les soins possibles pour tenir les latrines bien fermées, une odeur infecte ne laisse pas que de s'en échapper, surtout dans les temps chauds, et devient une cause perpétuelle de dégoût pour les habitans des maisons construites de cette manière. Le gaz des latrines n'est pas seulement incommode par son action sur certains métaux, sur l'argent, etc.; par son excessive fétidité, il peut occasioner encore les plus graves inconvéniens, le défaut complet d'appétit et ses suites. Ainsi, à moins d'avoir des *lieux à l'anglaise* hermétiquement fermés, il est plus salubre, quoique moins commode, d'avoir les latrines hors des appartemens. La construction du siége n'est point indifférente : sa direction doit être telle, que les matières puissent tomber perpendiculairement dans la fosse; elles s'arrêtent aux parois du mur, ce qui est un inconvénient, lorsque le conduit est trop oblique. Il faudrait construire en briques la paroi supérieure du siége : cette paroi est ordinairement une planche épaisse, percée d'une ouverture circulaire; mais par le contact fréquent des matières fécales avec le bois, celui-ci est bientôt infiltré; il se pourrit, il exhale sans cesse l'odeur la plus infecte. J'ai vu plusieurs individus, qui, pour se chauffer, avaient brûlé l'un de ces planchers provenant de la démolition de latrines anciennes, éprouver des incommodités graves par l'odeur des gaz que la combustion de ce bois fétide faisait exhaler. On pavera les latrines avec des briques, on donnera au plan sur lequel le siége est élevé une direction oblique, de manière à ce que l'eau qui

a servi au nétoiement des latrines puisse couler facilement par la petite ouverture que le siége doit présenter à sa base et en avant. Il est des latrines qui sont construites entièrement en pierre; il n'y a point de siége proprement dit, l'ouverture n'est point ronde, mais transversale; sa paroi antérieure est verticale, et terminée par un rebord arrondi et étroit. La forme de ces latrines ne permet pas que l'ouverture soit bouchée; celle des siéges des latrines ordinaires est fermée par un bouchon en bois, ou un coussin rempli de son; on a signalé quelques inconvéniens qui suivent l'habitude de rester trop longtemps sur le siége; les gaz échappés de la fosse étant trop longtemps en contact avec les parties qui entourent l'extrémité anale du rectum, irritent ces parties, et peuvent devenir une cause d'hémorroïdes. La fréquentation des latrines qu'ont visitées des malades frappés de la dysenterie, a été regardée comme une cause de la propagation de cette maladie; des blennorrhagies ont pu être contractées par le contact de la peau, mais plutôt d'une surface muqueuse, avec une partie du siége qu'avait souillée un individu qui venait de s'y présenter. Les femmes sont plus exposées que les hommes à cet accident, du reste très-rare, et souvent donné pour origine à des écoulemens qui ont une source bien plus directe.

On a cherché à construire les latrines de telle sorte qu'elles ne donnassent pas d'odeur. Macquart a proposé d'ajouter à la fosse un tuyau qui partirait de la partie supérieure de la voûte, pour aller se terminer au haut de la maison, et qui donnerait issue aux gaz formés dans la fosse. Cette idée qui n'est pas de Macquart, puisque dans plusieurs villes de province on trouve des latrines bâties suivant ce procédé, qui paraît des plus simples, n'a pourtant pas tous les avantages qu'on lui supposait. Les latrines faites depuis environ quatre-vingts ans ont, à Paris, un pareil *tuyau d'évent*, comme l'appellent les architectes; mais il est loin de remplir complétement le but qu'on s'était proposé. Suivant la longueur du tuyau et sa largeur, comparées avec la surface des lunettes, il en résulte parfois que les émanations, au lieu de monter par l'évent, ressortent par les trous des lunettes, si la force du courant de l'air était plus forte dans l'évent que dans le tuyau des lunettes, et qu'ainsi les chambres sont infectées de gaz excrémentitiels; si le courant d'air est balancé dans les deux tuyaux, les gaz stagnent dans les conduits de la fosse jusqu'à ce que l'un des deux l'emporte, et qu'ils soient alors chassés par celui où le courant d'air les entraîne. Les latrines qui ont le moins d'odeur sont celles où une combinaison, due au hasard, a apporté des proportions telles, que l'air entré par les lunettes emporte les gaz

de la fosse par la cheminée d'évent; mais il faut avouer que cette circonstance a lieu bien rarement.

Dans les anciennes latrines, qui sont sans cheminée d'évent, il y avait encore bien plus d'inconvénient, puisque, dans aucune circonstance, les gaz ne pouvaient s'échapper au dehors, et refluaient tous dans les pièces ou appartemens, lorsqu'ils n'étaient pas stagnans dans la fosse. Il est vrai qu'on a cherché à remédier à cet inconvénient pour les lunettes des appartemens, en y adaptant des appareils qui fermaient exactement le fond de la cuvette qu'on y plaçait. Ces appareils, qui forment ce qu'on appelle des *lieux à l'anglaise*, lorsqu'on y adapte un réservoir d'eau qui lave la cuvette après qu'on a été à la selle, et *demi-anglaise*, s'il n'y a pas de réservoir, seraient effectivement très-avantageux s'ils pouvaient fermer hermétiquement; mais cela n'est pas toujours très-facile pour les simples particuliers, et est d'ailleurs fort dispendieux, tant pour l'achat que pour l'entretien : il n'y a réellement que les personnes riches, c'est-à-dire le plus petit nombre, qui puissent en avoir dans ses appartemens.

M. Darcet, fils du célèbre chimiste de ce nom, et lui-même savant fort distingué, à qui la médecine doit déjà le perfectionnement des procédés fumigatoires établis à l'hôpital Saint-Louis pour le traitement des maladies de la peau, en réfléchissant sur les inconvéniens si grands des latrines, imagina qu'il pourrait appliquer à leur assainissement le procédé qu'il a employé pour les cheminées de ses laboratoires à la monnaie, dont il est le vérificateur des essais; avant lui, sur sept vérificateurs, ses prédécesseurs, trois avaient succombé à des maladies causées par les vapeurs de l'acide nitrique, qu'on emploie pour s'assurer de la pureté de l'argent. Les cheminées renvoyant les vapeurs nitriques dans le nez de l'artiste, il pensa qu'il fallait établir un courant en sens contraire, qui pousserait les vapeurs de la pièce dans la cheminée, et qu'on y parviendrait en dilatant l'air de la cheminée, ce à quoi la chaleur, qui a cette propriété d'une manière éminente, comme on le voit aux mongolfières, lui parut propre. Il construisit alors un fourneau, dit *d'appel*, dont le tuyau s'ouvre à une distance calculée dans la cheminée. A ce point, la chaleur fournie par le fourneau dilate l'air de la cheminée, de sorte que celui situé au dessous trouvant moins de pression s'y porte; ce qui établit un courant qui entraîne les vapeurs, les gaz et les exhalaisons quelconques de la pièce et du fourneau par le tuyau de la cheminée. On aide d'ailleurs l'écoulement de ces substances gazeuses par la cheminée, au moyen de vagistas placés aux fenêtres, ce qui augmente la pression extérieure, et facilite l'entraînement par la cheminée. C'est véritablement une fontaine aérienne qui s'écoule de bas en haut par le poids de l'air d'en

bas sur celui d'en haut, dilaté au moyen de la chaleur du fourneau de rappel. J'ai visité les ateliers de travail de M. Darcet, et je puis affirmer qu'il n'y a plus maintenant la moindre odeur nitrique dedans : ce savant a bien voulu me faire voir avec tous les détails possibles son ingénieux appareil, et me montrer qu'il faisait à volonté revenir les vapeurs et la fumée dans la pièce, en fermant les vagistas et les portes.

M. Darcet a appliqué le même procédé à toutes les professions qui exigent la sortie au dehors de vapeurs, d'odeurs, de miasmes, de gaz malfaisans ou contagieux ; il en fait surtout une utile application au fourneau des doreurs sur métaux, et a remporté le prix de 3000 francs, fondé par feu M. Ravrio en faveur du meilleur procédé pour délivrer les doreurs des mauvais effets du mercure qu'ils emploient dans leurs travaux. Les broyeurs de couleur peuvent également s'en servir, en se livrant à ce travail sous le manteau d'une cheminée qui serait pourvue d'un fourneau de rappel. On en peut faire beaucoup d'autres applications utiles, et on voit combien une seule pensée, qui paraît très-facile à avoir, aussitôt qu'elle est conçue, peut avoir d'avantages pour l'humanité.

Une des applications les plus utiles, est sans contredit celle que le même savant en fait aux latrines. L'indispensabilité de ces constructions dans nos maisons nous oblige d'en recevoir continuellement la mauvaise odeur, et parfois d'éprouver l'action délétère des gaz qui s'en échappent. Tous les moyens pris jusqu'ici ne peuvent nous en préserver, ou ne nous en préservent que très-imparfaitement. C'est surtout dans les établissemens où beaucoup d'individus sont réunis, qu'on reconnaît l'inconvénient des latrines ordinaires, et l'espèce d'infection qui en résulte pour toute la maison lorsque les latrines ne sont pas séparées du corps de logis principal. M. Darcet, consulté sur ce sujet, pensa qu'en appliquant un appel dans le tuyau d'évent des latrines, on établirait un courant d'air descendant, qui, passant par les lunettes et la fosse, chasserait dans le tuyau d'évent les gaz des matières excrémentitielles. Il en fit une première application sur des lieux publics placés rue Neuve-Saint-Augustin, en face du passage Faydeau, avec le plus grand succès. Cet établissement, que M. le préfet de police ne voulait pas permettre, à cause de l'odeur que cela pouvait répandre dans un quartier brillant et populeux, a eu la plus grande réussite, et n'a effectivement aucune espèce d'odeur. Ces lieux d'aisance présentent, sous ce rapport, une grande différence d'avec ceux établis dans la cour des Fontaines, au Palais-Royal, qui émanent une odeur infecte. Il en fit ensuite une application plus en grand à l'hôpital Saint-Louis, et cet établissement qui éprouvait auparavant des inconvéniens graves par l'odeur des latrines, n'en présente plus aucun maintenant,

grâces à l'application du procédé de M. Darcet, qui a agi de concert avec un administrateur éclairé des hôpitaux, M. Pélligot; l'amélioration qui en est résultée est telle, que plus de quarante lits de l'hôpital, qui étaient déserts à cause de leur voisinage des latrines, ont été rendus aux malades et aux pauvres, qui n'y sentent plus maintenant la moindre odeur.

On peut appliquer avec la plus grande facilité ce procédé aux latrines particulières, lorsqu'elles ont un tuyau d'évent; quant à celles qui n'en ont pas, il n'y a pas d'autre moyen à prendre que d'en établir un, et d'agir ensuite comme pour les autres. Lors donc qu'on voudra ôter toute espèce d'odeur aux latrines, il faudra établir un appel dans le tuyau d'évent, c'est-à-dire qu'il faudra dilater l'air de ce tuyau, pour que celui du conduit des lunettes et celui de la fosse y passent en établissant un courant, et emportant ainsi les odeurs et les gaz nuisibles. Cet appel peut être fait de plusieurs manières. Si on avait une cheminée où il y eût fréquemment du feu allumé, comme une cheminée de cuisine, voisine du tuyau d'évent, on pourrait la faire communiquer avec lui, et le rappel se trouverait de suite fait; on pourrait même, en place de tuyau d'évent, se servir de ce même corps de cheminée, pour en faire l'évent et l'appel; c'est ce qui a lieu dans les latrines de la rue des Filles-Saint-Thomas, où la cheminée du restaurateur qui est au coin de la rue Vivienne, sert d'appel et d'évent, sans qu'on éprouve la moindre odeur dans cette maison. Si on n'a pas la facilité d'une cheminée, on peut placer un poêle ou un fourneau à côté du tuyau d'évent, et les faire ouvrir dans cet évent; et enfin, ce qui est plus facile, il suffit de mettre un petit lampion, une simple veilleuse, d'après l'idée de M. Pelligot, dans le tuyau d'évent pour faire l'appel. J'ai fait représenter ces trois moyens dans la gravure ci-jointe, pour me faire comprendre des lecteurs.

Dans les constructions nouvelles des maisons, il faudra que les architectes aient le plus grand soin de s'arranger de manière à ce qu'une cheminée fasse l'évent et le rappel. La police devrait même les obliger à construire toutes les latrines d'après ce procédé; ils peuvent être sans inquiétude sur les odeurs qui pourraient revenir par les cheminées : la chose est impossible. On a remarqué qu'une cheminée bien chauffée pouvait faire l'appel pendant trois jours, lors même qu'on n'y ferait pas de feu, et si on en fait tous les jours, une très-petite quantité peut y suffire.

Il y a quelques proportions à établir dans les dimensions des ouvertures des latrines, pour que les courans d'air puissent avoir lieu dans l'appareil indiqué. Il faut que la surface de l'ouverture du tuyau d'évent soit égale à celle de toutes les ouvertures des lunettes; elle peut être un peu moins considé-

rable; mais il vaut mieux la faire plus grande que plus petite, parce qu'on peut la rétrécir au moyen d'une planche qui, en glissant dedans, en diminue ou agrandit l'embouchure à volonté. Quant à la place que doit occuper l'appel, elle n'est pas désignée mathématiquement, et dépend de la hauteur de l'évent; en général, il faut la placer audessus du premier tiers de ce tuyau, et au plus à la moitié; au surplus on la hausserait ou baisserait un peu s'il était nécessaire, c'est-à-dire si le courant n'était pas bien établi. Il est entendu que les siéges de ces commodités ne doivent pas être bouchés, non plus que les cuvettes, s'il y en a aux siéges, puisque le courant qui doit entraîner les odeurs et les gaz ne pourrait plus avoir lieu. Il faut en général faire plutôt les ouvertures des siéges ou des cuvettes petites que grandes, pour faciliter le courant d'air, qui est toujours plus rapide dans des conduits étroits que dans les grands, suivant la loi des liquides en pareille circonstance.

Les avantages qui résulteront de l'établissement du procédé de M. Darcet dans les latrines sont très-nombreux : 1°. les maisons ne seront plus infectées d'odeurs désagréables qui en rendent l'habitation pénible; 2°. des émanations de gaz délétères n'auront plus lieu au milieu des appartemens, et ne compromettront plus la santé des individus qui les habitent; 3°. ces améliorations permettront de les placer dans les appartemens mêmes, en ayant soin, au moyen de vagistas, d'établir un courant d'air suffisant; 4°. ce courant d'air continuel empêchera le méphitisme des fosses d'aisances, ôtera le danger qui résulte souvent de leur vidange, et empêchera l'asphyxie qui a lieu de temps en temps dans la classe utile des ouvriers qui s'occupent de ces pénibles et dégoûtans travaux; 5°. dans les établissemens publics, comme les hôpitaux, on pourra les tenir plus à la portée des malades, puisque leur inodorance n'affectera plus les malades voisins; 6°. cette même inodorance permettra de les multiplier dans les lieux publics, sans crainte d'incommoder les maisons voisines : ce qui contribuera à la propreté des rues.

Certaines fosses sont dangereuses par le mélange des matières stercorales avec des substances étrangères, des platras, des débris de végétaux, d'animaux, les eaux de lessive, de savon. Rien n'est plus imprudent que de jeter dans les latrines des corps organiques : telle matière que l'on y jette se décompose et donne naissance à des gaz fort délétères.

Les règles générales qui ont été données pour la construction des latrines des maisons particulières dans les grandes villes, doivent surtout être observées pour la construction des latrines des hôpitaux : c'est là qu'il importe de redoubler de soins et de concilier la commodité des malades avec la salu-

brité de l'air qu'ils doivent respirer. Chaque cabinet, bien isolé de la salle des malades, sera placé, autant que faire se pourra, à son extrémité, du côté du nord, et assez près pour que les malades puissent s'y rendre sans faire un trop long trajet. Quelques hôpitaux sont situés près d'une rivière : c'est un avantage dont il faut profiter pour nétoyer souvent, et les latrines portatives qu'on nomme *chaises*, et les latrines de l'édifice; mais si l'hôpital est situé près de la rivière avant que ses eaux aient traversé la ville, les immondices qu'on y déposera les infecteront; c'est l'un des inconvéniens que présente la position de l'Hôtel-Dieu de Paris : il est placé au centre de cette immense cité, et un bras de la Seine le traverse; les eaux de ce fleuve, corrompues par les immondices de toute espèce que le service de l'hopital oblige d'y jeter, parcourent cependant un long trajet au sein de la ville, et servent aux besoins d'un grand nombre d'individus. Il n'en est pas ainsi de l'hôpital de Lyon : ce magnifique édifice est situé entre deux rivières, principalement près du Rhône; mais ce fleuve a parcouru toute l'étendue de la ville, lorsqu'on dépose dans ses eaux les matières infectes qui proviennent du service des malades.

En général les latrines des hôpitaux sont peu fréquentées par les malades : il y a entre deux lits une chaise en bois, qui contient dans son intérieur un grand vase en faïence ou en grès vernissé, dans laquelle ils satisfont les besoins naturels. La paroi supérieure de cette chaise, ou couvercle, se meut par une charnière, et doit fermer très-exactement; la paroi interieure, ou le fond de la chaise, suivant le procédé adopté pour sa construction, peut s'ouvrir, afin que les infirmiers puissent chaque matin sortir le vase de la chaise, pour le nétoyer et le vider. L'usage des chaises est indispensable : un malade qui l'est gravement ne peut se rendre aux latrines; telle est quelquefois sa faiblesse, qu'il lui est impossible de faire aucun mouvement, et que l'office du *bassin* de lit lui est indispensable. Il est d'ailleurs des maladies qui l'obligent à ne point quitter son lit : un individu qui vient d'être opéré d'une hernie étranglée, qui a une extrémité abdominale soumise à l'extension continuelle, qui vient de subir une opération très-grave, etc., doit se servir du bassin de lit, et ne pas descendre à sa chaise.

Avant le jour ou le soir, mais mieux le matin, les infirmiers, à une heure reglée, enlèvent les chaises et vont procéder à leur nétoiement; ils s'acquittent parfois très-négligemment de cette partie de leur service, et il est bon que l'économe surveille de temps en temps la manière dont ce devoir est rempli.

Si les chaises sont indispensables aux malades qui ne peuvent sans danger se rendre aux latrines de la salle, elles ne devraient point servir à ceux qui ont des forces ou qui sont convalescens. Malgré la propreté avec laquelle elles sont tenues, malgré l'exactitude avec laquelle leur paroi supérieure ferme le vase, elles exhalent cependant quelque odeur, surtout dans les temps chauds. L'usage des chaises a encore un inconvénient : quelques malades jettent dans leur cavité les médicamens qui leur déplaisent, et le médecin ne soupçonnant pas cette fraude, s'étonne de l'inutilité de ses soins. Dans la plupart des hôpitaux, les latrines ne sont point destinées aux malades, mais aux employés de la maison : c'est un inconvénient; il faut qu'il y ait un cabinet à l'extrémité de chaque salle, que ce cabinet soit bien isolé, bien aéré, bien fermé, que les convalescens et les malades qui peuvent marcher soient obligés de le fréquenter. La construction des latrines des hôpitaux est très-importante; et le service des *chaises* demande beaucoup de soins, beaucoup de vigilance.

Dans les camps, la construction des latrines est fort simple, elles doivent être placées à quelque distance du camp, s'il se peut au nord, et sous le vent dominant, afin que celui-ci ne chasse pas parmi les tentes les gaz qui s'en exhalent; on creuse une excavation de huit ou dix pieds de profondeur, et l'on place au devant et en travers une pièce de bois soutenue par deux supports, et qui sert de siége. Lorsqu'elles sont presque remplies, il faut les couvrir de plusieurs pieds de terre, et en ouvrir d'autres plus loin. En général les fosses d'aisances des militaires doivent être renouvelées souvent, surtout dans les temps chauds. *Voyez* HYGIÈNE MILITAIRE.

Lorsqu'il s'agit de la santé de l'homme, rien n'est indifférent, rien n'est dédaigné par un médecin; son attention doit se porter sur les objets en apparence les plus vils; il fallait donc consacrer quelques pages de ce Dictionaire au mot latrines, considérées comme établissement dans les hôpitaux, les spectacles, les maisons des particuliers. Je n'oublierai point de signaler les inconvéniens qui résultent pour une partie de la capitale du voisinage des dépôts de matières provenant des fosses d'aisance; plusieurs de ces dépôts sont placés à proximité des faubourgs Saint-Martin et du Temple, et dans des lieux en général élevés. Lorsque le vent passe sur ces lieux avant de pénétrer dans la capitale, il se charge d'une odeur qui infecte un grand nombre de maisons; il faut donc nécessairement éloigner davantage ces dépôts; leur voisinage, s'il n'est pas tout-à-fait dangereux, est du moins fort incommode pour un tiers de la capitale, durant la saison des chaleurs.

Méphitisme des latrines et des fosses d'aisance. M. Hallé

a publié, en 1785, des recherches sur la nature et les effets du méphitisme des fosses d'aisance; la chimie pneumatique naissait alors, M. Hallé adopta les théories d'alors sur la formation de certains gaz dont beaucoup d'expériences postérieures ont démontré l'inexactitude; mais son livre, malgré ces imperfections, qui tiennent au temps auquel il fut publié, n'en est pas moins un modèle de jugement, de saine observation. Ce célèbre professeur distingue cinq sortes d'odeurs exhalées par les matières alvines et les fosses d'aisances : 1°. l'odeur des matières, telles qu'elles sortent d'un corps sain, odeur qui n'existe plus dans les fosses; 2°. l'odeur alcaline d'ammoniaque qui souvent est très-vive dans les cabinets et les lunettes, mais qui est rarement dominante dans la fosse même; 3°. l'odeur hépatique d'hydrogène sulfuré qui est la véritable odeur des vidanges; 4°. l'odeur putride, fade et nauséabonde, bien différente des autres, mais qui, le plus souvent, est confondue avec elles; 5°. il est une autre espèce d'odeur qui se fait sentir dans quelques fosses, mais qui ne se trouve pas dans toutes : c'est cette odeur aigre, semblable à celle des matières rendues dans certaines diarrhées, et qu'on ne peut mieux comparer qu'à l'odeur des cuirs préparés par les tanneurs. Toutes ces odeurs appartiennent à des gaz dont la respiration est extrêmement dangereuse. Peut-être, dit fort judicieusement M. Hallé, le méphitisme n'est pas dû, dans toutes les fosses, aux mêmes causes, et la différence des époques où il se manifeste, et des matières dont il sort pendant la vidange, semble l'indiquer. Ces réflexions contiennent le précis des découvertes qui ont été faites depuis sur ce sujet.

Pour bien connaître la nature du méphitisme des fosses d'aisances, il faut connaître celle des gaz qui causent ce méphitisme, et par conséquent la composition chimique des matières fécales. Cent parties de ces matières ont donné à M. Berzelius, eau 73,3; débris de végétaux et d'animaux, 7,0; bile, 0,9; albumine, 0,9; matière extractive particulière, 2,7; matière visqueuse composée de résine, de bile un peu altérée, de matière animale particulière, et de résidu insoluble, 14,0; sels, 1,2 : dix-sept de ces parties contenaient, carbonate de soude, 5; muriate de soude, 4; sulfate de soude, 2; phosphate ammoniaco-magnésien, 2; phosphate de chaux, 4. (*Annales de chimie*, et *Chimie de M. Thénard*, t. III).

Ces principes réagissant les uns sur les autres et sur l'air extérieur, peuvent donner naissance à des gaz fort délétères, que les ouvriers désignent sous le nom de *mitte*, *plomb*, etc.; lorsqu'une fosse d'aisances est méphitisée, le commissaire de police, ou le préposé aux mesures de salubrité publique doit être prévenu, et, sur l'invitation de ce magistrat, un médecin,

assisté d'un chimiste, se transportera sur les lieux pour déterminer la nature du gaz qui méphitise la fosse, et celle des moyens qu'il faut employer pour la désinfecter. Parmi plusieurs histoires remarquables d'accidens que le méphitisme des fosses d'aisances a causés, je choisirai de préférence celle qui est consignée dans l'ouvrage de M. Hallé. Pendant la vidange d'une fosse, à la vingt-huitième *tinette*, le second seau échappa des mains de l'ouvrier; il n'y avait pas moyen de continuer le nettoiement, si on ne parvenait à le reprendre. On n'appréhendait rien; il y avait peu d'instans que du papier avait très-bien brûlé à l'entrée de la fosse. A peine l'ouvrier eut-il descendu quelques échelons, qu'il tomba sans crier, et fut enseveli sous la *vanne;* aussitôt un autre ouvrier se présenta pour le secourir; on le lia avec des cordes, mais il eut à peine descendu assez d'échelons pour n'avoir plus que la tête hors de la fosse, qu'il jeta une espèce de cri étouffé, accompagné d'un grand effort de poitrine; il quitta l'échelle, et perdit aussitôt le mouvement et la respiration. La tête était pendante sur la poitrine, le pouls imperceptible, chacune des extrémités froide, et cette asphyxie complette fut l'affaire d'un moment. Un autre ouvrier, descendu avec les mêmes précautions, perdit de même connaissance; mais il put être retiré assez promptement pour n'être pas entièrement asphyxié. Enfin un dernier, jeune, fort, vigoureux, se fit lier de même, et descendit quelques échelons; mais, se sentant saisi comme le premier, il remonta un moment pour reprendre ses esprits: il ne se découragea point, il voulut descendre de nouveau, mais à reculons, et le visage tourné en haut. De cette manière il eut le temps de chercher son camarade avec un crochet, et de le retirer de la vanne. On put alors passer une corde autour du corps de ce malheureux, et l'enlever tout à fait de la fosse. Une bougie brûlait parfaitement dans tous les endroits de celle-ci. Pendant qu'on prodiguait des soins inutiles pour rappeler à la vie le malheureux qui avait été enseveli sous la vanne, M. Verville, inspecteur de salubrité pour cette partie, s'approcha de lui pour s'assurer si l'odeur qu'il exhalait était *le plomb*. A peine eut-il respiré l'air qui sortait de sa bouche, qu'il cria: *je suis mort*, tomba sans connaissance, et fut frappé d'une asphyxie commençante, qui se changea bientôt en fortes convulsions. Tous les assistans, et M. Hallé lui-même, furent incommodés sensiblement à la suite de cette journée. M. Hallé observe que les effets du méphitisme des fosses d'aisances portent toujours les caractères du spasme ou de la stupeur.

M. Dupuytren a fait, conjointement avec M. Barruel, de curieuses recherches sur le méphitisme des fosses d'aisances, qui ont été lues à la Société de l'école de médecine, et accueil-

lies avec le plus vif intérêt. Ils ont très-bien distingué deux espèces de méphitisme, l'une, la plus commune, la plus terrible, produite par l'hydro-sulfure d'ammoniaque; l'autre, véritable asphyxie par défaut d'air respirable, est causée par la respiration du gaz azote. Dans le premier cas, les corps en combustion brûlent fort bien dans la fosse, une irritation vive frappe les yeux et saisit la gorge, les accidens sont subits; dans le second, les corps enflammés s'éteignent dans la fosse, la poitrine est oppressée, la respiration devient progressivement plus lente, plus difficile.

L'hydro-sulfure d'ammoniaque, combinaison du gaz ammoniaque et du gaz hydrogène sulfuré, existe dans toutes les fosses, mais non pas toujours en assez grande quantité pour les méphitiser. Ce gaz, respiré même en petite quantité, peut produire des accidens très-graves; il est fort dangereux. Lorsqu'on vide certaines fosses, l'agitation qu'il faut nécessairement faire éprouver aux matières, occasione un dégagement continuel et très-abondant d'hydro-sulfure d'ammoniaque. Dans l'histoire citée plus haut, par M. Hallé, le gaz, dont la présence causait le méphitisme de la fosse, n'existait pas avant le travail; il ne parut pas même, tant qu'on se borna à puiser la vanne au moyen des seaux, et il ne se développa que lorsqu'on établit une échelle dans la fosse pour y descendre. Il sortit donc, non pas de la vanne, mais de la matière solide qu'il fallut briser pour assurer l'échelle.

Ce n'est pas une asphyxie négative, mais une asphyxie positive que produit l'hydro-sulfure d'ammoniaque; il exerce sur l'économie animale une action terrible et instantanée. Souvent il produit tout à coup des vertiges, des éblouissemens, des mouvemens convulsifs, le délire, la mort. Il y a beaucoup de variétés dans les symptômes, suivant la constitution de l'individu, et la quantité d'hydro-sulfure d'ammoniaque qu'il a respirée. Une céphalalgie frontale gravative, des nausées, des vomissemens, un malaise extrême qui persiste pendant plusieurs jours sont les moindres accidens que l'inspiration de ce gaz dangereux peut produire. Cette asphyxie réclame de prompts secours, et des moyens plus énergiques que celle dont il va être question.

Suivant MM. Dupuytren et Barruel, l'hydro-sulfure d'ammoniaque paraît être le principal agent de production du gaz-azote dans les fosses d'aisance. La présence de l'azote, disent-ils, paraît tenir à l'action des matières fécales sur l'air; mais est-ce à l'action de la totalité de ces matières sur l'air, ou bien seulement à celle de quelques-uns de leurs élémens, qu'il faut attribuer la grande quantité de ce gaz? On sait que les hydro-sulfures alcalins ont la propriété de s'emparer de l'oxigène de

l'air, dont une partie les élève à l'état de sulfates, tandis que l'autre forme de l'eau, en se combinant avec l'hydrogène qu'ils dégagent, et de réduire en peu de temps l'air soumis à leur action, à l'azote et à l'acide carbonique qu'il contenait. Si on fait attention que la majeure partie des fosses dans lesquelles on trouve une si grande quantité d'azote étaient auparavant hydro-sulfurées, au point de produire le *plomb* convulsif, et que toutes avaient perdu l'odeur de l'hydrogène sulfuré, au moment où l'on y a trouvé le gaz azote, on ne pourra méconnaître l'extrême analogie qui existe entre la production du gaz azote dans les fosses d'aisances, et la décomposition de l'air opérée par les hydro-sulfures. Après plusieurs jours de vidange de fosses, dont la présence de l'hydro-sulfure d'ammoniaque avait causé le méphitisme, on a vu plusieurs fois ce méphitisme changer de nature. L'odeur de foie de soufre avait disparu, mais tous les corps enflammés qu'on plongeait dans la fosse s'y éteignaient. L'air de l'une de ces fosses, analysé par M. Thénard, ne fournit que quelques centièmes d'oxigène, autant de gaz acide carbonique, et le reste était du gaz azote pur. (*Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, rédigé par MM. Corvisart, Leroux et Boyer, t. II).

Les caractères principaux du méphitisme d'une fosse d'aisances par le gaz azote, sont l'extinction des corps en ignition que l'on plonge dans cette fosse, la difficulté toujours croissante de la respiration, quelquefois avec tremblement, mouvemens convulsifs, et portée enfin au point que cette fonction est entièrement suspendue. La circulation continue quelque temps, mais c'est un sang noir que le cœur chasse dans les artères : de là la lividité de la face. Il y a souvent stupeur, état soporeux ou coma. Le gaz azote et l'hydro-sulfure d'ammoniaque sont donc deux causes de méphitisme des fosses d'aisances parfaitement distinctes, très-bien constatées, et causant des asphyxies également fort différentes l'une de l'autre.

Lorsque le méphitisme règne dans une fosse, il faut le faire cesser, pour prévenir les dangers qu'il peut produire, et pour que la vidange soit praticable. On y parvient par deux procédés : dans l'un, les gaz de la fosse sont chassés et remplacés par l'air atmosphérique; dans l'autre, ils sont décomposés, et cessent d'être délétères par la destruction de l'un de leurs principes constituans.

Dans la plupart des cas, le ventilateur peut très-bien suffire; il renouvelle assez promptement l'air de la fosse, et on reconnaît qu'il n'y a plus de méphitisme lorsque ce méphitisme tenant à la présence de l'azote, un corps en ignition brûle très-bien dans la fosse; un ventilateur très-simple consiste dans un fourneau, dans un tuyau de fer garni d'une grille, et rempli

de charbons allumés, que l'on place aux lunettes supérieure ou inférieure des tuyaux qui conduisent à la fosse. Mais M. Dupuytren préfère le procédé suivant : on place dans la fosse *azotée* un grand réchaud plein de charbons allumés; au même instant le gaz s'échappe par toutes les ouvertures à la fois, et se répand dans les lieux voisins. Ce moyen, non moins sûr que le précédent, est plus prompt; le gaz n'est pas entraîné, poussé par un courant d'air atmosphérique; il est dilaté, et alors ayant beaucoup perdu de sa pesanteur spécifique, il devient plus léger que l'air extérieur, qu'il surpasse en poids dans son état naturel.

Lorsque les corps en ignition brûleront très-bien dans la fosse que le gaz azote remplissait, on pourra permettre aux ouvriers de reprendre leurs travaux; mais le gaz azote est bientôt reproduit. Pour éviter tout accident, il faut que, pendant leur travail, le ventilateur agisse sans cesse, ou qu'un fourneau placé dans la fosse dilate continuellement le gaz.

Si le méphitisme de la fosse d'aisances est causé par l'hydro-sulfure d'ammoniaque, ces divers procédés seront insuffisans, il faut décomposer le gaz. Le vinaigre projeté dans la fosse qu'on veut ouvrir, a été fort vanté par Janin; l'ouvrage du professeur Hallé sur le méphitisme des fosses d'aisances fut fait, en quelque sorte, pour examiner ses avantages; c'est un moyen absolument sans action sur le gaz, et qui peut non pas neutraliser, mais seulement masquer en partie l'odeur des vidanges.

S'il y avait dans la fosse beaucoup de gaz acide carbonique, il faudrait y jeter de la chaux; pour faciliter les travaux des ouvriers dans une fosse dont le méphitisme était causé par l'hydro-sulfure d'ammoniaque, MM. Dupuytren et Barruel y versèrent avec succès plusieurs seaux de muriate de chaux suroxigéné liquide.

Le chlore ou gaz muriatique oxigéné est le moyen le plus sûr, ou plutôt un moyen infaillible pour décomposer l'hydro-sulfure d'ammoniaque; il ôte à ce gaz ses propriétés délétères, en le décomposant, en s'emparant de son hydrogène, pour lequel il a une grande affinité. On dégage le gaz muriatique oxigéné en faisant un mélange dans des proportions déterminées, de muriate de soude, d'acide sulfurique, d'eau, et de protoxide de manganèse. Mais tous les procédés par lesquels on désinfecte l'air ont été décrits ailleurs avec beaucoup de soin. *Voyez* AIR, DÉSINFECTION, INFECTION, etc.

Une description très-détaillée des accidens produits par la respiration des gaz des fosses d'aisances n'appartenait pas à cet article, mais à l'article *asphyxie* (*Voyez* ASPHYXIE). Par la même raison, je dois me borner à une simple énumération des secours à donner aux asphyxiés. Des aspersions sur le visage

LATRINE (sans odeur).

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

A. Fosse d'aisance.
B. Tuyau des latrines.
C. Tuyau d'évent.
D. D. D. Siéges des latrines.
E. Manteau de la cheminée, qui pourrait communiquer dans l'évent pour faire l'appel.
F. Poêle dont le tuyau, qui s'ouvrirait dans l'évent, ferait également l'appel.
G. Lampion qui, à défaut de cheminée ou de poêle, ferait l'appel.
H. Fenêtre par où on irait allumer et poser le lampion.

Les flèches indiquent le courant d'air qui des siéges passe dans le tuyau, dans la fosse et s'en va par l'évent.

Latrine. *(Sans odeur)*

Tom. 27. d'Après le Perfectionnement de Mr. DARCET. Pag. 320

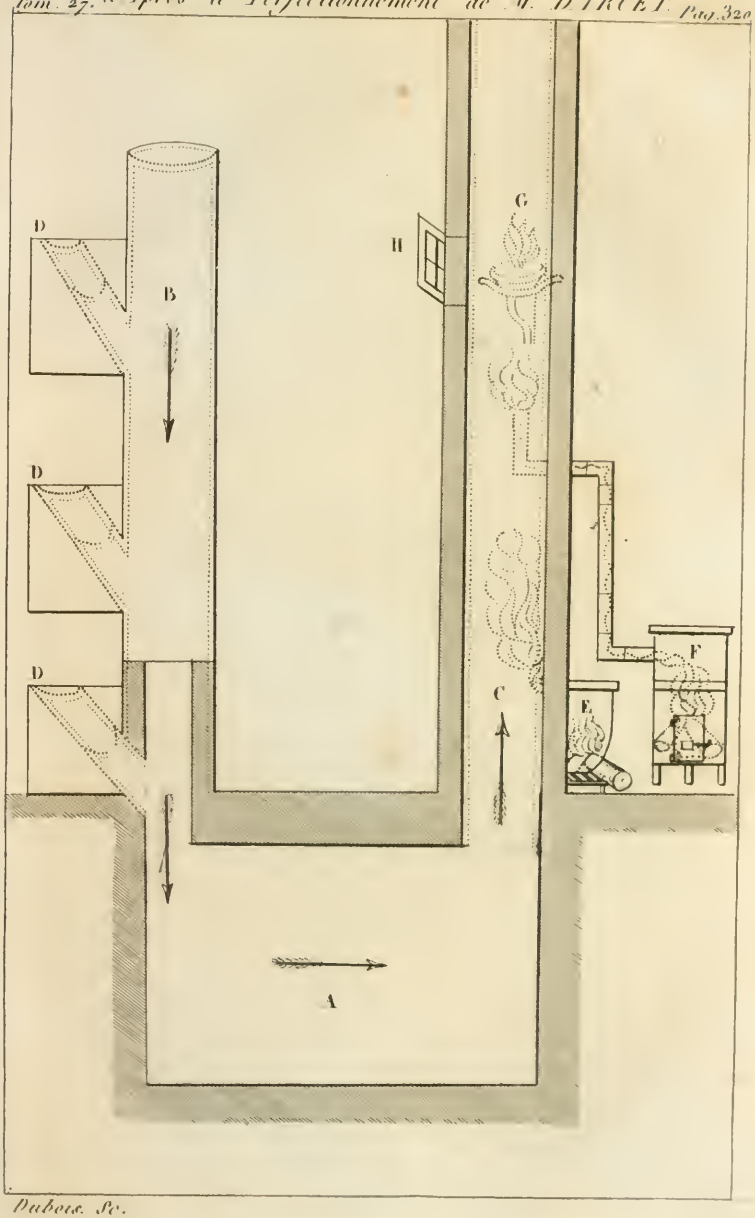

Dubois. Sc.

et tout le corps avec de l'eau très-froide, du vinaigre, l'insufflation de l'air, les stimulans à l'intérieur et à l'extérieur, l'exposition du corps du moribond à un air libre et frais, composent en grande partie le traitement des asphyxiés des fosses d'aisances. S'ils l'ont été par l'hydro-sulfure d'ammoniaque, ou le gaz hydrogène sulfuré, gaz qui produit une action terrible sur l'économie animale, le secours le plus efficace qu'on puisse leur donner, suivant MM. Dupuytren et Thénard, consiste à leur faire respirer le gaz muriatique oxigéné. Il agit dans les organes de la respiration, comme dans la fosse d'aisances; il neutralise le gaz délétère en le décomposant, en s'emparant de son hydrogène. *Voyez* ASPHYXIE.

Les maladies auxquelles les vidangeurs sont spécialement exposés; les précautions qu'ils doivent prendre pour nettoyer les fosses d'aisances et pour le gadouage; les mesures de police qui sont relatives à leur métier, formeront le sujet d'un autre article. *Voyez* VIDANGEUR. (MÉRAT)

JANIN, Anti-méphitique, ou moyens de détruire les exhalaisons pernicieuses des fosses d'aisances; in-4°. Paris, 1782.

LAUDANUM, s. m.; mot que l'on croit formé de *laus*, louange, et que l'on dit avoir été créé par quelque chimiste, pour désigner une préparation médicinale qui excita son enthousiasme, et qu'il offrit à la thérapeutique comme un don digne d'éloges. Aujourd'hui on ne connaît sous ce nom que des composés dont l'opium fait la base, mais dans lesquels il se trouve associé à divers ingrédiens.

On a pendant longtemps cherché à enlever à l'opium l'influence narcotique qu'il porte sur le cerveau, en lui conservant toutes ses facultés curatives. On voulait que ce puissant agent continuât de servir les intérêts de la thérapeutique, mais qu'il cessât de provoquer les effets immédiats ou pharmacologiques qui dérivent de son action sur l'appareil cérébral. On essaya un grand nombre de moyens pour arriver à ce résultat : tous remplissent un de ces deux objets. Ou ils agissent sur l'opium lui-même, tendent à modifier sa nature chimique, à changer le caractère de sa force agissante, la nature de l'impression qu'il fait sur les organes vivans; c'était là ce que l'on voulait obtenir d'une ébullition longtemps prolongée de cette substance, de la fermentation qu'on lui faisait subir, de l'addition de matières alcalines dans les composés qu'il formait; ou bien les correctifs que l'on ajoutait à l'opium n'avaient aucun pouvoir sur sa constitution intime, mais ils agissaient avec lui sur le corps, l'influence de leur force active s'exerçait en même temps que la sienne sur les tissus vivans; la première diminuait la puissance et affaiblissait les effets de la faculté stupé-

fiante; ce qui pouvait être utile dans beaucoup d'affections morbifiques, où il devient avantageux d'empêcher l'opium d'engourdir trop fortement certains appareils organiques, sans nuire au bien que l'on attend de son pouvoir sur les endroits où la maladie a son siége. Relativement au second, quand on joint l'opium à une potion alcoolique; quand on fait dissoudre cette substance dans l'alcool ou dans le vin, on a une composition mixte, dans laquelle existent une propriété narcotique et une propriété stimulante, dont l'exercice simultané justifie les observations que nous venons de faire. Les ingrédiens excitans qui entrent dans un grand nombre de préparations opiatiques, comme la canelle, le safran, le macis, la muscade, le baume du Pérou, le gingembre, etc., sont dans le même cas. Ils ne peuvent rien sur l'opium; mais leur faculté excitante sert utilement à modérer l'action stupéfiante du suc du pavot. Seulement, comme on donne les préparations opiatiques par gouttes ou par grains, il se trouve rarement, dans la dose que l'on en administre, une assez grande somme de principes excitans, pour que leur influence devienne sensible, et ait quelque pouvoir sur celle de l'opium: de manière que leur présence, dans beaucoup de ces composés, devient insignifiante.

Laudanum liquide de Sydenham. Nous donnerons ici la formule de ce médicament dont on fait un usage très-fréquent:

Opium, deux onces; safran, une once; canelle et gérofle, de chaque un gros; vin d'Espagne, une livre.

On met ces substances infuser dans le vin pendant douze à quinze jours. Au bout de ce temps, on dépure la liqueur et on la conserve pour l'usage.

On donne cette composition à la dose de quatre, dix, douze gouttes et beaucoup au delà, selon les indications que l'on veut remplir et l'intensité que l'on veut donner à la médication qu'elle doit déterminer. C'est une manière avantageuse et commode d'administrer l'opium: on s'en sert dans les coliques, les spasmes, les douleurs nerveuses, dans tous les cas enfin où l'opium et les narcotiques sont indiqués. A la dose à laquelle on prend le laudanum liquide de Sydenham, on ne peut tenir aucun compte du produit des principes excitans de la canelle, du safran, ni du gérofle. *Voyez* NARCOTIQUE, OPIUM.

(BARBIER)

LAURENT (EAUX MINÉRALES DE SAINT-); village à quatre lieues de Langogne et cinq de Joyeuse. Il est situé dans un vallon hérissé de tous côtés de rochers et de montagnes très-élevées: les chemins pour y parvenir sont rudes et difficiles: les eaux thermales que l'on y trouve sont dirigées par un médecin.

Nature du sol. Le pays est très-abondant en ardoises brillantes.

Source. Elle est située au milieu du village; un tuyau fournit l'eau nécessaire à la boisson, et trois autres distribuent l'eau aux bains et aux étuves.

Propriétés physiques. L'eau de la fontaine Saint-Laurent, dit Combalusier, est toujours claire et transparente; elle n'a presque point d'odeur ni de goût particulier; elle ne dépose aucun sédiment; sa température, d'après M. Boniface, est de quarante-deux degrés (therm. Réaumur).

Analyse chimique. Les principes chimiques de l'eau de Saint-Laurent sont loin d'être exactement connus. M. Boniface dit y avoir trouvé, en 1779, un nitrate alcalin, à la dose de quatre à cinq grains par livre; il assure qu'elle ne contient ni fer, ni soufre.

Propriétés médicales. Combalusier présente les eaux de Saint-Laurent comme très-efficaces, dans les cas de glaires de l'estomac, d'obstructions des viscères de l'abdomen, surtout du foie, des flatuosités des intestins, dans le rhumatisme, la gale, les dartres, la sciatique, la roideur, et la rétraction des membres. Il vante surtout leur effet dans les maladies de la poitrine, l'asthme, la toux invétérée; il les proscrit lorsque la phthisie pulmonaire a été précédée d'hémoptysie.

Mode d'administration. En boisson, les eaux de Saint-Laurent portent à la peau et déterminent la constipation. Elles forment pour les habitans une boisson douce et légère; ils s'en servent aussi, au lieu de savon, pour blanchir le linge et nettoyer le corps.

ROCHIER (Jean bapt.), *An chlorosi aquæ Sancti-Laurentii, Balneorum dicti?* Thèse soutenue dans les écoles de Montpellier, sous la présidence de Jean Bezac. *Monspelii*, 1714.

COMBALUSIER, Mémoire sur les eaux de Saint-Laurent, inséré dans le Recueil de l'assemblée publique de la Société royale des sciences de Montpellier, tenue le 25 avril 1743. Montpellier, 1743.

ESTÈVE, Lettres sur les eaux de Saint-Laurent, de Lodève et de Brasége (*Nature considérée*, t. v, p. 33, 1774). Cette lettre contient une notice succincte sur les eaux de Saint-Laurent.

BONIFACE, Analyse des eaux minérales de Saint-Laurent; in-12. 1779.

(M. P.)

LAURÉOLE, s. f., *laureola*, Offic.; *daphne laureola*, L.; plante de la famille naturelle des thymelées, Jussieu; et de l'octandrie monogynie du système de Linné. La lauréole est un arbrisseau toujours vert, glabre dans toutes ses parties, dont la racine donne naissance à plusieurs tiges cylindriques, hautes de deux à trois pieds, divisées en rameaux garnis, dans leur partie supérieure, d'un grand nombre de feuilles éparses, lancéolées, rétrécies à leur base, portées sur de courts pétioles,

épaisses, coriaces, luisantes. Les fleurs sont verdâtres, disposées, cinq à six ensemble, par petites grappes courtes, penchées ou pendantes, situées dans les ais-elles des feuilles. Quelques bractées alternes, ovales, concaves et caduques, les accompagnent. Ces fleurs ont un calice tubuleux, pétaliforme, à limbe partagé en quatre divisions; huit étamines plus courtes que le calice, et un ovaire supérieur surmonté d'un style simple. Le fruit est un petit drupe ovoïde, d'abord vert, noirâtre à sa maturité, contenant un noyau monosperme. On trouve cette plante dans les lieux ombragés et les bois, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, etc.; elle fleurit en février et mars.

C'est la forme et la verdure perpétuelle des feuilles de ce joli arbrisseau, qui lui ont fait donner le nom de lauréole, petit laurier. On le voit déjà figurer sous ce nom dans l'*Hortus sanitatis* de J. Cuba, imprimé en 1491. Quelques auteurs ont cru reconnaître dans la lauréole le *daphnoïdes* de Dioscoride et de Pline: cette opinion est assez vraisemblable; car, quoique la description que Dioscoride nous a laissée de son *daphnoïdes* soit très-incomplette, elle offre cependant plus de rapports avec notre lauréole qu'avec toute autre plante.

La lauréole, par toutes ses propriétés, se rapproche beaucoup du garou et des autres arbrisseaux du genre *daphne*. Les fruits, les feuilles et surtout l'écorce sont doués d'une âcreté, d'une causticité remarquables. Les gens de campagne en prennent quelquefois les baies, depuis deux jusqu'à quatre, pour se purger; mais on a vu divers accidens, tels que des vomissemens, des tranchées violentes, des superpurgations accompagnées de déjections sanguinolentes, résulter de cet usage imprudent. Ils ont d'ailleurs le soin de les prendre entières et non écrasées; car, de cette dernière manière, ils ne pourraient pas en supporter les effets. L'âcreté de ces baies, quoique différens oiseaux les mangent, dit-on, avec avidité, est telle, que le célèbre Van Swiéten, pour avoir seulement goûté au suc huileux qu'il en avait extrait avec ses doigts, éprouva une inflammation de la gorge assez vive, pour craindre d'être suffoqué (*Comment.*, vol. 1, p. 638).

Non-seulement la lauréole, prise à l'intérieur, peut occasioner de graves accidens, mais encore elle exhale une sorte d'odeur vireuse, qui est surtout plus prononcée lorsqu'elle est en fleur, et qui peut produire sur certains individus nerveux un état de malaise très-prononcé. Nous connaissons un jeune homme qui éprouva un violent mal de tête et des vertiges, pour avoir passé une nuit ayant dans sa chambre une douzaine de branches de lauréole, dans le moment où cette plante était fleurie. Ayant reconnu la cause du mal, il le fit

disparaître, en éloignant la lauréole et en s'exposant lui-même au grand air.

Quelques médecins n'ont cependant pas craint d'en prescrire, comme purgatif, les feuilles ou même l'écorce, macerées dans le vinaigre, ou en décoction dans l'eau. C'est un médicament dangereux, inusité et d'ailleurs parfaitement inutile, une foule de substances purgatives, d'un effet plus doux, plus sûr, étant à la disposition des médecins. C'est un de ces moyens qui ne doivent être employés que dans un cas urgent, et à défaut de tout autre.

La décoction de lauréole a été essayée, comme celle de garou, contre les scrofules, les engorgemens glandulaires, les maladies cutanées et syphilitiques; mais les bons effets ne peuvent encore en être regardés comme constatés.

La véritable utilité médicale de la lauréole consiste dans l'usage qu'on peut faire de son écorce préparée comme celle du garou, et des *daphne gnidium*, *tartonraira* et autres, pour former des exutoires (*Voyez* GAROU) : les feuilles broyées et appliquées sur la peau produisent un effet analogue.

La décoction de lauréole, qui semble la manière la plus convenable d'employer cette plante à l'intérieur, si on croyait devoir le faire, se prépare avec une demi-once ou au plus une once d'écorce ou de feuilles pour trois livres d'eau, qu'on fait réduire d'un tiers par l'ébullition. Quelque substance douce, mucilagineuse, doit toujours être ajoutée à cette décoction, pour en tempérer l'âcreté. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS)

LAURIER, s. m., *laurus*. On dérive communément de *laus*, louange, gloire, le mot latin *laurus*, à cause de l'usage du laurier pour couronner les vainqueurs. M. de Théis, dans son Glossaire de botanique, aime mieux en voir l'origine dans le mot celtique blawr, qu'il faut prononcer lawr, le b n'étant que paragonique, et qui signifie vert. La verdure perpétuelle du laurier motive cette dénomination.

Le laurier est un genre de plantes dont M. de Jussieu a fait le type d'une famille naturelle à laquelle il donne le nom de laurinées; dans le Système de Linné, il est rangé dans l'ennéandrie monogynie, et Tournefort le plaçait dans la première section de sa vingtième classe, comprenant les arbres ou les arbrisseaux à fleur monopétale, dont le pistil devient un fruit mou, renfermant des graines dures. Les lauriers sont des arbres ou de grands arbrisseaux à feuilles simples, ordinairement alternes; leurs fleurs sont petites, axillaires, ou terminales, et souvent à sexes séparés. Les fleurs hermaphrodites ont un calice divisé plus ou moins profondément en quatre à six découpures; point de corolle; six à douze étamines insérées sur plusieurs rangs, ayant les anthères adnées dans la

partie supérieure de leurs filamens; un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style simple et terminé par un stigmate obtus. Le fruit est un drupe ovale, à une seule loge, contenant un noyau monospeime.

Les botanistes du moyen âge et les auteurs de matière médicale ont souvent appliqué le nom de laurier à plusieurs arbres ou arbrisseaux fort différens des espèces du genre laurier proprement dit, seulement parce qu'ils avaient avec le laurier commun certains rapports dans la forme et la verdure perpétuelle de leurs feuilles; quelques especes même ont aussi reçu ce nom, quoiqu'elles n'aient, sous ce point de vue, aucune similitude avec le laurier. Depuis que la botanique a été soumise à des règles plus fixes, et que les vrais caractères des végétaux ont été mieux appréciés, toutes ces plantes ont été rapportées à des genres différens, auxquels elles convenaient par les parties de leur fructification; mais comme elles sont généralement plus connues, dans les livres de médecine, sous leurs noms vulgaires de lauriers, nous en parlerons ici après avoir traité du genre laurier, *laurus* de Linné.

Les lauriers forment dans le règne végétal un des genres les plus remarquables par la beauté des arbres qu'il renferme et par l'importance des produits qu'il fournit à la médecine. Le camphre, la canelle, le sassafras sont tous du nombre des médicamens qu'on lui doit. Les lauriers sont plus ou moins aromatiques, qualité qui est même commune à toutes les plantes de la famille des laurinées. Elle est très-prononcée dans les feuilles, les fruits, le bois et surtout l'écorce des diverses espèces de laurier. On en compte aujourd'hui un assez grand nombre pour que quelques botanistes aient regardé comme utile de partager ce genre en plusieurs.

Parmi les lauriers employés en médecine se distinguent surtout le canellier (*laurus cinnamomum*, L.), et le camphrier (*laurus camphora*, L.) L'histoire de ces deux arbres a été donnée aux mots *camphre* et *canelle*. On a parlé de même du laurier culilawan (*laurus culilawan*) sous ce dernier mot. Sous celui de sassafras se trouvera l'histoire de l'espèce du même genre (*laurus sassafras*, L.), qui fournit ce médicament. Enfin c'est au mot *pichurim* qu'on parlera du fruit aromatique, quelquefois usité dans les parfums et la médecine sous le nom de fève de pichurim, et qu'on regarde comme provenant d'une autre espèce de laurier encore mal connue.

LAURIER FRANC, laurier commun; *laurus nobilis*, Lin.; *laurus*, Offic.; *δάφνη*; arbre moyen, pouvant s'élever à quinze, à vingt-cinq pieds, et acquérant en général une hauteur d'autant plus grande, qu'il habite un pays plus chaud. Ses rameaux sont très-droits, plians, glabres, verdâtres, rap-

prochés de la tige. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, lancéolées, coriaces, d'un vert foncé, glabres, luisantes en dessus, plus ou moins ondulées en leurs bords, longues de trois à cinq pouces, larges de quinze lignes à deux pouces. Ses fleurs sont petites, d'un blanc jaunâtre, portées sur des pédoncules fort courts, et disposées plusieurs ensemble dans les aisselles des feuilles; elles sont dioïques, et leur calice est à quatre ou cinq divisions. Les mâles ont huit à douze étamines. Les fruits, qui succèdent aux fleurs femelles, sont de petits drupes ovoïdes, bleuâtres ou noirâtres lors de leur maturité, qui arrive en automne; on leur donne le plus souvent le nom de baies. Les fleurs paraissent en mars et avril.

Ce laurier, la seule espèce de ce genre qui soit indigène de l'Europe, et la plus anciennement connue, croît naturellement en Espagne, en Italie, en Grèce, dans le Levant; il s'est naturalisé dans la Suisse et dans plusieurs départemens du midi de la France, où il vient maintenant presque spontanément. Dans le Nord on le cultive dans les jardins; mais les hivers rigoureux le font souvent souffrir.

Aucun arbre ne fut plus célèbre dans l'antiquité que le laurier. Il n'en est point auquel se rattachent tant de souvenirs différens, et surtout des souvenirs plus intéressans.

Son nom grec rappelle une des plus agréables fictions de l'ancienne mythologie. Daphné, la plus belle des nymphes, poursuivie par Apollon, le plus beau des dieux, près de succomber à la fatigue, à l'amour peut-être, invoque le fleuve Pénée et la Terre, auxquels elle doit le jour. Ne pouvant la dérober autrement aux transports d'un dieu si puissant, ils la transforment en arbre. Apollon, trompé, n'embrasse qu'une froide écorce, mais elle lui est chère.

. . . . . *Hanc quoque Phœbus amat.*
OVID. Met. I.

Il cherche à charmer ses regrets en se couronnant de ses rameaux. C'est dans Ovide qu'il faut lire cette fable embellie de toutes les grâces de la poésie.

Complexusque suis ramos, ut membra, lacertis,
Oscula dat ligno, refugit tamen, oscula lignum.
Cui Deus : At quoniam conjux mea non potes esse,
Arbor eris certè, dixit, mea : semper habebunt
Te coma, te cytharæ, te nostræ, laure, pharetræ.
Tu ducibus Latiis aderis, cum læta triumphum
Vox canet, et longas visent Capitolia pompas.
Postibus augustis eadem fidissima custos
Ante fores stabis; mediamque tuebere quercum.
Utque meum intonsis caput est juvenile capillis,
Tu quoque perpetuos semper gere frondis honores.
Finierat Pœan : factis modò laurea ramis
Annuit; utque caput, visa est agitasse cacumen.
METAM., lib. I.

D'autres auteurs racontent la même fable avec des circonstances un peu différentes.

Ainsi qu'Apollon, inventeur de la médecine qui prolonge la vie, et des arts qui en font le charme, Esculape en était ordinairement couronné, à cause, dit Festus (*De verb. signif.* IX, 189), des précieux médicamens que fournit cet arbre. Bacchus même portait quelquefois la couronne de laurier. Il parait la tête des oracles, des pontifes, des triomphateurs, des césars, et les faisceaux, signe de la puissance suprême. L'entrée des temples en était plantée ainsi que celle des palais impériaux. On en suspendait en outre aux portes de ces édifices, et à celles des grands, des guirlandes qui se renouvelaient chaque année. On rendait encore, il y a peu de temps, le même hommage aux personnages distingués dans différentes villes d'Italie.

Le messager, porteur d'une bonne nouvelle, ornait sa javeline de laurier. La lettre par laquelle un général romain annonçait une victoire au sénat en était entourée. Lors de son triomphe, les enseignes victorieuses et les lances des soldats en étaient parées comme lui-même. Les vaisseaux l'étaient de même après une victoire navale. Après la cérémonie, le triomphateur déposait sa couronne dans le temple de Jupiter. C'est ce qu'on appelait, *Jovis gremio deponere lauream* (Sen. ad Helv. c. 10). Le laurier le disputait à l'olivier comme symbole de la paix. Une branche de cet arbre, élevée au milieu du combat, annonçait le désir de le terminer. Le suppliant qui s'approchait des autels en avait le front ceint, ou en portait un rameau entouré de bandelettes de laine blanche. Celui surtout qui avait reçu de l'oracle une réponse favorable ne manquait point de s'en couronner.

Récompense de la valeur du guerrier, de la vigueur de l'athlète, il était également celle des travaux plus paisibles et non moins glorieux du poète. Il croît encore sur le tombeau de Virgile; Pétrarque le reçut au Capitole avec une pompe comparable aux anciens triomphes; le Tasse eût honoré les lauriers s'il eût vécu un jour de plus : la fortune envia jusqu'à ce dernier bonheur au chantre de Jérusalem. Depuis, les souverains ont souvent accordé aux grands poètes qu'ils voulaient honorer, le titre de lauréats, quoique la cérémonie de leur couronnement n'a plus eu lieu. Le premier titre, conféré à ceux qui se livrent à l'étude des lettres et des sciences, le baccalauréat (de *bacca* et de *laurus*), rappelle la couronne de laurier chargée de ses baies, qui, dans les premiers temps, leur était offerte. Le même usage paraît avoir eu lieu autrefois lors de la promotion des médecins aux honneurs du doctorat. Longtemps, dans la plupart des écoles, et surtout dans celles de Bâle et d'Allemagne, couronner du laurier d'Apollon (*laurea*

phœbea seu apollinari redimere), était l'expression consacrée pour proclamer l'admission du candidat à cette dignité (J. Bauhin., *Hist. plant.*, vol. 1, p. 418).

Aux fêtes d'Apollon, appelées Daphnéphories, on portait solennellement des branches de laurier en procession. Dans le midi de l'Europe, il sert à la célébration de la fête des Rameaux, comme le buis dans nos contrées septentrionales, parce qu'il est de même toujours vert. L'un et l'autre remplacent dans cette cérémonie les palmes de l'Orient.

Les Romains encore pauvres et vertueux brûlaient dans les sacrifices le laurier au lieu d'encens. Ils l'appelaient souvent la plante du bon génie, *boni genii plantam ;* ils étaient persuadés qu'elle attirait la faveur céleste sur le lieu où elle se trouvait. Au commencement de l'année, le peuple en mêlait les feuilles aux lignes qu'il offrait aux magistrats, aux grands, *salutaris ominis gratiâ*. Quelques traces de cet usage subsistaient, dit-on, encore en Provence, assez récemment.

Seul de tous les arbres, le laurier passait pour ne pouvoir jamais être frappé de la foudre. Il était contre ses coups un préservatif divin.

Tum spissa ramis laurea fervidos
Excludet ictus.

HORAT.

Faible et timide comme tous les méchans, Tibère ne manquait jamais, quand le tonnerre se faisait entendre, de mettre une couronne de laurier sur sa tête. Une conscience pure l'eût sans doute encore mieux rassuré.

On mettait une branche de laurier sous sa tête avant de s'endormir, afin d'avoir des songes vrais. Mâché, on lui attribuait la vertu d'exciter l'enthousiasme prophétique et de dévoiler l'avenir. On donnait souvent aux oracles, aux pythies, aux sibylles, à tous ceux qui se mêlaient de prophétiser, l'épithète de δαφνηφαγος, mangeurs de laurier (Sophocl. Cass.). Tibulle fait dire par une sibylle :

Vera cano, sic usque sacras innoxia lauros
Vescar, et æternum sit mihi virginitas.

Le laurier était spécialement chez les anciens le symbole de la divination. De là les expressions de *fatidica laurus*, *venturi præscia laurus*, et tant d'autres analogues, fréquentes dans les poètes. On tirait des conjectures même de la manière dont il brûlait. S'il crépitait fortement, l'augure était favorable; fâcheux, s'il brûlait sans bruit.

Et tacet extincto laurus adusta foco.

PROPERT.

Cette manière d'interroger la destinée s'appelait Daphnomantie.

Le temple d'Apollon, le plus célèbre par ses oracles, celui de Delphes, n'avait d'abord, suivant Pausanias, été formé que d'une simple enceinte de lauriers plantés autour de l'ouverture que recouvrait le trépied mystérieux sur lequel s'asseyait la pythie. Ce trépied lui-même ne fut, dit-on, originairement qu'une souche de laurier tenant au sol par trois racines.

Hésiode feint, au commencement de sa Théogonie, que les Muses l'ayant fait goûter au laurier sur le Parnasse, il se sentit tout à coup inspiré du talent poétique. Juvénal, dans ces mots :

Laurumque momordi,

paraît faire allusion à la même fable.

La seule présence du laurier chassait les mauvais génies, rendait nuls tous les enchantemens. Les pasteurs le brûlaient pour purifier par sa fumée leurs étables et leurs troupeaux. Le marchand croyait assurer la prospérité de son commerce en aspergeant ses marchandises avec une branche du même arbre, trempée dans la fontaine de Mercure. Dans les consécrations, dans les cérémonies expiatoires, c'était toujours avec un rameau de laurier que se faisaient les aspersions d'eau lustrale. Il servait au même usage dans les funérailles, où le mort même en était souvent couronné.

Symbole de la victoire, il était encore celui de la clémence qui en rehausse l'eclat. On le voit dans sa main sur plusieurs médailles, de même que dans celles de la piété, de la sécurité. Il était aussi l'emblème de la pureté virginale.

Casta redimitus tempora lauro.
TIBULLE.

Laurus virgineos quæ quondam fronde pudicâ
Umbrabat thalamos.
CLAUDIEN.

Le feu sacré des vestales, quand il s'était éteint, se rallumait en frottant l'un contre l'autre deux morceaux secs de laurier. Tragus nous apprend que de son temps, en Allemagne, les bergers employaient le feu ainsi obtenu à des usages superstitieux.

Columelle et Pline assurent qu'il suffit de planter dans les champs des branches de laurier, pour empêcher les fâcheux effets de la rouille des céréales. La rouille abandonne les feuilles de ces plantes pour passer sur celles du laurier. C'est précisément le contraire de ce qu'on dit depuis longtemps de l'épine-vinette, et que les expériences récentes de divers savans semblent confirmer.

La célébrité du laurier, toutes les merveilles qu'on en racontait, ne justifient-elles pas, en quelque sorte, le vœu d'Empédocle, qui, persuadé de la transmigration des ames,

désirait qu'après sa mort la sienne passât dans cet arbre divin, plutôt que dans tout autre corps ?

Il est temps de considérer le laurier sous un point de vue plus conforme au but de ce Dictionaire. Peut-être l'aperçu que nous venons d'offrir de ses usages civils, symboliques, religieux, superstitieux, a-t-il paru superflu à plus d'un lecteur; mais il s'agissait de l'arbre spécialement consacré aux premières divinités médicales. Que ce soit là notre excuse. Il n'y a point de doute d'ailleurs que les opinions généralement répandues à son égard, l'emploi journalier qu'on en faisait dans tant de circonstances diverses, n'aient contribué pour beaucoup à la haute estime qu'en faisaient les médecins de l'antiquité.

Les feuilles du laurier franc, si on les froisse entre les mains, exhalent une odeur aromatique très-prononcée; mâchées, elles sont d'une saveur piquante, amère, un peu astringente.

Après avoir mentionné tant et de si nobles usages de cet arbre, on craint presque de parler de celui qu'on en fait dans la cuisine. Il y était habituellement employé chez les Romains comme condiment, et il tient encore aujourd'hui une place honorable parmi ceux que nous n'avons pas besoin d'emprunter aux Indes. Il donne aux mets où l'on ajoute ses feuilles, une saveur, un parfum agréables. Il fait plus, en leur communiquant quelque chose de ses qualités stimulantes, il peut contribuer à en faciliter la digestion.

Le laurier était bien plus fréquemment usité dans la médecine des anciens, qu'il ne l'est aujourd'hui. Ils se servaient de ses feuilles, de ses baies, de l'écorce de ses racines. Non-seulement ils le regardaient comme utile dans un grand nombre de maladies, mais il passait encore pour un des moyens les plus puissans pour combattre tous les poisons. Il suffisait même d'en être frotté pour être à l'abri de leurs funestes effets. Il rendait sans danger les morsures des serpens, des scorpions et des autres animaux venimeux. Il garantissait des contagions. On le brûlait, pour remédier à l'infection de l'air. Hérodien rapporte que Commode, pendant une peste, se retira, par l'avis de ses médecins, dans un lieu où les lauriers croissaient en abondance. A Athènes, des branches de laurier et d'acanthe suspendues à la porte d'une maison, annonçaient qu'elle renfermait un malade. L'opinion de la vertu préservatrice du laurier, et l'espoir d'empêcher, par cette précaution, la maladie de se propager, furent probablement les motifs qui introduisirent cette coutume. C'était assez pour n'avoir rien à redouter, que de porter un bâton de cet arbre. Telle est l'origine de l'adage δαφνίτην φέρω βακτηρίαν, je porte un bâton de laurier, dont se servaient ceux qui venaient d'échapper

heureusement à quelque danger. On retrouve, dans le conseil donné par quelques modernes de mâcher des baies de laurier pour se garantir des fièvres contagieuses, un reste de ces antiques opinions.

Les buveurs, en mettant des feuilles de laurier dans leur vin, croyaient pouvoir éviter l'ivresse. Il paraît, par les vers suivans de Martial, que certaines femmes surtout prenaient cette précaution, afin d'en boire à leur gré, sans que leur haleine les trahît :

Fœtere multo myrtale solet vino,
Sed fallat ut nos, folia devorat lauri,
Merumque, cautâ fronde, non aqua miscet.

Tâchons d'apprécier les véritables qualités du laurier : elles se rapprochent de celles de toutes les autres plantes aromatiques. Exciter, fortifier l'estomac et les nerfs, activer le cours du sang, tels sont les effets qu'on peut en attendre. C'est par cette manière d'agir sur notre organisme, qu'on peut l'employer utilement dans la plupart des affections caractérisées par la débilité des organes digestifs, la stagnation des fluides, de même que pour faciliter l'expulsion des flatuosités, pour provoquer le flux menstruel.

L'infusion aqueuse des feuilles peut être employée dans ces divers cas; elle excite l'appétit. On en a quelquefois préparé des lavemens carminatifs et même des bains dans les affections hystériques. Cuites dans du vin, on les a appliquées sur des meurtrissures, sur des engorgemens, pour les dissiper.

Les baies du laurier, plus fréquement employées que les feuilles, le sont cependant rarement seules. Quelque chose d'onctueux se mêle à leur amertume. Leur odeur, leur saveur aromatiques sont plus fortes que celles des feuilles. Elles doivent être considérées comme jouissant, seulement dans un degré un peu plus marqué, des mêmes propriétés.

C'est à tort qu'on a accusé les baies du laurier de produire l'avortement. Elles n'ont jamais causé de si tristes effets, quoique Spielmann ne les regarde pas comme absolument sans inconvénient. Quant à ce que dit Ettmuller de l'épreuve à laquelle le charlatanisme ou l'ignorance faisaient servir leur infusion vineuse, qui, donnée à une femme, devait la faire vomir si elle était enceinte, ce qui n'avait pas lieu dans le cas contraire, c'est une de ces choses qui n'ont pas besoin d'être réfutées sérieusement. Une pareille épreuve eût toujours fait conclure négativement, le laurier ne jouissant d'aucune propriété émétique.

Dioscoride paraît, il est vrai, l'attribuer à ses feuilles; mais cette assertion, que rien ne justifie et que Pline a répétée, en copiant, comme à son ordinaire, le pharmacologiste d'Ana-

zarbe, ne paraît fondée que sur une erreur dans la manière de lire le texte grec de cet auteur.

Les feuilles de laurier sont quelquefois prescrites en poudre; mais on ne peut que fort difficilement réduire les fruits à la même forme.

Les baies du laurier fournissent des substances huileuses, différentes suivant les procédés employés pour les extraire. L'une, qui est volatile et qui s'obtient par la distillation, ne s'emploie que rarement à l'intérieur. On l'a cependant administrée quelquefois à la dose d'une à six gouttes, comme carminative, soit sur du sucre, soit mêlée, par le moyen d'un mucilage, à un véhicule convenable. On a voulu autrefois la faire passer pour un antidote du laurier-cerise. Les feuilles donnent aussi de l'huile essentielle.

L'huile fixe qu'on retire des fruits par expression, dans les pays où croît spontanément cet arbre, présente des différences assez grandes, suivant qu'elle est obtenue après la décoction préalable de ces fruits, ou, sans cette précaution, celle que donne le premier procédé est plus odorante, plus sapide que l'autre.

On fait, avec l'huile de laurier, des onctions sur l'abdomen, ou bien on l'ajoute, depuis une demi-once jusqu'à une once et demie, dans des lavemens, pour dissiper les coliques flatulentes. On en a frotté quelquefois avec avantage des membres paralysés ou contractés. Elle paraît agir aussi comme calmante sur les parties douloureuses. Introduite dans le conduit auditif, au moyen d'un peu de coton qui en est chargé, elle a, dit-on, contribué à faire cesser des tintemens d'oreille, à rendre l'ouïe plus facile. On l'a aussi employée pour détruire la vermine de la tête.

Les baies de laurier ont donné leur nom à un électuaire dont elles sont l'ingrédient principal. Les diverses parties de cet arbre entrent dans une foule de préparations pharmaceutiques, que nous croyons inutile d'indiquer, parce qu'elles n'occupent, le plus souvent, au milieu des substances nombreuses qui composent ces formules, qu'une place tout-à-fait accessoire : plusieurs de ces préparations sont d'ailleurs tombées en désuétude.

LAURIER-CASSE, vulgairement CASSE EN BOIS, *laurus cassia*, Lin.; *cassia lignea*, Offic.; arbre de vingt-cinq pieds de hauteur ou plus, divisé en un grand nombre de rameaux glabres et rougeâtres. Ses feuilles sont presque opposées, pétiolées, lancéolées, aiguës, glabres en dessus et en dessous, persistantes, longues de cinq à six pouces. Ses fleurs sont petites, blanchâtres, portées sur des pédoncules très-grêles, et disposées, dans la partie supérieure des rameaux, en petites pani-

cules lâches; elles ont leur calice divisé en six découpures ouvertes presque en étoile, et neuf étamines plus courtes que les divisions caliciuales. Ce laurier croît spontanément dans l'Inde, à la Cochinchine et dans les îles de la Sonde; les Français l'ont transporté à l'Ile de France, où il est connu sous le nom de canellier de la Cochinchine; on le cultive au Jardin du Roi, à Paris.

C'est l'écorce de cet arbre qu'on désigne sous les noms de casse en bois, canelle de Malabar; elle se rapproche beaucoup, par sa couleur et son odeur, de la véritable canelle; mais elle est dure, beaucoup moins aromatique et même d'une saveur différente. Elle ne prend pas non plus toujours, comme la canelle, en se desséchant, la forme de rouleaux serrés, d'où vient le nom de *dawul-curundu*, qu'on lui donne à Ceylan, et qui signifie canelle plate. On croit qu'elle est ce que les Chinois appellent bois-sucre.

Il y a tout lieu de croire que l'écorce du laurier-casse est le *casia* de Dioscoride et des autres auteurs grecs et latins. Elle fut, ainsi que la cinnamome (canelle), du nombre des substances les plus anciennement usitées en médecine, puisque Hippocrate les prescrit ensemble dans son Traité des maladies des femmes (1. 609). Elle était plus fameuse encore comme parfum. L'Écriture en fait mention, en ce sens, dans l'Exode (30, 24), et dans ce passage du Psalmiste : *Mirrha et gutta et casia à vestimentis tuis* (ps. 44, 9). Les vers suivans de Plaute prouvent le cas qu'en faisaient les Romains :

Tu mihi stracte, tu cinnamomum, tu rosa,
Tu crocinum et casia es.

CURCUL., act. 1, sc. 2.

Il suffit de mâcher l'écorce du laurier-casse, pour s'apercevoir qu'elle contient une substance mucilagineuse assez abondante. La décoction aqueuse de cette écorce, réduite en poudre, acquiert, en se refroidissant, une consistance gélatineuse. C'est par la présence de cette espèce de mucilage qu'elle diffère surtout de la canelle.

La casse en bois fournit, par la distillation, une huile essentielle plus faible que celle de canelle. On assure que le bois en fournit comme l'écorce. Celle-ci est assez souvent substituée ou du moins mêlée à la vraie canelle dans le commerce : elle n'en diffère point par les propriétés; elle ne possède même celles de la canelle que dans un degré inférieur. C'est donc un médicament du grand nombre de ceux dont l'art peut se passer. Aussi ne paraît-il presque jamais aujourd'hui dans les formules.

Le nom de tamalapatra, que porte encore le laurier-casse dans l'Inde, semble appuyer l'opinion de plusieurs auteurs,

qui pensent que les feuilles sont le *malabathrum* des anciens. Suivant d'autres, c'est la feuille d'une espèce différente de laurier, *laurus malabathrum*, Lam., dont le *laurus culilawan* n'est peut-être qu'une variété. Quelques-uns pensent que c'est au betel, *piper betel*, L., qu'il faut rapporter le *malabathrum*, aussi désigné quelquefois sous le nom de feuille d'Inde, *folium indum*, ou même simplement de *folium*. L'origine du *malabathrum* des anciens est encore fort obscure. L'opinion la plus probable est celle qui le regarde comme distinct de la feuille d'Inde, qu'on a mal à propos confondue avec lui, et qui voit le premier dans la feuille du laurier-casse, et l'autre dans celle du poivre-betel (Sprengel, *Hist. rei herb.*, tom. 1, p. 194).

Quoi qu'il en soit, le *malabathrum* était très-estimé des anciens comme médicament et comme parfum : il était d'un prix excessif. Horace parle, dans son ode à Pompeius Varus, de l'usage qu'on en faisait pour embaumer ses cheveux.

Pompei, meorum prime sodalium,
Cum quo morantem sæpè diem mero
Fregi, coronatus nitentes
Malabathro Syrio capillos?

Lib. II, od. 5.

Il y a lieu de croire que c'est l'onguent qu'on en préparait qui est quelquefois désigné sous les noms de *foliatum*, ou *petalium* :

At mea me libram foliati poscit amica.

MARTIAL, epigr. II.

Au reste, le *malabathrum* n'est plus indiqué aujourd'hui que dans un petit nombre de préparations, qui, comme la thériaque et le mithridate, ont passé de l'antiquité jusqu'à nous. L'odeur et la saveur très-faibles des feuilles, quelquefois assez différentes, qu'on reçoit sous ce nom, annoncent trop peu d'énergie, suivant Murray, pour qu'on ne puisse pas les exclure sans inconvénient des formules où elles ont jusqu'ici conservé une place.

LAURIER BENJOIN, *laurus benzoin*, Lin. Cette espèce n'est qu'un arbrisseau très-rameux, qui s'élève ordinairement sous la forme d'un buisson à la hauteur de huit à dix pieds. Ses feuilles sont alternes, ovales, rétrécies à leur base, d'un vert peu foncé, glabres en dessus et en dessous, pubescentes à leurs bords pendant leur jeunesse, portées sur des pétioles très-courts, et tombant chaque année à l'automne. Les fleurs sont dioïques, petites, jaunâtres, pédiculées, disposées trois à cinq ensemble le long des rameaux, et elles naissent ordinairement avant les nouvelles feuilles. Les fleurs mâles ont un calice à six divisions, et neuf étamines inégales. Le calice des femelles n'a que quatre à cinq divisions. Les fruits sont de petits dru-

pes d'abord rouges, qui deviennent bruns ou noirâtres lors de la maturité. Ce laurier croît naturellement dans les lieux humides de l'Amérique septentrionale. On le cultive en France, en pleine terre.

Toutes les parties de cet arbrisseau exhalent, quand on les froisse dans les mains, une odeur agréable qui approche de celle du benjoin. C'est ce qui fut cause de l'erreur de Linné, qui, d'après Ray et Commelin, le regarda d'abord comme fournissant ce baume, dont par la suite il rapporta l'origine à une espèce de *croton* (*croton benzoë*). Suivant Dryander, c'est une espèce de *styrax* (*styrax benzoin*), qui fournit le benjoin. C'est un *terminalia* (*terminalia benzoin*), suivant d'autres. Il paraît que plusieurs arbres en donnent également; mais ils ne croissent que dans les contrées chaudes, et non dans les pays plus voisins du Nord, comme le laurier benjoin, qui peut supporter même les froids de nos hivers. L'histoire du véritable benjoin et de ses propriétés médicales a été traitée au long sous le nom de cette substance.

Dans les parties de l'Amérique où croît le laurier benjoin, son écorce pulvérisée sert quelquefois comme épice. Elle a surtout été employée de cette manière aux Etats-Unis pendant la guerre d'Amérique. Le suc qu'elle contient passe pour être un antidote contre le venin des serpens à sonnettes, propriété aussi douteuse dans cet arbre que dans plusieurs autres végétaux auxquels on l'attribue de même. On fait usage des fruits dans les coliques flatulentes.

Les fruits agréablement aromatiques du laurier cubèbe, *laurus cubeba*, Loureiro, originaire de la Chine et de la Cochinchine, sont employés comme assaisonnement dans ces pays, ainsi qu'aux Indes, où on les envoie desséchés. Ils doivent le nom de cubèbes, sous lequel ils y sont connus, à leur conformité de qualités et d'usage avec ceux d'une espèce de poivre, *piper cubeba*. Ces fruits et l'écorce du même laurier s'emploient aussi en médecine. On en regarde l'infusion comme utile dans l'hystérie et quelques autres affections nerveuses, et dans la paralysie.

Le fruit de l'avocatier, *laurus persea*, Lin., à peu près de la grosseur et de la forme de nos poires, est vanté comme l'un des plus délicieux de l'Amérique, quoiqu'il plaise peu aux Européens qui en goûtent pour la première fois. Sa pulpe, de consistance butireuse, ne semble qu'une huile fixe concrétée. Il paraît sur toutes les tables aux Antilles, où on le mange, comme nous faisons le melon, en même temps que le bouilli, et en l'assaisonnant de sel.

Il ne faut pas confondre le *laurus persea* avec le *persea* des anciens, souvent figuré sur les monumens de l'Egypte, où

il était célèbre, et qu'on croyait être le *cordia myxa*, L.; mais que M. Delile, dans un mémoire lu il y a peu de temps à l'Académie des sciences, rapporte, à une espèce d'arbre dont il fait un genre particulier, sous le nom de *balanites Ægyptiaca*.

Quelques autres espèces de lauriers plus ou moins analogues par leurs qualités à celles dont nous venons de faire mention, méritent d'être au moins citées.

L'écorce du laurier à cupule, *laurus cupularis*, Lam., est aromatique et excitante comme celles du canellier, du laurier-casse. Aux îles de France et de Bourbon, d'où il est originaire, et où son bois odorant est employé pour la menuiserie, on le connaît sous le nom de bois canelle. L'écorce du *laurus quixos*, Lam., qu'on appelle également au Pérou arbre de canelle, possède les mêmes propriétés.

Outre l'huile volatile, plusieurs lauriers contiennent dans leur écorce un suc âcre qui se présente sous la forme d'une sorte d'émulsion rougeâtre. Tels sont le laurier à petites feuilles (*laurus parvifolia*, Lam.), qui donne une teinture violette, le laurier globuleux (*laurus globosa*, Lam.), et probablement le laurier fétide (*laurus fœtida*, Ait.), et le laurier caustique (*laurus caustica*). Ce dernier, qui croît au Pérou, paraît surtout différer des autres arbres du même genre par ses qualités nuisibles. On assure que ses exhalaisons causent à ceux qui reposent trop longtemps sous son ombrage des pustules et des tumeurs douloureuses, et qu'il ne faut le couper qu'avec précaution, si l'on ne veut pas en être incommodé.

(LOISELEUR DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LAURIER ALEXANDRIN, nom vulgaire du fragon à feuilles nues. *Voyez* vol. XVI, p. 553. L. D.

LAURIER-CERISE, *lauro-cerasus*, Offic., *prunus lauro-cerasus*, Linn. Grand arbrisseau ou arbre moyen que Linné avait réuni dans son genre *prunus*, mais que plusieurs botanistes modernes placent maintenant dans le genre cerisier, qui en est une division. Dans le système linnéen, le laurier-cerise appartient à l'icosandrie monogynie. Tournefort l'avait rangé, en en faisant un genre particulier, dans sa vingt-unième classe, septième section, comprenant les arbres et les arbrisseaux à fleurs en rose dont le pistil devient un fruit à noyau. M. de Jussieu lui avait donné place dans une des sections de sa grande famille des rosacées. Quant à nous, considérant comme une famille bien distincte cette section des rosacées de M. de Jussieu, nous lui donnons le nom d'amygdalées, et le laurier-cerise est pour nous de la famille des amygdalées, dont nous faisons dériver le nom de l'amandier commun, *amygdalus*.

Le laurier-cerise, nommé aussi laurier-amandier, laurier impérial, laurier au lait, s'élève à douze ou quinze pieds dans

le climat de Paris, et beaucoup plus haut dans nos départemens méridionaux ainsi que dans son pays natal. Ses rameaux, nombreux, étalés, sont recouverts d'une écorce cendrée, et garnis de feuilles alternes, ovales-oblongues, coriaces, persistantes, luisantes, d'un vert gai en-dessus, munies en leurs bords de quelques dents courtes et écartées, portées sur de courts pétioles, et longues de quatre à cinq pouces sur deux de large. Ses fleurs sont pédonculées, disposées en grappes axillaires de la longueur des feuilles. Elles ont une odeur d'amande amère qui est assez agréable, et sont composées d'un calice campanulé et à cinq lobes, de cinq pétales ovales et très-ouverts, d'une vingtaine d'étamines, et d'un ovaire supérieur surmonté d'un style aussi long que les étamines. Les fruits sont de petits drupes ovales, pointus, très-peu charnus, noirâtres à leur maturité, contenant une amande oléagineuse. Le laurier-cerise est originaire des environs de Trébisonde, sur les bords de la mer Noire.

Ce fut Bélon qui, dans le cours de ses voyages en Orient, vers 1546, observa le premier cet arbre aussi beau qu'il est dangereux, et lui donna le nom de *lauro-cerasus*, comparant ses fruits à la cerise, et ses feuilles luisantes et toujours vertes à celles du laurier.

En 1576, David Ungnad, envoyé de l'empereur d'Allemagne à Constantinople, en fit passer de cette ville, où on l'avait transporté de Trébisonde, un seul pied vivant à Clusius, qui résidait alors à Vienne. Cet auteur, en nous conservant le souvenir de ce fait, raconte comment il fut à la veille de perdre son arbre par le froid rigoureux d'un hiver, et comment, l'ayant heureusement sauvé, il le multiplia et le communiqua à ses amis. De Vienne, le laurier-cerise s'est répandu dans la plus grande partie de l'Europe, et il est même aujourd'hui naturalisé dans les contrées méridionales de cette région. Sous le climat de Paris, il résiste bien en pleine terre dans la plus grande partie de nos hivers; il ne commence à souffrir du froid que lorsque le thermomètre descend au-dessous de huit ou dix degrés du point de congélation.

La verdure luisante et perpétuelle des feuilles du laurier-cerise, panachées de blanc ou de jaune dans certaines variétés; ses jolies grappes de fleurs blanches d'une odeur agréable, le rendent un des plus propres à orner les terrasses et les bosquets. Malheureusement il est encore plus dangereux que beau. S'il en fallait croire quelques observateurs, les émanations mêmes de cet arbre seraient à craindre. On dit avoir vu des personnes éprouver des maux de tête, des nausées, seulement pour s'être reposées trop longtemps sous son ombrage par un temps chaud.

Ses fleurs et surtout ses feuilles exhalent, principalement

quand on les froisse, une odeur analogue à celle des amandes amères, et elles en ont aussi la saveur. Les mêmes qualités se retrouvent dans le noyau. Elles ne sont point particulières au laurier-cerise et à l'amande amère. Les noyaux de la pêche, de l'abricot, de la merise, et ceux de la plupart des fruits drupacés y participent plus ou moins, de même qu'aux propriétés délétères dont elles sont le signe. Tout le monde sait que la pulpe de ces fruits est, au contraire, aussi salubre qu'agréable. Celui du laurier-cerise ne diffère en rien des autres drupes à cet égard. Sa pulpe, qui est douce, et que recherchent les oiseaux, pourrait être mangée sans aucun inconvénient, si elle était plus succulente; mais comme elle est sèche et peu savoureuse, on n'en fait aucun cas.

L'usage vulgaire qu'on fait dans les cuisines des feuilles du laurier-cerise, pour aromatiser les soupes au lait, les crêmes et autres mets de ce genre, n'est pas sans inconvénient. On en a vu plusieurs fois résulter des tranchées violentes. Un médecin et l'un de ses amis burent, mêlée dans du thé, une mesure de lait où avaient infusé trois ou quatre feuilles de laurier-cerise. L'ami, encore faible par suite d'une fièvre, éprouva bientôt une défaillance, et tomba à terre; le médecin en fut quitte pour des vertiges et des anxiétés. (Vater, *Diss. de laurocer.* etc. p. 18). Ce n'est donc qu'avec la plus grande prudence qu'on doit se permettre d'employer de la sorte les feuilles de cet arbre. Une seule doit presque toujours suffire. Le plus sûr serait sans doute de rejeter tout-à-fait un assaisonnement si suspect.

Dans quelques pays, au lieu des feuilles de laurier-cerise, c'est de l'eau distillée de ces mêmes feuilles qu'on se sert pour les usages culinaires. On la mêle quelquefois à l'alcool pour faire des liqueurs de table. L'emploi de cette eau est bien plus imprudent encore que celui des feuilles, puisqu'elle est un des poisons les plus dangereux qu'on connaisse, surtout si la distillation a eu lieu au bain-marie ou si elle a été plusieurs fois répétée.

Si l'on peut, sans en éprouver immédiatement de funestes effets, user quelquefois avec modération des liqueurs spiritueuses dans la préparation desquelles on a fait entrer le laurier-cerise, il n'en est pas moins certain que leur usage habituel et prolongé ne peut manquer d'être nuisible à la santé. Mortimer, dans ses *Transactions philosophiques*, vol. XXXVII, rapporte l'observation de deux époux qui, pendant plusieurs années de suite, ayant bu chaque jour environ deux gros d'eau-de-vie où ils avaient fait infuser des fruits de laurier-cerise, finirent tous deux par perdre l'usage de la parole, et moururent bientôt paralytiques.

Parmi beaucoup d'accidens qui n'attestent que trop l'in-

fluence éminemment délétère de l'eau distillée de laurier-cerise sur notre économie, nous croyons devoir citer les suivans :

Ce fut le premier de ces faits, arrivé à Dublin, en 1728, qui fixa surtout l'attention des médecins observateurs sur les dangers de cette eau. Deux femmes, à qui on l'avait donnée pour un excellent cordial, en burent avec confiance. L'une d'elles en avait pris de dix à onze gros. Elle ne tarda pas à éprouver de violentes douleurs d'estomac; elle perdit ensuite la parole, et mourut au bout d'une heure environ, sans vomissemens, sans déjections alvines, sans convulsions. L'autre, qui n'en avait bu qu'environ une cuillerée fut sauvée par un émétique. Une troisième femme en ayant bu aussi pour prouver l'innocuité de cette eau, mourut en peu d'instans sans aucun mouvement convulsif, et même sans aucune plainte. (Madden, *Trans. phil.*, vol. XXXVII).

Un jeune homme, prenant par mégarde une fiole d'eau distillée de laurier-cerise pour celle qui contenait une tisane qui lui avait été prescrite, en but une partie. Il mourut en peu de minutes, après une vive douleur d'estomac. (Madden, *l. c.*)

Le désir d'un ample héritage porta un officier anglais à mêler de l'eau de laurier-cerise à une médecine que prenait un jeune homme son parent : la malheureuse victime ne vécut pas plus d'un quart d'heure. Des convulsions accompagnées de fixité des yeux, de serrement des mâchoires, d'écume à la bouche, précédèrent sa mort. (*London Chronicle*, 1781, n. 3797).

« Tandis que je faisais mes cours à Turin, dit M. Fodéré (*Méd. lég.*, tom. IV, p. 27, 2e. éd.), la femme-de-chambre et un domestique d'une maison noble de cette ville dérobèrent, par gourmandise, à leur maître, une bouteille d'eau distillée de laurier-cerise, qu'ils prirent pour une excellente liqueur qu'on tenait renfermée afin de la conserver. Craignant d'être surpris, ils se hâtèrent d'en avaler, l'un après l'autre, plusieurs gorgées; mais ils payèrent bientôt le prix de leur infidélité, car ils périrent presque sur-le-champ avec des convulsions. Leurs cadavres ayant été portés à l'Université, on trouva l'estomac légèrement enflammé et le reste dans l'état sain. »

Au rapport de John Rutty, un apothicaire anglais, croyant cette substitution innocente, donna à une jeune fille de dix-huit ans de l'eau distillée de laurier-cerise, pour de l'eau de cerises noires, qui n'est pas elle-même sans danger. L'infortunée, en ayant bu deux cuillerées au plus, tomba tout-à-coup sans connaissance, éprouva des convulsions violentes, et mourut en très-peu de temps, sans qu'il fût possible de lui porter aucun secours.

Un très-grand nombre d'expériences ont été faites sur des animaux, avec l'eau de laurier-cerise, par Madden, Mortimer,

Langrish, Nicholls, Stenzelius, Heberden, Watson, Vater, Rattray, Rozier, Duhamel, Fontana, et, plus nouvellement, par M. Orfila.

Dans tous ces essais, on voit les animaux qui y sont soumis périr plus ou moins promptement, toutes les fois que la dose de cette eau qu'on leur a fait prendre n'a pas été extrêmement faible. Les symptômes varient suivant la quantité et la concentration du poison, suivant l'âge et la force de l'animal. Le plus souvent, un état convulsif se manifeste d'abord; un état de paralysie lui succède. C'est quand la dose a été peu considérable, que les convulsions sont les plus marquées. La tête et la queue de l'animal se trouvent quelquefois tout-à-fait rapprochées par leur violence. Bientôt il ne peut marcher qu'en chancelant; les membres postérieurs d'abord et ensuite les antérieurs perdent le mouvement. Il se conserve plus longtemps dans la tête et le cou, qui sont au contraire agités en tout sens. Dans cet état, cependant, l'animal voit, entend, et ses membres se meuvent, si on les presse ou les pique. Quelques-uns éprouvent des vomissemens, d'autres des déjections alvines, d'autres urinent copieusement. Dans tous, la respiration est difficile. Ceux qui vomissent sur-le-champ échappent quelquefois.

Si la dose d'eau de laurier-cerise a été forte, la mort est très-prompte, et n'est souvent accompagnée ni de convulsions, ni de roideur des membres.

Nous ne rapporterons, avec détail, qu'une seule des expériences de M. Orfila, dont on connaît assez l'exactitude. « On a injecté dans l'estomac d'un chien très fort quatre onces de ce liquide (eau distillée de laurier-cerise), et on a lié l'œsophage. Au bout de trois minutes, vertiges, marche chancelante, faiblesse des extrémités postérieures, chute sur le côté avec renversement de la tête sur le dos, libre usage des sens. L'animal se lève subitement et ne tarde pas à retomber. Un instant après il s'efforce de se tenir sur ses pattes, reste debout pendant deux minutes, marche ensuite, chancelle et tombe de nouveau. Alors la respiration devient accélérée, la tête se penche en avant, les membres sont agités de légers mouvemens convulsifs, l'animal ne se débat pas, il est au contraire comme dans un état d'insensibilité, les sens n'exercent plus leurs fonctions. Quatre minutes après l'invasion de l'accès, il se couche sur le dos, écarte les pattes postérieures, qui sont très-alongées, et respire avec un peu de difficulté. Les battemens du cœur sont réguliers et peu fréquens, la langue rose, la tête dans la position naturelle; les mouvemens convulsifs continuent à être très-légers; l'agitation et le choc n'occasionent aucune roideur tétanique; la queue est tremblotante. Dix-huit minutes après l'in-

gestion du poison, l'animal paraissait mort, il était immobile; il expira dans cet état au bout de six minutes. On l'ouvrit sur-le-champ. Le sang contenu dans le ventricule gauche était rouge; il était fluide dans tous les vaisseaux et dans toutes les cavités; les poumons roses, crépitans, n'étaient point gorgés; le canal digestif était sain; on voyait quelques alimens dans l'estomac; les ventricules du cerveau ne contenaient ni sérosité, ni sang; les vaisseaux intérieurs de cet organe étaient injectés » (*Toxicol. gén.*, t. II, part. I, p. 177).

On pourrait croire que la ligature de l'œsophage a dû influer sur les symptômes observés dans cette expérience, si, comme l'observe M. Orfila, celles des autres auteurs, faites sans cette précaution, n'offraient précisément les mêmes phénomènes.

L'action de ce poison est si rapide, que ses fâcheux effets se manifestent dès l'instant même qu'il est en contact avec l'estomac. Deux onces, dans les expériences de Nicholls, firent périr un chien de moyenne grandeur en une demi-minute. Un demi-gros fit subitement tomber mort un pigeon, dans celles de Vater.

Rattray fit prendre une pinte et demie d'eau de laurier-cerise à une vieille jument; elle tomba presque aussitôt et expira au bout de quinze minutes, après des convulsions et plusieurs tentatives pour se relever, ce qu'elle ne put faire que des jambes de devant, les autres étant tout-à-fait paralysées.

L'expérience suivante de Langrish nous paraît devoir être citée, à cause de la circonstance particulière qu'elle présente. Dans un cheval atteint d'une fistule, auquel il fit prendre une chopine d'eau de laurier-cerise, il observa, après l'invasion subite des symptômes ordinaires, la suppression de l'écoulement de la fistule. Lui ayant donné, le lendemain, une dose semblable, les mêmes phénomènes eurent lieu, accompagnés d'une sueur abondante. On laissa l'animal tranquille pendant trois jours, et l'écoulement reparut. Le cinquième il mourut, quatre minutes et demie après qu'on lui eut fait prendre trois chopines de la même eau.

Les effets de l'eau distillée de laurier-cerise, injectée dans le rectum, sont peu différens de ceux qui ont lieu quand on l'introduit dans l'estomac. La mort des animaux auxquels on l'injecte de cette manière, à la dose d'une ou deux onces, arrive ordinairement au bout de dix à quinze minutes. Quelquefois elle est accompagnée de convulsions violentes, surtout dans les muscles de l'épine et du cou, avec écume à la bouche et le tétanos des extrémités.

Répandue sur une blessure ou injectée dans le tissu cellulaire, l'eau de laurier-cerise cause encore les mêmes accidens, comme le prouvent les expériences de Fontana et de M. Orfila.

Brown Langrish en injecta quatre onces dans l'abdomen d'un chien. Il mourut vingt-deux minutes après.

Fontana n'avait vu résulter aucun accident grave de son injection dans la veine jugulaire; mais ses expériences ne sont pas tout-à-fait d'accord à cet égard avec celles de M. Orfila. Ce dernier en ayant injecté trois gros et demi dans cette veine à un petit chien robuste, « l'animal parut sur-le-champ tellement stupéfié, qu'on le croyait mort : les battemens du cœur étaient rares, la respiration presque suspendue. Il expira deux minutes après. » Un chien plus fort, à qui trois gros avaient été injectés de la même manière, éprouva d'abord des convulsions, puis tomba dans un état de stupeur, d'insensibilité; mais les accidens ne durèrent qu'un quart d'heure. Au bout de deux jours, il était parfaitement rétabli (Orf., l. c, p. 180).

L'action de l'eau de laurier-cerise, mise en contact immédiat avec les nerfs, paraît nulle. Fontana ayant entouré de coton imbu de cette eau le nerf sciatique découvert et blessé d'un lapin, n'en vit résulter aucun effet marqué.

Quoiqu'on doive penser que l'eau de laurier-cerise, comme l'acide prussique qu'elle contient, ainsi que nous le verrons, et comme la plupart des autres poisons, agit plus énergiquement sur les animaux dans lesquels la circulation est plus active et les organes de la respiration plus étendus, quelques expériences font voir qu'elle n'agit pas beaucoup moins promptement sur les animaux à sang froid que sur les mammifères et les autres animaux à sang chaud. Des anguilles à qui Fontana en fit prendre, se contractèrent immédiatement, puis restèrent insensibles et moururent en peu de secondes (*Traité sur le ven. de la vip.*, etc., p. 128).

En cohobant, à plusieurs reprises, l'eau distillée de laurier-cerise sur de nouvelles feuilles, ou par la distillation de ces mêmes feuilles sans addition d'eau, on obtient une huile essentielle, dont l'action délétère est encore plus prompte et plus terrible. Un gros de cette huile fut mêlé à six livres d'eau commune et deux onces du mélange données à un chien, à l'instant même il fut complétement paralysé; au bout d'une demi-minute, il était mort (Nicholls). Fontana fit mourir un autre chien par l'application d'une seule goutte sur une plaie. Les effets causés par cette huile lui ont paru fort analogues à ceux du poison de la vipère.

L'huile de laurier cerise exhale une odeur très-suave. Malgré ses terribles propriétés, elle s'est vendue publiquement en Italie, sous le nom d'*essence d'amandes amères*. On n'a pas craint de l'employer dans la cuisine, comme assaisonnement de certains mets, et de la faire entrer dans la préparation de quelques liqueurs de table. On ne peut qu'approuver la défense qu'avait faite le Grand-Duc de Toscane, Léopold, de

fabriquer et de vendre dans ses Etats une substance aussi dangereuse.

Nous avons exposé jusqu'ici les résultats généralement admis des observations et des expériences sur l'eau distillée et l'huile de laurier-cerise. Nous devons également faire mention de quelques autres expériences qui paraissent en opposition avec les premières. Telles sont celles que rapporte M. Robert, pharmacien et chimiste très-distingué de Rouen, dans des recherches sur l'acide prussique, publiées dans le Recueil de l'Académie de cette ville, année 1814, et dans les Annales de chimie, octobre de la même année. « J'ai fait prendre, dit M. Robert, à un chien et à plusieurs couleuvres, une dose très-forte d'huile volatile de laurier-cerise; ces animaux n'en ont nullement souffert. J'ai avalé moi-même deux cuillerées d'eau distillée de laurier-cerise très-odorante, et je n'ai éprouvé aucun effet désagréable. Plusieurs fois j'ai composé une liqueur très-agréable avec l'alcool distillé sur les feuilles de laurier-cerise. J'ai bu et j'ai fait boire de cette liqueur, il n'est survenu aucun accident. La liqueur de table, connue sous le nom d'eau de noyau, est d'un usage assez répandu. On sait qu'elle tient en dissolution une huile volatile analogue à celle de laurier-cerise, et l'on peut assurer que la plupart des liquoristes, au lieu d'employer des noyaux, la composent avec un alcool plus ou moins chargé de l'huile de cette plante. Je ne tire, ajoute sagement M. Robert, aucune conséquence de ces observations. Il faudrait y réunir une grande quantité d'autres expériences, que les circonstances ne m'ont pas encore permis de répéter. »

C'est à quelque différence dans la préparation de l'eau et de l'huile employée, qu'il semble le plus naturel d'attribuer celle qui se trouve entre les expériences de M. Robert et celles de la plupart des autres observateurs.

Le suc exprimé des feuilles de laurier-cerise, l'infusion de ces feuilles, participent, mais dans un degré fort inférieur, surtout l'infusion, aux qualités délétères de l'eau distillée. L'extrait aqueux qu'on peut en préparer n'est que très-faiblement vénéneux.

Dans les divers accidens que nous avons rapportés, de même que dans les nombreuses expériences faites sur des animaux, l'autopsie cadavérique n'a montré sur l'estomac aucune trace d'inflammation caractérisée : l'observation de M. Fodéré est la seule où l'on en ait remarqué quelque apparence. Quelquefois le ventricule a été trouvé couvert d'un mucus épais et les poumons plus rouges que dans l'état naturel, et rétrécis. Presque toujours les veines étaient gorgées de sang et les artères au contraire vides. Les vaisseaux de la dure-mère, ceux du cerveau,

ont souvent paru injectés : les ventricules de ce dernier ne contenaient ni sérosité ni sang. Mortimer a trouvé quelquefois un peu d'eau dans le péricarde, le rectum phlogosé, le foie de même et comme livide.

Quand c'est par l'huile de laurier-cerise que l'empoisonnement a eu lieu, un signe moins vague que tous ceux qui précèdent peut servir à le faire reconnaître, c'est l'odeur très-forte qu'exhale alors le cadavre. Duhamel pensa être suffoqué par cette odeur, en ouvrant un chien mort de cette manière. Il ne paraît pas que M. Orfila ni les autres expérimentateurs aient remarqué des traces de la même odeur dans les animaux empoisonnés avec l'eau distillée ordinaire, puisqu'ils n'en font pas mention. Cette odeur, qui est celle de l'acide prussique ou hydrocyanique, s'échappe de même à l'ouverture du corps des animaux qui ont péri par cet acide, le plus actif, le plus effrayant de tous les poisons connus d'après les expériences récentes de M. Magendie (*Annal. de chim. et de phys.*, déc. 1817).

C'est à la présence de cet acide dans l'eau distillée et dans l'huile essentielle de laurier-cerise, où il a été reconnu par les chimistes, qu'il faut attribuer les funestes effets de ces liqueurs. Leur manière d'agir paraît tout-à-fait analogue à celle de l'acide prussique; comme lui, c'est en détruisant l'irritabilité qu'elles causent si promptement la mort, et c'est parmi les poisons narcotiques qu'on paraît devoir les ranger. Si, comme nous l'avons dit plus haut, l'extrait aqueux de laurier-cerise est à peu près sans danger, c'est probablement parce que l'acide prussique s'est volatilisé pendant qu'on faisait évaporer le liquide pour l'amener à la consistance d'extrait.

Les moyens en usage contre les poisons narcotiques en général peuvent être regardés comme convenant également dans l'empoisonnement par le laurier-cerise; mais son action est si prompte, si violente, qu'il laisse rarement le temps d'administrer des remèdes; les essais faits jusqu'ici ne prouvent guère que l'impuissance de tous ceux qu'on a tentés. Les recherches de Coullon ne permettent pas d'accorder aucune confiance au lait, à l'huile d'olive, à la thériaque, que quelques auteurs ont crus utiles; l'ammoniaque, le chlore (acide muriatique oxigéné) ne paraissent en mériter que fort peu. Les expériences du professeur Emmert, communiquées par lui à M. Orfila, signalent l'huile de térébenthine comme le moyen le plus puissant pour combattre les effets de l'acide prussique et des poisons qui le contiennent. D'après une lettre de M. Chancel, pharmacien à Briançon, insérée dans le Journal de pharmacie, juin 1817, dans laquelle il rapporte l'empoisonnement de deux vaches, par le résidu des amandes amères du prunier des Alpes, après qu'on en a extrait l'huile, il pa-

raîtrait qu'une légère dissolution de sulfate de fer est aussi un excellent moyen de neutraliser les effets de l'acide prussique, puisque l'administration de cette dissolution fit cesser tous les accidens qu'éprouvait l'une des deux vaches, lorsque l'autre, à laquelle on ne fit rien prendre, périt en peu de temps. C'est donc à l'huile de térébenthine et à la dissolution de sulfate de fer qu'on doit recourir immédiatement après l'administration d'un fort émétique, qui doit toujours être, dans ce cas, le premier soin du médecin.

Au défaut de l'huile de térébenthine et de sulfate de fer, l'ammoniaque, l'infusion forte de café et les excitans en général pourront être employés. Les excitations extérieures et tout ce qui peut contribuer à réveiller la sensibilité et la contractilité auxquelles ce poison porte spécialement atteinte, sont également indiqués dans ce cas.

Les propriétés médicales du laurier-cerise sont loin d'être aussi bien connues que ses propriétés vénéneuses. Quelques medecins ont voulu le faire passer pour tonique, pour stomachique; on le regarde avec plus de raison comme calmant; on l'a vanté comme un des fondans les plus puissans, et même comme antisyphilitique; il paraît augmenter le cours des urines, Les feuilles réduites en poudre excitent l'éternûment dans ceux mêmes qui sont habitués au tabac.

Cameron assurait avoir guéri avec l'infusion des feuilles de laurier-cerise des obstructions hépatiques rebelles.

Des cataplasmes de farine de millet avec cette même infusion ou l'eau distillée, lui parurent diminuer ou même guérir des tumeurs squirreuses ou cancéreuses. L'usage en même temps interne et externe que fit Vogel de l'eau distillée, dans un cas analogue, lui sembla, au moins d'abord, de quelque avantage.

Baylies la regardait comme un des meilleurs moyens de rendre au sang épaissi sa fluidité, et comme très-utile dans la fièvre hectique.

L'observation suivante de M. Cevasco (*Bibl. méd.*, 1808, vol. XIX, p. 231) paraîtrait prouver que l'eau distillée de laurier-cerise peut quelquefois être utile pour diminuer la trop grande irritabilité du cœur, et favoriser au contraire l'action des vaisseaux absorbans. Un soldat de vingt ans, dit M. Cevasco, avait depuis longtemps des battemens de cœur d'une force extraordinaire, qui l'empêchaient de se livrer à des travaux fatigans. La nécessité où il se trouva de quitter sa famille pour se rendre à l'armée augmenta beaucoup les symptômes et aggrava sa maladie. Le 26 mars il fut transporté à l'hôpital militaire de Gênes. Les palpitations du cœur étaient si fortes, qu'on pouvait facilement les apercevoir à travers ses vête-

mens. L'hémoptysie ne tarda pas à se manifester, et bientôt les extrémités inférieures se tuméfièrent, etc..... Après deux saignées faites sans aucune amélioration, on commença à lui administrer l'eau distillée des feuilles de laurier-cerise, à la dose de vingt gouttes par jour, dans trois livres environ de décoction d'orge; on augmenta ensuite chaque jour la dose, et on la porta jusqu'à cinquante gouttes. Le malade fit usage de ce moyen pendant l'espace d'un mois. Son pouls commença à devenir moins fréquent et moins résistant; l'hémoptysie cessa entièrement, les palpitations diminuèrent tellement, que le malade avoua n'en être plus tourmenté; enfin ses forces s'accrurent de manière, que le 20 juillet 1807, il fut congédié de l'hôpital militaire, étant en état de pouvoir résister aux fatigues militaires.

M. Cevasco ajoute qu'il a eu occasion de constater plusieurs autres fois la vertu antiphlogistique de l'eau distillée des feuilles fraîches de laurier-cerise sur plusieurs malades attaqués de péripneumonie, d'entérite, d'angine, et qu'il s'est toujours convaincu de ses bons effets.

Linné (*Amœn. acad.*, vol. IV, p. 40, et *Mat. med.*) dit qu'on faisait en Hollande un usage fréquent de l'infusion des feuilles de laurier-cerise dans la phthisie. Les essais sur l'emploi médical de l'acide prussique que vient de publier M. Magendie (*Annal. de chim. et de phys.*, déc. 1817) donnent lieu de présumer que cette infusion, ou l'eau distillée, peuvent en effet être de quelque avantage dans cette maladie. Il résulte de ces essais que l'acide prussique étendu d'eau, ou préparé suivant le procédé de Scheele, est utile contre les toux nerveuses et chroniques, et dans le traitement palliatif de la phthisie, où il diminue l'intensité de la toux, modère l'expectoration, favorise le sommeil. M. Magendie pense même qu'il n'est pas impossible d'en espérer un effet curatif, quand la maladie n'est encore qu'au premier degré.

L'eau distillée de laurier-cerise, qui contient l'acide prussique étendu dans beaucoup d'eau, paraît devoir produire des effets analogues.

Quelques médecins ont osé donner cette eau de trente à soixante, et même jusqu'à cent gouttes, et répéter cette dose trois ou quatre fois par jour. Ceux qui voudraient en faire usage avec la prudence convenable, devront commencer par des quantités beaucoup moins considérables; ils doivent se souvenir aussi de la différence assez marquée que la manière dont cette eau a été préparée apporte dans le degré de son action.

L'huile essentielle de laurier-cerise ne paraît point avoir

jamais été employée en médecine, et ne pourrait certainement être essayée qu'avec une extrême circonspection.

On voit par tout ce que nous avons dit du laurier-cerise, qu'on est encore à peu près réduit à de simples conjectures sur les avantages que l'art de guérir peut tirer de sa puissante action sur notre économie. Quoique peu usité, Peyrilhe le regardait comme destiné à l'être beaucoup un jour.

En attendant que son emploi soit mieux déterminé, ce que peut faire de plus sage le grand nombre des praticiens est certainement de s'en abstenir.

SCHAUB, *Dissertatio inauguralis medico-chemica, sistens lauro-cerasi qualitates medicas ac venenatas, imprimis veneni essentiam; Marpurgi*, 1732.

BROWN LANGRISH, *Philosophical experiments upon brutes, to wich is added a course of experiments with the laurocerasus;* Expériences philosophiques sur les animaux, auxquelles est jointe une suite d'expériences relatives au laurier-cerise.

VATER, *Dissertatio de laurocerasi in dose venenata; Vitt.*, 1737.

— *Progr. de olei animalis efficacia contra hydrophobiam et veneno laurocerasi*; 1740.

FONTANA, Traité sur le venin de la vipère, sur les poisons américains, sur le laurier-cerise, etc.; tome II.

COULLON, Considérations médicales sur l'acide prussique, déduites d'une suite d'expériences faites sur des animaux avec cet acide ou les matières qui le contiennent; Paris, 1808.

On peut consulter encore, sur le laurier-cerise, les Transactions philosophiques, volume 37, où sont consignées les observations de Madden et de Mortimer, *London Chronicle*, 1781, n. 3797, où se trouvent celles de Rattray, Baylies, *Practical essays on medical subjects;* Duhamel, Traité des arbres et arbustes, tome I; un Mémoire de M. Robert sur l'acide prussique, dans le Recueil de l'Académie de Rouen, année 1814; la Toxicologie générale, de M. P. Orfila; tome II, partie I.

(LOISELEUR-DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LAURIER ÉPINEUX. On donnait autrefois ce nom à une variété du houx. (L. D.)

LAURIER ÉPURGE. C'est la même plante que la lauréole. (L. D.)

LAURIER AU LAIT. *Voyez* LAURIER-CERISE. (L. D.)

LAURIER PUTIET. *Voyez* MERISIER A GRAPPES. (DESLONGCHAMPS)

LAURIER-ROSE, s. m., *nerium oleander*, Lin.; *nerion*, Offic.; grand arbrisseau qui, dans le système linnéen, appartient à la pentandrie monogynie; Tournefort le plaçait dans sa vingtième classe, cinquième section, comprenant les arbres et les arbrisseaux à fleur monopétale, dont le pistil devient un fruit siliqueux; M. de Jussieu le range dans sa famille des apocynées. Le laurier-rose est un grand arbrisseau rameux, qui peut avoir au plus huit ou dix pieds dans nos jardins, et qui même dans son pays natal ne s'élève qu'à douze ou quinze, si on le laisse croître en liberté, parce qu'il pousse du pied beaucoup

de rejets, qui en font plutôt un gros buisson qu'un arbre; mais si, dans les pays du midi, on le force à pousser sur une tige principale, en ayant soin de le débarrasser de tous les rejets qui pullulent de ses racines, son tronc acquiert la grosseur du corps d'un homme, et il s'élève en arbre à la hauteur de vingt-cinq pieds. L'écorce de son tronc et de ses branches est grisâtre, assez unie; celle des jeunes rameaux est verdâtre. Les feuilles sont opposées ou ternées, quelquefois même quaternées, lancéolées, aiguës, coriaces, glabres, d'un vert foncé, persistantes, rétrécies à leur base en un court pétiole. Les fleurs sont grandes et belles, ordinairement de couleur rose, quelquefois blanches, disposées à l'extrémité des rameaux, de manière à former une sorte de corymbe : leur calice est très-court, partagé en cinq divisions aiguës, persistantes; leur corolle est en entonnoir, tubulée et rétrécie à sa base, s'évasant dans sa partie supérieure, garnie, à l'entrée de son tube, d'une sorte de couronne formée par cinq petits appendices, divisée en son limbe en cinq grandes découpures un peu obliques; les étamines sont au nombre de cinq, et leurs anthères sont terminées par une espèce d'aigrette formée de poils courts et frisés; l'ovaire est supérieur, surmonté d'un style cylindrique, terminé par un stigmate tronqué, entouré par les étamines. Les fruits sont deux follicules cylindriques, longues de trois à cinq pouces, à une seule loge, s'ouvrant longitudinalement et contenant un grand nombre de graines imbriquées, oblongues, planes, toutes couvertes de poils courts et roux, couronnées par une houppe de poils de même couleur et plus longs.

Le laurier-rose croît spontanément dans les lieux humides, sur les bords des ruisseaux, dans la partie méridionale de l'Europe, en Barbarie et dans l'Orient. On le trouve en France aux environs d'Hières, près de Toulon. Sous le climat de Paris on le cultive en caisse dans les jardins, dont il est un des plus beaux ornemens, à cause de la grandeur et de la forme élégante de ses fleurs, qui se succèdent sans interruption les unes aux autres, depuis le mois de juin jusqu'à la fin de septembre.

Cet arbre appartient à une famille de plantes qui renferme des poisons d'une grande violence : tels sont la noix vomique, la fève de Saint Ignace, le *strychnos tieute*, et peut-être que les propriétés délétères du laurier-rose ne seraient pas très-différentes de celles que possèdent les poisons dont nous venons de parler, s'il habitait des climats aussi chauds; car on sait que l'énergie d'action des principes utiles ou malfaisans des végétaux sont presque toujours en rapport avec la chaleur des régions dans lesquelles ils croissent. Les observations que nous

rapporterons dans cet article même le prouveront. Tel qu'il existe en Europe, le laurier-rose est encore un des arbres les plus dangereux que nous connaissions, et nous ne pouvons le placer qu'au nombre des poisons.

Libautius rapporte qu'un individu mourut pour avoir laissé la nuit, dans sa chambre à coucher, des fleurs de cet arbre. Le même auteur dit encore qu'une autre personne périt également pour avoir mangé d'un rôti pour lequel on s'était servi d'une broche faite avec son bois. M. Gaspard Robert, jardinier en chef de la marine à Toulon, et qui a demeuré pendant deux ans en Corse, nous a écrit, il y a quelques années, qu'il avait appris dans ce pays, que lorsque les Français prirent pour la première fois possession de l'île de Corse, des soldats ayant enfilé des volailles, pour les faire rôtir, avec des baguettes ou broches faites de branches de laurier-rose, plusieurs de ceux qui mangèrent de ces volailles furent empoisonnés. Probablement que ceux qui le furent avaient mangé partie de la viande qui avait été en contact avec les baguettes. Les habitans de Java, de Bornéo et des autres îles de l'archipel de l'Inde, qui se servent à la chasse de flèches empoisonnées avec le suc de l'upas, mangent sans danger le gibier qu'ils tuent avec ces flèches ; mais ils ont soin d'enlever la partie de l'animal dans laquelle la flèche a pénétré.

Malgré les propriétés dangereuses du laurier-rose, les gens du peuple, dans les pays du midi, et même plusieurs praticiens, se servent de ses feuilles extérieurement et même intérieurement dans les maladies de la peau. L'application de la décoction de ces feuilles bouillies dans l'huile, des frictions avec cette même huile, ou celles d'une pommade faite avec leur poudre et de la graisse, sont employées pour guérir la teigne et la gale. Les moines mendians, dans ces contrées, se servaient aussi autrefois de leur poudre pour faire périr tous les insectes qui s'attachent à la peau.

D'après les indications qui avaient été données à l'un de nous, par un médecin du midi de la France, sur l'efficacité dont pouvait être l'écorce du laurier-rose ou ses feuilles dans les maladies cutanées et syphilitiques, il a fait prendre à un malade qui avait une affection fort ancienne de ce dernier genre, cette écorce en poudre à la dose de trois grains par jour et en trois fois; mais ce malade, ennuyé de ne voir aucun changement dans son état après vingt jours de ce genre de traitement, s'imagina qu'on lui donnait à trop faible dose le médicament dont il ignorait la nature, et crut qu'il pourrait hâter sa guérison en en prenant une bien plus grande quantité que celle qui lui était prescrite. Comme il en avait encore dix à douze grains à sa disposition, il les prit en une seule fois;

mais bientôt après il fut puni de son imprudence par des accidens assez graves : il eut des vomissemens abondans et douloureux, accompagnés d'éblouissemens, de défaillances et de sueurs froides. Une grande quantité d'eau sucrée et une potion éthérée calmèrent tous ces accidens, qui n'eurent aucune suite fâcheuse.

Celui de nous qui avait prescrit l'écorce du laurier-rose en poudre dans l'observation ci-dessus, avait aussi fait préparer un extrait des feuilles qu'il donna de la manière qui va être expliquée. E. Leg....., âgée de vingt-cinq ans, avait depuis l'âge de cinq ans une dartre vive qui lui couvrait presque toute l'habitude du corps. Traitée dans son enfance à l'hospice de Saint-Louis, les bains avaient paru la guérir, mais le mal se jeta sur les yeux ; la malade sortit de cet hospice étant aveugle, et elle resta six mois privée de la vue. Au bout de ce temps, la dartre reparut sur le corps, et bientôt la vue fut rendue à cette jeune fille. Elle fut alors jusqu'à la puberté sans employer aucun médicament ; mais, à l'âge de seize ans, la dartre ayant gagné la figure, elle fit, mais infructueusement, plusieurs traitemens ; tout ce qu'elle put obtenir de mieux, ce fut d'empêcher l'éruption dartreuse de s'étendre sur son visage et de rester bornée au corps. Cette jeune fille vint nous consulter, pour la première fois, le 17 juillet 1810. Dès ce moment jusquau 1er février de l'année suivante, nous lui fîmes prendre le soufre intérieurement et extérieurement, ensuite le mercure, dont nous variâmes les préparations, et de même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; pendant tout ce temps nous lui fîmes prendre en boisson des décoctions de bardane et de fumeterre, puis de salsepareille et de gaïac, ensuite celle de feuilles de garou, et enfin celle des feuilles de la lauréole, le tout inutilement. Le premier février, rebuté, autant que la malade, de l'inefficacité de tous ces traitemens, nous lui conseillâmes de se reposer et de ne plus rien prendre, ce qu'elle fit jusqu'au 27 mars 1811. Ce jour-là elle revint nous trouver : elle avait alors plus de la moitié du corps couvert de dartres vives et boutonneuses, la figure seule en était exempte ; mais l'éruption commençait au-dessous du cou, couvrait sans interruption toute la poitrine et le bas-ventre, une grande partie du dos, le pli des deux bras en s'étendant sur la moitié du bras et de l'avant-bras de chaque côté ; les poignets, les mains et la partie postérieure des bras restant seuls intacts. Il y avait peu de dartres aux jambes, mais les cuisses et les fesses en étaient couvertes ; sur ces parties inférieures l'éruption était prononcée par de petits boutons gros comme une tête d'épingle : ces boutons s'élargissaient bientôt en une ampoule large d'un centime, et en les crevant il en sortait une

sérosité limpide. Tout cela était accompagné d'une démangeaison insupportable. Le nouveau traitement que nous conseillâmes à cette malade fut le suivant : nous fîmes dissoudre une once d'extrait de feuilles de laurier-rose dans quatre onces de vin, pour qu'elle prît de cette dissolution une goutte trois fois par jour, en augmentant d'une goutte tous les trois à quatre jours. Le 15 avril, la malade prenait quatre gouttes de sa dissolution quatre fois par jour, et nous lui conseillâmes de plus de légères lotions, le matin et le soir, avec douze gouttes de la même dissolution dans une cuillerée d'eau. Le 21 avril, la dose du laurier-rose à l'intérieur était la même; mais la malade fit usage extérieurement d'un liniment composé avec deux onces d'huile d'amandes douces et une demi-once de la dissolution de l'extrait de feuilles de laurier-rose. Le 27 avril, la dose de cette dissolution fut portée à cinq gouttes quatre fois par jour, et, le premier liniment étant employé, nous lui en fîmes faire un second avec trois onces d'huile d'amandes douces et une once de la dissolution susdite. Le 5 mai, E. Leg.. continuait les mêmes moyens, et jusqu'au 5 juin elle employa huit linimens composés comme celui du 27 avril. A cette époque elle prenait intérieurement dix gouttes de la teinture de laurier-rose quatre fois par jour. Le 15 du même mois, notre jeune fille était presque guérie; il ne lui restait plus que quelques rougeurs superficielles et très-peu étendues. Elle continua sa dissolution toujours à dix gouttes par fois, ce qui faisait quarante gouttes par jour, et elle fit encore usage de cinq à six linimens. Le premier juillet, E. Leg.... était dans le meilleur état, la peau de la poitrine et du cou avait repris sa blancheur, on n'y observait pas une seule rougeur. Aux plis des bras et des cuisses la peau n'avait pas encore repris toute sa consistance, elle était luisante et paraissait plus mince; mais elle n'était ni rouge ni farineuse. Les frictions avec le liniment furent cessées, mais les quarante gouttes de la teinture furent encore continuées tous les jours. Notre jeune fille paraissait alors jouir d'une bonne santé; mais elle éprouvait souvent, dans le courant de la journée, des envies de dormir incommodes; elle s'endormait même assez fréquemment dès qu'elle restait quelque temps en repos. Nous croyions pouvoir nous flatter d'ailleurs de sa guérison; mais au bout de six semaines les démangeaisons et les dartres commencèrent à reparaître, et au 31 août elles avaient repris sinon leur intensité première, au moins elles étaient assez considérables, et auraient effrayé toute autre malade; mais la nôtre ne voulut plus se soumettre à un nouveau traitement, et nous la perdîmes de vue.

Nous avons rapporté cette longue observation, beaucoup

moins pour prouver l'efficacité du laurier-rose dans les affections dartreuses, que pour faire sentir combien il est quelquefois facile de s'abuser sur la prétendue propriété de certains médicamens en général ; car si nous eussions traité E. Leg..... dans un hospice, qu'elle fût sortie au premier juillet, au moment où nous la croyions radicalement guérie, nous n'aurions pas manqué, peut-être, de préconiser les feuilles de laurier-rose pour le traitement des dartres, tant la guérison de la jeune fille en question pouvait paraître étonnante le premier de juillet ; mais en tenant encore deux mois notre malade en observation, nous avons été complétement désabusés.

L'observation qui va suivre, et qui nous est personnelle, prouvera d'ailleurs que l'extrait de feuilles de laurier-rose ne peut être pris à l'intérieur, même avec ménagement, sans produire des accidens qui pourraient peut-être avoir une suite funeste si on voulait en élever la dose un peu trop haut. Pendant le traitement que nous faisions faire à E. Leg....., nous fûmes curieux d'essayer sur nous-mêmes quel effet pourrait produire la teinture dont nous donnions à notre malade. Le 15 avril 1811, nous portant parfaitement bien, nous commençâmes à prendre quatre fois par jour trois gouttes de la dissolution d'extrait de feuilles de laurier-rose, et tous les jours, jusqu'au 25, nous augmentions la dose d'une goutte à chaque fois, de sorte que nous en prenions, à cette époque, quarante huit gouttes entre six heures du matin et neuf heures du soir. Nous commençâmes alors à sentir notre appétit diminuer, à éprouver dans la journée des lassitudes spontanées. Incertains si c'était au laurier-rose que nous devions en attribuer la cause, et pour nous en assurer, nous en continuâmes l'usage encore pendant trois jours, en portant à quinze gouttes chacune des doses que nous prenions quatre fois par jour. Mais, le 28 avril, nous devons avouer que nous n'eûmes pas le courage d'aller plus loin ; ce jour-là, nous ne pûmes presque pas manger, nous éprouvions une inappétence de tous les alimens, et cela était accompagné de douleurs comme de courbature dans les bras, les jambes, enfin d'une débilité musculaire très-prononcée, et d'un malaise universel ; la cessation absolue de l'usage du laurier-rose suffit pour nous rendre notre bonne santé habituelle dans l'espace de deux à trois jours. Voulant cependant nous assurer d'une manière positive si les symptômes que nous avions éprouvés étaient bien réellement produits par l'extrait de laurier-rose, un mois après l'avoir cessé, étant dans le meilleur état de santé, nous en recommençâmes l'usage de même que la première fois ; c'est-à-dire que le premier juin nous prîmes douze gouttes de la dissolution dont nous avons donné ci-dessus la composition, et que le 13 du

même mois nous en prenions soixante gouttes. Ce jour-là, et dès la veille, nous avions commencé à voir notre appétit diminuer, puis à ressentir de la courbature, de la faiblesse dans les jambes. Ayant poussé la dose le 14 jusqu'à soixante-quatre gouttes dans l'espace de cette journée, tous les symptômes que nous avions éprouvés depuis deux jours augmentèrent assez sensiblement pour nous forcer de nouveau à ne pas porter nos essais plus loin. Il nous fut assez clairement démontré que l'extrait des feuilles de laurier-rose contenait un principe vénéneux destructif de l'irritabilité. Depuis cela, et après les succès apparens, mais ensuite démentis, que nous eûmes dans le traitement de la maladie dartreuse d'E. Leg..., nous avons cessé pour toujours d'employer le laurier-rose à l'intérieur. Son usage externe paraît être exempt des inconvéniens et des accidens qui peuvent être la suite de son administration à l'intérieur; on peut même croire que, dans l'observation d'E. Leg..., c'est plus à son emploi externe qu'à son usage interne qu'on doit attribuer la disparition des dartres pendant un temps; et M. Mérat, notre confrère et notre ami, auquel nous avions communiqué, dans le temps, ce que nous croyions avoir remarqué d'avantageux dans l'emploi de l'extrait de laurier-rose à l'extérieur, pour les maladies cutanées, nous a dit avoir guéri plusieurs galeux par l'usage de frictions faites avec une dissolution d'extrait des feuilles de laurier-rose.

Nous avons dit plus haut que les propriétés dangereuses du laurier-rose pourraient être encore plus développées si cet arbre habitait des climats plus chauds, et que dans cet article même nous pourrions le prouver. En effet on a pu remarquer, d'après ce qui arriva au premier malade qui fait le sujet de notre première observation, que douze grains de la poudre de l'écorce de laurier-rose avaient produit chez lui des accidens assez graves pour faire croire qu'une double dose eût peut-être mis ses jours en danger. Ensuite, dans la troisième observation, qui nous est personnelle, on aura pu voir également que soixante gouttes de la teinture des feuilles de laurier-rose, pouvant contenir environ dix grains de leur extrait, avaient produit chez nous une diminution très-marquée de l'irritabilité, et une débilité assez prononcée pour nous faire croire qu'une maladie dangereuse eût été la suite de cette expérience, si nous l'eussions poussée plus loin, et qu'il n'en aurait peut-être pas fallu, pour donner la mort, vingt grains à nous-mêmes, pris en une seule fois, et surtout à un individu qui n'eût pas été du tout accoutumé à ce poison par de plus petites et de moyennes doses prises successivement.

Dans les expériences que nous allons rapporter plus bas, en les empruntant à M. Orfila, on verra au contraire qu'il a

employé, pour donner la mort à de petits chiens, jusqu'à deux gros de l'extrait des feuilles de laurier-rose et quatre gros de leur poudre. La différence qui se trouve entre les expériences de M. Orfila et les aperçus que présentent nos observations, tiennent sans doute à ce que M. Orfila a fait ses expériences à Paris avec des feuilles recueillies sur des lauriers-roses cultivés en caisse dans les jardins, peut-être à l'automne, ou en général dans une saison peu chaude, tandisque les différentes parties du laurier-rose que nous avons employées, ou en nature, ou dont nous avons fait faire l'extrait, avaient été récoltées en Provence, aux environs d'Hières, pendant l'été de 1810, sur des arbres vigoureux et pleins de cette sève active que produit le soleil du midi.

Au reste, les expériences de M. Orfila prouvent que les propriétés du laurier-rose sont encore très-dangereuses sous le climat de Paris. Parmi dix expériences diversement modifiées, nous avons choisi les quatre suivantes, que nous copions textuellement pour donner à nos lecteurs une idée plus positive de la manière dont agit le poison du laurier-rose sur l'économie animale. M. Orfila a pratiqué une incision sur le dos d'un gros chien; il a appliqué sur le tissu cellulaire un gros cinquante grains d'extrait aqueux de laurier-rose humecté avec quelques gouttes d'eau. Au bout de dix minutes, l'animal a vomi trois fois des matières fluides, jaunâtres. Trois minutes après, il a eu deux selles, et a vomi de nouveau. Ces vomissemens se sont renouvelés plusieurs fois pendant les six minutes qui ont suivi; alors plaintes légères, vertiges, accélération dans les battemens du cœur, faiblesse des extrémités postérieures, tête penchée en avant, comme si elle était difficile à soutenir; légères contractions convulsives de la patte antérieure droite. Une minute après, l'animal s'est laissé tomber sans effort sur le côté, sa tête s'est renversée en arrière, et il est devenu insensible à la lumière et au bruit; ses pupilles étaient très-dilatées; l'extrémité antérieure droite offrait de temps en temps quelques légers mouvemens convulsifs. Il est mort dans cet état huit minutes après. On l'a ouvert sur-le-champ : le cœur ne battait plus; il y avait dans le ventricule gauche une petite quantité de sang d'une couleur rouge foncée, en partie coagulé; celui qui était renfermé dans l'autre ventricule était en partie fluide, en partie coagulé; les poumons, d'une couleur rose, étaient un peu moins crépitans que dans l'état ordinaire; les ventricules du cerveau ne contenaient point de sérosité; les vaisseaux extérieurs de cet organe offraient une couleur livide, et étaient distendus par une assez grande quantité de sang veineux. Il n'y avait aucune altération dans le canal digestif, ni dans la partie opérée.

Dans la seconde expérience que nous copions de M. Orfila, celui-ci a introduit dans l'estomac d'un petit chien robuste et à jeun, deux gros d'extrait aqueux de laurier-rose dissous dans deux gros et demi d'eau distillée, et il a lié l'œsophage. Douze minutes après, l'animal a eu des nausées, a fait des efforts pour vomir, et a éprouvé de légers vertiges; les battemens du cœur n'étaient pas plus fréquens qu'avant l'opération. A midi seize minutes, la stupéfaction avait tellement augmenté, qu'il paraissait mort; on l'a relevé, et il est tombé de suite sur le côté comme une masse inerte; il était insensible à toutes les impressions extérieures. Trois minutes après, il a renversé un peu la tête sur le dos; les pattes antérieures, principalement la droite, ont été agitées de légers mouvemens convulsifs, et il a expiré vingt-deux minutes après l'ingestion de la substance vénéneuse. On l'a ouvert sur-le-champ; le cœur ne se contractait plus; le sang qu'il contenait était fluide, et d'un rouge peu foncé dans le ventricule gauche; les poumons, un peu moins crépitans que dans l'état ordinaire, étaient roses et très-peu gorgés de sang; l'estomac renfermait une certaine quantité du poison employé; le canal digestif n'offrait aucune altération sensible.

Dans la troisième expérience que nous citons d'après M. Orfila, on a injecté dans la veine jugulaire d'un chien très-fort, un gros de la même substance vénéneuse dissoute dans cinq gros d'eau; sur-le-champ l'animal a poussé des cris aigus, s'est agité considérablement, a éprouvé des vertiges, et est tombé sur le côté : alors il a roidi et agité fortement ses pattes; la tête s'est renversée en arrière, et il a cessé de se plaindre. Cet état a duré deux minutes, après lesquelles il est devenu immobile et comme insensible; il a fait deux inspirations profondes, et il est mort quatre minutes après l'injection. On l'a ouvert sur-le-champ; le cœur ne se contractait plus; le sang, assez abondant et fluide dans les deux ventricules, était d'un rouge foncé dans la partie aortique; les poumons étaient roses, et leur tissu un peu plus dur que dans l'état naturel; les vaisseaux pulmonaires vides.

Enfin, dans la dernière des expériences dont M. Orfila est toujours l'auteur, on a pratiqué une incision à la partie interne de la cuisse d'un petit chien; on a saupoudré la plaie avec quatre gros de poudre de laurier-rose que l'on a légèrement humectée, et on a réuni les lambeaux par quelques points de suture. Vingt minutes après, l'animal a vomi des matières bilieuses très-jaunes : ces vomissemens se sont renouvelés au bout de quatre minutes. A une heure et demie, il a été en proie aux mêmes symptômes que ceux rapportés dans l'une des expériences que nous avons citées, et qui a pour sujet un chien, dans l'estomac duquel on avait introduit deux gros d'extrait de

laurier-rose ; et il est mort dix minutes après. L'autopsie cadaverique n'a fait voir le lendemain aucune lésion sensible.

Des quatre faits qui précèdent, et de six autres expériences variées de différentes manières, et dans quatre desquelles M. Orfila a injecté de l'extrait de laurier-rose dans la veine jugulaire de plusieurs chiens, il conclut :

1°. Que l'extrait de cette plante, appliqué sur le tissu cellulaire, ou introduit dans l'estomac, est un poison très-actif, et qu'il agit encore avec beaucoup plus de rapidité et d'énergie lorsqu'il est injecté dans les veines ;

2°. Que la poudre jouit aussi des propriétés vénéneuses, mais à un degré inférieur ;

3°. Que l'eau distillée est encore moins active que la poudre ; que ces diverses preparations sont absorbées et agissent sur le système nerveux, et spécialement sur le cerveau, à la manière des stupéfians ;

4°. Qu'elles déterminent presque constamment le vomissement ;

5°. Qu'indépendamment de ces phénomènes, elles exercent une légère irritation locale.

Si le hasard voulait qu'on fût appelé pour un empoisonnement causé par le laurier-rose pris à l'intérieur, la meilleure manière de remédier aux accidens serait de faciliter d'abord par des moyens mécaniques, et par une grande quantité d'eau tiède, les vomissemens qui se manifestent assez ordinairement par l'effet du poison lui-même, et de donner même l'émétique à une dose assez forte, si les vomissemens ne se prononçaient pas naturellement. Après que la substance vénéneuse aura été rejetee, on fera succéder les boissons adoucissantes et légèrement mucilagineuses, ou un peu toniques et cordiales, selon que le malade paraîtra être resté dans un état d'irritation, ou être tombé dans une débilité plus ou moins considérable.

C'est en agissant comme âcres et irritantes quand on les met en contact avec la membrane pituitaire, que les feuilles du laurier-rose sont sternutatoires ; mais ceux qui les ont employées ainsi ne connaissaient pas probablement le danger qu'il pouvait y avoir à s'en servir de cette manière, et s'il ne s'en est pas suivi d'accidens, c'est probablement à cause de la très-petite quantité qu'on aura toujours employée. Aucun quadrupède herbivore ne broute ces feuilles ; mais ce qui serait un poison mortel pour ces animaux est devoré sans inconvénient par la larve d'un papillon. La belle chenille du sphinx du nérion en fait sa nourriture.

Le bois du laurier-rose est d'un blanc jaunâtre, assez dur, mais cassant. En France on ne s'en sert pas pour la menuiserie ; mais dans l'île de Candie, au rapport de Belon, il de-

vient assez gros pour qu'on en puisse faire des solives, qu'on emploie dans les petites constructions En Barbarie, les gens du pays le brûlent pour en faire du charbon, qui leur sert pour la fabrication de leur poudre à canon. Les paysans des environs de Nice le râpent pour servir de *mort-aux rats*. L'écorce en poudre peut être employée au même usage.

D'après un essai analytique sur le laurier-rose, fait par un pharmacien de Nantes, et inséré dans le sixième volume du Bulletin de pharmacie, p. 522, les feuilles de cet arbre contiennent les principes suivans :

1°. De l'acide gallique, à l'état libre, à ce qu'il paraît.

2°. Un muriate, sans doute de chaux.

3°. Du sulfate de chaux en petite quantité.

4°. Une matière de nature muqueuse animale, précipitée par l'infusum de noix de galle et d'alcool.

5°. Une autre matière précipitée par l'acétate de plomb, et que l'on peut obtenir seule (à l'exception des sels, etc.), en évaporant la liqueur du précipité alcoolique, puisque la liqueur surnageant le précipité formé par l'acétate de plomb, est presque sans couleur.

6°. Une matière blanche, ayant l'aspect de la fécule amilacée, se précipitant d'elle-même dans la liqueur non chauffée.

7°. Une résine verte, séparée par l'alcool, et à laquelle est due la couleur des feuilles.

A la suite de cette analyse, l'auteur croit qu'on peut admettre la présence d'un principe qui est volatil, et il demande si le principe vénéneux de la plante est volatil.

Au reste, ce chimiste se propose de répéter cette analyse, et d'opérer de manière à se procurer les principes immédiats du laurier-rose, assez abondans pour les soumettre à quelques examens et les étudier avec soin.

Le laurier-rose antidysentérique, *nerium antidysentericum*, Lin., croît naturellement dans l'Inde, au Malabar et dans l'île de Ceylan. Son écorce, broyée et infusée dans du petit-lait, et particulièrement celle de la racine, est, dit-on, employée dans le pays comme un remède propre à guérir la dysenterie. Cette écorce n'a jamais été employée en France, et d'après les propriétés connues de notre laurier-rose ordinaire, il paraît difficile de croire aux vertus qu'on attribue à l'espèce des Indes. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS ET MARQUIS)

LAURIER-ROSE DES ALPES. *Voyez* ROSAGE. (L. D.)

LAURIER-ROSE (faux), LAURIER-ROSE (petit), ou LAURIER SAINT-ANTOINE. *Voyez* HERBE DE SAINT-ANTOINE. (L. D.)

LAURIER-TIN, nom vulgaire d'un arbrisseau du genre viorne, qui n'est point usité en médecine. (L. D.)

LAURIER DE TRÉBISONDE, nom que l'on a donné quelquefois au laurier-cerise. (L. D.)

LAURIER-TULIPIER, nom vulgaire du magnolier à grandes fleurs. *Voyez* MAGNOLIER. (L. DESLONGCHAMPS)

LAURINEES, *laurineæ;* famille naturelle de plantes dicotylédones, dont les principaux caractères sont les suivans : calice divisé plus ou moins profondément en trois à six découpures; point de corolle, six à douze étamines ayant leurs anthères adnées aux filamens, un ovaire supérieur surmonté d'un style simple, à stigmate également simple ou divisé; un drupe contenant un noyau à une seule loge et à une seule graine. Les fleurs des plantes de cette famille sont petites, sans éclat, axillaires ou terminales, et les sexes sont souvent séparés sur des individus différens.

Les laurinées ne contiennent qu'un petit nombre de genres; mais un d'entre eux, celui qui a donné son nom à toute la famille, le laurier mérite une attention particulière sous le rapport de ses nombreuses espèces et sous celui des produits qu'il fournit à la médecine; mais comme nous en avons traité en détail à son article, nous y renverrons, pour ne pas faire de double emploi. Le litsé de la Chine, *litsea chinensis*, Lam., autre genre de cette famille, produit des fruits qui exhalent une odeur de camphre; ce qui annonce la présence d'une huile volatile aromatique, abondante dans toutes les laurinées. (LOISELEUR-DESLONGCHAMPS)

LAVANDE, s. f., *lavandula;* genre de plantes dicotylédones, de la famille naturelle des labiées, et de la didynamie gymnospermie du système de Linné. Les plantes de ce genre ont pour principaux caractères un calice monophylle, ovale-cylindrique, strié, à cinq dents; une corolle monopétale, à tube plus long que le calice, à limbe partagé en cinq lobes inégaux, et formant deux lèvres imparfaites; quatre étamines non saillantes, dont deux plus longues et deux plus courtes; un ovaire supérieur à quatre lobes, surmonté d'un style terminé par un stigmate bifide; quatre graines nues cachées au fond du calice persistant.

C'est de l'usage fort ancien des plantes de ce genre pour parfumer les bains, que leur est venu le nom de lavande, *à lavando*. On le retrouve dans λαβαντιδα, nom par lequel Hesychius interprète celui d'ιφυον, que Théophraste donne à une plante qui paraît être la lavande aspic.

LAVANDE ASPIC, *lavandula spica*, Lin.; *lavandula major, seu spica*, Offic. Cette plante, qu'on nomme vulgairement lavande mâle, spic, aspic ou faux nard, est un arbuste dont la souche est ligneuse, divisée en quelques branches persistantes, desquelles s'élèvent, à la hauteur de huit à douze pouces, des rameaux quadrangulaires, grêles, garnis de feuilles

linéaires, verdâtres, opposées, sessiles, un peu rudes au toucher. Ses fleurs sont bleues, disposées six à douze ensemble en plusieurs verticilles formant un épi interrompu dans sa partie inférieure, c'est-à-dire que les deux ou trois premiers verticilles sont distans les uns des autres; chaque verticille est muni à sa base de deux bractées ovales, aiguës, presque cordiformes, et les calices sont revêtus d'un duvet cotonneux, bleuâtre. Cette plante croît sur les collines et au pied des montagnes en Languedoc, en Provence, en Dauphiné; elle fleurit en juin, juillet. On la cultive dans les jardins des pays du Nord, où on l'appelle tout simplement lavande.

Le nom particulier de cette espèce rappelle la disposition de ses fleurs en épi. Le nom français aspic ne paraît qu'une traduction altérée du mot latin *spica*. Son odeur, agréablement aromatique, l'a souvent fait appeler faux-nard, ψευδοναρδος, *pseudo-nardus*.

LAVANDE à feuilles larges, *lavandula latifolia*, Bauh. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente; mais cependant elle en diffère d'une manière constante, parce que ses feuilles sont plus larges, revêtues d'un duvet serré et blanchâtre, parce que chaque rameau se divise ordinairement dans sa partie supérieure en plusieurs autres rameaux, parce que ses calices sont peu cotonneux, creusés de stries profondes, et enfin parce que les bractées qui accompagnent chaque verticille de fleurs sont très-étroites et linéaires. La lavande à feuilles larges croît dans les lieux secs, pierreux et découverts du Languedoc et de la Provence; elle fleurit en juin et juillet.

Cette espèce et la précédente sont assez souvent employées indifféremment l'une pour l'autre, parce qu'elles ont les mêmes propriétés; cependant c'est la première dont on fait généralement le plus d'usage dans les pharmacies du Nord. Quoi qu'il en soit, nous confondrons ce que nous avons à dire de l'une et de l'autre, en en traitant ici, comme si elles ne formaient qu'une seule et même plante.

Les qualités agréables et utiles de la lavande lui ont mérité depuis longtemps une place dans presque tous les jardins; elle n'attire pas les yeux par son éclat, mais son parfum, comme ses feuilles, est de toutes les saisons; il est seulement plus exalté pendant l'été, surtout lorsque ses fleurs ne sont encore qu'à demi écloses. Elle est du nombre des plantes les plus chères aux abeilles, de celles dont l'abondance autour des ruches rend leur miel plus agréable.

L'odeur peu fugace de la lavande se conserve très-longtemps dans la plante desséchée; c'est par cette raison qu'on en place souvent des faisceaux dans les armoires, les garderobes: de ses sommités et de ses tiges entrelacées de rubans de diverses couleurs, on fait quelquefois de jolis sachets odorans, qui, mêlés

parmi le linge, les vêtemens, leur communiquent une partie de leur parfum, et qui sont en outre regardés comme propres à en écarter les insectes.

Toutes les parties de la lavande sont d'une saveur amarescente et chaude; c'est une des labiées dans lesquelles le principe aromatique prédomine sur le principe amer qui s'y trouve joint dans ces plantes; elle possède dans un degré éminent la propriété excitante qui appartient aux plantes de cette famille en général; elle exerce, particulièrement sur le système nerveux, une action fortifiante très-énergique: c'est par cette raison, qu'on peut l'employer utilement dans les fièvres ataxiques et dans toutes les maladies où ce système paraît atteint d'une débilité marquée. Elle convient aux individus faibles, sujets aux syncopes, aux vertiges, aux tremblemens, aux mouvemens spasmodiques; on l'a vue produire de bons effets dans les affections soporeuses, dans l'aménorrhée; elle stimule et fortifie l'estomac; quelquefois, dit-on, en faisant mâcher ses feuilles, on a fait cesser l'aphonie survenue accidentellement.

Les fleurs de la lavande, et par là on doit entendre non-seulement les corolles, mais les calices, les bractées, sont la partie qu'on emploie. Il est bon de les cueillir avant l'entier développement.

Rarement on prescrit la lavande réduite en poudre. Son infusion théiforme est plus en usage; c'est la forme sous laquelle il convient le plus souvent de l'employer. On en met ordinairement un ou deux gros dans une pinte d'eau.

Les fleurs et les sommités de lavande font la base de plusieurs préparations pharmaceutiques, ou elles entrent dans la composition de plusieurs autres. Parmi les premières, il faut compter l'eau distillée de lavande, sa teinture spiritueuse, sa conserve, son vinaigre, son huile essentielle; dans les secondes, qui sont plus nombreuses, nous citerons seulement l'eau vulnéraire, le vinaigre antiseptique, l'eau générale, l'orviétan, le baume tranquille, le baume nerval, l'emplâtre de grenouilles. Quelques unes de ces préparations ont vieilli et ne sont plus usitées maintenant.

L'eau distillée qu'on en prépare peut être prescrite depuis une jusqu'à quatre onces.

La lavande-aspic donne une huile essentielle jaunâtre, âcre, qu'on prépare surtout en Provence: elle est connue sous le nom d'huile d'aspic. On en fait avec avantage des onctions sur les membres paralysés. On la prescrit plus rarement à l'intérieur à la dose de deux à huit gouttes. Comme celles de la plupart des autres labiées, elle contient du camphre; et celui-ci y est même plus abondant que dans aucune autre espèce de la famille. Il fait, dans les pays chauds, tels que l'Espagne,

environ le quart de son poids, d'après les essais de M. Proust, qui pense qu'on pourrait l'en extraire avec avantage.

Les parties actives de la lavande se combinent plus facilement avec les liquides spiritueux qu'avec l'eau. Sa teinture alcoolique jouit d'une énergie prononcée. On en peut faire usage, comme de l'huile essentielle, dans les paralysies. On l'emploie intérieurement depuis un demi-gros jusqu'à un gros. Cette teinture, rendue plus puissante par l'addition de quelques autres aromates, est connue, en Angleterre, sous le nom de *palsy-drops*, gouttes contre la paralysie. Elle est très-propre, comme l'eau de Cologne, l'eau de mélisse, à rappeler au sentiment les personnes évanouies. Le vinaigre de lavande convient pour le même usage.

On doit éviter de se servir des préparations alcooliques de la lavande, toutes les fois qu'il y a ou une irritation marquée, ou une tendance aux congestions vers la tête.

On a souvent fait entrer la lavande dans des cataplasmes, des fomentations résolutives, fortifiantes. Appliquée même simplement dans des sachets sur des tumeurs, des engorgemens chroniques, elle a paru contribuer à les dissiper. Elle est du nombre des plantes les plus propres à la préparation des bains, des fumigations aromatiques.

L'usage de l'eau-de-vie de lavande, dans les ablutions, peut n'être pas considéré comme simplement de propreté et d'agrément; c'est un cosmétique très-propre à entretenir le ton de la peau, à en prévenir le relâchement, à contribuer ainsi à faire durer quelques instans de plus le charme, hélas! si fugitif de la beauté. Les femmes arabes répandent sur leurs cheveux une poudre formée des feuilles de lavande et de basilic. Elles s'en frottent aussi les joues dans l'intention d'en aviver le coloris, en excitant la peau. Les Européennes ont, dit-on, quelquefois employé le vinaigre de lavande au même usage. Le désir de plaire et les inventions qu'il inspire, sont de tous les pays. Le vermillon qui naît de celle-ci est du moins plus naturel que celui qui forme trop souvent une couche épaisse sur le visage de nos dames.

LAVANDE STOECHAS, *lavandula stœchas*, L. On tire communément l'origine du nom de *stœchas*, στοίχας ou στίχας en grec, des îles Stœchades, aujourd'hui les îles d'Hyères, où cette plante abonde. D'autres, suivant Jean Bauhin, voient, avec assez de vraisemblance, dans ces mots στοίχας, στίχας, une simple altération de σταχις, épi, disposition que présentent les fleurs de cette lavande. Dans cette dernière supposition, on pourrait croire que la plante a donné son nom aux îles, au lieu d'en avoir reçu le sien. *Stœchades insulæ*, aurait signifié les îles du stœchas. Longtemps, quoiqu'il croisse en Europe, on l'y

apportait de l'Orient et surtout de l'Arabie, celui de ces contrées étant regardé comme préférable au nôtre; c'est ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de *stœchas arabica*. On faisait alors un usage fréquent de ce végétal, trop négligé peut-être aujourd'hui.

Cette lavande est, comme les deux premières espèces, un arbuste très-rameux, qui s'élève à la hauteur d'un à deux pieds. Sa tige forme inférieurement une souche ligneuse, divisée en plusieurs branches persistantes, lesquelles se partagent elles-mêmes en rameaux droits, tétragones, garnis, dans toute leur longueur, de feuilles opposées, sessiles, linéaires, veloutées, blanchâtres, repliées en leurs bords. Les fleurs sont petites, d'un pourpre foncé, disposées au sommet de chaque rameau en verticilles serrés les uns contre les autres, formant un épi ovale, oblong ou cylindrique, surmonté par une touffe de feuilles assez grandes, bleuâtres et presque pétaliformes. Cette plante croît en Languedoc, en Provence et aux îles d'Hyères: elle fleurit en mai et juin.

Toutes les parties de la lavande stœchas, froissées entre les doigts, leur communiquent une odeur assez marquée de camphre. Elle paraît en contenir au moins autant que l'aspic, et jouir, dans un degré plus éminent peut-être, de toutes les mêmes qualités. On l'employait autrefois utilement dans les maladies nerveuses, dans les affections chroniques de la poitrine, telles que les catarrhes et l'asthme, dans les fièvres muqueuses. On la regardait aussi comme un bon emménagogue. De nos jours, M. Alibert a souvent donné l'infusion de fleurs de stœchas, avec un succès marqué, dans les mouvemens spasmodiques de l'estomac qui déterminent des vomissemens. Cette manière est en même temps la plus commode et la plus avantageuse de se servir de ces fleurs. Malheureusement, comme elles sont assez rarement employées, celles qu'on trouve dans les officines, conservées depuis longtemps, ont le plus souvent perdu une grande partie de leurs qualités.

On se sert plus souvent du sirop de stœchas; mais cette plante ne fait qu'un de ses ingrédiens. Plusieurs autres, tels que la canelle, le gingembre, l'acorus, la sauge, etc., concourent à l'effet qu'on peut en obtenir. On le prescrit depuis deux gros jusqu'à deux onces.

L'huile essentielle du stœchas, aussi abondante, aussi active que celle de lavande, est cependant fort peu usitée. Rarement aussi on emploie le stœchas pulvérisé. Il fait partie de la thériaque et du mithridate.

Le nom spécifique de *stœchas*, commun à cette lavande avec une espèce de *gnaphalium*, a fait assez souvent confondre ces deux plantes par les herboristes, quoiqu'il n'y ait entre

elles aucun rapport. L'odeur forte et agréable du *lavandula stœchas* suffit pour le distinguer facilement du *gnaphalium stœchas*, qui appartient à la famille des corymbifères (syngénésie polyg. sup., L.), et qui est un végétal inodore et à peu près tout-à-fait inerte, comme les autres du même genre.

Les trois espèces de lavande dont nous avons parlé dans cet article, sont les seules qui soient d'usage en médecine; on en compte neuf à dix autres, qui toutes s'en rapprochent par leurs qualités, et pourraient sans doute être au besoin employées avec fruit dans les mêmes circonstances.

(LOISELEUR DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LAVEMENT, s. m. *Voyez* CLYSTÈRE.

LAXATIF, s. m. et adj., *laxativus*, *laxans*, du verbe latin *laxare*, relâcher, amollir. En regardant comme douées d'une même propriété toutes les substances médicinales qui donnent lieu à des évacuations par l'anus, on est conduit à laisser les médicamens laxatifs confondus avec les purgatifs. On reconnaît seulement une différence d'énergie, une inégalité de puissance entre eux; on admet que la même vertu est plus concentrée dans les vrais purgatifs, qu'elle est plus faible dans les purgatifs laxatifs; mais on ne croit pas devoir former, en matière médicale, une classe distincte pour ces derniers.

Cependant l'observation prouve tous les jours que les divers agens compris sous la dénomination commune de purgatifs, n'agissent pas de la même manière, qu'ils ne font pas tous la même espèce d'impression sur les intestins, que les dejections qui suivent ordinairement leur administration ne dépendent pas d'une opération organique qui soit identique. Ce fut l'expérience clinique qui força les pharmacologistes à établir dans la classe des agens cathartiques une section particulière pour les substances laxatives, que l'on désigna alors par le titre de purgatifs doux, de purgatifs adoucissans. Les praticiens voyaient que ces derniers ne provoquaient pas l'état d'excitation generale que déterminaient toujours les autres, qu'ils n'irritaient pas le bas-ventre, ne causaient pas de soif, de chaleur, n'accéléraient pas le pouls, etc. Ils savaient que les substances laxatives pouvaient être administrées dans les maladies aiguës, même dans les affections inflammatoires; que l'on remplissait avec elles des indications thérapeutiques pour lesquelles les vrais purgatifs ne pouvaient servir, etc. N'était-ce pas reconnaître que ces agens évacuans n'étaient pas des purgatifs comme ceux que l'on connaissait?

Si, au lieu de se borner à ne voir dans les médicamens laxatifs et purgatifs, que des agens qui ont la faculté d'expulser des humeurs morbifiques, de faire sortir hors du corps les causes matérielles des maladies, on s'élève à l'exa-

men du phénomène physiologique que suscite dans les voies digestives leur administration, il devient évident que ces deux sortes de moyens médicinaux ne peuvent rester réunis dans une même classe. Au lieu de l'irritation que les purgatifs suscitent dans l'intérieur des intestins, les laxatifs relâchent ces organes; ils deviennent une matière incommode qui trouble l'action naturelle du canal alimentaire. Au lieu de l'influence stimulante que les premiers exercent sur le système circulatoire, les laxatifs montrent une puissance tempérante ou rafraîchissante : en faut-il davantage pour justifier leur séparation ? Nous pourrions cependant ajouter la dissemblance de leur composition chimique et de leurs qualités sensibles.

I. *Des substances médicinales laxatives.* Les substances naturelles que l'on emploie pour produire un effet laxatif appartiennent toutes au règne végétal. Ces substances offrent une composition chimique qui mérite bien d'être remarquée. Elles sont formées d'un corps sucré, souvent allié à un mucilage, ou d'huile fixe. Nous citerons la manne, *manna*, excrétion sucrée que l'on recueille dans la Calabre et dans la Sicile sur le *fraxinus ornus;* la casse, pulpe du fruit du *cassia fistula;* le tamarin, pulpe du fruit du *tamarindus indica;* les pruneaux, fruits de plusieurs variétés du *prunus domestica*; le miel que nous fournissent les abeilles; l'huile d'amandes douces, l'huile d'olives, l'huile de ricin, etc. Comme toutes ces substances sont formées de matériaux qui ont une nature alimentaire, qui sont susceptibles d'être digérés, il arrive souvent, après leur administration, que l'estomac les élabore, les convertit en chyme, et qu'elles servent à la nutrition. Cet effet a ordinairement lieu quand on donne, à petites doses, les substances laxatives dont nous venons de parler, ou qu'on les étend dans un véhicule abondant : alors les forces gastriques les soumettent facilement à leur empire; elles les rendent nourricières. Mais ces substances conservent leur qualité médicinale quand on en prend une forte dose à la fois, quand il en pénètre dans les voies digestives une grande quantité, et que cette matière résiste à l'action altérative de l'estomac, comme par exemple deux à quatre onces de manne, de pulpe de casse, de tamarin ou de pruneaux, deux à trois cuillerées d'huile d'amandes douces, de ricin, etc.

On a mis le bouillon très-gras sur la liste des agens laxatifs. On ne peut voir dans ce composé culinaire qu'une substance indigeste, qui parfois trouble les mouvemens naturels des intestins, et alors donne lieu à des évacuations alvines. Quelques auteurs tiennent aussi pour un moyen laxatif, le lait de vache, de chèvre, etc., pris froid et à grande dose, comme de huit à dix onces. Il est évident que dans ce cas ce liquide onc-

tueux n'éprouve point l'élaboration digestive, et que c'est là ce qui occasione les déjections qui suivent son emploi Hippocrate s'en servait, dans le cours des maladies aiguës, pour évacuer les voies intestinales.

II. *Des effets immédiats que produisent les agens laxatifs.* Lorsque la matière du médicament laxatif échappe ou résiste aux efforts des forces digestives ; lorsque cette matière passe de l'estomac dans les intestins avec ses qualités naturelles, elle montre une vertu médicinale ; ce médicament suscite alors dans l'économie animale une série d'effets dans lesquels nous distinguerons 1°. ceux qui tiennent à son action locale, et qui s'observent dans les voies alimentaires ; 2° ceux qui se manifestent sur tous les points de l'économie animale, et que nous attribuons à l'absorption des molécules de la substance laxative et à leur impression sur les tissus vivans.

Nous avons déjà pu remarquer que l'on pouvait, comme à volonté et par la manière dont on administrait le médicament laxatif, rendre plus prononcés les effets locaux ou les effets généraux. Donnez, par exemple, la matière laxative délayée dans une petite proportion de véhicule ; formez-en un composé épais, visqueux et pesant, ou bien faites prendre en nature le corps qui doit produire l'opération laxative, vous obtiendrez un effet local très-marqué ; la présence de la substance mucoso-sucrée ou huileuse dans les organes digestifs, occasionera bientôt une perversion dans leurs fonctions naturelles ; elle donnera lieu à des coliques, à des borborygmes, à des évacuations alvines. Au contraire, les ingrédiens laxatifs sont-ils étendus dans un véhicule abondant, forment-ils une boisson légère, leur administration ne trouble plus les mouvemens des intestins, ils n'occasionent plus de déjections alvines : mais comme, dans cette circonstance, l'absorption des molécules du corps médicamenteux se fait avec une grande énergie, qu'elle est très-abondante, les effets généraux deviennent plus prononcés. Au lieu d'obtenir un produit laxatif, on n'observe plus qu'une médication émolliente ou tempérante.

Action locale des laxatifs. Les anciens avaient bien remarqué que les laxatifs purgeaient en exerçant sur les intestins une influence relâchante ou adoucissante. *Leniendo purgant et lubricando*, dit Mésué. En contact avec la surface interne de ces organes, ces agens n'y font pas naître une irritation comme les purgatifs ; ils n'y suscitent pas, comme ces derniers, un développement des propriétés vitales, qui tout à coup accélère l'exhalation séreuse de la cavité intestinale, précipite l'action sécrétoire du foie, du pancréas, des follicules muqueux. Les évacuations alvines que provoquent les

laxatifs, reconnaissent une cause particulière que nous allons exposer. En arrivant dans les voies digestives, la substance de ces agens fait sur l'estomac une impression immédiate qui relâche son tissu, affaiblit sa vitalité. Au lieu d'agir sur les matériaux sucrés, mucilagineux ou huileux qui composent les médicamens, et de convertir ces principes en chyme, ce sont ces matériaux qui fatiguent, tourmentent, débilitent l'estomac; ce que dénote le sentiment d'anxiété que l'on éprouve à la région épigastrique, après avoir pris un laxatif. Cependant la substance de ce dernier passe dans le duodénum sans avoir éprouvé cette élaboration préliminaire que toute matière alimentaire a coutume de subir dans l'organe gastrique avant de pénétrer dans le canal intestinal; la substance laxative y arrive avec ses qualités physiques et chimiques et dans un état de crudité; aussi est-elle reçue partout comme un poids incommode; partout son contact devient gênant et pénible; le mouvement péristaltique des intestins s'accélère, et la substance laxative traverse les voies digestives, en entraînant avec elle les matières contenues dans le canal alimentaire, et les humeurs exhalées ou sécrétées dont la présence de cette substance sur la muqueuse intestinale a pu provoquer la formation.

Ce qui prouve que les laxatifs font sur les organes qui exécutent la digestion une impression affaiblissante ou relâchante, que leur usage fatigue l'appareil digestif, c'est que ceux qui se soumettent à leur action éprouvent ordinairement après leur administration, une débilité du système digestif qui dure plusieurs jours. L'acte de la digestion est plus lent, plus pénible; l'estomac surtout a perdu son énergie accoutumée. Souvent même ces agens laissent après leur action du dégoût, une langue chargée, de l'anorexie, etc. On est quelquefois obligé, pour rendre aux organes gastriques leur activité naturelle, d'employer un tonique ou un excitant.

Nous avons vu que les laxatifs ne provoquaient pas sur la surface intestinale une irritation, comme le font les purgatifs. Aussi ne ressent-on pas, en les employant, ce sentiment de chaleur, d'âcreté que laisse après elle au fondement chaque selle produite par un purgatif; aussi ne conseille-t-on plus, pour aider l'action d'un laxatif, l'usage d'une boisson émolliente ou adoucissante.

Finissons par cette remarque. L'effet local des laxatifs procède d'une cause très-simple, et ne suppose même pas l'exercice d'une propriété spéciale. Cet effet résulte de la non digestion d'une matière indigeste et pesante, formée de mucilage, de sucre, ou d'un corps gras. Toutes les substances qui ont cette composition chimique peuvent produire l'opération laxa-

tive. Il suffit pour cela d'en prendre une forte dose, et que ces substances entrent dans les intestins, sans avoir été transformées en chyme. Les anciens employaient, comme agens laxatifs, beaucoup de substances dont nous tirons un autre parti, qui n'ont pour nous qu'une faculté émolliente.

Action générale des laxatifs. Les médicamens que nous regardons comme ayant une propriété laxative ne bornent pas leur puissance au système digestif; ils agissent aussi sur les autres organes, et les changemens que ces agens déterminent dans la disposition actuelle des divers appareils organiques, dans l'exercice des fonctions de la vie, méritent d'autant moins d'être négligés, que la thérapeutique en retire des avantages signalés. Cette influence générale des laxatifs tient à l'absorption de leurs molécules sur la surface intestinale, et à l'impression que ces dernières exercent sur tous les tissus vivans, après leur pénétration dans le système circulatoire. Aussi cette action générale est d'autant plus puissante, d'autant plus marquée, que les conditions pour l'absorption des matériaux qui composent le médicament laxatif ont été plus favorables. Lorsque les évacuations manquent, ou au moins lorsqu'elles sont tardives ou peu abondantes, l'inhalation des molécules mucilagineuses, sucrées, huileuses, a pu avoir toute l'énergie possible, et la puissance de ces molécules sur les tissus vivans a toute l'étendue qu'elle est susceptible d'acquérir.

A l'intensité de cette action générale nous devons faire succéder l'étude de son caractère, car cette action ne conserve pas la même nature dans tous les corps laxatifs. Elle se montre émolliente dans la manne, dans les huiles douces; ses effets annoncent qu'elle est tempérante dans les acidules, le tamarin, la casse, etc. Les praticiens ne rapportent-ils pas que ces dernières substances rafraîchissent le sang, modèrent la chaleur fébrile, répriment l'agitation des humeurs, etc.? Or, ces attributs ne caractérisent-ils pas la médication tempérante ou réfrigérante? Les avantages que la manne, les huiles douces procurent dans les phlegmasies des voies aériennes et des voies urinaires, prouvent l'existence dans ces matières médicinales d'une propriété émolliente; car c'est de l'exercice de cette propriété sur les parties qui sont actuellement le siége d'un travail inflammatoire, que procèdent les amendemens que l'on obtient de leur emploi dans les maladies dont nous parlons.

Remarquons que les médicamens auxquels nous donnons ici le nom de laxatifs tirent leur seul, leur principal caractère du trouble qu'ils déterminent dans les organes gastriques, et des évacuations qui en sont le produit. Par l'influence que ces médicamens exercent sur toutes les parties du corps, ils rentreraient dans d'autres classes de la distribution pharmacologique que

nous avons adoptée. La manne, les huiles douces se placeraient parmi les émolliens, les tamarins avec les acidules, etc. Si les laxatifs, quand ils sont dans le canal alimentaire, provoquent des effets qui les spécifient, leur action n'a plus rien qui puisse la distinguer, quand on la considère sur les autres tissus, sur les autres appareils organiques, et l'on pourrait regarder les substances laxatives comme des médicamens émolliens ou tempérans, que l'on administre de manière à pervertir l'action naturelle des organes digestifs, à déterminer des évacuations alvines.

III. *De l'emploi thérapeutique des médicamens laxatifs.* Le médecin qui veut se servir des substances laxatives, doit toujours avoir en vue leur effet local et leur effet général. Pour en faire un sage emploi, il faut qu'il se représente les accidens morbifiques contre lesquels il dirige leur influence médicinale, et qu'il reconnaisse quel est celui de ces deux effets qui deviendra favorable : alors il réglera la dose de ces substances et leur mode d'administration, de manière à obtenir le produit qu'il désire et dont il attend quelque succès.

Les médicamens qui nous occupent sont employés dans les maladies fébriles, tantôt à cause de leur action locale, et tantôt à cause de leur action générale. Quelquefois ces deux sortes d'effets concourent ensemble à combattre les accidens morbifiques. Les anciens, qui ne connaissaient sous le nom de purgatifs que des substances très-irritantes, avaient proscrit les médicamens évacuans dans le début des fièvres et tant qu'il existait des signes de crudité. Mais alors même qu'ils redoutaient l'action des purgatifs, ils connaissaient des moyens pour vider les voies digestives, expulser les matières qui s'y trouvaient, et prévenir les suites de l'altération qu'un séjour prolongé dans le canal alimentaire devait leur faire éprouver. Or, ces moyens sont de la même nature, ont les mêmes qualités, agissent de la même manière que nos laxatifs : tels étaient le lait bouilli, le miel avec le jus des plantes mucilagineuses, etc.

Dans le moment de la plus forte irritation fébrile, avant que la coction ne soit opérée, on peut avoir recours à ces moyens adoucissans. Les laxatifs conviennent encore quand la langue est rouge et sèche, quand il y a de la soif, que les urines sont rares, la peau aride, qu'il existe enfin un éréthisme très-prononcé. Oserait-on, dans ce cas, conseiller un agent purgatif? Les deux sortes de médicamens dont nous nous occupons, sont donc bien différens entre eux, puisque les uns sont proscrits dans des cas pathologiques où l'on espère de bons effets des autres.

On peut faire la remarque que les laxatifs et les purgatifs

ne sont confondus que dans les ouvrages de matière médicale, parce que, étudiant leur action d'une manière superficielle, on avait conclu que des agens qui donnaient également lieu à des déjections alvines, recélaient la même propriété agissante. Mais les praticiens qui tous les jours observaient le résultat de leur administration dans l'état de maladie, mettaient entre eux toute la distance que demande l'opposition de caractère de leur faculté médicinale. C'est dans leurs écrits que se trouvent rassemblés les effets immédiats qui caractérisent l'action des laxatifs. Ces agens, disent-ils, provoquent sans trouble, sans désordre, sans irritation, l'évacuation des matières contenues dans les intestins; ils agissent non-seulement dans les premières voies, mais ils passent même dans la masse du sang; ils corrigent la diathèse spasmodique des vaisseaux, ils diminuent leur tension, ils modèrent leurs mouvemens, ils calment la fougue et l'impétuosité des fluides, etc. *Voyez* le *Méd. minist. de la nature*, p. 221.

Dans les fièvres inflammatoires, bilieuses, putrides, lorsque l'on veut évacuer le canal alimentaire, et qu'un état d'éréthisme, d'irritation, ou une phlogose imminente, repousse, interdit toute impression irritante, on doit alors, pour obtenir le résultat que l'on désire, se servir des agens laxatifs, et les donner dans un état de concentration et à une dose assez élevée pour assurer leur effet local. Mais quand on se sert de la décoction de tamarin ou de casse, ou d'une solution de manne dans une grande quantité de petit-lait, alors on n'a plus que la propriété émolliente ou tempérante de ces substances, et c'est à l'exercice de cette dernière que l'on doit rapporter les amendemens que procurent ces médicamens. On conçoit facilement que, par leur influence générale, ils tendent à calmer la soif, à diminuer l'ardeur fébrile, à faire couler les urines, à corriger l'aridité de la peau, à rétablir l'exhalation cutanée. On trouve rarement l'occasion de se servir des médicamens laxatifs dans le traitement des fièvres intermittentes.

Dans les phlegmasies, les substances laxatives se recommandent autant par leur action locale que par leur action générale. Si l'on donne la manne dans la petite vérole, dans la rougeole, dans la scarlatine, sa faculté adoucissante se montre aussi utile que sa vertu laxative. Il en est de même des tamarins dans l'érysipèle. La boisson acidule faite avec cette substance ne produit pas toujours des évacuations alvines, pendant que son influence tempérante ne cesse pas de lutter contre les accidens de la maladie. Dans les phlegmasies muqueuses, on administre quelquefois les matières douées de la faculté laxative, pour vider les voies digestives; mais on s'en sert plus ordinairement pour adoucir, pour calmer l'ir-

ritation phlegmasique : si donc, dans les toux sèches et nerveuses avec insomnie, dans le premier temps des catarrhes pulmonaires, on s'est bien trouvé de prendre deux onces de manne dans un verre de lait, le soir en se couchant, c'est moins à la propriété laxative de cette composition, qu'à la puissance émolliente, relâchante, qu'elle a exercée sur tout le système et en particulier sur l'appareil pulmonaire, qu'il faut rapporter cet avantage. Dans la diarrhée avec douleur, avec chaleur dans l'abdomen, dans la dysenterie inflammatoire, dans la phlogose des premières voies, suite de l'ingestion d'un corps irritant, d'une substance corrosive, etc., les agens laxatifs sont utiles. L'expérience a prouvé que l'impression des substances douces, onctueuses, dont nous parlons, sur les parties malades, devenait favorable.

On a vanté l'usage de la manne, des huiles douces, dans quelques phlegmasies des membranes séreuses, dans la pleurésie, dans la péritonite. Or, l'influence générale qu'exercent ces matières, rend alors plus de services que leur qualité évacuante. Nous ferons la même remarque au sujet de leur administration dans la péripneumonie, dans la néphrite, etc. Si on a recours aux laxatifs pour évacuer les premières voies, dans ces phlegmasies, on les donne plus fréquemment à titre d'agens émolliens, pour affaiblir l'exaltation des propriétés vitales sur le lieu enflammé, et ralentir les mouvemens de tous les organes que ce travail phlegmasique précipite.

Les laxatifs offrent une ressource utile dans le traitement des hémorragies actives. L'exercice de leur vertu émolliente ou tempérante sur le système circulatoire, tend directement à modérer les accidens de la maladie. Si l'indication de vider les intestins se manifeste, il sera encore sage, dans bien des cas, d'employer les agens dont nous parlons.

Dans quelques affections spasmodiques, surtout celles qui attaquent les organes de la respiration et ceux de la digestion, on a donné des éloges à l'emploi des substances laxatives. Leur action émolliente ou relâchante les rendrait nuisibles dans les vices de la fonction digestive qui dépendent du relâchement, de la faiblesse de l'estomac et du canal alimentaire, dans quelques dyspepsies, anorexies, etc. Mais leur administration a procuré des succès dans le traitement de la constipation par excès de chaleur ou de ton des gros intestins, dans l'asthme, dans le satyriasis, etc. Des praticiens ont préconisé l'action des huiles douces contre la colique iliaque.

On se sert rarement des substances laxatives dans le traitement des lésions organiques. Leur vertu émolliente ou relâchante les fera toujours proscrire dans la plupart des hydropisies, dans les affections scorbutiques, scrofuleuses, véné-

riennes, etc. Ces agens médicinaux ne conviennent pas quand il y a dans les intestins une disposition muqueuse qui favorise le développement des vers intestinaux : leur impression sur le canal alimentaire augmenterait son atonie. Cependant on emploie avec succès l'huile d'amandes douces, et surtout celle de palma-christi pour détruire ces animaux : mais les avantages qu'obtiennent dans ce cas les substances huileuses tiennent à une action particulière qu'elles exercent sur les vers, à la faculté qu'elles ont de les faire périr.

IV. *Parallèle entre les substances végétales laxatives et purgatives. Composition chimique.* Les substances laxatives sont des composés de mucilage, de sucre, d'huile fixe, d'acides végétaux. Dans les substances purgatives, l'analyse chimique découvre des principes amers, de l'extractif, de la résine, de la gomme-résine, des sels neutres.

Dose. Les substances laxatives s'administrent toujours à haute dose : il faut ordinairement plusieurs onces de ces substances, pour que leur opération médicinale soit marquée par des effets sensibles. Au contraire, une très-petite quantité de substance purgative suffit souvent pour susciter une irritation très-forte dans les voies intestinales, pour occasioner des évacuations promptes et très-abondantes.

Séjour dans l'estomac. Les substances laxatives ont une nature alimentaire. Leurs matériaux chimiques sont souvent attaqués par les forces digestives, qui les dénaturent et les convertissent en chyle. Les substances purgatives ne sont point susceptibles d'être digérées; elles ne peuvent servir à la confection des principes réparateurs ou nourriciers.

Action sur la surface intestinale. Les laxatifs relâchent le tissu des intestins, deviennent pour eux un poids incommode, causent une sorte d'indigestion. Les purgatifs irritent les voies alimentaires, appellent le sang dans le réseau capillaire intestinal, et les évacuations qui suivent leur emploi, dépendent de l'impression qu'ils ont faite sur les intestins, et des excrétions séreuse, bilieuse, glaireuse, dont cette impression a été la cause.

Action générale sur le corps. Les substances laxatives exercent sur les tissus vivans une influence tempérante ou émolliente. Jamais leur usage n'est suivi d'un développement de la chaleur animale, de la fréquence du pouls, de la soif, de la sécheresse de la peau, etc. Au contraire, ces effets sont toujours plus ou moins prononcés, pendant l'opération d'un agent purgatif; la pénétration dans le fluide sanguin des molécules résineuses, extractives, etc., qui composent sa substance, est la cause matérielle de ces phénomènes organiques.

Emploi thérapeutique. Les substances laxatives produisent

des avantages marqués dans les maladies avec irritation, dans les affections inflammatoires. Elles sont proscrites dans celles qu'entretient un état d'atonie, ou que produit le relâchement, la faiblesse d'un appareil organique. Lorsqu'on s'en sert dans les maladies aiguës, on remarque qu'elles modèrent l'ardeur fébrile, qu'elles diminuent l'intensité des accidens morbifiques. Au contraire, les agens purgatifs tirent leur mérite de la propriété irritante qu'ils recèlent. C'est par son exercice sur la surface intestinale qu'ils procurent l'expulsion des matières contenues dans les intestins; qu'ils attirent les forces de la vie vers l'abdomen, et produisent, en faveur de la poitrine, de la tête, ces diversions dont la thérapeutique se sert avec tant de succès; qu'ils corrigent la disposition muqueuse des voies alimentaires, etc. Administrés dans les maladies aiguës, souvent ils augmentent la fièvre et font prendre plus d'intensité à tous les symptômes. On condamne leur emploi dans les affections inflammatoires, dans le début des fièvres; tandis que l'on conseille alors les laxatifs, etc. (BARBIER)

PETERMANN (A.), *De medicamentis alvum laxantibus;* in-4°. *Lipsiæ*, 1692.
GEHRING (FR.), *Dissertatio de methodi laxantis et purgantis usu et abusu;* in-4°. *Halæ*, 1796.
SEIGNETTE (J. N.), *Dissertatio de medicamentorum laxantium abusu in graviditate et puerperio;* in-4°. *Gœttingæ*, 1801. (V.)

LAXITÉ, s. f., *laxitas*, relâchement, défaut de force et de tension dans la fibre. Cet état est opposé au *strictum* des anciens; on l'observe dans toutes les maladies avec faiblesse, telles que le scorbut, les scrofules, le rachitis, la chlorose, les hydropisies passives, etc. En général cet état de l'économie réclame l'emploi des toniques, des eaux minérales ferrugineuses, et surtout un régime analeptique, l'exercice à la campagne, et l'habitation d'un lieu sec et élevé. La transpiration cutanée se fait, dans le cas de laxité, d'une manière incomplette, et, pour la rétablir, on ne saurait trop avoir recours aux frictions avec de la flanelle sur toute l'étendue du corps. *Voyez* les mots SCORBUT, SCROFULE. (M. P.)

LAZARET (hygiène publique). On donne ce nom à une enceinte spacieuse, parfaitement isolée, contenant plusieurs bâtimens destinés à recevoir les hommes et les choses venant de pays infectés de contagion, ou ayant été touchés ou approchés par des personnes ou des choses qui en arrivent, pour y être observés pendant un certain nombre de jours, avant de pouvoir circuler librement; et les choses, pour y être ventilées et désinfectées, suivant des règles établies pour la conservation de la santé publique.

Les lazarets se trouvent ordinairement au voisinage des ports

de mer, et surtout sur les bords de la Méditerranée, à cause du commerce du Levant, et c'est à ces établissemens et aux lois sanitaires qu'on y suit avec plus ou moins de rigueur, que les contrées méridionales de l'Europe doivent de n'avoir plus été affligées dans l'intérieur des terres, pendant les dernières pestes, et l'Espagne entière d'avoir pu éviter les terribles épidémies de fièvre jaune qui ont ravagé une partie de ce royaume; ils deviennent nécessaires toutes les fois que l'épidémie qui règne a un caractère décidément contagieux, et qu'elle ne dépend pas uniquement de causes générales qui agissent sur le peuple; je suis persuadé que les fièvres des camps qui ont fait tant de victimes partout où les troupes et les prisonniers de guerre ont passé, se seraient éteintes dans les lazarets, s'il y en avait eu sur les routes militaires; plusieurs grandes villes d'Angleterre ont retiré, dans ces derniers temps, les fruits bien mérités de la généreuse philantropie des particuliers qui ont fondé des hôpitaux (qui sont de véritables lazarets volontaires), pour les fièvres putrides, malignes et exanthématiques, afin qu'elles ne se communiquassent pas; il en est de même de ceux pour la petite vérole naturelle ou inoculée, maladie qu'on a bien le droit de séquestrer et d'isoler, puisqu'elle n'est plus, en général, que le produit de l'obstination à refuser le bienfait de la vaccine; mais nous sommes bien pauvres, en France, pour ces sortes de choses, et nous manquons même souvent, dans les hôpitaux et dans les infirmeries des établissemens publics, de salles pour isoler les maladies contagieuses; cependant, ce n'est qu'à procurer le plus de bien, et à faire éviter le plus de mal possible, que consiste la véritable civilisation!

La Bible est le premier code où nous trouvons des indices des précautions que les hommes ont prises contre les maladies contagieuses : les chapitres 13 du Lévitique, 5 des Nombres, et 15 du livre premier des Rois, ordonnent positivement la séparation des lépreux, d'abord dans le désert, hors du camp, et ensuite hors de Jérusalem; nous apprenons par les premiers de ces livres, que les sujets frappés de maladies de peau devaient se présenter devant le grand-prêtre Aaron, et successivement devant les autres prêtres, lesquels jugeaient de la nature du mal par les symptômes décrits dans la loi même, et ordonnaient ou la séquestration provisoire, soit quarantaine, de sept à quatorze jours, soit la séquestration définitive. Ces lois, que je croirai volontiers avec Menoch (*Comment. in sacr. script.*) n'avoir pas regardé simplement la lèpre telle que nous la connaissons aujourd'hui, et que vraisemblablement Moïse avait rapportée d'Égypte, furent exécutées religieusement durant une longue suite de siècles, et lorsque les croisés eurent pris Jérusalem sur les Musulmans, ils continuèrent à

établir hors la ville un lieu isolé, destiné aux maladies contagieuses, ou regardées comme telles, sous le titre d'*Hôpital de Saint-Lazare*, d'où est venu le nom *lazaret*, et dont les utiles servans furent l'origine, soit des religieux lazaristes consacrés au service des malades, soit des chevaliers de cette dénomination, dont l'utilité actuelle m'est inconnue. Le nom de lazaret passa ensuite en Europe avec les maladies diverses que les expéditions des croisés lui procurèrent, et presque à la porte de toutes les villes on bâtit des *léproseries*, qui, au temps de Louis VIII, en 1225, étaient en France au nombre de vingt mille, dont j'ai encore vu quelques-unes, sous l'invocation de Saint-Lazare, dans lesquelles on renfermait tous ceux qui avaient, ou qu'on croyait avoir la lèpre, même ceux qui n'avaient rien, mais qu'on était bien aise de séparer de la société, ainsi qu'on le fait maintenant pour ceux qu'on suppose insensés. C'est ce dont Baillou nous rapporte un exemple, et c'est ce que j'ai vu à la léproserie d'Aoste, en 1790, en allant la visiter avec l'intendant de la province. L'histoire et le sort de ces léproseries ou *ladreries*, entièrement liée à l'esprit qui a dirigé l'Occident pendant trois à quatre siècles, et qui ont quelque rapport avec ce qui est arrivé aux Templiers, sont à à la fois curieux et instructifs; on s'en occupera à l'article *lépreux*.

Successivement ces précautions de sûreté s'étendirent à d'autres maladies. Lorsqu'en 1494, le virus syphilitique paraissant pour la première fois en Europe, s'y répandit avec tant de rapidité, et y produisit un tel effroi, qu'à Barcelonne, où Colomb était arrivé avec sa suite pour faire sa relation à Ferdinand et à Isabelle, on jeûnait, suivant Rui-Dias, et on faisait des prières publiques, comme dans la peste, pour écarter ce fléau, les divers gouvernemens ne durent pas rester sans prendre les mêmes précautions que pour la lèpre : du moins nous apprenons du Recueil d'édits et ordonnances des rois de France, que le 6 mars, 1496, le parlement de Paris rendit un *arrêté, portant règlement sur le fait des malades de la grosse vérole*, par lequel ces malades devaient, *sous peine de mort*, se retirer dans leurs maisons dans vingt-quatre heures, pour y être consignés, et ne plus communiquer avec personne, et ceux qui étaient étrangers, ou n'avaient point de maisons, devaient se retirer, sous la même peine, à Saint-Germain-des-Prés, où des habitations leur avaient été assignées, pour y demeurer jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement guéris de leur maladie (*Voyez* Astruc, *De morb. vener.*, l. 1, cap. 14). En 1518, on prit aussi à Toulouse les mêmes précautions, et on confina tous ceux qui étaient soupçonnés de syphilis dans un bâtiment qui porta le nom d'*hospital des rougnoulis de la*

rougna de Naples. Voilà donc de nouveaux lazarets ajoutés à ceux très-multipliés, déjà établis pour la lèpre.

La peste et les autres maladies fébriles contagieuses ayant été regardées longtemps comme un fléau de Dieu pour punir les péchés des hommes, comme une plaie pareille à celle dont furent châtiés les orgueilleux Pharaons (et je crois qu'effectivement c'était une punition de leur négligence à nettoyer les canaux du Nil), la crédulité et l'ignorance de nos ancêtres s'opposèrent à ce qu'on prît des précautions contre un mal qui était dans l'air, qui tenait à la rigueur du destin, et qu'on croyait au contraire ne pouvoir fléchir que par des prières publiques et des holocaustes. Le lecteur aura sans doute remarqué que les précautions qu'on prit contre les maladies de peau, ne furent suivies avec tant d'attention que parce qu'elles étaient indiquées dans les Livres sacrés, et qu'on n'en prit aucune contre la peste, parce que ces livres n'en font pas mention : d'où résulte combien il peut être souvent dangereux de s'en tenir rigoureusement à la lettre des lois positives, sans avoir égard aux temps, aux lieux, et à l'esprit même qui a dicté ces lois. Cependant, en consultant les livres de jurisprudence, je trouve que déjà, du temps des empereurs d'Orient, l'on avait senti la nécessité de se prémunir contre ceux qui arrivaient des lieux où la peste régnait, ou qui avaient fréquenté des pestiférés; on avait ordonné en conséquence qu'ils seraient séparés pendant quelque temps des autres hommes, pour être observés et voir s'ils ne portaient aucune semence de la maladie; le terme de quarante jours, terme le plus long des maladies aiguës, fut choisi par l'usage pour cet examen : d'où est venu le nom de *quarantaine* (*Voyez* entr'autres Follerius *in libello pro custod. pestis*, n°. 171); mais je n'ai pu découvrir si cette quarantaine se faisait dans un lieu particulier, ou si c'était dans la propre maison de la personne suspecte : ce qui est plus vraisemblable.

On lit dans l'histoire de Provence par Papon, et dans celle de Marseille par Ruffi, que cette ville célèbre fut affligée vingt fois de la peste, depuis l'an 49 avant l'ère vulgaire, jusqu'à 1720, époque de la dernière peste répandue dans la ville (je dis répandue, car je tiens d'intendans de la santé de Marseille, dignes de foi, que la peste a été étouffée depuis lors plusieurs fois au lazaret, sans qu'on en sût rien); la première, de cette année même, décrite par Jules César (*De bello civil.*); la seconde, de l'année 503, décrite fidèlement par Amyonius, auteur de ce temps-là; la troisième, de 588, et la quatrième, de 591, décrites l'une et l'autre par Grégoire de Tours; la cinquième, de 1347, mentionnée par Pisson et par Pétrarque; les suivantes en 1476, 1484, 1505, 1506, 1507, 1527, 1530,

1547, 1556, 1557, 1580, 1586, 1587, 1628, 1630, 1649, sont décrites par Ruffi, et celle de 1630 est décrite aussi par Gassendi dans la vie de Peiresc; enfin la peste de 1720, sur laquelle nous avons les notions les plus exactes qu'on puisse désirer. Or, le témoignage unanime de tous les historiens est qu'on se contentait de prières publiques, de jeûnes, de processions, et de fuir sans prendre aucune autre précaution. Ce n'est que dans la description de la peste de 1589, qui fit périr plus de trente mille personnes, qu'on commence à lire le mot *infirmerie*, dans cette phrase où il est dit : « que ce fut dans le mois de mai que le mal se montra dans toute sa vigueur, et que l'on menait aux infirmeries plusieurs bateaux, par jour, chargés de malades ». Mais ce mot n'exprime pas ce que nous entendons aujourd'hui par lazaret; ce n'était encore qu'un hôpital de pestiférés, placé hors la ville, près du phare, dans une enceinte destinée maintenant aux pêcheurs catalans, où l'on fait encore des parties de plaisir en bateau, et où l'on accumulait les malades.

En voyant une répétition si fréquente de la terrible maladie dont il s'agit, dans les quinzième, seizième et dix-septième siècles, il est facile d'en deviner la cause, en suivant en même temps les progrès du commerce dans le Levant, et les établissemens successifs des Français dans les différentes villes de cette région, qui prirent de là le nom d'*Echelles*; mais si la peste était due au commerce, ce fut aussi au commerce et au commerce français, à qui on dut le premier essai des moyens de s'en garantir. Depuis longtemps les Vénitiens, les Génois et les Pisans faisaient des affaires très-lucratives avec la Grèce, la Syrie et la Morée, sans avoir songé à prévenir le fléau dont les germes accompagnaient si souvent les balles de marchandises qu'ils disséminaient dans tout l'Occident : ce ne fut que lorsque le commerce eut changé de route, et qu'il passa dans les mains des négocians français, qu'on s'occupa sérieusement d'en diminuer les terribles inconvéniens. Ces négocians placés à Alexandrie et au Caire, où l'espoir du gain leur avait fait braver les terreurs que devait inspirer une maladie qu'ils savaient bien avoir toujours existé en Égypte (*Voyez* le mot *peste*), observèrent que les moines cophtes, isolés dans leurs couvens, parvenaient à s'en garantir; ils s'isolèrent aussi eux-mêmes dans leurs maisons, et se résignèrent, en temps de peste, à ne communiquer avec leurs voisins que par les croisées, et sur les terrasses qui couronnent tous les édifices dans l'Orient (*Voyez* le bel ouvrage de Russel sur la peste d'Alep). Ils retirèrent bientôt les plus grands avantages de cet usage, qui s'est perfectionné et conservé jusqu'à nos jours, sans que les Turcs aient voulu l'imiter, et ils firent part à l'Europe de ses

heureux résultats, soit par lettres, soit par leurs récits à leur retour dans leur patrie.

Marseille, qui était pour lors le principal centre du commerce de toutes les Echelles du Levant, et qui était la plus intéressée à profiter de ces salutaires avis, fut la première à essayer si, en exposant à l'air, d'après le principe dont je parlerai plus bas, les marchandises du Levant, avant de les mettre en circulation, et si, en tenant les personnes pendant un certain temps en observation, et ne permettant aux malades de communiquer qu'après leur entière guérison, on ne préviendrait pas la propagation de la peste. Ce qu'on regarde aujourd'hui comme une chose très-simple, a dû coûter alors de grands efforts d'esprit, et certes ce n'était pas peu d'admettre que la maladie se propageait par semences, et de lutter contre le préjugé reçu qu'elle était une punition inévitable, un résultat de la corruption de l'atmosphère; ce qui me le prouve, c'est que je vois de soi-disant grands médecins envoyés par le gouvernement à Marseille, dans la peste de 1720, admettre encore l'impureté de l'air comme unique cause, et rejeter la contagion; quelles hypothèses absurdes n'a-t-on pas hasardées, même au siècle où nous écrivons, sur les choses les plus simples, uniquement pour se singulariser, dont il appartient au bon sens et aux esprits droits de faire justice? La peste de 1587 et 1588, occasionant de grands ravages, et tous les moyens usités ayant été épuisés, *on commença alors sérieusement à s'aviser de la contagion, et à parler d'établir des infirmeries pour l'avenir*, dit l'historien Ruffi; mais ce ne fut guère qu'au commencement du siècle suivant que l'ouvrage fut achevé, et qu'on établit des règlemens fondés sur l'expérience, dont la sagesse est encore admirée aujourd'hui, servant de modèle à ceux des lazarets établis dans la suite à Toulon, à Livourne, et dans quelques autres grandes villes placées sur la Méditerranée. Le nouvel établissement placé à l'opposite de l'ancien, et dans une situation plus favorable, conserva néanmoins le nom d'*infirmerie*, synonyme ici de celui de lazaret, pour être distingué de l'ancien hôpital de Saint-Lazare, placé à son voisinage, destiné aux lépreux, et maintenant occupé par les insensés.

Si Marseille a pu et a dû servir d'exemple aux autres ports de mer pour l'établissement des lazarets, elle se trouve aussi dans une des plus heureuses situations pour tout ce qui est nécessaire à l'ensemble d'une institution de laquelle dépendent la sûreté et le bonheur des habitans de l'Europe entière. Terrain calcaire très-étendu sur une presqu'île, parfaitement ventilé, rochers tout alentour qui le rendent inabordable, excepté par quelques points; îles et îlots, avec des ports suffisamment

sûrs, pour la quarantaine des vaisseaux, le déploiement des ballots, et l'exposition des marchandises à l'air libre; règlemens sanitaires, dont l'esprit est justifié par la sanction de l'expérience, et dont l'exécution, quoique rigoureuse, est établie sans murmure par un long usage; conservateurs, que leur expérience dans le commerce du Levant et la tradition recueillie par leurs prédécesseurs, rendent les hommes les plus propres à de si graves fonctions : tels sont les élémens que la nature et l'art ont fournis à Marseille pour présenter au monde un modèle de lazarets, comme je vais essayer d'en donner une esquisse, et qui devrait la rendre l'aboutissant unique de tout le commerce du Levant, non-seulement pour la France, mais pour tous les ports de la Méditerranée, puisque la différence des dominations ne peut pas donner les localités que la nature a accordées à Marseille.

Plan d'un lazaret. On doit choisir autant que possible pour ces établissemens un terrain sec, aride, élevé, écarté des maisons et des propriétés en culture, d'un abord difficile, tant du côté de terre que du côté de mer, d'un sol calcaire ou sablonneux, laissant facilement écouler les eaux pluviales, très-éloigné des mares et eaux stagnantes, à la portée de la ville, et qui, à défaut de fontaines et d'eaux courantes, puisse, par le moyen des puits, fournir une suffisante quantité d'eau salubre, tant pour la boisson que pour la propreté; ce qui, d'ailleurs, s'obtient presque toujours sur les bords de la mer, point aboutissant de toutes les eaux souterraines.

On concevra facilement pourquoi je demande ces conditions de salubrité, si on considère qu'elles sont nécessaires, non-seulement au rétablissement des malades, s'il y en a, mais encore à conserver la santé des personnes saines qui sont en quarantaine; car si le lieu, par son insalubrité, ajoutée à l'ennui qu'on y éprouve déjà, procurait des maladies, on pourrait quelquefois les prendre pour des effets de la contagion, ce qui occasionerait une grande confusion.

2°. Il est de rigueur que ce terrain soit situé à l'opposé des points cardinaux d'où partent les vents qui règnent le plus fréquemment dans la ville et les villages voisins, et que les vents qui doivent traverser le lazaret aient leur direction sur la mer.

3°. Plus il sera vaste, et mieux il conviendra aux divers usages auxquels il est destiné : on ne saurait se dissimuler, l'expérience étant au-dessus de toutes les théories, que si les maladies que nous reconnaissons comme contagieuses tirent leur origine de miasmes particuliers, le mauvais air, l'air humide, l'air stagnant n'aient la propriété de renfermer la contagion et de la multiplier. Or donc, dans un espace entouré de

hautes murailles, et occupé par des bâtimens de différentes espèces, une grande portion d'air est nécessairement stagnante, sans compter son altération par la respiration d'un grand nombre d'hommes sains et malades, par les émanations des marchandises qui sont étendues et déployées, par la fumée des cheminées, etc., il faut encore ajouter un espace suffisant aux personnes renfermées, pour se promener et prendre un certain exercice : d'où j'estime que, pour un lazaret d'une certaine importance, un espace de mille et cinq cents pas de tour, sera quelquefois à peine suffisant.

4°. Le lieu convenable étant trouvé, il s'agit de l'entourer de murs très-élevés qu'on ne puisse pas franchir, et qui n'aient qu'une seule issue, à l'exception d'une porte secrète pour les malades qu'on y transporte par mer; il convient même d'ajouter à ce mur extérieur un fossé et un second mur de circonvalation, moins élevé au dedans de l'enceinte; la forme à donner à l'ensemble n'est pas indifférente, elle doit être la moins irrégulière que possible, et j'aimerais qu'on évitât les angles et les coins, tant parce qu'ils donnent lieu aux fraudeurs de se cacher, que parce qu'ils sont les endroits où l'air a le moins de mouvement.

5°. Le mur d'enceinte établi, l'espace qu'il renferme est divisé en plusieurs compartimens, tous isolés les uns des autres par des murs qui en interdisent l'entrée à ceux qui ne doivent pas les occuper, et auxquels on arrive par des portes gardées chacune par un portier, placées à l'entour d'une cour commune qui aboutit à la grande entrée extérieure. A. Grand bâtiment à plusieurs ailes, pour les personnes saines, non suspectes de maladie, avec un espace suffisant et complanté d'arbres pour la promenade; B. autre grand bâtiment avec les mêmes conditions, pour les personnes suspectes, soit que cette suspicion vienne d'indisposition qu'elles éprouvent, ou de ce qu'elles ont fréquenté des personnes malades; C. un troisième bâtiment, avec les mêmes conditions, pour les convalescens; D. un bâtiment hôpital, formé de salles spacieuses et bien aérées pour les malades, avec la condition de séparer entièrement le quartier des maladies contagieuses de celui des maladies ordinaires; E. de grands hangards pour les marchandises, ouverts de tous côtés, avec un espace suffisant pour les *sereiner* et *purger* au besoin, placés sous le vent dominant, qui en emporte les émanations à la mer; F. de grands magasins de vivres (par précaution), de linge, d'habits, de meubles et instrumens nécessaires à un lazaret, et de chaux vive pour consumer les corps qui ont été atteints par la contagion, ainsi que les hardes et litteries qui ont servi à leur usage; G. un cimetière placé du côté de la mer et sous le vent de tous les bâti-

mens qui viennent d'être énumérés; enfin il est encore nécessaire que toutes ces maisons soient bâties sur un plan incliné de la terre à la mer, pour l'écoulement des eaux sales et de toutes les immondices.

6°. Au dehors du mur d'enceinte et à la porte d'entrée, doit être acculé un grand édifice destiné aux communications du dehors avec le dedans, sans s'exposer à enfreindre les lois de la quarantaine. Cet édifice contient : A. un long parloir divisé par deux barrières, entre lesquelles est un espace de quatre mètres, la barrière du côté de l'intérieur servant aux personnes saines qui sont en quarantaine, et où elles arrivent par une porte au dedans de la cour, et celle de l'extérieur aux étrangers qui viennent visiter leurs parens et amis; B. une chapelle pour le service divin; C. des salles pour les assemblées de l'administration; D. des logemens pour les écrivains, le concierge et les hommes de peine, qui ne sont pas dans le cas de la quarantaine; E. des salles pour administrer les derniers *parfums* de précaution aux hommes et aux choses qui sortent du lazaret.

7°. A ces choses principales qui constituent le matériel d'un lazaret, il faut ajouter comme accessoires indispensables, 1°. des îles désertes où des vaisseaux qui porteraient réellement la contagion devraient faire quarantaine, et sur lesquelles seraient étendues et *purgées* les marchandises infectées; car, si ces hommes et ces choses étaient immédiatement déposés au lazaret, il serait bientôt infecté, et il donnerait la maladie et la mort à tous ceux qui y sont employés; 2°. un bureau de santé placé avantageusement à l'entrée du port, et où les bateaux des navires puissent faire leurs déclarations à certaine distance, sans communiquer; enfin il faut des administrateurs, des médecins, des employés, des gardes et des hommes de peine, avec des lois et réglemens qui les régissent tous, et auxquels ils soient soumis, comme tous ceux qui sont du ressort de leur administration.

Administration et réglemens de la santé publique dans les ports de mer et lazarets. Dès l'institution de ces établissemens, on créa à Marseille une administration composée de seize membres, divisée par sections, qui entrent en service actif à tour de rôle, nommés d'abord intendans de la santé, et maintenant *conservateurs*, choisis parmi les principaux négocians de la ville, et pouvant être renouvelés tous les ans. Cette administration a la direction suprême des infirmeries ou lazarets; elle nomme des préposés qui la représentent sur toutes les côtes de son ressort, et à qui elle envoie ses instructions; les officiers intérieurs du lazaret chargés de veiller à l'ordre que l'on doit garder dans la *purge* ou désinfection des mar-

chandises, et à tout ce qui est prescrit pour le maintien de la discipline dans l'établissement, et pour la sureté de la santé publique; les médecins et chirurgiens, les gardes, les portefaix, les bateliers et autres gens de service; à elle seule appartient le droit de régler les quarantaines et les entrées, de delivrer ou de signer les patentes de santé : investie nécessairement d'une confiance illimitée et d'une grande puissance, elle reste conséquemment à son tour responsable des événemens.

L'expérience, comme nous l'avons déjà dit, a suffisamment prouvé, surtout depuis la peste de 1720, qu'il n'y avait pas de changemens à faire à cette marche établie, et qu'il suffit seulement de faire de bons choix. Une seule amélioration me semble indispensable, et elle consiste dans le choix mieux réfléchi des gens de l'art destinés à ce service, lesquels, comme cela s'entend de soi-même, exercent une grande influence pour empêcher ou pour favoriser la propagation des maladies contagieuses : je prends mes raisons dans l'histoire de la peste que je viens de nommer. Cette maladie a paru consister uniquement pendant longtemps dans l'apparition des bubons et des charbons, et comme ces maladies étaient réputées chirurgicales, c'étaient des chirurgiens que l'on choisissait, tant pour résider dans le lazaret, que pour consulter dans les circonstances difficiles; or, en 1720, lorsque le vaisseau du capitaine Chataud, arrivé du Levant à Marseille, le 25 mai, y apporta la peste, malgré qu'il n'eût pas des patentes *nettes* (c'est-à-dire de santé), qu'il eût eu des malades et des morts à bord, qu'il eût touché dans des lieux contagiés, et qu'un de ses matelots mourût encore brusquement durant la quarantaine; comme le chirurgien du lazaret, nommé Gueirard, n'observa point de marques extérieures, il déclara que ce n'était pas la peste : il fit la même déclaration à la suite de plusieurs autres morts arrivées sur d'autres navires revenus pareillement du Levant, et ce ne fut que quand on vit des bubons et des charbons qu'on ouvrit les yeux; mais alors il n'en était plus temps: les magistrats trompés ressentaient déjà les effets de leur crédulité et de leur indulgence, et le chirurgien avait déjà payé de sa vie la faute de son ignorance. Cette méthode d'avoir seulement des chirurgiens dans les infirmeries était encore continuée pendant que j'étais à Marseille; mais on avait remplacé les chirurgiens consultans par des médecins, employant ces derniers de la manière suivante, que j'avoue avoir trouvée assez bizarre. Le médecin ne voit pas le malade, mais il interroge à la barrière l'officier de santé qui le soigne, sur l'état du pouls et des autres fonctions, et donne son avis d'après ses réponses; il ne peut juger par conséquent que d'après les sens et les lumières d'un pauvre officier de santé, que son peu de pratique et les besoins

forcent à se renfermer pour une modique somme, pour traiter ceux qui tombent malades durant leur quarantaine, et l'on conçoit de reste combien de *quiproquo* peuvent naître d'une semblable médecine.

Nous sommes si peu familiarisés en Europe avec les contagions fébriles étrangères, que nous sommes souvent pris au dépourvu lorsqu'elles se présentent; je voudrais donc qu'on profitât de l'occasion des lazarets pour en faire des séminaires de médecins en état de connaître et de traiter la peste et la fièvre jaune; je voudrais qu'on n'y admît pour le service ordinaire que de jeunes docteurs ayant au moins déjà deux ans de pratique, auxquels on accorderait des appointemens suffisans pour un exercice de six ans; je voudrais ensuite qu'en sortant, ces médecins eussent pour récompense pendant six autres années les places lucratives de médecins consultans, et ainsi successivement de six ans en six ans, pour que chacun pût se mettre au fait des maladies extraordinaires. La chose est assez importante pour qu'on mette de côté, du moins dans ces sortes de fonctions, l'intrigue et la faveur, pour ne les faire remplir que par des hommes studieux, qui n'ont reçu des titres et des degrés qu'à la suite d'une bonne instruction médicale.

Les réglemens pour la santé publique des ports de mer sont très-étendus, et nous ne pouvons qu'en exposer ici les principales dispositions, d'autant plus qu'ils varient sur plusieurs points, suivant les circonstances et les localités; 1°. nul vaisseau, navire ou autre ne peut partir, et nul passager ne peut s'embarquer sans avoir pris au bureau de santé une patente qui affirme l'état de santé ou de maladie du lieu d'où l'on part; les bureaux de marine ne donnent la licence du départ que sur le vû de cette patente. Ce qui s'exécute en Europe s'exécute pareillement dans les chancelleries des consulats des diverses puissances, au Levant et dans les colonies.

2°. Tout vaisseau ou navire qui arrive de quelque part que ce soit, doit, avant d'entrer dans le port, envoyer sa chaloupe au bureau de santé, toujours placé à l'entrée du port, pour y produire ses lettres de voyage, sa patente de santé, son journal de mer, et pour y répondre sous serment aux diverses interrogations sur les rencontres qu'il a faites, sur les visites qu'il a reçues, et sur les lieux où il a touché. Si la patente est *nette* (de bonne santé); s'il n'arrive que d'un port d'Europe, et s'il n'a eu communication avec aucun vaisseau suspect, on lui donne immédiatement l'entrée; mais s'il arrive du Levant, des côtes de Barbarie ou d'un port d'Amérique, où l'on sait que règne quelquefois la fièvre jaune, ou si sa patente est *brute* (de mauvaise santé), ou s'il a été rencontré et visité par un vaisseau suspect, en temps de guerre, seulement par un

ennemi, ou s'il a communiqué en quelque manière avec des gens ou des choses suspectes, on lui interdit l'entrée, et on l'envoie à Marseille faire sa *quarantaine* à l'île de Pomègue, à environ deux lieues en mer, où se trouve, à son extrémité méridionale, un port naturel où les vaisseaux peuvent mouiller en sûreté. Les gens de l'équipage et les passagers sont conduits aux infirmeries, on y débarque même aussi les marchandises pour les purger, lorsqu'il n'y a pas eu de morts sur le vaisseau, et que, lors du départ, la contagion ne régnait pas; et les conservateurs de la santé envoient un ou plusieurs gardes sur le bâtiment.

Les mêmes règles sont observées sur la côte par les préposés du bureau de santé; nul ne peut y débarquer, sous les peines les plus graves, même, en temps de peste, sous peine de mort, sans avoir exhibé sa patente de santé, et ne peut obtenir l'entrée, s'il se trouve dans l'un des cas spécifiés ci-dessus. Les pêcheurs mêmes, s'ils communiquent avec un bâtiment ennemi, ou tel autre suspect, en lui vendant du poisson, sont soumis à la quarantaine. Depuis plus d'un siècle, on n'avait pas vu violer cette loi protectrice des nations, lorsqu'en l'an VII un vaisseau qui portait Bonaparte et autres déserteurs de l'armée d'Orient, et qui venait du berceau même de la peste, la viola à Fréjus : tous les bons esprits frémirent de cette transgression, qui pouvait couvrir la France et l'Europe de deuil par les ravages de la peste! Puisse-t-il être le dernier exemple semblable pour l'Europe civilisée!

3°. La durée de la quarantaine est réglée par le bureau de santé, d'après les circonstances; car, quoique originairement, ainsi que nous l'avons dit, ce mot signifiât le terme de quarante jours, on ne doit plus le prendre aujourd'hui *que comme un temps d'épreuve plus ou moins long de la nature saine ou non saine d'une personne ou d'une chose.* Lorsque la patente est *nette*, et qu'il n'y a pas d'avis de maladie dans le pays d'où l'on vient, ou dans les vaisseaux avec lesquels on a communiqué, la quarantaine est plus courte, et peut n'être, suivant les cas, que de dix à vingt-cinq jours; elle peut, au contraire, dépasser les quarante jours, lorsque la patente est *brute*, et qu'on sait qu'il règne une maladie contagieuse dans les pays ou dans les vaisseaux avec lesquels on a communiqué, à plus forte raison si on a eu à bord des malades et des morts. La quarantaine des hommes est plus courte que celle des choses, et ce, avec juste raison, puisqu'il est impossible qu'un être vivant garde plus de vingt jours le germe d'une fièvre contagieuse sans que sa santé en soit altérée; au contraire, des hardes et des ballots de marchandises peuvent le conserver pendant plusieurs années. Le mot de *quarantaine* est donc

mal appliqué aux choses; mais on entend par là le nombre plus ou moins grand de *parfums* forts ou faibles auxquels on les expose, et mieux encore le nombre de jours que des hardes et marchandises ont été déployées et exposées à l'air, et surtout au serein ou *sereinage* (dernier moyen, le plus sûr) : de manière que les porte-faix du lazaret ne courent plus aucun risque à les manier, à les tourner et les retourner. C'est pour s'être aussi relâché sur ces principes, que la peste de Marseille de 1720 passa du lazaret dans la ville. En effet, parmi les nombreuses imprudences commises alors, on eut celle de permettre l'entrée aux passagers et aux gens de l'équipage des vaisseaux suspects le 14 juin, c'est-à-dire qu'à compter du jour de l'arrivée de ces vaisseaux, ces passagers, leurs hardes et leurs pacotilles (ou les petits paquets de marchandises que les gens de mer apportent pour leur compte), ne firent qu'une quarantaine ordinaire de quinze à vingt jours, et l'on prit seulement la précaution de leur donner quelque parfum de plus (*Relat. histor. de la peste de Marseille*, Cologne, 1721, et *Journal officiel tiré du mémorial de l'hôtel de ville de Marseille*, 1720). Or, je dirai avec l'historien, qu'il fallait avoir une grande foi à ces parfums, pour croire qu'ils pussent détruire le virus qu'on avait déjà dans le corps, et corriger le vice d'une marchandise infectée, qui n'avait pas été assez longtemps à l'air: aussi ces individus furent-ils les premiers à périr et à communiquer la contagion, soit par eux, soit par leurs hardes et marchandises.

4°. Un lazaret étant particulièrement un lieu d'observation et de précaution, qui doit servir d'intermédiaire aux personnes saines qui arrivent d'endroits suspects de maladie, avant d'entrer dans la société commune, il importe beaucoup d'en écarter une contagion déjà manifeste, pour qu'il ne devienne pas un foyer de maladies dont on était d'abord exempt. C'est pour cela que l'usage s'était établi à Marseille, et qu'il doit l'être partout où il y a des lazarets, de renvoyer à une île déserte des environs nommée Jarre (Pomègue ayant une tour avec des invalides) les navires soupçonnés de peste, portant des papiers qui déclarent une fièvre pestilentielle, et qui ont déjà perdu quelqu'un de l'équipage dans la route, sans leur permettre, ni à eux ni à leur cargaison, d'entrer au lazaret; c'est encore là une grande faute qu'on fit en 1720. Malgré la présence évidente de toutes ces circonstances, on permit aux capitaines des vaisseaux suspects de débarquer avec leurs marchandises aux infirmeries, qui ne tardèrent pas de devenir un lieu tout à fait infect, dont les employés et les servans périrent successivement, et les intendans de la santé prirent enfin cette mesure tardive deux mois après, de renvoyer les vaisseaux et

les marchandises infectés à l'île de Jarre, où, dans la suite, ils furent brûlés par ordre de la cour. En vérité, quand je considère combien l'intérêt fait faire de sottises, et combien on est mauvais juge dans sa propre cause, je ne puis qu'admirer la sagesse de l'esprit des lois qui régissent sur ce point les états de Sardaigne, lesquelles veulent que, tant dans les bureaux de santé maritime que dans les tribunaux de commerce, il y ait en majorité des personnes graduées, étrangères à l'état de commerçant.

5°. Tous les corps flottans sur mer et aux embouchures des rivières; les navires naufragés ou échoués, leurs débris et agrès; les hommes ou animaux morts, les vêtemens, les balles, ballots, caisses, boîtes, paquets, etc., portés sur les côtes de la mer, ou ayant remonté dans les rivières, ne doivent pas être touchés avant d'avoir prévenu l'administration sanitaire ou ses préposés : même par une loi rigoureuse mais nécessaire de la santé publique, on ne peut donner secours aux naufragés et échoués qu'après avoir pris cette précaution; et jusqu'à ce qu'elle y ait pourvu, on doit les empêcher de s'avancer dans les terres, sans communiquer avec eux. En temps de guerre, ces précautions doivent être plus sévères encore, et il est prescrit de brûler sur le lieu même tous les corps poreux que la mer aurait pu charrier à terre. Quiconque a touché ces objets, une troupe même ou des habitans qui auraient servi à contenir des étrangers naufragés, ou un ennemi qui aurait fait une descente, s'ils ont communiqué avec eux, doivent être tenus en réserve et sequestrés pour un temps déterminé, d'après le principe établi déjà par la loi de Moyse « que lorsqu'un objet quelconque est réputé contagieux, tout ce qui communique avec lui devient suspect de contagion. » (*Voyez* sur les précautions en temps de guerre, la délibération en seize articles de l'administration de santé de Marseille, du 1 et 3 ventose an VII). On voit, de là, combien sont coupables, non-seulement envers l'humanité, mais encore envers la santé publique, qu'elles peuvent compromettre, les habitudes brutales, et je dirai presque antropophages de certains paysans de la Corse et du département des Landes qui, encore en l'an dernier, 1817, se sont jetés avidement sur des malheureux naufragés, pour les dépouiller! Tant de précautions que l'expérience a forcé de prendre, indiquent assez qu'on doit réprimer ces habitudes par les peines les plus graves, et qu'un semblable crime qu'on n'avait pas dû prévoir dans le siècle où nous vivons, a besoin d'une place dans le Code pénal.

6°. Tout ce qui sert dans l'intérieur des lazarets, et toute personne qui y entre, sont considérés comme suspects et dans le cas de faire une quarantaine. Les murs même de la circon-

vallation, excepté ceux du bâtiment d'entrée, sont comme consacrés, et personne ne doit en approcher. On a eu besoin, pour le dire en passant, dans tous les temps, dans tous les pays et dans toutes les sociétés humaines, de ces espèces de consécrations de lieux particuliers destinés à certains usages, pour en écarter la multitude. Je les trouve dans les lois d'Israël, dans les mœurs des Hindoux décrites dans les *Mémoires de la société de Madras et de Calcuta*, dans ceux des îles de la mer du Sud décrites par le capitaine Cook et les navigateurs qui lui ont succédé, avec cette seule différence qu'ailleurs elles sont prononcées par les prêtres, pour leur intérêt particulier ou pour un but politique, et qu'elles le sont dans l'Europe civilisée par les lois et la nécessité, pour l'utilité publique. Enfin un des articles principaux des réglemens de tous les lazarets, c'est le secret qui doit être observé religieusement par tous ceux qui y sont employés. La peur en effet, quoique ne donnant pas les maladies, ainsi qu'on l'a dit, y dispose cependant beaucoup, sans compter les désordres qui naissent des terreurs paniques; or l'on conçoit facilement combien l'on serait effrayé si l'on avait connaissance de tous les signes de contagion vrais ou faux, qu'on peut découvrir dans les lazarets, et qui y expirent presque aussitôt.

Tels sont en précis l'ordonnance des établissemens qu'on nomme *lazarets* ou *grandes infirmeries*, et les réglemens qui les régissent, en même temps que tout ce qui a rapport à la santé publique dans les ports de mer. Peut-être ces règles ne sont-elles pas les mêmes pour tous les gouvernemens: c'est pourquoi je ne puis que former le vœu de les voir tous se réunir pour la confection d'un code de santé uniforme par toute la terre, sur l'exécution duquel il ne puisse jamais être permis de se relâcher. Quant à la France, elle n'a rien à cet égard à envier aux autres nations, surtout pour les ports de la Méditerranée. Les réglemens sanitaires dont je viens de faire connaître les principaux, ont été sanctionnés par les lois des 21 juillet 1791, 9 mai 1793, et par les arrêtés du gouvernement du 18 floréal an III, 1er ventose et 7 messidor an VI, 8 brumaire et 3 frimaire an VII. Il est sagement prescrit par ces lois et arrêtés, « non-seulement de veiller à l'exécution des lois sani-
» taires, mais encore il est ordonné que les quarantaines ne
» puissent se faire que dans les ports de Marseille et de Tou-
» lon, de consulter les administrateurs de santé de Marseille
» dans tous les cas qui exigeront des précautions, pour leurs
» instructions être exécutées dans toutes leurs dispositions,
» sous les peines les plus graves, dans les ports de la Médi-
» terranée, avec défenses aux corps administratifs et munici-

» paux de s'immiscer dans les fonctions et opérations des con-
» servateurs de la santé de Marseille et de Toulon. »

Effectivement, les deux lazarets ci-dessus paraissent suffire pour les côtes françaises de la Méditerranée, l'un pour les vaisseaux de l'état, et l'autre pour ceux du commerce; il pourrait peut-être même y avoir du danger à en établir de nouveaux, cette administration étant très-compliquée, et exigeant une grande pratique. Le même bienfait doit s'étendre actuellement sur tous les ports de l'Océan, que leur éloignement du pays d'Orient avait fait regarder comme moins exposés à recevoir la peste. Le Nouveau-Monde, depuis sa découverte, nous a fourni bien d'autres maladies, parmi lesquelles la fièvre jaune, quoique moins meurtrière que la peste, exige pourtant les mêmes précautions. Les auteurs d'un rapport sur les améliorations que réclamerait la prospérité de la ville de Bordeaux, ont demandé avec raison l'établissement d'un lazaret (*Annales de Médecine de Montpellier*, décembre 1817), et je pense qu'il en faudrait au moins trois, organisés comme celui de Marseille, depuis cette ville jusqu'à Calais.

Il serait même de la prudence d'en avoir quelques-uns dans l'intérieur, le long du trajet par terre des marchandises étrangères, pendant les guerres maritimes. J'ai frémi plusieurs fois durant le blocus continental, en voyant passer les balles de coton qui nous arrivaient du Levant, traversant la Dalmatie, l'Italie, les Alpes et la France sans aucune précaution de salubrité publique, car on ne peut regarder comme telles une ou deux mauvaises infirmeries qui sont dans les ports de la Dalmatie, et où il se fait une contrebande perpétuelle, lorsqu'on sait d'ailleurs combien les Albanais employés au transport des marchandises sont peu soigneux d'éviter les maladies contagieuses. Il eût été alors d'un bon gouvernement d'établir sur la frontière d'Italie un vaste lazaret, avec une police sévère, pour l'exposition à l'air et la désinfection des cotons et autres marchandises qui devaient être livrés au commerce français. Au surplus, ces lazarets dans l'intérieur ne seraient même pas inutiles dans les guerres de terre; ils serviraient à faire faire quarantaine aux prisonniers de guerre, que la misère, la fatigue et le chagrin rendent plus susceptibles des fièvres des camps et des prisons, et par lesquels principalement plusieurs départemens ont été infectés dans ces derniers temps.

J'aurais fait ici un exposé critique des moyens désinfectans ou *parfums* dont on se sert dans les lazarets, s'il n'en avait pas déjà été question aux mots *contagion* et *désinfection* de ce dictionnaire, et si je ne présumais pas qu'on en parlera encore au mot *peste*.

Je me bornerai donc, en terminant cet article, à parler de

l'exposition à l'air ou du *sereinage* des marchandises, comme appartenant encore spécialement à mon sujet. Des effets ou marchandises infectés, déployés et exposés de tous les côtés pendant un temps suffisant à l'air libre et au vent, doivent nécessairement perdre tous les jours une certaine quantité des miasmes qu'ils renferment, puisque l'air est le dissolvant et le réceptacle de toutes choses. Mais il faut pour cela que les corps soient exposés jour et nuit à son action, et surtout la nuit, à laquelle on se fie le plus au Levant et dans le Midi, à cause des rosées, très-abondantes dans ces contrées. Nous avons dit plus haut qu'il est probable que c'est aux observations des Européens dans le Levant qu'on doit l'institution des lazarets, et il est vraisemblable aussi que c'est à ces mêmes observations sur les bons effets de la rosée ou *cructa*, lors des crues du Nil, qu'on doit attribuer la grande confiance des conservateurs de la santé dans l'exposition au serein pour la purification des hardes et marchandises, confiance d'ailleurs justifiée par l'expérience. Il est en effet connu de tous les indigènes et des étrangers qui habitent la Basse-Egypte, que lorsque cette rosée commence à être abondante, la peste va en diminuant et les hardes perdent de jour en jour de leur qualité contagieuse. C'est sur quoi les voyageurs sont d'accord pour la plupart, et entre autres Bruce (*Voyage aux Sources du Nil*, tome III, ch. 17 et 18), qui a fait à cet égard des recherches et des observations assez précises. On connaît d'ailleurs partout les effets purgatifs de la rosée, lorsqu'on mange de grand matin des raisins et autres fruits qui en sont humectés; son action décolorante et sa manière d'agir sur les métaux, qui ne permettent pas de la considérer comme de l'eau simple. Quoi qu'il en soit, et ce n'est pas ici le lieu d'une discussion chimique, les administrateurs des lazarets, disons-nous, se fient particulièrement à l'action du serein ou à cette rosée qui tombe le soir et le matin. Aussi, en termes d'infirmerie, appelle-t-on cette opération, au Levant comme en Europe, *sereiner*, plutôt qu'exposer à l'air ou faire ventiler. Depuis deux siècles, ils ne croient pas une marchandise bien *purgée*, sans y avoir été exposée du moins pendant quarante jours. Cependant, depuis quelques années, cédant à l'esprit du siècle et à l'influence de la chimie, les conservateurs de Marseille ont cru pouvoir en diminuer le nombre en ajoutant au sereinage les effets de la vapeur du *chlore*, et c'est au temps à nous apprendre jusqu'à quel point ces fumigations peuvent remplacer sans danger les jours enlevés aux anciennes quarantaines. (FODÉRÉ)

HOWARD (John), *An account of the principal Lazarettos in Europa*; c'est-à-dire, Histoire des principaux Lazarets existans en Europe; in-4°. Londres, 1789.

GEDANKEN, *ueber Quarantaine-Anstalten ueberhaupt, und insbesondere ueber die Hamburgischen;* c'est-à-dire, Pensées sur les établissemens de quarantaine en général, et, sur ceux de Hambourg en particulier; in-4°. Hambourg, 1794.

FISCHER (christ. august.), *Ueber die Quarantaine-Anstalten zu Marseille;* c'est-à-dire, sur les établissemens de la quarantaine à Marseille; in-4°. Leipzig, 1803.

LÉGALE (médecine). On doit entendre, sous le nom de *médecine légale*, l'application de toutes les connaissances physiques, naturelles et médicales à la législation des peuples, à l'administration de la justice, aux réglemens municipaux, à la conservation de la santé publique, et à la préservation des maladies. Ce n'est pas, à proprement parler, une science particulière, mais ce sont toutes les sciences, je veux dire les sciences de faits, continuellement en action pour s'appliquer aux divers besoins des sociétés humaines. De là résulte combien est grande l'erreur de ceux qui croient que la médecine légale ne consiste que dans le talent de rédiger un rapport en justice. La rédaction des rapports mérite certainement toute l'attention du médecin légiste, mais ils ne sont que le matériel, que l'expression de sa pensée, de même que la main n'est que l'instrument de l'intelligence. Aussi, doit-on considérer comme un grand perfectionnement dans l'enseignement de la médecine, d'y avoir ajouté une chaire où l'on passe en revue tout ce qui a fait, pendant plusieurs années, le sujet des diverses études des aspirans au doctorat, pour en faire l'application à toutes les choses publiques; ce qui forme réellement une synthèse, un complément de toutes les études médicales.

Mon but ne saurait être, dans un article de dictionaire, de donner un traité sur cette matière: je désire seulement en faire sentir l'importance, montrer aux médecins tout ce qu'ils peuvent et tout ce qu'ils doivent faire pour remplir dignement leur mission; inspirer à tous mes confrères ce goût de la philosophie médicale, qui donne tant de jouissances: car enfin, malgré les raisonnemens et la mauvaise foi de certains personnages, qu'il est impossible de ne pas reconnaître pour des ignorans ou des fripons, il est de toute évidence que c'est dans la philosophie seule, c'est-à-dire, dans l'amour et la pratique de la sagesse et de la science, que peuvent se rencontrer les élémens de la félicité publique. Dans ces intentions, je vais exposer le plus brièvement que possible en quatre articles: 1°. les avantages que le public, et les médecins en particulier, retirent de l'exercice d'une bonne médecine légale; 2°. une esquisse historique des progrès de ce système de connaissance; 3°. le plan d'études et d'enseignement que j'ai adopté, de la médecine légale; 4°. les qualités qui sont désirables dans les fonctions de médecin légiste.

§. 1. *Des avantages qu'on retire de l'exercice de la médecine-légale.* Si nous en exceptons les lois de circonstances, que la nécessité ou des conjonctures passagères obligent de créer, mais qui cessent avec ces conjonctures, à la satisfaction des peuples et des rois sages et bons, tout ce qui régit les sociétés humaines a pris naissance dans l'observation de la nature de l'homme, et sera d'autant plus durable, qu'il se rapprochera davantage de cette même nature. Nous en avons une preuve dans le Droit romain, droit qui sera à jamais le type de toutes les législations possibles, parce qu'il découle de la source dont je viens de parler; qu'autrefois, philosophe, médecin et législateur, étaient des noms qui se réunissaient sur la même personne, et que les hommes ayant toujours été de même, il est impossible de leur faire des lois différentes sans les faire mauvaises. Mais, après avoir concouru à la formation des lois, la médecine ou la science de l'homme ne peut cesser d'intervenir dans leur exécution, en aidant de ses lumières ceux qui en sont les dépositaires, et qui se bornent à les apprendre et à les appliquer dans les cas particuliers. On a dû recourir de tous les temps à des experts dans les questions concernant la métallurgie, la navigation et le commerce, etc., à plus forte raison dans ce qui concerne les cas si compliqués et si variés, qui tiennent au personnel de l'homme. Aussi est-il bien connu aujourd'hui que dans tous les jugemens où le concours des médecins est nécessaire, ceux-ci y ont la plus grande part, et qu'un rapport médico-légal bien clair et bien circonstancié est la pièce la plus probante pour déceler le crime, faire triompher l'innocence, et protéger le faible contre les tentations si souvent victorieuses de la richesse et de la puissance.

Ces occasions d'exercice dans les tribunaux peuvent, à la vérité, être rares, et tel médecin n'y aura jamais été demandé; mais il est une autre branche dans laquelle la médecine légale, dans le sens étendu sous lequel je la conçois, peut être toujours active, toujours bienfaisante, et sur laquelle j'insiste chaque année auprès de mes auditeurs; c'est-à-dire qu'elle doit servir, et qu'elle sert effectivement à l'instruction des peuples. J'aime à me figurer (et ces philantropes se sont présentés quelquefois), un médecin éclairé, au milieu d'une population qui ne connaît que les habitudes ordinaires de la vie, dont les chefs administratifs et religieux sont peu instruits, insoucians de ce qui ne les intéresse pas, et cette position n'est que trop fréquente! il donne à ses concitoyens des explications sur les phénomènes électriques, sur les éclipses, les comètes, les aurores boréales, les aérolithes, les taches du soleil, les lueurs phosphoriques; il les instruit sur les maladies des bestiaux,

sur celles des blés; il leur apprend, dans des temps de disette, à substituer un aliment ou une boisson à une autre : que de superstitions, que de maux ne prévient-il pas! Il exerce donc à la fois une magistrature, un sacerdoce, un enseignement, et lorsqu'il arrache la beauté et l'ingénuité au déshonneur et à d'injustes préventions, ou des milliers de victimes à une mort certaine, il est l'ange tutélaire qui triomphe de l'ange exterminateur.

Quant à chaque médecin en particulier, il n'est aucun doute que ce ne soit en remplissant une fonction publique relative à son état, qu'il pourra le plus montrer ses talens et commencer une réputation : il est par trop connu que le hasard donne souvent de la célébrité aux remèdes de quelques empiriques; que des rebouteurs sont en possession dans plusieurs contrées, jusque dans Paris, du traitement des maladies chirurgicales; le peuple ne juge que par les effets, et ne remonte jamais aux causes; il pourrait donc se faire qu'avec beaucoup de science, un médecin restât toujours ignoré; mais les magistrats n'appelleront pas, dans des occasions solennelles, un mège ou un charlatan, ou, s'ils l'appellent, ils reviendront bientôt de leur erreur; ce ne seront pas ces hommes ignares qui arrêteront un fleau dévastateur, qui pourront juger de l'utilité ou des dangers d'une nouvelle pratique introduite dans les arts ou dans l'agriculture : ici l'homme savant sortira de sa retraite; le public apprendra qu'il est des dieux plus puissans que les siens, et sera forcé de distinguer la véritable science d'avec l'ignorance. Tels sont les résultats certains de la possession de cet ensemble de connaissances, que nous appelons médecine légale.

§. II. *Progrès de la médecine-légale.* Ces progrès ont dû être très-faibles dans les siècles de barbarie; leur progression a dû suivre ceux de la civilisation; ils sont très-avancés dans le moment actuel; chaque jour encore ajoute à nos connaissances, et si nos successeurs ne font pas des pas rétrogrades, il n'est aucun doute que, malgré tout ce que nous croyons savoir, ils ne nous trouvent extrêmement arriérés. Je divise son histoire en six époques :

Première époque, depuis les temps anciens jusqu'à l'introduction du christianisme. La médecine étant née avec l'homme, puisqu'elle est immédiatement liée au plaisir et à la douleur, on a dû commencer à en faire une application générale dès l'origine du genre humain; mais cette première histoire se perd dans la nuit des temps, et notre globe ayant éprouvé diverses catastrophes, il est probable que ses habitans ont été plusieurs fois renouvelés. Il ne nous est donc possible de connaître que ce qui s'est fait depuis le dernier renouvellement, et c'est dans l'Orient, le berceau du genre humain, qu'il faut aller cher-

cher les premières traces des connaissances, parmi les Juifs, les Egyptiens, les Assyriens, les Perses et les Mèdes, qui les ont transmises aux Etrusques et aux Grecs, qui paraissent en avoir été des colonies.

Lois insérées dans le Deutéronome, le Lévitique, et autres livres sacrés du peuple d'Israël, relatives à la virginité, au viol, à l'avortement, punis de peines plus ou moins graves, suivant ses espèces; aux blessures, punies ou non de la peine capitale, suivant des circonstances particulières; lois sanitaires, relatives aux vices corporels, aux affections contagieuses, et au régime adapté au climat; ces lois, ainsi que nous le verrons, servent encore de base à notre législation actuelle sur les mêmes sujets, et indiquent évidemment de grands progrès déjà faits dans l'observation de la nature humaine et dans la médecine; lois sanitaires des Egyptiens, relatives au desséchement des terres, à l'agriculture, aux alimens, à l'examen des morts, dont l'embaumement commandé a dû nécessairement procurer des lumières sur la structure et la situation des parties, et indiquer, à chaque décès, si la mort avait été naturelle, ou si elle était l'effet d'une violence; lois de Numa Pompilius, successeur du fondateur de Rome, qui prescrivent l'hystérotomie sur toutes les femmes enceintes décédées, et qui décernent des peines contre les suicides. Il existe encore d'autres dispositions dans cette partie des lois romaines qu'on appelle *leges regiæ*, qui se rapportent à notre sujet, et qui indiquent déjà un assez haut degré de civilisation, non pas du peuple féroce pour lequel elles étaient portées, mais du législateur et de la nation à laquelle il appartenait : en effet, Numa avait été élevé chez les Etrusques, colonie orientale très-ancienne, qui suivait les rites de Pythagore, des prêtres égyptiens, et qui cultivait les arts de la Grèce, pays dans lequel les Romains ne tardèrent pas à aller chercher un code de lois. Au milieu des combats perpétuels qui formaient les élémens de ce peuple remarquable, plusieurs bons esprits firent adopter diverses dispositions législatives, qui sont encore l'objet de notre vénération : parmi ces lois, on peut citer honorablement la loi *aquilia*, concernant la léthalité relative des blessures; celles sur les testamens, sur la séparation des époux, ou la nullité de mariage; sur l'avortement, sur les présomptions de survie, enfin sur la belle distinction des fous furieux, ou en démence, rélativement à l'interdiction. Les empereurs ajoutèrent fort peu de chose à ce monument impérissable de lois, fondées durant la république; seulement, après la conquête de la Grèce, le génie des vaincus se transporta à Rome pour imposer à son tour des lois aux vainqueurs. Cette capitale du monde se remplit de philosophes et de rhéteurs grecs, et on ne

jura plus que par Aristote et par Hippocrate. Les empereurs Vespasien, Tite, Sévère, Marc Aurèle, Adrien, et les Antonins, se rangèrent de l'avis de ces grands hommes pour la législation de la légitimité des naissances, et de la criminalité de l'avortement; c'est à l'époque célèbre de ces bienfaiteurs de l'humanité, que parut, comme une étoile polaire de la médecine, l'immortel Galien de Pergame : le premier, il donna des règles pour reconnaître, dans les questions d'infanticide, si l'enfant avait, ou non, vécu, règles auxquelles il a été très-peu ajouté; il écrivit sur les maladies simulées et dissimulées, sur des questions d'état relatives à la légitimité et à la ressemblance; l'empire que Galien a exercé pendant seize siècles dans les tribunaux et sur les médecins, n'était pas usurpé; Hippocrate lui doit une grande partie de sa renommée, et peu d'hommes, tant que le monde existera, mériteront, par leurs travaux scientifiques, autant de reconnaissance que le médecin de Pergame.

Deuxième époque, depuis l'établissement du christianisme, jusque vers le douzième siècle. Les lois romaines subirent diverses modifications par le changement de la religion de l'état. Le polythéisme présentant à l'adoration des peuples des dieux entachés de toutes les faiblesses des mortels, avait permis un grand relâchement des mœurs, le christianisme portant davantage à la perfection, dut nécessairement corriger ce qui était contraire à son esprit : Constantin et les princes de sa famille rendirent diverses ordonnances qui contrarièrent les lois romaines sans les abroger, ce qui provenait de ce que la religion du Christ n'était pas encore assez généralement adoptée; mais l'étant devenue sous Justinien, ce prince entreprit de concilier les différentes lois, et de les réunir en corps de doctrine. C'est là que se trouvent rassemblées les dispositions suivies jusqu'à ce jour, relatives au mariage, à l'époque de l'accouchement, à la supposition de part, à la simulation des maladies, et à diverses questions qui intéressent le personnel de l'homme, tant au civil qu'au criminel : c'est pour la première fois qu'on voit employés les termes d'impuissance absolue, d'impuissance temporaire. C'est pour la première fois aussi qu'on voit invoqué en justice le témoignage des médecins, et qu'on intercalle dans la loi les devoirs de ces nouveaux arbitres; car jusqu'alors tout avait été jugé par des lois positives, et l'Église, qui contribua beaucoup à faire admettre ces nouvelles dispositions, avait très-bien senti que les médecins seuls étaient les juges naturels des cas d'impuissance : aussi, est-ce une vérité que nous ne devons pas taire, que c'est particulièrement à l'influence de l'autorité ecclésiastique, que la médecine légale judiciaire doit ses principaux fondemens.

Troisième époque, depuis le siècle de Charlemagne, jusqu'à celui de Charles Quint. Le corps de Droit romain, réformé par Justinien, continuait à régir les deux empires d'Orient et d'Occident; mais il ne protégeait que les forts, et laissait les faibles sans défense. Les Sarrasins d'un côté, et les peuples du Nord de l'autre, qui inondèrent les deux empires, firent un mélange de leurs usages et des lois romaines, qui tombèrent bientôt en désuétude; la tyrannie et l'ignorance couvrirent, pendant plusieurs siècles, l'Europe d'un voile sombre; sur ces entrefaites, le successeur de Charles Martel, qui s'était assis sur le trône des Mérovingiens, Charles dit le Grand, ou Charlemagne, à la fois législateur et conquérant, résolut de soumettre à un code commun ce grand nombre de nations dont ses armes lui avaient formé un vaste empire; il fit donc ramasser les débris épars de tant de lois, dont il composa ses Capitulaires, code où l'on ne peut méconnaître une grande sagesse, et où le législateur, reconnaissant que, dans les choses qui tiennent à la nature humaine, les juges doivent manquer de lumières pour prononcer avec rectitude, ordonne qu'ils aient à s'appuyer de l'avis des médecins, et que les visites ainsi que les rapports *soient faits par des hommes reconnus maîtres et non suspects, et par des jurés savans et connaisseurs de pareilles choses.* Ainsi, Charlemagne confirma ce qui avait déjà été prescrit par Justinien, et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, l'intervention des médecins fut regardée comme un point de droit dans toutes les divisions du vaste empire qui avait commencé et fini avec le monarque français.

Cette époque de Charlemagne me paraît d'autant plus digne de remarque, que c'est à ce prince qu'on attribue la fondation des Universités, souvenir qu'on célèbre tous les ans, et avec juste raison, dans les colléges royaux, par une fête dite *la Saint-Charlemagne.* Quoi qu'il en soit de l'origine de cette fondation, il est du moins certain que, sous ce prince, les lettres reprirent faveur; que des savans furent attirés à sa cour, dont il forma une sorte d'Académie, où l'on dissertait publiquement sur la théologie, les lois et la médecine; il est certain aussi que, depuis ce prince, la justice commença à se rendre en France d'une manière plus régulière, et en vertu de lois écrites, pour lesquelles les barons et les chevaliers, qui regardaient à déshonneur de savoir lire et écrire, commencèrent à appeler des *clercs*, pour les aider à porter des jugemens : ces sentimens de justice et d'humanité accompagnèrent les croisés dans leurs expéditions lointaines, et firent revivre l'usage immémorial, qui avait été abrogé, de ne permettre d'enterrer ceux qui étaient soupçonnés d'avoir péri de mort

violente, qu'après avoir été exposés aux regards du public; les édits de Godefroy de Bouillon, rendus aux assises de Jérusalem, renouvelés par saint Louis et Philippe-le-Bel, donnèrent à cet usage un but plus utile et plus positif, en ordonnant que ces corps seraient visités *par gens experts et entendus*, qui examineraient le genre de mort. Nous avons, pour la France, un témoignage authentique du soin que prirent, dès-lors, les juges à s'éclairer, dans l'usage où était le Châtelet de Paris, qui était un des tribunaux les plus anciens, d'avoir auprès de lui des chirurgiens-jurés pour ce qui concernait les prisonniers et les divers cas judiciaires où l'on a besoin de l'avis des gens de l'art. C'est ce qu'on voit par un édit de 1311 de Philippe-le-Bel, où il est question d'un maître Jean Pitard, chirurgien-juré du Châtelet, auquel était alors conférée de droit la présidence des assemblées des chirurgiens de Saint-Côme, dits de *robe longue* (*Voyez* leur histoire à l'article JURISPRUDENCE MÉDICALE de ce Dictionaire). Je lis dans le rapport du premier acte public du Collége royal de chirurgie de Paris, soutenu le 25 septembre 1749 par Louis, inséré dans les Opuscules de chirurgie de Morand, pag. 141 et suiv., que ce célèbre chirurgien dut ajouter, dans son examen, un rapport en justice sur un cas de chirurgie proposé par le lieutenant du premier chirurgien du roi; et cela me prouve que cette compagnie était restée en possession de s'occuper des cas de chirurgie légale, conformément à sa première institution. Il nous reste à regretter que cet exemple n'ait pas été suivi par les Facultés de médecine françaises, lacune qui s'est opposée au perfectionnement de la médecine légale, et qui a laissé longtemps croire qu'elle ne consistait que dans les ouvertures de cadavres et dans l'examen des blessures.

Quatrième époque : depuis Charles-Quint, 1552, *jusqu'au commencement du seizième siècle.* Les Capitulaires ci-dessus continuèrent surtout à régir l'Austrasie et la Germanie, pays où la famille du conquérant a continué assez longtemps à régner; mais la médecine légale, qui jusqu'ici n'avait été composée que de quelques parties éparses, commença à recevoir un corps en Allemagne, sous l'empereur Charles-Quint, par la constitution qu'il publia en 1552.

Je dois fixer l'attention sur un phénomène bien remarquable, c'est que si l'Orient a été le berceau du genre humain, qui s'est ensuite répandu sur le reste du globe, la civilisation y est restée stagnante, au lieu qu'elle a fait des progrès rapides dans le Nord et dans l'Occident, d'où elle est revenue vers le Midi, marchant en sens inverse des premières émigrations de la race humaine. Sans m'appesantir sur l'ensemble des sciences et des arts, je m'arrêterai seulement à la médecine légale, qui

doit beaucoup aux législateurs et aux savans de l'Allemagne. La Constitution de Charles-Quint traite en détail de l'infanticide, de l'homicide, des blessures, de l'empoisonnement, de l'avortement, et des moyens propres à le prouver; elle veut que les hommes de l'art commencent d'abord par établir formellement et d'une manière précise ce qu'on appelle le corps du délit, et donne des règles sur les rapports judiciaires, relativement au genre, à la nature des blessures et à leur léthalité : à l'article 147 de cette Constitution, on lit le précepte, rempli d'équité, que, lors d'une blessure douteuse qui aura été suivie de la mort, on doit examiner, avant tout, si cette mort est l'effet nécessaire de la blessure ou de la négligence, de l'impéritie dans le traitement, ou de quelque autre cause accidentelle; l'article 149 porte qu'avant l'inhumation d'un individu mort à la suite d'une violence, il devra être fait un rapport sur l'état du cadavre par les gens de l'art.

Cette époque, qui fut signalée par tant d'ambition et tant de guerres, fut aussi remarquable par les progrès rapides de sentimens d'humanité dans les tribunaux et dans les écrits publics. On trouve déjà dans l'ordonnance de Henri III, de 1670, titres V, XIII, XXV, de sages dispositions sur les rapports à faire en justice, par les médecins et chirurgiens, sur les exoines, sur les prisonniers malades, sur les femmes condamnées à mort, se declarant enceintes, sur les blessures, sur les fautes commises par les gens de l'art, enfin un adoucissement sur la torture. A l'exemple des princes, les médecins s'empressèrent à l'envi de perfectionner la médecine du barreau. Nous citerons, par ordre de date, ceux qui sont à notre connaissance, et qui y ont le plus contribué : Ambroise Paré, chirurgien de Henri II et de Henri III, 1589; Pigray, chirurgien de Henri III, 1595; Fabrice de Hilden, qui dénonça la torture; Fortunatus Fidelis; Valeriola; Libavius; Roderic à Castro, tous auteurs du seizième siècle, qui ont consacré, dans des traités sur les maladies, plusieurs chapitres à l'objet qui nous concerne. Gendry, d'Angers, en 1650, et Blegny, de Lyon, en 1664, ont écrit, *ex professo*, sur les rapports; des traités dogmatiques ont été donnés successivement par Paul Zacchias, médecin d'Innocent X, 1688, sous le titre de *Quæstiones medico-legales*; par J. Bohn, professeur à Leipsick, sous celui de *De Renunciatione vulnerum*, 1679, et sous celui *De officiis medicorum*, 1704. Jean Devaux, chirurgien de Paris, publia, en 1703, un fort bon ouvrage, pour le temps, sur l'art de faire les rapports; vinrent ensuite le traité de Fréd. Zittmann, intitulé : *Medicina forensis*, publié à Francfort, en 1716; les Pandectes médico-légales de Michel-Bernard Valentin, professeur à Francfort, 1722; la *Medicina*

forensis, de Ottomar Gœlicke, Helmstadt, 1739; le *Systema jurisprudentiæ medicæ*, publié successivement à Leipsick, en plusieurs parties, par Michel Alberti, depuis 1721 jusqu'à 1740; les *Institut. med. legal.* de Hermann Fréd. Teichmeyer, professeur à Iéna, 1740; l'*Anthropologia legalis* de Ernest Hebenstreit, 1750.

Cinquième époque : depuis le milieu du dix-huitième siècle jusqu'à l'Assemblée constituante, en France. Cette époque est surtout remarquable par les progrès rapides que firent en France les sciences physiques et naturelles, l'anatomie et la chirurgie; ce qui perfectionna d'autant la médecine légale. Les écrits remarquables de cette époque, sur la science qui nous occupe, sont ceux de Delafosse, dans l'Encyclopédie; les Mémoires, sur diverses matières, de Louis, Antoine Petit, Bouvard, Chaussier; en Allemagne, les écrits de Plenk, de Frédéric Boerner, de Sikora, Pierre Frank, Ploucquet, Daniel, Jæger et quelques autres. Ces ouvrages portent le cachet du siècle qui les a vus naître, en ce que, moins raisonneurs que ceux des siècles précédens, ils sont plus riches en faits, en observations, en expériences, et, en général, entachés de moins de crédulité.

Sixième époque : de l'Assemblée constituante française jusqu'à nos jours. Beccaria à Milan, Filangieri à Florence, avaient fait ouvrir les yeux sur plusieurs défauts capitaux de la jurisprudence criminelle; les esprits étaient mûrs pour une réforme; déjà l'infortuné Louis XVI avait aboli la question, et l'Assemblée constituante, par l'établissement du jury, par celui des débats et de la publicité de la procédure, donna lieu aux talens du barreau de se développer, en même temps qu'elle provoqua l'examen de plusieurs questions qui ne pouvaient être résolues que par les données de physique animale. Malgré l'élan imprimé par les savans nommés ci-dessus, la médecine légale avait encore fait très-peu de progrès en France, et n'y était pas enseignée; comme en Angleterre, elle se bornait au talent de faire des rapports. Frappé de cette discordance entre un pays dont les sentimens étaient si élevés, que j'avais choisi pour ma patrie bien aimée, et des nations voisines, j'entrepris, il y a vingt-trois ans, de nationaliser en France la science dont je parle, de rédiger en corps de doctrine, adaptée aux lumières du siècle, les divers préceptes épars dans les livres étrangers : du milieu des camps où j'étais alors, j'ai fait sentir la nécessité d'en propager l'enseignement. Plusieurs hommes d'un grand mérite ont poursuivi ensuite la même carrière, et m'ont singulièrement servi, par leurs travaux, à améliorer mon premier ouvrage : je dois citer, avec éloge et reconnaissance, MM. Mahon, Belloc, Rose, Metzger,

Chaussier, Kopp, Marc; mais l'activité de l'esprit humain, qui ne saurait s'arrêter, enrichira encore probablement la médecine légale de quelques traits de lumière tirés des découvertes faites en chimie, en histoire naturelle et en anatomie pathologique.

La partie des plaies, blessures et cas divers de chirurgie légale a beaucoup gagné des faits nombreux que la chirurgie militaire nous a présentés; des tentatives, à la fois prudentes et hardies des illustres chirurgiens français et anglais, MM. Pelletan, Boyer, Dubois, Percy, Dupuytren, Roux, Larrey, Abernethy, Astley-Cowper, etc. : celle qui tient aux questions de fécondation acquiert une nouvelle étendue par l'émulation qui existe aujourd'hui entre plusieurs savans accoucheurs français et allemands; la toxicologie et l'hygiène publique s'enrichissent chaque jour des travaux de MM. Brodie, Emmert, Orfila, et surtout, pour ce qui regarde les poisons végétaux, de ceux de M. Vauquelin, à qui j'offre d'autant plus volontiers mon tribut de reconnaissance, que, m'étant aussi livré à l'analyse de ces substances, j'ai vu combien il était sincère, lumineux et exact. Je recueille avec ardeur les fruits précieux de tant de généreux travaux, pour pouvoir laisser, avant de quitter la vie, mon premier travail moins imparfait.

§. III. *Division de la médecine légale.* En disant la division que j'ai adoptée, c'est mettre en même temps sous les yeux du lecteur la série d'objets embrassés par le système de connaissances dont il s'agit dans cet article. Si nous considérons les diverses applications qu'on en peut faire, nous serons portés à diviser ce système en médecine légale civile, médecine légale criminelle, et médecine légale administrative, ou hygiène publique, police de santé et police médicale; c'est ce que j'ai adopté dans les traités que j'ai publiés, et où j'ai eu l'intention d'écrire autant pour les gens de loi que pour les médecins; mais, si nous n'avons en vue que ces derniers, la chose est toute différente. Il est évident qu'abstraction faite de l'état de société, les considérations médicales sur l'homme sont les mêmes, tant au civil qu'au criminel, et réciproquement; et l'on s'exposerait, dans un cours public, à de fréquentes répétitions, si l'on voulait adopter les divisions du barreau. J'ai donc préféré, depuis que je professe cette partie, pour ne pas interrompre, chez mes auditeurs, le fil des idées, parcourir, séparément et d'un seul trait, chacune des divisions dans lesquelles l'homme peut être l'objet des recherches et des méditations du médecin légiste, depuis l'époque de la conception jusqu'à la mort, et même jusque après sa rentrée dans le sein de la terre; ce qui m'a produit un ordre naturel partagé en six sections intitulées: *De la terre et de ses habitans dans les dif-*

férens âges ; des questions qui tiennent à la reproduction ; des attentats volontaires ou involontaires contre la vie ou la santé ; des questions auxquelles donne lieu la mort réelle ou apparente ; de l'hygiène publique ou de la police de santé ; de la police médicale. L'utilité de ce choix m'a été confirmée par l'expérience ; il m'a surtout beaucoup servi à abréger le temps, sans retrancher de ce qu'il importe d'apprendre, avantage qu'il faut toujours chercher à se procurer dans l'enseignement public, pour que les élèves ne se retirent pas des écoles sans avoir acquis les connaissances nécessaires.

PREMIÈRE SECTION. L'homme n'étant pas une être isolé dans le monde, mais étant influencé par le climat, la température, les différens sites, la nature des alimens et des boissons, et par les diverses institutions sociales, il faut nécessairement jeter un coup d'œil sur ces accessoires de notre vie, avant de parler de la vie elle-même, d'autant plus que les mœurs, le caractère, les âges et les maladies présentent un aspect différent, suivant la diversité de ces choses. Après avoir, pour ainsi dire, analysé la demeure de l'homme, nous le considérons lui-même, d'abord au physique, croissant, se développant, puis faisant des pas rétrogrades, après quoi nous l'examinons avec ces facultés intellectuelles qui le distinguent des autres habitans du globe, et qui lui donnent sur eux une suprématie incontestable. Ici se rattachent les questions sur l'identité, sur les cas d'interdiction légale, sur le caractère de validité ou d'invalidité des actes humains, sur l'état de santé et de maladie, sur les maladies feintes, et sur les circonstances où les citoyens sont dans le cas d'exemptions des rigueurs de la loi. Nous terminons cette section par les règles du certificat, des rapports et de l'exoine.

SECONDE SECTION. Elle est relative aux questions de reproduction, de paternité et de filiation, des attentats aux mœurs et à la population. Nous rassemblons dans cette question tout ce qui a rapport à la puissance fécondante et génératrice, au mariage et à la séparation, au rapt, au viol, à la supposition de part, à la grossesse et à l'accouchement, aux naissances, à l'avortement, à la suppression d'enfant, à l'infanticide, à la légitimité et à la viabilité des enfans.

TROISIÈME SECTION. Nous y traitons des accidens volontaires et involontaires qui abrégent la durée de la vie ; de l'homicide et du suicide, des blessures, de la suspension et de l'étranglement, de la submersion, de la suffocation, de la combustion, des poisons et de l'empoisonnement. De même que dans les autres parties du cours, nous tâchons de joindre l'exemple au precepte ; chaque fois que les tribunaux nous en présentent l'occasion, nous avons cherché à donner une étendue raisonnable à la partie toxicologique, d'autant plus qu'elle a des

rapports intimes avec la matière médicale et la thérapeutique. Nous avons fait mettre dans des pots, avec des étiquettes, tous les poisons végétaux et les médicamens actifs de ce règne, et ils sont soumis tous les ans, pendant les leçons qui les concernent, à l'inspection des élèves. Je leur démontre pareillement par la pratique l'art de reconnaître les poisons des trois règnes, tant par les réactifs que par la voie sèche, et par la pile voltaïque, que j'ai reconnu être dans plusieurs cas un bon moyen auxiliaire, dont, en mon particulier, j'ai l'obligation aux écrits de sir Humphry Davy.

QUATRIÈME SECTION. Nous y examinons les signes de la mort vrais ou apparens, et les inductions à tirer de l'autopsie cadavérique; les questions de survie; celles relatives aux moyens de décider, par la seule inspection des corps, s'il y a eu suicide, homicide, ou simplement accident involontaire; nous établissons les règles médico-légales de l'autopsie cadavérique, et la nature des secours à porter dans le doute d'une simple asphyxie.

CINQUIÈME SECTION. Elle traite de l'assainissement des lieux malsains, des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses, des devoirs des médecins, et des conseils qu'ils doivent donner aux magistrats dans le cours de ces grandes calamités; nous y jetons un coup d'œil sur les maladies des bestiaux et celles des blés, et sur les diverses branches de l'administration publique relatives à la salubrité de l'air, des alimens et des boissons; enfin, les hommes rassemblés en masse, dans les camps, sur mer, dans les hôpitaux et dans les prisons, sont également présentés à notre attention pour les soins particuliers qu'exigent de semblables réunions.

SIXIÈME SECTION. Elle embrasse la surveillance que l'autorité doit exercer sur la pratique de la médecine, de la chirurgie, de la pharmacie et de la droguerie; les soins, les prévenances et les égards qu'elle doit à l'homme malade, aux femmes grosses, accouchées ou nourrices. Je considère dans cette section les remèdes nouveaux et dangereux, les cas où la provocation à l'avortement peut être licite ou même nécessaire, et ceux d'accouchemens difficiles ou impossibles, où il faut pratiquer des opérations dangereuses, et se décider plutôt pour l'une que pour l'autre; les cas d'amputation ou de non amputation; ceux où telles et telles opérations étaient nécessaires, ou bien ne l'étaient pas, etc.; mais cette partie, dont je m'occupe tous les jours, n'a pas encore atteint tout le développement que je désirerais.

§ IV. *Qualités à désirer dans un médecin légiste.* En sortant de lire cette table des chapitres, on est déjà convaincu qu'effectivement la médecine légale n'a d'autres limites que

celles de l'esprit humain; qu'elle est, comme je l'ai dit en commençant, la philosophie médicale, l'Océan de la science: car, de même que toutes les rivières vont dans les fleuves, et que tous les fleuves aboutissent dans ces espaces, où ils forment le vaste Océan, d'où résultent nouvellement les rosées et les pluies qui vivifient la nature animée; de même aussi les sciences morales et les sciences physiques et naturelles, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la médecine pratique, la thérapeutique et la matière médicale viennent se réunir dans un vaste réservoir, d'où le médecin légiste les retire successivement pour les appliquer aux différens cas.

Mais, indépendamment de l'aptitude à posséder toutes ces connaissances, et indépendamment de leur possession, il faut encore avoir un certain jugement pour savoir tirer celles qui conviennent du milieu de cet amas, et un certain tact pour les appliquer à propos. Beaucoup de bons praticiens sont embarrassés quand ils sont appelés par la médecine judiciaire; il faut connaître les lois de son pays, les formes usitées dans les tribunaux, les termes dans lesquels un rapport doit être conçu, suivant la disposition des lois; et ces choses ne se fixent guère dans la mémoire que par la pratique. Je désire aussi dans un médecin légiste beaucoup de probité et de désintéressement. Ces qualités indispensables dans tous les hommes, le sont encore, à un plus haut degré, dans le médecin légiste, qui tient, pour ainsi dire, dans ses mains, le sort des individus, le repos et l'honneur des familles, et dont les décisions doivent guider le magistrat dans la punition du crime, ou doivent faire mettre au grand jour l'innocence des prévenus. Il y a eu, malheureusement, des circonstances où le manque de probité a fait pencher, en faveur des criminels, l'avis des médecins, peu dignes de ce titre: il faut avoir le courage de l'avouer, pour faire sentir la bassesse d'une telle conduite.

Toutes ces qualités ne se trouvent pas toujours réunies dans le même homme; il ne se rencontre que trop souvent des hommes ignorans, passionnés et présomptueux, quoique avec des vues droites, et des hommes qui, sans manquer de connaissances, sont peu délicats sur les moyens; les uns et les autres entravent la marche de la justice au lieu de l'éclairer, au grand préjudice des bonnes mœurs et de l'ordre social. En vain y a-t-il des livres et des écoles où l'on enseigne les bonnes doctrines: les premiers n'en profitent pas, ou ils oublient bientôt ce qu'ils avaient appris pour ne se livrer qu'à une aveugle routine; c'est de quoi retentissent les voûtes des tribunaux; et, au moment où j'écris ceci (6 avril 1818), j'en ai un nouvel exemple dans une procédure que viennent de me transmettre MM. le procureur du roi et le juge d'instruction du tri-

bunal de Strasbourg, sur un cas d'infanticide, pour avoir mon avis. Une fille accouche secrètement dans la nuit du 12 au 13 mars dernier ; elle avoue elle-même, dans ses interrogatoires, que, de crainte que son enfant, qu'elle dit ignorer s'il est né mort ou vivant, ne jetât des cris, elle l'avait aussitôt enveloppé dans une vieille jupe, placé sous son coussin, en attendant le jour, puis porté à la grange dans du foin. Il y est découvert, huit jours après, enveloppé dans cette même jupe, tout ensanglantée, et on remarque sur le cadavre des traces de lésions étrangères à l'accouchement : il ne manquait plus qu'un procès-verbal d'ouverture et d'immersion des poumons pour constater si l'enfant était né mort ou vivant. Le médecin appelé par le juge de paix, visite le corps légèrement, ne fait aucune expérience sur les poumons, ne donne aucune attention aux lésions, qu'il se contente de nommer comme les ayant vues à la surface du corps, puis conclut son rapport en disant « que si l'enfant n'est pas mort-né, il a péri des violences exercées sur lui. » Le procureur du roi s'est écrié avec raison que les gens de l'art étaient commis non pour faire naître des doutes, mais pour les éclaircir. Ainsi donc, malgré les plus fortes présomptions de la culpabilité de cette mère barbare, le bras de la justice sera paralysé, parce qu'on n'a pas examiné par les épreuves médico-légales, voulues par la jurisprudence de tous les temps, si l'enfant avait, ou non, respiré. On voit par ce seul fait de quelle importance il est d'avoir des hommes habiles pour les fonctions de médecin légiste ; c'est pourquoi j'ai émis depuis longtemps le vœu qu'on rétablît les médecins et chirurgiens jurés, institués par l'ordonnance de Louis XIV, dont j'ai parlé à l'article *Jurisprudence médicale* de ce Dictionaire, et je l'ai encore consigné dans un projet de code sanitaire qui m'a été demandé, il y a quelques mois, par un ministre d'état, ami de l'humanité. (FODÉRÉ)

LÉGITIME (médecine légale). On entend par cette expression, en physique et en médecine, ce qui se fait suivant l'ordre de la nature; en morale, ce qui est suivant la raison, la justice et l'équité ; en jurisprudence, ce qui a les conditions requises par la loi, condition qui n'est pas toujours synonyme avec justice et équité. Ce mot, quoiqu'il puisse s'étendre à bien d'autres choses, s'applique ici aux enfans nés pendant le mariage, et qu'on appelle fils légitimes du père, d'après cette règle, *pater is est quem justæ nuptiæ demonstrant* ; *légitimés*, lorsqu'étant nés ou ayant été conçus avant le mariage de père et de mère libres, ils sont reconnus après le mariage. Les enfans naturels ne sont jamais reconnus par la loi comme légitimes, et ne jouissent pas des droits de la légitimation quand les parens dont ils sont issus ne contractent pas mariage ; et

ceux qui sont nés d'un époux qui n'était pas libre sont considérés à jamais comme adultérins, et ne peuvent pas être légitimés lors même que leurs parens contracteraient mariage après la dissolution du premier: dispositions établies par nos lois actuelles, consacrées par le Droit romain, et aussi anciennes que l'institution du mariage.

Cette maxime, *pater is est*, etc., a pourtant souffert de tous les temps de nombreuses exceptions, pour lesquelles la médecine a nécessairement dû être interrogée. Si, d'une part, l'honnêteté du lien conjugal doit toujours être présumée, et si la nécessité d'une règle certaine pour l'état des enfans nés pendant le mariage est un motif puissant pour les magistrats pour les déclarer légitimes, nonobstant que, comme particuliers, ils puissent être convaincus du contraire; d'une autre part, le sentiment ou plutôt l'instinct naturel qui nous fait regarder comme un besoin pressant de conserver la pureté du sang, le droit sacré de succession, et l'honnêteté publique elle-même, quand l'illégalité de la naissance est trop évidente, ne font pas moins un devoir de rechercher et d'établir les preuves de cette illégalité. En parcourant les fastes de la jurisprudence, on trouve que ces trois motifs ont toujours tenu fort à cœur aux différens peuples, grossiers ou civilisés, et que les moyens pour en prévenir la violation ont été plus ou moins multipliés, plus ou moins sévères, suivant la part que les femmes ont obtenue dans la législation. J'ai fait voir ailleurs que l'épouse de l'empereur Justinien avait exercé une grande influence pour faire modérer la rigueur des anciennes lois envers les femmes infidèles.

Quant à la France, pays qu'on a considéré à juste titre comme le paradis de ce sexe, on n'avait admis, jusqu'à la confection du Code civil actuel, que deux moyens capables de détruire la présomption de la loi en faveur du mariage, *l'absence du mari, et une maladie qui ne lui permette pas d'aspirer au nom de père*. Pour l'absence, il fallait qu'elle fût certaine et continuelle, c'est-à-dire, qu'elle fût telle qu'elle ne pût permettre aucune présomption; car si rien ne prouvait l'absence continuelle du mari, fût-il à vingt lieues et plus de distance, malgré toutes autres allégations, on se réglait d'après l'autorité et la force du principe, *pater is est*. Pour la maladie, on s'en déférait aux décisions des médecins, qui déclaraient si elle avait été ou non *constamment* d'une nature à détruire toute présomption de paternité (*OEuvres de d'Aguesseau*, t. II, p. 325 et suiv.).

Les naissances précoces et les naissances tardives n'ont pas moins été des accidens qui dans tous les temps ont donné lieu à la question sur la légitimité ou la non légitimité de la nais-

sance d'un enfant. La loi des douze Tables et celle subséquente *De suis legitimis hæredibus*, crurent devoir établir qu'une naissance précoce serait légitime si elle arrivait au moins dans le commencement du septième mois, et que cette légitimité pourrait s'étendre jusqu'au trois centième jour depuis la conception. Mais dans des questions où les dépositaires des sujets de nos sollicitudes peuvent avoir un si grand intérêt à tromper, à quoi servait de fixer des époques sans déterminer des moyens précis de les reconnaître ? Qu'importe à la légitimité réelle d'une naissance qu'une femme mariée de sept mois donne à cette époque, à son époux, un enfant dont la loi le constitue le père, tandis que toutes les apparences sont pour une grossesse de huit à neuf mois ? Aussi y a-t-il eu pour les naissances précoces et les naissances tardives, surtout pour ces dernières, une grande fluctuation dans la jurisprudence des tribunaux ; et quoique la loi française actuelle, moulée en grande partie sur le Droit romain, ait cherché à retirer l'état des citoyens de la dépendance d'un calcul souvent arbitraire, elle n'en a pas moins laissé le champ libre à de grandes contestations qui ne peuvent être définitivement jugées que par la comparaison du cas en litige avec les phénomènes ordinaires et extraordinaires de la physique animale. Voici les dispositions de notre code actuel :

« L'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari.

« Néanmoins celui-ci pourra désavouer l'enfant s'il prouve « que pendant le temps qui a couru depuis le trois centième « jusqu'au cent quatre-vingtième jour avant la naissance de « cet enfant, il était, soit par cause d'éloignement, soit par l'ef- « fet de quelque accident, dans l'impossibilité physique de co- « habiter avec sa femme. »

La loi fait entendre par cette disposition, 1° qu'elle étend la possibilité de la longueur de la gestation à trois cents jours, et qu'ainsi ce n'est qu'après l'écoulement de ce terme depuis la dissolution d'un premier mariage, ou depuis une dernière grossesse, qu'elle présume une nouvelle conception ; 2° qu'elle admet comme légitime une naissance au cent quatre-vingtième jour, et l'enfant de ce terme déjà viable, ainsi que la chose est encore spécifiée ci-après.

« Le mari ne pourra, en alléguant son impuissance natu- « relle, désavouer l'enfant : il ne pourra le désavouer même « pour cause d'adultère, à moins que la naissance ne lui ait « été cachée, auquel cas il sera admis à proposer tous les faits « propres à justifier qu'il n'en est pas le père.

« L'enfant né avant le cent quatre-vingtième jour du ma- « riage ne pourra être désavoué du mari dans les cas suivans : « 1° s'il a eu connaissance de la grossesse avant le mariage ;

« 2° s'il a assisté à l'acte de naissance, ou s'il est signé de lui, « ou contient sa déclaration qu'il ne sait signer; 3°. si l'enfant « n'est pas déclaré viable.

« La légitimité de l'enfant né trois cents jours après la dis- « solution du mariage pourra être contestée. » (*Code civil*, art. 312, 313, 314 et 315).

Il résulte de ces dispositions, 1°. que la loi établit pour première condition de la légitimité d'un enfant, qu'il ait été conçu pendant le mariage, à part les exceptions portées à l'article 314.

2°. Qu'elle admet la naissance précoce du cent quatre-vingtième jour. Déjà la loi romaine *De suis et legitimis hæredibus*, avait décidé, sur l'autorité d'Hippocrate, qu'un enfant peut naître six mois et deux jours après sa conception; mais une seconde loi, *De statu hominum*, voulait au contraire un intervalle de sept mois accomplis entre la conception et la naissance (*Cod.* 3, §. 12, *ff.*). On a jugé tantôt d'après la première loi, tantôt d'après la seconde, dans les pays de Droit écrit, selon les circonstances; et l'on peut être surpris que le législateur français ait choisi la première époque, précisément celle où l'enfant est moins viable, à moins d'avoir voulu particulièrement favoriser et les mères et les enfans.

3°. Que plusieurs accidens, tels que maladies, chutes, opérations, mutilations, etc., pouvant mettre un époux dans l'impossibilité absolue ou relative de cohabitation temporaire ou perpétuelle, il appartient aux médecins seuls de juger ces cas d'après les données de médecine légale relatives à la question d'impuissance.

4°. Qu'il est aussi uniquement de leur ressort de rechercher si un enfant est viable, et de se prononcer pour l'affirmative ou la négative. La présence ou l'absence des signes de viabilité est la véritable pierre de touche pour savoir si un enfant n'a été conçu que depuis le mariage, et pour concilier l'époque assignée de sa conception avec le retour du mari ou la cessation de son état d'impuissance. L'astuce la mieux combinée ne tient pas contre des signes qui annoncent qu'une vie a commencé beaucoup plus tôt ou beaucoup plus tard qu'il ne conviendrait à la circonstance. C'est pourquoi les médecins ne sauraient assez étudier les caractères de maturité ou d'immaturité, ainsi que l'échelle de développement et de perfectionnement du fœtus humain aux différentes époques de la gestation.

5°. Enfin il résulte de la dernière disposition légale, qu'en étendant la légitimité de la naissance d'un enfant au trois centième jour après la dissolution du mariage, elle ne déclare pas de droit illégitime celui qui naîtrait quelques jours après ce terme. En disant seulement que *sa légitimité pourra être contestée*, elle fait présumer qu'elle ne se serait pas expliquée

ainsi, si le législateur avait regardé comme absolument impossible une naissance plus tardive. Ce sera donc encore en majeure partie aux médecins que les tribunaux s'adresseront pour éclaircir la question. Indépendamment des faits authentiques qu'on doit avoir recueillis et consultés à l'avance, il faudra dans une cause aussi délicate, pour ne pas être dupe de la fraude ou complice d'une injustice envers une mère vertueuse et son enfant, avoir devant les yeux tout ce que la gestation, chez l'homme et chez les femelles des animaux présente d'ordinaire et d'extraordinaire, tout ce que les circonstances peuvent influer sur cette importante fonction pour, après avoir analysé le fait, voir s'il peut recevoir telle ou telle application.

Les recherches de viabilité dont il vient d'être parlé ne sont pas moins d'une utilité directe dans la question suivante pour garantir un individu de donner son nom à un enfant dont il ne serait pas le père. La loi dit : « La recherche de la paternité est interdite. Dans le cas d'enlèvement, lorsque l'époque de cet enlèvement se rapportera à celle de la conception, le ravisseur pourra être, sur la demande des parties intéressées, déclaré père de l'enfant. » (*Code civil*, §. 340.)

L'application de cette loi serait d'une justice incontestable, et ne pourrait souffrir de difficultés si les caractères de maturité de l'enfant correspondaient effectivement avec l'époque de l'enlèvement; mais oserait-on croire la fille sur sa parole, et regarder son enlèvement comme un cachet de légitimité pour l'enfant, lorsque ne devant avoir, par exemple, eu égard à cette époque, que le développement d'un fœtus de quatre, cinq à six mois, il présenterait, au contraire, celui d'un enfant mûr, d'un enfant viable, d'un enfant venu à terme?

Le cas de superfétation est une autre circonstance dans laquelle l'honneur d'une mère et l'état de son fils peuvent être intéressés. En effet, il peut arriver qu'après la dissolution du mariage ou l'absence de l'époux, une femme, après avoir mis au monde un enfant sur lequel il n'y a point de contestation, se délivre, d'un second, deux, trois, quatre mois après, et que la singularité du fait pourrait au premier abord faire considérer comme illégitime; mais le médecin qui connaît ces jeux de la nature, qui en a recueilli des exemples authentiques et incontestables, qui connaît la marche usitée de semblables phénomènes, après avoir prouvé dans son rapport la possibilité de l'événement, établira, d'après un examen attentif et la comparaison des enfans, le point de vue légal sous lequel l'un et l'autre de ces enfans peuvent et doivent être considérés.

Ce n'est pas seulement lorsque les enfans *surconçus* sont vivans que l'honneur des femmes et la légitimité de leurs cou-

ches peuvent trouver un appui solide et irrécusable dans les lumières du médecin qui est au niveau des connaissances naturelles de son temps, mais c'est encore dans plusieurs autres cas plus rares, dont les uns ont déjà été signalés, et les autres sont nouveaux ou paraissent tels. En voici deux, que je n'avais pas prévus, que j'ai lus dans une dissertation inaugurale d'un M. Luber, si je ne me trompe, soutenue à Amsterdam, juin 1812, et auxquels je n'ai pas vu de réponse satisfaisante. Le premier est d'une femme dont le mari était mort sept à huit mois auparavant, où, après un accouchement où l'enfant était venu à terme, l'accoucheur reconnut l'existence d'un second enfant de quatre à cinq mois, mais mort et non putréfié, l'un et l'autre ayant existé dans les mêmes membranes, et les placentas ayant été greffés l'un avec l'autre. Le second est celui d'une autre femme qui, ayant eu, du vivant de son mari, des symptômes de grossesse, n'accoucha que très-longtemps après sa mort, mais d'un enfant mort, et si petit, que son volume n'avait aucune comparaison avec le temps qui s'était écoulé depuis la manifestation des premiers signes de grossesse. Je dirai, dans le premier cas, que c'était une superfétation, et je suis fondé à penser que l'enfant mort avait été conçu le premier, et qu'ainsi, tout s'étant passé suivant l'ordre de la nature, rien de certain ne pouvait faire suspecter l'honnêteté de l'accouchée. Celle de la seconde femme me paraît de même irréprochable, et le fait s'explique naturellement par l'exemple de plusieurs fœtus qui se sont conservés intacts pendant nombre de mois après leur mort, dans les eaux de l'amnios, et dont la présence n'a pas même empêché une seconde fécondation, comme l'on vient de le voir pour le premier cas.

Dans les questions de ressemblance, où les titres sont perdus, où la possession d'état ne peut être prouvée, où, après une longue absence, il ne reste plus ni parens ni témoins qui se rappellent parfaitement de la personne de l'individu, il n'y a d'autre ressource pour juger de l'identité, et c'est même là le moyen le plus précis, celui qu'il est le moins possible de simuler, que dans les lumières de physique animale, qui expliquent que tels signes, telle conformation, etc., marchent avec la personne de l'individu contesté, et la distinguent entièrement de celle d'un autre qui ne portait pas les mêmes marques, les mêmes accidens. Plus d'un fourbe se glisserait, sans la clairvoyance de la médecine légale, dans la maison d'autrui; plus d'un accusé innocent serait puni pour le vrai coupable qui est absent, et dont on a oublié les traits : d'où l'on voit qu'encore ici ces questions se rattachent à celles de filiation et de légitimité, si fort du domaine des lumières de la médecine.

Enfin celles-ci sont encore invoquées, pour la question de légitimité, dans le crime de supposition de part, que la loi punit à juste titre d'une peine afflictive et infamante, quoique inférieure à la rigueur des anciennes lois; et c'est par-là que je terminerai cet article, auquel j'aurais pu donner une plus grande étendue. On lit dans l'histoire d'Ecosse, pendant le règne de Robert Bruce I, publiée par Robert Kerr en 1811, que parmi quelques lois passées au parlement de Glasgow en 1325, il en est une qui prouve que dans les temps de trouble qui avaient précédé, il était souvent arrivé que des veuves de grands seigneurs avaient feint une grossesse posthume, et donné des héritiers supposés à la maison de leurs époux. Pour prévenir cette fraude, la loi qui intervint ordonna « que toute veuve « qui, à la mort de son mari, se dirait enceinte, serait mise « sous la surveillance d'une matrone d'un caractère sûr; qu'un « mois avant l'époque de sa délivrance elle serait tenue d'in- « viter le plus proche parent de son mari défunt à se rendre « auprès d'elle, et à y rester jusqu'à son accouchement; « qu'aussitôt qu'elle serait en travail d'enfant, on mettrait à « sa porte des gardes chargés de visiter ceux qui demandaient « à entrer, afin de s'assurer s'ils n'introduiraient point quelque « enfant dans son appartement; que trois lumières devaient « pendant ce temps être tenues allumées dans sa chambre, et « que quand l'enfant serait venu au monde, on le présente- « rait immédiatement aux parens assemblés. »

Ce qui est arrivé alors peut encore arriver maintenant, car les hommes n'ont pas changé, et ne changeront pas pour ce qui regarde leurs intérêts. Je souhaite que tous les sangs prétendus plus nobles que d'autres aient toujours coulé juste d'une veine à une autre, et que rien de pareil, et autre chose pis, ne soit arrivé à nos chercheurs d'aventures, de gloire et de fortune; mais nous avons aujourd'hui des moyens plus sûrs que ceux ordonnés par la loi de Glasgow: ce sont ceux d'une bonne visite de l'accouchée vraie ou prétendue, de l'examen et de la comparaison de l'enfant présenté, et de l'application enfin aux cas particuliers de plusieurs autres règles de médecine légale, d'après lesquelles l'honneur des mères, la légitimité des enfans, le repos et la succession des familles peuvent être solidement établis. Et c'est pourtant ces hommes, dans les mains desquels la vie, l'honneur, la fortune des citoyens reposent entièrement dans une infinité de circonstances, qu'on a refusé d'assimiler à cette foule immense d'avocats, de poètes, de peintres, pour l'exemption de la patente (6 avril 1818), qu'on continue à confondre dans les opérations financières, avec la classe marchande, fabriquante, qui n'influe en rien sur le bonheur public! O dix-neuvième siècle!

J'aurais dépassé les bornes d'un dictionaire en indiquant les règles à suivre dans tous les différens cas de cet article, surtout pour constater la viabilité, et je crois y avoir suppléé abondamment dans mon *Traité de Médecine légale et d'Hygiène publique*, 2e. éd., auquel je renvoie le lecteur. (FODÉRÉ)

LÉGUME, s. m., *legumen*. Dans la langue botanique, ce mot, ainsi que celui de gousse qu'on lui substitue quelquefois, ne désignent que l'espèce de fruit ou de péricarpe particulière aux plantes de la famille des légumineuses. Ce fruit se distingue par sa forme irrégulière, ordinairement alongée, par les deux valves dont il est composé, et par la disposition des graines qu'il contient, attachées à la suture postérieure, et alternativement à l'une et à l'autre valve, de sorte qu'elles se les partagent lorsque le légume s'ouvre.

Le légume des *æschynomènes*, formé d'articulations qui se séparent sans s'ouvrir; celui de la casse également indéhiscent, et partagé transversalement en plusieurs loges; celui du *detarium* qui est monosperme, charnu, et ressemble à nos fruits à noyau, offrent des exceptions remarquables.

Dans le langage vulgaire, le mot légume prend un sens bien plus étendu. On comprend sous cette dénomination toutes les herbes potagères. Chez les Romains, les mots *legumen*, *legumentum* et quelquefois *legarium* s'employaient à peu près dans la même acception. Ils dérivent également de *lego*, je cueille, parce que, dit Varron (*De re rust.*, lib. I), c'est avec la main qu'on fait la récolte de ces plantes, et qu'on ne les coupe pas comme les céréales, *fruges*. Virgile oppose de même les légumes aux céréales :

Autibi flava sere, mutato sidere, farra,
Undè prius lætum siliqua grassante legumen.
GEORG. lib. I.

Le même motif faisait appeler les légumes χεδροπα par les Grecs, *quia*, χείρὶ δρεπονται. Les mots ὄσπριον, λαχανον, par lesquels on les désignait aussi, rappellent, le premier, leur multiplication par semences, et le second la nécessité de fouiller la terre pour les obtenir. Le mot *olus* des Latins, qui répond plus particulièrement au dernier de ces deux mots grecs, vient, suivant Varron, d'*olla*, marmite, pot, et, suivant d'autres, d'*alere*, nourrir. Il paraît que par *legumina* on entendait surtout les légumes dont on mange les graines, et que la dénomination d'*olera* s'appliquait à tous les autres.

Galien (*De alim.*, lib. I), appelle légumes toutes les plantes cultivées pour leurs semences, lorsque celles-ci ne servent pas à faire du pain. Il comprend le riz parmi les légumes.

On désigne souvent sous le nom d'oléracées les plantes potagères en général. Linné, dans ses Fragmens de méthode na-

turelle, donne ce nom à un ordre, qui correspond à peu près aux arroches ou chénopodées des auteurs plus modernes. Théophraste et Pline (lib. xxv, c. 8), ont donné l'épithète d'oléracés même à quelques arbrisseaux. On la donne encore aujourd'hui, dans la nomenclature botanique, à un grand palmier, l'*areca oleracea*, dont le bourgeon terminal se mange aux Antilles, sous le nom de chou palmiste.

Quelques-unes des plantes cultivées dans nos potagers pour l'usage culinaire, comme le persil, le cerfeuil, l'estragon, la capucine, etc., ne sont employées que pour ajouter à la saveur des mets; on peut les considérer comme de simples assaisonnemens. La dénomination de légumes leur convient moins qu'à celles qui, comme les choux, les navets, les pois, sont pour nous de véritables alimens.

Parmi les différens légumes de nos jardins, des uns ce sont les graines ou les fruits, de plusieurs autres ce sont les racines, du reste ce sont les parties herbacées qui sont en usage pour notre nourriture.

Les légumes-semences, tels que les pois, fèves, haricots, lentilles, pois-chiches, lupins, etc., sont des alimens flatueux, mais sains et substantiels. Le cytise cajan, diverses espèces de *dolichos*, et plusieurs autres légumineuses en tiennent lieu dans les pays chauds.

Avant leur maturité, époque à laquelle ces semences contiennent moins de fécule, mais plus de substance sucrée, elles sont recherchées même sur les tables opulentes. Elles sont alors plus agréables, mais beaucoup moins nourrissantes. On mange souvent dans cet état non-seulement les graines, mais les péricarpes entiers des haricots, des pois, de quelques *dolichos*.

Dans les plantes potagères de la famille des cucurbitacées, les citrouilles, les concombres, les melons, etc., c'est le péricarpe charnu qui est employé. Il offre un aliment aqueux, rafraîchissant, mais peu nutritif.

L'aubergine ou mélongène (*solanum melongena*) et la tomate (*solanum lycopersicum*) sont de même des alimens moins solides qu'agréables, mais qui paraissent tout à fait innocens, quoiqu'ils appartiennent à la famille des solanées presque entièrement composée de plantes vénéneuses ou suspectes.

Les légumes-racines sont dus à plusieurs familles très-différentes. Celle des ombellifères nous donne la carotte, le panais, le chervis; celle des crucifères, le navet, la rave, le radis, le raifort; celle des chicoracées, le salsifis, la scorsonère; celle des corymbifères, le topinambour; celle des convolvulacées, la patate; celle des chénopodées, la betterave;

celle des solanées, l'inestimable pomme de terre. La belle famille des liliacées fournit à nos cuisines diverses bulbes utiles, telles que l'oignon, l'ail, l'échalotte, le poireau.

Quoique toutes employées comme alimens, ces racines diffèrent beaucoup par leurs qualités. La carotte, le chervis, la betterave sont douces et sucrées. Elles contiennent même le sucre assez abondamment pour qu'on puisse l'en extraire. Les raves, les radis, le raifort, sont âcres, stimulans, excitent l'appétit. Le navet, quoique de la même famille, n'a point la même âcreté. La fécule qui abonde dans la pomme de terre, dans la patate, met ces racines, la première surtout, au nombre des alimens les plus nutritifs. Une saveur agréable distingue la patate, où le sucre s'unit en assez grande quantité à la fécule. La chair douce et mucilagineuse du topinambour est beaucoup moins substantielle, parce qu'elle ne contient pas du tout de fécule.

Dans l'oignon et les autres aulx, un principe âcre, une saveur piquante se joignent à beaucoup de mucilage. On ne peut les considérer comme alimens que mêlés à d'autres substances, qu'ils rendent plus sapides.

Plusieurs des légumes-herbes de nos jardins, comme la bette, l'arroche, l'épinard, nous sont fournis par la famille des chénopodées. Les baselles et d'autres plantes de la même famille se mangent de même en diverses contrées. L'oseille est une polygonée.

Le chou, si anciennement cultivé, et dont les variétés sont si multipliées, appartient, ainsi que la roquette et les cressons, aux crucifères. La famille des chicoracées fournit la chicorée, la laitue, qui, comme le chou, se sont variées de cent manières sous la main du jardinier. Nous devons l'artichaut et le cardon à celle des cynarocéphales. Les valérianées nous donnent la mâche; les portulacées, le pourpier; les ombellifères, le céleri, le persil, le cerfeuil; les asparaginées, l'asperge.

D'un grand nombre de ces légumes, comme des épinards, des laitues, de l'oseille, etc., ce sont les feuilles qui servent comme alimens. Elles sont en général relâchantes et peu nutritives. Celles du chou tiennent quelque chose de la qualité stimulante commune à toutes les crucifères dans un degré plus ou moins marqué. Dans quelques variétés de cette plante potagère, ce ne sont plus les feuilles, mais la tige renflée en tubercule charnu, ou les pédoncules et les fleurs devenues monstrueuses, ou même la racine, que l'on mange. De l'asperge, c'est la sommité des tiges naissantes; du céleri et des cardons, c'est la côte ou le pétiole commun des feuilles; de l'artichaut, c'est la base des folioles calicinales et le réceptacle.

L'usage des légumes, comme nourriture principale, a été regardé dans tous les temps comme le signe de la tempérance, de la frugalité. Ils font surtout dans les campagnes une partie importante de la nourriture de la classe laborieuse du peuple. Ils faisaient de même celle des héros de Rome encore pauvre et vertueuse :

> . . . . . *Curius, parvo quæ legerat horto,*
> *Ipse focis brevibus ponebat olusculà, quæ nunc*
> *Squalidus in magna fastidit compede fossor.*
> JUVEN. sat. 11.

Horace loue les légumes comme l'aliment dont on a le moins à redouter des suites fâcheuses : *securum olus* (sat. 7, lib. 11).

Ils étaient avec les fruits la nourriture exclusive des brachmanes ou gymnosophistes de l'Inde, comme celle de divers ordres monastiques. Pythagore ne touchait jamais à d'autre chair qu'à celle des victimes, et ses sectateurs les plus rigides s'en abstenaient tout à fait. On est surpris de trouver parmi les règles de cette secte la singulière défense de faire usage des fèves, l'un des plus nourrissans des légumes, exprimée dans ce vers d'Empédocle :

> *Ah! miseri, a cyamo, miseri, subducite dextras.*

Cette défense a été l'objet d'une foule de commentaires qui n'en donnent cependant aucun motif bien plausible. Scrupuleux imitateur des prêtres d'Egypte, c'est d'eux que le philosophe samien paraît avoir emprunté cette bizarre interdiction. C'est aux semences du *nelumbium speciosum*, appelées par les anciens fèves d'Egypte (κυάμος αἰγύπτιος, Diosc. 11, 128), que se rapportait cette singulière proscription, probablement fondée sur quelques idées superstitieuses. Pythagore mangeait en effet habituellement des fèves grecques (*vicia faba*, κύαμος ελληνικός, Hipp. *Morb. mul.* 1, 608), au rapport d'Aristoxène cité par Aulu-Gelle (IV, 11). Mais ses disciples confondirent par la suite ces deux légumes, et proscrivirent, sans trop savoir pourquoi, la fève grecque, la seule qu'ils eussent sous les yeux.

Au reste, de tous les légumes il n'y a vraiment que les semences et les racines charnues et féculentes qu'on puisse considérer comme pouvant suffire seules à la nourriture des hommes, surtout de ceux qui se livrent à des travaux pénibles. Les légumes-herbes en général seraient insuffisans pour entretenir leurs forces ; mais ils peuvent entrer utilement dans le régime des individus auxquels il est à propos d'en soustraire une partie. Ils sont la nourriture la plus convenable dans toutes les affections où il est bon de ne donner qu'une alimentation

légère et douce, de relâcher les organes digestifs, d'abaisser le ton des solides.

C'est aux articles *aliment* et *diète* qu'on doit chercher plus de détails sur les qualités et sur l'usage hygiénique et médical des divers légumes. (LOISELEUR DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LÉGUMINEUSES, *leguminosæ*; famille naturelle de plantes que M. de Jussieu range dans sa quatorzième classe des dicotylédones polypétales périgynes, et que l'on distingue par des caractères particuliers dont nous allons faire l'énumération : calice d'une seule pièce, ordinairement à cinq découpures ou à cinq dents; corolle formée de plusieurs pétales attachés au fond du calice, ordinairement inégaux et irréguliers, quelquefois égaux et au nombre de cinq, très-rarement réunis en corolle monopétale, ou encore avortés et nuls. Le plus souvent les pétales sont très-irréguliers et au nombre de quatre seulement, par la réunion des deux inférieures en un seul. Ces pétales, irréguliers par l'ensemble de leur configuration, qu'on a comparée à celle d'un papillon, ont fait donner aux fleurs dans la composition desquelles ils entrent le nom de *fleurs papilionacées*, et ils ont reçu eux-mêmes différens noms, selon la place qu'ils occupent, et selon leurs formes particulières. Le pétale supérieur a reçu le nom d'*étendard*, il enveloppe en partie les autres avant l'épanouissement de la fleur; les deux pétales latéraux sont appelés les ailes; et les deux inférieurs plus ou moins intimement rapprochés, et souvent soudés ensemble, ont reçu le nom de carène; ils forment toujours comme une sorte d'étui autour des organes sexuels, qui sont les étamines et le pistil. Les premiers, le plus souvent au nombre de dix, rarement en plus grande ou plus petite quantité, ont leurs filamens tantôt distincts ou réunis dans leur partie inférieure, ou le plus souvent diadelphes, c'est-à-dire disposés en deux corps, neuf d'entre eux étant soudés en un tube fendu longitudinalement dans la partie qui regarde l'étendard, et le dixième étant solitaire, placé dans cette fente; quelquefois les dix filamens sont tous réunis et forment un tube complet; dans tous les cas les antheres sont toujours distinctes, petites, arrondies ou oblongues. Le pistil se compose d'un ovaire supérieur, simple, surmonté d'un seul style terminé par un stigmate unique. Le fruit, dans le plus grand nombre des genres, est une gousse ou légume (du dernier nom est venu celui de la famille), ordinairement à une loge longitudinale, à deux valves réunies l'une à l'autre par deux sutures opposées, contenant une ou plusieurs graines attachées à la suture postérieure, et alternativement au bord de chaque valve, quand elles sont plusieurs, ce qui est le plus fréquent. Le légume est quelquefois à deux loges séparées par une cloi-

son; d'autres fois il est divisé par plusieurs cloisons ou articulations transversales, qui forment autant de loges monospermes. Dans un petit nombre de genres, le fruit est une capsule à une loge, ne s'ouvrant point, et ne contenant qu'une graine.

Les légumineuses forment une des familles vraiment naturelles du règne végétal; les plantes qui la composent se trouvent rapprochées dans toutes les méthodes, celles mêmes qui, comme les *mimosa*, les *cassia*, s'éloignent du reste par quelques traits, s'y rattachent cependant tellement sous tous les autres points de vue, qu'il est impossible de les en isoler. La corolle régulière ou presque régulière dans ces genres et quelques autres, tandis qu'elle est papilionacée dans le plus grand nombre des légumineuses, offre seulement un fort bon moyen de subdivision pour faciliter l'étude de cette famille très-nombreuse.

Outre les beaux végétaux dont elle pare nos jardins, nos bosquets, nos bois, la famille des légumineuses est encore remarquable par les phénomènes singuliers que présentent quelques-unes de ces plantes, c'est surtout dans des légumineuses à corolle non papilionacée, telles que les *mimosa pudica*, *viva*, *sensitiva*, *casta*, le *cassia pudica*..... que s'observe ce mouvement des feuilles, que détermine le moindre attouchement, et dont l'analogie du moins apparente avec les effets de la sensibilité animale étonne toujours; la mobilité perpétuelle des folioles de l'*hedysarum girans* semble plus étrange encore. Ce changement de disposition des feuilles, auquel on a donné le nom de sommeil des plantes, n'est aussi marqué dans aucune famille. Les fruits de l'*arachis hypogea*, du *trifolium subterraneum*, et de plusieurs autres légumineuses qui, après la floraison, cherchent, comme par une sorte d'instinct, la terre pour s'y enfoncer et mûrir, n'offrent pas un fait moins curieux à observer.

Considérée dans ses rapports avec l'homme, la famille des légumineuses devient plus intéressante encore : il n'en est aucune dont il retire des avantages plus multipliés, dont plus d'espèces soient utiles dans l'économie, les arts, la médecine.

Les genres *lathyrus*, *pisum*, *vicia*, *ervum*, *cicer*, *phaseolus*, *lupinus*, etc., nous offrent dans les semences d'un grand nombre d'espèces et de variétés une nourriture également solide et abondante (*Voyez* LÉGUME). On mange aux Indes les grosses semences du *mimosa scandens*, renfermées dans d'énormes légumes ligneux, longs quelquefois de trois à quatre pieds, et celles de l'*æschynomene arborea*. Les fruits du caroubier, *ceratonia siliqua*, remplis d'une pulpe sucrée, se mangent dans les contrées méridionales de l'Europe, de même

que ceux des *mimosa inga* et *fagifolia* aux Antilles. La fève d'*arachis* torréfiée et mêlée avec du *cacao*, ou même seule, sert à faire un chocolat assez bon : on peut aussi la manger comme les autres légumes.

Les racines du *lathyrus tuberosus*, des *dolichos tuberosus* et *bulbosus* sont aussi employées comme alimens, les premières en Hollande, les autres aux Indes.

Les semences des légumineuses cultivées dans nos jardins et nos champs sont pour divers animaux une nourriture aussi bonne que pour l'homme. Les feuilles d'un grand nombre, comme les trèfles, les luzernes, les sainfoins, les galégas, etc., forment les meilleurs fourrages; leur culture alternative avec celle des grains est un moyen de tirer du sol des produits non interrompus sans l'épuiser. Ces plantes, qui se coupent en vert, rendent ensuite aux céréales une terre améliorée.

On retire de l'huile des graines de l'*arachis* et du *guilandina moringa*, celle *coumarouna odora*, qui est âcre, aromatique, sert, sous le nom de fève de Tonga, à donner au tabac un parfum agréable.

Toutes les espèces d'*indigofera*, le *galega tinctoria*, le *sophora tinctoria*, etc., fournissent l'indigo à l'art du teinturier, à celui du peintre; le bois des *cæsalpinia*, des *hæmatoxylum*, du *poinciana pulcherrima*, du *pterocarpus santalinus*, fournissent des teintures rouges ou violettes. Plusieurs de ces bois servent aussi à divers ouvrages de tour, d'ébénisterie.

A la Cochinchine on fait usage de l'écorce du *mimosa saponaria* pour le blanchissage, au lieu de savon.

La nature, qui presque toujours s'est plue à rendre analogues par leurs qualités les êtres auxquels elle a donné une conformation semblable, paraît s'être écartée de cette loi dans la famille des légumineuses; elle est une de celles où l'on trouve des plantes de propriétés plus diverses. Il n'est presque point de manière d'agir sur notre organisation, qui ne se trouve dans quelqu'une des plantes nombreuses qu'elle fournit à l'art médical : on lui doit des évacuans, des excitans, des tempérans, des médicamens de presque tous les ordres.

Deux des purgatifs les plus employés, mais très-différens par leur mode d'action, sont tirés du genre *cassia*. Les feuilles et les follicules ou légumes membraneux des *cassia senna*, *lanceolata*, *acutifolia*, forment le séné, qui purge en irritant fortement le tube intestinal. C'est en le relâchant, au contraire, que la casse, pulpe noirâtre et douce contenue dans les longs légumes ligneux du *cassia fistula* produit son effet purgatif. Plusieurs autres casses, le baguenaudier, *colutea arborescens*, le *spartium purgans*, le *coronilla emerus* se rapprochent du séné par leurs propriétés. Les fruits du *tamarindus indica* ren-

ferment une pulpe purgative comme la casse, mais qui s'en distingue par l'acidité qui lui est particulière. La pulpe des fruits du caroubier, de ceux des *mimosa inga* et *fagifolia*, dont nous avons déjà parlé, relâche de même à forte dose.

Les feuilles et les semences du *cytisus laburnum* et de l'*anagyris fœtida* sont éméto-cathartiques; des propriétés analogues se retrouvent dans plusieurs coronilles, et une espèce de ce dernier genre, le *coronilla varia*, doit même être regardée plutôt comme vénéneuse que comme émétique. C'est une remarque intéressante de M. Decandolle, que parmi les légumineuses, celles dont les cotylédons minces, peu féculens, munis de pores corticaux, se transforment en feuilles, à l'époque de la germination, sont les seules dont les semences présentent ces qualités purgatives; toutes celles au contraire dont les cotylédons épais et féculens ne changent point de forme dans le développement, donnent des graines susceptibles de servir d'aliment.

D'autres légumineuses fournissent des médicamens propres à fortifier, à stimuler nos organes. Divers arbres de cette famille, tels que les *geoffræa*, l'*æschynomene grandiflora*, le *cæsalpinia bonducella* sont recouverts d'écorces très-amères employées comme fébrifuges dans les pays qu'ils habitent.

Le *mimosa cathecu*, et d'autres arbres du même genre donnent le cachou, l'un des plus utiles astringens. C'est, dit-on, par l'expression des légumes du *mimosa nilotica* qu'on obtient un autre suc astringent, l'*acacia vera* des pharmacies; les fruits des *sophora*, des *gledistia*, contiennent aussi un suc astringent. Le sang-dragon est une résine douée de qualités analogues, due au *pterocarpus draco* et *santalinus*.

Le baume du Pérou, le baume ou plutôt la térébenthine de copahu, produits, le premier, du *myroxylum peruiferum*, et l'autre du *copaïfera officinalis*, sont souvent employés comme excitans. Telle est encore la gomme ou résine *animé* qui découle, à ce qu'on croit, de l'*hymenœa courbaril*.

L'*ononis arvensis* est regardé comme diurétique; on attribue la même faculté à l'*anthyllis cretica*, aux genets, à plusieurs *guilandina* et à diverses autres légumineuses. L'*astragalus exscapus* a été vanté, surtout en Allemagne, comme un puissant sudorifique.

La racine du *galega virginiana*, les fruits amers des *andira* sont regardés, dans les pays où croissent ces plantes, comme d'excellens vermifuges.

Les feuilles de l'*ornithopus scorpioïdes*, de l'*hyperanthera moringa* sont assez âcres pour rubéfier la peau si on les y tient appliquées.

Des propriétés tempérantes adoucissantes se trouvent au

contraire dans la gomme arabique qui exsude de l'écorce des *mimosa nilotica*, *senegalensis*, et de quelques autres, et dans la gomme adragant fournie par divers astragales, et surtout par les *astragalus gummifer*, *creticus*, *verus*. L'usage de ces substances mucilagineuses, adoucissantes, est fréquent, surtout dans les phlegmasies. C'est aussi comme adoucissante, et pour édulcorer des tisanes, qu'on se sert des racines sucrées de la réglisse, *glycyrrhiza glabra*. Les racines et même les feuilles de l'*astragalus glycyphyllos* sont sucrées de même et peuvent la remplacer. Les mêmes qualités se retrouvent encore dans les racines du *trifolium alpinum* et de l'*abrus precatorius*.

Les *piscidia* et plusieurs *galega* employées en Amérique au lieu de la coque du Levant, pour enivrer les poissons et les prendre par ce moyen, semblent devoir être considérés comme différant par leurs qualités du reste des légumineuses.

La grande diversité qu'offrent les légumineuses dans leurs propriétés médicales paraît pouvoir s'attribuer à la variabilité reconnue du principe qui se trouve le plus abondamment dans les plantes de cette famille, l'extractif. La plupart des chimistes ne le regardent même plus aujourd'hui comme un principe unique, mais comme une combinaison de plusieurs autres.

(LOISELEUR-DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LEMNOS (TERRE DE), *terra lemnia*, appelée plus particulièrement terre sigillée, et rangée, par les minéralogistes modernes, parmi les ocres rouges plus ou moins colorés par l'oxide de fer. Cette substance, de nature argileuse, de couleur rosée ou rousse, possède les principaux caractères des argiles et des marnes; comme celles-ci, elle happe fortement à la langue, reprend, par l'insufflation, une odeur argileuse assez sensible, se divise facilement dans l'eau, devient plus rouge par l'action de la chaleur, et se dissout dans les acides sans effervescence.

Cette terre nous était envoyée autrefois de différens lieux éloignés; il n'est plus nécessaire de passer les mers pour se la procurer, les environs de Blois en fournissent abondamment et de bonne qualité. La plus anciennement connue, celle qui venait de l'île de Lemnos, d'où elle a pris son nom, ne se rencontre plus que dans les collections de matière médicale, comme objet de curiosité. Elle est jaune, en pains plus petits que ceux que l'on voit aujourd'hui, ressemblant à des pastilles, et portant sur l'une des faces l'empreinte de la figure d'une chèvre, que l'on disait être les attributs de Diane. Cet emblème représente plutôt un bouc ou une chèvre, parce que le dieu Pan, dit-on, prit l'une ou l'autre forme pour mettre en défaut la vertu de la chaste déesse, dont le culte d'ailleurs avait été préféré à celui de Vénus par les habitans de cette île, qui possédaient la fameuse Minerve de Phidias.

Les Lemniens, au rapport de Bélon, qui voyageait chez eux en 1548, regardent toujours le mont Mosycle, volcan encore allumé, comme l'atelier où Vulcain forgeait les foudres de Jupiter. Ils montrent avec complaisance le lieu aride et stérile où tomba le dieu, précipité du ciel pour sa laideur et sa difformité. C'est là, si l'on en croit Philostrate, originaire de cette île, et dont les œuvres ont été imprimées in-fol., à Leipsick, 1709; c'est là que se trouve la terre précieuse qui guérit Philoctète de la morsure d'un serpent, ou, selon les mythologues, de la blessure que lui fit au pied une des flèches d'Hercule; ils entendent encore les antres, les rochers et les cavernes retentir des plaintes et des cris de l'indiscret ami du grand Alcide.

O rochers! ô rivages!
Vous mes seuls compagnons, ô vous monstres sauvages,
Témoins accoutumés de ma plainte inutile,
Voyez ce que m'a fait le fils du grand Achille!
LA HARPE, *Philoctète*, act. II, sc. 2.

Je ne répéterai point ici ce que l'on trouve écrit partout sur les usages et les cérémonies observées, dans les temps reculés, par les prêtres du paganisme, et, depuis, par les caloyers ou moines grecs, et les gouverneurs turcs, pour l'extraction, la préparation et la manière de sceller cette terre.

Cette terre a beaucoup perdu de sa première réputation; les médecins arabes en faisaient le plus grand cas. Galien fit deux fois le voyage de Lemnos pour s'assurer par lui-même du mode de son extraction, de sa préparation et des diverses sortes. On peut lire, dans les Commentaires de Mathiole sur Dioscoride, le récit naïf et gracieux de son voyage. Depuis, en 1586, le docteur Etienne Albacario, guidé par les mêmes motifs, entreprit un semblable voyage par l'ordre du sieur Auger de Busbek, amateur zélé des sciences naturelles et ambassadeur de l'empereur Ferdinand à Constantinople. *Voyez* le dictionaire de Bayle, tom. I, p. 711.

Cette terre a toujours été et est encore regardée comme un bon absorbant et un puissant astringent.

Bergman, qui en fit l'analyse, a trouvé qu'elle était composée de

silice	47,0
alumine	19,0
carbonate de magnésie	6,0
carbonate de chaux	5,1
oxide de fer	5,4
eau et air	17,0
TOTAL	99,8

Lorsqu'elle est bien purifiée par le lavage, la décantation et la dessiccation, on la fait entrer dans la composition de la

thériaque, de l'orviétan, la confection d'hyacinthe, les pilules astringentes, les poudres astringente et diarrhodon, et l'emplâtre contre la rupture. (NACHET)

LÉNITIF, s. m., *lenitivum*, *à leniendo*, est un électuaire ou conserve molle composée, très-anciennement employée, et dont on trouve, dans diverses pharmacopées, des prescriptions assez variées. Nous nous fixerons à celle décrite dans le Codex de Paris, comme devant être la règle des pharmaciens dans la préparation de ce médicament.

Il est formé d'un sirop dans lequel on fait entrer de l'orge, de la racine de polypode, des fruits, tels que les raisins, les jujubes, les sébestes, les pruneaux, les tamarins, des feuilles de scolopendre, mercuriale, des fleurs ou des semences de violettes, de la racine de réglisse, des feuilles de séné et des semences de fenouil; on délaye, dans suffisante quantité de ce sirop, des pulpes de tamarins, pruneaux et casse; il convient de remplacer cette dernière par son extrait; de la poudre de séné et des semences d'anis. Il contient quarante-huit grains de séné par once.

Cet électuaire pourrait être nommé *conserve de séné*, puisque celui-ci en fait la base, et que les autres ingrédiens sont ou des adjuvans et des excipiens qui ajoutent à l'effet de la base, ou des correctifs employés afin de masquer l'odeur nauséabonde et la saveur désagréable du séné.

Ce médicament, administré à la dose d'une once à une once et demie, relâche doucement le ventre, *leniter*, d'où lui vient sans doute son nom; employé, à la dose de deux onces, en clystère, il purge assez bien.

Les médecins qui ont l'heureuse habitude d'examiner les médicamens qu'ils prescrivent, avant que les malades les prennent, reconnaissent la bonne qualité de celui-ci à sa masse noire, de consistance de miel épais, lisse et continue, à son odeur agréable et non vineuse. Lorsqu'il a fermenté, il est désuni, grenu, et acquiert une odeur et une saveur aigres; ce qui arrive quand le pharmacien n'a pas suffisamment cuit le sirop et rapproché les pulpes en consistance pilulaire.

(NACHET)

LENTICULAIRE, adj., *lenticularis*, qui a la forme d'une lentille. On donne cette épithète, en anatomie, à certains ganglions nerveux et aux petits osselets que l'on rencontre quelquefois sur les articulations des phalanges des orteils et dans les gaînes de quelques tendons. *Voyez* GANGLION.

Comme on désigne plus spécialement, sous le nom de ganglion *lenticulaire*, celui qui est aussi connu sous le nom de ganglion ophtalmique de Willis, nous croyons devoir le décrire ici, parce qu'il est assez remarquable, tant par sa com-

position, que par l'indépendance où il paraît être du système général que forment tous les autres ganglions nerveux.

Un petit filet, long d'environ six lignes, qui se détache de la branche nasale du nerf ophtalmique de Willis (une des trois divisions de la cinquième paire), et un filet gros et court qui procède du rameau que la branche inférieure de la troisième paire envoie au muscle petit oblique de l'œil, donnent naissance au ganglion ophtalmique ou lenticulaire. Ce ganglion est le plus petit de tous ceux qui se trouvent dans le corps humain; il est situé au côté externe du corps du nerf optique pris de l'entrée de ce nerf dans l'orbite, où il se trouve en quelque sorte perdu dans la graisse mollasse qui en remplit le fond, et forme un coussinet à l'œil : il faut ordinairement le chercher avec beaucoup de soin pour pouvoir le découvrir.

La couleur de ce ganglion est rougeâtre; sa forme et son volume sont à peu près ceux d'une petite lentille; on lui distingue deux faces, dont l'une, un peu convexe, correspond au muscle droit externe de l'œil, et l'autre, légèrement concave, correspond au nerf optique; il reçoit, par son bord postérieur, les deux filets nerveux qui concourent à sa formation, et, par son bord antérieur, il donne naissance aux nerfs ciliaires. *Voyez* CILIAIRE.

Quoique nous ayons dit que le ganglion lenticulaire paraissait indépendant du système général que forment les ganglions, nous croyons cependant devoir remarquer que quelques anatomistes, et particulièrement le savant et judicieux professeur Chaussier, ont cru reconnaître, entre ce ganglion et le cervical supérieur, une communication au moyen d'un filet nerveux extrêmement délié qui passerait par le canal carotidien. Quelques recherches que nous ayons faites pour apercevoir ce filament, nous n'avons jamais pu y parvenir; c'est sans doute à notre peu d'adresse que nous devons nous en prendre, car l'analogue vient ici à l'appui du fait : en effet, on ne voit pas trop pourquoi la nature aurait isolé le ganglion ophtalmique, lorsqu'elle a établi des communications aussi multipliées entre tous les autres ganglions. (PETIT)

LENTICULAIRE (COUTEAU). On donne ce nom à un petit couteau fixe, immobile sur son manche, et dont la lame, tranchante seulement d'un côté, est garnie à son extrémité d'un petit bouton de forme triangulaire. On se sert de ce couteau pour détruire les inégalités qui se rencontrent quelquefois aux bords osseux formés par l'application d'une couronne de trépan. Le bouton lenticulaire, dans ce cas, sert à protéger les membranes qui recouvrent le cerveau pendant qu'on fait usage du couteau; il sert aussi à en faciliter l'usage, en se plaçant

entre le cerveau et la boîte osseuse qui le recouvre. *Voyez* COUTEAU et TRÉPAN. (PETIT)

LENTILLE ou NENTILLE, s. f., *ervum lens*, Lin., *lens*, Off.; plante de la famille naturelle des légumineuses, et de la diadelphie décandrie du système de Linné. Sa racine est menue, fibreuse, annuelle; elle produit plusieurs tiges anguleuses, faibles, à demi couchées sur la terre, longues de huit à dix pouces. Ses feuilles sont alternes, pubescentes, terminées par une vrille, et composées de dix à douze folioles petites, oblongues. Ses fleurs sont bleuâtres, disposées deux à trois ensemble sur des pédoncules placés dans les aisselles des feuilles supérieures : leur calice est à cinq divisions profondes, presque égales, de la longueur de la corolle; celle-ci a son étendard plus grand que les ailes et la carène; le stigmate est glabre. Le fruit est un legume court, large, comprimé, contenant deux à trois graines orbiculaires, aplaties, un peu convexes de chaque côté et d'une couleur jaunâtre ou roussâtre. Ces graines portent le même nom que la plante elle-même. Celle-ci croît naturellement dans plusieurs parties du midi de l'Europe et de la France; on la cultive assez généralement dans les autres contrées du Nord, où elle n'est pas indigène. Elle fleurit en mai et juin; ses fruits sont mûrs en juillet et août.

Parmi les graines légumineuses, la lentille est une des plus agréables au goût et des plus faciles à digérer, quoique flatulente comme les autres. Plusieurs auteurs pensent que la lentille est le φακὸς des Grecs. Elle faisait, chez les anciens, un des alimens les plus ordinaires du peuple. Plusieurs adages en attestent l'usage trivial et le vil prix : *In lente unguentum* ou *mira de lente*, se disaient de ceux qui se plaisaient à supposer des qualités imaginaires à des choses communes, et à en faire des éloges pompeux. On disait d'un parvenu qui négligeait ses anciennes connaissances : *Dives factus, jàm desiit gaudere lente.*

La décoction de lentille est un peu astringente : vantée par les Arabes pour faciliter l'éruption de la variole et de la rougeole, elle a depuis été d'un usage commun dans ces maladies. Suivant plusieurs médecins, elle n'y peut être utile qu'employée à l'extérieur en fomentations, lors de la dessiccation, pour prévenir la difformité que les cicatrices pourraient laisser sur le visage. Sous ce rapport même, on ne peut regarder ce moyen comme bien efficace. L'estime que Zacutus Lusitanus en faisait dans la pleurésie, est certainement encore moins fondée.

La farine de lentille, comme celle de fève, de lupin, de fenu-grec, a été souvent employée autrefois comme émolliente,

résolutive. Elle ne l'est presque jamais aujourd'hui, et ne paraît pas mériter de l'être davantage.

(LOISELEUR DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LENTILLE D'EAU, *lemna*, nom d'un genre de plante de la famille des naïades de la méthode naturelle, dont les espèces croissent dans l'eau, et dont les feuilles, qui s'étendent à la surface, ont, dans quelques espèces, la forme arrondie et convexe en dessus, de manière à ressembler à une lentille, ce qui leur a fait donner le nom qu'elles portent.

Les fleurs de ces plantes sont très-difficiles à voir, à cause de leur ténuité; elles sont monoïques, c'est à-dire que les sexes sont séparés sur le même pied. Les mâles ont deux étamines, placées en dedans d'une écaille qui leur sert d'enveloppe, et pas de corolle. Les femelles n'ont également qu'un calice monophylle, un style, et une capsule uniloculaire, renfermant plusieurs graines.

Ces plantes paraissent tirer leur nourriture de l'eau seule, car leur racine ne va pas jusqu'à la terre, et le tubercule qu'on aperçoit à l'extrémité de cette racine est peut-être, pour ces plantes, un moyen de reproduction. Il se sépare de bonne heure de la racine, de sorte qu'on le voit assez rarement. Micheli pense que ce tubercule sert peut-être de balancier à la plante pour la maintenir en équilibre sur l'eau. On observe sous les feuilles des *lemna* beaucoup de petits animaux aquatiques, entre autres de petits crustacés; on y trouve aussi parfois le polype d'eau douce, animal si singulier par la propriété qu'il possède, de former autant d'individus complets qu'on en fait de morceaux.

Les lentilles d'eau, dont les espèces les plus communes sont la *lemna minor*, et la *lemna trisulca*, etc., nagent à la surface des eaux tranquilles, stagnantes, des mares, des fossés ou des ruisseaux; elles en verdissent la surface, qu'elles couvrent quelquefois complétement, et les corrompent en s'y décomposant, et en empêchant l'accès de l'air, et aussi par l'abri qu'elles fournissent à de nombreux animaux qui vivent sous les feuilles, s'en nourrissent et y périssent; ce qui augmente encore l'insalubrité des eaux. Les canards mangent ces plantes avec avidité.

Les lentilles d'eau ont été employées à l'extérieur. Comme elles sont composées d'une multitude de tiges simples, couronnées de feuilles imprégnées d'eau, elles sont propres, étant appliquées sur des tumeurs enflammées, à en calmer les accidens, et à diminuer l'intensité de la douleur. Souvent, à la campagne, on manque des moyens ordinaires pour la préparation des cataplasmes, et la lentille d'eau peut en

servir. Il faut la renouveler aussitôt qu'elle est sèche, car elle n'a de valeur que par son humidité. (MÉRAT)

LENTILLE, instrument de dioptrique. C'est un verre convexe sur ses deux faces, qui a la propriété d'augmenter la convergence des rayons lumineux et de les réunir en faisceau à un centre commun que l'on nomme *foyer*. Cet instrument sert à grossir les objets. Les botanistes en font un fréquent usage pour examiner les parties sexuelles des plantes. Lentilles, en terme vulgaire, se dit encore des taches de rousseur dont la peau du visage est plus ou moins couverte chez certaines personnes, et que la chaleur de l'été, et surtout l'action directe de la lumière solaire, rend très-apparentes. *Voyez* EPHÉLIDE, ROUSSEURS. (PETIT)

LENTISQUE, s. m., *pistacia lentiscus*, Lin., *lentiscus*, Offic.; espèce de plante du genre pistachier, qui appartient à la famille naturelle des térébinthacées, et à la dioécie pentandrie du système sexuel. Le lentisque est un arbrisseau de douze à quinze pieds de hauteur, dont le bois est dur, et l'écorce brune, rude et tuberculeuse. Ses rameaux sont nombreux, tortueux, touffus, garnis de feuilles alternes, persistantes, ailées sans impaire, composées de huit à dix folioles ovales ou lancéolées, coriaces, glabres, d'un vert foncé en dessus, portées sur un pétiole commun ailé et presque articulé. Ses fleurs sont dioïques, c'est-à-dire que les mâles et les femelles viennent sur des individus différens. Les premières sont petites, disposées en grappes axillaires, serrées et sessiles; elles ont un calice à cinq divisions et cinq étamines à anthères purpurines. Les secondes sont de même en grappes, mais plus lâches, et au lieu d'étamines, elles ont un ovaire, surmonté de trois styles. Les fruits sont de petits drupes arrondis, noirâtres ou brunâtres à l'époque de leur maturité, contenant un noyau à une seule graine. Cet arbrisseau croît dans le Levant, en Barbarie et dans les parties méridionales de l'Europe; on le trouve en Languedoc et en Provence. Il fleurit en avril et en mai.

Le lentisque paraît être le σχῖνος de Théophraste (*Hist.* IX, I) et des autres anciens. Suivant quelques auteurs cependant, la scille (*scilla maritima*, Linn.) a quelquefois aussi été désignée sous ce nom (Hipp. *Morb. mul.*, II, 670). Le nom latin de cet arbre, *lentiscus*, vient de *lentescere*, être visqueux, gluant. La résine odorante qu'il fournit a été appelée mastic, à cause des blessures qu'on fait au lentisque pour l'obtenir, μαστιχη, de μαστιζω, je blesse.

La culture du lentisque dans l'Orient et particulièrement dans l'île de Chio ou Scio, pour en retirer le mastic, remonte à une haute antiquité. Tous les lentisques n'en donnent pas également. Ceux qui croissent dans la France méridionale, en

Italie, et même en Barbarie, n'en fournissent point, ou si peu, qu'on n'essaye pas de le recueillir. On l'obtient surtout d'une variété remarquable par ses folioles plus élargies. C'est celle-là qui fait la richesse des habitans de Chio.

« Le mastic, dit Olivier, doit être regardé comme une des productions les plus importantes de l'île, et comme la plus précieuse, puisque c'est à elle que les habitans de Scio doivent une partie de leurs priviléges, et les cultivateurs leur indépendance, leur aisance et peut-être leur bonheur. Le lentisque qui le produit ne diffère point de celui qui croît au midi de l'Europe et dans toutes les îles de l'Archipel. On remarque seulement à Scio quelques légères variétés à feuilles plus grandes, que la culture a produites, et que les marcotes et les greffes perpétuent.

« Pour obtenir le mastic, on fait, au tronc et aux principales branches du lentisque, de légères et nombreuses incisions, depuis le 15 jusqu'au 20 juillet, selon le calendrier grec. Il découle peu à peu de toutes ces incisions un suc liquide, qui s'épaissit insensiblement, qui reste attaché à l'arbre en larmes plus ou moins grosses, ou qui tombe et s'épaissit à terre lorsqu'il est très-abondant. Le premier est le plus recherché; on le détache avec un instrument de fer tranchant, d'un demi-pouce de largeur à son extrémité. Souvent on place des toiles audessous de l'arbre, afin que le mastic qui en découle ne soit pas imprégné de terre et d'ordures.

« Selon les règlemens faits à ce sujet, la première récolte ne peut avoir lieu avant le 27 août. Elle dure huit jours consécutifs, après lesquels on incise de nouveau jusqu'au 25 septembre; alors se fait la seconde récolte, qui dure encore huit jours. Passé ce temps, on n'incise plus les arbres; mais on recueille jusqu'au 19 novembre, le lundi et le mardi de chaque semaine, le mastic qui continue de couler. Il est défendu ensuite de ramasser cette production.

La culture du lentisque est simple et facile; elle consiste bien plus à nétoyer le sol qu'à donner des labours. On se dispense de tailler cet arbre, et on se garde bien de lui former une belle tige. On a reconnu que les lentisques qui rampent, donnent bien plus de mastic que ceux dont la tige est droite et élancée.

« Moins arbres qu'arbrisseaux, leur tronc acquiert à peine sept à huit pouces de diamètre, et leur hauteur est rarement audessus de douze à quinze pieds.

« On m'a fait part d'une expérience qui mérite d'être connue. Comme il est défendu de cultiver le lentisque hors des limites tracées par le gouvernement, un Turc crut éluder la loi, et obtenir néanmoins du mastic en greffant le lentisque sur de

jeunes térébinthes. Les greffes réussirent parfaitement bien, mais cet homme fut très-étonné, quelques années après, de voir couler des incisions qu'il fit, une substance qui joignait à l'odeur et aux qualités du mastic la liquidité de la térébenthine.

« On recueille le mastic dans vingt-un villages situés au midi de la ville. Cette production s'élève, année commune, à cinquante mille ocques, et même davantage. (L'ocque pèse environ deux livres et demie). Vingt-un mille appartiennent à l'aga, fermier de cette denrée, et sont délivrées par les cultivateurs en paiement de leur imposition personnelle. L'excédent leur est payé à raison de cinquante paras l'ocque (un peu moins de vingt-cinq sous), et il leur est défendu, sous des peines très-graves, d'en vendre ou céder à tout autre qu'au fermier.

« La meilleure et la plus belle qualité est envoyée à Constantinople pour le palais du grand-seigneur. La seconde qualité est destinée pour le Caire, et passe dans les harems des Mamelloucks. Les négocians obtiennent ordinairement un mélange de la seconde et de la troisième qualité (Olivier, *Voyage dans l'empire ottoman*, vol. 1, p. 292).

Nous ajouterons, au sujet de ce passage d'Olivier, et d'après un voyageur qui a quitté récemment cette île, qu'il est difficile de croire que le mastic, dont il se fait une si grande consommation dans la Turquie, et en Europe dans les pharmacies, soit cultivé seulement à Scio. On a assuré à ce voyageur qu'on cultivait l'arbre dans l'intérieur de la Natolie.

Le même nous a assuré que le mastic n'était pas la production la plus importante de Scio; c'est le vin, dont il se fait un assez grand commerce. Tous les villages situés au sud de l'île seraient très-misérables, s'ils ne vendaient pas en contrebande une partie de leur récolte en vin. Au surplus, l'île doit l'espèce d'indépendance dont elle jouit, non à son vin, ni à son mastic, mais à la protection d'une sultane, dont elle est l'apanage, protection payée très-chèrement, mais qui est si considérable, que si le moussalen (gouverneur turc) donnait lieu à des plaintes de la part de l'archonte (magistrat grec, le maire de nos villes), il serait sur-le-champ remplacé.

Le meilleur mastic se présente en petites larmes d'un blanc jaunâtre, sèches, fragiles, lisses, transparentes, et d'une odeur agréable, qui se manifeste surtout quand on le brûle sur des charbons. On le désigne quelquefois sous le nom de mastic mâle. On appelle mastic femelle une autre variété de cette résine en masses opaques, beaucoup plus grosses, et moins sèche, que la moindre chaleur amollit.

Quoiqu'il ne puisse se dissoudre que dans l'huile ou l'alcool, le mastic, si on le fait bouillir avec l'eau, lui communique son odeur.

Les femmes grecques, turques, juives, arméniennes, et même les franques, de tout l'empire ottoman, mâchent presque continuellement du mastic, surtout le matin. Il se ramollit dans la bouche comme de la cire. Il parfume leur haleine, fortifie leurs geucives, et contribue à conserver la blancheur de leurs dents. Il fortifie aussi leur estomac, et porte à la poitrine des émanations balsamiques très-salutaires, et qui peuvent jusqu'à un certain point empêcher la phthisie pulmonaire, à laquelle sont fort sujets les habitans de l'île de l'Archipel. Cette substance, d'un usage si commun parmi les beautés de l'Orient, est devenue, dans l'espèce de langage mystérieux que l'esclavage leur a fait imaginer, le signe d'une tendre déclaration. Heureux l'amant qui, ayant offert à l'objet de sa tendresse des larmes de mastic, en reçoit en échange une poire, symbole de l'espérance.

Dans ces contrées voluptueuses, où rien de ce qui peut flatter les sens n'est oublié, on brûle le mastic dans des casseroles pour parfumer l'air des appartemens. On le fait entrer dans la composition de diverses eaux de senteur. Il est aussi employé dans les préparations dentifrices.

Dissous dans l'alcool, il fait une liqueur, objet d'exportation assez considérable à Scio.

Le mastic mâché augmente l'excrétion de la salive, et peut être de quelque utilité dans les maux de dents, dans les fluxions catarrhales. Comme balsamique et doucement astringent, il est propre à fortifier l'estomac et la poitrine. On l'a prescrit avec quelque avantage contre l'hémoptysie, les catarrhes chroniques, la leucorrhée, la diarrhée, les ulcérations internes.

On fait en brûlant le mastic des fumigations fortifiantes, résolutives, quelquefois employées dans la goutte, les rhumatismes. On a recommandé de faire respirer aux rachitiques un air chargé de la vapeur de cette résine, et de la recevoir sur des étoffes de laine pour leur en faire des frictions. Les douleurs de dents, d'oreilles, quelquefois calmées d'abord par ces fumigations, redeviennent ensuite plus vives.

Le bois de lentisque, noueux et brun à l'extérieur, blanc ou jaunâtre intérieurement, est un peu aromatique et résineux, et d'une saveur légèrement astringente. Il participe dans un degré plus faible aux qualités du mastic. C'est dans des cas analogues qu'on pourrait l'employer, s'il était encore d'usage. Wenck (*Eph. nat. Cur.* dec. 3, A. 9, 10, obs. 135, p. 252, sq.), a vanté sa décoction comme une sorte de panacée contre la goutte.

Elle a souvent été employée en gargarismes. On obtient du bois de lentisque, par l'alcool, une teinture d'un jaune brillant. Dans l'Orient, les éclats de ce bois servent à faire des cure-dents. Le mastic qu'il contient l'a sans doute fait choisir pour cet usage auquel il servait déjà chez les anciens.

Foditque tonsis ora laxa lentiscis.
MART.

On appelait σχινοτρῶγες, c'est-à-dire rongeurs de lentisque, les hommes d'une propreté recherchée qu'on voyait sans cesse cet instrument à la bouche.

Le mastic peut se donner en substance depuis dix, douze grains jusqu'à un scrupule. On peut aussi le faire prendre en émulsion, broyé avec les amandes douces ou la gomme arabique, ou bien en solution dans l'alcool, auquel on ajoute un sirop convenable. Il entre dans la composition de divers emplâtres et onguens. On trouve dans quelques pharmacopées, et particulièrement dans celle de Wurtemberg, une huile, une eau, un sirop, un élixir et des pilules de mastic. Ces dernières, qui sont purgatives à la dose de dix à vingt grains, ne doivent cette propriété qu'à l'aloès et à l'agaric qu'on y fait entrer. C'est en décoction ou en infusion dans l'eau ou dans le vin que se donnait autrefois le bois de lentisque. Le mastic lui-même n'est guère plus enployé maintenant que le bois, surtout en France.

On mêle souvent au pain, dans l'Orient, un peu de mastic pour le rendre plus agréable. Il lui communique avec un léger parfum, une blancheur qui plaît à la vue. Le mastic s'emploie encore dans la fabrication de plusieurs vernis.

Suivant Jean Bauhin, qui dit (vol. 1, p. 286) l'avoir éprouvé en herborisant sur les coteaux arides de Narbonne, les feuilles de lentisque mâchées, outre le parfum agréable qu'elles donnent à la bouche, en diminuent la sécheresse et calment la soif.

Les fruits donnent par expression une huile qui s'emploie dans le Levant et en Espagne, soit pour l'éclairage, soit pour divers autres usages. Elle peut même entrer dans la préparation des alimens. Du temps de Clusius, on fabriquait beaucoup de cette huile en Provence, et elle y était un objet de commerce de quelque importance. Pline (xv, 26) nous apprend qu'anciennement les fruits du lentisque se mangeaient confits comme les olives; *ne quid*, ajoute-t-il, *non hominis ventri natum esse videatur.*

Un autre arbre du même genre, mais beaucoup plus grand que le lentisque, et dont on doit la connaissance à M. le professeur Desfontaines, le pistachier atlantique (*pistacia atlan-*

tica), qui croît dans les lieux arides et sablonneux de la Barbarie, donne une résine très-analogue au mastic. Elle découle naturellement en été de ses rameaux, sur lesquels elle se condense en forme de plaques ou de globules irréguliers. Les Maures recueillent avec soin, en automne et en hiver, cette résine qu'ils appellent heulc. Ils la mâchent comme les Orientaux font le mastic de Chio, et elle leur sert à tous les mêmes usages.

Ils mangent, sous le nom de *lum*, pilés avec les dattes, les fruits de ce même pistachier qui sont un peu acides.

STROBELBERGERUS (Joh. Steph.), *Mastichologia*; in-8°. *Lips.* 1628.
(LOISELEUR DESLONGCHAMPS et MARQUIS)

LÉONTIASE, s. f., *leontiasis*, *lepra leonina*, λεοντιασις, λεοντιον, λεων des Grecs, notamment d'Aëtius et d'Arétée. Les médecins de l'antiquité, et ceux du moyen âge surtout, désignèrent sous ce nom une variété de la lèpre tuberculeuse, qui diffère de l'éléphantiasis ordinaire, par cela seulement qu'elle offre un plus grand nombre d'ulcérations à la surface de la peau : aussi quelques auteurs la désignent-ils par l'épithète de lèpre tuberculeuse ulcéreuse.

C'est principalement à la face que le principe morbifique s'attache dans la léontiase, et il imprime à cette partie du corps un caractère tout particulier, qui a valu à la maladie la dénomination sous laquelle on la connaît. *Et hæc ægritudo*, dit Avicenne, *nominatur leonina; et dicitur, quod non nominatur ità, nisi cùm plurimum accidit leonibus : et dicitur quum terribilem facit faciem patientis eam, et ponit eam in formâ leonum; et dicitur cùm rapaciter tenet, quod capit rapacitate leonis.* Les quatre vers suivans de Gadesden donnent une idée assez exacte des principaux caractères de cette redoutable affection :

Gigna leoninæ manuum fissura pedumque,
Asperitas cutis, macies, pruritus et ardor;
Vox est rauca, color citrinus, mobile lumen,
Fit gingivarum corruptio, naris acumen.

Mais elle est peinte encore, d'une manière plus frappante, dans ce passage de Gilbert : *In leoninâ citrinesvit facies, vergens in subrubrum colorem et totum corpus citrinescit et rubet et sentit puncturas. Vocis est gracilitas et mira asperitas, quasi catulorum. Fissura labiorum et crepatura cutis et facilis separatio juncturarum in manibus et pedibus. Sed præcedit varia macularum distinctio per totam cutem ad modum leoninæ pellis. Gemebundi fiunt magis solito et clamosi et veneriosi et iracundiores cæteris. Patiuntur constrictionem pectoris et thoracis et extremorum gracilita-*

tem et ventris stricturam. Et per urinæ tenuitatem potest agnosci et paucitatem et colorationem et emissionem quandoque in ea paucitatem sanguinis.

A. Cleyer a donné, dans les Actes des curieux de la nature, la figure d'un homme atteint de la léontiase; et Schilling, qui était bien à même d'apprécier l'exactitude de ce dessin, puisqu'il avait eu plus d'une occasion de voir la maladie dans les Indes Orientales, en a placé la tête au frontispice de son beau Traité sur la lèpre. Un front et des pommettes chargées de vastes tubercules séparés par des sillons profonds; des yeux arrondis par la tuméfaction générale des paupières, étincelans, mobiles et roulant dans l'orbite; une teinte rouge et cuivreuse répandue sur toute la face; une voix grêle comme celle des chats, ou rauque et mugissante : tels sont les traits hideux qui déterminèrent les anciens à comparer l'aspect des infortunés atteints de cette maladie, à celui d'un lion en colère. *Voyez* ÉLÉPHANTIASIS, LÈPRE. (JOURDAN)

LÉPIDOSARCOME, s. m., *lepidosarcoma;* tumeur sarcomateuse formée dans la bouche et couverte d'écailles irrégulières (Marc Aurèl. Sév.) *(M. P.)

LÈPRE, s. f., *lepra. Considérations générales.* Comment dissiper la confusion qui règne encore dans l'histoire des lèpres? Cette maladie terrible offre à l'esprit des images si repoussantes, elle épouvante à un tel point l'imagination et la pensée, elle réveille des souvenirs si tristes et si déplorables, qu'on a souvent appliqué son nom à d'autres affections cutanées, lorsque leurs progrès étaient alarmans. De là sont provenues une foule de méprises sur son véritable caractère. Des teignes hideuses, qui s'étaient étendues sur tout l'appareil tégumentaire, des dartres squammeuses très-invétérées et très-intenses, ont été fréquemment désignées sous le nom de *lèpres* dans les écrits de quelques auteurs. Avouons même que, de nos jours, malgré les lumières répandues dans la science par une nosographie exacte, malgré les avantages procurés par la méthode analytique, on n'a que des notions insuffisantes sur un fléau si formidable pour la nature humaine.

Il est vrai que la lèpre est devenue plus rare de nos jours; et, si les méthodes manquaient aux anciens, les cas d'observation manquent aux modernes; c'est ce qui fait que la plupart d'entre eux n'ont pu décrire les symptômes de la maladie avec précision et exactitude; ils ont souvent été réduits à n'en parler que sur la foi d'autrui. De là sont nées tant de discussions futiles parmi les érudits : on s'est vainement disputé, et on n'a répandu que de l'incertitude sur ce genre d'affection.

Dans une matière qui a un si puissant intérêt pour notre art, on ne saurait s'imaginer combien les controverses nom-

breuses sur la valeur et la signification des mots ont été préjudiciables; combien surtout elles ont entravé la marche progressive de nos connaissances. Elles ont infecté la pathologie de mille erreurs. Ce n'est donc qu'après avoir attentivement contemplé la nature malade, qu'on peut, sans craindre de s'égarer, chercher dans les livres les caractères distinctifs de cette étonnante dégradation du système humain. Ce procédé est celui que j'emploie pour la publication de ce travail; et, d'après l'autorité des meilleurs écrivains grecs, je n'appliquerai la dénomination de *lèpres* qu'aux maladies qu'ils ont eux-mêmes ainsi désignées.

Un médecin, très-habile philologue, s'est donné beaucoup de peine pour prouver que la lèpre décrite par le législateur des Hébreux, n'est autre chose que l'éléphantiasis, ou la lèpre tuberculeuse. Il pense que les traducteurs ont mal rendu le texte. J'avoue qu'il m'est absolument impossible d'adopter son opinion; car pourquoi les Israélites n'auraient-ils pas été également sujets à la lèpre squammeuse, puisque j'en trouve la description la plus fidèle dans les Livres saints? Les paroles du Lévitique, qui font entendre que les tégumens ne conservent pas le même niveau, indiquent précisément l'un des caractères les plus frappans de cette maladie, que je me propose de décrire avec beaucoup d'exactitude. Si quelque autre passage de l'ouvrage que je viens de citer, signale l'éléphantiasis, je préfère penser que les deux affections ont pu avoir la même patrie : ne voyons-nous pas journellement plusieurs espèces de dartres se développer dans nos climats tempérés?

Le but auquel j'aspire n'est point, du reste, d'offrir à mes lecteurs un traité complet sur la lèpre, mais seulement de ranger dans un ordre méthodique des phénomènes dont le plus grand nombre ont été sous mes yeux. Je montrerai la chaîne des rapports qui les lie à ceux déjà consignés dans d'autres ouvrages. L'expérience est un trésor qui doit se grossir par la masse des faits, à mesure qu'on les rassemble.

La lèpre est la plus redoutable des maladies cutanées; elle tient une des premières places dans l'histoire des malheurs du genre humain. Nos pères la regardaient comme un signe non équivoque de la vengeance céleste; son nom seul inspirait l'horreur à tous les peuples. Il est peu de désastres qui aient fait autant de victimes; et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que la mort ne termine que lentement les souffrances des infortunés qui en sont atteints. « Il semble que ce mal, dit énergiquement M. de Pons, en veuille moins à l'existence de l'homme qu'à ses formes, et qu'il fasse plus consister son triomphe à dégrader qu'à détruire. » Le tableau que nous en présenterons suffira pour mettre au jour cette vérité. En effet,

pendant que la peau se flétrit et se décolore; pendant que le tissu cellulaire s'altère et se tuméfie à un point extrême; pendant que le corps entier se détériore, jusqu'à devenir méconnaissable, les fonctions intérieures se maintiennent souvent dans l'intégrité la plus complette.

Toutefois, parmi les maladies humaines, il en est peu qui, dans leurs progrès successifs, atteignent d'une manière plus profonde les différens systèmes de l'économie vivante. Mais d'abord on frémit d'effroi quand on songe à la dégénération affreuse contractée par l'enveloppe cutanée, qui devient épaisse, écailleuse et rude comme celle des quadrupèdes; qui prend la consistance dure et raboteuse de l'écorce des arbres. Le mal s'accroît; le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os, etc., rien n'est épargné par ce virus extraordinaire. Tout le corps se convertit en ulcères rongeans, ou se couvre de tumeurs carcinomateuses; les membres se détachent et tombent en lambeaux hideux et dégoûtans. Quel tableau plus déchirant que celui d'un infortuné qui survit ainsi misérablement aux plus nobles et aux plus importantes parties de son être!

La lèpre est une des calamités les plus anciennes qui aient affligé le genre humain : son nom remonte jusqu'à Hippocrate. Chez les Perses et autres peuples de l'antiquité, on expulsait les lépreux des villes, aussitôt après l'apparition du plus léger symptôme. J'ai déjà dit qu'on regardait cette maladie comme un affreux résultat de la colère des Dieux. Une proscription honteuse pesait sur les malheureux qui en étaient frappés, ainsi que le rapportent les historiens : aussi chargeait-on d'offrandes les autels de Junon et de toutes les divinités offensées, pour parvenir à apaiser leur courroux. Il semble même que l'espèce de lèpre qui était la plus odieuse, était la lèpre squammeuse, qui est communément désignée sous le nom de *leuce* dans les fastes de l'art; car, dans plusieurs îles de la Grèce, toute couleur qui se rapprochait de celle de la lèpre était un sujet d'épouvante et bannie de l'enceinte des lieux habités.

Les Livres saints nous retracent surtout le tableau véritable de cette funeste maladie. Ils peignent, avec une fidélité très-remarquable, les ravages que produisait la lèpre parmi le peuple d'Israël. On y retrouve, parmi les signes pathognomoniques qui la distinguent, cet état de stupeur et d'insensibilité absolue, qui gagne successivement tout l'organe dermoïde; la décoloration et la chute des cheveux, qu'on n'observe guère dans les autres maladies. Le tête se dépouille, dit le législateur des Hébreux, et l'homme n'offre alors qu'un spectacle digne de commisération. Tout le monde sait avec quelles couleurs fortes et pittoresques, l'imagination poétique et exaltée des

Orientaux a reproduit l'horrible infirmité de Job, dont la peau était rongée d'ulcères fétides. Dieu frappa de la lèpre le cruel Pharaon, roi d'Égypte, pour venger le sang des Juifs, dont les mains de ce tyran s'étaient si souvent souillées. Tous les siècles ont retenti du sort malheureux de Naaman, ce chef des troupes de Syrie, merveilleusement guéri par le prophète Élisée, pour s'être baigné sept fois dans les flots sulfureux du Jourdain.

La lèpre naquit d'abord sous le ciel ardent de l'Égypte et de l'Arabie. Elle inonda la Grèce et l'Asie, à cause du commerce continuel de ces deux nations; mais à l'époque où les Romains soumirent tout l'Orient, ce fléau se répandit en Italie et dans toute l'Europe : la France ne fut pas épargnée. On sait que, sous le règne de Philippe I, il y avait des religieux soldats, désignés sous le nom d'*hospitaliers*, auxquels était spécialement confié le soin des infortunés lépreux; institution bien digne d'honorer tous les siècles. Ils passaient leur vie à protéger les faibles, et aux occupations pieuses de la charité. D'une main secourable, ils assistaient les malheureux, et, de l'autre, ils faisaient la guerre aux Infidèles : tantôt paisibles, tantôt guerriers, leur humanité égalait leur valeur militaire. Louis VIII avait spécialement mentionné les lépreux dans son testament, et il avait fait des donations aux hospices qui les recueillaient.

Il paraît, surtout d'après les recherches historiques de M. L. Valentin, très-habile praticien de Marseille, que l'ancienne Provence était une des contrées où la maladie dont il s'agit était la plus fréquente et la plus répandue; aussi avait-on multiplié les hôpitaux et les infirmeries pour le traitement de ce genre d'affection, à un excès que l'on ne peut décrire. Toutes les villes en possédaient. L'hôpital dans lequel on renferme aujourd'hui les insensés, était jadis consacré aux lépreux : on contraignait tous les malades à s'y renfermer.

On est généralement convaincu que cette affection est plutôt le résultat des mœurs et des habitudes des hommes, que du climat et des influences atmosphériques. Elle est née au milieu de la barbarie et du désordre des institutions sociales. C'est la corruption des peuples qui a perverti toutes les lois de l'hygiène publique. Les hommes qui sont habituellement malnourris, qui vivent dans la saleté, dans l'indigence et les privations, sont aussi les plus sujets à la lèpre; mais on a vu ce fléau disparaître à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. Les divers soins de propreté, le fréquent usage du linge, ont beaucoup contribué à l'éteindre, et n'en ont laissé presque aucun vestige dans nos climats.

On observe qu'elle a été, en quelque sorte, liée aux grands

événemens de ce globe : l'expédition des croisades contribua singulièrement à la développer. Si l'on fouille dans les annales des peuples, on voit que les émigrations, les pélerinages, les guerres, les mélanges des nations entre elles, ont puissamment contribué au développement des affections lépreuses. Que d'exemples on pourrait citer ! Il paraît, du reste, que toutes les maladies, considérées sous un point de vue général, s'éloignent de certains pays quand les circonstances cessent de favoriser leur action. Qui oserait donc assurer que la lèpre ne reparaîtra pas dans toute son intensité et avec ses symptômes les plus effrayans ?

Quoique les maladies lépreuses se remarquent souvent dans des contrées d'une température opposée, il semble toutefois qu'elles soient particulièrement reléguées au voisinage des tropiques et de l'équateur. C'est à ces latitudes que la nature, plus féconde et plus active, est aussi plus propre à développer les grands fléaux de l'espèce humaine. Dans tous les temps, les lieux que le soleil éclaire davantage de ses rayons, ont servi de théâtre à des affections terribles et extraordinaires.

Ce phénomène fait naître une observation qui n'a échappé à aucun médecin philosophe ; c'est que chaque climat paraît spécialement favoriser le développement d'une maladie particulière, et la terre a peu d'endroits qui ne soient exposés à quelque calamité déplorable. Dans certains lieux, c'est le tissu cellulaire qui est radicalement affecté ; dans d'autres lieux, c'est le système vasculaire sanguin, l'appareil respiratoire, ou les voies digestives, etc. Les voyageurs les moins instruits ont fait cette remarque, les poètes même en font mention. Ne dirait-on pas que la nature se plaît à multiplier, sous mille formes, la maladie ou la mort ?

La lèpre elle-même subit une multitude de modifications par le pouvoir de cette influence des climats ; c'est là ce qui lui imprime un caractère protheiforme. Aussi a-t-on mal à propos décrit ses principales métamorphoses, comme des espèces différentes chez les divers peuples où elle a été aperçue. Cependant, malgré cette physionomie particulière que la lèpre emprunte, pour ainsi dire, des causes locales qui la font naître, il y a des traits généraux qui fixent irrévocablement le genre auquel elle appartient.

C'est par conséquent une manière défectueuse de procéder, que de désigner la lèpre par le nom des pays qui favorisent son développement : une semblable habitude a introduit beaucoup de méprises dans les ouvrages de l'art. Personne n'ignore néanmoins que plusieurs espèces de lèpres peuvent se manifester dans les mêmes lieux ; des voyageurs éclairés ont bien su

les distinguer en parcourant l'Egypte et tous les pays où elle est encore endémique.

Quels inconvéniens n'y aurait-il pas d'ailleurs à fixer ainsi la dénomination des différentes lèpres, d'après les lieux où elles se manifestent? Cette affreuse maladie, qui a eu son berceau sur le sol brûlant de l'Afrique, aux bords du Nil et du Sénégal, n'a-t-elle pas fait, pour ainsi dire, le tour du globe? Tous les médecins qui ont voyagé en Egypte, l'ont rencontrée à Alexandrie, à Rosette, au Caire, à Sion, etc.; elle s'est présentée à leurs regards sous les formes les plus dégoûtantes; les phalanges des doigts et des pieds tombaient successivement. La Nubie, la Guinée, le Congo, la Nigritie, l'Abyssinie, la côte d'Ajan, la côte de Zanguebar, etc.; les îles situées, soit dans l'Océan indien, soit dans l'Océan atlantique, telles que celles de Socotora, de Madagascar, etc., abondent en maladies de ce genre. La lèpre est même si commune à l'Ile de France, que les blancs comme les noirs y sont sujets. Le nombre des affligés augmente chaque jour, et dans une proportion tellement alarmante, que l'administration de la colonie prit, il y a quelques années, un arrêté, pour les transporter tous à l'île de Coïtivy; mais on n'osa pas mettre cet arrêté à exécution, tant les malades étaient nombreux, les médecins ayant été forcés, sous des peines très-graves, de les déclarer tous. Les familles les plus considérables de l'île s'y trouvaient comprises. Les îles d'Afrique, situées dans l'Océan atlantique, telles que celles de Madère, des Canaries, du Cap-Vert, de l'Ascension, etc., n'en sont point exemptes.

Parcourez l'Amérique, et vous verrez que la lèpre s'y multiplie d'une manière effrayante : parmi les maladies du Groënland, elle tient un des premiers rangs. Le Canada, la Nouvelle-Ecosse, le Mexique, les Antilles, donnent naissance à l'éléphantiasis des jambes. M. le docteur Valentin rappelle l'habitude où l'on était de reléguer dans l'île de la Desirade tous les blancs lépreux qui se trouvaient à la Martinique, à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent, à la Barbade, à Tabago et à la Trinité, etc. Rien de plus favorable au développement de la lèpre, que le climat malsain de la Guiane. La Terre-Ferme, la Nouvelle-Grenade, le Brésil, le pays des Amazones, le Pérou, le royaume de la Plata, etc., tous ces climats renferment des causes qui contribuent à la production de ce désastreux fléau.

La lèpre est fréquente dans presque toutes les contrées de l'Asie. M. de Sainte-Croix a eu occasion de l'observer à la côte de Coromandel, pendant son séjour à Manille. L'établissement des castes, et le peu de médecins qui existent dans ce pays, empêchent que cette maladie, qu'on croit être éminemment

contagieuse, ne soit convenablement étudiée. Il pense même qu'un médecin qui, par l'amour de l'art, se livrerait à ce genre de travail, perdrait la confiance publique, tant elle est en horreur. Aussi les Indiens séquestrent les lépreux, et ils font apporter tous les jours à leur porte de quoi subsister; ils font laver avec du fort vinaigre jusqu'aux chaises qui leur ont servi. La lèpre, ainsi que l'a très-bien observé M. de Sainte-Croix, est surtout très-commune aux îles Philippines. Manille possède un hôpital pour la traiter; cet hôpital est desservi par les pères Franciscains, et situé dans un lieu très-salubre. Il contenait, lorsque M. de Sainte-Croix l'a visité, près de quatre cents malades. Les îles du Japon, les Mariannes, les Carolines, les îles de la Sonde, les Moluques, etc., offrent également le tableau de cette dégoûtante infirmité : il faut aussi nommer les royaumes de Tonquin, ceux de la Cochinchine, de Siam, etc.

Croira-t-on qu'à la Chine on rencontre une grande quantité d'individus affectés de la lèpre? M. de Sainte-Croix en a vu beaucoup à Macao. Les Portugais ont établi au-delà des portes un hospice pour les recevoir; mais une condition essentielle pour y être admis est d'être chinois et catholique. M. de Guignes a pareillement fait mention des ravages que la lèpre cause dans la Chine. Il en est qui sont tellement tourmentés par la maladie, qu'ils en perdent les doigts des pieds et des mains. Le même voyageur atteste avoir observé un certain nombre de Chinois auxquels le nez était tombé en mortification. M. de Guignes prétend mal à propos que ce n'est point une vraie lèpre, parce qu'elle n'a point un caractère contagieux : en effet, rien n'est plus douteux que ce caractère qu'on attribue communément à cette affection.

Toute la Turquie d'Asie est en proie aux horreurs de la lèpre. Les côtes de la Natolie en sont infestées. Les villes d'Alep, de Damas, de Tripoli et d'Acre, dans la Syrie, ont vu depuis longtemps cette maladie les épuiser d'habitans, ainsi que les contrées de la Palestine et toutes les cités qu'elle renferme. Les lépreux abondent en Perse et en Arabie.

Les savans qui ont voyagé dans la Grèce ont vu cette maladie s'y développer avec des symptômes formidables. On la voit pulluler dans toutes les îles de l'Archipel, dans celles de Candie, de Tine, d'Andros, de Négrepont, de Ténédos, de Patmos et de Rhodes. L'île de Samos, surtout, est devenue une espèce de refuge pour les infortunés lépreux. On les rassemble, en plus ou moins grand nombre, dans des chambres, sans songer à les guérir; on n'a d'autre intention que de les séparer du reste de la société. Rien de plus lamentable que la

situation de ces individus, lesquels sont devenus, en quelque sorte, le rebut de la nature et des humains.

L'intérieur de l'Europe offrait autrefois une multitude immense de lépreux; mais la maladie a disparu avec les progrès des lumières et le perfectionnement des institutions civiles. On la retrouve néanmoins encore dans l'Europe septentrionale. Les îles rapprochées de Féroë, qui appartiennent au gouvernement d'Islande; toutes les côtes maritimes de la Norwège et de la Suède, sont le théâtre de la lèpre fameuse connue sous le nom de *radesyge*. Le professeur Pallas, dans son Voyage en Russie, fait mention d'une maladie de ce genre, apportée en Crimée par les troupes qui ont fait la guerre contre les Persans. Les cosaques du Jaik disent l'avoir héritée d'un détachement d'Astracan. L'un des premiers symptômes est d'avoir le visage violet. M. Willan dit avoir observé plusieurs espèces de lèpres en Angleterre; mais ces lèpres ne sont autre chose que des dartres, auxquelles cet auteur a imposé des noms qui ne leur conviennent pas. La France, cet empire si policé, compte encore des lépreux à Vitrolles et aux Martigues. L'Espagne enfin est renommée par la lèpre des Asturies; cette province possède une foule d'hôpitaux dédiés à saint Lazare, qui étaient destinés pour sa guérison. On la rencontrait aussi, il y a peu d'années, dans quelques cantons de l'Italie, etc.

Dans quels détails minutieux il me faudrait entrer encore, si je voulais procéder ici à l'énumération de tous les lieux où a pu se montrer ce fléau si triste pour la nature humaine; mais de semblables digressions ne font rien au but que je souhaite atteindre.

Je n'entrerai pas non plus dans l'histoire de tous les faits particuliers qui constituent le genre de maladie dont je m'occupe. Le tableau des espèces sera fidèlement tracé dans d'autres articles de ce Dictionaire (*Voyez* surtout ÉLÉPHANTIASIS). Je dois pareillement renvoyer mes lecteurs aux observations que j'ai consignées dans mon ouvrage sur les maladies de la peau, et dans le second volume de ma Nosologie naturelle. Je me borne donc à exposer ici les phénomènes généraux qui caractérisent la marche de la lèpre. La méthode analytique me guide, mon travail sera plus utile et plus instructif.

Faits relatifs à l'histoire générale des lèpres. Les différentes lèpres que nous aurons occasion de signaler dans plusieurs articles de ce Dictionaire, se ressemblent par des symptômes frappans et essentiels: le caractère du genre se retrouve dans les trois espèces que nous avons décrites. Vallésius et tous les praticiens expérimentés les désignent sous la commune dénomination de lèpres. En effet, on observe dans toutes le même mode d'altération dans les fonctions les plus importantes de

l'économie animale. On y remarque une lésion profonde dans la faculté sensitive, la chute des cheveux, des poils et des ongles, qui semble annoncer une sorte de stagnation dans les actes de la vie nutritive; une lenteur extraordinaire dans la marche progressive des accidens et des phénomènes; enfin une multitude de traits d'analogie, qu'il est facile de reconnaître : ces affections ont d'ailleurs une physionomie particulière, qui les rapproche, et les sépare entièrement des autres infirmités humaines. Retraçons ici les symptômes généraux de cette épouvantable maladie.

Des phénomènes généraux qui caractérisent la marche des lèpres. Le tableau que nous allons tracer à nos lecteurs, doit se composer de tous les caractères communs aux différentes espèces de lèpres; il doit même comprendre toutes les modifications que peuvent imprimer à ces espèces le climat, le tempérament, mille autres circonstances relatives au régime, à la manière de vivre de ceux qui en sont affectés.

La lèpre, comme on a eu occasion de l'observer, change très-facilement de physionomie et d'aspect; elle reçoit les formes les plus variées de toutes les causes qui contribuent à son développement. Est-il étonnant que les descriptions aient tant varié? Est-il étonnant qu'on lui ait donné tant de noms différens?

Dans son début, la lèpre est pour ainsi dire méconnaissable. Elle s'annonce par des signes qui n'ont aucun caractère alarmant; quelquefois elle existe depuis longtemps sans que le malade se soit aperçu du danger qui le menace. De simples taches jaunes, blanches ou rougeâtres s'offrent çà et là sur la périphérie du système dermoïde. Les médecins s'y trompent fréquemment, et les rapportent à un vice dartreux ou scorbutique. Il est, en outre, d'autant plus facile de se méprendre sur le vrai caractère de ces taches, que la plupart ressemblent aux éphélides : or on sait que ces éruptions accompagnent ordinairement les maladies particulières qui surviennent dans l'intérieur des viscères abdominaux. Souvent, comme l'a observé Casal, la peau prend une couleur noire; elle devient épaisse, rugueuse et comme onctueuse; mais on ne voit aucune écaille, aucune croûte, aucune pustule ni aucune autre affection extérieure. Les malades conservent un certain embonpoint; mais la face a quelque chose de difforme et de repoussant; la respiration est embarrassée, et le souffle des malades est continuellement fétide, quelquefois assez analogue à celui des chairs gangreneuses et en putréfaction.

Ce changement de couleur dans la peau est parfois suivi de la chute des cheveux et des poils des sourcils, qui tombent d'abord successivement et en petite quantité; les mains et les pieds

commencent dès-lors à perdre la faculté de sentir, et c'est déjà un des symptômes qui doivent exciter les plus vives craintes. Il est bon néanmoins d'observer que toutes les fois que la sensibilité s'altère et s'émousse par le développement de la lèpre, ce n'est jamais à un égal degré dans toutes les parties du corps. Cette observation a déjà été faite par M. Frank, sur un individu dont le bras a été modelé en cire. La pièce m'a été donnée par M. Larrey, lequel la tenait de M. le comte d'Harrac, disciple du célèbre professeur de Vienne. J'ai dans ce moment sous mes yeux une jeune fille chez laquelle ce phénomène n'a absolument lieu que sur la peau des épaules. Lorsqu'on lui touche les mains ou le visage, elle a la sensation d'un voile qui l'empêche de sentir le contact de la main.

Il peut arriver que la lèpre reste stationnaire pendant plusieurs années sans prendre un accroissement notable, surtout quand les malades observent très-régulièrement les lois de la diététique. La lèpre des Cosaques dont Pallas fait mention, n'acquiert toute sa force qu'au bout de quatre ou cinq années; on assure même qu'elle ne devient mortelle qu'à la septième année révolue. Il est des individus qui en sont atteints depuis leur bas âge, et qui la conservent jusqu'à un âge très-avancé. Il est assez commun de voir que les taches augmentent à peine d'une ligne dans l'espace de douze mois.

Indépendamment des symptômes que nous venons d'énumérer, et qui sont communs à toutes les espèces de lèpres, il en est d'autres non moins graves, et dont il importe de tenir compte. C'est ainsi que les parties du corps qui sont couvertes de taches sont frappées d'engourdissement et de langueur. Les lèpres portent leurs ravages jusque dans les mouvemens articulaires.

Bientôt ces taches se convertissent en écailles qui sont plus ou moins déprimées dans la propre substance de la peau. Il paraît, du reste, que ce genre d'altération cutanée s'est développé très-anciennement, et qu'Hippocrate avait eu occasion de l'observer. Le corps du lépreux se couvre quelquefois de croûtes horribles qui sont autant de foyers épars d'une suppuration fétide et dégoûtante. Dans cette affreuse dégénération, les malades ressemblent à des cadavres desséchés; leur chair, pâle et flétrie, n'a pas seulement l'aspect de la mort, elle en a la triste insensibilité. Aucune douleur n'est éprouvée, soit qu'on emploie le fer, soit qu'on emploie le feu pour la provoquer.

D'autres fois la maladie propage ses désordres dans tout le tissu cellulaire, et donne lieu à des difformités qui inspirent l'étonnement et l'effroi. La peau du front s'engorge considérablement entre les deux sourcils; elle se hérisse de tubercules d'une teinte brune ou violacée; les oreilles changent aussi de

couleur, et leurs lobes s'accroissent d'une manière monstrueuse; les pommettes se tuméfient, deviennent saillantes, d'un aspect livide et comme vineux; le nez se dilate effroyablement, ce qui produit dans la voix une sorte d'extinction qui est un symptôme sinistre. Les mains, les bras, les pieds, les jambes s'engorgent; les ongles tombent ou se dessèchent. On voit çà et là, sur les extrémités thorachiques et abdominales, des tumeurs, des nodosités qui déforment le système dermoïde.

C'est alors que les doigts, devenus lourds, épais et durs comme le marbre, perdent en entier la faculté du sentiment. Le mal rampe de phalange en phalange. Les membres acquièrent une telle pesanteur, qu'ils deviennent un véritable fardeau; quelquefois même, par la plus affreuse catastrophe, les membres se détachent, et meurent avant le corps; ils tombent dans une fonte colliquative. On a vu des mains entières se détacher du corps des lépreux. C'est alors que le désespoir s'empare des malades. D'autres cachent soigneusement leur état, rougissent de se montrer, et par une impulsion irrésistible de leur instinct ils évitent la présence de l'homme sain. M. L. Valentin rapporte que lorsqu'il fut arrivé à Martigues, et que le bruit se fut répandu dans cette ville qu'il venait visiter les lépreux, la plupart de ces infortunés s'enfermèrent, et que d'autres prirent la fuite; enfin il y en eut qui ne voulurent point avouer qu'ils en étaient atteints. On en voit même qui se donnent la mort. Comment supporter la vie dans des situations aussi déplorables?

Cette affreuse dégradation du tissu cellulaire imprime à l'homme les formes les plus bizarres. Les extrémités inférieures imitent quelquefois de manière à s'y méprendre les jambes et les pieds de l'éléphant; d'autres fois, la face s'altère au point de présenter l'aspect des satyres fabuleux, des lions et autres animaux féroces. Arétée et Avicenne ont fait mention de ces monstrueuses métamorphoses.

Parlerai-je des ulcères qui labourent tout le corps, et qui ne se cicatrisent qu'en laissant sur la peau des taches indélébiles? Ces ulcères attaquent premièrement le visage, et vont ensuite aux parties charnues du corps; on en voit pareillement dans les fosses nasales et dans la gorge, ce qui ne contribue pas peu à donner aux malades une voix rauque et rugissante. L'un des lépreux qui sont morts à l'hôpital Saint-Louis avait la voix menaçante et sépulcrale, comme si elle sortait d'un souterrain. Souvent ces plaies si profondes se guérissent spontanément, et alors ces infortunés sont remplis d'espérance; mais quel est leur chagrin de les voir renaître dans une autre partie du corps! C'est une mutilation continuelle.

Les malades ne se meuvent plus qu'avec peine, et comme

des masses. Il est des lépreux qui deviennent si monstrueux, qu'ils passent leur vie dans une froide immobilité. A cette inertie de tout le corps se joint une stupidité complette de toutes les facultés intellectuelles. Dans un etat si misérable, les tégumens contractent un tel endurcissement, que la transpiration en est supprimée. Si elle s'opère, elle est d'une fétidité intolérable. C'est surtout le produit de l'exhalation pulmonaire qui est pestilentiel. Les autres excrétions ne sont pas de meilleure nature. L'urine est épaisse, bourbeuse, se collant aux parois du vase qui la reçoit; les excrémens sont noirs, secs et comme brûlés. Ces excrémens passent avec une difficulté extrême, et la constipation est très opiniâtre.

Les forces digestives sont dans un état de langueur déplorable. Toutefois les malades sont tourmentés par une soif inextinguible. La langue est revêtue d'un enduit fuligineux; elle est affreusement gercée, et couverte de granulations verruqueuses et confluentes; les veines qui rampent à sa surface sont prodigieusement dilatées. Elle est pesante et sans mouvement. C'est ce que Lucrèce a parfaitement rendu par les vers qui suivent :

Atque animi interpres manabat lingua cruore,
Debilitata malis, motu gravis, aspera tactu.

Certains lépreux ont une aversion invincible pour les substances grasses et alimentaires : chez d'autres, l'appétit est véhément.

On peut consigner ici ce que rapporte Aëtius, touchant les désirs impétueux qui portent les lépreux au coït. C'est sans doute ainsi que la maladie se perpétue de génération en génération. Quel supplice d'être dégradé dans ses traits, d'être un objet de dégoût et de répugnance pour ses semblables, et d'être néanmoins en proie à tous les désirs, à toutes les fureurs de l'union des sexes! M. Sonnini allègue l'exemple d'un infortuné qui, la nuit même où il mourut, se livra à toutes les impulsions physiques de son tempérament. Ce fait en rappelle un autre dont le même observateur a été le témoin. Il a vu à la Canée, dans l'île de Candie, une assez grande quantité d'individus de l'un et l'autre sexe renfermés, selon l'usage, dans de chétives baraques situées hors des portes de la ville. C'est là que ces misérables s'abandonnaient sans pudeur aux vils excès d'une irritation voluptueuse. M. Sonnini assure qu'on les trouvait quelquefois prenant leurs dégoûtans ébats le long des chemins, et au milieu du jour. Les vieillards mêmes n'étaient pas exempts de ces désirs effrénés. Cependant il est vrai de dire que ce penchant n'existe pas toujours. J'ai rapporté l'observation d'un malade qui avait perdu la faculté virile par les progrès de la lèpre tuberculeuse. Ces sortes de cas ne sont pas très-rares.

D'ailleurs il peut arriver que les parties de la génération éprouvent une altération profonde, qui est le résultat des accidens nombreux dont nous venons de faire mention. Casal parle d'un enfant âgé de quinze ans dont la peau lisse ne paraissait atteinte d'aucune espèce d'éruption; mais ses testicules ressemblaient à une énorme grappe composée de plusieurs grains blancs, ou à une collection d'avelines qui seraient dépouillées de leur enveloppe.

Lorsque la lèpre a fait des progrès considérables, la respiration commence à devenir lente et difficile; il survient des suffocations aussi violentes que si on avait serré le cou avec un cordon; le pouls est petit, inégal, misérable. Les malades finissent par tomber dans le scorbut ou dans l'hydropisie. Tout devient insupportable à ces êtres si malheureux. Ni les bains, ni la nourriture, ni la diète, ni le repos ne leur sont favorables; le sommeil est nul, et la veille est terrible.

Il est une lèpre particulière qui n'altère aucune fonction de l'économie animale. Dans cette espèce d'éléphantiase, il n'y a souvent qu'une jambe d'affectée, et l'on dirait que cette infirmité est absolument locale. J'ai montré plusieurs de ces malades à mes élèves. Ils avaient les jambes bosselées, parsemées de nodosités et d'excroissances. Le danger n'est jamais pressant, à moins que le gonflement du tissu cellulaire ne dépasse les genoux, et n'augmente progressivement. Alors tous les sucs blancs du corps vivant paraissent se pervertir; les os tombent dans la nécrose, et les parties molles dans l'athérome. La lèpre a constamment un caractère chronique. C'est sans doute la perte de la faculté sensitive durant le cours de cette affection désastreuse qui empêche la fièvre de s'allumer. On voit survenir cependant, dans certaines circonstances, les symptômes d'une fièvre adynamique qui conduit rapidement le malade à la mort.

Considérations sur le diagnostic des lèpres, et sur leurs rapports d'analogie avec quelques autres maladies cutanées. On trouve dans les Livres saints les caractères les plus frappans pour établir le diagnostic de la lèpre; on y trouve même des signes qui prouvent que les Juifs ont connu ses différentes espèces. C'est ainsi que le prêtre ne se méprenait jamais sur l'existence de la vitiligue, lorsque le corps se couvrait de taches blanches, lorsque les cheveux et les poils se décoloraient, et que les parties affectées se déprimaient dans la propre substance des chairs, etc., *affectus facies cute erat depressior;* les anciens ont particulièrement insisté sur l'importance de ce signe.

L'insensibilité est-elle dans tous les cas un signe non équivoque de la présence de la lèpre? Non, sans doute; car la

privation de la faculté sensitive n'existe pas toujours dans toutes les espèces de lèpre. D'ailleurs elle n'a lieu absolument que dans la partie de la peau qui est affectée, et M. Ruette en a très-bien fait la remarque. Si on enfonce bien avant une épingle, ou tout autre corps, dans la propre substance des tégumens, on produira certainement une douleur. C'est vraisemblablement à la dureté et à l'épaississement de l'épiderme qu'il faut attribuer l'insensibilité qui se manifeste dans l'appareil cutané.

On n'est pas plus fondé à dire (comme on l'a déjà avancé) que le caractère spécial de la lèpre consiste dans une dégénération du tissu cellulaire en substance lardacée et parsemée de tubercules ; car il est des maladies qui ne sont pas lépreuses, et dans lesquelles on observe néanmoins ce même genre d'altération : on la rencontre dans plusieurs tumeurs lymphatiques qui s'observent à l'hôpital Saint-Louis. Beaucoup d'auteurs en rapportent des exemples. Ceux qui pensent qu'un des signes les plus caractéristiques de la lèpre consiste dans la chute et la décoloration des cheveux, qui ressemblent à de la laine fine, ne sont pas fondés; car, sous ce point de vue, elle se rapproche infiniment de la teigne faveuse. Au surplus, il en est de la lépre comme des autres maladies. Pour bien juger de son existence, il ne faut point avoir égard à un symptôme isolé, mais à l'ensemble de ses symptômes.

Je pense que pour bien fixer le diagnostic des lèpres, il est nécessaire de faire une étude de tous leurs rapports d'analogie avec toutes les maladies qui leur ressemblent. On a eu tort, en premier lieu, de les confondre avec les dartres. En effet, les écailles qui se forment dans le développement de celles-ci, sont minces, transparentes, absolument semblables aux pellicules qui recouvrent les oignons; dans les lèpres, au contraire, les écailles sont dures, opaques, d'une consistance très-ferme : les tégumens sont raccornis comme le cuir desséché. Ce que j'ai dit des écailles peut s'appliquer aux croûtes qui se manifestent en pareil cas. Dans les dartres, elles sont plates, peu épaisses, et se détachent facilement de la peau, par l'action des topiques émolliens, tandis que, dans les lèpres, elles sont rudes, âpres, tuberculeuses, d'une surface très-étendue, profondément sillonnées et très-adhérentes aux tégumens.

On avait cru trouver des rapports manifestes entre les affections lépreuses et les affections psoriques. Un auteur ancien avait avancé que l'éléphantiase pouvait être considérée comme le plus haut degré de ces maladies si communes parmi le peuple. Mais n'avons-nous pas vu dans nos hôpitaux des gales compliquées parvenir à un degré d'intensité extrême,

et pourtant, en cette circonstance, jamais les accidens de la lèpre ne se sont manifestés?

On a eu tort de vouloir confondre la lèpre avec la syphilis, et d'assurer qu'elle n'est qu'une modification ou métamorphose de cette dernière affection : ces deux maladies peuvent avoir, à la vérité, des phénomènes qui leur sont communs. On observe effectivement que le vice syphilitique se convertit en éléphantiase, se hérisse de croûtes tuberculeuses, etc.; mais dans la lèpre, il survient communément une altération profonde de la sensibilité, qui en fait une maladie à part. La lèpre est malheureusement une affection presque toujours incurable : au contraire, la syphilis se guérit assez constamment, quels que soient ses progrès.

Les trois lèpres dont j'ai donné l'histoire ne peuvent se confondre entre elles. La lèpre squammeuse diffère manifestement de la lèpre crustacée; la présence et la disposition de ses écailles suffisent pour l'en faire distinguer. Elle ne diffère pas moins de l'éléphantiase; car les taches qui la caractérisent ne sont jamais accompagnées ni du gonflement, ni de l'endurcissement du tissu cellulaire. Les taches de la lèpre squammeuse sont d'ailleurs très-remarquables par l'aréole rouge qui les entoure, ainsi que par la dépression qui s'opère dans leur centre, et dont les plus anciens auteurs ont parlé : un seul phénomène peut fréquemment exister dans les trois espèces, c'est l'altération de la sensibilité.

Considérations sur le pronostic des lèpres. Quoique la nature soit le plus souvent impuissante dans les maladies lépreuses, il ne faut pas en conclure que ses efforts sont, dans tous les cas, inutiles. Si le corps infecté est robuste, il peut arriver que le venin s'use peu à peu et soit éliminé de la masse des humeurs. Nous avons vu arriver à Paris un militaire de l'armée d'Egypte, entièrement guéri de la lèpre par les soins de M. Larrey. Ce militaire, qui a obtenu sa réforme, travaille aujourd'hui dans l'un des départemens de la France, et jouit d'une santé parfaite.

On doit, du reste, présumer que ces maladies étaient plus faciles à guérir dans les premiers temps de leur existence; toutefois, d'après l'aveu des plus anciens maîtres de l'art, elles étaient presque toujours suivies de la mort lorsqu'elles parvenaient à une intensité considérable. Le grand et judicieux Arétée désespérait surtout des malades, lorsqu'ils portaient sur leur face l'empreinte de tous les désordres intérieurs qui affaiblissent les viscères, lorsque les traits de la physionomie étaient totalement déformés, etc. C'était particulièrement un symptôme sinistre, que cette fonte colliquative qui s'éta-

blissait dans les humeurs, que cette horrible ulcération et décomposition du système vivant, etc.

Quelquefois les malades languissent, mais leurs fonctions intérieures, telles que la digestion, la respiration, etc., s'exécutent avec régularité. Il en est qui, dans cet état, vaquent même aux devoirs du mariage, et fournissent une très-longue carrière. Un voyageur m'a dit avoir vu, aux îles Philippines, une famille entière de lépreux qui parvenaient tous à l'âge de soixante-dix ou soixante-quinze ans. Des médecins qui ont pratiqué leur art dans les lieux où la lèpre est endémique, attestent que des enfans nés de parens infectés, sont fréquemment parvenus à un état de santé supportable lorsqu'on avait soin de leur donner des alimens choisis, lorsqu'on les confiait à des nourrices bien saines, enfin lorsqu'on prenait toutes les mesures nécessaires pour étouffer les progrès du virus lépreux.

Il en est de la lèpre comme des autres maladies : cette affection est nécessairement très-dangereuse par les complications dont elle est susceptible. On comprendra aisément que lorsque le venin de la variole, du scorbut, du mal syphilitique, viennent s'unir à une maladie aussi terrible que la lèpre, ces différens maux doivent en accroître singulièrement les symptômes. Il est néanmoins probable que la complication syphilitique est la plus fréquente; car, comme nous l'avons déjà observé, c'est un des tristes accidens de la lèpre, qu'alors même que certains individus sont le rebut de la nature entière, ils sont tourmentés par les désirs et les emportemens lascifs les plus effrénés. Les femmes qui, dans cette circonstance, cèdent à la fougue de leur tempérament, doivent être ce qu'il y a de plus impur.

Il est encore une bien triste observation, c'est qu'alors même que la lèpre ne se manifeste qu'avec les symptômes qui lui sont propres, et qu'elle est exempte de tout autre mélange morbifique, son pronostic n'en est pas moins incertain, et que la lèpre est presque toujours mortelle. Telle est l'opinion du célèbre Frank. En effet, cette maladie porte spécialement son atteinte sur les systèmes les plus importans de l'économie animale; elle altère radicalement la fonction la plus nécessaire à la vie, la nutrition; elle met obstacle aux sécrétions les plus nécessaires; elle désorganise tous les tissus, et sappe la vie jusque dans ses fondemens. Ainsi donc, en général, on peut assurer que la lèpre est une maladie fort dangereuse; et, dans les cas même où elle n'entraîne pas la mort des individus, l'existence qu'elle permet, est plus triste que la mort même.

D'après ce que nous avons dit sur les effets des complications, le médecin doit, surtout, examiner ce qui arrive lorsque d'autres maladies attaquent un lépreux. La variole, par

exemple, parcourt chez lui ses périodes comme dans un homme sain; si pourtant elle est confluente, et s'il survient de la diarrhée, les malades courent le risque d'une mort certaine. Schilling a vu souvent que, dans des membres qui n'étaient que légèrement attaqués avant l'invasion de la petite vérole confluente, les symptômes s'exaspéraient à un tel point que les doigts se séparaient de leurs articulations sans douleur et sans difficulté.

Les enfans qui naissent de parens lépreux, dit l'auteur que je viens de citer, meurent presque toujours, à moins qu'on ne les éloigne, presqu'à leur naissance, de leur mère infectée. Lorsqu'ils sont confiés à des nourrices saines, et qu'ils sont transportés dans un air pur, ils sont quelquefois exempts de cette maladie.

Il faut tirer le pronostic de la lèpre, non-seulement des périodes de la maladie, mais encore du tempérament, de la constitution physique des individus. Pour qu'un médecin puisse fixer son jugement, il doit préalablement s'informer des différentes causes qui ont pu produire la lèpre : c'est par cette exploration qu'il parviendra à déterminer un traitement utile et à prédire ce qui doit arriver.

La lèpre est surtout une maladie dans laquelle il est impossible de fixer le temps de la guérison. En effet, souvent on ne voit sur le corps des malades que des signes très-légers de l'existence de la lèpre, et pourtant le mal n'en est pas moins invétéré : c'est alors surtout qu'il faut beaucoup de temps et de soins pour qu'on puisse l'extirper entièrement; car personne n'ignore qu'elle n'arrive à sa fin qu'après un intervalle de beaucoup d'années.

Des causes organiques qui influent sur le développement des lèpres. Je ne rappellerai point ici tout ce que les anciens ont écrit sur les causes organiques qui favorisent le développement des affections lépreuses. On avait présumé d'abord que ces fléaux épouvantables étaient le triste résultat de quelque virus qui avait plus ou moins fermenté dans l'économie animale, et qui se développait spontanément dans les humeurs. On avait même disserté avec plus ou moins de diffusion sur la nature de ce virus terrible auquel, on s'est plu à attribuer des qualités acides, alcalines, salines, visqueuses, acrimonieuses, enfin les qualités les plus vénéneuses et les plus malfaisantes; mais le lecteur sentira combien il est difficile d'écrire avec exactitude et précision sur des matières de ce genre. A quels écarts on se livrerait, si l'on adoptait de pareilles hypothèses! Les rôles qu'on a fait jouer à la pituite, à l'atrabile, ne sont pas moins fictifs et imaginaires. On trouve, aussi dans les auteurs grecs et arabes, des dissertations prolixes sur la

corruption totale des humeurs dans toutes les affections lépreuses, qui ne sont pas mieux fondées.

Les symptômes qui se développent dans cette affreuse maladie, le changement de couleur et l'insensibilité de la peau, la tuméfaction du tissu cellulaire, la formation des tubercules, les ulcérations, les exfoliations écailleuses, les plaques croûteuses, ne peuvent se manifester sans qu'il survienne une altération grave et profonde dans les vaisseaux et dans les nerfs qui se distribuent au système dermoïde. C'est surtout dans les lymphatiques que l'activité de la vie se ralentit; le corps muqueux éprouve des altérations morbifiques qui tiennent à la faculté qu'il a de croître et de s'alonger; ses aréoles se remplissent d'un suc étranger : il se forme des végétations, des fongosités, des boursouflemens, des verrues, etc.

Presque tout le monde s'accorde à dire que la voie héréditaire est la cause la plus fréquente du développement de la lèpre. On assure, dit M. L. Valentin, que cette affreuse maladie n'existe à Vitrolles, que parce que jadis elle y fut transportée par les habitans de Martigues, qui s'y marièrent avec des personnes atteintes de l'infection. Ce fut un nommé Goiran qui vint s'y établir : il eut, dit-on, trois filles qui moururent de la maladie. J'ai vu deux femmes à l'hôpital Saint-Louis qui avaient reçu la lèpre de leurs parens. M. Fodéré a fait la même remarque à Nice, où il a été consulté par deux lépreux. La cause d'hérédité est si puissante, que les enfans qui naissent de parens lépreux ne tardent guère à périr, à moins qu'on ne s'empresse de modifier leur constitution physique, en leur faisant sucer le lait d'une nourrice bien saine et bien portante, en les faisant changer d'air, de climat et de situation, en n'omettant rien de ce qui peut modifier et améliorer leur disposition originelle.

Il peut arriver qu'une cause externe, agissant avec véhémence sur les organes d'une mère, d'ailleurs très-saine, le fœtus en reçoive de telles impressions, que les phénomènes de la lèpre se développent quelque temps après la naissance. J'ai été témoin d'un fait dont il importe de donner communication à nos lecteurs. Une jeune demoiselle qui se dirige d'après mes conseils, à Paris, est affectée des principaux phénomènes de la lèpre tuberculeuse. Son père et sa mère jouissent encore d'une santé parfaite; mais celle-ci accoucha d'elle au milieu des massacres révolutionnaires; elle avait vu porter dans les rues la tête d'un malheureux que le peuple de Paris venait d'immoler à sa vengeance : cette commotion rejaillit jusque sur l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle accoucha d'une fille qui est restée lépreuse depuis cette époque, signalée par tant de calamités.

Parmi les causes originaires qui prédisposent aux affections lépreuses, ne doit-on pas comprendre le tempérament physique des individus? Ceux dont le système lymphatique est frappé d'une faiblesse relative y sont plus exposés que les autres; aussi la lèpre dirige-t-elle spécialement ses ravages sur les glandes, sur les membranes, sur les os et sur tous les organes qui coopèrent à la nutrition.

En faisant mention des dartres, nous avons eu occasion de remarquer qu'elles devaient souvent leur origine à d'autres maladies. Je n'ai pas vu à l'hôpital Saint-Louis que les dartres les plus invétérées aient jamais donné lieu aux phénomènes de la lèpre : on assure pourtant que les maladies herpétiques, scorbutiques ou syphilitiques, lorsqu'elles dégénèrent, peuvent devenir ses causes productrices. D'ailleurs, il est possible que des topiques indiscrètement employés pour guérir certaines maladies de la peau, irritent cette enveloppe au point de faire naître l'affection lépreuse : M. L. Valentin cite des exemples qui semblent le prouver.

Le trouble ou l'arrêt des sécrétions les plus importantes dans l'économie animale introduisent de grands désordres dans le tissu cellulaire et les vaisseaux absorbans : de cette cause peuvent naître des affections lépreuses. Dans les climats spécialement propres à favoriser leur marche et leur activité, on les voit quelquefois succéder à la suppression des hémorroïdes. Un médecin qui a beaucoup voyagé dans l'Amérique méridionale, a observé que la lèpre se manifestait chez des jeunes filles dont la menstruation était difficile ou interrompue : elle paraît aussi non moins fréquemment chez des individus en bas âge, dont l'accroissement s'effectue avec difficulté et irrégularité.

Des causes extérieures qu'on croit propres à favoriser le développement des lèpres. Le climat paraît influer d'une manière très-directe sur la production des différentes espèces de lèpre; c'est principalement dans les contrées brûlantes du globe que se déploie ce fléau si terrible pour le genre humain, et probablement l'Afrique fut son berceau. Il ne faut rien moins qu'une température excessive pour produire les plus affreux résulats : aussi la rencontre-t-on aux latitudes les plus opposées, et la lèpre est aussi funeste sur les glaces du nord que sous les feux ardens de la zône torride.

La lèpre est surtout fréquente dans les lieux où une extrême chaleur s'unit à un air humide et chargé de miasmes marécageux; elle abonde chez les peuples qui habitent l'Arabie, l'Egypte, l'Abyssinie, l'Amérique méridionale, etc.; les îles de Java, de Batavia, etc,, présentent des circonstances atmosphériques qui favorisent singulièrement son activité; elle dé-

vaste le royaume de Siam, parce que les terres y sont basses et presque submergées : les habitations sont situées sur les bords de la mer, etc. On a souvent parlé de l'île de Bourbon, comme propre au développement de l'éléphantiasis : or, cette île est remplie de lacs et d'eaux croupissantes. L'homme que nous avons vu mourir à l'hôpital Saint-Louis de la lèpre tuberculeuse, avait puisé le germe de son horrible mal dans l'air impur de Cayenne. C'est la position malsaine des Martigues et son voisinage des salines qui y rendent la lèpre commune : les évaporations continuelles de l'étang contribuent singulièrement à pervertir le tissu cellulaire.

La lèpre n'épargne que les climats dont l'air est fréquemment renouvelé ; c'est ce qui arrive dans les pays où la végétation est très-abondante : mais comment ne pas redouter l'excès de la chaleur atmosphérique, dans des lieux où tout semble concourir pour la rendre plus malfaisante ; dans des déserts abandonnés où aucun arbre ne vient modérer son action. Hendy attribue la maladie glandulaire de l'île de Barbade, à la disette des arbres qui protégeaient autrefois cette île contre les ardeurs du soleil. M. le docteur Alard, observateur exact et judicieux, accuse l'action des vents sur le système lymphatique ; il pense que parmi les intempéries atmosphériques, il n'est pas de cause plus directe que leur influence pour la production de certaines endémies. Les vents sont spécialement nuisibles par le contraste de leur fraîcheur avec la haute température du climat. Les maladies lépreuses sont également très-communes dans les pays où des nuits froides et humides succèdent à des journées brûlantes.

Les alimens de mauvaise nature engendrent à la longue tous les symptômes de la lèpre. Dans leurs chétives demeures, les habitans des îles Moluques ne vivent que d'une viande putréfiée et corrompue ; aussi les lépreux de ces îles sont couverts de chancres, de verrues, etc. Les pauvres du Japon se nourrissent de poisson gras et visqueux, et les Siamois préfèrent le poisson pourri au poisson frais ; il est des peuples qui mangent des sauterelles, des lézards, etc. L'usage du cochon peut produire la lèpre : aussi le législateur des Hébreux avait-il interdit expressément la chair de cet animal. M. Larrey a observé les effets funestes de cette nourriture sur les Français qui étaient en Egypte. Il est digne d'attention qu'on en fait un fréquent emploi à l'Ile de France, et que la lèpre y est très-commune, comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Casal, qui a tracé une description fidèle de toutes les affections cutanées dans la province des Asturies, remarque très-bien que le maïs ou le millet des Indes fait la principale nourriture de ceux qui sont atteints de cette maladie ; car leur pain est composé avec de la farine de maïs. C'est à l'aide de cette

même farine, qu'ils fabriquent une bouillie qu'ils mêlent avec du lait ou du beurre de lait ; ils n'ont presque toujours que des viandes salées ou de mauvais fruits ; leur pain est fait avec de la pâte non fermentée, ils n'ont à boire que de l'eau ; les peuples du Nord mangent également des viandes salées ou desséchées à l'air, etc. ; leur pain est de mauvaise farine d'avoine ; ils ne boivent que du lait gâté ; ils se dessèchent l'estomac avec de la mauvaise eau-de-vie, etc.

On trouve assez habituellement la lèpre chez les peuples qui vivent dans une malpropreté extrême. M. Larrey observe que les Egyptiens changent rarement de vêtemens, qu'ils couchent pendant l'été sur un terrain sale et poudreux, etc. Si cette maladie fut si commune immédiatement après les croisades, c'est qu'alors les hommes manquaient de linge et vivaient dans une dégoûtante saleté. C'est, en grande partie, pour remédier à ces inconvéniens, que Louis VIII fit bâtir tant de léproseries, et qu'il assigna des revenus considérables à ces établissemens. Examinez tous les pays où la lèpre est endémique, vous verrez qu'elle est presque toujours causée par la manière de vivre des habitans. C'est un fait digne de remarque, qu'elle a disparu sur la terre, à mesure que les ressources de l'hygiène se sont multipliées. De nos jours, les habitans des côtes de la Norwège ne sont sujets à la radesyge que parce qu'ils s'entassent dans des huttes malsaines ; la fumée ne sort jamais de leurs demeures ; la plupart dorment sans lit avec des habits mouillés ; d'ailleurs leurs vêtemens sont tissus avec une laine de mauvaise qualité, on les imbibe d'huile de poisson pour les rendre imperméables à la pluie. Ce sont ces sales vêtemens que les pêcheurs gardent souvent plusieurs mois, jusqu'à ce qu'ils tombent en lambeaux ; de là vient sans doute que le métier de pêcheur contribue si fréquemment à la production de cette maladie. M. Révolat, médecin de l'hôpital militaire de Nice, vient de communiquer à M. L. Valentin l'histoire d'un lépreux nommé Pierre Saraut, qui d'abord n'avait eu qu'un ulcère situé audessus de la malléole interne de la jambe gauche ; mais l'existence pénible qu'avait cet individu, et le contact habituel de l'eau de la mer avaient en quelque sorte décidé l'éléphantiasis. Cet homme vit encore aujourd'hui ; il se place ordinairement sur le pont de Nice, pour implorer la générosité des passans.

On a, dans tous les temps, répandu l'épouvante touchant le caractère contagieux de cette horrible maladie ; mais on s'est trop fié peut-être, sur ce point à des traditions mensongères. Les Livres saints nous rappellent tous les soins que Moyse se donnait pour séparer du peuple juif les individus infectés de la lèpre. Les lois anciennes commandaient les précautions les plus sévères. Qui ne fuirait un lépreux ? dit énergiquement

Arétée de Cappadoce. Schilling assure que cette affection est communicable par le coït; elle peut, dit-il, se transmettre par une cohabitation continuelle, par l'haleine, par l'odeur fétide qui s'exhale des ulcères : elle passe journellement des nourrices aux nourrissons, etc.

Le virus lépreux, dit Schilling, a une qualité fermentative, il produit un mouvement intestin qui infecte successivement la masse entière des humeurs : aussi voit-on à Bagdad un lieu solitaire environné d'un mur; ce lieu est rempli de petites baraques dans lesquelles tous les lépreux sont contraints de se retirer. Niebuhr du reste dans son Voyage en Arabie, allègue un fait qui prouverait la contagion rapide de la lèpre, s'il était d'une authenticité incontestable. Il rapporte qu'un individu lépreux ayant conçu une passion très-violente pour une femme, eut recours à une supercherie aussi odieuse que coupable pour la posséder; il se revêtit pendant quelques jours d'une chemise fine, et parvint ensuite à la lui faire acheter pour un prix très-modique. A peine eut-il appris que la lèpre s'était communiquée à l'objet de son amour, qu'il en fit informer le gouvernement, ensorte que cette malheureuse victime se trouva bientôt renfermée dans la même maison que lui.

M. de Pons, dans son Voyage à la Terre-Ferme, parle des précautions sans nombre que prenait, en Amérique, la police espagnole pour s'opposer à la propagation de l'infection lépreuse. On portait les scrupules jusqu'à classer dans le même genre des maladies cutanées ou glanduleuses qui s'étaient montrées rebelles à des remèdes énergiques, souvent même des maladies qu'on ne se donnait pas la peine de traiter, et qui offraient un appareil de symptômes plus ou moins alarmans. M. de Pons fait aussi mention d'un hôpital dédié à saint Lazare, qui est situé dans la partie orientale de Caracas, et dans lequel on renfermait les personnes de l'un et de l'autre sexe dont la peau se trouvait souillée par quelque ulcération ou par quelque pustule. Le moindre indice de lèpre que l'on rencontrait faisait décider que la maladie était incurable, on avait soin pourtant de séparer les sexes dans ces lieux de réclusion; mais on leur permettait de s'unir par les liens du mariage, grand inconvénient, puisque c'était le moyen de propager une maladie aussi funeste. M. de Sainte-Croix m'a parlé de l'hôpital de Manille, lequel, au moment de son voyage aux îles Philippines, renfermait environ une quarantaine de lépreux. Cet hopital, situé dans un lieu salubre, est desservi par des religieux franciscains qui sont logés à part, et prennent des précautions extrêmes lorsqu'ils vont faire l'inspection de leurs malades, etc.; ils ne touchent jamais aux vases ou autres meubles dont se servent ces infortunés. On lave soigneusement avec de fort vinaigre les lieux où ils ont pu se reposer quelques instans, etc.

Quelques observateurs citent néanmoins d'autres faits qui devraient faire révoquer en doute l'influence de la contagion sur le développement de la lèpre. M. Sonnini parle d'un homme doué d'un tempérament très-ardent, qui communiquait souvent avec sa femme, quoique celle-ci n'eût jamais éprouvé aucun symptôme de pareille maladie. Ce qui doit surprendre, c'est que trois enfans nés de leur union jouissaient également de la meilleure santé. Pallas dit qu'un grand nombre de Cosaques commercent journellement avec des personnes attaquées de la lèpre, sans la contracter, ou que du moins cette maladie ne se communique qu'avec une extrême lenteur. Les deux individus lépreux que nous avons gardés à l'hôpital Saint-Louis, n'ont jamais été séquestrés de leurs voisins. Ils recevaient des soins très particuliers de nos charitables religieuses et de nos infirmiers.

Rien de plus manifeste que l'action des causes morales sur la production de la lèpre. M. le docteur Lordat a justement apprécié ces causes. Il a vu un homme dont j'ai déjà cité l'observation, et chez lequel la crainte avait déja déterminé les premiers symptômes de cette maladie. Il remarque que ces affections sont très-souvent le triste résultat de l'oppression et de l'esclavage. M. Martin a vu l'exemple d'une jeune fille chez laquelle les symptômes de la lèpre se manifestèrent quelque temps après être tombée dans un puits, et avoir éprouvé la plus vive frayeur.

Des causes purement mécaniques peuvent déterminer des accidens absolument analogues à ceux de la lèpre tuberculeuse. Nous avons eu occasion d'observer à l'hôpital Saint-Louis la nommée Marie-Agnès Lequilien, tapissière, qui, six mois auparavant, avait été opérée d'un cancer au sein gauche. Le bras et l'avant-bras du même côté s'étaient successivement tuméfiés, et étaient devenus d'un volume et d'une pesanteur aussi considérables que dans l'éléphantiasis. La peau, prodigieusement tendue, faisait éprouver dans toute la longueur du membre un sentiment de constriction et de fourmillement, ensuite le membre devint insensible : il présentait plusieurs éminences larges, aplaties, et de forme variée, qui paraissaient tenir à une épaisseur plus considérable du chorion. On observait sur la peau des granulations, des rides, des gerçures, des dépressions telles qu'on les remarque dans l'espèce de lèpre que je viens d'indiquer.

Des résultats fournis par l'autopsie cadavérique des lépreux. N'espérons point puiser de grandes lumières dans les autopsies cadavériques. La lèpre se montre si rarement de nos jours, que l'occasion manque pour les pratiquer. Personne n'ignore que l'anatomie est à peine cultivée dans les lieux où

réside cette affection endémique. Jadis, lorsquelle infestait toutes les contrées de l'Europe, la superstition, l'ignorance, les préjugés, les vaines craintes, interdisaient aux gens de l'art les plus utiles recherches : je vais citer quelques faits qui ne sont pas sans intérêt.

Dans un savant mémoire présenté à la Faculté de médecine de Paris, M. le docteur Valentin fait mention de l'ouverture d'une femme, morte de la lèpre tuberculeuse, par M. Martin, chirurgien distingué de Vitrolles. Ni les viscères du thorax, ni ceux de l'abdomen, n'offrirent aucune altération remarquable. On disséqua avec soin les tumeurs sous-cutanées; ces tumeurs étaient des kystes contenant une sérosité gluante, et de couleur rougeâtre.

M. Larrey ayant ouvert le cadavre d'un militaire qui avait succombé à la lèpre, fut frappé du volume extraordinaire qu'avait acquis le foie; la couleur de ce viscère était considérablement altérée et rembrunie; il était d'une dureté extrême. La vésicule du fiel était pleine d'une bile très-épaisse. La rate était squirreuse. Il y avait un engorgement considérable dans les glandes du mésentère. On apercevait çà et là des tubercules très-durs, et qui avaient la consistance d'une matière gypseuse. Le tissu cellulaire, considérablement aminci, était parsemé de granulations plâtreuses et d'une couleur blanchâtre. La peau n'avait plus l'élasticité qui lui était propre; elle était dure et coriace comme le parchemin.

J'ai été témoin oculaire du fait qui va suivre. M. Ruette, ancien élève de l'hôpital Saint-Louis, excellent observateur, procéda, en ma présence, à l'autopsie cadavérique du nommé Arnout, mort de l'éléphantiasis, et dont j'ai cité l'observation. Voici les phénomènes dont nous crûmes devoir tenir compte : L'organe pulmonaire était dans une espèce de fonte purulente; la rate et le foie n'avaient point leur couleur ordinaire; le tissu de ces viscères était flasque et mollasse; la langue et tout le corps muqueux étaient parsemés de tubercules durs; il y avait de fortes adhérences entre les muscles et les tendons; les vaisseaux artériels étaient remplis d'un sang visqueux et noirâtre.

Cette observation se rapproche beaucoup de celle qui avait été faite par Schilling; il avait remarqué que toutes les fois qu'on amputait la jambe ou la cuisse à un lépreux, on n'avait pas besoin de lier l'artère crurale, ni de recourir aux styptiques, attendu que le jet du sang est très-faible. Schilling avait pareillement observé que la couleur du sang des lépreux était plus obscure, et comme noirâtre. Le sang des lépreux, recueilli dans des vases, n'offre qu'une très-petite quantité de sérum :

j'ai fait la même remarque sur le sang des scorbutiques à l'hôpital Saint-Louis.

Les os d'Arnout, que nous examinâmes de concert avec M. Ruette, étaient spongieux et ramollis. Ce genre d'altération s'observe fréquemment chez les lépreux. On n'y trouve aucun vestige de périoste. Leurs lamelles internes se séparent facilement les unes des autres; leur cavité ne contient plus de substance médullaire; ils ne forment, avec les tendons et les muscles, qu'une masse compacte et lardacée. On a vu des sujets chez lesquels le radius, le cubitus, le tibia et le péroné, les petits osselets des pieds, etc., étaient tellement réunis, adhérens et confondus, que le plus habile anatomiste pouvait à peine les démêler. C'est surtout à Schilling que l'on doit ces remarques.

Je dois consigner ici l'autopsie cadavérique d'un individu dont je rapporte l'histoire dans cette dissertation. J'ai déjà dit qu'il était mort après avoir parcouru toutes les périodes de l'éléphanthiasis. Nous procédâmes à l'ouverture du cadavre, qui présenta les phénomènes suivans : L'habitude du corps était blafarde, jaunâtre; le visage offrait des rides très-prononcées, surtout au front, et audessus des commissures des lèvres; les yeux dépourvus de cils et des sourcils; les paupières altérées par une matière puriforme, avec quelques croûtes irrégulières d'un jaune verdâtre; tous les poils du menton et des lèvres, en partie tombés; enduit fuligineux des gencives et de la langue; les bras, particulièrement le bras gauche, dépouillés de l'épiderme, laissaient le tissu muqueux à découvert, et semé de larges plaques gangréneuses; les ongles étaient desséchés et détachés; même disposition dans les extrémités inférieures, lesquelles étaient en partie infiltrées, et en partie phlogosées, etc. L'état intérieur n'était pas mieux. Les glandes de la peau étaient engorgées; les os du crâne étaient friables; point d'épanchement dans les ventricules du cerveau; seulement à sa partie postérieure nous avons remarqué un peu de sérosité accumulée entre l'arachnoïde et la pie-mère; le cerveau d'ailleurs très-sain; dans la poitrine, la plèvre était adhérente avec le poumon; le péricarde sain, sans épanchement dans sa cavité; le cœur plus volumineux d'un quart que dans l'état ordinaire; dans les ventricules, des portions polypeuses, offrant l'aspect et la consistance de la fibrine; pour ce qui est de l'abdomen, le foie était dans son état naturel, sans la moindre lésion; la vésicule très-distendue par une grande quantité de fluide jaunâtre, contenant en outre quelques calculs biliaires; le mésentère était parsemé de tubercules comme pierreux; les intestins, l'estomac, l'œsophage, le pharynx, le larynx étaient recouverts d'un enduit muqueux d'une couleur bleuâtre; la rate

était plus volumineuse et plus consistante que de coutume; le pancréas et les reins dans l'état sain, ainsi que les capsules et les uretères; la vessie était raccornie extraordinairement, au point qu'elle eût pu contenir à peine un œuf de poule; les membranes de ce viscère étaient devenues prodigieusement épaisses.

Vous comparerez cette série de dégradations observées à l'hôpital Saint-Louis, avec celles qui ont été l'objet des recherches de Schilling, de Raymond, de Lorry, de Laborde, de Bajon, de Vidal, de Valentin et autres auteurs qui se sont occupés avec zèle de cet intéressant sujet d'observation; vous y trouverez une analogie singulière dans les symptômes et dans les phénomènes, qui ne permet plus de confondre la place qu'il convient d'assigner aux lèpres dans les systèmes nosologiques.

Vues générales sur le traitement des lèpres. Tout est à rechercher, tout est à découvrir dans le traitement qui convient le mieux à la guérison des lèpres. En effet, comment cette affection serait-elle combattue avec succès dans des climats où règne un aveugle empirisme, où toute méthode curative est négligée, où l'on se complaît, pour ainsi dire, avec son mal, où l'on se familiarise avec ses symptômes, où l'on vit dans une ignorance complette des règles de l'art?

Ce qui est cause sans doute qu'on a encore si peu perfectionné les procédés curatifs des lèpres, c'est la persuasion où l'on est que cette maladie est incurable. J'ai déjà eu occasion d'observer que, dans presque tous les pays, on séquestre les lépreux, et qu'on les abandonne à leur malheureux sort. Cette mesure s'exécute même sur les nègres qu'on aurait intérêt de guérir et de conserver, ainsi que l'assure Bajon, ancien chirurgien-major de l'île de Cayenne. A peine voit-on se manifester chez eux quelques légers accidens, qu'on les renferme dans des cases séparées, et c'est là qu'on se contente de les nourrir pendant le reste de leur vie. Bajon ajoute même que lorsque les blancs sont atteints du *mal-rouge*, ou, ce qui est la même chose, de la lèpre tuberculeuse, ils n'osent révéler leur maladie à personne, et qu'ils la cachent aussi longtemps qu'ils le peuvent; alors même qu'elle se manifeste aux mains et au visage, ils restent indifférens et consultent rarement les personnes de l'art : ils ont plutôt recours à des arcanes, ou à des topiques insignifians, qui aggravent singulièrement leur position.

D'ailleurs la destruction d'un tel fléau exige communément un très-long espace de temps, et les malades manquent presque toujours de patience. L'anecdote suivante le prouve. M. Desgenettes, qui s'est couvert de gloire à l'armée d'Orient, par ses

lumières autant que par son intrépide courage, était un jour consulté par un Arabe lépreux de la caravane du mont Sinaï, qui, malgré sa dégoûtante infirmité, ne laissait pas de vaquer encore à des travaux pénibles. La peau de cet homme ressemblait à du cuir desséché; elle était toute couverte de cicatrices, parce qu'on avait déjà eu recours à l'application du feu. Le célèbre médecin que je viens de nommer lui parla d'abord d'un traitement préparatoire qui durerait environ trois mois : c'étaient des bains tièdes et quelques préparations opiacées. *Trois mois!* répondit l'Arabe impatienté, *je pensais qu'à l'aide de quelque charme tu me soulagerais promptement; je veux, avant que le soleil se lève trois fois, être hors de l'Égypte.*

On voit, d'après ce que je viens de dire, d'où vient que si peu d'individus guérissent de cette horrible maladie. Bien loin de ralentir leur zèle, les praticiens doivent donc fortifier le courage des lépreux; ils ne doivent pas néanmoins leur dissimuler le danger qui les menace, et combien il faut de persévérance dans l'observation des lois diététiques et des remèdes que l'art prescrit. Cette observation est si nécessaire, qu'il est souvent arrivé que les malades tombaient dans le désespoir au moment où la nature était sur le point de reprendre son énergie et son pouvoir.

Un traitement aussi difficile que celui de la lèpre exige nécessairement quelques moyens préparatoires; il importe, en conséquence, de rechercher quelles sont les causes qui ont pu la faire naître. Si cette maladie dépend de la violation du régime, il ne faut donner aux lépreux qu'une nourriture saine et de bonne digestion. Le savant et laborieux M. Roussille-Chamseru, auteur du Rapport sur le *mal-rouge* de Cayenne, a judicieusement insisté sur la nécessité de changer les alimens du malade, et de ne lui administrer qu'une nourriture fort douce, etc. Si la malpropreté la développe, on placera le malade en bon air, etc. La plupart des affections lépreuses n'étaient produites autrefois que par l'oubli des règles de l'hygiène, par la disette du linge, etc. On doit obvier à ces diverses causes avant de commencer un traitement.

Comme il est constant que la lèpre est fréquemment entretenue par des influences locales et atmosphériques, il est parfois nécessaire de faire passer les lépreux dans d'autres pays : c'est ainsi qu'il serait utile de transporter ailleurs ceux de Vitrolles. Une jeune dame est arrivée de Saint-Domingue à Paris avec les premiers accidens de la lèpre tuberculeuse : son corps était souillé de taches et de pustules rougeâtres. Il est digne d'observation que le mal n'a plus fait de progrès, et qu'il est au contraire sensiblement diminué depuis qu'elle habite un climat

tempéré. Un des grands moyens pour la réussite d'un plan de traitement, serait donc de faire voyager les lépreux et de les placer sous un nouveau ciel. D'ailleurs, il est hors de doute que le mouvement doit singulièrement seconder l'action des divers remèdes, puisque rien ne peut contribuer davantage à rétablir la transpiration.

Il paraît que, dans le traitement des lèpres, le froid entrave puissamment la marche et l'activité des efforts de la nature : aussi a-t-on constaté, par l'expérience, que les remèdes qu'on administre pendant l'hiver sont plus nuisibles qu'utiles; qu'ils suscitent le dévoiement, la faiblesse, les spasmes, sans jamais apporter le moindre soulagement.

Ce qui déconcerte le médecin dans le traitement des maladies lépreuses, c'est qu'il survient parfois d'autres maladies qui peuvent être considérées comme des épiphénomènes : telles sont les fièvres inflammatoires et adynamiques, les petites véroles, etc. Dans ce cas, il est urgent de remédier aux symptômes de la maladie aiguë; on a recours sans délai aux antiphlogistiques : c'est le précepte que donnent les praticiens exercés. Si la fièvre est d'un genre très-putride, on a recours aux antiseptiques les plus forts. On met à contribution l'écorce du Pérou. Il n'est pas rare de voir les mouvemens fébriles être très-favorables à la curation de la maladie lépreuse. Il n'en est pas de même lorsque la lèpre se complique avec d'autres maladies chroniques, particulièrement avec des maladies qui atteignent plus ou moins profondément les glandes et le système lymphatique; ces affections se fortifient alors l'une par l'autre, et les lépreux sont dans un danger imminent.

Du traitement interne employé pour la guérison des lèpres. On est dans un grand embarras quand on veut déterminer quels sont les remèdes intérieurs qui conviennent dans le traitement des diverses lèpres : on n'a rien acquis de positif sur ce point. Il faudrait, dit Pallas, que ces maladies fussent observées, pendant plusieurs années, par des médecins instruits; alors on parviendrait peut-être à arrêter leurs funestes progrès et à les détruire entièrement. Je l'ai déjà fait remarquer, la lèpre semble ne s'être développée, jusqu'à ce jour, que sur le sol de l'empirisme; aussi l'a t-on traitée sans méthode et sans discernement. Pour trouver, en conséquence, les remèdes les plus propres à combattre ses accidens, n'est-il pas utile de bien noter les cas dans lesquels la nature a agi salutairement, et a triomphé de l'intensité du mal? Il faut connaître les procédés curatifs que le hasard a fournis; car c'est ainsi que la plupart des remèdes ont été découverts, et qu'on est parvenu à perfectionner le traitement de presque toutes les maladies.

En attendant que l'expérience ait mieux prononcé, je me bornerai à citer quelques faits. Nous avons déjà parlé plusieurs fois du nommé Fourrat, chez lequel la lèpre s'était portée au plus haut degré d'intensité. Lorsqu'il arriva de l'Égypte en France, il était dans un état de maigreur difficile à décrire; ses yeux étaient caves et plombés; ses lèvres étaient grosses et livides; ses fosses nasales gonflées; son visage était sillonné par des rides hideuses; son haleine était empestée; ses mains et ses pieds engourdis et presque insensibles; sur ses genoux et sur ses coudes, s'élevaient des croûtes tuberculeuses qui recouvraient des ulcères affreux; le malade était dévoré de mélancolie : tel était son état, lorsque M. Larrey entreprit de le traiter. On lui administra d'abord quelques légers laxatifs; il fut mis ensuite à l'usage d'une décoction de racine de bardane et de patience. Le matin, Fourrat prenait du vin de quinquina à des doses plus ou moins fortes; le soir, on lui administrait une petite dose de sirop de salsepareille, pour provoquer la transpiration, et, pour apaiser les douleurs de la nuit, le camphre et l'opium trouvaient leur emploi. Parfois on substituait à ces moyens quelques sudorifiques plus actifs, comme, par exemple, le soufre doré d'antimoine, etc. On donnait des extraits amers : celui de fumeterre était préféré. Quant aux ulcères, on avait d'abord provoqué la chute des croûtes par des applications émollientes, et les pansemens se faisaient avec la pommade anodine. Quelque temps après, M. Larrey eut besoin de recourir au cautère actuel, pour rétablir la sensibilité dans les parties qui environnaient les ulcères lépreux, etc. C'est par ces moyens simples que Fourrat parvint, dans la suite, à une entière guérison. Depuis ce temps, les cicatrices dont tout son corps est parsemé, sont restées fermes et solides.

Au surplus, dans une matière aussi nouvelle et aussi peu avancée que la lèpre, chaque médecin a, pour ainsi dire, proposé sa recette, sa plante ou son remède de préférence. Schilling préconise la décoction d'un bois et d'une racine qu'on appelle *tondin*, et que l'on dit appartenir au genre des paulinia; c'est un arbrisseau qui croît dans les marais de la colonie de Surinam, et qui est remarquable par son amertume et son astringence. En Crimée, on cherche à guérir cette maladie avec la décoction d'une espèce de raisin de mer (*anaspis aphylla*), qui vient dans ce pays, ainsi que sur les bords du Jaik, où il a été employé de même, mais sans succès.

Toutes les plantes toniques et sudorifiques ont été citées avec éloge. On a loué avec exagération la saponaire, la salsepareille, la contrayerva, la serpentaire de Virginie, la zédoaire, etc.

Odhélius recommande le *ledum palustre*; Callisen le trèfle d'eau, et l'écorce d'orme pyramidal; Crichton, médecin de l'hôpital de Westminster, a procédé à quelques essais sur les effets de la douce-amère, et il assure avoir obtenu les plus grands succès de l'administration de cette plante. M. de Pons a vu guérir à Saint-Domingue une maladie qui avait tous les caractères de la lèpre. Le malade avait le corps couvert de pustules, et les phalanges de ses doigts rongées, les ongles s'en détachaient déjà. Un régime convenable et un sirop composé de sassafras, de gaïac, de salsepareille et de squine, firent disparaître tous ces hideux symptômes. Dans l'espace de deux mois, le malade recouvra une santé parfaite. Cette cure honorable fut dirigée par M. Raiffer, médecin français.

Le docteur Mangor, qui s'est beaucoup occupé de la radesyge, ou lèpre du Nord, donnait six grains d'extrait de ciguë à prendre deux fois par jour; il soumettait en même temps les malades à une diète très-rigoureuse. Bruce, dans son Voyage en Nubie et en Abyssinie, fait mention des expériences qu'il a inutilement tentées avec l'extrait de ciguë préparé à la manière de Stork. Il rapporte lui-même qu'il eut occasion de voir dans une maison voisine de la sienne, un homme affecté de l'éléphantiasis, et qu'il fut à même de l'observer consécutivement pendant deux années; c'est alors qu'il fit l'essai de ce remède, soit extérieurement, soit intérieurement, d'après l'indication du célèbre Russel, médecin d'Alep, sans procurer le moindre soulagement au malade : les expériences furent faites dans l'Abyssinie. Bruce, pendant son séjour à Gondar, avait obtenu du roi et du raz Michael la permission de procéder à tous les essais qu'il jugerait convenables, afin d'éclaircir ce point intéressant de médecine pratique.

Pour combattre une maladie aussi terrible que la lèpre, il est probable néanmoins qu'on pourrait tirer quelque parti des plantes vénéneuses, si on était fixé sur leur mode d'administration. Le fait suivant prouve que leur action perturbatrice serait d'une grande utilité. M. de Sainte-Croix a ouï dire dans l'Inde qu'un malheureux lépreux souffrait tant, qu'il avait résolu de se détruire. Il eut recours, pour y parvenir, aux branches d'une espèce de tithymale, dont le suc laiteux et corrosif passe dans le pays pour un poison très-violent. Au lieu de trouver la mort, il éprouva une commotion extraordinaire qui fit disparaître la lèpre.

Depuis fort longtemps on avait vanté les effets de la teinture de cantharides pour le traitement de la lèpre; mais M. Robert Willan, qui l'a combinée avec l'écorce du Pérou, prétend n'en avoir retiré aucun effet avantageux. N'est-ce pas ici le cas de

parler d'un médicament dont l'administration inspirait d'abord de vives craintes, et que les médecins de l'Inde ne craignaient pas d'opposer aux progrès dévastateurs de l'éléphantiasis? c'est l'arséniate de potasse qui forme la base de la solution si connue de Fowler. Les docteurs John Redman Coxe et Thomas Girdlestone affirment avoir opéré des cures merveilleuses par cette préparation : la dose est de dix ou douze gouttes, qu'on augmente successivement, et qu'on administre dans un véhicule quelconque. Quelques praticiens ont proposé l'arséniate de soude, qu'on fait dissoudre dans quelque eau spiritueuse, comme l'eau de fenouil, de menthe, etc. Je ne puis dire à quel point ce remède a pu être favorable, j'ignore sur quels faits s'appuient de semblables observations.

On ne s'est pas contenté de recourir aux sels neutres arsénicaux. On a osé introduire l'arsenic même dans les diverses recettes qu'on a proposées pour combattre un mal aussi redoutable que la lèpre. Je crois devoir consigner ici l'extrait d'un mémoire persan, rédigé par le fils du médecin de Thamas-Kouli-Kan. Il avait accompagné ce célèbre conquérant dans son expédition fameuse pour l'Indoustan, et, il raconte lui-même comment ce secret lui fut révélé. Ce fut, dit-il, en 1783, qu'il reçut la visite du sage Maulavi-Mir-Muhamet Hussai'n, homme très-versé dans toutes les connaissances utiles, lequel était accompagné de M. Richard Johnson, et se rendait de Lac'hnan à Calcuta. Il se fit un plaisir de communiquer à l'auteur du mémoire que je cite, une ancienne formule des médecins hindous, qu'il disait n'être pas seulement utile pour combattre le jud'ham ou éléphantiasis, mais encore toutes les maladies lymphatiques du même genre. La préparation s'effectue ainsi qu'il suit. On prend un tolà (cent cinq grains) d'arsenic blanc nouvellement préparé, et six fois autant de poivre noir; on les triture et pulvérise ensemble pendant quatre jours consécutifs dans un mortier de fer; on les réduit ensuite en poudre impalpable dans un mortier de pierre, avec un pilon de même matière, et on ajoute une quantité suffisante d'eau pure pour composer des pilules de la grosseur d'un grain d'ivraie, ou d'un petit pois : on en prend une soir et matin, dans une feuille de bétel ou dans de l'eau froide. Le fils du médecin de Thamas-Kouli-Kan, conformément aux conseils de son savant et respectable ami Maulavi-Mir-Muhamet Hussai'n, l'administra à plusieurs malades très-dangereusement atteints. Dieu est témoin, ajoute-t-il, qu'ils se trouvèrent mieux, qu'ils furent complétement guéris, et qu'ils sont maintenant vivans, à l'exception d'un ou deux qui moururent par d'autres accidens. On peut consulter les faits qu'il rapporte au sujet de plusieurs individus qui ont été rapidement guéris du jud'ham par l'em-

ploi d'un tel remède. *Extraits of Asiatic Researches, or Transactions of the society instituted in Bengal, for inquiring into they history and antiquities, the arts, sciences and litterature of Asia.*

Quelquefois les moyens les plus doux sont plus efficaces que les remèdes énergiques dont nous venons de parler. A l'Ile de France, un individu attaqué de la lèpre ayant ouï dire que l'île déserte et sablonneuse (Diego Garcias) abondait en tortues de mer, s'y transporta, dans l'idée que les bouillons faits avec la viande de ces animaux, et qui passent pour être antiscorbutiques, pourraient opérer sa guérison. La tradition ajoute qu'au bout de quelques mois il fut effectivement rétabli; tous les jours, dit-on, il prenait un bain de sable qui provoquait une sueur abondante. Les matelots attaqués du scorbut en revenant des Indes-Orientales, ont recours au même remède à l'île déserte de l'Ascension, qui fournit beaucoup de tortues, dont le bouillon leur est prodigué. On a donné trop d'éloges à la chair de vipère ou de lézard, qui n'agit pas mieux en pareil cas que la chair de poulet. Les eaux d'orge, de gruau, etc., sont très-convenables.

Un changement total dans la nourriture peut opérer une révolution salutaire et procurer la guérison. Casal parle d'une femme lépreuse qui se mit à désirer et à rechercher avec soin le beurre de lait de vache; elle vendait tout ce qu'elle avait pour en acheter et s'en nourrir. Ce régime fit disparaître tous les symptômes. J'ai vu, du reste, un homme atteint d'une dartre squammeuse incurable, que la diète lactée soulageait insensiblement aussitôt qu'il s'y soumettait; ce qui prouve qu'on pourrait tirer un grand parti du régime.

Du traitement externe employé pour la guérison des lèpres. Il faut mettre à la tête des moyens externes qu'on peut employer avec le plus d'avantage pour la guérison des lèpres, les bains tièdes et émolliens dont Raymond faisait un fréquent usage. Russel accordait la préférence aux bains de mer, Lorry recommandait les bains de vapeur. C'est ici le lieu de répéter les grands éloges qu'on s'accorde à donner aux eaux sulfureuses de Barège, de Bagnère de Luchon, etc. Un homme agé d'environ quarante ans, atteint d'une lèpre squammeuse commençante, vint réclamer mes soins à Paris : je lui conseillai les eaux sulfureuses de Tivoli. Il fut d'observation authentique, qu'à mesure qu'il prenait des douches, la peau devenait plus souple, et les symptômes extérieurs s'évanouissaient. Cet homme partit à peu près guéri; seulement il est vrai de dire que sa peau conservait une certaine disposition à s'exfolier. J'ignore si l'hiver aura produit une rechute.

Les médicamens qui sont les plus propres à la guérison des

lèpres sont, sans contredit, ceux qui sont les plus propres à rétablir la transpiration. A l'hôpital Saint-Louis, nous employons les bains fumigatoires sulfureux, les bains de vapeur, etc. Quoique les bains tièdes conviennent principalement pour remplir ce but, on a observé avec raison qu'il fallait en user avec une extrême prudence; car, si la lèpre est parvenue à son plus haut degré d'intensité, les malades ne peuvent guère les supporter sans de grandes anxiétés, des lassitudes, des palpitations, des spasmes, des convulsions, etc. J'ai voulu faire administrer des bains à une jeune lépreuse qui se trouvait à l'hôpital Saint-Louis; elle souffrait davantage, et pouvait à peine s'y soutenir.

M. Lordat a proposé récemment l'usage des frictions mercurielles pour la curation de l'éléphantiasis; son dessein, dit-il, était de relever l'activité du système absorbant, et de dégorger ainsi le tissu cellulaire. Un semblable moyen avait été d'abord discrédité. M. Lordat pense effectivement que, dans quelques circonstances, il a pu renforcer la disposition scorbutique: peut-être ce remède réussirait-il, si l'on prenait des précautions qui ne sont pas encore bien déterminées. J'ai lu quelque part qu'à Orenbourg on provoqua la salivation chez un cosaque qui était à mi-terme de sa maladie, ce qui lui fit rendre une grande quantité de sang. La lèpre avait paru diminuer; mais ce cosaque, livré à lui-même, reprit son service ordinaire, et le mal reparut avec plus de violence. J'ai voulu faire l'essai des frictions mercurielles sur une jeune lépreuse dont j'ai eu occasion de parler dans le cours de cette dissertation. A chaque friction, la malade éprouvait de forts accès de fièvre qui m'empêcherent de continuer; je me bornai alors à des frictions pratiquées sur toute la peau, avec un linge imprégné de la fumée de soufre, comme l'avait jadis conseillé Boerhaave en semblable occasion, pour une femme atteinte de la lèpre squammeuse.

Il importe d'avoir un soin particulier des ulcères lépreux, que l'on pourra panser avec la teinture de myrrhe, celle d'aloës, etc.; on use aussi de la décoction de quinquina ou de quelque bois aromatique. On interdit l'onguent mercuriel; mais quelques médecins anglais indiquent l'onguent de goudron; l'on fait en même temps usage des lotions aqueuses ou saturnines fréquemment renouvelées. Quand l'épiderme se régénère, il convient de fortifier l'organe cutané par des lotions spiritueuses, et de pratiquer des embrocations sur toute la surface du corps. Au surplus, je n'en dirai pas davantage sur une matière de cette importance; j'imiterai la prudence d'un célèbre praticien de nos jours, et je dirai comme lui : *Nos nostrum his de rebus donec certior experientia loquatur, suspendimus judicium.* (ALIBERT)

HOLTZACH (cosmus), *Lepræ experimentum et examen;* in-4°. *Tiguri*, 1558.

PALMARIUS (petrus), *Historia leprosæ mulieris sanatæ;* in-4°. *Parisiis*, 1608.

SALZMANN, *Dissertatio theoriam medicam lepræ verè dignoscendæ proponens;* in-4°. *Argentorati*, 1620.

HELVETIUS, *Dissertatio de Græcorum leprâ;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1678.

SCHMIDT, *Dissertatio de leprâ, unguibus monstrosis proditâ;* in-4°. *Ultrajecti*, 1696.

THOMASIUS, *Dissertatio de leprâ Græcorum et Judæorum;* in-4°. *Basileæ*, 1708.

GUSEEL, *Dissertatio de leprâ cutis Hebræorum;* in-4°. *Franecqueræ*, 1709.

WEDEL (georg. wolfg.), *Programma de leprâ in sacris;* in-4°. *Jenæ*, 1715.

RUSMEYER, *Dissertatio de leprâ mosaïcâ seu legali;* in-4°. *Gryphisvaldæ*, 1723.

SCHMIEDEL, *Dissertatio de leprâ;* in-4°. *Erlangæ*, 1750.

Réimprimée dans la Collection des thèses médico-pratiques de Haller; tom. VI, n. 194.

LINNÉ (carolus), *Dissertatio de leprâ;* in-8°. *Upsalæ*, 1760. Voyez *Amœnitat. academic.*, t. VIII, n. 131.

SCHILLING, *Dissertatio de leprâ;* in-4°. *Lugduni Batavorum*, 1778.

Réimprimée dans la collection de Baldinger, t. III, n. 1.

On trouve une analyse de cette dissertation dans les Commentaires de Leipzig; t. XXIII. p. 424.

ARBOE (nicolas), *Afhandling om Radesygen;* c'est-à-dire, Traité sur la lèpre (de Norwège); in-8°. *Copenhague*, 1792.

MANGOR (af. c. e.), *Underretning om Radesygens Kiendetege;* c'est-à-dire, Instruction sur les signes diagnostics de la lèpre (de Norwége); in 8°. *Copenhague*, 1792.

BONORDEN, *Dissertatio. Lepra squamosa;* in-8°. *Halæ*, 1795.

MUEHLERT (joh. carl.), *Bidrag til oplysning om Radesygen Natur;* c'est-à-dire, Contribution pour servir à éclairer sur la nature de la lèpre (de Norwège); in-8°. Copenhague, 1799.

AHLEFELD, *Dissertatio. Lepræ historia, et leprosorum nuper observatorum historiæ binæ;* in-4°. *Giessæ*, 1800.

AUTENRIETH, *Dissertatio. Observata quædam in historiam lepræ;* in-4°. *Tubingæ*, 1805. (V.)

LÉPREUX, adj., *leprosus*, qui est atteint de la lèpre, qui a rapport à la lèpre; un lépreux, une affection lépreuse.

La lèpre est une des maladies les plus anciennes dont l'histoire fasse mention. Ce n'est pas seulement par des traditions qu'on sait qu'elle a fixé de tout temps son siége principal sur les bords du Nil; car les livres de Moïse, l'un des monumens historiques dont l'antiquité paraît être la plus reculée, nous apprennent que le peuple d'Israël en était déjà affecté lorsqu'il s'enfuit d'Egypte en Arabie, vers l'an 2450, en calculant l'âge du monde d'après l'ère vulgaire. Manethos, qui écrivait douze cents ans après cette époque, et plusieurs historiens depuis lui, Justin entre autres, assurent même que ce fut la lèpre dont ils étaient affectés, qui fit chasser les Hébreux de l'Egypte

(*Apud Ælian. Hist. animal.*, x, 16, p. 214, *ed. Gesn.* — *Conf. Plutarch. Sympos.* IV, qu. 5, p. 175. *Tacit. Hist.*, v., 4. *Cunaeus*, *De rep. Ebræor*, II, 24, p. 368. *Jo. Sim. Lindinger*, *De Ebraeor. vet. arte medicâ*, p. 27.). Si l'on était curieux de vérifier ce point peu important de l'histoire, on pourrait consulter Josèphe, qui s'efforce de justifier ses compatriotes du reproche qu'on leur adressait (*Antiq. judaic.*, III, 11. *Contra Apionem*, l. 28-31). Ce qu'il nous importe seulement ici de savoir, c'est que pendant les cent trente-quatre années que le peuple de Dieu passa en captivité chez les Egyptiens, suivant les calculs du savant Michaelis et de plusieurs autres critiques modernes, il y contracta la lèpre, ou que, s'il était déjà atteint auparavant de cette épouvantable plaie, il ne put parvenir à s'y en débarrasser. Plus de trois mille ans se sont écoulés depuis cette émigration célèbre jusqu'à Prosper Alpin, et cependant cet écrivain nous peint encore les fertiles plaines arrosées par le Nil comme la patrie de la lèpre (*De medicinâ Ægyptiorum*, t. I, p. 25.— *Conf. Cartheuser*, *De morb. end.*, p. 258). Nous verrons dans la suite que son témoignage est parfaitement en accord avec celui de Thévenot (*Voyag.*, t. I, p. 834) et de divers autres voyageurs plus récens. Si les réglemens diététiques en vigueur chez les anciens Egyptiens, et spécialement dans la caste sacerdotale, n'étaient pas tous relatifs à cette maladie, comme le pense Paauw (*Recherches sur les Egyptiens et les Chinois*, c. 3), au moins était-on généralement persuadé, du temps de Lucrèce, que l'éléphantiasis ne se rencontrait pas ailleurs que sur les bords du Nil. On n'en peut douter d'après ces vers du poète philosophe (*De rerum naturâ*, lib. VI):

Est elephas morbus, qui, propter flumina Nili
Gignitur, Ægypto in mediâ, neque praeterea usquam.

Les suivans, de Quintus Serenus Sammonicus (*De medic.*, n. 11, p. 417. *Coll. Steph.* — *Conf. Foesius*, *OEcon. Hipp.*, p. 198):

Elephas morbus tristi quoque nomine dirus,
Non solum turpans infandis ora papillis,
Sed cita præcipitans funesto fata veneno.

Et ceux de Macer (*De virib. herbar. v. Nepeta*, v. 13, p. 35, *ed. Jo. Atrociani*, 1530):

Est lepræ species, elephantiasisque vocata,
Quæ cunctis morbis major sic esse videtur,
Ut major cunctis elephas animalibus exstat.

annoncent combien elle était redoutée.

Pline (*Hist. nat.*, lib. XXVI, c. 5) et Marcellus Empiricus (*De medic.*, c. 19) assurent que cette affection était entière-

ment propre à l'Egypte. Ils disent que non-seulement elle s'y rencontrait chez le peuple, mais encore qu'elle y attaquait souvent les rois eux-mêmes; ce qui la rendait doublement funeste à la nation, parce que les princes, pour s'en délivrer, avaient coutume de se baigner dans le sang humain. Peut-être y a-t-il dans cette assertion autant d'exagération que dans tout ce qu'on nous débitait sur le compte des personnages distingués de la Russie, avant que nous ayons eu la funeste occasion de faire une connaissance trop intime avec les peuples relégués par la nature sous les glaces voisines du pôle. Pline met encore au nombre des maladies endémiques en Egypte la dartre lépreuse, appelée mentagre, pour la guérison de laquelle on faisait alors venir des médecins de cette contrée, et dont la propriété contagieuse détermina Tibère à abolir par une ordonnance la coutume, répandue parmi les Romains, de ne s'aborder qu'en s'embrassant. Galien (*Art. cur. ad Glauc.*, II, 10), et, longtemps après lui, Avicenne (*Can. ed. Venet.*, 1555, in-fol., lib. IV, fen. III, tr. III, c. I), attribuaient très-expressément la fréquence de cette maladie dans la ville d'Alexandrie à l'influence du climat et de la nourriture. *Et quando aggregatur caliditas aëris cum malitiâ cibi*, ce sont les expressions du médecin persan, *et ejus essentia ex genere piscium, et carne salitâ, et carne grossâ, et carnibus asinorum, et lentibus, procul dubio est, ut eveniat lepra, sicut multiplicatur in Alexandriâ.* De pareilles idées doivent toujours être signalées avec soin; ce sont comme autant d'étincelles qui brillent au milieu de la nuit des préjugés.

L'auteur de l'ancien poème oriental connu sous le nom de livre de Job, qu'il ait été Syrien ou Iduméen, connaissait fort bien la lèpre. On a souvent agité la question de savoir quelle était la maladie du héros de ce poème. Depuis Origène, on soupçonnait que ce pourrait bien être la lèpre. Michaelis a mis cette conjecture au rang des vérités incontestables (*Einleitung in der Schr. des alten Bundes*, I, §. 10, p. 56). Ce n'est donc pas sans raison qu'Oedmann avait déjà comparé cette affection au mal de la Crimée (*Sammlung aus der Naturkunde zur Erklaerung des Heiligen Schrifts*, I, p. 102).

On n'est pas en droit d'exiger d'un poète, qu'en décrivant une maladie, il la peigne aussi fidèlement qu'un médecin devrait le faire; cependant tous les symptômes, en grand nombre, dont il est fait mention dans le livre de Job, et qui y sont décrits d'une manière si lugubre sous le nom collectif de *Hêreph*, paraissent appartenir à la lèpre. *Satan percussit Job ulcere pessimo, a plantâ pedis usque ad verticem ejus* (cap. II, 7); *qui testâ saniem radebat, sedens in sterquilinio* (*ibid*, 8); *nocte os meum perforatur doloribus, et qui me comedunt*,

non dormiunt (cap. xxx, 17); *cutis mea denigrata est super me, et ossa mea aruerunt præ caumate* (cap. xxx, 30); *pelli meæ, consumptis carnibus, adhæsit os meum, et derelicta sunt tantummodo labia circa dentes meos* (cap. xix, 20); *halitum meum exhorruit uxor mea* (*idem*, 17); *interiora mea efferbuerunt absque ullâ requie* (cap. xxx, 27); *induta est caro mea putredine et sordibus pulveris, cutis mea aruit et contracta est* (cap. viii, 5); *quamobrem elegit suspendium anima mea, et mortem ossa mea* (cap. vii, 15); *si sustinuero, infernus domus mea est, et in tenebris stravi lectulum meum* (cap. xviii, 13).

En réunissant et rapprochant ces différens passages, ainsi que plusieurs autres dont nous croyons inutile de parler ici, on peut en former, avec Sprengel, le tableau suivant : La maladie consistait en des croûtes d'un mauvais caractère, accompagnées de grandes douleurs dans l'intérieur du corps et d'insensibilité de la peau. Elle débutait par un prurit insupportable dans les doigts et dans les mains. Il se manifestait ensuite des taches bleuâtres, rougeâtres ou noirâtres. Ces taches sont entièrement noires dans Job. Les doigts des mains et les pieds se tuméfiaient, et acquéraient des dimensions énormes. Les os étaient enfin attaqués, et des membres entiers se détachaient du corps. Le visage se décomposait, et prenait une forme bizarre. Les poils tombaient partout; la voix devenait rauque. Le malade était accablé d'idées noires, et tombait dans une mélancolie profonde; il désirait la mort avec ardeur, pour mettre fin à tous ses maux.

Quoi qu'ait pu dire Pierre Antoine Perenotti di Cigliano (*Storia generale e raggionata dell' origine, dell' essenza o specifica qualità dell' infezione venerea, di sua sede ne' corpi, e de' principali suoi fenomeni; Torino*, 1788, in-12), qui prétend qu'on doit rapporter la maladie de Job à la syphilis, on voit de suite qu'il serait difficile de rattacher ces traits épars à une autre affection qu'à la lèpre, tant redoutée dans l'Orient, et que le poète appelle, d'un nom si énergique, le fils aîné de la mort. Quant à l'espèce dont il s'agit proprement dans cet ancien livre, les avis ont été singulièrement partagés sous ce rapport. Il ne paraît cependant pas douteux, comme le fait remarquer Hensler avec sa sagacité ordinaire, qu'il ne s'agisse en aucune manière de l'éléphantiasis sèche ou ulcéreuse. L'auteur ne parle en effet nulle part de ces hideux tubercules qui défigurent si horriblement les malades, et on ne peut pas même supposer qu'entrant dans de pareils détails, il ait négligé de relater une circonstance aussi propre à donner une teinte encore plus lugubre à son tableau. D'ailleurs, l'éléphantiasis, surtout lorsqu'elle a atteint son dernier terme, est

accompagnée d'une perte totale de la sensibilité, qui a passé dans tous les temps pour en être le caractère le plus éminemment distinctif. Or le héros de Job était tourmenté par d'insupportables démangeaisons et par des douleurs atroces. Ces deux circonstances, jointes à celle de l'existence sur tout le corps de larges croûtes noires imbibées de suppuration, indiquent suffisamment le plus haut degré de la lèpre crustacée, les ψωρα et λεπρα des Grecs, qui sont probablement le *cheres* des Hébreux, de même que l'αγριον d'Origène se rapporte à la lèpre crustacée, et non point à la tuberculeuse.

Dans le nombre des lois que Moïse donna aux Israélites, au sortir de la captivité d'Egypte, il s'en trouve plusieurs relatives aux précautions à prendre pour prévenir la propagation des maladies impures que les sexes se communiquent en ayant commerce l'un avec l'autre, et qui sont susceptibles de se transmettre à la postérité. Il fallait que ces maux fussent bien communs chez le peuple de Jehovah, pour exiger des réglemens aussi sévères. Quoi qu'il en soit, tous les détails dans lesquels Moïse a cru nécessaire d'entrer à leur égard feraient encore aujourd'hui honneur à la perspicacité d'un médecin habile. Le législateur énumère d'abord les accidens qui ont coutume de se manifester avant que la lèpre confirmée se déclare. Son *bohak* est l'αλφος d'Hippocrate; *seeth*, le φακος; *saphachath* et *misphachath*, le λειχην; et *bahereth*, la λευχη. On voit donc que l'espèce dont il parle est la leucé des Grecs (*Cartheuser, De morbis endemicis*, §. v, p. 273), appelée tout simplement lèpre dans la version des Septante. La description qu'il en donne est sans contredit une des plus exactes que nous possédions. On a souvent été étonné que cette espèce soit la seule dont il fasse mention; mais, comme le fait encore remarquer Hensler, Moïse n'était point médecin, et n'écrivait point un manuel de pathologie. En sa qualité de légiste et de législateur d'un peuple ignorant, il ne devait fixer l'attention publique que sur les maux redoutables par les suites qu'ils entraînent, mais susceptibles toutefois d'être confondus dans le principe avec d'autres affections moins dangereuses ou même tout à fait innocentes. Or la lèpre squammeuse se trouvait précisément être la seule qui fût dans ce cas. La tuberculeuse, ou l'éléphantiasis, entraînait des accidens qui eussent suffi à l'œil le moins exercé pour la reconnaître. De ce que Moïse garde le silence sur ce qui la concerne, il ne faut donc pas conclure qu'elle était inconnue aux Israélites; ce serait raisonner contre l'analogie et contre toutes les probabilités historiques. (Consultez *Jo. Sim. Lindinger, De Ebraeor. vet. art. medicâ*, P. I. §. 13).

Nous ne retracerons point ici le texte de la loi mosaïque (*Levitic.*, c. 13); il est assez connu pour que nous puissions nous en

dispenser. Remarquons seulement que les dispositions en furent observées dans la suite avec la sévérité la plus rigoureuse. Les lépreux se tenaient hors des portes de Jérusalem, et demandaient de loin au gardien ce dont ils avaient besoin. Du temps encore de Jésus-Christ, il y avait en Palestine des lépreux, que la Vulgate appelle λεπροι, et qui étaient obligés de rester hors des portes de la ville. Lactance les nomme *leprosi* et *elephantiaci*. Arnobe donne à leur maladie une épithète vraisemblablement plus convenable, celle d'*albicantes vitiligines*. Tant de rigueur, qui pourrait surprendre, était cependant nécessaire, car Schilling (*De lepra*, p. 161) dit expressément qu'il suffit d'une seule tache sur le corps d'un homme pour communiquer la maladie à un grand nombre de personnes avec lesquelles cet individu aura commerce.

L'histoire de Naaman démontre que la lèpre existait alors aussi dans le nord de la Syrie, à Damas, et que, comme aujourd'hui, les eaux du Jourdain passaient pour jouir de vertus spécifiques contre cette affection. Cependant il paraît qu'elle n'était pas aussi cruelle dans cette contrée qu'en Palestine, ou du moins qu'elle s'y voyait plus rarement, et inspirait par là moins de terreur, puisque le roi de Syrie ne craignait point de s'entretenir avec Naaman malade; ce qui était défendu sévèrement chez les Israélites. Au reste, Josèphe nous apprend que, chez certaines peuplades, les lépreux, loin d'être méprisés et chassés de la société, étaient au contraire les objets d'une vénération spéciale, qu'on les revêtait des premières dignités civiles et militaires, et qu'on leur accordait l'entrée dans les temples (*Antiq. judaic.*, III, II). Nous ne tarderons pas à voir la même superstition s'introduire en Occident, et s'y allier, par une bizarrerie inexplicable, à tout ce que la superstition peut imaginer de plus barbare.

Les côtes de la Syrie ne devaient pas être non plus exemptes de la lèpre, puisque les Tyriens, qui les habitaient, tiraient leur origine de l'Égypte, et commerçaient avec toutes les nations maritimes du monde alors connu. Cette conjecture se trouve en quelque sorte confirmée par un passage des *Prorrhétiques* d'Hippocrate, qui est à la vérité un peu obscur, et qu'on a interprété de plusieurs manières différentes. En effet, les uns lisent dans ce passage φοινικη νυσος, et les autres φθινικη νυσος. Quoique la seconde version présente un sens intelligible, la première, adoptée par Galien (*Explanat. voc. Hipp.*, *ed. Frantz*, p. 592), paraît préférable. Le sentiment du médecin de Pergame est aussi celui de Foës et de Van der Linden. Interprété de cette manière, le passage du vieillard de Cos se rapporte à la lèpre crustacée, et il ne présente rien qui puisse choquer le moins du monde la vérité historique.

Plus de mille années après Moïse, la lèpre régnait, au rapport de Ctésias et d'Hérodote, chez les anciens habitans de la Perse, au nord-est de la Syrie. Tout individu qui en était atteint ne pouvait habiter dans les villes, et on faisait défense à qui que ce fût d'entretenir des relations avec lui. Plutarque nous apprend cependant qu'Artaxerxe aimait à l'excès sa sœur et épouse Atossa, quoiqu'elle eût tout le corps couvert d'une lèpre blanche.

Au commencement de l'ère chrétienne, la lèpre n'était point inconnue aux Indiens. Archigène énumère effectivement différens remèdes dont ces peuples se servaient pour soulager les maux causés par l'éléphantiasis. Si, comme on n'en peut guère douter, l'Inde fut le berceau du genre humain, serait-il téméraire de croire même que la lèpre y a pris naissance, d'autant plus qu'on y trouve la réunion de toutes les circonstances favorables à l'éruption des maladies de la peau : un ciel ardent, un sol humide et une atmosphère brumeuse.

Si des régions orientales nous passons en Grèce et dans les colonies grecques de l'Asie mineure, nous trouvons que la lèpre y fut connue de très-bonne heure. Nous aurions même lieu d'être surpris qu'il n'en eût point été ainsi, car la Syrie confine à l'Asie mineure, avec laquelle, aussi bien qu'avec l'Afrique et le Péloponnèse, les Phéniciens entretenaient les relations commerciales les plus étendues.

Hippocrate parle à la vérité (*Aph.*, III, 20) de croûtes blanches et brunes, λεπραι, λειχηνες, αλφοι, comme d'une maladie très-commune à l'époque du printemps, et qui n'avait rien de bien redoutable. Mais ces croûtes ne présentaient pas toujours un caractère aussi benin, car le père de la médecine dit, dans le passage cité précédemment (*Prorrhét.*, II), qu'en certaines occurrences, elles constituent des maladies réelles. La leucé, ajoute-t-il, accompagne l'une des affections les plus dangereuses, le mal de Phénicie, que nous avons vu tout à l'heure devoir s'entendre de la lèpre crustacée. Quant à l'éléphantiasis, il ne paraît pas qu'elle ait été connue d'Hippocrate ni d'aucun des auteurs à qui nous devons les écrits réunis dans la collection qui porte son nom. A la vérité, il était impossible que ce terme fût répandu chez les Grecs, puisque Alexandre-le-Grand fut le premier d'entre eux qui vit des éléphans, après la défaite de Porus. La seule trace qu'on trouve de cette affection chez les Grecs, se rencontre dans un passage d'Aristote (*De generat. animal.*, IV, p. 676), où il parle d'une maladie appelée Σαλυρια, qui donnait au visage l'apparence de celui d'un satyre. S'il était permis, dans un sujet aussi sérieux, de donner un libre cours à son imagination, nous demanderions s'il répugnerait de trouver dans la hideuse figure et la salacité

extraordinaire des individus frappés d'éléphantiasis, la source de la fable ingénieuse des satyres, comme il paraît probable que celle de la tête de Méduse dut son origine à la forme particulière que la chevelure affecte dans l'une des variétés de la plique polonaise, la plique en lanières. *Voyez* PLIQUE.

Quoique Galien et Arétée assurent positivement que l'éléphantiasis était d'abord connue sous le nom indiqué par le père de l'histoire naturelle et de la philosophie, ce qui vient d'être dit ne doit être considéré que comme une conjecture hasardée; aucun fait historique ne l'appuie : bien au contraire, les Romains, qui affectaient tant de mépris pour les Grecs, peut-être parce qu'ils ne pouvaient se dissimuler l'immense supériorité du seul peuple chez lequel la raison ait joui du plein et entier exercice de ses droits, les Romains, disons-nous, qui ne laissaient jamais échapper une seule occasion de rabaisser et de dénigrer les habitans de la Grèce, ne leur ont jamais reproché d'avoir fourni les premiers germes de l'éléphantiasis, dont la capitale du monde fut infectée dès l'instant qu'elle porta ses armes et qu'elle exerça son empire dans l'Orient. Toujours ils accusèrent l'Egypte de leur avoir fait ce funeste présent. Nous avons déjà cité un passage décisif de Lucrèce. Celse ne s'exprime pas d'une manière plus ambiguë. Plutarque fait aussi dire au médecin Philon (*Sympos.* VIII, *quæst.* 9, p. 731, t. II, *ed. Xyl.*) que l'éléphantiasis n'est pas connue depuis fort longtemps : *Neminem veterum medicorum de eo mentionem facere, cum quidem in res minutas, viles et obscuras disputationem insumere non posthabuissent*; et quand Artémidore répond qu'elle l'a été du temps d'Asclépiade, c'est seulement faire remonter son origine à deux siècles tout au plus; de sorte qu'il en reste encore, jusqu'à Hippocrate, quatre entiers, pendant lesquels les médecins grecs n'ont fait aucune mention de la maladie.

Il n'y a, au reste, pas de doute que l'éléphantiasis ne se soit répandue peu de temps avant l'ère chrétienne dans toute l'Asie mineure, depuis l'Archipel jusqu'au royaume de Pont et aux frontières de la Syrie, d'où elle s'étendit à Rome, lorsque le grand Pompée y revint chargé des dépouilles de l'Asie. C'est alors que les médecins grecs l'étudièrent avec soin. Aussi Arétée et Archigène nous en ont-ils donné des descriptions si fidèles et si bonnes, qu'elles passent encore aujourd'hui à juste titre pour classiques. Jusque-là nous n'avions trouvé que ce que Lucrèce dit d'après la tradition, et Celse d'après des ouïdires. Mais le traité d'Arétée est un véritable chef-d'œuvre, un modèle à jamais précieux et inimitable de précision et de perspicacité. On désirerait seulement plus de simplicité dans les expressions, et un style moins poétique. Il serait à souhaiter

aussi que l'auteur se fût étendu avec moins de complaisance sur le parallèle entre la maladie et l'animal dont elle porte le nom, mais surtout qu'il eût mis plus d'ordre dans l'énumération des symptômes, qui ne sont pas classés d'après celui de succession que la nature leur a assigné. Sous ce dernier rapport, les descriptions d'Archigène, quoique plus courtes et plus sèches, méritent la préférence. Malheureusement nous n'avons que des fragmens de cet auteur dans Aëtius et dans Galien; mais ces fragmens sont d'un grand maître, et le peu que nous possédons sur le mal-morto, la leucé, l'éléphantiasis et la mentagre, nous inspire des regrets d'autant plus vifs sur la perte du restant, qu'il vaut beaucoup mieux encore que tout ce qu'on trouve dans plus d'un traité moderne dont la réputation éphémère n'est due qu'aux intrigues des coteries.

Vers la fin du second siècle, Galien, sans donner une histoire complette de la lèpre, parle toutefois souvent de cette maladie, de la mentagre, de la leucé, de l'éléphantiasis et même de quelques-uns des accidens précurseurs. (*De caus. morb.*, c. 7. *De tumorib.*, c. 13. 14. *De compos. medic. sec. loc.*, v, c. 7. *De art. cur. ad Glauc.*, II, 10). L'auteur du livre intitulé : *Introductio* (*ed. Gesner.*, 1562, p. 114), nous donne le premier tableau synoptique connu de toutes les affections lépreuses et des causes qui les provoquent. Il est le seul qui les ait coordonnées avec méthode, si on excepte cependant Julius Pollux; encore ce dernier omet-il de parler de l'éléphantiasis.

Oribase et Alexandre de Tralles se contentent de nommer la lèpre, et ne fournissent par conséquent aucun secours à l'historien; mais Aëtius et Paul d'Egine, compilateurs plus habiles, renferment des documens plus importans, particulièrement le premier, dans lequel nous trouvons, comme il a déjà été dit, de longs passages tout entiers copiés d'après Archigène.

Nous avons dit précédemment que ce fut l'armée de Pompée qui apporta l'éléphantiasis à Rome. Pline le naturaliste l'affirme en plusieurs endroits (*Hist. nat.*, XXVI, 3); et, d'après sa description, on peut juger sans peine qu'il a voulu parler de la lèpre tuberculeuse. Plutarque précise encore davantage l'époque de son apparition, en la fixant au temps où florissait Asclépiade de Bithynie, dont l'un des disciples, Thémison, écrivit un traité, aujourd'hui perdu, sur la lèpre, comme Cœlius Aurélianus nous l'apprend (*Morb. diut.* IV, 1, p. 493, *ed. Ammann*). Il paraît toutefois que différentes affections lépreuses existaient à Rome dès avant cette époque; car nous trouvons déjà citée, dans Lucilius, la vitiligue (*odiosa vitiligo*), que Celse range parmi les accidens de la lèpre, et que les glossateurs traduisent par αλφος, αλωπεκια, ou même ελεφαντια. D'ailleurs, il régnait chez les Romains, avant Cicéron, un

impetigo redoutable, à l'occasion duquel le savant jurisconsulte Trébatius, ami du célèbre orateur, décida une question importante de droit, en déclarant qu'une personne atteinte de cet impetigo ne pouvait pas être déclarée malade, tant qu'elle conservait encore le plein usage du membre affecté. Ce ne devait pas être une maladie légère que celle qui privait de l'usage d'un membre; et, d'après cette seule circonstance, on est autorisé à soupçonner qu'il s'agissait de l'éléphantiasis locale.

Quoi qu'il en soit, l'éléphantiasis ne régna pas longtemps à Rome. Pline lui-même en convient, et Celse peint cette maladie comme une affection presque inconnue en Italie sous le règne d'Auguste (*De re medicâ*, III, 25). A l'égard des autres variétés de la lèpre, il en parle dans des termes non équivoques, mais en d'autres endroits (*loc. cit.*, V, 17, 19, 28; VI, 2, 3, 4, 5). Ses descriptions n'ont nulle part la fidélité et l'exactitude que l'autopsie seule aurait pu leur donner. Ici doivent se rapporter ses diverses espèces d'impetigo, qui appartiennent à la leucé, et sa seconde espèce de papule. La vitilique correspond à l'alphos des Grecs. Il indique aussi l'alopécie et l'ophiasis, et une tache lenticulaire analogue à la morphée du moyen âge, qui annonçait l'éruption prochaine de la maladie. Une chose bien remarquable, c'est que l'encyclopédiste romain dissémine tous les accidens de la lèpre, pour en former autant de maladies distinctes et séparées. Combien de fois, chez les modernes, la symptomatologie n'a-t-elle pas été prise pour base des cadres nosologiques, au grand détriment de la science!

Vers le milieu du règne de Tibère (Pline, lib. XXVI, cap. I, 3), les Romains reçurent de l'Asie les premiers germes d'une maladie qui se déclarait d'abord au menton, se répandait de là sur toute la face, qu'elle défigurait horriblement, et finissait par s'étendre sur la périphérie entière du corps. On dépensa des sommes énormes pour guérir cette affection, et on fit même venir des médecins d'Égypte, comme devant être plus familiarisés avec le traitement qu'elle exigeait. Mais les cicatrices qu'elle laissait, étaient quelquefois plus horribles encore que l'éruption elle-même. C'est à elle que Martial fait allusion dans ces vers :

Non ulcus acre pustulæve lucentes,
Nec triste mentum sordidive lichenes.

On lui donna le nom de *mentagra*, à cause du lieu où elle établissait son siége de préférence. Galien et Criton la décrivent comme une éruption dartreuse. Soranus, Cœlius Aurélianus, Marcellus Empiricus, Oribase et Paul d'Égine, l'ont observée fréquemment. Si on en croit Pline, elle ne régna d'abord qu'à Rome et dans les environs. On ne l'y rencontrait même que

parmi les grands, à cause du genre de politesse usité entre eux. Il paraît toutefois qu'elle se répandit fort au loin dans la suite; car, au commencement du second siècle de l'ère chrétienne, deux cents individus qui en étaient atteints, firent venir le médecin Soranus dans l'Aquitaine pour les traiter (Marcellus Empiricus, c. 19), et, vers la fin de ce même siècle, un ami de Galien, Crispus, inventa un remède contre elle (*De compos. medic. sec. loc.* v, 7). *Voyez* MENTAGRE.

La lèpre blanche n'était pas non plus inconnue à Rome. Au moins Sénèque fait-il mention d'une vitiligue de couleur blanche, *fœdum ex albo varietatem* (*Quæst. natur.* III, 25). Le savant Gruner a rassemblé, avec le plus grand soin, tous les passages de Pline qui peuvent se rapporter, soit à la lèpre, soit à ses différens symptômes (*Morborum antiquitates; Vratislaviæ*; in-8°., 1774, p. 166). Il range parmi les accidens de l'éléphantiasis le *gemursa* de Pline, maladie aujourd'hui inconnue, et décrite d'ailleurs, d'une manière très-imparfaite, par le compilateur latin (*Hist. nat.*, XXVI, 1; Gruner, l. c, p. 161). En cela, son opinion diffère de celle de Triller, qui veut que cette affection soit le *gumretha* des talmudistes (*Add. ad diss. de vespert. morb. cur. div.*, §. XVII, p. 264, t. III; — *Conf. Mœgling*, *Diss. de gemursâ plinianâ clavi pedis maligniori specie*, *præs. El. Camerario*).

A dater du second siècle, les médecins cessent de parler de la lèpre comme d'une maladie nouvelle. Elle ne pouvait en effet pas manquer d'être répandue sur toute la surface de l'empire romain, que les légions parcouraient sans cesse des frontières du royaume des Parthes à celles des Gaules et de l'Espagne. Aussi, tous ceux qui ont écrit après Galien, Serenus Sammonicus, Oribase, Théodore Priscien, Marcellus Empiricus, Aëtius, etc., la rangent-ils au nombre des affections ordinaires, quoique la plupart en disséminent les symptômes dans différens endroits de leurs ouvrages. Julius Firmicus décide même, d'après la conjonction des astres, si un homme sera ou non attaqué de l'éléphantiasis. Il fallait qu'elle fût bien commune, pour devenir ainsi un des sujets favoris de l'astrologie judiciaire. Cependant, elle ne tarda pas à diminuer en Europe, sans doute à cause de la séparation des deux empires romains, qui bientôt furent, pour ainsi dire, étrangers l'un à l'autre. Au moyen âge seulement, elle reparut en Occident, et y déploya une fureur qu'on ne lui avait point encore connue jusqu'alors.

On croit communément, et c'est encore le sentiment du savant Sprengel, que les croisades ont apporté de nouveau la lèpre en Europe, où effectivement elle est, dans tous les temps, venue des contrées orientales. Personne n'a démontré, d'une

manière plus victorieuse que Raymond, combien cette opinion est mal fondée. Raymond (*Histoire de l'éléphantiasis*, p. 57, in-8°. Lausanne, 1767), qui n'admet pas de principe spécifique pour la lèpre, cherche à prouver que l'humidité de l'air, l'inondation d'un terrain inculte par des eaux stagnantes, la mauvaise qualité des alimens, l'usage habituel des poissons pourris, ou de la chair de porc, et même l'oppression des peuples par un gouvernement despotique, ont suffi pour provoquer la naissance non-seulement de la lèpre, mais encore d'une foule d'autres maladies épidémiques. Hensler, qui, tout en combattant l'origine américaine de la syphilis, et faisant voir qu'une obstination ridicule peut seule porter à admettre encore une opinion aussi directement contraire au témoignage de l'histoire; Hensler, disons-nous, qui cherchait à substituer au système dominant de la syphilis un autre plus défectueux peut-être encore, que la mort l'a empêché de développer entièrement, blâme cette dernière proposition de Raymond, qui annonce toutefois un esprit sage, mais partage son avis à l'égard de l'influence des croisades.

En effet, avant cette singulière époque de notre histoire, nous continuons encore de trouver la lèpre en Europe. Paul d'Égine, et Jean, surnommé Actuarius, la comptent au nombre des maladies qui se rencontrent le plus fréquemment. Actuarius nous en a même laissé une description assez exacte. Ce que Rhazès en dit (*Ad Almanzor. de re medicâ*, lib. VI, 35, p. 129, *ed. Basil.*, 1544), se réduit presque à rien. Jean Sérapion, appelé Janus Damascenus par Albert Torinus, son traducteur, est plus important. Ce médecin, qui profita des travaux de ses prédécesseurs, notamment de ceux de Gabriel Backtischwah, dont les écrits ne nous sont point connus, et qui observa lui-même la maladie dans la Syrie, nous en a tracé un tableau plus méthodique encore que celui d'Arétée (*Therapeut. method.*, *ed. Basil.*, 1545, in-fol., lib. II, c. 3, 4, 5, 15; lib. III, c. 1). On ne trouve presque rien dans Avenzoar (*Rectificat. medic. et Regim.*, liv. II, VII, c. II, fol. 31, *a*), dans Averrhoës (*Colliget.*, lib. III, 7, fol. 15, *a*), ni dans Albucasis. On remarque seulement que ce dernier appelle l'éléphantiasis *dschusam*, et la lèpre blanche *baraz*, noms qu'elles ont à peu près conservés, de nos jours, dans l'Orient et à Maroc, selon Niebuhr et Hœst. Ali-Abbas, que Freind préfère, avec raison, à tous les autres auteurs arabes, dont il se distingue en effet par son aversion pour les hypothèses, trace d'assez bonnes descriptions, et, dans le chapitre qui traite des signes propres à faire reconnaître la lèpre dissimulée, il nous apprend qu'on se servait d'une sorte de tatouage pour la masquer chez les esclaves exposés en vente dans les marchés publics (*Amaleci*

s. regal. dispos., *ed. Lugd.*, 1525; *Theor.*, lib. 1, c. 24). Enfin, nous ne devons pas oublier Avicenne, l'inventeur de tant de systèmes, lequel, exagérant encore les idées de Galien sur l'atrabile, fut le véritable créateur de la théorie de la lèpre, qui régna si longtemps en médecine, et qui était effectivement propre à séduire les esprits dans des temps à demi barbares, tant il y règne, en apparence, d'ordre, et tant elle semble, au premier coup d'œil, s'accorder avec les règles de la logique (*Can.* III, fen. IV, tr. 3, c. 1). Cependant Avicenne est bien inférieur à Arétée pour l'exactitude de l'énumération des symptômes, et à Sérapion pour la justesse de leur classification.

Toutes ces autorités réunies mettent hors de doute que la lèpre n'avait pas cessé d'être endémique dans l'Orient. A la vérité, c'est un fait que personne n'a jamais contesté, et qu'une foule d'observations ont confirmé dans tous les temps. Mais Avenzoar et Averrhoës vivaient en Espagne; la lèpre était donc aussi connue de leur temps en Europe. D'ailleurs, au quatrième siècle, Grégoire de Tours parle d'un endroit du Jourdain qui avait été assigné aux lépreux pour se baigner. Là se trouvait aussi un établissement particulier, dans lequel on les soignait jusqu'à ce qu'ils fussent rétablis (*Muratori*, *Antiq. ital. med. æv.*, t. 1, diss. 16, *De fœneratoribus et leprosis*, p. 906).

Tout porte donc à croire que, bien moins répandue néanmoins qu'autrefois dans l'Occident, la lèpre n'y était pas non plus entièrement éteinte. Il est vrai que les peuples de cette contrée du globe, asservis par les hordes barbares du Nord, n'entretenaient plus avec l'Orient des relations aussi intimes et aussi étendues que par le passé; mais on ne peut guère douter que la lèpre n'ait continué de subsister, jusqu'à un certain degré, parmi eux. Les vainqueurs, voulant assurer leur conquête, prirent le sage parti de s'allier avec les Romains qu'ils avaient vaincus, et ceux-ci leur communiquèrent les maux dont ils étaient affligés. D'ailleurs, les nouveaux maîtres de l'Italie ne tardèrent pas à embrasser presque tous la religion chrétienne, et il s'en trouva beaucoup parmi eux qui entreprirent le pèlerinage de la Terre-Sainte. Ainsi Raymond nous apprend (*Histoire de l'éléphantiasis*, p. 106, 107) que Rotharis, roi des Lombards, rendit, en 630, une loi contre les lépreux, et qu'au huitième siècle les Lombards passaient pour un peuple chez qui la lèpre exerçait de grands ravages et se montrait sous les formes les plus hideuses. Il aurait pu ajouter, dit Hensler, que le pape Sylvestre dissuada le roi des Francs d'épouser une princesse lombarde, sous prétexte qu'il existait en elle une disposition secrète à la lèpre. Grégoire de Tours et Saint-Grégoire, le pape, parlent aussi des

lépreux. En revanche, Raymond aurait dû s'abstenir de rechercher, avec un soin si minutieux, les cures miraculeuses dont sont remplis la Légende et le grand recueil des Bollandistes. Dans ces temps d'ignorance et de superstition, on donnait à la moindre éruption cutanée le nom de lèpre ou d'éléphantiasis, afin de rendre le miracle de la guérison plus éclatant.

Ce qui prouve bien plus authentiquement encore que tout ce qui vient d'être rapporté, combien la lèpre était alors commune en Europe, c'est qu'au huitième siècle Saint-Ottomar et Saint-Nicolas fondèrent des léproseries, le premier en Allemagne, et le second en France; qu'à la même époque, on établit des hôpitaux du même genre en Italie; enfin que Pépin, en 757, et Charlemagne, en 789, réglèrent, par leurs Capitulaires (*Delamarre*, *Tr. de police*, t. II, p. 527), les mariages des lépreux, qui le furent également en Angleterre par les lois canoniques (*Decret. Gregor.*, liv. IV, tit. 8). Isidore, écrivain espagnol du huitième siècle, range aussi la plupart des maladies lépreuses au nombre des affections de la peau (*Orig.* IV, 8). Constantin l'Africain ne doit pas être non plus oublié parmi les auteurs antérieurs au temps des croisades : il vivait dans le onzième siècle. Nous lui devons une description trop longue des différentes espèces et des diverses méthodes curatives de la lèpre, pour que nous puissions croire qu'il soit entré dans d'aussi grands détails au sujet d'un mal peu répandu. Il fut même le créateur du système nominal basé sur les quatre humeurs cardinales (*lèpres alopécie*, *tyrienne*, *léonine* et *éléphantine*), et inconnu en Orient, qu'on adopta ensuite dans l'Europe entière. Il introduisit le premier un mode particulier de traitement pour chacune de ces quatres espèces, et son livre fut ainsi la source des innombrables recettes dont la pharmacie ne tarda pas à se trouver inondée (*De morborum cognit. et curat.*, lib. VII, *édit. Basil.*, 1536, in-fol.).

Mais s'il est incontestable que la lèpre existait en Europe avant le temps des croisades, d'un autre côté il y aurait plus que du scepticisme à nier que ces gigantesques et folles expéditions ont singulièrement contribué à la propager, en multipliant les relations entre l'Orient et l'Occident. L'histoire le prouve d'une manière évidente. Les premiers croisés revinrent de la Palestine vers le commencement du douzième siècle : c'est aussi à dater de cette époque, et surtout dans les deux siècles suivans, que les médecins décrivent amplement la maladie, et que les historiens nous font le plus hideux tableau de la fureur avec laquelle elle sévissait. Il n'est pas une seule de ses nombreuses variétés, un seul de ses moindres accidens, qu'on ne trouve à chaque instant mentionné.

Les différens écrivains qui se présentent dès-lors à consul-

ter, sont d'abord Jean Platearius, Hugues de Pise, Barthélemi de Glanville, Roger et Roland. Ces deux derniers ne fournissent presque aucun document. Roland surtout ne fait que copier servilement Roger. Tous deux conseillent la castration comme le principal moyen de guérison. Il s'est trouvé, depuis, des médicastres assez ignorans pour proposer la même opération dans le traitement des hernies, et même dans celui des maladies vénériennes. Les ouvrages de ces différens écrivains portent tous le même caractère. On y remarque le goût et le style non-seulement de Rhazès, mais encore des derniers auteurs grecs, tels qu'Alexandre de Tralles et Scribonius Largus. Leurs descriptions sont maigres, mais exactes. Ils ne signalent que les circonstances les plus saillantes, et passent sous silence celles qui ne frappent point immédiatement les sens, quoiqu'elles ne soient pas moins essentielles; mais, en général, ils ne se perdent point dans des discussions théoriques : la plupart du temps même, ils ne font que nommer la maladie, pour se hâter d'arriver au traitement, sur lequel ils insistent avec une complaisance toute particulière, et qui leur est suggéré par l'empirisme le plus aveugle. A cette période, qui, comme on le voit, porte une couleur toute particulière, succéda celle de la monocratie des Arabes. Alors parurent Théodoric de Cervia, à qui nous devons la première description un peu claire des différentes variétés de la lèpre et de leurs signes précurseurs (*Chirurgia*, *in Art. chirurg. scriptor. collect. Venet.*, in-fol., 1546, p. 175, lib. III, c. 50, 51, 54, 55); Guillaume de Salicet, qui n'énumère que ces derniers sans parler de la lèpre confirmée, soit parce qu'il la réputait incurable, soit parce qu'il la croyait du ressort de la médecine (*Chirurg. in Art. chirurg. script. collect.*, l. I, c. 18, 64); Lanfranc, que Freind accuse à tort d'avoir copié Guillaume de Salicet, et qui met moins d'ordre que ses prédécesseurs dans ses descriptions, malgré qu'elles soient plus complettes et plus précises (*Ars compl. chirurg.* doctr. I., tr. III, c. 2, 6, 7); Bernard Gordon, auteur classique, pour l'époque où il vivait (*Lil. medicinæ*, P. I, c. 22, 23); Jean de Gadesden, compilateur, dont l'ouvrage n'est qu'un composé de lambeaux arrachés çà et là (*Rosa anglica; Papiæ*, in-fol., 1492, lib. II, c. 7, p. 55; l. IV, c. 18, 19; lib. III, tr. V, c. 8); Gilbert d'Angleterre, dont la description est une des meilleures qu'on connaisse (*Compend. med.*, *Lugd.*, 1510, in-4°., l. VIII, fol. 336); Vitalis de Furno, également digne d'être consulté (*Remed. et curat. liber*, in-fol., *Mogunt.*, 1531, cap. 202); enfin Arnauld de Villeneuve, dans les écrits superficiels de qui on ne trouve rien qui lui appartienne, sinon des idées creuses et des rêveries alchimiques (*Opera*, in-fol. *Lugduni*,

1509., *Breviar.* II, c. 46). Cette seconde époque fut suivie de celle de la renaissance de la médecine grecque. Alors Avicenne perdit peu à peu, dans les écoles, le crédit dont il avait joui pendant si longtemps, et fut remplacé par Galien, puis par Hippocrate, au temps de Baillou. Les écrivains sur la lèpre deviennent alors moins nombreux, parce que la maladie commençait aussi à s'éteindre. Cependant, on distingue encore Guy de Chauliac, moins remarquable par la nouveauté des idées que par l'ordre et la clarté qui règnent dans leur exposition; Valescus de Tarente, aussi savant que lui, mais moins bon critique; Pierre de Argelata, froid compilateur; Jean Mathieu de Gradi, Montagnana, Conrad Gesner, Antoine Beniveni, Jean de Vigo, Paracelse, Hans Gersdorf, etc.

Ogée nous apprend (*Abrégé de l'histoire de Bretagne*, p. 176) qu'en 1172 la Bretagne fut ravagée par la famine et par la lèpre, et que cette dernière y devint si commune, qu'on fut en plusieurs endroits obligé de consacrer des prêtres, des églises et des cimetières à l'usage exclusif de ceux qui en étaient atteints. Les pélerins appelaient les Syriens et les Egyptiens *malandriosi*, à cause de la ressemblance des éruptions lépreuses dont ils étaient couverts, avec les javarts (*malandria*) des chevaux, et ils se donnaient à eux-mêmes cette dénomination, sans y attacher aucune idée injurieuse. Bien au contraire, même on se faisait en quelque sorte un honneur d'être frappé de la lèpre. Mœhsen (*De medicis equestri dignitate ornatis*, p. 56) dit que non-seulement les chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare, l'un des plus anciens qu'on connaisse, devaient se consacrer au service des lépreux, mais encore qu'on recevait des lépreux parmi eux, et qu'il fallait même que leur grand-maître le fût. Aussi les léproseries se multiplièrent-elles à un tel point que, suivant Beckett, il en existait six dans la ville de Londres, alors fort petite, et que Mathieu Paris en comptait dix-neuf mille dans toute la chrétienté. Sous le règne de Louis VIII, la France en possédait deux mille, que ce prince dota dans son testament (*Raymond, Histoire de l'éléphantiasis*, p. 106).

Ces établissemens portaient alors les noms de *misellaria*, *mezelleries*, *ladreries*, *maladreries*, *lazaretti*, parce que les lépreux s'appelaient *miselli* ou *lazari*, *mezeaux* (*mezel* au singulier). Le vulgaire en admettait trois degrés, à l'étude et à l'appréciation exactes desquels on attachait d'autant plus d'importance, qu'ils servaient de guide dans la conduite prescrite par les lois envers les lépreux. Quand ceux-ci n'étaient pas encore entièrement défigurés, on ne les séquestrait point de la société, et ils n'étaient tenus qu'à s'éloigner des réunions, de sorte que, bien qu'ils fussent suspects, on les traitait ce-

pendant encore avec douceur et modération. Au reste, on n'agissait jamais en cela d'une manière arbitraire. Il existait des instructions juridiques prescrivant au médecin et au juge la marche qu'ils avaient à suivre. Conrad Gesner nous a transmis un *Examen leprosorum* semblable, dont il ne désigne pas l'auteur (*Conrad Gesneri scriptores de chirurgiâ opt. Tiguri*, 1555). On en trouve aussi de pareils dans la chirurgie d'Argelata, dans les écrits de Guy de Chauliac et de Valescus, et plus tard encore dans ceux de Fabrice de Hilden, d'Ambroise Paré et de Horst.

En tous pays et en tous temps, on a séquestré les lépreux; mais on ne s'y est pas pris partout et toujours de la même manière, et les formalités observées dans cette opération importante, ont varié suivant la manière de penser des peuples et le régime particulier de chaque siècle. Cependant il est digne de remarque que la lèpre a eu plus qu'aucune autre maladie la singulière prérogative d'être considérée comme une punition du ciel, comme une marque de la colère des dieux. C'était ainsi qu'on la regardait non-seulement chez les Orientaux, particulièrement dans la Palestine et en Perse, mais encore chez les Grecs, à Délos surtout. Ce préjugé populaire survécut aux dogmes religieux qui l'avaient consacré dans l'origine, parce qu'il tirait sa source de l'ignorance dans laquelle le commun des hommes a toujours été touchant les causes dont les phénomènes de l'organisme dépendent. L'enthousiasme et le mysticisme lui donnèrent même un nouveau degré de force, lors de l'institution du christianisme. Jésus-Christ avait, disait-on, guéri des lépreux; et, dans son style parabolique, il avait appelé un malade de cette espèce Lazare, afin de le désigner sous un nom généralement connu : c'en était assez pour autoriser à faire un saint de ce personnage imaginaire. Lors donc que les croisés revinrent en Europe, ceux d'entre eux qui étaient atteints de la lèpre, et il devait y en avoir un grand nombre, furent considérés non-seulement comme des objets dignes de la commisération publique, mais encore comme participant en quelque sorte aux qualités du saint qu'on révérait. On les appelait *pauperes Christi*, *morbi beati Lazari languentes*, et la lèpre elle-même était désignée sous le nom de *mal de Saint-Lazare*. On se faisait un devoir de fréquenter, de soigner ces malades, de leur rendre les plus dégoûtans services. Prêtres et laïcs, princes et particuliers, chacun s'empressait à l'envi de les servir. Robert, roi de France, leur lavait et baisait les pieds pour se mettre en odeur de sainteté. On ne se contentait pas de les soigner au physique, on s'occupait encore de tranquilliser leur moral; et les raisonnemens mystiques les plus singuliers étaient employés par les prédicateurs, non pas tant pour les con-

soler, que pour leur peindre l'horrible maladie qui les accablait comme une faveur toute particulière, un présent inestimable de la Divinité. Dans ces temps, où la raison paraissait avoir fui le séjour de l'Europe, il ne devait pas être rare, sans doute, qu'au sortir des sermons fanatiques d'un Jean de Tambaco (*Speculum patientiæ*, *Norib.* 1509, p. 43), ou d'un Jean Nider (*Serm. aurei Spiræ a Petr. Trach.* 1479, serm. 39), plus d'un pieux ignorant se vît avec peine exclus de la participation à un présent aussi précieux, ou que plus d'un lépreux s'enorgueillît du bien de nouvelle espèce dont le hasard lui avait accordé la triste jouissance. Tout le monde n'était cependant pas du même avis. Saint-Louis demandant un jour au Sire de Joinvile, lequel il aimerait mieux d'être *mezieu et ladre*, ou d'*avoir commis un péchié mortel*, le franc et loyal favori répondit, sans détour, qu'il aimerait mieux avoir commis trente péchés mortels que d'être mezeau : sur quoi le saint monarque le tança vertement, en lui disant que *nulle si laide mezellerie n'est*, *comme de estre en péchié mortel* (*Mémoires de Joinville*, éd. Lond., 1785, p. 9). Le bon sens philosophique du sénéchal de Champagne compterait aujourd'hui plus de partisans que le fanatisme ridicule du prince.

C'est dans ces préjugés religieux, alors si puissans et si généralement répandus, qu'il faut chercher la source des riches dotations faites par les souverains et les particuliers aux maisons de réclusion pour les lépreux, et de toutes les cérémonies, au moins bizarres, qui se pratiquaient lorsqu'on séquestrait ces infortunés du restant de la société. Quand le médecin et le juge les avaient condamnés, on les traitait absolument comme des morts, et on les conduisait à la léproserie, ou, s'il n'y en avait point dans l'endroit, à une demeure isolée hors de la ville, avec tout l'appareil usité dans les enterremens. On en pourra juger d'après le passage suivant, tiré de l'*Histoire de Bretagne*, qui précède le *Dictionaire de Bretagne* d'Ogée.

« Un prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole allait avec la croix chez le lépreux, qui était préparé à cette cérémonie. Le ministré sacré commençait par l'exhorter à souffrir patiemment, et en l'esprit de pénitence, la plaie incurable dont Dieu l'avait frappé. Il l'arrosait ensuite d'eau bénite, et le conduisait à l'église. Là, le lépreux quittait ses habits ordinaires, et prenait un vêtement noir préparé exprès, se mettait à genoux devant l'autel entre deux tréteaux, et entendait la messe, après laquelle on l'arrosait encore d'eau bénite. On voit que cette cérémonie ne différait presque pas de celle des funérailles ordinaires. En conduisant le lépreux de sa maison à l'église, on chantait les mêmes versets qu'aux enterremens ; et après la messe, qui était aussi la même que celle qu'on cé-

lébrait pour les morts, on chantait le *Libera*, et on conduisait le malade à la maison qui lui était destinée. Lorsqu'il y était arrivé, le prêtre lui faisait encore une exhortation, le consolait, et lui jetait une pellée de terre sur les pieds. La maison était petite, et avait pour tous meubles un lit complet, un vase à l'eau, un coffre, une table, une chaise, une lampe, une serviette, et les autres choses nécessaires. Le lépreux se reconnaissait à ses habits. On lui donnait un capuchon, deux chemises, une tunique et une robe appelée housse (ou esclavine), un barillet, un entonnoir, des cliquettes, un couteau, une baguette et une ceinture de cuir.

« Avant de le quitter, le prêtre lui défendait de paraître en public sans son habit de lépreux et les pieds nus; d'entrer dans les églises, dans les moulins, dans les lieux où on cuisait le pain; de laver ses mains ou ce qui lui était nécessaire dans les fontaines et dans les ruisseaux; de toucher aux denrées qu'il voudrait acheter aux marchés, autrement qu'avec une baguette, pour faire connaître ce qu'il marchandait; et d'entrer dans les maisons ni dans les cabarets, pour y acheter du vin, ayant seulement la liberté de rester à la porte, de demander ce qu'il voulait, et de le faire mettre dans son baril. Il lui était ordonné de ne puiser de l'eau qu'avec un vase propre; de ne point répondre à ceux qui l'interrogeraient dans le chemin et les rues, s'il n'était sous le vent, afin qu'ils ne fussent pas incommodés de son haleine et de l'odeur infecte qui s'exhalait de son corps; de ne point s'engager dans les chemins étroits; de ne point toucher aux enfans, et de ne rien leur donner de ce qu'il aurait touché; de ne point paraître dans les assemblées; de ne manger et boire qu'après les lépreux. Enfin ces malheureux étaient regardés comme des morts parmi les vivans. Leurs enfans n'étaient point baptisés sur les fonts, et l'eau qui servait à leur baptême était jetée dans des lieux retirés. Lorsqu'un lépreux tombait malade, le prêtre lui donnait la communion et l'extrême-onction; et, après sa mort, on l'enterrait dans sa maison ou dans un lieu destiné aux lépreux. On faisait son service à l'église comme celui des autres personnes. » La maison dans laquelle il avait habité était brûlée, aussi bien que tout ce qui lui avait appartenu. Il ne pouvait, en certains endroits, entrer dans la ville que pendant la semaine sainte, dans les fêtes de Pâques, à Noël, etc. (*G. E. Waldœus*, *Geschichte der Stadt Nürnberg*, tom. III). Un aubergiste qui l'aurait reçu ou couché dans sa maison aurait été puni avec sévérité. S'il allait dans la campagne ou en ville pendant la nuit, il était obligé de faire jouer ses cliquettes, afin qu'on s'éloignât de lui. Quand il se rendait en pélerinage au tombeau de Saint-Mein en Bretagne, il devait

porter deux mains en laine, l'une sur la poitrine et l'autre sur la tête, afin qu'on pût l'apercevoir de loin (Gaspard Torella, dans *Astruc*, *De morbis venereis*, tom. 1, p. 5). Les autorités communales étaient fortement réprimandées lorsqu'elles ne déclaraient pas un lépreux vivant dans l'étendue de leur juridiction (*Delamarre*, *Tr. de police*, t. II, p. 527).

Les lépreux subsistaient du produit des biens assignés à leur établissement, ou des fonds que la commune était obligée de faire pour leur entretien, ou enfin des aumônes que les gens pieux leur distribuaient. Mais souvent l'argent manquait pour subvenir à leurs besoins, et il fallait alors recourir à des mesures extrêmement sévères, soit pour se procurer celui qui était nécessaire, soit pour prévenir les suites des émeutes auxquelles eux-mêmes étaient souvent portés par le manque absolu de toutes les commodités et même des simples nécessités les plus urgentes de la vie. Si nous en croyons, par exemple, Muratori (*Antiq. ital. med. aev.* t. I, *Dissert. jam citat.*), les lépreux fomentèrent une fois, de concert avec les Juifs, une révolte qu'on eut beaucoup de peine à apaiser, et qui causa bien du sang répandu. Il serait difficile, au reste, de ne pas excuser cet acte de désespoir de leur part. Ces malheureux ne possédaient rien au monde. Les époux se séparaient, parce que le malade était réputé mort civilement; et, malgré toutes les bulles des papes, les parlemens eux-mêmes, au rapport de Delamarre, se sont plus d'une fois opposés à ce que la femme demeurât auprès de son mari. Cependant les Décrétales de Saint-Grégoire permettaient aux lépreux de se marier quand ils trouvaient une femme qui consentait à partager leur sort affreux. Séparés du monde par la loi, ils ne pouvaient rien aliéner ni donner : on leur laissait l'usufruit de leurs biens, s'ils en possédaient; mais ils ne pouvaient ni vendre, ni contracter d'engagemens, ni tester, ni hériter. Par la même raison aussi ils ne pouvaient ni citer personne en justice, ni y être appelés ; car, *capite diminuti*, comme s'exprimaient alors les jurisconsultes, ils étaient déclarés hors de la loi mondaine.

D'après tout ce qui vient d'être dit, on peut juger combien la lèpre était redoutée pendant le moyen âge. Les juristes considéraient ceux qui en étaient atteints comme des êtres morts civilement, et dont la séquestration du restant de la société formait les funérailles. Les ecclésiastiques les regardaient comme des infortunés que la main de Dieu avait frappés, et que cette cause rendait respectables et sacrés (chose assez bizarre, puisque, pour être conséquens, on aurait dû ne voir en eux que des réprouvés et ne les envisager qu'avec horreur). Les médecins étaient saisis de frayeur à leur aspect, parce

qu'ils savaient le mal absolument audessus des ressources de l'art. Enfin les historiens n'avaient pas de termes assez énergiques, de couleurs assez sombres, pour peindre cette hideuse maladie, qui, par son extension, sa violence, sa longue durée et sa puissante influence, mérite, sans contredit, d'occuper la première place parmi toutes celles, si nombreuses pourtant, qui ont désolé l'espèce humaine et ravagé l'Europe d'un bout à l'autre, pendant toute la longue période du moyen âge.

Non-seulement les affections aiguës, mais encore les maladies chroniques subissent de temps en temps des changemens épidémiques dus à des modifications particulières de l'état atmosphérique ; car tout ce qui vit et a rapport aux êtres organisés dépend de l'influence des circonstances extérieures, et doit nécessairement varier comme ces dernières, afin d'être toujours en harmonie avec elles. Les constitutions stationnaires de Sydenham seraient une chose absurde, si on prenait les mots à la lettre, puisque, rigoureusement parlant, il n'y a rien de fixe dans la nature ; mais elles expriment une idée vraie et grande quand on n'entend par là qu'une disposition morbifique d'une durée plus ou moins longue, suivant que les circonstances qui lui donnent naissance subsistent plus ou moins longtemps. Cette vérité, dont l'histoire de la médecine, étudiée plus philosophiquement qu'on n'a coutume de le faire, pourrait fournir des exemples sans nombre, est applicable à la lèpre encore plus peut-être qu'à toute autre affection.

En effet, la durée des ravages exercés par la lèpre en Europe ne s'étendit pas au-delà du quinzième siècle, ou, pour parler avec plus d'exactitude, la maladie s'adoucit tellement vers cette époque, que la plus redoutable de ses variétés, l'éléphantiasis, était alors devenue d'une rareté extrême. Antoine Beniveni, qui mourut, dans un âge fort avancé, au commencement du seizième siècle, vit une fois, à Florence, un étranger qui était atteint de l'éléphantiasis : *Morbus*, dit-il, *in Italia pene nunquam visus a medicis dignoscitur* (*De abditis nonnullis ac mirabilib. morbor. causis observ.* c. 98). Cependant il connaissait les autres espèces, dont il parle comme d'une affection très-répandue. Un peu plus tard, au commencement du seizième siècle, Alexandre Benedetti et Jean de Vigo effacent complétement l'éléphantiasis du nombre des affections lépreuses. S'ils en font encore mention, c'est uniquement par forme d'incident, et en avouant qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de l'observer eux-mêmes. Il n'en était pas de même dans l'Allemagne. La lèpre s'y montrait communément du temps de Paracelse. Hans Gersdorf l'a vue aussi, et il en donne une bonne description, copiée, il est vrai, d'Avicenne, Gilbert, Gordon et Arnaud de Villeneuve. Des traces

légères s'en trouvent encore dans Fabrice de Hilden, Marcellus Donatus, Ambroise Paré, Varandal, Horst et Sennert.

Mais si Jean de Vigo ne connaissait plus l'éléphantiasis en Italie, en revanche il parle bien plus amplement qu'aucun auteur avant lui des différentes espèces moins redoutables, et de leurs accidens primitifs ou précurseurs. Ainsi il décrit dans le plus grand détail les divers degrés de l'alphos et de la leucé ou de la lèpre squammeuse des nosographes modernes. Ces accidens étaient les seuls qui fussent encore connus en 1510, époque où cet auteur écrivait, parmi le grand nombre de ceux dont l'effrayant cortége de la lèpre se composait autrefois. L'élégant Fracastor, qui vivait un peu plus tard, nous apprend que, de son temps, on ignorait ce qu'était l'éléphantiasis, sur laquelle les anciens ont tant écrit, et que, dans cette incertitude, on la prenait pour l'affection appelée alors *morbus gallicus*, qu'on a regardé avec si peu de fondement comme la source des maux vénériens actuels. Il est clair, d'après ce passage, que l'éléphantiasis se voyait rarement à cette époque. Le même écrivain dit encore, à l'occasion des léproseries, que tous les malades qu'elles renfermaient étaient atteints de la lèpre ordinaire (*De morbis contagiosis*, l. 1, c. 13). Les espèces les plus redoutables de la lèpre avaient donc en grande partie disparu de l'Europe vers la fin du quinzième siècle, et on n'y voyait plus que les différentes variétés de la squammeuse, ainsi qu'on peut s'en convaincre particulièrement en lisant Montagnana (*Consil. Lugd.*, 1525, in-4°., cons. 299, 300, 301, 302).

Si maintenant on considère que les affections lépreuses se montraient alors quelquefois sous une forme à peu près nouvelle, sous celle de croûtes hideuses, recouvrant de vastes ulcères baveux et fétides, on n'a pas de peine à concevoir qu'au milieu des préjugés qui commençaient à se répandre, sur la foi d'Oviédo et d'Ulric de Hutten, touchant l'origine américaine de la syphilis, on ait considéré ces deux affections comme entièrement identiques, ou plutôt comme une seule et même maladie apparaissant sous deux formes différentes. Ailleurs peut-être aurons-nous l'occasion de faire voir la justesse de cette idée, dont l'esprit de système a pu seul empêcher jusqu'à ce jour de reconnaître la vérité. Ici nous devons nous borner au rôle d'historien et à la simple exposition des faits. Sébastien d'Aquilée, dans le royaume de Naples, employa toutes les ressources de la dialectique pour montrer qu'il existait un certain degré d'analogie entre la syphilis et l'éléphantiasis. C'était se rapprocher beaucoup de la vérité, mais la manquer pour vouloir y atteindre trop vite. Aussi Jacques Catanco, médecin bien plus instruit, reproche-t-il avec fonde-

ment à Sébastien de n'avoir jamais vu l'éléphantiasis ni dans la nature ni en représentation (*in Luisin.*, p. 142). D'autres écrivains allèrent moins loin, et se rapprochèrent d'autant plus du but. Gaspard Torella, dont l'ouvrage nous offre à la fois un modèle parfait de la plus basse flagornerie et le tableau dégoûtant des orgies de la cour d'Alexandre VI, rapproche, aussi bien que Jean de Vigo, la syphilis du temps de la morphée des siècles précédens (*Voyez* MORPHÉE). On la comparait surtout fréquemment au *sahafati* ou *safati* (*Voyez* ce mot). Aussi Sébastien Brandt appelle-t-il la syphilis *scorra pestilentialis*, expression que nous retrouvons encore dans Joseph Grunbeck, lequel se sert également du terme de *mentulagra* ou *mentagra* employé par son contemporain Wendelin Hock. Il fallait bien même que la syphilis fût alors plus horrible que les anciennes espèces de lèpre encore connues, puisqu'elle donnait un aspect si horrible et si dégoûtant à ceux qui en étaient atteints, que les lépreux eux-mêmes refusaient de vivre dans leur société, ainsi que nous l'apprennent Jean Trithemius et Laurent Friese. Qu'on lise au reste les premiers écrivains sur la syphilis, Jean Widmann, Conrad Gilini, Conrad Schellig, Pierre Pinctor, Jean Alménar, Georges Vella, Jean Vochs, etc., et l'on sera frappé de la similitude qui existe entre les accidens décrits par eux, et ceux dont il est parlé dans le livre de Job, lesquels se rapportent très-vraisemblablement à la lèpre crustacée. Et qu'on ne nous accuse pas d'entrer ici en collision avec ce que nous avons dit au commencement de cet article : beaucoup d'écrivains, autres que Perenotti di Cigliano, ont soutenu en apparence la même opinion avant nous; mais tous ces auteurs croyaient à l'identité de la syphilis actuelle et de celle du quinzième siècle, ou du moins à une forte analogie entre elles. Or, c'est précisément cette identité, c'est cette analogie que nous révoquons en doute, et il ne nous faudrait pas de grands efforts pour établir victorieusement notre opinion, si nous n'étions pas forcés d'ajourner la discussion de ce grand point à un autre moment, pour ne pas nous écarter trop de notre sujet.

Les rapprochemens dont nous venons de parler, et qui étaient fondés sur une analogie incontestable, ne firent cependant soupçonner la cause ni de cette analogie, ni de la différence réelle qui existait entre les deux maladies. Cette différence frappa même seule les esprits les plus propres à éclairer leurs contemporains. Ainsi Nicolas Leoniceno, l'un des plus ardens détracteurs de la médecine arabe, et l'un de ceux qui contribuèrent de la manière la plus puissante à remettre l'esprit de la méthode hippocratique en honneur, quoiqu'il se soit efforcé de démontrer combien il était absurde de croire à

la nouveauté de la syphilis, et qu'il ait essayé de faire voir qu'elle dut naissance à un changement survenu dans la constitution atmosphérique; Leoniceno, disons-nous, n'a pas soupçonné qu'elle pouvait être le produit d'une dégénérescence, d'une modification de la lèpre occasionée par ce même changement, et il a consacré toute la fin de son savant et intéressant ouvrage (*De morbo gallico*, p. 15, tom. 1, *coll. Luisin.*) à combattre l'opinion de ceux qui admettaient, sinon l'identité absolue des deux maladies, au moins un certain degré d'analogie entre elles. Antoine Scanaroli, son disciple, le défendit contre les attaques insignifiantes du Vénitien Noël Montesauro. Jacques Cataneo et plusieurs autres marchèrent ensuite sur ses traces. Ces derniers ne contribuèrent pas peu à étouffer le germe à peine naissant de la seule théorie qui fût en harmonie avec les faits et avec la nature. Ils consolidèrent donc dans l'esprit de la multitude le préjugé qui faisait regarder la syphilis comme une maladie absolument nouvelle; car, en médecine aussi bien qu'ailleurs, *vox populi*, *vox dei*. A la vérité, ces écrivains étaient plus excusables que Leoniceno. Ce dernier, obligé de convenir que les deux maladies se ressemblaient beaucoup, n'avait eu d'autre ressource pour étayer son opinion, que la nature humide des croûtes syphilitiques, et les douleurs qu'elles causaient, tandis que l'insensibilité et l'aridité étaient considérées comme le principal caractère des éruptions lépreuses, quoiqu'elles manquassent toutes deux chez le héros du poème de Job, par exemple. Mais la syphilis ne régna sous cette forme que pendant quelques années; bientôt les affections de la peau disparurent tout à fait, et des douleurs de différente nature furent le dernier des phénomènes morbides qu'occasiona cette longue constitution épidémique, si souvent modifiée dans ses effets sur l'économie, depuis l'époque des croisades jusque vers la moitié du seizième siècle environ. Il n'était donc pas étonnant que, dans le cours de ce dernier période, on se crut encore plus en droit que Leoniceno de s'élever contre l'identité ou l'analogie de la syphilis et de la lèpre.

Les théories régnantes opposèrent d'ailleurs, comme elles le font toujours, un obstacle insurmontable à la rectification des idées. Ainsi, quoique Cataneo assure avoir vu dans deux cas la syphilis se convertir en une véritable éléphantiasis, passage dont Astruc et Girtanner se sont bien gardés de faire mention, cependant il s'évertue pour prouver que les deux affections n'en sont pas moins différentes, car on supposait alors la syphilis produite par la pituite, et la lèpre par l'atrabile *brûlée*, *incinérée*. C'est ainsi que raisonnaient ou plutôt que déraisonnaient tous les écrivains du temps; néanmoins les

faits parlaient trop haut pour qu'ils ne fussent pas obligés de les avouer quelquefois, au grand détriment de leur théorie. Nous venons de citer l'exemple de Cataneo; Jean de Vigo nous en fournit un autre (*Chirurgia*, v. 2) : il assure positivement que la syphilis et le *mal-morto* (*Voyez* MALUM MORTUUM) ne diffèrent l'un de l'autre ni pour les causes, ni pour les signes, ni pour le traitement. Georges Vella émet la même opinion. Pierre Maynard, Paracelse et Jean Manard allèrent encore plus loin : ils soutinrent que la syphilis, la lèpre et les scrofules sont des maladies affines, et qui font partie d'une seule et même famille. Baillou érigea depuis cette proposition en aphorisme (*Consil.* III, 34).

Quoiqu'en apparence déplacée ici, cette digression était néanmoins indispensable pour expliquer comment il se fait qu'après le quinzième siècle nous trouvions tout à coup une lacune immense dans l'histoire de la lèpre. La plus redoutable des variétés de cette cruelle affection, l'éléphantiasis, avait, pour ainsi dire, disparu de l'Europe; on ne l'y rencontrait au moins que de loin en loin : encore les médecins, à qui elle était devenue tout à fait étrangère, n'étaient-ils pas même certains que ce fût réellement elle qui s'offrait à eux lorsqu'ils avaient l'occasion rare de l'observer; mais les autres espèces, la lèpre crustacée surtout, avaient acquis un caractère de virulence et de malignité, s'il est permis d'employer ces expressions banales, qu'on ne leur connaissait plus depuis longtemps, ou que même elles n'avaient jamais eu. La mode, qui n'agit pas moins puissamment sur les idées que sur les costumes, voulut qu'on décorât cette nouvelle forme d'un nom nouveau : dès lors il ne fut plus question que du *morbus gallicus*, appelé par Fracastor et depuis lui *syphilis*, et on ne parla plus de la lèpre. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux, par exemple, sur la longue et effrayante liste des complications syphilitiques que nous a transmise Antoine Musa Brassavolo, ou sur celle bien plus étendue encore que Gruner a dressée : on en trouvera une foule qui se rapportent naturellement aux accidens de la lèpre, tels qu'ils sont décrits par les auteurs du moyen âge. Si même on veut se donner la peine de descendre jusqu'à l'époque actuelle, on verra que, comme nos ancêtres, nous suspectons toutes les moindres affections de la peau, taches herpétiques, rougeurs fugaces, desquamations furfuracées, éruptions dartreuses fixes ou erratiques, régulières ou irrégulières; mais, au lieu de penser comme eux qu'elles pourraient bien être l'*annonce*, le début d'une maladie grave imminente, nous les considérons au contraire comme le *résultat* d'une affection acquise, ou transmise, ou dégénérée, sans chercher à nous rendre compte de la manière dont

cette prétendue affection *larvée* aurait pris naissance en nous et s'y serait assoupie plus ou moins complétement. N'était-ce pas à une erreur innocente en substituer une dangereuse? Celle de nos pères ne faisait qu'éveiller la surveillance et l'attention; la nôtre devient une source inépuisable d'inconvéniens physiques et moraux, en troublant la sécurité individuelle, détruisant la paix des familles, et faisant perdre, à lutter contre des *maux théoriques*, un temps précieux pendant lequel les *maux réels* exercent paisiblement leurs ravages.

De quelque manière cependant qu'on s'y prenne pour expliquer le phénomène, et quoi qu'on doive penser de l'influence des théories dominantes, il n'en est pas moins constant que la lèpre commença dès le quinzième siècle à s'éteindre en Italie. Au commencement du siècle suivant, la France et le restant de l'Europe participèrent au même bienfait. C'est effectivement vers le milieu de cette période que parut l'ordonnance de François 1er. mettant les biens des léproseries à la disposition du grand aumônier de France. Néanmoins il resta en Europe quelques hôpitaux particuliers pour les lépreux, jusques assez avant dans le seizième siècle. Leur histoire inspire à la fois de l'horreur et du dégoût : une foule de vagabonds paresseux simulaient la lèpre pour s'y faire admettre, comme on en voit tant aujourd'hui feindre des maladies ou s'en procurer d'artificielles, afin d'arracher à la commisération publique les secours qui sont dus au malheureux indigent. Il fallut donc, comme on en avait eu besoin autrefois pour d'autres motifs, des instructions spéciales, à l'effet d'apprendre aux gens de l'art les procédés dont ces misérables usaient pour faire croire aux personnes peu exercées qu'ils avaient la lèpre. D'un autre côté il arrivait souvent que d'avides et inhumains héritiers accusaient un de leurs parens d'avoir la lèpre, pour le faire confiner dans une maison de réclusion, et s'emparer de sa fortune. Cette manœuvre criminelle forme le sujet d'une des plus belles consultations de Baillou (*Consil. med.*, II, p. 306, *édit. Paris.* 1636).

Cependant, malgré les changemens apportés par les années, et en dépit de l'esprit de système, on retrouvait de temps en temps la lèpre sous la forme indiquée par les anciens auteurs. Ainsi tous les écrivains sur la syphilis naissante, et il n'est pas de maladie qui ait exercé autant de plumes, parlent de la lèpre comme d'une affection encore assez répandue; seulement ils ne font plus guère mention que de la squammeuse, ou tout au plus de la crustacée. Vésale (*De corporis humani fabricâ*, v. IX, *ed. Boerhaavio*, p. 438) assure avoir vu à Paris et dans la Haute-Allemagne des éléphantiaques dont la peau avait exactement la couleur foncée de la rate humaine. Evi-

demment ici il ne faut pas prendre le mot éléphantiasis dans une acception rigoureuse. De même Baillou eut occasion d'observer un prêtre atteint d'une affection syphilitique, et qui avait l'éléphantiasis aux jambes (*Consil. med.*, 1, p. 349). Philippe Schopf a publié à Strasbourg, en 1582, une instruction sur la manière de reconnaître et de traiter la lèpre, dans laquelle on trouve plusieurs observations recueillies par lui. Grégoire Horst a vu encore la lèpre crustacée au commencement du dix-septième siècle (*Opera.* II, p. 325) : il était médecin de l'hôpital des lépreux à Ulm, place dont Riedling remplissait, à la même époque, les fonctions dans la ville d'Augsbourg. Ce dernier, sur cinquante-neuf cas, n'en rencontra qu'un seul d'éléphantiasis, encore n'était-elle pas portée au plus haut degré; tous ses autres malades étaient atteints de la lèpre squammeuse. Henri de Heers décrit aussi cette dernière, et dit n'avoir jamais vu, dans le cours de sa pratique, un malade plus lépreux que celui dont il trace l'histoire (*Observat.*, *Lugd. Batav.*, 1685, p. 200). Bonet rapporte un cas bien remarquable (*Sepulcret.* II, p. 527) et, chose fort rare, il y joint les résultats de l'ouverture du cadavre. Willis dit avoir traité une jeune fille qui, ayant eu la teigne dans son jeune âge, fut affectée de la lèpre squammeuse vers l'époque de la puberté, et un homme d'une constitution vigoureuse, qui présentait tous les symptômes de l'alphos le mieux caractérisé (*Pharmac. rat.* II, p. 265). On lit aussi dans Wiseman l'histoire d'une fille dont la peau, d'un brun très-foncé, était couverte de croûtes blanches depuis les pieds jusqu'à la tête (*Chirurg.*, *Lond.*, 1719, tom. I, p. 227).

Au dix-huitième siècle, la lèpre n'était pas encore éteinte en Europe. Joannis (*Medizinische Bemerkungen und Untersuchungen*, p. 183); Raymond (*Histoire de l'éléphantiasis*, p. 14), Vidal (*Histoire et Mémoires de la Société royale de médecine*, année 1776, p. 161; année 1787, p. 168); Roussille-Chamseru, Coquereau, et en ces derniers temps M. Louis Valentin ont fixé l'attention du monde médical sur la lèpre endémique à Martigues en Provence, et qui appartient de toute évidence à l'espèce tuberculeuse. Schilling (*De lepra*, p. 176) a vu une famille de lépreux dans le voisinage de Turin. Il rapporte aussi avoir entendu dire, dans le cours de ses voyages, que les habitans d'un grand nombre de villages des vallées du Piémont sont sujets à la lèpre, et, dans plusieurs contrées d'Italie, il a rencontré des personnes qui portaient des traces non équivoques de cette affection. Hensler et Kœlpin ont vu l'éléphantiasis à Hambourg. La description qu'a donnée le premier de ce cas remarquable a été insérée par Hahn, professeur de Leyde, dans la préface de son édition du

livre de Schilling, et par Hensler lui-même, à la tête de son excellente Histoire de la lèpre, qui nous a fourni, avec les ouvrages de Sprengel, de Gruner, de Cartheuser et de Sennert, les principaux matériaux de cet article.

Les exemples ne nous manquent pas non plus pour les autres contrées de l'Europe. Nous citerons d'abord Richard Méad, Brisbane et Carmichaël Smith en Angleterre. Dans la Hongrie, Daniel Fischer a vu survenir, après des symptômes vénériens graves, tous les accidens de la lèpre tuberculeuse, tels qu'ils nous ont été décrits par l'immortel Arétée (*Breslauer Sammlung*, 1719, p. 735). Un médecin de Breslau, et quelques autres encore, ont observé l'alphos dans cette ville en 1702 (*Histor. morb. Wrat. ed. Haller.*, pag. 344). J. A. Fischer et J. J. Kniphof disent avoir été témoins oculaires d'une lèpre tuberculeuse qui survint chez un jeune homme attaqué d'accidens vénériens, après qu'on eut inutilement provoqué chez lui la salivation (*Dissertatio exhibens lepram Arabum seu elephantiasin, Erfordiæ*, 1727). Une des meilleures descriptions de l'alphos parvenu à son plus haut degré d'intensité, est celle dont nous sommes redevables à Schmiedel. (Sa *Dissertatio de leprâ*, *resp. J. C. Vogt*, 1750, est insérée dans la Collection des thèses de médecine pratique de Haller).

Plenk range le mal-rouge des Asturies de Thierry, et la pellagre du Milanais parmi les accidens de la lèpre (*Voyez* MAL DE LA ROSE, PELLAGRE). Ce n'est pas ici le lieu de discuter jusqu'à quel point ce rapprochement est fondé. Nous nous bornerons à faire observer que la pellagre, qui a exercé tant de plumes, entre autres celles de François Frapolli (*Animadversiones in morbum vulgò pellagram, Mediolani*, 1771), Jacques Odoardi (*D'una specie particolare di scorbuto, dissertazione. Nuova raccolta d'opuscoli scientifici, Venezia*, 1776), François Zanetti (*De morbo vulgò pellagrum dissertatio. Nov. act. nat. cur.*, tom. VI, *Norib.*, 1778), Michel Gherardini (*Della pellagra descrizione, Milano*, 1780), G. M. d'Oleggio, Cajetan Strambio (*De pellagrâ observationes, Mediolani*, 1784), W. X. Jansen (*De pellagrâ, Lugduni Batav.*, 1787), Louis Soler (*Osservazioni medico-pratiche sulla pellagra, Venezia*, 1791), François Fanzago (*Memoria sopra la pellagra, Padova*, 1789), et Salomon-Constant Titius (*Oratio de pellagræ pathologia, Viteb.*, 1792), occupe en ce moment beaucoup les praticiens de l'Italie. Albero et Cerri en ont fait naguère aussi le sujet de leurs recherches, et Jean-Marie Zecchinelli vient de lui consacrer tout récemment un travail particulier (*Alcune riflessioni sulla pellagra nelle due provincie di Belluno e di Padova*, in-8°., *Padova*; 1818), bien supérieur à celui que Henri Holland a inséré dans la seconde

partie du huitième volume des Transactions philosophiques. Il est même l'objet d'une discussion assez vive entre le professeur Jean-Baptiste Marzari et les docteurs Agliatti, Gaetano Ruggeri, Fanzago et Guerreschi. M. Marzari attribue la pellagre à l'usage habituel qu'on fait du blé de Turquie dans la Haute-Italie (*Memorie sulla pellagra ;* in-8°., *Venezia*, 1815); et il a répondu très-vivement à ses adversaires (*Memorie scientifiche e letterarie dell' ateneo di Treviso*, vol. 1, *Treviso*, 1817, in-4°.). On trouve aussi un mémoire sur cet objet, par Joseph Belloti, dans les Annales universelles de médecine d'Annibal Omodei, et des détails intéressans sur l'ouverture des cadavres, par Gaspard Ghirlanda et Jean Pasquali, dans les Mémoires scientifiques et littéraires de l'Athénée de Trévise; mais, encore une fois, nous sortirions de notre plan, en insistant davantage sur cette question.

Nous glisserons rapidement aussi sur la lèpre du Nord, qu'on appelle en Islande *likraa*, et dans la Norwège *radesyge* ou *spedalskhed*, suivant qu'elle a fait plus ou moins de progrès. On la rencontre jusque dans quelques parties de la Suède. Les recherches de Buchner, Hempel, J. Mœller, Petersson, Gisleson, Strœm, Martin, Odhelius, Troil, Bæck, Mangor, Olafsen, Povelsen et Demangeon n'ont pas encore éclairci parfaitement l'histoire de cette affection. Ovelsen l'appelle *elephantiasis lenis et sicca*. On discutera, dans d'autres articles, si elle doit être rapportée à la lèpre tuberculeuse, ou à la lèpre crustacée. *Voyez* RADESYGE, SPEDALSKHED.

Si, maintenant, après avoir indiqué les principales autorités qui constatent la non extinction totale de la lèpre en Europe, nous passons successivement en revue les autres parties du globe, nous voyons que celles-ci n'ont pas été favorisées davantage. D'abord, la lèpre existe encore dans la contrée qui paraît avoir été, de tout temps, sa mère patrie, le sud-ouest de l'Asie; et cela n'a rien qui doive nous étonner, cette portion du monde étant celle où la constitution générale semble jouir de la plus grande fixité. Tous les voyageurs modernes, Tavernier, Chardin, Arvieux, Hasselquist, Bruce, etc., en font mention. Pococke, Egmont de Riedesel, et autres, ont trouvé en différens endroits des léproseries pour les chrétiens et les mahométans; il en existe même à Damas une pour les sectaires de chacune des deux religions (Pococke, *Descript. of the east.*, II, p. 122). Les Orientaux attribuent non-seulement aux eaux du Jourdain, mais encore à une source située près d'Edesse (*Mead.*, *Med. sacra*, 22), et au puits d'Abraham (*Ramusio*, *Viaggi*, II, p. 78), une vertu spécifique contre la lèpre, si puissante, que tous ceux qui sont atteints de la maladie s'empressent de s'y rendre en pélerinage. Très-vraisemblablement

ces eaux doivent leur efficacité à un principe sulfureux. Suivant le témoignage de Maundrell, les lépreux sont, en Syrie, couverts de croûtes hideuses par tout le corps, et leurs membres déformés par d'horribles tubercules; description qui suffit pour caractériser l'éléphantiasis. Tournefort assure avoir observé dans les îles de l'Archipel une éléphantiasis semblable à la syphilis : paroles bien remarquables dans sa bouche, et qui rappellent tout ce qui a été dit à cet égard par des auteurs plus anciens. Peyssonel a de même rencontré très-fréquemment la lèpre et la vitiligue dans l'île de Candie. Il ajoute expressément que ces affections ne s'y communiquent, ni par le mariage, ni par la génération, assertion qu'il importe de ne point perdre de vue. Le même auteur prétend (*Voyez* Riedesel, *Reise nach der Levante*, p. 234), que la peste épargne les lépreux, et qu'en temps de paix on se réfugie dans les cabanes qu'ils habitent. Savary parle de ces cabanes où l'on confine les lépreux dans l'île de Candie. Il a remarqué que la maladie dont ils sont atteints est la leucé, ou la lèpre squammeuse parvenue au dernier degré d'intensité. Une des meilleures sources où l'on doive puiser pour obtenir des renseignemens sur l'état actuel de la lèpre chez les Arabes, est sans contredit l'ouvrage de Niebuhr, dans lequel il a consigné tant ses propres observations, que celles de Forskæhl. Ce voyageur nous apprend que le *bobesk*, alphos des Grecs, le *burras*, affection fort rapprochée de la leucé, si ce n'est même elle, et le djuddam, ou la véritable éléphantiasis, sont les maladies lépreuses les plus répandues parmi les peuples de l'Arabie. On peut aussi consulter, mais avec réserve, le mémoire de M. Larrey (*Mémoires de chirurgie militaire*, t. II, p. 68), qui renferme plusieurs erreurs, accréditées du reste depuis un certain nombre d'années en Europe, comme la différence absolue entre la lèpre proprement dite et l'éléphantiasis, et la fixation de celle-ci aux extrémités pelviennes seulement. On lit cette dernière assertion dans beaucoup d'écrits modernes, dans Joannis, Raymond, Peyssonnel, Kaempfer, Hillary, Schilling, Hendy, Rollo; cependant elle est fausse, et contraire à ce que l'expérience avait appris aux anciens. *Hoc malum, plerumque a facie auspicatur*, dit Marcellus Empiricus, *primumque oritur quasi lenticulis variis et inæqualibus, cute alba, alibi crassa, alibi tenui, plerisque locis dura et quasi scabida, et ad postremum sic increscit, ut ossibus, caro adstricta, tumescentibus, primum digitis, atque articulis, indurescat* (*De medicament.*, c. 19, p. 322, *Coll. Stephan*). L'éléphantiasis se borne, à la vérité, quelquefois aux membres : c'est ce que Stræm dit positivement pour le spedalskhed; les anciens ne l'ignoraient pas non plus; mais ce cas ne fait pas règle. La maladie peut

débuter indifféremment aux jambes ou à la figure, ainsi que l'a remarqué Hèberden. Lors même qu'elle apparaît d'abord aux jambes, très-souvent elle ne borne pas là son action, mais s'étend au corps entier, et surtout à la face. Enfin, quoiqu'elle semble affecter de préférence les articulations des membres abdominaux, remarque que nous trouvons déjà dans Lanfranc, il paraît que, pendant le moyen âge au moins, cette direction n'était pas celle qu'on avait coutume de lui voir prendre. Ainsi Gordon (*Lil. medicin.*, P. I. p. 98) demande s'il est possible qu'on soit lépreux sans avoir aucune trace de la lèpre à la figure; et quoiqu'il ait vu l'affection se montrer dans le principe partout ailleurs qu'à la face, il craint de s'en rapporter au témoignage de ses propres yeux, tant il a de respect pour les décisions de Galien et d'Avicenne, qui lui paraissaient des oracles. Gersdorf, auteur recommandable, a vu l'éléphantiasis aux jambes et à la face (*Feldbuch der Wundarzneykunde*, p. 81); il croit même qu'on peut la guérir dans le premier cas, tandis qu'elle est incurable dans le second. Les Arabes et arabistes appelaient *lepra elephantia* la lèpre tuberculeuse qui attaque le corps entier, et *elephantiasis* tout court, celle qui ne porte son action que sur un membre.

Pallas et S. G. Gmelin ont observé au nord-ouest de l'Asie, dans les pays, peu visités jusqu'à ce jour par les voyageurs, qui bordent les côtes septentrionales du Pont-Euxin et de la mer Caspienne, une maladie à laquelle ils ont donné le nom de *mal de Crimée*. Cette affection s'est propagée de la Crimée jusqu'à Astracan, d'où elle s'est ensuite répandue chez les Cosaques du Jaïck. On ne peut pas douter, d'après les rapports de Pallas et de Gmelin, qu'il ne faille la rapporter à la lèpre. *Voyez* MAL DE CRIMÉE.

Il serait difficile de décider si la lèpre est plutôt originaire de l'Egypte que des Indes orientales, quoique la dernière opinion ne paraisse pas dénuée de vraisemblance. Ce qu'il y a de bien certain seulement, c'est qu'elle règne de temps immémorial sur les bords du Gange, au rapport de Bontius, et qu'elle y porte le nom de *cowrap* lorsqu'elle débute. Pyrard l'a observée aux Maldives, Niebuhr à Bombay, et Sonnerat dans d'autres contrées. Elle a été vue par Kaempfer dans l'île de Ceylan, et jusqu'au Japon (*Amœnit. exotic.* fasc. III, obs. 8, p. 552). Les missionnaires danois ont aussi trouvé l'alphos chez les Malabares. La lèpre se rencontre également dans les îles de l'Archipel indien, particulièrement à Java. André Cleyer (*Miscell. nat. cur.* dec. II, ann. II, 1683, p. 7) nous a donné la description et la figure d'une véritable éléphantiasis, et Schilling, qui était plus qu'un autre à même d'apprécier l'exactitude du dessin, a fait graver la tête du malade sur le

frontispice de son livre. La lèpre se voit très-fréquemment à Batavia, suivant Valentin, et elle paraît y appartenir à l'espèce tuberculeuse. Le même auteur affirme qu'elle est moins commune à Amboine. Il parle, à la vérité, d'éruptions rougeâtres qu'il a observées en ce dernier endroit; mais Hensler juge avec raison que ces éruptions, auxquelles on doit rapporter la variole d'Amboine de Bontius (*Hist. nat.* II, c. 19) se rapprochent davantage du yaws (*Voyez* YAWS). A Sumatra, la lèpre blanche est presque générale, et les parens la transmettent en héritage à leurs enfans; mais cette contrée renferme aussi des éléphantiaques, qu'on chasse dans les bois, et auxquels on bâtit de petites cabanes sur le bord des rivières, afin qu'ils puissent se baigner à leur aise. Au rapport de Charlevoix, les missionnaires trouvèrent beaucoup de lépreux au Japon, où ils se firent d'abord aimer par l'établissement d'hospices particuliers, qui furent toutefois détruits avant le temps où eux-mêmes furent chassés entièrement de l'empire.

L'Egypte n'est pas la seule contrée de l'Afrique où la lèpre se voye. Lorsque Christophe Colomb relâcha en 1498 dans l'île de Buona Vista, il remarqua aux alentours plusieurs autres petites îles, dans lesquelles les lépreux se réunissaient pour respirer un air pur, et se frotter avec du sang de tortue (Ferd. Colomb, *Vie de C. Colomb*, t. II, p. 47). Si nous en croyons Jean Léon (*Descriptio Africæ*, III, ed. Antwerp., 1556, p. 118), il y avait à Fez un faubourg exclusivement consacré aux personnes atteintes de la lèpre et d'autres maladies incurables. Encore aujourd'hui la lèpre, et même la tuberculeuse, est, au rapport de Hœst, très-répandue dans l'empire de Maroc, surtout dans la ville. L'éléphantiasis existe aussi à Madère, et sur toute la côte occidentale de l'Afrique. Th. Héberden nous l'a décrite, comme Couzier nous a également tracé la peinture de celle qui règne dans l'île de Bourbon, et qui est toutefois de nature plus ulcéreuse. Nous n'avons aucun renseignement précis sur les pays situés au centre de l'Afrique, si ce n'est toutefois pour l'Ethiopie, où l'éléphantiasis règne de temps immémorial, et pour le Congo, où Zuchelli a eu l'occasion d'observer la lèpre squammeuse. Cependant il paraît à peu près constaté que les affections lépreuses, assez communes aujourd'hui dans l'Amérique, y ont été portées par les nègres réduits en esclavage. Au moins Town (*Diseases most frequent in Barbados*, p. 184), et Hillary, nous assurent-ils que la lèpre était inconnue aux Barbades avant qu'on y transplantât des nègres. Peyssonel dit avoir appris des nègres de la Guadeloupe qu'ils avaient tous apporté leurs taches rouges de Guinée. Quoique le mal rouge et le pian soient fort anciens dans les environs de Cayenne, cependant Bajon attribue aux Afri-

cains l'origine et la propagation de ces deux maladies (*Mémoires sur Cayenne et la Guiane*, 1, p. 237). Il en est de même de la Guadeloupe, d'après Laguarique, médecin de cette île. Pouppé Desportes, Labat, et autres écrivains, sont inintelligibles, parce qu'ils confondent ensemble la syphilis, le pian et la lèpre. Mais il n'en est point ainsi de Schilling, par qui nous savons que la lèpre existe à Surinam, où on l'appelle *boasi*. Cet écrivain recommandable nous apprend qu'elle n'est point endémique en Amérique, que les indigènes et les Européens ne la contractent que quand ils ont un commerce trop intime avec les nègres, et que ces derniers la considèrent comme un mal redoutable (*De leprâ*, p. 3, 20, 127, 166, 175). La Société de médecine de Paris soutint avec raison que le mal rouge de Cayenne et le *boasi* de Surinam ne forment qu'une seule et même affection, et qu'ils appartiennent à l'éléphantiasis. (*Rapport des commissaires de la Société royale sur le mal rouge de Cayenne ou l'éléphantiasis*, Paris, 1785, p. 211). *Voyez* MAL ROUGE DE CAYENNE.

Nous savons par Bajon et Ed. Bancroft que la lèpre est assez commune à la Guiane. Elle exerce aussi de grands ravages sur divers points de la Havane. Les nègres l'ont de même propagée au Port-au Prince, et surtout à Cuba, où elle est devenue si redoutable, qu'on a été obligé de prendre des mesures sèvères contre elle : c'est ce que nous lisons dans Ulloa. Le même auteur nous dit qu'elle est tellement répandue à Carthagène, qu'il a fallu y établir des hôpitaux considérables pour renfermer les personnes qui en étaient atteintes. Sloane a observé à la Jamaïque les variétés squammeuse et tuberculeuse.

Quoi qu'il en soit, personne ne la croit endémique en Amérique. Ulloa lui-même prétend que l'introduction des nègres, qui date du commencement du seizième siècle, fut l'époque de sa première apparition. Il y aurait de nombreuses objections à faire contre ce système, si l'on voulait relever différens passages de Ferdinand Colomb et d'Oviédo ; mais la chose n'en vaut réellement pas la peine, puisque ce ne serait qu'une discussion de pure curiosité, sans intérêt médiat ou immédiat pour la pratique. Cependant, malgré le témoignage très-positif de Guillaume Pison, qui assure qu'aucun médecin n'a observé ni la lèpre, ni l'éléphantiasis au Brésil ; malgré celui d'Ulloa, qui prétend que ces affections ne règnent point non plus dans les parties élevées du Pérou, et qu'elles sont fort rares dans les contrées basses ; malgré enfin qu'on ne la rencontre point au Paraguai, si l'on veut en croire Dobrizhofer, on ne peut s'empêcher d'être surpris quand on réfléchit que les Américains attribuent la

lèpre à l'usage de la chair du porc et des fruits du palmier. Ce sont là précisément les causes qu'on accuse en Egypte et en Syrie. Supposez-les, admettez leur action sur le corps dans des climats humides, déjà si peu favorables à la santé, et vous aurez une source féconde d'affections du tissu cutané et du système lymphatique, qui, variées suivant les autres circonstances extérieures, parmi lesquelles le climat joue, sans contredit, le plus grand rôle, donneront lieu à cette foule de maux, analogues sans être complétement identiques, dont l'ensemble constitue le genre lèpre. On veut à toute force que les maladies se ressemblent partout, qu'elles aient la même figure sous toutes les latitudes; mais c'est là les transformer en de véritables entités métaphysiques. Oublie-t-on donc qu'elles ne sont que de simples états particuliers des êtres vivans, et qu'elles sont par conséquent soumises à toutes les influences qui agissent sur ceux-ci? Comment les maladies resteraient-elles, dans tous les pays, semblables en tous points à elles-mêmes, quand l'homme, en qui on les observe, présente lui-même des milliers de modifications relatives à l'influence des localités? Elles ne sont pas plus un que la santé, que la vie Tous ces groupemens en genres, espèces, variétés ou familles, dont nos nosographes sont si vains, n'existent point dans la nature, qui n'est jamais, en deux lieux ni en deux instans différens, absolument semblable à elle-même. (JOURDAN)

LÉPROSERIE, s. f.; hôpital destiné à recevoir les lépreux à l'époque où cette maladie était commune en Europe. Après les premières croisades, la lèpre se multiplia tellement en Europe, qu'on fut obligé d'établir partout des maisons pour séquestrer les individus affectés de cette horrible maladie, et leur faire subir un traitement convenable. Chaque ville eut sa léproserie ou sa *maladrerie*, comme on la nommait en certaines provinces. En 1225, du temps de Louis VIII, il y avait deux mille léproseries dans la France d'alors, et Mathieu Pâris affirme qu'il n'y avait pas moins de dix-neuf mille de ces hôpitaux dans la chrétienté. Peu à peu la lèpre diminua, n'étant plus secondée dans sa propagation par une température assez élevee, et la séquestration des individus affectés ayant été exacte, de sorte que les léproseries, devenues inutiles, furent détruites ou furent affectées à d'autres emplois. Dans beaucoup de villes, le nom de léproserie ou de maladrerie est resté à la rue ou au quartier où était situé cet hôpital.

Cependant il y a encore, en France, quelques cantons de la Provence où la lèpre n'est pas tout à fait éteinte. M. le docteur Valentin (*Bulletin de la Société de la Faculté de médecine de Paris*, tom. I, 1807, p. 48, et 1808, p. 145) a observé en-

core sept individus à Vitrolles, et M. Fodéré à Pigna et à Castel Franco, en 1807, chez qui elle était transmise des pères aux enfans de temps immémorial; elle n'a cessé que depuis quelques années aux Martigues: dans ces lieux la maladie est incontestablement un reste de celle venue de l'Orient. Au surplus, les lépreux dans ces communes y sont en trop petit nombre pour exiger des léproseries, et le plus souvent ils se cachent et n'osent paraître en public, ni communiquer qu'avec leurs proches, qui prennent les précautions convenables pour ne pas être atteints de contagion. Il est probable que, d'ici à peu de temps, on n'observera plus de lèpre héréditaire en France. *Voyez* LÈPRE et LÉPREUX. (F. V. M.)

LÉSION, s. f., *læsio*. On désigne sous ce nom les altérations qui surviennent par une cause quelconque, dans les propriétés vitales ou la texture de nos parties: de là la distinction de ces lésions, qui constituent toutes les maladies dont le corps humain est susceptible, en deux classes très-tranchées, en *organiques* et en *vitales*.

On a voulu distinguer sous le nom de *lésions physiques* cette portion des lésions organiques qui sont le résultat de l'action d'un corps extérieur sur le nôtre, c'est-à-dire d'une cause mécanique. Ces dérangemens physiques étant une altération de la manière d'être de l'organe, puisque les tissus des parties sont altérés dans leur continuité, leur situation, etc., rentrent dans les lésions qu'on doit appeler *organiques*. Celles de ces lésions qui sont ordinairement extérieures aux cavités splanchniques, forment le domaine de la chirurgie : ce sont les fractures, les luxations, les plaies, etc.; elles exigent fréquemment la main et l'instrument, tandis que les lésions des viscères contenus dans les grandes cavités sont du ressort de la médecine; mais la séparation exacte de ces lésions est impossible; elles ne forment réellement pas deux séries distinctes. Rien ne prouve mieux combien la chirurgie et la médecine sont inséparables, que l'étude des lésions organiques.

Toutes les lésions organiques sont physiques, puisque toutes s'annoncent par des caractères évidens, que l'œil peut apercevoir et la main toucher : ainsi, on pourrait tout aussi bien les appeler *physiques* qu'*organiques*, mais elles ne forment toujours qu'une classe, et non pas deux, quel que soit le nom qu'on leur donne.

Il n'y a donc réellement que deux classes de lésions, celle des organes et celle des propriétés vitales qui les régissent. *Voyez* LÉSIONS ORGANIQUES et LÉSIONS VITALES. (F. V. M.)

LÉSIONS ORGANIQUES, *læsiones organicæ;* on désigne sous ce nom un changement arrivé dans la manière d'être naturelle d'un organe, ce qui comprend les altérations de forme,

de position et de tissu des parties qui composent le corps humain, et surtout les altérations de structure et de tissu. Jusqu'ici le plus grand nombre des auteurs n'entend par lésion organique que les *altérations dans le tissu des organes*, et M. le professeur Richerand ajoute même les *altérations profondes*. Nous pensons que, si on veut faire entrer dans le même cadre tout ce qui dérange la nature matérielle, tout ce qui s'en écarte doit être mis au rang des lésions organiques ; il y aura seulement des degrés différens dans l'intensité de ces lésions ; toutes ne seront pas nécessairement profondes ou graves : c'est peut-être à la croyance qu'on a eue qu'une lésion organique était toujours une altération des plus alarmantes, qu'on doit d'avoir éloigné de leur classification celles qui ne présentent pas un caractère fâcheux. Il y a loin, sans doute, d'un cancer de l'utérus au simple déplacement herniaire de l'intestin; mais ces deux modes d'altération ne sont pas moins des déviations de la manière d'être naturelle de ces organes, et doivent être compris dans les lésions organiques proprement dites.

§. 1. *Définition et connaissance des lésions organiques.* La science qui a pour but l'étude raisonnée et méthodique des lésions organiques s'appelle *anatomie pathologique*. Cette branche nouvelle de la médecine, qui promet tant de résultats avantageux pour l'appréciation plus exacte des maladies, pour leur traitement plus rationnel, plus méthodique, et la perfection de nos classifications médicales, présente le plus haut intérêt et exige l'attention la plus suivie de la part de ceux qui veulent la connaître dans tous ses détails.

L'anatomie a pour objet la connaissance de nos parties dans l'état sain, la pathologie étudie les phénomènes des maladies. L'anatomie pathologique, comme nous venons de le dire, ne s'occupe que des altérations des organes. Il y a une science voisine, mais distincte de l'anatomie pathologique : c'est la *physiologie pathologique*, qui a pour but d'étudier les aberrations des fonctions et des propriétés vitales. Cette science, qui n'est étudiable que sur le vivant, tandis que l'anatomie pathologique a pour domaine le cadavre, est encore moins avancée que cette dernière, quoique non moins fertile en résultats utiles, et qui enrichiront un jour la symptomatologie; l'une est une science toute physique, puisqu'elle étudie le corps par ses qualités matérielles, tandis que la physiologie pathologique ne s'occupe que des propriétés morbifiques de principes non pondérables. *Voyez* LÉSIONS VITALES.

Une lésion organique n'est pas la même chose qu'une maladie organique. Cette dernière est la réunion ou l'ensemble des symptômes vitaux et des lésions des tissus altérés. La maladie organique cesse avec la vie; la lésion persiste.

M. le professeur Pinel a formé des lésions organiques la cinquième classe des maladies de sa Nosographie philosophique, et il les divise en lésions organiques générales et en lésions organiques particulières à certains tissus; mais toutes les affections dont parle ce professeur sont des maladies organiques et non des lésions organiques.

Les maladies qui affligent l'homme n'amènent souvent la mort qu'en causant des désordres dans les fonctions vitales les plus importantes, c'est-à-dire dans celles dont l'exécution est indispensable pour l'entretien de la vie : c'est ainsi qu'une péripneumonie, en gênant d'abord, puis empêchant ensuite la circulation pulmonaire et la respiration, produit la perte des sujets qui en sont atteints ; de même l'épanchement sanguin sur le cerveau, dans l'apoplexie, en comprimant la masse cérébrale et l'origine des nerfs, ne permet plus à ceux-ci d'exercer leur influence sur les parties auxquelles ils se distribuent: d'où résulte la cessation des fonctions respiratoires, circulatoires, etc. ; en un mot c'est toujours parce qu'une fonction ne s'exécute plus ou s'exécute trop imparfaitement, que la mort arrive. M. Bayle a bien remarqué que ce n'est pas la lésion organique qui tue, mais l'altération vitale qui en est la suite.

Toutes les maladies ou toutes les lésions des fonctions vitales, ce qui est synonyme, ne laissent pas après elles des traces de leur existence, lors même qu'elles produisent la mort. Un assez grand nombre ne cause aucune espèce d'altération dans les solides de ceux qui y ont succombé : telles sont les fièvres et les névroses, dans lesquelles on ne remarque pas de ces grandes altérations des organes, si frappantes dans les autres classes. Il paraît que, chez elles, ainsi que dans quelques autres affections, la mort est seulement le résultat des lésions vitales qui peuvent effectivement exister sans altérations organiques, tandis que ces dernières existent beaucoup plus rarement sans provoquer l'altération des phénomènes vitaux.

Mais chez le plus grand nombre de ceux qui périssent à la suite de maladies, on trouve des lésions organiques plus ou moins profondes, plus ou moins étendues, et présentant des caractères particuliers et variables. La connaissance de ces lésions organiques présente le plus vif intérêt et exige les recherches cadavériques les plus suivies et les plus exactes; leur multiplicité, leurs variétés, leurs complications hérissent leur étude de grandes difficultés, surtout pour le commençant. Combien n'a-t-il pas fallu de temps, combien n'a-t-il pas fallu observer la nature malade, avant d'arriver à distinguer, à caractériser ces lésions organiques, et surtout à en présenter une classification supportable ?

Longtemps une crainte religieuse répandue chez presque tous les peuples de la terre, empêcha de rechercher dans le

cadavre de l'homme les désordres causés par les maladies auxquelles il succombait. Ce respect malentendu pour les dépouilles mortelles apporta de grands obstacles aux progrès de la médecine, et l'on conçoit à peine quel prodigieux génie il a fallu à Hippocrate pour nous laisser un corps de doctrine aussi satisfaisant sur une science encore au berceau, et qui ne pouvait s'aider, pour son avancement, de l'ouverture des cadavres. Devenus plus éclairés ou moins timides, quelques médecins philosophes se hasardèrent à interroger les entrailles de l'homme, et les découvertes qui en furent le résultat engagèrent leurs successeurs à les imiter et à pousser plus loin leurs recherches. Les observations cadavériques se multiplièrent; le désir si naturel à l'homme d'augmenter ses connaissances; le besoin de savoir si un individu avait succombé à la maladie dont on l'avait traité; la curiosité de connaître les ravages d'un mal non encore observé, et qu'on n'avait pu qualifier, avec l'intention de rendre ces recherches profitables aux autres; la nécessité de constater certaines maladies héréditaires dans les familles, etc., sont autant de causes qui ont milité en faveur des recherches cadavériques, et qui ont fini par amener les faits de ce genre en tel nombre, qu'on put en former des ouvrages particuliers. Cette nouvelle branche de la médecine, inconnue aux anciens et aux médecins avant le seizième siècle, trouva des hommes qui en firent l'objet principal de leurs études; ils s'occupèrent d'abord de réunir les faits connus ou qui leur étaient propres : c'est à ces recherches que nous devons les traités de Bartholin, de Bonnet, de Morgagni et de Lieutaud sur les lésions cadavériques. Mais ces recueils si précieux présentent les altérations des parties sans aucun ordre véritablement méthodique; car on ne peut donner ce nom à ceux suivis par Bonnet et Morgagni, et celui de Lieutaud, dont le plan est meilleur, est encore loin d'être satisfaisant.

Depuis le milieu du dix-huitième siècle, les ouvertures de cadavres ayant été permises plus généralement, les modernes eurent plus de facilité pour observer les lésions des viscères; ils les ont alors beaucoup étudiées, et ont eu de fréquentes occasions de les comparer entre elles; ils n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'il y avait de ces lésions qui étaient les mêmes dans toutes les parties, d'autres qui offraient des différences, suivant l'organe qui en était le siége.

M. le docteur Corvisart est le premier en France qui ait véritablement étudié les lésions organiques sous le rapport de leur liaison avec les maladies. Il ne mourait pas un sujet dans les salles de clinique, qu'il n'en fît l'ouverture, et qu'il ne comparât les symptômes qui avaient existé, avec les lésions

qui en étaient le résultat ou l'origine. C'est peut-être là le plus grand titre de gloire de cet illustre médecin, puisque cette manière d'enseigner a eu des résultats infiniment précieux pour la médecine, et a fait en quelque sorte révolution dans l'art. Cette manière de voir, appliquée par son auteur aux maladies du cœur, nous valut le beau Traité des lésions organiques de ce viscère; c'est à ce goût pour les ouvertures cadavériques, répandu par ce grand praticien, que nous devons l'espèce d'élan qui a été donné depuis une quinzaine d'années à l'anatomie pathologique, et la nouvelle direction des études médicales vers cette science, qui en forme l'époque la plus brillante.

Bichat, qui fut un de ses élèves, approfondit plus particulièrement l'étude des lésions organiques, en la dégageant des considérations médicales, seul point de vue sous lequel le fondateur de la clinique en France les observait. Le premier il conçut la possibilité d'établir une classification méthodique dans cette science; il posa l'idée-mère que, parmi les lésions qu'on observe, les unes sont analogues à certains tissus déjà existans dans l'économie animale, tandis que d'autres sont absolument étrangères à notre organisation naturelle; ce qui établit deux grandes classes qu'on retrouve dans toutes les méthodes proposées depuis; mais ce grand anatomiste, qui créa, pour ainsi dire *en passant* l'anatomie pathologique, qui en fit même des cours pendant deux années, n'écrivit rien *ex professo* sur cette science; la mort le surprit avant qu'il ait pu nous donner l'ouvrage qu'il projetait, et dont on ne possède que ce qui est resté dans la mémoire de ses auditeurs ou dans les cahiers de ses élèves, mais dont les idées principales, avec de précieux aperçus, se retrouvent dans son *Anatomie générale.*

Quelques années après, MM. Dupuytren et Laennec publièrent presque simultanément un projet de classification d'anatomie pathologique. Il s'engagea entre eux une discussion polémique pour savoir lequel avait l'antériorité sur l'autre. Quoi qu'il en soit, tous les deux ont porté la connaissance de cette science bien plus loin que l'auteur du Traité des membranes : le premier, en insistant principalement sur les divisions principales; le second, sur les classifications de détails. On peut les regarder comme ceux qui ont fait faire, en France, le plus de progrès à cette science; mais bien qu'ils aient annoncé tous les deux, il y a plus de huit ans, un traité, *sous presse*, sur cette matière, rien n'a été mis au jour. M. Laennec a même imprimé, dans son article *anatomie pathologique* (tome deux du Dictionaire), que cette science ne lui paraissait pas encore

en état d'être présentée en corps complet de doctrine. Il y a lieu d'espérer que les excellens articles donnés par ce savant médecin, ceux publiés par notre confrère, feu le docteur Bayle, et ceux des autres personnes qui s'occupent actuellement de cette science avec un zèle éclairé, permettront de réunir ces matériaux épars, pour en former un tout, qui ne saurait manquer d'être utile et intéressant, surtout si on y joint les travaux des médecins étrangers sur le même sujet; car Sandifort, Walther, Baillie, etc., ont publié sur cette science des documens extrêmement intéressans, qu'il est indispensable de connaître, avant d'écrire sur les lésions organiques.

M. Cruveilhier, élève de M. le professeur Dupuytren, a publié, il y a deux ans, une esquisse de classification des lésions organiques, où on trouve des aperçus du plus haut intérêt et des observations aussi neuves que curieuses. Son plan, qui se rapproche de celui de M. le professeur Dupuytren, dont il paraît avoir eu les notes, et dont il a suivi les leçons sur cette importante matière, est ce que nous avons de plus complet; mais ce traité, en deux volumes in-8°., ne présente que l'ensemble du plan, et le détail sur une seule classe de lésions organiques. Nous avons pour objet, dans cet article, de présenter une classification qui nous est propre, et que nous croyons devoir renfermer assez naturellement les lésions organiques connues. Toutefois, cet objet n'est que secondaire, et notre but principal est de bien établir les caractères des principales lésions organiques et leurs différences.

D'abord, il convient d'étudier ces lésions dans l'état de simplicité, pour s'en faire une idée exacte et précise. C'est le seul moyen de parvenir à reconnaître les différences qui existent entre celles de nature diverse. Comment, en effet, établirait-on les caractères qui sont propres à chacune d'elles, si on ne les rencontrait pas tout à fait isolées? Il y a plus, c'est qu'il nous semble impossible de se faire une idée quelconque d'une lésion, de savoir même qu'elle existe, si on ne l'a pas rencontrée au moins une fois dans l'état de simplicité. Mais il faut avouer qu'elles se présentent rarement, certaines du moins, dans cet état d'isolement. Fréquemment elles sont dans une sorte de mélange, et même de combinaison, qui rend leur distinction excessivement difficile et parfois impossible. On voit une masse altérée, sans pouvoir préciser les élémens de sa composition. C'est cette circonstance qui fit que, pendant longtemps, on ne tenta pas d'établir la distinction des lesions organiques, et qu'on donnait des noms génériques et semblables à des altérations fort différentes. On appelait *squirre*, *stéatôme*, *matière scrofuleuse*, etc., des lésions organiques de nature très-variée, mais que leur état mélangé ne permettait pas de re-

connaître avec précision. Cependant, avec un peu plus d'habitude, et après avoir observé les espèces dans l'état de simplicité, ces mêmes masses purent être mieux appréciées, et on les caractérisa même lorsque le mélange n'était pas trop confus. Effectivement, s'il n'y a que simple mélange, c'est-à-dire, superposition des tissus morbifiques de diverses natures, ou interposition de masses de ces tissus, on peut distinguer leur nature diverse. Il n'y a que le mélange intime et inextricable des élémens des tissus, qui ne permette plus leur connaissance précise. Ainsi donc, c'est dans l'état simple qu'il faut étudier les lésions organiques, afin de les reconnaître dans leur mélange ou composition. Ici, comme dans toutes les sciences physiques, il faut aller du simple au composé, pour la facilité de l'étude.

Le siége des lésions organiques est dans toutes les parties du corps humain : aucune n'en est à l'abri ; seulement quelques-unes en sont plus fréquemment affectées que d'autres. Elles y ont lieu de deux manières : ou la matière qui les cause s'empare des tissus qui composent les différens systèmes de notre organisme, ce qui est très-commun, ou cette matière est déposée entre les mailles des fibres composant les différentes parties de l'économie. Ce dernier mode est moins grave, quoique souvent il finisse par se confondre avec le premier, puisque la matière lésante, d'abord déposée entre les fibres, finit par les envahir elle-même. Dans ces deux modes, il y a des circonstances de changement, d'altération, de modification, etc., dont nous parlerons par la suite.

§. II. *Des circonstances qui favorisent la formation des lésions organiques.* Outre les causes des lésions organiques dont il sera traité dans le paragraphe suivant, il y a des circonstances particulières qui influent grandement sur leur production, et qu'on pourrait considérer comme des causes éloignées. La plupart sont tellement indispensables, que, sans elles, ces lésions ne pourraient avoir lieu. Effectivement, un organe n'est pas indifféremment altéré; toujours une circonstance le prédispose à avoir plutôt une lésion qu'une autre, et plutôt telle espece de lésion que telle autre.

Si nous prenons l'homme au moment de sa formation, nous voyons déjà que, dans le sein de sa mère, il peut éprouver des lésions organiques fort considérables : elles sont de deux sortes. 1°. Des germes incomplets, ou péchant par le défaut contraire, peuvent donner lieu à des difformités qu'on n'observe que trop souvent. La mauvaise configuration, l'agglomération des parties, etc., peuvent tenir également au mauvais état des germes créateurs. 2°. D'autres lésions non moins nombreuses peuvent avoir lieu par suite d'altération des lois

vitales chez l'embryon, et la plupart de ceux qui naissent malades, doivent cet état à l'aberration des lois qui régissent la vie de ces petits êtres, lesquelles sont différentes des nôtres, et nous sont en grande partie inconnues; ce qui fait que nous en jugeons mal, et que nous ne pouvons apprécier les phénomènes qui les caractérisent, avec assez de précision, pour estimer la cause de ces altérations morbifiques. Quoi qu'il en soit, il n'est que trop prouvé qu'avant sa naissance l'homme est déjà en proie aux lésions organiques, et qu'il paie ainsi tribut aux maladies avant d'avoir vu le jour. Ces altérations congéniales une fois formées rentrent dans le domaine de l'anatomie pathologique et prennent rang parmi les autres lésions organiques, quelles que soient les circonstances qui les aient favorisées.

A peine né, des agens qui lui sont extérieurs attendent l'homme pour altérer ses organes et menacer ses jours. Des violences, des chutes et d'autres circonstances, luxent, rompent, brisent ses parties, y produisent des extensions forcées, des contusions, des commotions, des plaies, etc.; un air extérieur trop froid ou trop chaud y provoque des maladies de nature diverse, et où les organes sont plus ou moins compromis dans leur texture; des vents régnans amènent des épidémies, des contagions, etc., de nature diverse, et qui compromettent la santé de l'homme et ses organes; enfin, ce qui est hors de nous conspire sans cesse à notre destruction.

Les lieux que nous habitons sont quelquefois pour beaucoup dans la formation des lésions organiques. Cette observation, déjà faite par Hippocrate, est évidente pour tous ses successeurs. Nous voyons les personnes qui demeurent dans des lieux bas et abrités du soleil, avoir des altérations des organes lymphatiques, des maladies de la peau; sous la zone torride, au contraire, c'est le système biliaire qui est le centre morbifique. Les habitans du Nord sont plus sujets aux maladies du système sanguin, et c'est chez eux qu'on voit les inflammations exquises, dans son mode le plus aigu. En parcourant les différentes zones habitées, on y voit les maladies de tel ou tel organe y prédominer; là ce sont les dents altérées, là des goîtres, là les scrofules, là la lèpre, là la variole, là le scorbut. Celui qui a dit qu'on devrait exiger que les médecins voyageassent pour connaître les maladies, comme les naturalistes le font pour étudier les productions de la nature, avait avancé une idée très-utile et très-vraie, mais qui ne sera peut-être jamais mise à exécution. On pourrait dresser une sorte de carte géographique médicale, qui indiquerait les régions où telle ou telle maladie est plus commune; et le grand nombre de bonnes topographies que nous possédons déjà, faciliterait ce

travail, pour lequel les voyageurs offrent aussi quelques matériaux.

La nourriture n'influe pas moins que les lieux sur la production des maladies organiques : destinée à réparer nos organes, si elle y porte des sucs de mauvaise qualité, surabondans ou trop peu nombreux, il en résulte des altérations multipliées, par une assimilation de mauvaise condition. Une nourriture grossière et malsaine dispose aux maladies de la peau, au scorbut, aux engorgemens lymphatiques, glandulaires, etc. : une vie trop succulente mène aux maladies du cœur, à l'apoplexie, aux affections gastriques, à la polysarcie; une qui n'est point assez abondante produit la maigreur, l'atrophie, le desséchement des tissus. L'abus des liqueurs vineuses, alcooliques, altère les tissus muqueux de l'estomac, des intestins, produit des squirres, des inflammations lentes; prises en excès, elles réduisent l'homme à l'état de bête, en altérant ses organes et ses facultés intellectuelles.

Les professions sont des causes nombreuses de lésions de nos tissus. Parcourez les écrits sur ce sujet, vous y verrez que toutes exposent à des productions de telle ou telle altération organique. Les attitudes qu'on y tient, les lieux où on les exerce, les matériaux qu'on y emploie, l'atmosphère artificielle que quelques-unes nécessitent, etc., sont autant de circonstances lésantes de nos parties. Les tailleurs ont souvent des anévrysmes du cœur; les cordonniers, des squirres de l'estomac; les tisserands, des engorgemens du tissu cellulaire des extrémités; les crieurs des rues, les acteurs, des ulcérations laryngées; les joueurs d'instrumens à vent sont disposés à la phthisie; les porteurs de fardeaux ont des hernies, des fractures, etc., etc.

Les circonstances précédentes peuvent être considérées comme indépendantes de nos organes, et les altérations organiques qui en sont la suite, peuvent être mises sur le compte des causes externes; il en est d'autres, au contraire, qui peuvent être attribuées à des circonstances dépendantes de ces organes mêmes, de leur position, de leur forme, de leur consistance, de leur texture, de leur poids. 1°. La position d'un organe, superficielle ou profonde, le rend plus ou moins susceptible d'être atteint par les corps extérieurs et d'en être lésé : s'il communique avec l'atmosphère, soit immédiatement, comme la peau, soit médiatement, au moyen d'un canal, comme les poumons, il peut en recevoir les influences malfaisantes, s'enflammer, absorber les miasmes délétères qui y sont répandus, pomper les virus par le contact, etc., etc. Si cet organe est libre, il peut contracter des adhérences avec les parties voisines; s'il est flottant, il peut se déplacer, causer des hernies, des déplace-

mens de toute nature, etc., comme on le voit si fréquemment pour les intestins. 2°. La forme d'un organe lui donne la possibilité de contracter certaines lésions. S'il est creux, il peut se former dans ses cavités des épanchemens, des adhérences, des brides, comme on le voit pour les cavités pleurétiques et abdominales. A-t-il une ouverture extérieure? Elle peut être rétrécie, oblitérée, fermée, comme cela arrive au rectum, au vagin. 3°. La consistance des organes devient la source de leur lésion dans certaines circonstances. Si elle est molle, les parties s'enflamment, s'ulcèrent, suppurent, s'infiltrent, etc., plus facilement que dans le cas contraire; si la consistance est très-marquée, les luxations, les ruptures, les écrasemens y sont possibles. 4°. La texture des tissus influe puissamment sur la production des lésions organiques. Un viscère, suivant que tel ou tel tissu en fait partie, devient susceptible de telle ou telle lésion. En général, plus il y a de tissus mous dans un organe, et plus il a de propension à être lésé. Cette remarque est d'une vérité incontestable. Ainsi le tissu cellulaire, le plus mou de tous nos tissus, est plus fréquemment le siége d'altération qu'aucun autre. Abonde-t-il dans un organe, celui-ci acquiert la possibilité de s'altérer, d'autant plus qu'il y entre dans de plus grandes proportions. Les tissus durs, par contre, sont beaucoup moins fréquemment lésés; leurs altérations sont beaucoup plus de temps à croître, et toujours elles n'ont lieu que par leur ramollissement, qui les assimile alors aux tissus mous. J'ai observé ailleurs (au mot *induration*) que les tissus mous durcissaient dans le plus grand nombre des lésions dont ils sont susceptibles. Plus il entre de vaisseaux lymphatiques et sanguins dans une région, et plus il s'y développera de lésions organiques, surtout de celles de nature inflammatoire. C'est à cette circonstance sans doute qu'est due la résistance des parties dures aux lésions organiques, et si tous nos tissus pouvaient être compactes, nous serions presque à l'abri des lésions organiques. 5°. Le poids ou la masse des organes contribue aussi occasionellement à faciliter leur lésion : on conçoit qu'un corps qui offre une plus grande étendue, est plus facilement attaquable qu'un autre de moindres dimensions, toutes choses égales. Un viscère pesant peut éprouver des ruptures, comme cela se voit au foie, au cerveau. Dans les cavités, où plusieurs organes sont réunis, les uns peuvent peser sur les autres et en altérer le tissu, comme lorsque le cœur trop volumineux presse le poumon, etc. Enfin, des tumeurs morbifiques produisent la même compression sur les viscères voisins et peuvent en altérer le tissu.

Les fonctions des organes sont encore une source de leur lésion. En général, plus un viscere a d'usage, et plus il peut être

lésé; car les lésions ne se forment point indifféremment. Les gens qui méditent beaucoup ont de fréquentes affections cérébrales ou mentales; ceux qui font de leur système gastrique le mobile de toutes leurs pensées, succombent à des lésions de ce système ou des organes qui sont en corrélation directe avec lui. Il semble qu'il en soit comme en mécanique, où la machine qui éprouve le plus de frottemens se détériore le plus promptement. On peut placer dans l'ordre suivant les viscères pour leur susceptibilité à être lésés : les poumons, le cœur, l'estomac, le cerveau, le foie, la rate, la vessie et les reins. Je crois que c'est effectivement la même graduation dans l'ordre d'utilité de leurs fonctions.

La continuité de tissu doit être comptée pour beaucoup parmi les circonstances qui propagent les lésions organiques. Un tissu dans un organe est altéré; un autre, qui concourt aussi à le former, ne tarde pas à l'être lui-même; cela n'est pas constant sans doute, et Bichat l'a fait assez voir; mais cela a lieu pourtant dans bien des occasions. Il y a plus, c'est que la contiguité des parties est souvent suffisante pour arriver au même résultat. Combien de fois n'a-t-on pas vu le squirre de l'estomac s'étendre au foie, au pancréas; le cancer de la matrice envahir la vessie et le rectum; l'inflammation s'emparer de tous les tissus voisins, etc.? Cette circonstance si fréquente de l'extension d'une lésion d'un tissu à ceux qui lui sont continus et contigus, doit être prise en grande considération par le médecin; et telle partie malade, qui ne présente aucun danger par elle-même, peut pourtant en entraîner de fort graves, parce qu'elle est superposée à un organe très-essentiel, et dont la fonction, d'une importance extrême, peut compromettre la vie, si elle est empêchée. Le péricarde, la muqueuse du larynx et des bronches, l'arachnoïde, etc., sont des parties peu étendues, peu volumineuses, dont la lésion par elle-même serait peu de chose; mais leur voisinage d'organes importans, exécutant des fonctions essentielles à la vie, est la cause que très-souvent des maladies fort graves en sont le résultat.

L'âge amène aussi des lésions qui lui sont propres. Si dans l'enfance le système glanduleux et le cérébral sont plus fréquemment le siége des lésions organiques; si l'adulte a plus particulièrement des maladies des viscères de la poitrine, et l'âge mûr des altérations de ceux de l'abdomen, la vieillesse offre des dérangemens nombreux dans l'ensemble des tissus. Ce n'est plus tel ou tel organe qui s'altère : c'est la majorité des parties. Il est très-commun de voir des fœtus sains, il est très-rare de voir arriver à la caducité sans lésions des organes. La dureté des tissus, leur racornissement, l'ossification, les pétri-

fications, etc., sont des altérations presque obligées de la vieillesse. A cet âge, les parties molles ont moins de liquides, les solides sont plus sèches, plus dépourvues de gélatine; l'élément terreux prédomine et encroûte tout. On dirait que si l'homme vivait assez pour éprouver complétement les lésions qui sont le résultat de l'âge, il deviendrait une véritable pétrification.

Enfin, aux circonstances précédentes, il s'en joint une dernière, qui n'agit pas moins destructivement qu'elles sur les organes humains. Il se développe, dans l'intérieur des parties, des corps qui leur sont étrangers dans l'état habituel, et qui gênent leurs fonctions et altèrent leurs différens tissus. Les uns sont des corps inertes développés dans les parties, telles sont des concrétions calcaires, pileuses, graisseuses, etc., ou des débris de corps organiques, tels que des portions de fœtus, des dents, etc., qu'on a observés chez la femme, et même chez l'homme; des gaz développés dans les cavités et les viscères creux; les autres sont des corps animés qui prennent leur accroissement dans la plupart des régions du corps humain, classe qui renferme les vers humains proprement dits. On pourrait joindre à la liste de ces corps lésans ceux qui pénètrent à l'intérieur, par suite de coups, chutes, etc., et les insectes, qui, d'abord extérieurs à l'homme, vivent à sa surface, ou pénètrent dans ses tissus, comme les crinons, les dragonneaux, etc., etc.

Une dernière remarque que nous avons à faire sur les circonstances qui favorisent la formation de quelques lésions organiques, est celle relative au développement de certaines d'entre elles. Il paraît qu'il y a des tissus qui sont plus propres au développement de quelques lésions que d'autres. Les granulations miliaires naissent plus volontiers sur les membranes séreuses que sur d'autres; les aphthes se développent de préférence sur les membranes muqueuses; la peau est le siége ordinaire des dartres; le tissu musculaire est attaqué spécialement par le rhumatisme, le ligamenteux par la goutte, l'osseux a des lésions qui lui sont propres, etc. Il est impossible d'expliquer la raison de cette préférence, qui tient à des causes qui sont pour nous d'une obscurité profonde. A côté de cela, nous voyons d'autres lésions organiques se développer indifféremment dans presque tous les tissus, et offrir alors les mêmes caractères extérieurs. Les dégénérescences tuberculeuses, cancéreuses, sont les mêmes, quel que soit le tissu où elles se développent; il en est de même de la mélanose, et de beaucoup d'autres genres de lésions. On peut même affirmer qu'il y a plus de lésions qui se développent indifféremment dans tous

les tissus, que de celles qui en affectent spécialement de particuliers.

§. III. *Des causes de la formation des lésions organiques.* Les véritables causes des lésions organiques sont certainement le point le moins connu de l'anatomie pathologique. Sous ce rapport, cette science n'a pas plus de priviléges que beaucoup d'autres, où les causes sont de la plus grande obscurité. Comment voir effectivement dans les dernieres molécules des parties pour apprécier l'origine de leur lésion? Lors même qu'elles seraient sous nos yeux, nous n'en serions pas plus avancés; nos sens sont trop grossiers pour suivre la trace des infiniment petits morbifiques, pour dérober à la nature ses secrets les plus profonds, et lui arracher ses mystères. Il en résulte donc que, dans l'impossibilité de pénétrer les causes des lésions organiques, nous devrions nous borner à connaître des circonstances qui en facilitent l'apparition, et à les étudier lorsqu'elles sont formées, sans nous occuper de leur principe créateur; mais le génie de l'homme est ardent à savoir; il s'élance sans cesse au delà des bornes de son horizon habituel, et cherche à expliquer ce qu'il ne peut connaître. A l'imitation de quelques auteurs, nous allons aussi entrer dans des détails sur les causes présumées des lésions organiques, et donner les opinions qui ont eu quelque réputation. Nous ne serons qu'historien, en prévenant que ce que nous allons dire est plus spéculatif que réel.

Il y a pourtant des causes visibles et palpables de certaines lésions organiques : telles sont celles qui produisent la classe assez nombreuse des *lésions physiques;* par exemple : les extensions forcées, les luxations, les fractures, etc. Ici l'origine est évidente, et il n'y a aucune difficulté pour expliquer le dérangement organique qui en résulte; mais dans la plupart des autres espèces, le champ du doute est sans borne.

On a bien dit, en général, que les lésions organiques étaient le résultat de maladies de diverses natures, qui laissaient à leur suite les altérations que nous observons dans les parties. C'est là l'opinion la plus généralement reçue; mais d'abord elle n'expliquerait pas grand chose, puisque ce nom de *maladie* ne dit rien pour trop dire; puis cette assertion n'est rien moins que prouvée. Le plus généralement, les maladies sont, au contraire, le résultat des lésions organiques, et non la cause, comme je vais essayer de le prouver.

Que la cause d'une péripneumonie, quelle qu'elle soit, agisse sur le poumon, le sang y afflue, la circulation s'y embarrasse, par suite la respiration; que la maladie fasse des progrès, les liquides se concrètent dans cet organe, et, à la mort du sujet, on trouve le viscère durci, volumineux, ayant ses cellules

remplies d'une matière consistante, et devenue impropre à la respiration, *hépatisé* en un mot. Certainement ici ce n'est pas la fièvre, etc., qui a amené la turgescence pulmonaire, l'afflux des matières concrétées, etc.; elle n'a pu que lui succéder, puisque la fièvre n'est jamais, dans ce cas, qu'un phénomène secondaire, qu'un symptôme de réaction, qui se développe dans tout l'individu, si la tourmente viscérale est assez considérable pour cela, ou dans une étendue moindre, si la lésion n'est que peu de chose. Un autre exemple rendra ceci plus évident : Qu'un instrument blesse une partie saine qui faisait bien ses fonctions avant cet accident, aussitôt des symptômes inflammatoires se développeront; il y aura engorgement de la partie, rougeur, turgescence, chaleur, suppuration, fièvre générale, insomnie, etc. Certainement c'est le mal local qui a développé ces symptômes de réaction, et non ceux-ci qui ont amené les phénomènes locaux. Il suffit d'énoncer cette proposition pour la mettre hors de doute; il en est de même dans la péripneumonie et dans le très-grand nombre des autres maladies. Ce ne sont donc pas les maladies qui causent les lésions organiques, ce sont au contraire celles-ci qui produisent les maladies. Les lésions vitales, qui sont les phénomènes dont se composent les maladies, sont le plus souvent le résultat des lésions organiques. Si on a longtemps négligé d'étudier les altérations des organes, c'est parce qu'on les regardait comme le résultat des maladies, dont on s'occupait spécialement, ne pensant pas que leur *caput mortuum* pût présenter le moindre intérêt. Mais puisqu'elles sont au contraire le principe de ces affections morbifiques, il faut donc les observer avec soin, parce que leur connaissance peut éclairer les phénomènes vitaux qu'elles produisent, et influer sur le traitement à faire. On conçoit effectivement que, puisque ce sont les lésions organiques qui précèdent et produisent les lésions vitales, ce sont elles qu'il faut plutôt combattre que les lésions vitales qui leur succèdent. En les faisant disparaître, celles-ci s'évanouiront.

Il y a des lésions vitales sans lésions organiques, comme on le voit dans les fièvres et les névroses; il y a aussi des lésions organiques sans phénomènes vitaux sensibles, comme on l'observe tous les jours en rencontrant dans les cadavres des désorganisations qui n'ont jamais causé le moindre trouble à ceux qui les portaient; ces deux cas sont une preuve irrefragable et péremptoire que les lésions vitales seules ne peuvent causer de maladies organiques, puisque, dans la première supposition, elles ont existé très-longtemps, sans donner naissance à aucun désordre dans les organes, et que, dans la seconde, il n'a préexisté à la lésion organique, ni suivi aucun phénomène vital qui ait pu lui donner naissance.

Nous ne pouvons donc pas voir dans les maladies les causes des lésions organiques, puisqu'elles n'en sont au contraire que le résultat. Nous ne les trouverons pas mieux dans le système des humoristes, qui attribuent à la dépravation des humeurs, à leurs âcres, etc., le principe de toutes les altérations de nos parties; pas davantage dans le relâchement ou la rigidité de la fibre des solidistes; encore moins dans le frottement, etc., des physiciens; non plus que dans les alcalis, les acides, les fermens des chimistes anciens, ou dans les théories des pneumatistes modernes.

Dans l'état actuel de la science, on regarde toutes les lésions organiques comme le produit d'*irritations* de différente nature. Les irritations fixées sur une partie quelconque du corps y attirent des fluides, y causent un travail particulier, qui réagit sur toute l'économie, s'il est assez considérable, et qui devient la source des altérations diverses de nos tissus. Cette manière de voir, qui paraît expliquer assez bien les phénomènes généraux et particuliers des maladies n'est pas nouvelle : c'est l'*épine* de Van Helmont, l'*erreur de lieu* de Boerhaave; seulement ces savans ne l'appliquaient qu'à l'inflammation, tandis qu'aujourd'hui on reconnaît d'autres irritations que l'inflammatoire, qui joue pourtant le plus grand rôle, comme nous le dirons plus bas.

Mais qu'est-ce que le principe irritant? Ce n'est pas un corps solide, ce n'est pas un liquide, un fluide élastique, une substance pondérable? c'est un être de raison sous lequel on désigne un état particulier de nos parties, capable d'y faire naître des altérations de nature diverse. C'est donc un inconnu à qui nous donnons un nom, tandis que nous n'avons pas voulu admettre ceux que les autres lui avaient donné.

Tout ce qui arrive dans l'économie animale est, dans cette supposition, le produit d'une irritation quelconque, qui, d'abord locale, peut s'étendre à *toute la substance*. Il en résulte que chez ceux qui admettent sans restriction ces idées, il ne peut plus y avoir de maladies générales, plus de maladies essentielles. L'antique classe des fièvres se trouve ainsi sapée dans sa base; elles ne sont que le résultat d'irritations de différens systèmes; des symptômes de leur réaction; des phénomènes secondaires, dont il faut bien moins s'occuper que de combattre et détruire l'irritation qui y a donné lieu. Cette doctrine, dont on trouve déjà des linéamens dans Chirac, médecin du dix-septième siècle, se trouve plus développée dans les *Memorabilia clinica* de Reil (année 1784), et est contenue toute entière, dit-on, dans les ouvrages de Pujol, médecin de Castres. Le professeur italien Tommasini est aussi au nombre de ses fauteurs : en France, M. le docteur Broussais

lui a donné des développemens considérables, et en fait la base d'une doctrine qu'il étaye de toute sa science, et dont il fait l'application au traitement des maladies.

Pour nous, nous abandonnons toutes ces théories, et nous nous résumons à dire qu'un principe qui nous est inconnu dans son essence, est le moteur des altérations qui surviennent dans nos parties. Nous lui donnerons aussi bien le nom d'*irritant* que tout autre, puisque nous avons avoué que nous ne pouvions en déterminer la nature. Nos organes, dans des occasions qui nous sont inconnues, se trouvent dans la disposition d'être atteints de ce principe lésant et désorganisateur, d'où dérivent les altérations de toute nature qu'on y rencontre. Mais comme nos parties, pour l'exécution des lois de la vie, ont besoin d'une excitation habituelle qui n'a rien de morbifique, il en résulte que si elle n'a plus lieu, il peut naître de véritables lésions par défaut d'irritation.

On distingue des irritations de diverse nature; on en admet quatre principales, l'irritation nutritive, la sécrétoire, l'hémorragique et l'inflammatoire. 1°. Les irritations nutritives consistent dans l'augmentation de volume des parties, sans altération de texture; elles dépendent ordinairement de l'exercice fréquent des organes, qui s'accroissent en proportion de cet exercice, et souvent au détriment des autres parties du corps. 2°. Les sécrétoires, fixées sur les différens organes sécréteurs ou exhalans en augmentent les sécrétions, et donnent lieu à une production plus remarquable de leurs fluides; fixées sur les membranes séreuses, muqueuses, sur le foie, la vessie, les glandes salivaires; ces parties fournissent de la sérosité, du fluide muqueux, de la bile, de l'urine, de la salive, etc., en plus grande proportion, ce qui peut être la source de maladies diverses. 3°. Les irritations hémorragiques sont ainsi nommées de leur propriété de faire exhaler du sang aux différens tissus où elles se fixent; arrêtées sur la peau, les membranes muqueuses, les séreuses, dans l'épaisseur des tissus, il y a exhalation dans ces organes d'un fluide sanguin plus ou moins abondant (*Voyez* EXHALATION). 4°. Les irritations inflammatoires sont les plus remarquables, par le grand nombre de lésions qui en découlent, soit dans leur mode aigu, soit dans leur état de chronicité : on leur assigne un grand rôle dans beaucoup de maladies, et surtout actuellement, où on va jusqu'à leur attribuer la plupart des phénomènes qui ont lieu dans les affections chroniques, les fièvres, etc. Les phénomènes qui les caractérisent, comme la rougeur, la chaleur, la tuméfaction, la douleur, la fièvre, peuvent exister ensemble ou séparément; mais le symptôme le plus constant est l'afflux des liquides dans le point enflammé. Il en résulte ordinairement l'exhalation d'un fluide sanguin, qui peut se concréter dans la partie,

(par exemple, dans l'état pathologique désigné sous le nom d'*hépatisation* des poumons), ou y former du pus, s'il n'y a pas résolution de l'inflammation. L'ulcération, l'induration, etc., sont d'autres terminaisons de l'inflammation, comme on l'a exposé au mot INFLAMMATION (*Anatom. pathol.*).

Mais cessons de nous entretenir des causes des lésions organiques, puisque nous ne pouvons parvenir à les connaître, pour ne nous occuper que de la manière dont elles sont produites. Ici nos connaissances sont plus positives et plus satisfaisantes. En oubliant toutes les théories pour s'en tenir aux résultats, on peut dire que toutes les lésions organiques sont dues à la sécrétion ou l'exhalation augmentée ou diminuée, ou à l'absence de ces deux fonctions. Effectivement dans toute lésion, il y a augmentation du tissu ordinaire, ou sa diminution, ou la production d'un tissu étranger, ou la perversion d'un tissu naturel en un autre de nature différente, ou enfin l'absence ou la diminution de quelques tissus existans; dans tous ces cas, ce sont les fonctions sécrétoires ou exhalatrices qui produisent ce qu'il y a en plus, comme ce sont les absorbantes ou des fontes humorales qui les privent de ce qu'il y a en moins. Si on joint à ces différens groupes de lésions celles qui sont dues à des circonstances physiques et accidentelles, ou à des corps étrangers, on aura le cadre propre à renfermer toutes les lésions organiques qu'on observe dans le corps humain.

Ainsi donc, en nous résumant, les lésions organiques sont produites par des excès de nutrition et de sécrétion, par l'absence de ces fonctions, ou dues à l'action des absorbans, ou enfin produites par des accidens physiques ou des corps étrangers; on peut donc les grouper sous les six chefs suivans:

1°. Les lésions physiques.

2°. Les lésions dues à la diminution ou à l'absence de la nutrition, des sécrétions ou de l'exhalation, ou à l'action des absorbans.

3°. Les lésions dues à des productions de tissus ou de liquides.

4°. Les lesions dues à des transformations de tissus ou de liquides.

5°. Les lésions dues à des dégénérescences de tissus ou de liquides.

6°. Les corps étrangers.

Toutes ces classes basées sur des caractères extérieurs sont régulières, et doivent contenir sous chacune d'elles les différens ordres de lésions organiques qui s'y rapportent. Les genres et les espèces, doivent également être formés d'après les seuls caractères physiques, parce qu'eux seuls restent après la mort,

et s'observent dans le cadavre. Toute considération physiologique, pathologique, a disparu alors, et ne peut plus être invoquée, pour aider à la classification ; nous distinguerons donc les altérations par leurs caractères saillans et appréciables, comme les naturalistes en usent pour les autres productions de la nature; l'anatomie pathologique est véritablement la science des aberrations de la nature dans les tissus de l'homme.

§. IV. *De la nature des diverses lésions organiques.* Lorsqu'on fait de fréquentes ouvertures de cadavre, l'œil aperçoit bientôt des lésions de nature et d'aspect différens. D'abord confus, ces objets ne s'offrent que d'une manière obscure, et leur nombre fait qu'on est longtemps sans bien reconnaître ce qu'elles peuvent avoir de commun et ce qui les distingue les unes des autres. Ce n'est que l'ouvrage de la réflexion et du temps, encore n'a-t-il été donné qu'à quelques individus de parvenir successivement à ces connaissances, comme nous l'avons dit dans notre premier paragraphe.

On s'est d'abord aperçu qu'il y avait des lésions, les plus légères de toutes, où le tissu des organes n'était point altéré dans sa substance, laquelle n'était ni augmentée ni diminuée, mais qui consistaient seulement dans des déviations ou changemens de leur couleur ordinaire, de leur forme, de leur volume, de leur position, ou qui étaient rompus dans leur contiguité. Ces lésions, quoique souvent peu considérables, doivent pourtant être comprises dans celles qu'on appelle *organiques*, puisqu'il y a changement de l'état ordinaire des parties, qui ne sont plus dans leur manière d'être accoutumée. Les propriétés physiques sont ici principalement modifiées. Aussi ne doit-on regarder ces lésions que comme des altérations purement *physiques*. Dans cette classe viennent se ranger le changement dans la couleur des organes, les perforations et imperforations, la distension ou le resserrement des viscères ou tissus, les hernies, les luxations, les fractures, les ruptures, les transpositions, etc. Dans tous ces cas, les tissus ne sont pas altérés si les lésions sont simples ; ils peuvent être alongés, resserrés, distendus, comprimés, rompus ; mais l'élément de leur fibre est sans aucune addition de parties étrangères, ni soustraction de celles qui les constituent. Lorsqu'il se joint à ses altérations physiques d'autres désordres organiques, ces complications ressortent d'une autre classe par ces désordres ; mais nous devons, pour mettre de la clarté dans notre sujet, exposer d'abord l'état simple, lequel, pour le redire, existe bien rarement dans les lésions organiques.

On voit d'autres lésions avec diminution dans le tissu des parties, ou même destruction de ce tissu. Ces lésions sont dues à la diminution ou à l'absence de la nutrition. Le tissu est altéré, puisqu'une portion plus ou moins étendue est détruite ;

ou qu'il soit seulement dans un état de destruction commençante. On suppose que les lésions de cette nature sont dues à la diminution des fonctions assimilatrices; mais il est probable que l'action des absorbans contribue aussi à les former, fait qu'il est pourtant difficile de prouver matériellement; mais dans le doute on peut regarder ces deux genres de causes comme productrices des lésions de cette classe et les cumuler, puisqu'on ne peut les distinguer nettement en anatomie pathologique. La diminution ou l'absorption des liquides du corps humain entrent également dans cette classe de lésions. Dans la même doivent se placer toutes les détériorations avec diminution des parties, comme l'acéphale, le racornissement ou la dessiccation des tissus, l'atrophie, les ulcérations, qu'il faut bien distinguer des ruptures ou plaies, les fistules, l'érosion des os, etc., le sphacèle, la gangrène, la carie, la nécrose, etc. Dans tous ces cas, il y a diminution des parties constituantes d'un organe; le tissu naturel ou quelques-uns de ses élémens n'ont pas été fournis par la nutrition, ou ont été repris par l'action des absorbans, ou ont subi un état de fonte.

L'inspection cadavérique démontre que des lésions d'une nature entièrement opposée se rencontrent encore bien plus fréquemment que les précédentes; ce sont celles avec augmentation dans le volume des parties, et où il y a addition de substance. C'est un fait notoire que la mort est plus souvent accompagnée, dans le cadavre, de productions de liquides ou de solides dans les interstices des parties, que privée de tissus ou des humeurs naturelles. Ces lésions sont dues à une nutrition plus abondante, ainsi qu'à l'exhalation augmentée et même à la surabondance des sécrétions de toute nature. On pourrait ajouter à ces causes le défaut d'absorption, qui laisserait dans les tissus des substances liquides ou solides qui auraient dû être reprises par elle. Mais cette dernière cause est impossible à distinguer dans ses résultats d'avec la précédente, de sorte qu'il faut l'y confondre sous le point de vue de l'anatomie pathologique. Les lésions avec augmentation de tissus se présentent sous trois aspects différens, qui méritent d'être bien soigneusement distinguées.

1°. Dans les unes, il y a seulement augmentation du tissu naturel à l'organe avec ou sans altération morbifique, ou accroissement de l'humeur qu'il fournit ou qu'il reçoit. Cette augmentation dans la somme des liquides ou des solides d'une partie est due à l'addition de liquides ou de solides analogues à ceux qui y existent déjà, caractère distinctif de cette classe de lésions organiques. Ce phénomène a lieu au moyen d'un travail intestin inconnu et où les tissus semblent acquérir une force d'accroissement et de végétation remarquable. Parmi les nom-

breuses lésions qui viennent se grouper ici, on trouve les productions musculaires, fibreuses, celluleuses, osseuses, l'hypersarcose du cœur, du foie, du cerveau, les polypes, les hémorroïdes, etc., etc.; et parmi les liquides, les congestions graisseuses, bilieuses, sanguines, séreuses, etc., etc., toutes lésions qui peuvent être rapportées à des *productions du tissu* ou de *liquides* déjà existans dans d'autres régions.

2°. Un autre groupe de lésions qui est aussi avec augmentation de substances, et dû également à l'exaltation des fonctions nutritives, exhalantes ou sécrétoires, est celui qu'on désigne sous le nom de *transformations de tissus*, et où un tissu de notre économie, ou portion de ce tissu, perd ses caractères ordinaires pour acquérir ceux d'un autre tissu, mais analogue ou semblable à un déjà existant dans la composition de l'organisme humain. Ici ce ne sont plus des molécules analogues disséminées dans tout un tissu; c'est un ensemble, une réunion de ces molécules en un tout, qui forment un véritable organe nouveau, qui n'existait pas avant dans la partie. La formation de ces tissus analogues est un objet mystérieux pour nous, et inexplicable. Les organes qui créent ces analogues sont-ils les mêmes que ceux qui créent les tissus eux-mêmes? C'est une question qui nous paraît sans solution possible. Nous voyons une membrane, séreuse jusque-là, devenir cartilagineuse; une fibreuse devenir osseuse, sans pouvoir expliquer comment se font ces transformations organiques. M. le docteur Laennec a remarqué avec raison que les tissus accidentels analogues ont toutes les propriétés des tissus auxquels ils ressemblent, et qu'ils deviennent sujets aux mêmes altérations qu'eux, mais qu'ils présentent quelques différences entre eux qu'on n'observe pas dans les tissus naturels. La naissance des tissus accidentels ne produit pas toujours des effets fâcheux sur l'économie animale, ce qui est le contraire de ce qui a lieu dans les lésions du groupe suivant; et dans le cas où ces tissus occasionent des troubles dans les fonctions, ce n'est jamais que par une action locale, et à la manière des corps étrangers, en pressant, comprimant, gênant les parties, etc. Ils persistent jusqu'à la mort des individus chez lesquels ils se sont développés, et ils y causent d'autant moins d'accidens qu'ils se rapprochent davantage du tissu naturel.

Il y a ici deux modes différens de formation de tissus. Dans l'un, un tissu déjà existant se change en un autre, comme lorsqu'une membrane séreuse devient cartilagineuse. Dans l'autre, on voit sur une fausse membrane des vaisseaux, des absorbans des nerfs, etc., se développer, et celle-ci, s'assimiler à un tissu existant; mais ces deux modes rentrent évidemment l'un dans l'autre, puisque ce n'est que lorsque la fausse membrane se rap-

proche d'un tissu naturel (ce qui est déjà une première transformation) qu'elle donne naissance à des tissus d'une autre nature, ce qui est une seconde transformation.

Mais un phénomène qui paraît inhérent à la transformation des tissus, c'est l'inflammation. Cet état, appelé morbifique, mais souvent à tort, devient chez l'homme comme une seconde puissance créatrice. Rien n'est produit ou transformé de nouveau chez l'homme que par l'intermédiaire de l'inflammation. Aussitôt qu'elle est fixée quelque part, il semble qu'il y ait une vie nouvelle : de la chaleur s'y développe, les liquides y affluent, un travail s'y opère, des organes s'érigent, des produits nouveaux se séparent : on dirait de la fécondation mise en jeu. Mais l'inflammation ne se montre pas toujours avec des traits aussi saillans : elle opère souvent en silence, et on ne la reconnaît qu'à ses productions. La nature n'a pas de plus puissant mobile ; avec elle, elle change les tissus, les organes, les humeurs ; elle les épure ou les détériore, en produit de nouveaux, etc. L'inflammation latente est plus puissante pour produire que l'aiguë, qui, par sa violence, est destructive ; elle produit vite, mais elle tue sous l'intensité des symptômes qui l'accompagnent ; tandis que l'inflammation chronique, avec du temps, accoutume les parties à son action puissante, mais lente, et donne lieu à de grands résultats. C'est un ruisseau qui agit à la longue, tandis que l'inflammation aiguë est un torrent qui détruit la rive qui le reçoit. Nous n'apercevons pas toujours les bienfaits de l'inflammation, parce que lorsqu'il y a des résultats heureux, la santé en est la suite, et que nous ne pouvons voir alors dans nos parties ce qu'elle y a produit. Dans ce cas même, son action a été de les débarrasser de principes hétérogènes, et nous pourrions alors observer les tissus, que nous n'aurions à constater que leur état sain. Lorsque l'inflammation, au contraire, a des résultats fâcheux, nous pouvons apprécier les désordres qu'elle a causés dans nos parties, et souvent nous y voyons les efforts conservateurs qui sont la suite de son action. L'inflammation est probablement pour beaucoup dans la production de toutes les lésions avec accroissement de tissu, c'est-à-dire, dans les lésions du groupe précédent, dans celles de celui-ci et celles du suivant. Nous n'en parlons plus particulièrement, au sujet des *transformations*, que parce qu'il paraît que sa puissance productrice y est plus évidente.

Presque toutes les parties de l'homme sont sujettes à se régénérer par transformation ou formation nouvelle. Nous voyons effectivement des vaisseaux absorbans, exhalans, artériels, veineux, se former, exercer leurs fonctions dans les fausses membranes organisées. On a même observé des filets nerveux

de nouvelle origine dans ces parties : les tissus séreux, muqueux, fibreux, des cartilages, des fibro-cartilages, des os, etc., se forment sous nos yeux tous les jours. Il s'ensuit que si l'homme n'a pas la propriété, comme certains animaux, de reproduire un membre, ou une partie plus importante encore, il a du moins la puissance de former les organes qui entrent dans leur composition, ce qui n'est pas moins miraculeux aux yeux de l'observateur attentif. Les humeurs peuvent également se transformer en d'autres analogues, et les tissus mêmes peuvent dégénérer en fluides humoraux. On voit des parties molles se transformer en gélatine, en graisse, en adipocire, etc. L'anatomie pathologique doit rapprocher ces lésions de celles des productions de tissus, dont elles font partie sous le rapport de l'analogie des humeurs.

3°. Un autre genre de lésions organiques fort remarquables, qui sont également dans la catégorie de celles avec augmentation de tissu, et dues à la puissance augmentée des fonctions nutritives, exhalantes ou sécrétoires, sont celles formées par l'addition de *tissus non analogues* à ceux existant dans le corps humain. Des productions absolument étrangères à toutes nos parties sont ici formées et déposées dans les tissus qu'elles altèrent. Si la formation d'une substance analogue a déjà de quoi émerveiller, on peut supposer du moins que puisque ces tissus ont été créés dans d'autres régions, la même puissance peut transporter ailleurs sa faculté créatrice; mais dans le cas de tissus non analogues, on ne voit pas d'organes créateurs. Il a fallu d'abord qu'il y eût des parties capables de donner naissance à ces produits, et la formation de ces organes primitifs n'est pas moins digne du plus haut intérêt que celles de leur produit, qui constituent les tissus non analogues. On peut dire que les lésions de la classe précédente ont été formées parce que le mode de sensibilité qui avait lieu pour la formation des tissus naturels s'est transporté sur les exhalans d'une autre région, et a donné naissance à la formation d'un tissu artificiel analogue; dans la formation des tissus non analogues, au contraire, c'est peut-être aussi le mode de sensibilité habituel des exhalans, qui, éprouvant des dérangemens ou des modifications insolites, donne lieu à la création de ces tissus.

Les tissus non analogues présentent deux manières d'être fort remarquables. Les uns sont susceptibles de se ramollir avec le temps et de se fondre en une matière coulante, pultacée, de consistance variable. S'ils ont envahi des organes essentiels, ils causent des maladies fort graves et souvent la perte du sujet, par la destruction des tissus qu'ils occasionent, et qui troublent souvent toutes les fonctions. La nutrition sur-

tout est celle qui paraît souffrir le plus : toute entière occupée à produire ces tissus, elle semble oublier la réparation des autres tissus naturels, qui tombent alors dans un état qui les rend incapables de suffire à leurs usages. Il y a fréquemment un état fébrile, non pour toutes les dégénérescences, mais pour plusieurs d'entre elles, surtout vers l'époque du ramollissement : leur fonte n'amène aucune amélioration, parce qu'ils se reproduisent, et que leurs kystes, si elles en ont, deviennent des organes sécréteurs. Ces tissus sont au nombre de quatre. Ils ont été désignés sous les noms de *tuberculeux*, de *cérébriforme*, de *squirreux*, de *mélanose* : nous en donnerons les caractères en en présentant la classification dans le paragraphe suivant. M. Dupuytren pense que ces quatre genres de tissus non analogues ne sont que des modifications les uns des autres, ou du moins n'est pas éloigné de le croire. La plupart des tumeurs appelées lymphatiques, stéatomateuses, squirreuses, par les anciens, sont produites par ces tissus, ordinairement mêlés ensemble au nombre de deux ou trois. C'est le cancer des modernes.

Il y a un autre genre de tissus non analogues, qui ne présentent pas de ramollissement. Ils sont en général peu considérables, et présentent rarement des phénomènes morbifiques fâcheux. Ils sont de nature variable, et tellement peu caractérisés, qu'on ne sait comment désigner la plupart d'entre eux : l'obstacle principal qui s'oppose à leur distinction, c'est leur état de mélange et de combinaison. Ceux qu'on est parvenu à distinguer jusqu'ici, d'une manière encore assez vague, sont la *matière jaune*, la *matière nacrée*, la *matière éburnée*, les *petits corps blancs* des articulations et les *granulations* des membranes séreuses.

On observe aussi des productions de liquide contre nature, qu'on doit rapporter à ce groupe de lésions organiques, puisqu'ils sont sans analogue dans l'économie. Le pus liquide ou concret est une humeur sans analogue, qui est le produit de l'inflammation, qui est le grand moteur des lésions des deux classes précédentes et de celle-ci; l'humeur des tumeurs enkystées est également fort souvent sans analogue; enfin la production des fluides gazeux est également une production sans analogue, qui appartient à l'anatomie pathologique.

Au surplus, les lésions de cette classe, qu'on appelle des *dégénérescences*, ne sont pas encore toutes connues, et c'est parmi elles que l'anatomie pathologique a encore des découvertes à faire. Ce nom, qui semble attribuer leur formation à la dégénérescence des autres tissus, n'est peut-être pas exact, puisque souvent même le tissu, et même les tissus, n'ont pas d'autres altérations que l'admission de ces matériaux non

analogues entre leurs interstices. Cette matière des dégénérescences est entièrement inorganique, à l'exception peut-être de la dégénérescence cérébriforme, et n'offre qu'une masse morte, tandis que les lésions par productions de tissus analogues, ont une sorte de vie, et que même la plupart sont organisées.

Enfin, un dernier groupe de lésions qu'on observe dans le corps humain, sont le produit de corps étrangers, ou du moins de corps qui ne lui sont pas ordinaires dans l'état de santé. On est forcé de ranger ces corps à la suite des lésions organiques, parce qu'ils en causent qui rentrent dans celles des deux premiers groupes, et qu'eux-mêmes, se rencontrant dans l'épaisseur des tissus, font pour ainsi dire partie du corps humain, qu'ils ont altéré par leur présence.

Parmi ces corps, les uns sont inertes et entrés accidentellement, comme les balles, les pierres, les noyaux, les gaz extérieurs, etc.; les autres sont inertes, mais développés dans les parties, comme les concrétions calcaires, pileuses, les môles, etc., les gaz chimiques; d'autres sont animés et vivent à la surface de l'homme ou pénètrent dans les tissus, comme les pous, le ciron de la gale, les crinons, etc.; d'autres enfin, qui sont animés, se développent dans les organes humains, tels sont tous les vers dits *intestins*.

§. v. *Classification des lésions organiques*. Les méthodes de distribution des lésions organiques n'ont pu être présentées avec beaucoup d'avantage que depuis qu'on les a réunies en corps d'ouvrage, et même ce n'a pu être que dans ces derniers temps, qu'on a pu avoir la prétention de posséder une méthode de classification.

Bartholin ouvrit la carrière de l'anatomie pathologique, en 1674, par la publication de son ouvrage intitulé, *De anatome practica ex cadaveribus morbosis adornandâ, consilium; Hafniæ*.

T. Bonet, en 1679, dans son ouvrage intitulé *Sepulchretum*, réunit la description de toutes les lésions organiques dont les auteurs avaient fait mention avant lui. Il les disposa suivant la place qu'occupent les viscères dans les cavités de la tête, de la poitrine et du ventre.

Morgagni, en 1765, dans son beau traité intitulé, *De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis*, refit en quelque sorte l'ouvrage de Bonet, mais d'une manière infiniment supérieure, et en y ajoutant les observations de Valsava et les siennes propres. Il suivit pour leur description l'ordre des cavités splanchniques comme Bonet, mais en traitant dans des chapitres à part ce qui était particulier à certaines maladies.

Lieutaud, en 1767, dans son *Historia anatomico-practica*, fit également un recueil des lésions organiques disposées par

ordre anatomique, et où, élaguant les considérations médicales que Bonet et Morgagni avaient ajoutées à leurs ouvrages, il sut contenir plus de choses en moins de pages. Son ouvrage me semble plus méthodique que ceux des deux auteurs précédens, quoique les observations et les descriptions soient un peu écourtées et par trop sèches.

Vicq d'Azyr, en 1789, dans son article *Anatomie pathologique* de l'Encyclopédie médicale, a rassemblé des notes très-étendues tirées de Bonet, Morgagni, Lieutaud, et de beaucoup d'autres recueils des auteurs; il y place les descriptions de lésions organiques les plus curieuses, en les classant suivant l'ordre anatomique. On voit qu'à cette époque très-récente on n'avait encore aucune idée de la véritable anatomie pathologique. On n'entrevoit nullement dans son travail le germe de la distinction des tissus sains ou morbifiques, et Vicq d'Azyr était pourtant le plus savant de son temps dans toutes les sciences médicales.

Baillie, en 1793, publia en Angleterre un *Traité d'anatomie pathologique du corps humain*, dont nous n'avons eu connaissance en France qu'en 1803, par la traduction que M. Ferral fit de la seconde édition, à laquelle étaient ajoutées des notes de l'édition allemande de Sœmmerring. Il décrivit les lésions suivant l'ordre anatomique, à la manière de Bonet, Morgagni et Lieutaud; seulement il fit connaître quelques lésions qui ne sont pas mentionnées dans ces auteurs, et ajouta, après les altérations de chaque organe, les phénomènes qu'ils produisent dans la maladie où on les observe.

Bichat (huit ans après) en 1801, est véritablement le premier qui ait proposé une classification des lésions organiques, et des principes fixes sur leur description et leur distinction. Sa grande idée des lésions produisant des tissus analogues, et d'autres non analogues, devint la source d'une révolution dans cette science, qui en changea entièrement la face. Il établit d'ailleurs deux grandes classes : la première présente les *altérations générales ou communes;* et la deuxième, les *altérations particulières, qui n'attaquent qu'une seule partie du corps.*

M. le docteur Portal publia, en 1803, son *Anatomie médicale*, et ne fit aucun état des progrès que l'anatomie pathologique venait de faire sous ses yeux, ou du moins n'en eut pas connaissance, car il suit encore l'ordre des cavités; et son ouvrage contient, après la description anatomique de chaque partie, la série des lésions morbifiques dont elle est susceptible, mais sans établir aucune distinction des tissus produits, ou de la nature intime des altérations; et son ouvrage ne fournit d'utile que quelques exemples de lésions organi-

ques observées par l'auteur. Il est d'ailleurs presque une traduction de l'*Historia anatomico-practica* de Lieutaud, et très-éloignée de l'époque où il parut pour les progrès de la science.

M. Dupuytren (dans le deuxième Bulletin de la Société de la Faculté de médecine de Paris, année 1804), proposa, suivant les mêmes idées que Bichat, un plan d'anatomie pathologique, où il divisa les lésions en quatre ordres. Dans le premier, il rangea les *transformations d'un tissu dans un autre analogue à quelques-uns de ceux qui existent dans l'économie;* dans le deuxième, les *transformations de tissus en d'autres étrangers à ceux de l'économie;* dans le troisième, les *maladies propres à certains tissus résultant de leur structure ou de leur fonction;* et dans le quatrième, les *vices de conformation naturels ou acquis.*

M. le docteur Laennec, précisément à la même époque, et en prétendant même à l'antériorité, proposa une classification des lésions organiques en quatre classes. Dans la première, il plaça les *altérations de texture*; dans la seconde, les *altérations dues à la présence de corps étrangers animés* (vers et insectes); dans la troisième, les *altérations de nutrition*, et dans la quatrième, les *altérations de forme et de position.* Il a reproduit les mêmes divisions dans son article *anatomie pathologique* de ce Dictionaire, tom. II.

En 1816, M. Cruveilhier, jeune docteur de l'école de Paris, publia un Essai sur l'*anatomie pathologique* en général, en deux volumes in-8°. Ce traité, qui renferme plus d'anatomie pathologique que tout ce qui avait été écrit jusqu'ici sur cette science, est fort intéressant dans beaucoup de ses parties. L'auteur, qui est élève de M. Dupuytren, paraît avoir eu en main les notes de ce savant chirurgien, et en avoir fait usage de son consentement. Il établit quatre sections pour le classement de toutes les lésions organiques; la première comprend les *lésions mécaniques;* la seconde, les *productions, transformations et dégénérescences organiques*; la troisième, les *irritations, atonies et gangrènes;* la quatrième, les *fièvres et névroses.* On voit que la première section ne contient qu'une partie des lésions physiques du corps humain, ce qui est défectueux; la seconde confond trois classes de lésions fort distinctes; la troisième renferme plutôt des causes de lésions organiques que des lésions organiques; et la quatrième est la moins bonne de toutes, puisqu'elle ne contient pas de lésions, les fièvres et les névroses n'en offrant que peu ou point d'exemples. Son plus grand tort est de ne pas prendre toujours pour signes distinctifs de ses sections des caractères physiques, apercevables par les sens, et de les désigner, les deux premières d'après ces signes, et les deux dernières par les maladies ou

phénomènes vitaux qui les accompagnent. Mais les excellens détails contenus dans cet ouvrage rachètent les défauts de classification ; ce traité ne présente d'ailleurs qu'une partie de la deuxième section et de la seconde classe d'une manière complette.

On voit que les deux classifications, de MM. Dupuytren et Laennec, contiennent le développement de celles de Bichat. Les deux premiers ordres de M. Dupuytren sont les deux classes de Bichat, et la première classe de M. Laennec les renferme également. Les deux derniers ordres de M. Dupuytren rentrent plus ou moins dans les deux premières ; la deuxième classe de M. Laennec est assez convenable, mais il eût fallu l'étendre à tous les corps devenus étrangers, et non la restreindre aux seuls corps étrangers animés. La troisième rentre dans la première ; et la quatrième, qui est convenablement établie, manque d'extension, puisqu'il eut fallu également comprendre les autres propriétés physiques.

Il en résulte, suivant nous, que nous ne possédons pas encore une classification convenable des lésions organiques. La chose est effectivement d'une grande difficulté ; et la science, quoique ayant fait de grands progrès, n'est peut-être pas encore assez avancée pour en proposer une satisfaisante. Cependant nous pensons qu'on peut tenter d'en offrir une qui réunisse dans des classes distinctes les lésions organiques les plus ordinaires. Nous allons offrir l'esquisse d'une fondée sur l'observation des tissus malades. Nous avons dit plus haut combien nous avions reconnu de groupes de lésions diverses ; ces mêmes groupes vont devenir des classes, que nous diviserons en ordres et en genres, en fondant toujours sur des caractères physiques ces classes, ainsi que les ordres et les genres. La connaissance des espèces ne nous semble pas encore assez complette pour les distinguer d'une manière précise et satisfaisante.

CLASSE PREMIÈRE. *Lésions physiques.*

Caractères : elles sont dues à des changemens dans la couleur, la forme, le volume, la position et la continuité des parties : elles peuvent exister avec ou sans altération de texture des organes.

Ordre premier. Altérations de la couleur des organes.

Genre premier. *Altérations simples de la couleur des organes.* Exemples : les taches de la peau, macules des surfaces séreuses, muqueuses, fibreuses ; la chlorose, l'injection pudique de la face, etc.

Genre deux. *Altération de la couleur des organes avec lésion des tissus.* Exemples : l'ictère, la maladie bleue, les ecchymoses, etc.

Ordre second. Altération dans les formes naturelles des parties.

Genre trois. *Altérations dans la forme extérieure des parties.* Exemples : beaucoup de vices de conformation.

Genre quatre. *Altération dans la forme extérieure des parties, compliquées de lésion de tissu.* Exemples : beaucoup d'imperforations des ouvertures naturelles, de perforation contre nature, de persistance de certaines ouvertures ou conduits, comme le trou ovale, le canal artériel, etc.

Ordre trois. Altérations dans le volume des parties.

Genre cinq. *Dilatation des viscères sans cavité, par l'injection ou l'infiltration de liquide, par des kystes, de l'air, etc.* Exemples : les poumons, le foie, la rate, le rein, etc., dévéloppés.

Genre six. *Dilatation des viscères creux par des corps de nature diverse, contenus dans leur intérieur :* dilatation de la matrice, des ovaires, des intestins, des uretères, de la vessie, etc., par des liquides, des gaz, des solides, etc.

Genre sept. *Rétraction des viscères sans cavité :* rétraction musculaire, des poumons, de la rate, du foie, etc.

Genre huit. *Rétraction des viscères creux.* Exemple : la rétraction de la matrice, des intestins, des conduits naturels, etc.

Dans les deux ordres précédens, la dilatation et la contraction sont le résultat des propriétés de tissu ; ou celle de l'action musculaire, suivant qu'il entre ou qu'il n'entre pas de fibres musculaires dans la composition des organes. Le résultat n'est que du plus ou du moins pour l'effet produit sur les parties.

Ordre quatre. Altération dans la position des parties.

Genre neuf. *Transpositions congéniales des parties.* Exemples : toutes les transpositions qu'on observe dans les fœtus mal conformés.

Genre dix. *Déplacement des parties molles.* Exemples : les déplacemens, les invaginations, chutes, hernies de toutes espèces, etc.

Genre onze. *Déplacement des parties dures :* les luxations cartilagineuses et osseuses.

Ordre cinq. Rupture dans la continuité des parties.

A. *Rupture par cause interne.*

Genre douze. *Rupture des parties par efforts musculaires.* Exemples : la rupture des muscles, des tendons, des os, etc.

Genre treize. *Rupture des parties par pression des liquides, aidée de l'action musculaire :* rupture de la matrice, de la vessie, des anévrysmes, de l'estomac, des seins, etc.

Genre quatorze. *Rupture des parties par la macération*

des liquides : rupture des abcès, des tumeurs molles de toute nature, etc.

B. *Rupture par une cause extérieure à l'organe.*

Genre quinze. *Rupture des parties molles par des agens d'une force considérable.* Exemple : les arrachemens.

Genre seize. *Rupture des parties molles par des corps contondans :* les contusions, les dilacérations, etc.

Genre dix-sept. *Rupture ou section des parties molles par des corps coupans, piquans, etc. :* les coupures, les piqûres, etc.

Genre dix-huit. *Rupture des parties dures ou devenues dures :* fractures des os, des cartilages, des viscères endurcis, etc.

Genre dix-neuf. *Rupture des parties par l'action des caustiques*; exemple : le cautère actuel, le potentiel, la brûlure, etc.

Genre vingt. *Rupture des parties par l'action des corps animés.* Exemple : la perforation des tissus par des vers, etc.

Les lésions de cette classe sont rarement dans l'état de simplicité où nous les supposons; elles se compliquent entre elles et plus souvent encore avec d'autres altérations de tissus; elles devaient être exposées les premières, puisqu'elles sont les plus simples et celles qu'on reconnaît avec le plus de facilité.

La plupart de ces lésions ressortent de la chirurgie et font partie de son domaine; les plaies, les hernies, les luxations, les fractures, les arrachemens, etc., etc., sont au nombre des maladies principales que les chirurgiens sont appelés à traiter, et sous ce rapport il est avantageux qu'elles forment la première classe de l'anatomie pathologique, comme la chirurgie précède, dans l'enseignement, la médecine qu'elle éclaire.

CLASSE DEUXIÈME. *Lésions dues à la diminution ou à l'absence de la nutrition, de l'exhalation, des sécrétions, ou à l'action augmentée des absorbans.*

Caractères. Diminution dans les proportions naturelles des tissus, ou la quantité des liquides qu'ils fournissent, d'où résulte une perte de substance.

Ordre premier. Absence complette de la nutrition.

Genre premier. *Absence congéniale des parties :* acéphale, fœtus sans membre, et généralement tous les monstres avec diminution des parties.

Genre deux. *Cessation morbifique de toute nutrition;* exemples : la gangrène, le sphacèle, la carie, la nécrose, etc.

Ordre deux. Diminution dans la quantité des liquides.

Genre trois. *Diminution des liquides propres aux parties,* d'où résultent la sécheresse, la dessiccation, le racornisse-

ment, l'endurcissement des tissus par suite de la diminution des fluides qui les abreuvent ordinairement, etc.

Genre quatre. *Diminution des liquides qui abreuvent accidentellement les parties :* absorption, résolution des liquides épanchés, répandus, etc.

Ordre trois. Diminution de la substance des parties molles.

Genre cinq. *Diminution partielle de la substance des tissus mous :* les ulcères en général, les fistules, etc.

Genre six. *Diminution totale ou destruction des parties molles.* Exemples : certains ulcères, la fonte totale d'un organe, d'un viscère, du poumon, de la rate, des glandes, etc.

Ordre quatre. Diminution de la substance des parties dures.

Genre sept. *Diminution partielle de la substance des parties dures* Exemple : l'érosion des fibro-cartilages, des cartilages, des os, etc.

Genre huit. *Diminution totale ou destruction des parties dures.* Exemple : la fonte des cartilages, des os, etc.

On voit que, dans toutes les lésions de cette classe, il y a diminution plus ou moins considérable des parties, soit par le défaut d'action de la nutrition, soit de l'exhalation, ou par l'action augmentée des absorbans. Il est impossible de distinguer quelle est celle de ces causes qui est productrice de la lésion; ces désordres organiques rentrent dans d'autres classes sous d'autres rapports, car jamais, ou bien rarement du moins, une lésion est simple. On pourrait en citer qui appartiennent à toutes les classes, par le genre d'altération de chacune de ses complications, ou suivant l'aspect sous lequel on la considère.

Les lésions qui constituent le premier ordre de cette classe sont du domaine de la chirurgie; celles des autres ordres appartiennent à la médecine, et ont lieu dans des affections chroniques graves, comme les maladies de langueur, les cachexies, l'atrophie, la consomption et le marasme : celles de l'ordre quatre se rencontrent dans les maladies des os, qui sont toutes chroniques, et qui la plupart amènent le ramollissement du tissu osseux. Quant aux ulcères, essentiellement du domaine de la chirurgie lorsqu'ils sont externes, ils rentrent dans les attributions médicales lorsqu'ils sont internes.

CLASSE TROISIÈME. *Les productions de tissus, ou de liquides. Lésions organiques produites par l'augmentation de nutrition, d'exhalation, de sécrétion, et consistant en accroissement dans le volume des tissus existant ou la quantité des liquides.*

Caractères. Ces lésions offrent une augmentation de volume par le développement du tissu existant; les liquides sont accrus en quantité.

Ordre premier. Accroissement dans la quantité des liquides ou des humeurs analogues.

Genre premier. *Augmentation de la sérosité.* A. *sous l'épiderme :* ampoules, phlyctènes, millet blanc; B. *dans le tissu cellulaire :* infiltration, œdème, anasarque; C. *dans les cavités splanchniques* : les hydropisies; D. *dans des kystes :* hydropisies enkystées, etc.

Genre deux. *Augmentation de l'humeur des articulations :* hydropisies articulaires.

Quoique cette humeur diffère fort peu chimiquement de la sérosité, elle doit en être distinguée sous le rapport médical, à cause de la texture des membranes qui l'exhalent.

Genre trois. *Augmentation de l'humeur des membranes muqueuses*, comme cela a lieu dans le coryza, et les différens catarrhes, l'embarras muqueux de l'estomac, celui de la vessie, l'hydropisie de l'ovaire, etc.

Genre quatre. *Augmentation de l'humeur graisseuse.* Exemples : les lipomes, les tumeurs graisseuses, la polysarcie, etc.

Genre cinq. *Augmentation de l'humeur sanguine ;* A. *dans les vaisseaux* : pléthore; B. *épanchée sous l'épiderme :* taches scorbutiques, pétéchies, millet rouge; C. *dans le tissu cellulaire :* infiltrations sanguines, ecchymoses, etc.; D. *exhalé dans les cavités :* apoplexie cérébrale, pulmonaire, congestions sanguines du péricarde, de l'épiploon, etc.; *E. dans des kystes* : tumeurs sanguines enkystées, comme on en observe dans le cerveau de ceux qui survivent à une attaque d'apoplexie, etc.

Genre six. *Augmentation de l'humeur gélatineuse* (elle existe naturellement dans les os, les cartilages, etc.) : elle a lieu dans les tumeurs gommeuses, dans beaucoup de tumeurs blanches, dans les altérations cutanées de la lèpre, dans l'éléphantiasis, dans quelques maladies des os, etc.

Ordre deux. Nutrition surabondante des tissus, sans altération morbifique.

Genre sept. *Développement des organes par cause congéniale.* Exemples : vessie à colonne, deux rates, trois reins, trois testicules, os vormiens, etc.

Genre huit. *Développement des organes par suite de leur fréquence d'action.* Exemples : les muscles chez les porte-faix, les boxeurs; le larynx des chanteurs; les bras des boulangers; les pieds des tisserands; l'estomac des gourmands, etc.

Ordre trois. Nutrition surabondante et morbifique des tissus.

Genre neuf. *Développement des organes par cause morbifique sans inflammation* : anévrysme du cœur, foie volumineux, polypes, tumeurs fongueuses, ostéo-sarcome, etc.

Genre dix. *Développement des organes par cause d'inflammation* : phlegmon, pneumonie, pleurésie, hépatite, entérite, métrite, etc., et toute la série des inflammations.

L'inflammation, dans ce dernier genre, est évidente ; dans le précédent, elle a peut-être lieu, mais d'une manière si sourde, qu'elle n'est appréciable que par les lésions qu'elle laisse après elle.

On pourrait dire que ces lésions peuvent être aussi bien dues au défaut d'action des absorbans, qu'à l'activité soutenue des organes nutritifs, exhalans et sécrétoires.

Presque toutes les lésions de cette classe sont du domaine de la médecine, et produisent des maladies fort graves, la plupart chroniques, à l'exception du genre neuf. Les hydropisies de toute nature, la classe nombreuse des catarrhes, les hemorragies, les maladies lépreuses, les tumeurs molles de toute espèce, etc., ressortent de cette classe. Le dernier genre renferme la très-longue série des inflammations aiguës et chroniques, si nombreuse, qu'elle pourrait former elle seule une classe, si on rangeait les objets en anatomie pathologique autrement que par leurs caractères extérieurs ; mais ce principe étant de rigueur, nous sommes forcés de placer les produits de l'inflammation dans des classes différentes, suivant les caractères qu'ils présentent ; au surplus elle varie tant dans les tissus, et suivant ses époques et sa nature, que ses résultats, comme objets d'anatomie pathologique, sont impossibles à rapprocher.

CLASSE QUATRE. *Les transformations. Lésions dues à l'accroissement d'activité des organes nutritifs, exhalans, sécrétoires, et consistant en métamorphoses des parties en d'autres analogues.*

Caractères. Les tissus des organes sont changés, en tout ou en partie, en d'autres tissus analogues à quelque autre du corps humain. Cette classe diffère de la précédente, en ce que dans les lésions qui composent la classe trois, il n'y a augmentation que du tissu propre, tandis que dans celles-ci l'augmentation de volume a lieu au moyen de la transformation du tissu affecté en un autre, mais analogue à quelques-uns de ceux du corps humain ; elle diffère de la suivante, en ce que dans cette dernière il y a dégénérescence des parties en un tissu non analogue à ceux du corps.

Ordre premier. Transformations gazeuses.

Genre premier. *Production de gaz dans les organes creux communiquant à l'extérieur* : air dans la vessie, la matrice, les intestins, etc.

Genre deux. *Production de gaz dans les cavités splanchniques.* Exemples : la tympanite péritonéale, le pneumo-thorax, etc.

Genre trois. *Production de gaz dans l'épaisseur des parties :* air dans les cavités des vaisseaux, dans des régions profondes du corps, comme le tissu cellulaire, etc.

Les gaz entrent dans la composition de nos parties dans l'état sain; il en existe continuellement dans le canal de la digestion.

Ceux qu'on rencontre dans le corps humain sont de trois sortes : 1°. ils proviennent de l'air extérieur avalé avec les alimens ou passant dans la trachée, d'où ils peuvent se répandre dans les autres systèmes, par rupture, blessure du poumon, etc.; 2°. ils sont formés pendant l'acte de la digestion, et par le contact des alimens, aidé des forces vitales, ce qui donne lieu à une sorte d'action chimique qui les fait naître; 3°. ils sont le produit d'une exhalation morbifique, comme cela a lieu dans la tympanite péritonéale, le pneumo-thorax, etc., où aucune des causes productrices précédentes ne peut avoir lieu : c'est ceux-ci que renferme cet ordre, et qui sont dus à une sorte de transformation des parties. La nature de ces gaz est différente, suivant la circonstance qui les produit.

Ordre deux. Transformations cellulaires.

Genre quatre. *Transformations cellulaires par cessation de fonctions.* Exemples : le thymus, les capsules surrénales, les muscles dont les extrémités sont coupées, les artères oblitérées, etc.

Genre cinq. *Transformations cellulaires par suite de l'inflammation.* Exemples : le développement des bourgeons charnus, les brides celluleuses, les adhérences, etc., etc.

Genre six. *Transformations en tissu cellulaire érectile.* Exemples : les fongus hématodes, certaines hémorroïdes, certains polypes durs, des tumeurs végétantes, etc.

Les transformations de cet ordre précèdent la plupart des autres de cette classe. Au moyen du repos, la nature amoindrit et change en une masse peu volumineuse et flexible des organes devenus inutiles. Dans les transformations du genre cinq, elle consolide et réunit des parties séparées. Le phénomène des bourgeons charnus est des plus curieux. Ces petits développemens celluleux et vasculaires sont comme de petits poumons qui absorbent l'oxigène de l'air, et me semblent avoir une grande analogie avec les branchies des poissons; s'ils étaient très multipliés, ils pourraient avoir des résultats sur la coloration du sang et sur la respiration.

Les adhérences qui sont la suite des transformations celluleuses inflammatoires, sont également un phénomène pathologique fort curieux; elles ont lieu le plus souvent au moyen des fausses membranes, et sont encore, dans ce dernier cas, un phénomène inflammatoire.

Les transformations érectiles sont assez fréquentes, dans ce qu'on a appelé en dernier lieu des *tumeurs sanguines*, *fongus hématode*. Le tissu erectile, reconnu et admis par M. le professeur Dupuytren, oublié par Bichat, n'est pas très-abondant dans l'état naturel; on ne le voit guère que dans les corps caverneux, le mamelon, les lèvres, etc.

Ordre trois. Transformations vasculaires.

Genre sept. *Transformation des parties en veines et artères :* ce phénomène a lieu dans les fausses membranes qui s'organisent, surtout sur les plèvres; on en a de fréquens exemples.

Genre huit. *Transformation des parties en vaisseaux lymphatiques :* elle a lieu également dans le travail organisateur des fausses membranes. Leur organisation les suppose, puisqu'une partie ne peut avoir vie sans en contenir.

Genre neuf. *Transformation des parties en filets nerveux :* ils ont été aperçus sur de fausses membranes qui s'organisaient (Dupuytren).

Ordre quatre. Transformations membraneuses.

Genre dix. *Transformations des tissus en peau* : les cicatrices; les membranes muqueuses exposées à l'air; en général toutes les parties qui éprouvent longtemps le contact de l'air prennent l'aspect de la peau.

Genre onze. *Transformations muqueuses*; exemples : les vieilles plaies, les fistules anciennes se couvrent d'une membrane muqueuse, certains polypes qui ne paraissent qu'un développement muqueux, sont dans le même cas, etc.

Genre douze. *Transformations séreuses.* Exemple : la plupart des kystes, surtout les kystes hydropiques, sont séreux.

Genre treize. *Transformations fibreuses :* on les observe sur les membranes séreuses, dans les organes; sur certains kystes, etc.

Ordre cinq. Transformations des parties en tissus très-consistans.

Genre quatorze. *Transformations fibro - cartilagineuses :* elles se rencontrent dans les fausses articulations, dans celles contre nature, dans certains kystes, etc.

Genre quinze. *Transformations cartilagineuses.* Exemples : la plèvre cartilagineuse, les membranes des kystes devenant cartilagineuses.

Il faut rapporter à ce genre les *granulations* qu'on rencontre sur les tissus séreux, toujours en très-grand nombre; elles sont petites, transparentes, dures, et réunies souvent par groupes. Le péritoine en est fréquemment le siége, à la suite d'inflammations chroniques; on les désigne quelquefois, mais à tort, sous le nom de *tubercules miliaires.* Elles ne sont pas susceptibles de ramollissement.

Genre seize. *Transformations cornées ou pileuses.* Exemples : les ongles, cornes, écailles, poils, etc., contre nature.

Genre dix-sept. *Transformations osseuses.* Exemples : les ossifications de toute nature; les membranes ou organes, etc., ossifiés, les dépôts salino-terreux, les concrétions pierreuse, calcaire, etc.

Il faut distinguer une véritable ossification, qui est rare, de l'encroûtement salino-terreux des parties, qui est fort commun. La première se reconnaît à son poli, à sa compacité, à son organisation, tandis que le second est une substance inerte, non organisée, sans interposition de gélatine, d'un aspect rugueux, terne. Les élémens, sous le rapport chimique, sont les mêmes, de sorte qu'on ne peut éloigner ces deux lésions, quoique distinctes sous d'autres rapports. Le complément de l'ossification résultant de causes pathologiques, c'est celle qu'on peut appeler *éburnée*, et qu'on observe quelquefois aux extrémités osseuses qui ont été dépouillées de leurs cartilages par une cause quelconque. Les os prennent alors le poli de l'ivoire, ce qui facilite les mouvemens articulaires, à la manière des cartilages véritables.

Ordre six. Transformations humorales des tissus.

Genre dix-huit. *Transformations gélatineuses des parties :* on les observe dans beaucoup de tumeurs composées, de maladies des os, etc.

Genre dix-neuf. *Transformations graisseuses des parties :* muscles changés en graisse : lipome, et en général l'humeur des loupes, qui est plus ou moins graisseuse, etc.

Genre vingt. *Transformations adipocireuses des parties.* Exemples : certaines concrétions du foie sont de l'adipocire pure; les bords de quelques ulcères sont adipocireux; on observe dans les selles de certains malades quelques traces d'adipocire; quelques tumeurs enkystées en contiennent.

Ordre sept. Interposition des tissus.

Genre vingt-un. *Interposition de liquides entre les fibres des tissus :* infiltration, anasarque, ecchymoses, etc.

Genre vingt-deux. *Interposition de molécules solides entre les fibres des tissus :* hépatisation, engorgement des viscères, etc.

Cet ordre diffère un peu des transformations, puisque ce ne sont pas précisément les tissus qui subissent une metamorphose. Leur changement n'est qu'apparent, puisqu'il n'est dû qu'à l'interposition de molécules analogues. Quant au genre vingt-un, il s'est déjà trouvé placé dans la classe précédente, mais c'était sous le rapport de la production de liquides, tandis qu'ici c'est sous celui de leur interposition. On pourrait peut-être former une classe à part de cet ordre, sous le nom d'*interposition des tissus.*

Toutes les lésions organiques de cette classe sont le résultat de maladies longues, profondes, qui se forment d'abord silencieusement, et dont les ravages ne se décèlent qu'avec le temps; le plus souvent c'est au moyen d'une inflammation lente, sourde et insidieuse, que ces transformations ont lieu; parfois elles sont le résultat d'une inflammation aigue, et alors les désordres sont moins grands, quoique les malades y succombent plutôt que dans le cas où les lésions ont suivi une marche chronique; toutes sont des affections graves, desorganisatrices, et presque constamment fâcheuses, qu'on ne reconnait souvent que lorsqu'il n'est plus possible d'en arrêter les progrès. On appelle ces lésions *transformations en tissu analogue*, quoiqu'il ne soit pas très-rigoureusement prouvé que les tissus produits soient absolument les mêmes que ceux existans; le mot *similaires* serait plus exact; mais nous nous servons du langage admis. Il suffit de nous être expliqué à ce sujet pour être entendu.

CLASSE C NQ. *Dégénérescences des organes en des tissus qui n'ont pas d'analogue dans l'économie animale.*

Caractères. Elles consistent dans la métamorphose des parties en une ou plusieurs substances qui n'ont pas d'analogue dans le corps humain, et sont dues à l'excès d'action des systemes nutritif, exhalatoire et sécrétoire.

Ordre premier. Dégénérescences humorales susceptibles de se concréter.

Genre premier. *Dégénérescence purulente; formation du pus liquide.* Exemples : dans la plupart des inflammations, dans le phlegmon, etc., etc.

Genre deux. *Dégénérescence pseudo-membraneuse :* elle est due à la concrétion du pus liquide. Exemples : toutes les *fausses membranes* qui naissent sur la membrane du larynx, de la trachée, de la plèvre, sur le péritoine, etc., etc.

Les lésions de cet ordre sont des plus fréquentes, et se rencontrent dans la grande classe des phlegmasies, laquelle, sous le rapport de l'anatomie pathologique, est une des plus productives en lésions organiques; le pus et les fausses membranes sont un produit non analogue; une transformation de nos parties en une substance qui n'existe pas dans l'état de santé, résultant de l'inflammation; la suppuration est distincte de l'ulcération, de l'engorgement, des productions de tissus analogues, ou d'autres non analogues, qui sont aussi des résultats de la même cause, mais qui doivent être rangés séparément, puisqu'ils ne se présentent pas avec les mêmes caractères extérieurs, les seuls que l'anatomie pathologique admette pour classer les lésions qui sont de son ressort. Si, en partant d'autres principes, on voulait placer de suite tout ce qui résulte de l'inflamma-

tion, il faudrait peut-être y mettre les trois quarts des lésions organiques.

Ordre deux. Dégénérescences des tissus en d'autres non analogues, susceptibles de se ramollir en une matière liquide.

Genre trois. *Tissu tuberculeux* : Dégénérescences souvent arrondies, de volume variable, depuis celui d'un grain de millet jusqu'à celui du poing, de nature plâtreuse, d'un gris blanchâtre, ou rougeâtre, se ramollissant en grains déliés au milieu du pus fourni par le kyste ou la cavité qui le contient. Exemples : les tubercules du poumon, des membranes muqueuses, de la rate, du foie, etc. : tous les organes du corps sont susceptibles d'en être le siége, et ils y causent la plupart des maladies connues sous le nom de *phthisies*.

Genre quatre. *Tissu cérébriforme :* dégénérescence formant des masses parfois considérables, pouvant envahir la totalité d'un viscère, de consistance et d'aspect semblables à la partie corticale du cerveau, souvent parsemée de vaisseaux sanguins très-déliés, susceptible d'être pénétrée d'une assez grande quantité de ce liquide, qui y cause même des congestions, et se fondant en une bouillie puriforme, un peu jaunâtre.

Il y en a une variété très-fréquente, qui est plus blanche, qui occupe particulièrement les glandes lymphatiques, et qui est désignée dans les auteurs sous le nom de *stéatome*, et de *dégénérescence blanche* par M. Bayle.

Le tissu cérébriforme se rencontre dans les glandes lymphatiques, et les viscères glanduleux, dans les maladies appelées *scrofuleuses ;* il est le plus abondant de quatre tissus formant les genres de cet ordre, et celui qu'on observe le plus souvent constituant des lésions organiques.

Genre cinq. *Tissu squirreux.* Dégénérescence de consistance et d'aspect demi-vitreux, d'apparence striée, formant ordinairement des couches de quelques lignes d'épais, se ramollissant en une bouillie noirâtre, très-fétide, un peu semblable à du marc de café.

Ce tissu est souvent accompagné par le précédent, qui marche avec lui en couches parallèles.

On rencontre ce tissu dans les squirres (d'où il a pris son nom) des différens viscères. Exemple: le squirre du pylore, de l'utérus, des glandes mammaires, etc. A l'état de ramollissement, il prend le nom de *cancer*.

Genre six. *Mélanose :* dégénérescence brune, de consistance glandulaire, se développant souvent sous forme arrondie, se ramollissant, quoique plus difficilement que les trois autres tissus, en une bouillie grisâtre, sans odeur. Ce tissu est beaucoup moins fréquent que les dégénérescences précédentes.

Il y en a une variété remarquable, en ce qu'au lieu de former des masses, elle s'étend en couche très-mince sur les organes, de manière à former une sorte de vernis noir, qu'on a comparé à l'encre de la sèche (*sepia officinalis*, L.).

On rencontre la mélanose au voisinage des poumons, dans les glandes bronchiques, dans la substance pulmonaire des phthisiques, dans les tumeurs composées, etc. Je l'ai vue en couche sur le péritoine de plusieurs sujets. J'ai lieu de croire que c'est cette substance qui encroûte les dents et la langue des individus atteints de fièvre ataxique ou adynamique.

Les lésions de cet ordre sont les plus graves de celles qui attaquent l'espèce humaine, et celles qui l'entraînent le plus certainement à sa perte lorsqu'elles se manifestent. Elles produisent cette foule de maladies connues sous le nom de *squirreuses*, *chancreuses*, *cancéreuses*, si fâcheuses et si justement redoutées. La distinction de ces tissus, due surtout à M. le docteur Laennec, est une des plus belles découvertes de l'anatomie pathologique, et celle qui a le plus avancé cette science. Autrefois toutes ces altérations étaient confondues sous le nom de cancer, de tumeurs stéatomateuses, de tumeurs blanches, tumeurs lymphatiques, etc. Toutes, dans leur état de ramollissement, forment un véritable cancer, quoique, dans la pratique, on ne leur donne pas toujours ce nom, sur la signification positive duquel on n'est pas d'accord, mais que, pour s'entendre, il ne faut appliquer qu'aux tissus non analogues ramollis, et surtout au tissu squirreux Un tubercule ramolli est aussi bien un cancer que le tissu squirreux dans le même état. Une glande fondue par le tissu cérébriforme est également une affection cancéreuse, quoique la guérison puisse avoir parfois lieu ; mais c'est que les cancers ne sont pas toujours aussi fâcheux les uns que les autres ; sous ce rapport, on pourrait les grouper ainsi : la mélanose, le tissu cérébriforme, le tuberculeux et le squirreux ; leur gravité est surtout relative à l'étendue, à l'organe qu'ils occupent, etc. M. le professeur Dupuytren a émis autrefois l'opinion que ces tissus pourraient bien n'être que des variétés l'un de l'autre ; la chose ne serait pas impossible ; mais comme ils se présentent avec des caractères tranchés, nous devons les regarder comme distincts. Au surplus, on pourrait dire, dans un sens plus général, que toutes les productions morbifiques ne sont que des manières d'être différentes les unes des autres.

Ordre trois. Dégénérescences des tissus en d'autres non analogues, non susceptibles de ramollissement.

Genre sept. *Matière nacrée* : dégénérescence semblable à des écailles de poisson, luisante, en feuillets minces, qu'on rencontre nageant dans quelques liquides humains. On l'a obser-

vée dans l'eau de quelques hydropiques, dans un hydrocèle, dans un kyste, etc.

Genre huit. *Corps blancs des articulations :* dégénérescences consistant en de petits corps blanchâtres, irréguliers, opaques, arrondis, nageant dans des liquides articulaires, ou dans la sérosité des kystes; quelques personnes les avaient crus animés, mais des recherches nouvelles ont prouvé le contraire. D'autres les regardent comme des détritus des cartilages articulaires : ce qui n'est pas exact, puisqu'on les rencontre dans des kystes non cartilagineux.

Les lésions de cet ordre sont encore peu connues, et se rencontrent dans des affections chroniques différentes ; elles ne sont que peu remarquables sous le rapport de leur influence dans ces maladies. Nous aurions pu joindre quelques autres lésions à celles-ci ; mais elles sont si peu connues, que nous n'aurions pas même pu les caractériser ; telle est la *matière jaune*, dont M. Laennec a dit quelques mots, mais qui paraît appartenir aux mélanoses. Il y en a sans doute d'autres non encore appréciées, qui viendront se ranger dans cette catégorie. Avec le temps, les lésions cadavériques mieux connues enrichiront les classes que nous venons d'établir. Les *granulations* et la *matière éburnée*, dont nous avons parlé dans la classe précédente, pourraient être placées ici, d'après l'opinion de quelques médecins.

CLASSE SIXIÈME. *Corps étrangers à l'économie animale, et se trouvant accidentellement ou morbifiquement dans les tissus.*

Caractères. Corps inertes ou animés, habitant momentanément nos tissus, soit qu'ils y aient pénétré du dehors au dedans, ou qu'ils se soient développés spontanément dans son intérieur, et y causant parfois des lésions organiques.

Ordre premier. Corps inertes et entrés accidentellement dans les organes.

Genre premier. *Corps entrés par violence dans les tissus :* comme balles, pierres, éclats de bois, etc., lancés par des projectiles, etc.

Genre deux. *Corps entrés par les voies digestives ou aériennes.* Exemples : des portions d'os, des noyaux, arêtes, fruits, épingles, aiguilles, etc.

Genre trois. *Gaz introduits par suite de déchirure des parties, soit de l'intérieur à l'extérieur, soit de l'extérieur à l'intérieur.* Exemple : l'emphysème traumatique, etc.

Ordre deux. Corps inertes développés dans les parties.

Genre quatre. *Substances calcaires, pileuses, charnues, etc., développées dans les parties, sans y tenir par aucun appendice.* Exemple : les égragropiles, les môles, les pierres diverses, etc.

Genre cinq. *Corps dans lesquels on retrouve des traces d'organisation, développés dans les parties.* Exemples : des débris de fœtus (comme ceux observés dans le corps du jeune Bissieu), des dents, poils, etc., trouvés dans les ovaires, etc.

Ordre trois. Corps animés ne se développant pas chez l'homme, vivant à sa surface, ou pénétrant dans ses tissus.

Genre six. *Insectes vivant sur la peau de l'homme :* poux, puces, punaises, morpions.

Genre sept *Insectes pénétrant la peau de l'homme.* Exemples : le ciron de la gale, le crinon, le dragonneau, etc.

Ordre quatre. Corps animés se développant dans les organes de l'homme.

Genre huit. Les vers humains proprement dits. A. Les ascarides. B. Les ascarides lombricoïdes. C. Les tænias. D. Les trichurides. E. Les hydatides. F. Le bicorne rude, etc.

Les corps étrangers à l'homme causent parfois des lésions de tissus qui se rapportent à quelques-unes des classes précédentes, particulièrement à la première. C'est ainsi qu'on voit les vers perforer les parois intestinales, causer des ulcérations, des inflammations, etc.; des corps inertes produire des ruptures, des extensions, des contusions, etc., qui les feraient placer dans les classes précédentes. S'ils méritent d'en former une à part, c'est par la nature diverse des corps qui la composent, et qui, quoique étrangers à l'homme dans l'état sain, en deviennent pour ainsi dire partie intégrante, lorsqu'ils y ont habité, ce qui suffit pour les faire signaler à la suite de ses lésions.

Les corps étrangers de l'ordre premier ressortent de la chirurgie pour leur extraction, et autres opérations qu'ils nécessitent; ceux de l'ordre deux se rencontrent dans des maladies chroniques obscures, et sont rarement soupçonnés avant l'ouverture des cadavres; ceux de l'ordre trois causent peu fréquemment des affections morbifiques, et ceux de l'ordre quatre donnent naissance aux maladies *vermineuses*, si communes chez les enfans, et dans quelques épidémies populaires.

Nous observerons que, pour avoir une idée positive du sens exact qu'on doit attacher à certaines manières d'être des organes et des tissus en anatomie pathologique, il faut en lire avec attention les articles à leur ordre alphabétique, parce que quelquefois on leur donne dans cette science une valeur un peu différente de celle des mêmes mots employés en médecine et en chirurgie. Il est d'ailleurs nécessaire de les bien apprécier pour compléter l'ensemble des faits sur lesquels se fonde la connaissance des lésions organiques. *Voyez* ADHÉRENCE, ATROPHIE, CANCER, CARIE, CARTILAGE, DÉGÉNÉRESCENCE, ENCÉPHALOÏDES, ENDURCISSEMENT, EXHALATION, GANGRÈNE, INFILTRATION, INJECTION, KYSTE, LARDACÉ, etc., et autres mots qui

ont également rapport à cette science, mais qui ne seront traités que dans la suite de l'ouvrage.

Sans doute la classification que nous établissons ici des lésions organiques est loin d'être parfaite. Cependant elle nous paraît renfermer d'une manière plus satisfaisante, que toutes celles qu'on a proposées jusqu'ici, l'ensemble des altérations organiques; mais nous sommes loin de prétendre qu'elle ne pourrait être meilleure. Nous en connaissons nous-mêmes les défauts; mais, en matiere de classification, le difficile est de donner quelque chose, même de passable. La nature, dans ses écarts, dans ses aberrations, est encore bien moins régulière que dans l'exécution de ses lois naturelles; elle se plie encore moins alors à nos classifications et à nos divisions. Nous ignorons d'ailleurs la nature d'une foule de lésions qu'elle produit, autre difficulté pour les bien classer.

Ce n'est donc que pour exposer les lésions organiques d'une manière un peu méthodique que nous offrons notre classification. Le temps y ajoutera des perfections; les ouvertures de cadavres, en augmentant la somme de nos connaissances en anatomie pathologique, nous éclaireront sur plusieurs lésions encore peu connues, et nous permettront de modifier la classification de certaines d'entre elles encore douteuses.

On ne saurait effectivement trop s'attacher à l'observation des lésions organiques. Elles offrent un attrait toujours nouveau à celui qui les étudie avec le soin convenable; mais il faut convenir que jusqu'à ces dernières années elles étaient fort négligées. On ouvre bien des cadavres, mais bien peu de gens sont en état d'en discerner les lésions avec connaissance de cause; et plus d'une fois les procès-verbaux d'ouverture présentent des assertions erronées ou fautives, quoique tout le monde se croie propre à ce genre de travail, qui est généralement négligé, et qui répugne à beaucoup.

Pour faire l'application de notre méthode à la classification et à l'étude des lésions organiques dont nos tissus sont susceptibles, il ne s'agit que de parcourir ceux-ci l'un après l'autre, dans l'ordre où Bichat nous les a présentés. En prenant successivement nos classes, et les genres qu'elles renferment, on trouve la série des lésions organiques dont ces tissus peuvent être atteints. Les différens tissus ne sont pas susceptibles de contracter toutes les lésions renfermées dans la methode de classification; mais c'est un moyen de rechercher, par l'examen de chacun de ces genres, si le tissu examiné y est sujet. On exposera, à chacun des tissus dont se compose le corps humain, les lésions organiques dont il peut être le siége, ou du moins on les résumera au mot *tissus* (lésions des).

Il en est de même pour l'examen des lésions organiques dont les viscères sont susceptibles; il faut également parcourir

nos classes et les genres de chacune d'elles, pour apprécier si l'organe examiné présente les lésions de quelques-uns d'entre eux. De cette manière aucune lésion ne peut échapper. Au lieu de suivre dans cet examen l'ordre des cavités, comme faisaient les anatomistes avant l'époque actuelle, il vaut mieux parcourir les viscères par ordre de fonctions, et traiter successivement des lésions des organes des sens, de la circulation, de la digestion, de la respiration, etc., etc. Ce plan plus méthodique me paraît le seul qui puisse être suivi à l'époque actuelle de la physiologie. Les lésions organiques des viscères doivent être décrites à chacun d'eux, et résumées au mot *organes* (lésions des).

On aura donc par ces recherches la série des lésions auxquelles les différentes parties du corps humain sont sujettes. On en possédera un tableau sinon parfait, du moins plus méthodique, qu'on n'en avait jusqu'ici. Si on pouvait joindre à la suite de la description de ces lésions les phénomènes morbifiques auxquels elles donnent lieu, on aurait une idée exacte des *maladies organiques;* mais cette dernière tâche est très-difficile, même de nos jours, et malgré tous les efforts faits pour y parvenir. Les maladies organiques et les maladies vitales (celles qui ne consistent qu'en lésions des propriétés vitales sans altération des organes, comme les fièvres véritablement essentielles, et les névroses) ne sont point encore suffisamment distinguées jusqu'ici, et exigent encore de nouvelles recherches et de nouvelles observations pour y parvenir. *Voyez* MALADIES ORGANIQUES, MALADIES VITALES.

§. VI. *Marche et terminaisons des lésions organiques.* Les lésions organiques peuvent être divisées en deux séries bien distinctes sous le rapport de leur gravité; les unes ne compromettent nullement la santé, tant elles sont légères; elles ne donnent lieu à aucun phénomène vital, et n'apportent aucun trouble dans les fonctions : dans celles-là le tissu des parties est peu ou point intéressé, et on pourrait à la rigueur ne les pas comprendre dans les lésions organiques. Telles sont plusieurs des altérations placées dans la classe des lésions physiques, plusieurs autres de celles dues à la présence de corps étrangers, et quelques autres encore des classes suivantes. Pour cette raison le médecin s'en occupe peu ou point, puisqu'elles ne donnent lieu à aucune maladie, et ne compromettent nullement la vie des personnes qui en sont atteintes.

Mais il y a un nombre bien considérable de lésions graves, qui attaquent profondément les tissus, et qui compromettent plus ou moins la santé et même la vie; c'est de celles-là dont il sera question dans ce paragraphe, et nous allons en suivre la marche et le développement. Quelles que soient les circonstances qui les aient favorisées et les causes qui les aient

produites, elles s'accroissent ordinairement d'une manière plus ou moins prompte, envahissent de plus en plus les organes et leurs tissus, les altèrent, les rendent incapables de suffire aux fonctions auxquelles la nature les a destinées, et donnent lieu alors au développement de phénomènes morbifiques résultant de cette interruption de fonctions. Si la nature ou l'art n'interviennent d'une manière favorable, la perte du sujet est assurée, à moins que l'organe qui est le siége de la lésion ne soit pas essentiel ou indispensable, ou qu'un autre ne puisse le suppléer au moyen des ressources conservatrices que la nature sait se ménager. C'est ainsi qu'on voit la rate tout à fait impropre à remplir ses fonctions, ne pas empêcher la vie d'avoir lieu; un rein suppléer à son congénère, trop altéré pour sécréter les urines.

Les lésions organiques et les lésions vitales qui en résultent constituent les maladies dites organiques. Elles sont d'autant plus fâcheuses, que l'organe lésé est plus essentiel à la vie, ou qu'il gêne une fonction plus importante. C'est surtout le genre de lésion qui compromet plus la vie, que son étendue. On voit des tumeurs enkystées considérables, des transformations et des dégénérescences de tissus très-étendues, exister sans causer de trouble, et sans être soupçonnées du vivant des sujets, tandis qu'une légère inflammation de la glotte, de l'estomac, etc., causent la perte des individus d'une manière assez prompte. Les lésions vitales (qui peuvent exister sans lésions organiques), sont d'autant plus durables, que la lésion organique qui les produit est plus considérable; lorsqu'elles existent sans *matière*, elles peuvent cesser avec facilité; mais, dues à l'altération des viscères, elles suivent dans leur marche celle de la lésion organique qui les a fait naître.

Les lésions organiques arrivent à deux résultats principaux; ou elles endurcissent les tissus, ou elles les ramollissent. Dans le premier cas, elles parviennent à ce but par l'addition de molécules plus solides, ou par la soustraction des parties liquides, et quelquefois par ces deux moyens mis en jeu simultanément. Par l'addition des tissus non analogues, ou la transformation des tissus analogues, mais consistans, il en résulte l'endurcissement. Dans cet état, les fonctions ne peuvent s'exécuter à cause de la rigidité des parties ou l'obstruction des couloirs sécréteurs. On remarque que les lésions par endurcissement sont plus fréquentes dans l'âge avancé, ou dans celles qui se manifestent en peu de temps; elles n'existent pas tout à fait en aussi grande quantité que celles qui ont lieu avec ramollissement des parties.

Dans celles-ci il y a addition de molécules liquides qui imprègnent les tissus, en produisent la spongiosité et l'augmen-

tation de volume. Un autre mode de ramollissement est celui par la fonte même des tissus ; ce phénomène, propre surtout aux tissus non analogues, se rencontre aussi dans des tissus naturels : j'ai rencontré plus d'une fois des fontes muqueuses et surtout gélatineuses des tissus cellulaires, musculaires, cartilagineux et osseux. Les lésions avec ramollissement sont plus fréquentes que celles avec endurcissement; on les observe surtout dans les maladies qui ont duré longtemps. Elles sont accompagnées de faiblesse, de la maigreur des individus, de fièvre, de sueurs, de diarrhées colliquatives, surtout s'il y a eu en même temps suppuration, laquelle est un mode de fonte des tissus également très-fréquent, et peut-être le plus fréquent de tous. Les fonctions cessent ici par la destruction des organes, et les symptômes vitaux sont causés par l'absence des tissus, au lieu de l'être par leur rigidité ou leur obstruction, comme dans le cas d'endurcissement; leur mollesse peut être également un obstacle à l'exécution des fonctions dont ils sont chargés, mais dans un degré beaucoup moindre.

Les deux ordres de lésions dont il vient d'être question, peuvent coïncider avec une augmentation dans la somme des liquides répandus dans les différentes régions du corps humain, mais surtout celles avec le ramollissement. Dans l'état naturel, les liquides sont peut-être, sous le rapport du poids, plus considérables que les solides, et le corps réduit à ceux-ci serait effectivement à peine le quart de ce qu'il est dans l'état ordinaire; mais la plupart des lésions organiques amènent une surabondance de liquide qui est le plus souvent considérable. C'est surtout la sérosité qui s'accroît quelquefois hors de toute proportion, et peut pénétrer tous les tisus sans exception. C'est une chose bien digne de remarque que, pour une lésion légère en apparence, de suite il y ait du trouble dans la proportion entre les solides et les liquides. Il est difficile d'expliquer les causes de la surabondance dans les liquides. On l'a attribuée à des sources différentes, mais nous ne pouvons apprécier que le résultat, qui est l'exhalation augmentée ou l'absorption diminuée. Il est probable aussi que les liquides ne sont plus rejetés au dehors dans des proportions suffisantes, comme cela a lieu dans l'état sain. Au surplus, aujourd'hui, on est d'accord pour regarder ces accumulations de liquides comme des symptômes consécutifs des lésions organiques, et non comme des maladies principales. Si on en admet encore *d'essentielles*, c'est plus pour obéir à l'usage que par une conviction intime : c'est lorsque la cause n'est pas appréciable à nos sens, que nous nous servons de ce langage.

Ici se présente une question du plus haut intérêt. Une lé-

sion organique peut-elle se résoudre par les forces de la nature ou par l'art? On croit en général qu'une lésion organique ne peut se résoudre, et qu'une fois établie elle suit sa marche, et entraîne à sa perte l'individu qui en est atteint. C'est l'idée dominante dans l'école à l'époque actuelle, et effectivement elle est le plus souvent très-vraie. Comment concevoir qu'un tissu altéré, qui en a reçu un autre étranger dans ses interstices, ou qui a été absorbé, ou qui a subi des transformations, puisse revenir à ses conditions premières? S'il a été envahi par des dégénérescences; s'il a disparu sous une fonte purulente, ou autre, la guérison offre encore de plus grands obstacles. Cependant l'observation montre qu'il y a des lésions organiques, fort graves même, dont on obtient la solution. Il ne s'agit que de distinguer les circonstances et les espèces.

Toutes les fois que les lésions organiques ne sont causées que par l'interposition d'un liquide, et que cette interposition est récente, il peut être absorbé, et la lésion disparaître, si la source n'en est pas dans la désorganisation d'un viscère essentiel. Ainsi on voit des infiltrations partielles, des tuméfactions humorales diverses, se dissiper et laisser la santé plus brillante que jamais.

Si la lésion est due à l'interposition d'un tissu analogue, et que ce tissu ne soit pas trop anciennement formé, on peut espérer encore que la nature pourra en procurer l'absorption, et que la lésion sera résolue. Mais ici la preuve matérielle manque quand la lésion est interne, puisque nous ne pouvons vérifier par nos yeux la nature, l'étendue et les périodes d'accroissement et de décroissement de la lésion; ce n'est que par l'analogie avec ce qui se passe à l'extérieur que nous sommes portés à en juger ainsi. C'est surtout le retour à la santé qui nous fait conclure que la lésion est dissipée, parce que nous voyons, dans des lésions externes, des transformations de tissus se dissiper, et les parties revenir à leur état naturel.

Il y a surtout la classe entière des altérations inflammatoires, où on remarque de fréquentes résolutions des lésions organiques. Une partie gonflée, rougie, qui a reçu des sucs divers, des molécules étrangères, etc., revient peu à peu à son état naturel dans un grand nombre de cas, sans laisser de traces de son existence. Ces résolutions sont si fréquentes, qu'elles frappent les yeux tous les jours, et nous montrent que si la nature se sert plus souvent de principes inflammatoires que de tout autre, pour déranger l'harmonie de nos fonctions, aucun moyen n'est plus susceptible aussi d'une terminaison avantageuse. C'est surtout à l'état aigu que les inflammations sont plus susceptibles de se résoudre; car, dans l'état de chronicité, les parties tourmentées depuis longtemps par une in-

ritation sourde et latente sont moins susceptibles de résistance et par conséquent de reprendre leur état primitif; les plus grandes lésions organiques sont produites par les inflammations chroniques, lesquelles se montrent sous tant de formes insidieuses, qu'elles trompent souvent les yeux les plus exercés, et les personnes les plus averties des dangers de les méconnaître.

Les seules lésions qu'on doive regarder comme absolument incapables de solution salutaire sont celles où les parties sont envahies par des tissus non analogues; et encore a-t-on quelques exemples où l'on croit avoir aperçu une sorte de terminaison favorable. Les tissus tuberculeux, squirreux et carcinomateux, s'ils attaquent des parties essentielles, sont constamment pernicieux aux individus qui les portent, et pourtant, d'après les dernières observations de M. Laennec, il se pourrait que le tissu tuberculeux fût susceptible d'une sorte de cicatrisation qui procurât la consolidation, dans quelques cas, des parties où il se développe. La mélanose ne paraît pas être aussi dangereuse, dans les altérations morbifiques, que le développement des autres tissus non analogues.

Quant aux ruptures, déchiremens et autres accidens physiques arrivant à des organes très-essentiels à la vie, ils sont constamment irremédiables, non par eux-mêmes, mais par le trouble des fonctions que causent ces lésions subites, qui eussent pu disparaître avec le temps.

Considérées sous un autre point de vue, la gravité des lésions organiques se mesure sur la place qu'elles occupent, et sur l'indispensabilité du viscère où elles se montrent, à cause des fonctions de l'organe affecté.

Une lésion est-elle extérieure quoique grave? Si elle peut être emportée par l'instrument tranchant, le danger devient nul, pour l'instant du moins. C'est ainsi que l'ablation d'une partie cancéreuse ôte tout danger présent pour les jours de l'individu.

Une lésion attaque-t-elle un organe interne inutile ou peu utile à des fonctions essentielles? La vie en est peu menacée, et souvent la santé n'en reçoit aucun échec : telles sont certaines lésions osseuses, glanduleuses, cellulaires, etc.

Une lésion envahit-elle un viscère essentiel? Si elle ne l'empêche pas d'exécuter ses fonctions, elle ne compromet pas du tout ou faiblement la santé. C'est ainsi que l'on voit des ossifications artérielles, des tumeurs fibreuses, dans diverses parties du corps, ne troubler nullement l'économie animale.

Mais si une lésion qui n'aurait aucun danger ailleurs, s'attaque à un viscère essentiel et empêche une fonction indispensable, la perte des individus est certaine. C'est ainsi qu'il

faut mesurer la gravité d'une lésion, moins sur sa nature que sur le lieu qu'elle occupe, et l'utilité du viscère lésé.

Nous venons de voir le degré d'importance des lésions organiques, ce qui nous donne en même temps la mesure de leur gravité; nous pouvons dès-lors concevoir quel espoir on peut avoir de leur guérison :

Les unes sont curables;

Les autres incurables, mais non mortelles;

Les autres enfin incurables et mortelles, dans un temps dont la durée ne peut être assignée positivement, et parmi elles quelques-unes peuvent être tellement adoucies, qu'elles n'abrègent que peu la carrière ordinaire des sujets qui en sont atteints.

L'art intervient d'une manière utile dans la guérison des lésions organiques récentes, aidées surtout des efforts de la nature, qu'on doit avouer être beaucoup plus efficaces que les nôtres. L'expérience a posé dès longtemps des principes pour la curation des maladies; malgré que la connaissance de la nature des lésions ait été fort en arrière, la pratique a été la même que si on eût eu d'elles une parfaite connaissance, et aujourd'hui qu'elles sont mieux connues, nous n'employons que des moyens peu différens. Dans les lésions profondes, graves, c'est surtout par une méthode perturbatrice, par un système d'irritation extérieur très-suivi et très-actif, qu'on peut espérer d'amener à guérison quelques-unes de ces altérations organiques si menaçantes. Ce sont des ventouses, des vésicatoires, des scarifications, des cautères, des sétons, des moxas, etc., qu'il faut employer de préférence à tout autre moyen, et c'est par leur usage qu'on a obtenu parfois des guérisons qui ont passé pour miraculeuses. C'est par des irritations extérieures qu'on doit détourner les intérieures, et on doit appeler à la superficie du corps les causes des désordres portés au dedans. Que si on emploie des moyens internes, il faut également qu'ils soient choisis parmi les irritans émétiques, purgatifs, diurétiques doués d'une grande énergie. Mais il faut pour cela que les affections que l'on combat ainsi par l'intérieur ne soient pas de nature inflammatoire, car ce traitement serait fort nuisible; tandis que les irritans externes n'ont pas dans ce cas le même inconvénient, si on les applique loin du siége du mal. Placés trop près, ils pourraient augmenter la diathèse inflammatoire, comme le font souvent les moxas trop nombreux placés sur la poitrine. Il ne faut pas que l'état en apparence désespéré des malades nous arrête, et j'en ai vu qui ont dû leur retour à la santé aux moxas et aux taillades multipliées de la surface de leur corps, auxquels ils avaient eu le courage de se soumettre.

Cependant, il faut avouer qu'il y a des lésions dont la ter-

minaison fâcheuse est si certaine, qu'il y aurait de la déraison à prétendre les guérir. En général, quand une lésion organique est ancienne, elle est d'autant plus rebelle à tous les moyens de guérison qu'on emploie. Il y a parfois quelques ressources dans la lésion la plus grave, mais récente. L'anatomie pathologique, en nous éclairant sur la nature des lésions organiques, en nous indiquant celles qui peuvent offrir quelques chances de guérison, a montré au médecin la conduite qu'il avait à tenir : s'il lui est permis, dans quelques cas incertains, quoique fort graves, d'employer des moyens, même de la plus grande énergie, il doit respecter les lésions organiques contre lesquelles tous moyens viennent échouer. Qu'opposer à une phthisie avérée et parvenue à sa dernière période, à une maladie organique du cœur très-avancée, à un cancer intérieur au dernier degré? Rien. Si la nature nous a montré quelques voies de salut dans certaines de ces affections destructives, elle seule en a le secret, et l'homme sage doit se borner à adoucir les souffrances des individus, à alléger les derniers instans d'une vie qui s'éteint par degrés. Dans ce cas, entreprendre un traitement, c'est compromettre l'art et sa propre réputation. C'est se nuire, sans être utile au malade, que des moyens inconsidérés peuvent même fatiguer, et augmenter ses souffrances sans profit. Un médecin éclairé et honnête ne se livre pas à une pareille conduite; il faut être ignorant, ou pis que cela, pour ne pas se conformer à des règles de conduite tracées par la nature elle-même et par l'expérience de tous les temps.

§. VII. *De l'utilité de l'étude et de la connaissance des lésions organiques.* L'utilité de la connaissance des lésions organiques ne saurait être contestée; pas de doute qu'il ne soit nécessaire de les apprécier, ne fût-ce que pour compléter l'histoire des maladies, dont la description des symptômes, la durée, le traitement sont dans tous les livres, mais dont le diagnostic cadavérique n'est nulle part. Jusqu'ici on n'a réellement étudié les maladies que sous leur face *extérieure;* il appartenait à notre temps de compléter leur connaissance, en y joignant la description des altérations des organes qui en sont les causes productrices. On devrait même avoir commencé par là, si on avait suivi la vraie route, puisqu'il semble plus naturel de parler d'abord de l'origine d'un mal, que des symptômes qui sont la suite des lésions organiques qui le produisent. Cependant quelques hommes ignorans ou de mauvaise foi mettent encore en doute l'utilité de l'anatomie pathologique; prétendent qu'elle ne sert de rien à la pratique médicale, et qu'on guérissait aussi bien, quoiqu'on n'en eût nulle connaissance. Sans doute on guérissait sans apprécier ni connaître

toutes les lésions organiques que l'étude de l'anatomie pathologique nous a fait connaître; mais le médecin vivait dans une sorte d'ignorance des désordres organiques qui produisent les maladies qui devait être bien pénible; ensuite la connaissance de ces lésions en nous montrant l'incurabilité de beaucoup d'entre elles, n'a-t-elle pas rendu un véritable service à la médecine, en éclairant la conduite à tenir et en épargnant aux malades des traitemens aussi désagréables qu'inutiles? mais il y a plus, la médecine, et les branches dont elle se compose, ont reçu de véritables secours de cette étude, comme nous allons le démontrer dans les considérations suivantes.

Les lésions organiques éclairent l'anatomie, en nous montrant mieux certains tissus. C'est ainsi que quelques emphysèmes des poumons nous ont montré leur texture lobuleuse; que les hydropisies du tissu cellulaire nous ont permis de voir que le tissu graisseux en était distinct; que les *granulations* nous ont fait distinguer, où elles se développent, les membranes séreuses, des autres. En grossissant certains organes, elles montrent mieux leur structure, comme on le voit à la glande thyroïde, au rein, et même à tous les tissus. Les callosités des talons éclairent sur la composition de l'épiderme. L'épaississement d'une membrane séreuse nous en démontre la structure d'une manière plus distincte. Si l'anatomie pathologique eût été plus cultivée, les notions que nous avons maintenant sur la nature des tissus auraient été connues bien des années avant Bichat. Depuis lui, nous avons ajouté deux tissus à ceux qu'il avait distingués, l'*érectile* et le *graisseux*, et ce sont les hémorroïdes *érectiles* et les hydropisies qui nous les ont fait reconnaître. Bichat avait soupçonné que la muqueuse de l'œsophage ne se continuait pas avec celle de l'estomac; une lésion organique de l'estomac, présentée à la Société de la Faculté par M. Rullier, a mis ce fait hors de doute.

La physiologie s'éclaire de l'étude des lésions organiques dans beaucoup de circonstances par les aberrations des fonctions qu'elles produisent, et par les modifications qu'elles apportent à celles qui sont naturelles. Elles ont fait voir quelle est leur importance sur l'exercice des fonctions, jusqu'à quel point un organe peut être lésé sans compromettre la vie, ou à quel degré il peut la compromettre; quels sont les organes dont les lésions sont les moins dangereuses, quels sont ceux où elles sont presque insensibles, et quelles sont les parties dont l'altération est la plus nuisible; elles nous montrent enfin que des organes inertes deviennent la source de douleurs aiguës dans leur état pathologique, comme cela arrive au tissu cellulaire, aux os, aux dents, etc., malades.

Mais la médecine et la chirugie proprement dites sont cer-

tainement les sciences qui en retirent le secours le plus immédiat. Les ouvertures de cadavres rectifient les erreurs du diagnostic que nous avons pu commettre, en nous montrant les veritables lésions organiques, et souvent les maladies ne portent plus le même nom après la mort des malades que de leur vivant, d'après l'examen cadavérique. Lors même qu'on n'observe pas de lésions organiques bien notables, comme dans les fievres essentielles et les névroses, l'anatomie pathologique n'en intervient pas moins utilement, quoique négativement. Lorsqu'on n'a point connu les malades, l'ouverture de leurs cadavres nous met à même d'apprécier les symptômes qui ont dû exister pendant la vie. Ainsi, en voyant un poumon carnifié, nous disons que le sujet a succombé à une inflammation du poumon; s'il a des tubercules ramollis dans le poumon, nous affirmons qu'il est mort phthisique; si nous lui trouvons le pylore squirreux, qu'il a succombé à un cancer de cet organe; à une apoplexie, s'il a du sang épanché sur le cerveau, etc., etc. Les lésions organiques, par les documens qu'elles nous donnent sur la véritable nature des tissus affectés, nous fournissent des bases plus certaines de classification que tous les symptômes de leurs maladies, qui peuvent être trompeurs dans bien des cas. C'est ainsi que nous rencontrons des diarrhées, tantôt produites par des ulcérations de l'intestin, d'autres fois sans qu'il y ait ulcération. Nous voyons des personnes succomber à des maladies que nous serions tentés de prendre pour des phthisies, si l'étude des lésions ne venait nous montrer qu'outre l'affection tuberculeuse du poumon, l'inflammation latente de la plèvre et celle de la membrane des bronches, pouvaient produire des affections exactement analogues. C'est l'étude des lésions organiques qui nous fait voir encore que rien ne ressemble plus à l'inflammation chronique de la matrice que son ulcération squirreuse, etc., etc.

La médecine légale est une branche de la médecine, qui se compose presque en entier de l'étude des lésions organiques : c'est par le moyen de l'examen des cadavres qu'on peut distinguer ce qui est le résultat d'une maladie antérieure, ou de l'accident qui fait le sujet pour lequel on est appelé à donner son avis. C'est ainsi qu'on sait que, dans les lésions organiques du cœur, la membrane interne de l'estomac est d'un rouge foncé, et qu'on ne sera plus tenté, comme on l'a fait bien souvent, de voir là une inflammation de l'estomac. C'est à cette science qu'on devra la connaissance de l'état apoplectique de certains individus trouvés morts dans des maisons publiques ou autres, et dont la perte était réputée criminelle, etc., etc. Rien n'est plus indispensable que l'étude de ces lésions pour ceux qui font des rapports, et c'est ce dont les

juges s'inquiètent le moins, croyant que tout médecin est propre à ce genre de travail : il y a plus, c'est que tous les médecins se flattent eux-mêmes d'avoir les connaissances suffisantes pour cette espèce de travail, et qu'ils sont souvent cause de faux jugemens par leurs renseignemens erronés.

La science des lésions organiques est donc de la plus haute importance, et rien ne saurait excuser ceux qui en négligent l'étude. Elle a procuré des avantages déjà considérables aux médecins qui la cultivent avec fruit. C'est à elle que nous devons l'excellent travail de M. le professeur Corvisart sur les *Lésions organiques du cœur*, mal connues, et plus mal distinguées avant lui; les *Recherches* savantes de M. Bayle *sur la phthisie et le cancer;* ce n'est que depuis lui qu'on a des idées nettes sur ces deux graves affections : les *ulcérations de la matrice* doivent également à ce médecin une très-bonne description. Les *phlegmasies chroniques* ont été mieux appréciées depuis les recherches sur les lésions inflammatoires des tissus par M. Broussais; et quoiqu'on sût avant lui que beaucoup de fièvres, crues essentielles, n'étaient que des inflammations de tissu déguisées, l'attention qu'il a su appeler sur ce point de la science doit le faire regarder comme le régénérateur de cette idée. Depuis lui, nous avons moins de fièvres essentielles et plus de phlegmasies chroniques. C'est à l'étude des lésions organiques artérielles qu'on doit la grande simplicité qu'on apporte maintenant dans la ligature des gros vaisseaux, que l'on a osé porter jusqu'à celle de l'aorte ventrale, etc., etc.

La connaissance de la formation des lésions organiques nous a porté à imiter parfois la nature, pour opérer des guérisons dont elles font tous les frais. C'est ainsi qu'en lui voyant produire des adhérences entre les tissus, ce qui met obstacle à l'introduction d'un corps entre eux, on a été conduit à faire naître une inflammation de la tunique vaginale du testicule, pour la cure radicale de l'hydrocèle. On excite, dans plusieurs cas, des inflammations pour produire des cicatrisations, qu'on n'eût pas obtenues sans elles, etc.

La nature nous offre tous les jours l'exemple de lésions organiques qu'elle cause pour préserver nos parties et travailler à la conservation de la vie. C'est ainsi qu'elle épaissit les parois dont la rupture pourrait être suivie de mort, comme on le voit dans certains abcès situés au devant du péritoine, et dont la rupture dans la cavité abdominale causerait la mort; dans les kystes, dans les organes creux qui se développent, elle agit de même. Elle procure parfois l'absorption des substances liquides étrangères, lorsque leur présence pourrait être nuisible; elle rapproche des tissus distans, pour tra-

vailler de deux côtés à l'absorption de parties hétérogènes, comme on en a des exemples dans la production des fausses membranes pectorales, qui, pressées entre la plèvre pulmonaire et la costale, sont bientôt réduites à une lame mince qui s'organise. Elle change les parties en tissu fibreux, pour faire disparaître leur état morbifique, comme on le voit aux artères anévrysmées, qui, parfois, s'oblitèrent et se changent en un tissu fibreux dans l'endroit malade. La nature enveloppe d'un kyste les corps qui séjournent dans nos parties, et qui pourraient être nuisibles, toutefois après les avoir diminués de volume, par l'absorption, autant qu'il dépendait d'elle. Nous ne finirions pas, si nous voulions noter tous les changemens de tissus, les productions, etc., que la nature opère pour la conservation de notre espèce. Toutes les voies dont elle se sert pour y parvenir sont loin de nous être connues, parce que tous les jours elle nous en offre des exemples d'une nouvelle espèce. *Voyez* MALADIES ORGANIQUES. (MÉRAT)

LÉSIONS VITALES (ou mieux DES PROPRIÉTÉS VITALES), affections qui paraissent ne porter que sur les propriétés dont sont doués les organes.

L'étude des propriétés dont jouissent nos organes dans l'état sain forme la base de la physiologie, et peut seule donner du corps humain en santé une idée exacte et positive. Les déviations dont sont susceptibles ces mêmes propriétés occupent le même rang par rapport à l'état morbide. Si la première étude est encore assez peu avancée, la seconde est toute à créer. Ces deux manières d'être des propriétés de nos organes sont intimement liées entre elles; car les altérations que comporte chacune d'elles ne présentent pas un corps isolé et distinct: ce sont seulement des formes nouvelles qu'elles peuvent subir; ce ne sont enfin que des modifications du premier état physiologique : il est donc indispensable de ne point séparer leur histoire en deux branches, comme je le dirai au mot *logique médicale*. Cet isolement des diverses parties de la médecine, en rompant l'homogénéité qui existe entre elles, a fait perdre de vue le fil qui doit les lier en un même tout, et a jeté notre science dans le chaos.

Nous sommes bien neufs encore pour ces hautes et grandes matières, et il est à craindre que nous ne demeurions longtemps privés d'une histoire de l'organisme malade, c'est-à-dire, d'un tableau des altérations que reçoivent les tissus et les propriétés de nos organes sous l'empire des maladies. C'est cependant ce travail, qui seul pourra donner des bases fixes à la pathologie, ou plutot, qui seul pourra la constituer. Osons présenter ici quelques vues générales et rapides sur ce que devra être ce travail, et faire pressentir quelques-unes des conséquences qui en devront résulter.

Les propriétés départies à nos organes, ou sont inhérentes à leur tissu, et ne sont guère que les lois de leur propre contexture, ou bien se rapportent aux fonctions qui leur sont assignées. Nous appelons les premières *propriétés de tissu*, et les autres *propriétés vitales*. Leur manière d'être dans l'état sain étant connue, occupons-nous seulement des variations que leur impriment les maladies.

Les propriétés de tissu, qui ne sont que l'expression de la contexture, de l'organisation intime d'une partie, peuvent sans doute éprouver des altérations primitives; mais comme les moindres de ces altérations commencent par en faire varier les fonctions, et que ce sont ces variations même dans l'exercice des fonctions qui nous avertissent de l'état d'un organe : alors, par une abstraction de notre esprit, nous ne nous occuperons des lésions de ces propriétés, qu'après avoir fait connaître celles qui attentent aux lois de leur action : elles seront donc pour nous des résultats seulement.

La sensibilité organique et la contractilité insensible, qui semble n'en être qu'une conséquence, et encore la contractilité organique sensible, qui toutes président aux fonctions propres et intérieures de nos organes, peuvent être modifiées par mille causes et de mille manières. Ces variations, quoique les mêmes au fond pour tous les tissus, marquent cependant leur présence d'une façon particulière à chacun, parce qu'elles en changent les fonctions.

L'excitation, l'irritation ou subversion active, et peut-être l'amoindrissement de ces propriétés sont les modes primordiaux de leurs variations.

Il y a exaltation lorsque les propriétés sont augmentées seulement, et ne diffèrent que par la somme de l'état naturel, et j'appelle *excitans* les moyens capables de provoquer cet état. Il y a subversion active lorsque des agens auxquels je réserve le nom d'*irritans*, élèvent les propriétés d'un organe au delà de ce que son état d'intégrité comporte. Le premier degré n'est encore, en quelque sorte, que l'état naturel; le second est vraiment pathologique. Cette distinction importe beaucoup dans l'histoire des fonctions. Dans le premier état, rien n'est changé, seulement tout est augmenté. Est-il question d'un organe glanduleux, d'un faisceau de capillaires, d'une surface muqueuse, du tissu cellulaire, qui auraient reçu une excitation? La sécrétion, le fluide sécrété a à peine varié dans ses qualités constitutives, mais il s'est accru en quantité; l'appareil des capillaires s'est gonflé, mais sans changemens profonds dans son organisation; le mucus est resté le même aussi quant à sa nature, et l'exhalation ou l'inhalation cellulaires n'ont point été suspendues, mais bien modifiées diversement.

Bien différente de l'excitation que je viens de décrire, l'irritation naît de causes plus actives, dont l'action lente ou subite, élève les propriétés vitales au plus haut degré, degré audessus, dans tous les cas, de la somme d'action compatible avec l'état sain. Alors tout est changé, interverti : le tissu revêt d'autres propriétés, jouit d'une autre sensibilité, d'une contractilité plus prononcée ; d'autres fluides sont admis, ou sous d'autres formes; même chose pour ceux qui sont fournis. Les fonctions, ou sont suspendues, ou donnent naissance à des produits tout à fait différens. L'excitation portée sur la parotide avait accru la salive en quantité, l'irritation la suspend, ou la remplace par un fluide qui n'en conserve presque plus aucune des propriétés. Observez la même chose sur les membranes muqueuses. Il y a déjà longtemps que l'observation attentive des maladies de ces organes m'avait fait soupçonner qu'à leur égard, comme à celui peut-être de tous les autres appareils, nous confondions sous une même dénomination deux états bien différens sous tous les rapports, l'excitation et l'irritation. Appliquons d'abord ceci aux surfaces muqueuses : qu'une cause quelconque élève les propriétés vitales de la muqueuse de l'urèthre, l'usage insolite de la bière, ou un coït répété, par exemple, sa sécrétion sera augmentée, mais n'en conservera pas moins tous les caractères du mucus : cet état sera réellement le *catarrhe*. Les propriétés vitales seront restées dans le même état, leur degré seulement ne sera pas le même; la surface ne sera ni rouge ni douloureuse, et à peine tuméfiée. Mais que cette cause prenne une intensité extraordinaire, que ce soit, si vous voulez, la cause de la blennorrhagie, ou même la présence d'une sonde, alors il n'y aura plus exaltation des propriétés vitales, mais bien subversion de ces mêmes propriétés : le tissu aura changé d'aspect, il sera douloureux, gonflé; il se fera même à sa surface une exhalation sanguine, et, ou il demeurera sec, ou bien ne sécrétera qu'une liqueur tout à fait différente du mucus; alors vous aurez sous les yeux non plus un catarrhe, mais bien une phlegmasie muqueuse. La différence est grande : c'est un des points les plus importans à signaler dans la pathologie. Ces deux degrés bien distincts se retrouvent sur tous les appareils. Que le foie soit médiatement ou sympathiquement excité, la bile coule en abondance, et semble à peine modifiée dans ses propriétés : que ce même organe, sous l'empire de causes plus actives, soit irrité, alors ses fonctions seront, ou nulles, ou tout à fait interverties. Voulez-vous prendre pour exemple le tube intestinal ? Excitez la surface muqueuse sécrétoire, vous aurez une diarrhée et son flux excessif de mucosités : frappez d'irritation cette même lame sécrétoire, et la dysenterie qui surviendra,

ou sera sèche, comme le disait Stoll, ou fera rejeter des matières qui ne conserveront presque plus aucune analogie avec le mucus intestinal. Nous pourrions faire la même application aux membranes séreuses, au tissu cellulaire, et en général à tous les tissus et appareils de nos organes.

Cette distinction, plus vraie encore dans la pratique qu'elle ne l'est dans le dogme, se trouve pleinement expliquée par l'étude des altérations des propriétés vitales. Elle justifie l'expression de subversion active des propriétés, que j'emploie pour rendre l'état de ces mêmes propriétés dans l'inflammation. Cette expression, je le sais, n'est pas complette, elle ne rend pas toute l'idée, mais du moins elle n'a pas, comme celle d'exaltation, dont on se sert ordinairement, l'inconvénient de ne présenter qu'une idée fausse. Je laisse d'ailleurs à d'autres le soin de créer des mots, et je tâche de m'occuper des choses.

Ce serait cependant bien mal connaître l'organisme et les connexions qui en font un même tout, que de croire ces divers états tellement isolés, qu'ils ne pussent souvent se succéder, se remplacer l'un l'autre. Les exemples du contraire se présentent en foule, et si je m'arrête aux membranes muqueuses, c'est qu'elles tombent plus immédiatement sous nos sens. Du catarrhe à l'irritation des surfaces muqueuses, il n'y a qu'un pas, comme l'inflammation, en baissant graduellement, ramène le catarrhe, ou la vie exaltée de la muqueuse, par lequel même elle se termine généralement.

Des différences non moins tranchées marquent encore le catarrhe et l'irritation des surfaces muqueuses, dans leur mode de terminaison. Comme le catarrhe n'était que la vie de l'organe exaltée, que l'accrétion de ses propriétés, et par suite de ses fonctions, le catarrhe, en tant qu'il reste pur, ne peut se terminer que par le retour à l'état naturel, ou tout au plus par une habitude à l'avenir plus grande de vie et de fonctions. Mais les choses ne se passent pas ainsi relativement à l'inflammation du tissu muqueux. Comme cette inflammation n'était plus seulement l'exaltation de ses propriétés, mais leur subversion, alors il peut en résulter de profondes altérations dans les tissus, leur transformation même en d'autres tissus, et par suite leur inaptitude à remplir les mêmes fonctions. On connaît les indurations, les adhérences, les ossifications de la plèvre après son irritation; la suppuration ou l'endurcissement, ou la dégénérescence du tissu cellulaire enflammé; les transformations variées de la peau, toutes suivies de la cessation de ses fonctions premières après ses inflammations, etc.

Ces premières vues sur l'excitation et l'irritation trouvent leur base dans l'histoire des propriétés vitales, et, à leur tour,

jettent un grand jour sur les modifications dont elles sont susceptibles.

En effet, dans l'excitation, il n'y a réellement qu'exaltation des propriétés. La sensibilité organique et la contractilité organique, soit sensible, soit insensible, subsistent comme auparavant, accrues seulement, mais non changées, tandis que dans l'irritation il y a développement de propriétés vitales nouvelles, modification de celles de tissus. C'est ce que prouve, ainsi que je l'ai dit plus haut, le changement dans les fonctions, l'inspection différente dans les tissus. Prenons pour exemple le tissu cellulaire enflammé ou irrité : Qu'arrive-t-il ? à une circulation blanche, inaperçue, succède une circulation rouge, active ; les lames cellulaires disparaissent, et avec ce changement dans les tissus, celui dans les fonctions : plus de système lymphatique en action. Que reste-t-il réellement alors, soit sous le rapport des fonctions et des propriétés, soit sous le rapport du tissu de ce réseau lamelleux primitif?

C'est à tort que l'on a mis au nombre des caractères de l'inflammation le développement de ce que l'on a appelé sensibilité animale ou de relation, ou, en d'autres termes, la douleur. Des faits sans nombre prouvent que l'irritation peut parcourir ses périodes sans que notre sensorium en soit averti. Cette erreur tient à ce que, jusqu'ici, on a fait de l'irritation ou inflammation un être à part, le même pour toutes les parties, et qu'on lui a assigné comme caractères essentiels les traits qu'il revêt dans un, ou quelques tissus seulement, tandis qu'elle varie dans sa forme comme les causes qui la provoquent, la manière d'agir de ces causes et les tissus sur lesquels elle s'observe.

Elle est la même au fond, et toujours identique dans son essence, quoique sous des aspects différens, soit qu'elle marche avec rapidité, et d'une manière *aiguë*, ou se développe lentement, et sous l'état *chronique*, soit qu'elle occasione de la douleur dans le tissu cellulaire, ou reste insensible dans le tissu cartilagineux, soit enfin qu'elle parcoure ses périodes avec vélocité dans le tissu séreux, ou se traîne, d'un cours toujours long, dans l'appareil osseux. La durée des périodes, l'adjonction de la sensibilité de relation, et la qualité-mère des tissus ne sont là que des élémens secondaires.

Mais avant de m'éloigner davantage de l'excitation, je veux l'envisager sous un aspect plus général encore, et dans ses rapports avec la santé. Si en naissant, tous nos organes, tous nos appareils étaient respectivement doués d'une même somme de propriétés, et donnaient lieu, chacun dans leur manière d'être, à des fonctions parfaitement équilibrées, l'individu ainsi conformé jouirait de la santé parfaite, ou plutôt du beau idéal

de la santé : les choses ne se passent pas ainsi. On nous apportons en naissant des organes, des appareils plus développés ou plus actifs les uns que les autres, ou bien, peu à peu mille circonstances créent ces différences, et alors se prononcent, dans l'économie, des ordres de fonctions qui l'emportent sur les autres, qui donnent même, en quelque sorte, le ton à tout l'organisme. Ce sont ces différences de prépondérance de tel ou tel ordre d'appareil qui forment les *tempéramens*. Inhérens le plus souvent à l'économie, et en quelque sorte congénitaux, ils peuvent cependant être modifiés par les circonstances sanitaires ou morbides de la vie, et même, au moins jusqu'à certain point, être créés artificiellement. Que de longues et profondes habitudes, ou compatibles avec la santé, ou dues à des maladies, fassent, pour l'avenir et à toujours, contracter à certains tissus ou à certains appareils une excitation augmentée, qui devient dès-lors le type de la santé, la chose est notoire dans la pratique, et avouée de tous les observateurs. Les tempéramens, soit primitifs, soit acquis, ne résultent donc que de l'habitude d'excitation, et, par suite, du surcroît de fonctions que contractent certains appareils, ou que développent certains tissus.

Je reviens à l'irritation : j'ai dit plus haut que le développement de la sensibilité animale, ou, en d'autres termes, de la douleur, n'y était pas essentiel. En effet, combien ne voit-on pas fréquemment, à l'ouverture des corps, des altérations résultantes d'inflammations qu'on n'avait pas même soupçonnées? Cependant elles ont alors parcouru bien des périodes : suppuration, désordres de toute espèce, dégénérescence même de l'organe, formation de nouveaux tissus, tout s'y rencontre; et les choses ne se passent pas seulement ainsi dans des appareils inertes, insensibles, à peine vivans. On les observe au milieu de ceux qui, en d'autres cas, manifestent sous l'empire des moindres causes irritantes la sensibilité la plus exquise : le tissu cellulaire, le parenchyme pulmonaire, l'utérus, etc. ; et que l'on n'objecte pas que c'est par le fait de leur excessive lenteur, de leur interminable chronicité, que dans ces cas l'irritation a pu marcher sans l'auxiliaire de la douleur, parce qu'en nombre de circonstances, il a été démontré, au contraire, que comparativement à l'étendue et à la profondeur du désordre, et aussi que, d'après ses produits, l'affection avait dû marcher avec assez de rapidité.

Ces considérations nous amènent naturellement à émettre des doutes sur les attributs de la sensibilité animale, ou plutôt sur son existence elle-même. Bichat, qui fut le Newton des sciences physiologiques, Bichat lui-même ne se serait-il pas trompé sur ce point? Je vais exposer ici ma pensée, avec la

réserve que m'impose l'admiration que je professe pour son génie.

En élevant au rang des lois de l'organisme et le développement accidentel de la douleur, et la sensibilité dite animale, Bichat n'a-t-il pas pris une fonction pour une propriété, un effet pour une cause? La douleur est le produit de la lésion que reçoit le système nerveux; la sensibilité animale est-elle autre chose elle même? Les caractères propres de ces deux états ajoutent une nouvelle force à cette manière de voir. Qu'est-ce au fond que cette sensibilité animale, sinon le produit d'une impression plus ou moins vive sur des branches du système nerveux? Et si cettte sensibilité est mise en jeu par d'autres irritans que ceux des autres appareils, faut-il l'attribuer à autre chose qu'à une distribution différente des branches nerveuses, et à une organisation elle-même différente? Pour vous en convaincre, voyez la sensibilité appelée animale toujours en rapport, d'une part, avec la masse des branches nerveuses, d'autre part avec le mode de distribution de ces rameaux. Or, si cette sensibilité découle d'un appareil, elle est une fonction, non une propriété. Dès-lors elle est au système nerveux ce que la circulation est à l'appareil vasculaire. N'est-ce pas enfin la même chose qu'un organe soit excité par la lumière, ou les sons, ou les saveurs, ou un irritant? Que la douleur ne nous fasse pas établir une différence; car nous savons que si on force la somme de lumière, de son, de corps sapides, on la détermine invariablement.

De la sorte aussi, nous arriverons à rayer du nombre des attributs généraux de l'organisme la *contractilité animale*, qui ne sera plus pour nous qu'un ordre de fonctions locales, mis en jeu par le système nerveux. Ceci est une conséquence des principes posés précédemment, et je n'ai pas besoin de l'appuyer de raisons propres et spéciales; car, ou le principe est vrai et la proposition en dérive nécessairement, ou il est erroné, et la conséquence tombe avec lui.

Ceci posé, nous reporterions parmi les fonctions du système nerveux tout ce que, depuis vingt ans, on a érigé en propriété de la vie animale; et alors, pour établir l'échelle de perfection des êtres, nous dirions: l'animal est une plante, plus un système nerveux; et dans la série des animaux, la perfection est en raison de la centralisation de ce système. Ainsi se trouveraient convenablement placées dans l'ordre d'étude, et clairement définies, des fonctions que, comme propriétés, peu d'hommes, il faut l'avouer, ont pu bien concevoir. Toutefois, je le répète, ce ne sont ici que des doutes que je présente, et sur lesquels je crois devoir appeler l'attention des physiologistes. Moi-même, je prépare sur ce sujet un ensemble de tra-

vail que de nouvelles recherches ameneront peut-être bientôt au point de voir le jour. Je montrerai l'animalisme plus régulièrement construit en quelque sorte, sans le secours de ces propriétés animales, que je rendrai à leur véritable auteur, le système nerveux; et c'est dans le développement graduel de ce système, ainsi que dans l'évolution de ses fonctions, que je ferai consister la prééminence relative des êtres vivans.

L'erreur, si c'en est une, était brillante, et il était facile d'y tomber. Le système nerveux cache, en quelque sorte, son tissu, sa portion matérielle, pour ne laisser apercevoir que ses fonctions, et il y a une si grande disproportion entre le moteur et les effets, que l'on conçoit que ce n'est pas le premier exemple où les fonctions nerveuses aient été prises pour des attributs des forces vitales elles-mêmes.

Que deviennent maintenant toutes ces considérations brillantes sur la vie animale, ses développemens et ses aberrations; sur les paralysies du sentiment et celles du mouvement; sur l'état du fœtus-plante dans le sein de sa mère, sinon des faits justes peut-être en eux-mêmes, mais hors de rang, et qu'il importe, ou de redresser, ou au moins de remettre en leur véritable lieu?

Je n'abandonnerai pas l'étude des propriétés vitales exaltées ou subverties, mais toujours en hausse, sans examiner le mode et l'étendue de ces lésions. Nous savons bien que ces propriétés peuvent être excitées ou irritées localement; nous savons bien que cette excitation ou irritation, d'abord locale, comme la cause qui l'a produite, peut s'étendre, soit de proche en proche, par des coïncidences ou des communications de tissu, soit en se transportant à de grands intervalles par des sympathies; nous savons enfin que même elles peuvent finir par intéresser tout l'organisme; mais nous ignorons si elles peuvent d'abord être générales : la réponse négative est vraisemblable. Comment, en effet, une même cause agissant instantanément pourrait-elle à la fois mettre en jeu de la même manière et au même degré, des propriétés identiques au fond, mais partout modifiées, et des tissus sans cesse dissemblables? Cette raison est, à mon gré, ainsi que je l'ai dit ailleurs, la plus forte prévention contre les maladies générales.

Les propriétés vitales peuvent-elles subir des changemens en diminution, analogues à ceux que nous venons de signaler en élévation? Si l'on s'arrête à ce qui a lieu dans la pratique, on n'hésitera pas à l'assurer : il n'y a pas de jour, en effet, que le médecin n'ait sous les yeux des exemples de faiblesse, de débilité portées souvent à un degré menaçant, et dont on a fait même des ordres spéciaux de maladies; cependant la chose,

ainsi jugée en apparence, demande encore un examen scrupuleux.

Ces débilités, ces asthénies, ces adynamies, ces putridités même, si l'on veut, sont-elles essentielles et primitives, ou bien ne sont-elles pas, le plus ordinairement du moins, la conséquence d'un surcroît d'irritation porté sur une autre portion de l'économie? ou, en d'autres termes, y a-t-il des débilités pures et primitives?

Pour éclairer un sujet aussi obscur, il faudra procéder du simple au composé, et caractériser d'abord la débilité locale, si elle existe.

La fatigue portée à l'excès, les longues maladies, le cours seul de l'âge, les impressions morales tristes, l'habitation au milieu d'une atmosphère délétère, ne tardent pas à amener une vraie débilité qui paraît primitive, puisque l'on ne trouve réellement ailleurs rien qui indique un centre éloigné d'irritation; ensuite les systèmes, les appareils pris séparément semblent aussi éprouver de pareilles débilités. La peau, le tissu cellulaire surtout, l'appareil vasculaire, les muscles manifestent parfois des asthénies jugées idiopathiques.

Ce sujet est pour moi l'objet de réflexions que je ne puis encore présenter ici, parce qu'elles n'ont pas reçu le complément de maturité que réclame l'importance de la matière; déjà cependant il me semble entrevoir dans le décroissement des forces vitales les mêmes degrés que dans leur exaltation, et même, pour me rendre compte de ces degrés, je compare le premier, celui dans lequel il n'y a que baisse régulière, et encore compatible avec la santé soit locale, soit générale à l'excitation, et je l'appelle *débilité*; le second, dans lequel il y a trouble, état morbide et interversion des propriétés vitales, se rapproche en sens inverse de l'irritation, et c'est pour moi l'adynamie, La gangrène sénile ou passive est son dernier terme, comme la gangrène par excès d'action était le plus haut degré de l'irritation.

Entre ces deux points opposés, l'excitation et la débilité, l'irritation et l'adynamie, il doit exister un ordre de dérangement des propriétés vitales, qui ne serait caractérisé ni par leur exaltation, ni par leur affaiblissement, mais seulement par leur irrégularité, leur anomalie, leur ataxie enfin. Les modes habituels des lésions de notre économie me le font présumer, quelques faits même semblent se ranger déjà à cette doctrine pour l'appuyer; cependant je déclare que je n'ai rien encore d'assez précis, d'assez probant sur une matière aussi neuve, aussi grave, pour aller au-delà des présomptions.

On sent bien qu'en retranchant du cadre des propriétés tout ce qui a été écrit sur la vie animale, je me prive tout à coup d'une foule d'explications et d'exemples dont il m'eût été fort

commode de tirer parti : à l'article des *débilités locales*, j'aurais cité la paralysie et tous les degrés d'affaiblissement que comportent les organes dont on a doté cette vie; mais c'est surtout en traitant des interversions ou ataxies des propriétés vitales, que les faits fussent venus en foule à mon aide. Cet ensemble de phénomènes, rabaissé du rang de propriétés au titre plus modeste de fonctions, n'entrant plus dans mon sujet, ces lésions ne pouvaient plus m'occuper; et certes, avant d'être brillant et spécieux, je sentirai toujours le besoin d'être simple et vrai.

Quoique ces remarques et ces discussions m'aient beaucoup écarté des propriétés de tissu, je croirais cependant laisser le sujet que je traite incomplet, si je ne disais un mot du rôle même secondaire qu'elles jouent dans les lésions vitales.

L'extensibilité et la contractilité, qui sont les deux propriétés des tissus, s'y rencontrent, dans l'état sain, à des degrés différens pour chacun d'eux; les lésions vitales les altèrent plus ou moins profondément, et peuvent même, ainsi que nous l'avons vu, les faire changer entièrement de nature. Quels rapports restent encore entre les propriétés de tissu du tissu cellulaire sain, par exemple, et celle de ce même tissu, ou simplement excité et enflammé, ou transformé, et même sphacélé?

La division que j'ai établie entre l'excitation et l'irritation trouve ici un nouvel appui. Lorsque des tissus, des organes ou même des appareils n'ont été qu'excités, les propriétés de tissu ou n'éprouvent aucune altération, ou ne sont que bien faiblement modifiés. L'exemple que je viens d'emprunter au tissu cellulaire, et que je pourrais prendre dans toutes les classes d'organes, prouve que les choses se passent bien autrement sous l'empire de l'irritation. (NACQUART)

LÉTHALITÉ, s. f., *lethalitas*, de *lethum*, la mort; qualité de ce qui est mortel. En chirurgie on entend par léthalité des plaies certaines conditions qui les rendent essentiellement mortelles: ainsi la léthalité a lieu pour les plaies des gros vaisseaux, des cavités splanchniques, où l'on ne peut pratiquer ni la compression ni la ligature, pour celles des ventricules et des oreillettes du cœur, celles de la base du cerveau; on peut encore ranger parmi les blessures mortelles par elles-mêmes, ou nécessairement mortelles, les fortes commotions du cerveau, la section ou la torsion de la moelle épinière dans les vertèbres cervicales; la section de la huitième paire de nerfs, du grand sympathique, des nerfs cardiaques et diaphragmatiques; la section totale de la trachée-artère; les blessures pénétrant de part en part la poitrine et les bronches; les blessures de l'œsophage, de l'estomac, de l'intestin grêle, du canal thoracique, du mésentère; les blessures considérables du foie, de la rate, du pancréas, de la vésicule du fiel, des conduits cholédoque, hépati-

que et cystique; les blessures des voies urinaires, des reins, des uretères, de la vessie; les blessures de la matrice contenant un fœtus; les blessures pénétrantes quelconques par armes à feu, avec fracas des os.

Toutes ces blessures, dit Fodéré (*Méd. lég.*, tom. III, p. 258), soit à raison de l'importance des organes, soit par rapport à l'hémorragie interne qu'on ne peut arrêter, sont ordinairement mortelles; mais comme nous ne savons jamais jusqu'où peuvent s'étendre les ressources de la nature, tant qu'il y a vie, on ne les déclarera telles que lorsque le malade aura succombé, soit immédiatement, soit quelque temps après, malgré l'administration des secours les mieux entendus. *Voyez* BLESSURE, MORTALITÉ. (M. P.)

LÉTHARGIE, s. f., mot composé de λήθη, *oblivio*, et ἀργὸς, *otiosa*, *veternosa*, oubli paresseux. Rien n'est plus vague, plus incertain que ce que les auteurs ont écrit sur cette maladie. On l'a confondue le plus souvent avec l'apoplexie et les diverses espèces de coma, ne la distinguant de ces affections que comme une nuance, un degré. Les caractères qui lui ont été assignés ne sont ni plus précis, ni moins variables. Hippocrate a placé au premier rang de ses symptômes le tremblement des mains, ce en quoi il a été imité par les médecins qui l'ont immédiatement suivi. La fièvre lui a été aussi annexée comme symptôme, et, sur ce sujet, Boerhaave a été victorieusement combattu par F. Hoffmann. Il faut même dire ici que ce que Boerhaave a écrit sur les affections soporeuses est aussi faible, aussi superficiel même, que ce que son illustre commentateur a dit sur le même objet est érudit, sagement pensé et lumineux.

Si donc nous cherchons à jeter quelque jour sur l'histoire de ces maladies soporeuses, nous verrons qu'il faut d'abord et avant tout les diviser en deux classes fort distinctes, celles qui sont précédées ou accompagnées d'une maladie fébrile et celles qui en sont exemptes; et, pour éviter toute confusion, nous appellerons *carus* tout sommeil excessif qui sera symptomatique d'une fievre, et *léthargie*, au contraire, le sommeil qui existera sans aucun trouble apparent des fonctions. L'honneur de cette distinction, si simple en apparence, et en réalité si féconde en lumières, est dû à Paul d'Egine, qui avait dit avant nous : *Febris carum præcedit, et quidem vehementior; lethargiam subsequitur* (lib. III, cap. 9). Entre ces deux jalons posés dans le domaine des maladies soporeuses, il est plusieurs points intermédiaires, tels que les coma vigil et somnolent, le cataphora, etc., desquels je ne m'occuperai pas ici.

L'histoire des affections soporeuses est une de celles qui doit nous mettre le plus en garde contre la propension à grouper

des maladies qui n'ont entre elles d'analogie que par un seul symptôme. Qu'ont de commun entre elles, en effet, l'apoplexie, certaines fievres ataxiques, intermittentes, des fièvres inflammatoires et la léthargie, sinon le sommeil stertoreux dans l'une, le coma des autres, le carus de quelques fievres et le sommeil profond, mais calme, des léthargiques? C'est cependant sur une analogie aussi éloignée, aussi secondaire, que tous les écrivains modernes se sont fondés pour rapprocher des maladies aussi dissemblables. Boerhaave a été jusqu'à dire : *Lethargus levior est apoplexiæ species*. C'est en parlant de ce même et seul symptôme que Celse et surtout Galien ont établi les différences qui existent entre la léthargie dans laquelle on dort trop, et la frénésie, dans laquelle le malade n'a point assez de propension au sommeil. Quelle doctrine que celle qui autorisait de semblables raisonnemens, et quels résultats que ceux qui n'avaient d'autres bases que ces vicieuses analogies! Notre temps fonde et sa méthode et sa marche sur de plus fermes appuis. Au lieu de quelques symptômes saillans dont on formait des maladies, ou à l'aide desquels on les rapprochait, il lui faut des masses de symptômes dont l'ensemble établisse positivement un fait, ou constitue de véritables parités. Et, de plus même, pour que ces groupes de phénomènes puissent être rattachés à un même fait, il faut que l'identité de siége de la maladie et un mode uniforme d'altération dans les tissus sur lesquels elle repose, écartent toute idée de confusion et d'équivoque.

Après avoir démontré combien est incohérent cet ordre prétendu des maladies dites soporeuses, et combien la présence d'un symptôme analogue est incapable de former, dans des maladies différentes ou opposées, un lien rationnel, d'offrir une garantie dans leur appréciation et de présenter une base pour leur traitement, abandonnons ces considérations générales sur le sommeil pathologique et bornons-nous à la léthargie.

La léthargie est un sommeil profond et excessivement prolongé, qui n'est accompagné d'aucune lésion spéciale des fonctions. Aussi dirons-nous avec Van Swiéten : *Somnus pathologicus, naturali simillimus cæteroquin, solâ diuturnitate morbosus dici potest.* Et Galien voyait la chose ainsi lorsqu'il écrivait que, dans la lethargie, il ne doit y avoir aucune lésion particulière, aucune tumeur, ni douleur : *Nullum affecti locï signum, nequè tumor præter naturam, neque dolor aliquis extat* (*De locis aff.*, lib. III).

Ce qui arrive dans l'état ordinaire de la vie, où le sommeil peut se prolonger quelquefois sans accidens bien au delà de sa durée accoutumée, nous amène par degrés au sommeil léthargique. Ainsi, on a vu des gens, excessivement fatigués,

dormir sans interruption pendant vingt-quatre, trente-six, quarante-huit heures et plus. Félix Platérus a vu un homme, excédé de fatigue, qui dormit trois jours et trois nuits de suite sans s'éveiller, et Salmuth parle d'une fille, qui, ayant dansé pendant deux jours, dormit quatre jours et quatre nuits sans interruption (centur. III, obs. 66).

Les causes de la léthargie se rapportent toutes, ou immédiatement ou sympathiquement, au cerveau. Mais leur manière d'agir sur cet organe pour déterminer le sommeil, est inconnue; et la physiologie actuelle, loin de provoquer à de frivoles explications, donne le courage d'avouer son ignorance. On sait bien, par exemple, que si l'on met à nu le cerveau d'un animal, ou que si une blessure amène chez l'homme le même état, il suffit, pour exciter le sommeil et le prolonger à volonté, de comprimer l'organe encéphalique.

D'un autre côté, ce que Bichat a dit de la fatigue qu'éprouvent les organes soumis au système nerveux et du besoin qu'ils ressentent de suspendre leur action, est ingénieux et vraisemblable; mais comme ce n'est que l'énoncé d'un fait et non l'explication de ce fait, nous n'en pouvons tirer aucune induction analogique pour nous rendre raison du sommeil démesurément prolongé. Si l'on n'a pu, dans le plus grand nombre des cas, découvrir, par l'autopsie cadavérique, les désordres auxquels était dû le sommeil léthargique, dans quelques autres, on a dû, avec vraisemblance, rapporter la tendance au sommeil à des tumeurs indolentes des parois osseuses ou membraneuses du cerveau, ou même à la présence de corps étrangers anciennement introduits; je dis à des tumeurs indolentes, chroniques, parce que l'idée de la léthargie pure n'admet point, ainsi que je vais le présenter de nouveau, n'admet point celle d'une maladie actuellement pressante. D'autres fois, ce même sommeil calme, profond, mais continué, a paru n'avoir pour cause qu'une affection éloignée : telle cette jeune fille dont parle Chifflet (obs. VIII), qui succomba après être tombée dans un sommeil qui avait duré deux jours, et chez laquelle on trouva des vers logés dans une portion d'intestin, où leur présence avait déterminé de l'inflammation.

L'étiologie du sommeil léthargique nous ramène à celui qu'éprouvent les animaux hibernans, avec lequel il a les plus fortes analogies. A quoi, en effet, peut-on mieux comparer qu'à la torpeur du loir ou de la marmotte, ce sommeil de quatre mois de durée, dont M. Imbert a tracé l'histoire dans les Mémoires de l'Académie des sciences pour 1713, et que rapporte aussi Van Swiéten? Un garçon des coches, âgé de quarante-cinq ans, en apprenant une nouvelle qui fait impression sur lui, s'endort peu à peu, et reste dans cet état à

l'hôpital de Rouen pendant quatre mois. Dans le cours des deux premiers, il était insensible à tout mouvement, à tous les stimulans, et on voyait à peine parfois un léger frémissement des paupières; cependant on parvenait de temps à autre à lui faire prendre une cuillerée de vin ou de bouillon. Dans les deux mois suivans, il était moins profondément endormi; on peut même dire qu'il semblait se réveiller successivement. En sortant de cet état, il était d'une maigreur excessive. Tous les remèdes stimulans, administrés à l'intérieur ou à l'extérieur, avaient été sans succès.

Le sommeil léthargique peut affecter une périodicité très-marquée. Van Swiéten en rapporte encore assez au long une histoire extraite des Transactions : Un homme s'endort pendant un mois sans que rien puisse l'éveiller, sort spontanément de cet état, y retombe deux ans après, pour près de quatre mois. Enfin, l'année suivante, il eut un accès plus long. On a vu, en 1766, à l'Hôtel-Dieu de Paris, René Bellanger, qui, pendant six ans, tomba constamment dans un sommeil léthargique, du mardi au samedi, de quinze jours en quinze jours. Cet homme, atteint d'un peu de désordre dans les fonctions mentales, courait les campagnes et s'y couronnait de fleurs. Ses amis imaginèrent de le plonger, malgré lui et lorsqu'il avait fort chaud, dans une rivière. Il n'y fut pas plutôt, qu'il demeura immobile comme un terme et s'endormit. En vain, pendant ses accès, on le remuait, on le pinçait. Les moyens les mieux indiqués parurent toujours prolonger son sommeil. Entre ses accès, il dormait comme les autres hommes et s'éveillait aussi facilement. Enfin, des douches froides, reçues sur la tête, moyen déjà préconisé par Celse, firent cesser les accès et ils ne reparurent plus (Lecamus, *Médecine pratique*).

Si, ayant écarté ainsi du sommeil qui nous occupe tous les cas où il est symptomatique d'une maladie, nous cherchons à remonter à sa nature première et essentielle, nous verrons que la léthargie, ce mot étant pris dans son acception la plus pure, est une névrose des fonctions cérébrales.

Cette névrose peut être excitée par le froid. On sait combien l'exposition à une température très-basse donne de propension à se laisser aller à un sommeil qui paraît plein de charmes, et combien il faut de courage pour y résister. Cette cause de la léthargie n'était pas inconnue à Galien : *Lethargus à vehemenli frigore ortum trahere censeo.*

Difficilement, j'en conviens, nous coordonnerions à cette idée que je viens de présenter de la léthargie, le tableau des symptômes qui lui ont été assignés par les médecins, et d'abord par Hippocrate. Tout ce qu'en a dit le père de la médecine en différens endroits de ses ouvrages, est comme rapproche

dans les cent trente-neuvième et cent quarantième propositions des Coaques. Là, en effet, il donne pour caractères de la léthargie le tremblement des mains, la mauvaise coloration du visage, la tension du ventre et des selles bilieuses. Il faut en dire autant peut-être de l'état ondulant du pouls indiqué par Galien, des sueurs, peut-être du bruit que le malade croit entendre dans ses oreilles; de la douleur dans la région cervicale, qui ont été compris dans l'ensemble des symptômes de la léthargie.

Ces symptômes, en effet, sont loin de ceux que paraît devoir présenter le sommeil exquis de la vraie léthargie. Mais, avouons-le, ce n'est pas le seul endroit des ouvrages d'Hippocrate où l'on voie sa concision dégénérer en obscurité, où même il semble confondre des choses très-différentes. Et, pour ne pas abandonner le sujet qui nous occupe, si vous rapprochez de ces coaques ce qu'il dit de la léthargie au troisième livre des Maladies, vous verrez qu'il regarde la léthargie comme étant de même nature que l'inflammation du poumon appelée péripneumonie, et *gravior*, ajoute-t-il; qu'ensuite il en décrit ainsi les symptômes : *Tussis et sopor eum detinet, sputum humidum et copiosum rejicit.... quod si evaserit, purulentum efficitur.* Et, de nouveau, en traitant du régime dans les maladies aiguës, il range la léthargie parmi les maladies aiguës, et l'énumère entre la pleurésie, la péripneumonie, la frénésie et la fièvre ardente.

L'incertitude alors devient telle que nous ne devons plus compter sur des descriptions nécessairement surchargées et altérées par le temps.

Les notions que j'ai données sur la nature de la léthargie vraie ou essentielle, et les faits que j'en ai rapportés, montrent combien sa durée est incertaine et combien a peu de force ce corollaire, en apparence si positif, tiré du livre deuxième des Maladies : *Lethargicus intrà dies septem moritur; si vero hos effugerit, sanus evadit.*

La terminaison la plus ordinaire sans doute de la léthargie est le retour ou lent et gradué, ou subit à la santé; c'est le réveil ou successif ou instantané. En consultant le plus grand nombre d'histoires particulières de léthargie, on peut croire qu'il en est ainsi, et nous serons portés à penser que la prénotion coaque, n°. 140 (*qui vero ex lethargo evadunt, magnâ ex parte pus intrò colligunt*), ne se rattache point du tout à la léthargie, telle que nous venons de la décrire, mais bien à cette maladie dont j'ai parlé plus haut, et à laquelle Hippocrate attribuait des crachats abondans et qui se convertissaient facilement en pus.

Je pourrais, à l'appui de ce que je viens de dire sur la ter-

minaison assez souvent favorable de la léthargie, puiser dans les histoires si nombreuses de gens crus morts, que l'on a enterrés ou que l'on était près d'inhumer, histoires qu'a rassemblées Bruhier dans son ouvrage sur l'incertitude de la mort. Mais cet auteur a cherché plutôt le merveilleux que la précision de la réalité, et il s'est peu occupé d'ailleurs de discuter l'état dans lequel était tombée chacune des personnes dont il présente l'histoire. Aussi, confondant la léthargie, le carus, les différens genres d'asphyxies et les syncopes, n'a-t-il vu en elles que la privation du mouvement, de l'intellect, et, en général, que la suspension de l'exercice des fonctions de la vie animale. C'est cette confusion, et aussi le peu de certitude de ses histoires, qui rend son ouvrage plus curieux, plus piquant même qu'instructif.

J'ai rapporté, il y a quelques années, dans le Journal général de médecine ou Recueil périodique, l'histoire d'une léthargie hystérique qui se prolongea pendant une journée et se termina sans accident. Je fus appelé, il y a peu de temps, pour une jeune femme, qui, depuis six mois, me dit-on, tombait une ou deux fois par mois dans un sommeil profond, duquel on ne parvenait que très-difficilement à la tirer, en lui parlant très-haut ou en la secouant fortement. Du reste, elle n'en conservait aucun souvenir et s'endormait dans le moment où elle vaquait à son travail de ménage ou à ses affaires. Plusieurs fois elle avait laissé échapper un meuble ou ce qu'elle tenait dans ses mains. Je sus qu'elle était en proie à des chagrins domestiques cuisans, et que même elle avait laissé entrevoir du penchant au suicide. Elle était dans son accès de sommeil lorsque je la vis. Toutes les fonctions étaient dans l'état naturel, le pouls fort lent et la respiration à peine sensible. Je ne l'ai pas revue et j'ignore quelle a pu être l'issue de cette léthargie comme intermittente.

Maintenant, de quel traitement est susceptible la léthargie, et, d'abord, la léthargie pure exige-t-elle un traitement? Rien de plus sage, sur ce sujet, que ce qu'on trouve au livre *De dynamidis*, attribué à Galien. L'auteur veut que l'on ne fasse rien pendant les trois premiers jours. Il recommande de placer le malade dans un lieu éclairé, de le remuer fréquemment et de l'appeler par son nom, *nomen ejus vocetur;* il veut, si le sommeil persiste, qu'on lui fasse sur les membres des frictions ou sèches ou avec de l'huile chaude; qu'on lui donne du vin et des lavemens; qu'on lui fasse respirer des gommes fétides brûlées, ou même l'odeur d'une lampe qui s'éteint, et il ajoute: *alii sanguisugam fronti et temporibus adhibent.*

Les différentes méthodes de traitement qui furent mises en usage, notamment chez le garçon de Rouen et Bellanger, et

chez tous avec si peu de succès, n'étaient point autres. Les affusions froides sur la tête de Bellanger parurent avoir une action bien marquée, et on les vit en abréger la durée. Cette méthode, indiquée par Galien avec les modifications qu'elle a reçues depuis, est plus sage que ces médications actives, intempestives même, que l'on voit conseillées en d'autres endroits. Il faut blâmer surtout l'emploi démesuré de la saignée et des purgatifs les plus irritans.

Si cependant le sommeil léthargique, au lieu de ce calme, de cet air naturel qui doit l'accompagner, présentait d'autres caractères; si, par exemple, le pouls dur et très-plein, le visage coloré et même violet, la respiration laborieuse et bruyante annonçaient sa conversion en apoplexie, il faudrait agir promptement et vivement. Les saignées, les affusions froides sur la tête, les sinapismes aux extrémités inférieures, la position presque droite du tronc seraient les moyens auxquels il faudrait recourir. Si, d'un autre côté, la décoloration absolue du sujet et surtout des lèvres, une sueur froide sur la tête et le cou, la cessation des battemens du pouls et du cœur présageaient une syncope qui serait probablement mortelle, alors les stimulans les plus actifs, donnés à l'intérieur et mis en usage au dehors, pourraient seuls, avec l'exposition au grand air, préparer quelque succès.

On trouvera, au mot *soporeuses* (*maladies*), des considérations générales sur le sommeil dans les maladies.

(NACQUART)

LÉTHARGIQUE, adj., *lethargicus*, qui a rapport à la léthargie. *Voyez* ce mot. (F. V. M.)

LÉTHIFÈRE, adj., *lethifer*, de *lethum*, la mort, et de *fero*, je porte; qui donne la mort. Les causes extérieures qui peuvent produire la mort sont très-nombreuses : telles sont les chutes d'un lieu très-élevé, les corps lancés par la poudre à canon, l'ustion, la respiration de gaz délétères, l'ingestion de substances vénéneuses, etc., etc. L'homme civilisé est environné de tant d'objets divers, il se livre à tant de travaux plus ou moins dangereux à la santé, et s'adonne à tant d'excès, que sa frêle existence est sans cesse en butte à mille causes léthifères.

(M. P.)

LETTRES (santé des gens de). Que Cicéron plaidant pour Archias ait démontré l'utilité des lettres, qu'il ait vanté les charmes attachés à leur culture dans tous les âges et dans toutes les situations de la vie; que Jean-Jacques Rousseau ait déployé les ressources d'une mâle éloquence pour prouver qu'elles ont été plus nuisibles qu'utiles, ces discussions offrent sans doute un grand intérêt; mais peut-on les reproduire alors qu'il s'agit uniquement de constater l'influence exercée sur

la santé des gens de lettres par la culture des sciences et des arts?

Forcés, en quelque sorte, de cacher notre admiration pour les créations sublimes de l'esprit humain, nous devons prêcher la modération du travail à ceux dont les travaux nous procurent les plus douces jouissances; nous devons présenter les lois sévères de l'hygiène à ces hommes courageux qui sacrifient à la séduisante illusion de la gloire les douceurs d'une existence plus longue ou plus saine; nous devons leur dire combien les nobles fonctions de la vie intelligente usent et affaiblissent la vie matérielle, et combien le travail de la pensée est destructeur de l'existence physique?

Occupée de la conservation de cette existence physique, la nature a tracé des lois dont la rigoureuse observation se retrouve presque uniquement dans l'enfance des sociétés ou dans les habitudes de la vie sauvage; l'empire de ces lois décroît en raison des progrès de la civilisation, et lorsque celle-ci a généralisé l'étude des sciences et des arts, on voit leurs généreux amis rechercher, aux dépens même de leur existence, une honorable célébrité.

Cependant, en vertu de l'ordre établi dans la création des corps vivans, tous les organes s'aident, se correspondent, se balancent réciproquement; la nature a attaché la jouissance et la conservation de la santé à l'exercice régulier et libre de toutes les fonctions; elle punit des tourmens ou des langueurs de la maladie l'exercice trop fréquent ou trop prolongé d'un organe, et la prédominance d'une fonction physique ou morale.

Ainsi le voluptueux habitué aux sacrifices de Vénus n'exerce pas envain les organes de la génération; bientôt la prééminence qu'ils acquièrent entraîne l'affaiblissement des organes digestifs, le collapsus des forces musculaires, et la diminution des plus brillantes facultés morales. La mémoire, l'intelligence, l'imagination, nobles attributs de l'espèce humaine, subtiles émanations de la Divinité, semblent se perdre et s'anéantir dans l'abus du plaisir. Ce plaisir conservateur de l'espèce humaine lorsqu'il est retenu dans de sages limites, devient destructeur de l'individu quand il est abandonné à des excès sans mesure.

La digestion des mets et des boissons accumulés dans l'estomac attire toutes les forces de l'organisation vers ce foyer nouveau d'un travail pénible: on sent alors l'engourdissement de toutes les facultés succéder à l'accumulation imprudente des alimens; le concours de toutes les puissances est appelé à fournir le supplément de forces dont l'estomac a besoin pour accomplir ses laborieuses fonctions.

Les ouvriers, les artisans, les laboureurs tendant toujours à augmenter l'adresse ou l'énergie des organes musculaires, laissent dans un repos complet ceux de l'intelligence, ou ne leur demandent qu'un exercice modéré; aussi cette classe d'hommes jouit-elle généralement d'une santé d'autant plus assurée, que les fonctions prédominantes chez elle nécessitent le concours et l'appui d'organes moins nombreux et moins importans.

Les gens de lettres, pour qui la vie extérieure est presque dépourvue d'intérêt et d'attraits, exercent et fatiguent un seul organe; l'importance de cet organe dans l'économie animale n'est pas douteuse; mais le mystère de ses opérations est difficile à pénétrer. Notre intention n'est pas de porter une main téméraire sur le voile épais qui en dérobe la connaissance : que d'autres expliquent le phénomène de la pensée, dévoilent les secrets de l'intelligence, comprennent l'action de la mémoire, assignent le siége des passions; qu'ils nous disent comment le génie conçoit, l'imagination crée, comment l'esprit échappe en aimables saillies : pour nous notre objet est de rechercher, non le mode d'action des facultés morales, mais l'influence que leur exercice acquiert sur la santé. Eh! ces recherches n'inspirent-elles pas un intérêt assez puissant? Jamais un plus noble but fut-il assigné aux efforts du médecin?

Hippocrate, mandé par les Abdéritains pour rendre la santé à Démocrite, rapporta de ce voyage l'estime et l'amitié du philosophe. Les philosophes, les savans, les littérateurs accueilleraient-ils aujourd'hui avec moins d'empressement et de reconnaissance des conseils puisés, non dans de vaines théories et d'abstraites spéculations, mais déduits de l'étude approfondie de l'organisation physique et morale, et de l'influence réciproque de l'une sur l'autre? En vain quelques sceptiques ont mis en problème les avantages de l'art de guérir; en vain ils ont répandu sur lui le fiel d'une sombre misanthropie ou le sel d'une gaîté caustique : les médecins dédaignent les déclamations de Rousseau, s'amusent du septicisme de Montaigne, et rient des plaisanteries de Molière; fidèles à l'observation dont Hippocrate leur donna le précepte et l'exemple, ils étudient avec le même soin le physique et le moral de l'homme.

Que cet homme, objet constant de leurs études, use ses facultés dans les hautes méditations de la philosophie, qu'il les consacre aux douceurs de la musique, aux beautés de la peinture, aux charmes de la poésie, à l'éclat de l'éloquence, aux calculs de la politique, au tourment des fonctions publiques, il fixe partout l'intérêt et l'attention du médecin; partout il fournit à celui-ci l'occasion de faire une observation utile, ou d'ajouter une connaissance nouvelle à celles qu'accumula la succession des temps.

Si, dans le nombre des diverses occupations nées de l'état actuel de la société, quelques-unes sont favorables à la santé, ce ne sont certainement pas celles qui jettent un plus grand éclat sur cette société. La profession d'homme de lettres est sans doute la plus honorable; mais que de cyprès semés sur cette route où croissent avec tant de peine quelques lauriers! La Fontaine disait de la fortune : « Elle nous vend ce qu'on croit qu'elle donne. » Ne peut-on pas dire de même de la gloire attachée à la culture des sciences et des lettres? « La multitude qui vit du travail de son corps, dit un auteur anglais cité par Tissot, s'imagine que l'étude ne fatigue point; c'est une erreur : penser est un vrai travail qui ne fatigue pas moins que celui du laboureur ou de l'artisan, et qui n'en a pas les avantages. Ce dernier donne de la santé, de la force, de la gaîté, un sommeil doux, un bon appétit, au lieu que les effets de la vie studieuse et sedentaire sont des maladies qui empoisonnent et accourcissent la vie, ôtent le sommeil, font perdre l'appétit et jettent dans une angoisse continuelle. »

Des causes générales de maladies agissent sur la classe entière des hommes attachés à la vie sédentaire et livrés aux contentions de l'esprit; des causes particulieres naissent de la culture de chaque branche des sciences ou des lettres : nous rechercherons les unes et les autres.

Un organe important acquiert chez les gens de lettres une grande prééminence; l'exercice habituel de ses fonctions appelle des forces que la nature avait réparties sur toutes les autres, et qui ne peuvent être distraites sans inconvénient de cette destination primitive; l'activité permanente dans laquelle cet organe est entretenu, consomme une partie de la vitalité, qui, répandue partout, aide les digestions, favorise la nutrition, seconde ou fait naître les désirs amoureux, et imprime à la fibre musculaire le ton et l'action nécessaires pour exécuter les mouvemens les plus difficiles, ou supporter les plus pénibles travaux : aussi les gens de lettres habitués à exercer et fatiguer l'organe de l'intelligence, sont-ils ordinairement privés d'un bon estomac. Chez eux les organes de la génération sont peu actifs, et le système musculaire a peu d'énergie; le don précieux d'un génie élevé, d'un esprit ardent, d'une érudition vaste, est racheté par la triste possession d'une santé toujours chancelante; leur corps est abattu par l'activité continuelle de leur esprit, et l'inaction permanente des mouvemens physiques; de même chez le peuple, l'inaction de l'esprit jointe à l'action du corps, favorise le développement des forces physiques, et affaiblit infiniment les facultés morales.

Plempius, s'occupant de la santé des gens de robe (*De togatorum valetudine tuendâ*), avait dit que ceux qui distraient

continuellement la chaleur de l'estomac pour vaquer aux fonctions de l'ame, sont incapables de digérer; en effet, la digestion est une des fonctions les plus troublées par les contentions et les travaux de l'esprit. L'estomac est l'organe le plus incommodé des opérations du cerveau. Aristote portait sur son épigastre une vessie pleine d'huile aromatique; Antonin, tenant l'empire du monde, et cultivant en même temps les lettres, avait usé son estomac par la tension où son ame était tenue. Cet empereur ne pouvait, au rapport de Galien, se guérir des crudités auxquelles il était exposé, que par un jeûne de vingt-quatre heures et un verre de vin chaud, dans lequel on faisait infuser quelques grains de poivre. L'étude, s'il faut en croire Boerhaave, amène la mélancolie après avoir énervé l'estomac. Un mauvais estomac, disait Amatus Lusitanus, suit les gens de lettres comme l'ombre suit le corps. Tissot, en rapportant les expressions du médecin portugais, dit avoir vu lui-même des malades punis de l'intempérance littéraire, d'abord par la perte de l'appétit, la cessation absolue des digestions, un affaiblissement général, l'amaigrissement, l'atrophie, et ensuite des spasmes, des convulsions, etc.

C'est sans doute, dit M. Louyer-Villermay, cette singulière influence des contentions d'esprit sur les fonctions de l'estomac et des intestins qui a fait dire que l'homme qui pensait le plus était celui qui digérait le plus mal. La trop grande occupation de l'esprit, dit Zimmerman, fait surtout sentir ses effets à l'estomac; les digestions se dépravent, la pituite et les flatuosités s'accroissent de plus en plus, les sécrétions ne se font qu'irrégulièrement, et le corps ne prend plus la nourriture convenable. Heureux le médecin qui voit cela, dit Baglivi, parce qu'il connaîtra la vraie source de l'hypocondrie, des maladies mésentériques, de l'odeur forte de la bouche, et des différens mauvais goûts qui se font sentir sur la langue.

Les travaux de l'esprit ne bornent pas leur fatale impression aux organes digestifs; le système nerveux est aussi vivement affecté. La défiance, la crainte, la tristesse, l'abattement, le découragement assiégent l'homme le plus intrépide; la mémoire se perd, les idées s'obscurcissent; des chaleurs de tête, des palpitations, un accablement général, la crainte de mourir se succèdent et précèdent les maladies de nerfs les mieux caractérisées et les plus graves. Galien, Van Swiéten, Hoffmann, Tissot, ont vu l'épilepsie succéder aux travaux de l'esprit. Pétrarque paya de ce prix son amour pour les lettres. L'hypocondrie, la mélancolie, la manie sont souvent la suite des travaux forcés.

« C'est, dit M. Louyer-Villermay, parmi les gens de lettres, les hommes livrés aux travaux assidus du cabinet, les artistes,

les poètes, parmi les littérateurs les plus distingués, et surtout au milieu des personnes douées de l'imagination la plus ardente ou de la plus vive sensibilité, que l'hypocondrie choisit de préférence ses victimes. Je pourrais, continue cet estimable auteur, citer plusieurs de nos premiers jurisconsultes, de nos auteurs les plus distingués, des sculpteurs, des peintres et des musiciens de France les plus célèbres; les états voisins nous en offriraient également un grand nombre. Le fameux Kotzebue a décrit lui-même une partie de ses affections nerveuses; Colin d'Harleville, Grétry, Bernardin de Saint-Pierre ont également parlé de leurs nerfs dans les ouvrages qu'ils nous ont laissés. »

Aristote assure que tous les grands hommes de son temps étaient mélancoliques ou hypocondriaques. *Cur homines qui ingenio claruerunt, et in studiis philosophiæ, vel in respublicas administrandas, vel in carmine fingendo, vel in artibus exercendis, melancolicos omnes fuisse videamus?* Cette question d'Aristote rappelle le tourment de Spinello qui, après avoir peint la chute des anges, croyait constamment voir Lucifer lui reprochant la figure hideuse sous laquelle son pinceau l'avait représenté. Pascal, dont l'ame était si forte et si élevée, se croyait à côté d'un gouffre de feu. Gaspard Barlæus conseillait à son ami Constant Huyghens d'abandonner les lettres et les vers, s'il voulait conserver sa santé, et lui-même, épuisé par des études excessives, fuyait le feu pour ne pas fondre son corps, qu'il supposait de beurre; il se précipita dans un puits pour se soustraire à ses terreurs continuelles. Pierre Jurieu, tourmenté de coliques, les attribuait aux combats que se livraient sans cesse sept cavaliers renfermés dans ses entrailles.

Si le système nerveux des gens de lettres, susceptible d'être facilement affecté, peut reproduire sous différentes formes les phénomènes de l'hypocondrie, de la mélancolie, de la manie même, on doit penser que l'excitation prolongée de l'organe encéphalique peut aisément déterminer l'engorgement des vaisseaux sanguins du cerveau, et produire de vives céphalalgies. « Chargé avant-hier, dit Zimmermann, de composer un mémoire très-intéressant pour notre public, je résolus de l'expédier sur-le-champ, et m'y livrai avec une ardeur étonnante. Je fis toutes les recherches nécessaires, et composai le mémoire dans l'espace de quatre heures. Je me couchai bien portant, mais avec l'esprit plus animé que je ne l'ai eu depuis très-longtemps. Je dormis; mais hier en me levant, j'eus un mal de tête comme je ne croyais pas qu'il y en eût dans la nature. J'étais presque hors de mes sens et il ne me restait de jugement que pour me dire: [illegible] d'une trop forte contention d'esp[illegible] nt jusqu'à midi.

La crême de tartre, les bains de jambes très-chauds, les laits d'amandes et quelques petites prises de quinquina m'ont guéri. »

L'insomnie ou un sommeil inquiet, l'agitation, un sentiment incommode de tension et de pesanteur dans la tête, succèdent également aux travaux forcés de l'esprit. Tous ces phénomènes annoncent la concentration vicieuse des forces vers l'organe cérébral; leur prompt accroissement a quelquefois déterminé des apoplexies foudroyantes. Curtius mourut à Leipsick dans la chaire même où il professait. Le roi Attale, exhortant les Béotiens à faire alliance avec les Romains, expira au milieu de son discours. Tissot, Morgagni, Zimmermann rapportent des observations analogues. Fernel signale la catalepsie, Hoffmann, le somnambulisme, comme effet et suite de trop d'application.

Quelquefois l'apoplexie dépendante de cette cause vient à pas lents et par degrés. Les malades languissans aiment le repos et l'indolence. Leur esprit s'émousse, leur mémoire s'affaiblit; ils deviennent pesans, assoupis, longtemps avant de mourir. J'ai vu, dit Tissot, avec une extrême pitié, des savans du premier ordre, et qui avaient rendu de grands services à la littérature, se survivre à eux-mêmes plus d'une année, oublier tout, et mourir enfin d'apoplexie.

Les maladies des gens de lettres ne sont pas bornées à l'estomac, au cerveau ou au systeme nerveux. Toutes ne sont pas dues à l'exaltation de l'encéphale, et à la direction ou concentration des forces vitales vers l'organe de la pensée : la vie sédentaire, à laquelle assujétit le travail du cabinet, est encore une cause puissante de désordres et d'affections graves. Le ralentissement de la circulation générale favorise les dilatations anévrysmatiques et variqueuses, les irritations partielles et les engorgemens qui en sont la suite. Aussi les gens de lettres sont-ils exposés plus particulièrement aux palpitations de cœur, aux hémorroïdes, aux engorgemens de la rate et du foie, aux stagnations dans les vaisseaux qui rampent dans le système de la veine porte. La circulation, privée du secours que lui donne le mouvement musculaire, et abandonnée aux seules forces du cœur et des vaisseaux, languit nécessairement à l'extremité des capillaires. De là résultent le vice des secrétions et la surcharge des humeurs excrémentitielles; de là naît la disposition aux engorgemens sanguins ou lymphatiques, qui se manifestent principalement dans le bas-ventre, dans les parties où aboutit un plus grand nombre de vaisseaux capillaires, et où se trouve le foyer principal des sécrétions et excrétions.

Tous les viscères du bas-ventre souffrent de ce ralentissement de la circulation. Le suc pancréatique filtre avec diffi-

culté; les fonctions de la rate s'exécutent avec peine; la bile, épanchée moins librement dans les intestins, manque aux digestions; quelquefois elle donne lieu aux dégénérations calculeuses, source des coliques les plus atroces.

Des concrétions d'une autre espèce se forment aussi dans la vessie. Casaubon, Sydenham, Leibnitz, Barthez, payèrent ce douloureux tribut à l'amour des lettres. Quelquefois des catarrhes, des paralysies de la vessie, des incontinences sont la suite des rétentions d'urine auxquelles sont exposés les gens de lettres, lorsque, par distraction, paresse ou décence, ils combattent un besoin impérieux, soit dans le cabinet, soit dans les temples, au barreau ou à la tribune.

La diminution du mouvement musculaire influe aussi sur la respiration, et particulièrement sur le jeu du diaphragme. Ses ondulations, dont Bordeu a fait connaître l'action puissante sur les viscères du bas-ventre, contribuent singulièrement à favoriser les digestions. Elles concourent à prévenir ou dissiper les surcharges excrémentitielles, les constipations opiniâtres, les coliques, les vents, et tous les résultats d'une vie sédentaire, tourment trop ordinaire des gens de lettres.

Mais quels sont les organes sur lesquels ne s'exerce pas l'influence de cette vie trop sédentaire? Les poumons ne ressentent-ils pas aussi les atteintes d'un chyle mal élaboré? Alors se déclarent des chaleurs de poitrine, des toux incommodes, des expectorations abondantes, des douleurs entre les deux épaules. L'asthme, les inflammations, les suppurations, les abcès, la fièvre lente en sont les suites funestes.

La diminution de la transpiration insensible est encore un effet de la vie sédentaire. De là les douleurs, les fluxions, les rhumes. De là cette expectoration pituiteuse dont Horace se plaignait amèrement, et qui produit la toux et l'enchifrenement. Un philosophe péripatéticien passant sa vie à lire et à écrire, était assuré, rapporte Galien, d'avoir un accès de fièvre, si chaque jour il ne prenait un bain pour exciter la transpiration.

Ce défaut de transpiration, uni à la délicatesse excessive des nerfs, rend les gens de lettres très-sensibles aux impressions de l'air et aux variations de la température. Barometres vivans, dit Tissot, ils éprouvent d'une façon cruelle tous les changemens de temps, et sont surtout affectés par les vents du Midi.

Cependant la contention d'esprit et l'inaction du corps, causes principales des maladies dont nous avons présenté l'énumération, n'excluent pas les maladies secondaires, dont l'action, moins puissante, est toutefois digne de quelque considération. Les gens de lettres sont habituellement assis, et cette position gêne la circulation dans les parties inférieures.

La courbure du corps comprime les viscères du bas-ventre, et de cette double circonstance naissent les cardialgies et les hémorroïdes. Les tables dites à la Tronchin, introduites aujourd'hui dans presque tous les cabinets d'étude, peuvent remédier aux accidens qui naissent de la position assise ou courbée. On ne saurait trop en recommander l'usage à ceux qui sont obligés d'écrire longtemps. Une recommandation non moins importante est celle de renouveler l'air des cabinets d'étude. S'il est trop raréfié par la chaleur des poêles ou des cheminées, s'il est vicié de toute autre manière, l'impression se fait ressentir à la fois sur le physique et sur le moral.

Les veilles sont cependant une cause plus active des maladies des gens de lettres, quand ils ne donnent pas au sommeil le temps nécessaire pour réparer leurs forces. S'ils cherchent ce sommeil après une longue contention d'esprit, ils lui demanderont en vain le calme et la tranquillité dont ils ont besoin. Le fil des idées qui les ont occupés ne pourra jamais être complétement rompu. Si le sommeil vient enfin fermer la paupière, il n'enchaînera pas complétement les sens, et ne sera pour ainsi dire qu'une demi-veille pendant laquelle les idées fatiguent sans utilité.

« Les anciens, dit Tissot, plus sages que nous, avaient connu le danger des veilles. Ils savaient partager leur temps entre les occupations et les délassemens. Leurs soirées n'étaient presque jamais remplies par des travaux sérieux. Asinius Pollio, célèbre consul et orateur romain, qui le premier forma une bibliothèque à Rome, savait combien les études du soir sont dangereuses. D'après le rapport de Sénèque, il ne lisait pas même des lettres depuis la dixième heure, c'est-à-dire deux heures avant le coucher du soleil.

La nature n'a-t-elle pas destiné la nuit au repos? N'y invite-t-elle pas tous les êtres vivans en couvrant l'atmosphère de ténèbres, et répandant autour de nous un air plus humide et plus froid? N'étend-elle pas partout un silence profond? Les oiseaux, les quadrupèdes, les animaux de toute espèce reposent pendant la nuit, quelques plantes même semblent prendre part au sommeil général; la bête féroce veille, il est vrai, pour chercher des victimes; le méchant médite ou exécute des forfaits. Mais que peut avoir de commun l'homme de lettres avec ces créatures malfaisantes? La nature ne refuse sans doute le sommeil à ces êtres dégradés que pour les livrer plus longtemps au remords du crime commis, ou au tourment de coupables projets.

Quand l'habitude du sommeil est rompue, l'exercice de cette fonction se rétablit avec une extrême difficulté. On perd le sommeil avec gaîté, dit-on, on le pleure avec amertume,

et presque toujours inutilement. Aristote mourut, dit-on, exténué par de trop longues veilles, et consumé par un travail trop opiniâtre. Boerhaave rapporte que son ami Scherard s'était tenu éveillé par un travail forcé, pendant trois jours et trois nuits, en ne vivant que de boissons chaudes. Les veilles forcées, dit ce grand médecin, portent atteinte à la vie, l'abrègent et la rendent fâcheuse. La nécessité du sommeil, dit Tissot, est indispensable plus encore après les travaux de la tête qu'après ceux du corps : c'est sans doute sur ce principe que les Tréséniens sacrifiaient sur le même autel au sommeil et aux Muses.

Les veilles, les lectures prolongées à la lueur vacillante des chandelles, la fumée, tout concourt à fatiguer les yeux des gens de lettres, et exalter la sensibilité des nerfs optiques, et à mettre la vue dans un danger imminent de se perdre ou de s'affaiblir. Quelquefois, à la suite des lectures, des contentions ou des veilles prolongées, semblent voltiger autour de l'homme de lettres des étincelles brillantes, des mouches, des taches noires, de différentes couleurs. Fontenelle en rapporte un exemple. Zimmermann, qui avait éprouvé lui-même ce phénomène, en donne une description exacte (*Traité de l'expérience*, tom. III, p. 262).

On doit aussi compter parmi les causes des maladies des gens de lettres le renoncement à la société. Plusieurs se l'imposent, d'abord pour se livrer avec plus d'abandon à leur études; bientôt le goût fortifie cette détermination, et insensiblement ils se trouvent conduits à cette misanthropie, cet esprit chagrin, ce dégoût de tout, qu'on peut, dit Tissot, regarder comme les plus grands des maux, puisqu'ils ôtent la jouissance de tous les biens.

Il est noble, dit Zimmermann dans son Traité de la solitude, il est noble, j'en conviens, de se rendre indépendant des hommes; mais il est certainement aussi beau de vivre au milieu de la société, de savoir s'y rendre utile et aimable : *Il faut vivre avec ses semblables, ou bien la vie est un long deuil.* La société anime et fait naître la gaîté, qui se perd dans la retraite. Newton tomba dans une mélancolie qui le privait de toute pensée : ses amis le tirèrent de cet état en l'empêchant d'être seul, et en l'entretenant de choses agréables. Il fallait, dit Plutarque, forcer Archimède à tous les plaisirs de la société; s'il était seul, il s'occupait à tracer des figures géométriques sur les cendres de son foyer, et même sur son corps lorsqu'il s'oignait d'huile. La Fontaine n'entendait, ne voyait rien quand il était occupé de présenter, sous l'emblème d'aimables allégories, les plus grandes vérités de la morale.

Si donc la science est un asile sacré où l'homme peut jouir

de lui-même, elle n'est pas une barrière contre les maladies et les infirmités. Les causes nombreuses dont nous avons esquissé le tableau rendent, comme l'a observé Celse, presque tous les gens de lettres pâles, maigres, tristes, et les livrent à toutes les angoisses d'une santé faible et d'un estomac énervé. Ces causes générales exercent une influence plus ou moins grande sur la classe entière des hommes voués à l'étude, habitués aux contentions de l'esprit, condamnés aux veilles et à la vie sédentaire. Des causes particulières agissent aussi sur certaines classes de savans ou de gens de lettres, affectent plus spécialement certains organes, et ajoutent ainsi à l'action des causes générales déjà trop puissantes.

Les anatomistes, vivant dans une atmosphère chargée de miasmes infects, sont exposés à toutes les maladies que cette cause peut faire naître : Perrault mourut d'une fièvre qu'il gagna en disséquant un chameau. Le célèbre Haller attribue aux exhalaisons putrides qu'il respirait dans le théâtre anatomique, les maladies fréquentes qu'il eut à Goëttingue. Combien de jeunes élèves sont, chaque année, victimes de l'ardeur avec laquelle ils fréquentent les amphitéâtres, et respirent à longs traits les miasmes impurs exhalés de ces lieux, où les premiers élémens de la science sont déjà une rigoureuse épreuve pour la santé! Ces miasmes portent une irritation funeste sur les membranes muqueuses de l'estomac et des intestins, et déterminent quelquefois de graves maladies; plus souvent cette irritation se fixe sur les membranes des bronches, provoque la toux, amène des expuitions sanguines, et conduit insensiblement à tous les degrés de la phthisie pulmonaire.

Ceux qui manient le scalpel doivent redouter de se faire des égratignures ou des blessures, rendues quelquefois dangereuses par la nature des tissus disséqués, ou celle des fluides dans lesquels la main est baignée. Ainsi Kirkpatrik cite l'exemple d'un célèbre chirurgien anglais, qui, disséquant un utérus corrompu, rendit très-grave une légère égratignure faite au doigt du milieu de la main gauche. Cette égratignure fut envenimée si promptement, qu'il fallut se hâter de faire l'amputation de ce doigt pour éviter la perte du bras.

Les chimistes ont à redouter les vapeurs exhalées des divers corps soumis à l'action des réactifs ou à la chaleur des fourneaux.

Les orateurs, les prédicateurs, les avocats, les acteurs exercent fortement les poumons en se livrant à la déclamation; la respiration est accélérée, la poitrine s'irrite, s'échauffe, s'enflamme. De là naissent l'enrouement, l'extinction de la voix, les chaleurs du thorax, la toux, les crachemens de sang, les suppurations, les fièvres lentes, etc. Cicéron, dit Tissot, fut me-

nacé de ce malheur; les médecins l'en avertirent, et lui conseillèrent de renoncer au barreau pour deux ans. L'orateur romain suivit leur conseil, le repos le fortifia, et lui rendit l'embonpoint que le travail lui avait fait perdre.

Les grands acteurs sont exposés aux mêmes maux que les orateurs, et payent quelquefois de leur vie la louable ambition d'être au niveau de leurs rôles. Molière jouant le Malade imaginaire, mourut d'un crachement de sang; Mont-Fleury avait eu le même sort en jouant Oreste dans l'Andromaque de Racine; un gentilhomme anglais, passionné pour la Zaïre de Voltaire, expira en jouant le rôle de Lusignan.

Les maux de poitrine paraissent surtout spécialement affectés aux musiciens. Leurs cadavres disséqués nous montrent leurs poumons enflammés, suppurés, ulcérés. Morgagni, Ramazzini en citent des exemples. Grétry n'échappa à cette fin cruelle que par les plus sages précautions. Nos lecteurs nous pardonneront, sans doute, d'extraire de ses Mémoires, ou Essai sur la musique, l'observation intéressante que ce compositeur célèbre a faite sur lui-même.

« Je vomis le sang, dit-il, en sortant d'un concert où j'avais chanté un air fort haut de Gallupi. Quoiqu'il se soit passé environ vingt-cinq ans depuis cet accident, je n'en suis pas guéri; il s'est renouvelé à chaque ouvrage que j'ai fait; j'en ai une si grande habitude; j'ai été traité à Liége, à Rome, à Genève, à Paris de tant de manières différentes, que les personnes qui en sont atteintes me sauront gré, sans doute, si je leur fais part du régime qui m'a le mieux réussi.

« Si j'avais pu renoncer à toute espèce de composition, j'aurais obtenu probablement une guérison complette; mais rien n'a pu m'arrêter, pas même la crainte de payer de ma vie le plaisir de me livrer à mon goût pour l'étude.

« Je me rappelle une conversation que j'eus à Paris avec le docteur Tronchin. Je vois, me disait-il, comment vous vivez: vous êtes sobre, vous suivez le régime que je vous ai prescrit, pourquoi donc ces rechutes continuelles? Il faut que vous me disiez comment vous faites votre musique. — Mais comme on fait des vers, un tableau; je lis, je relis vingt fois les paroles que je veux peindre avec des sons; il me faut plusieurs jours pour échauffer ma tête, enfin je perds l'appétit; mes yeux s'enflamment, l'imagination se monte: alors je fais un opéra en trois semaines ou un mois. — Oh ciel! dit Tronchin, laissez-là votre musique, ou vous ne guérirez jamais. — Je le sens, lui dis-je, mais aimez-vous mieux que je meure d'ennui ou de chagrin?

« Voici les conseils que je donnerais à ceux qui, travaillant comme moi, sont sujets à cette maladie.

« Ne vous faites point saigner pendant l'hémorragie sans la

plus grande nécessité. J'ai vomi jusqu'à six ou huit palettes de sang en différens accès, qui revenaient périodiquement deux fois par jour et deux fois par nuit : tout se calme à la fin en buvant un peu d'orgeat dans de l'eau de graine de lin; la saignée habituelle, en affaiblissant les vaisseaux, prépare de nouvelles hémorragies.

« Après le dernier accès, je reste deux fois vingt-quatre heures couché sur le dos, sans parler et sans remuer; un assez gros volume de sang grumelé que l'on expectore d'ordinaire pendant cet intervalle, annonce que la cicatrice est formée. Il faut alors une huitaine de jours pour reprendre des forces.

« Quant au régime habituel, purgez-vous au printemps et à l'automne avec une médecine douce; on a voulu m'interdire l'usage des purgatifs, mais j'ai remarqué que la fermentation des humeurs me donnait le crachement de sang, ou, au bout de deux ans, j'étais pris d'une fièvre tierce ou putride. Alors, au lieu de quatre médecines que j'avais évitées, il en fallait prendre autant que la maladie l'exigeait.

« La vie sédentaire d'un homme de cabinet, ajoute Grétry, échauffe et tient en stagnation l'humeur, qu'il faut nécessairement expulser avec précaution.

« Prenez le matin une tasse d'infusion de fleurs d'ortie rouge, faites-y fondre un petit morceau de colle de peau d'âne. Si votre poitrine est échauffée, ce que l'on aperçoit par une petite toux sèche, prenez du sirop de vinaigre dans beaucoup d'eau. Si votre estomac est trop rafraîchi, prenez un verre de vin de Bordeaux après le repas. L'excès des rafraîchissemens m'a donné une fois mon crachement de sang; mon médecin ne put l'arrêter au bout de cinq jours qu'avec des toniques : je pris six fois de la confection d'hyacinthe, après quoi l'hémorragie cessa.

« Garantissez-vous contre l'humidité des pieds pendant l'hiver, couchez-vous de bonne heure, mettez vos jambes dans l'eau tiède si votre tête s'échauffe trop pendant le travail, choisissez des alimens sains et de facile digestion, et laissez les mets trop échauffans; prenez un remède d'eau froide tous les matins, faites-la dégourdir pendant l'hiver; ne buvez pas de vin sans eau habituellement; ne travaillez jamais après les repas, l'imagination est facile après la digestion du dîner; travaillez rarement le soir si vous voulez une bonne nuit et un bon lendemain ».

Grétry n'était pas médecin; mais il avait porté dans l'étude de sa maladie et de l'effet des remèdes un talent observateur. Plusieurs de ses conseils, meilleurs que ses raisonnemens, sont applicables à bien des cas analogues, ou même différens, et bien des gens de lettres pourront en retirer quelque avantage.

Tous n'échauffent pas leur poitrine en se livrant avec enthousiasme à la composition de la musique, tous ne provoquent pas des hémoptysies en chantant dans des concerts; mais la déclamation agit à la manière du chant chez l'orateur parlant à la tribune, dans les chambres, l'avocat au barreau, le prédicateur dans la chaire. Les effets de l'enthousiasme dans la composition se retrouvent chez le poète, et chez tout écrivain jaloux d'imprimer à ses productions le sceau du génie, ou de les orner du brillant coloris de l'imagination.

La déclamation, le chant produisent quelquefois des hernies. Ceux qui parlent avec force, ou chantent longtemps, sont exposés à cet accident, et doivent porter un bandage toutes les fois qu'ils se trouvent placés dans des circonstances où des efforts extraordinaires et prolongés de la voix deviennent nécessaires.

Dans la classe nombreuse des savans, des gens de lettres, des artistes, se rencontrent des hommes qu'une heureuse nécessité oblige de se livrer à des exercices du corps, et de s'abandonner à des distractions salutaires. Les curés, les pasteurs, et surtout les médecins, jouissent de cet avantage, et le trouvent dans les déplacemens que commande le soin des malades, faible dédommagement accordé à la dure nécessité de respirer l'air des hôpitaux, de visiter la chaumière humide ou le grenier élevé de l'indigent, de voir à chaque instant de nouvelles douleurs, de s'associer à de nouveaux chagrins, et de porter partout la contention d'un esprit occupé, ou les inquiétudes d'un cœur alarmé.

D'autres professions, et surtout les emplois publics, commandent quelquefois des voyages, qui modifient d'une manière très-avantageuse l'influence d'une vie auparavant sédentaire et occupée. Les avocats appelés à suivre l'honorable et brillante carrière du barreau retirent de grands avantages de l'abandon momentané du cabinet, du salutaire exercice procuré par la déclamation, et surtout des douces jouissances qui deviennent si souvent le prix mérité de leur éloquence et de leur dévouement.

S'il est dans la carrière des lettres des professions, des emplois, des parties de la science ou de la littérature, qui rendent plus ou moins actives les causes des maladies dont nous avons parcouru la nombreuse série, il est aussi des âges qui ajoutent aux dangers des travaux de l'esprit. Les jeux sont donnés à l'enfance, l'étude appartient à la jeunesse, la méditation attend l'âge mûr, et le repos est l'apanage de la vieillesse. Si les facultés intellectuelles se développent avec trop de promptitude, et brillent déjà dans l'âge réservé au développement des forces physiques; si cet élan précoce et intem-

pestif est secondé par une application trop assidue, on voit bientôt ces phénix privilégiés, ces monstres d'érudition, comme les appelle Boerhaave, perdre peu à peu leurs facultés physiques et morales, s'éteindre dans les langueurs d'un fruit avorté, et mourir bientôt à la fleur de l'âge. Ainsi la tombe, précoce aussi, vient ravir des espérances qu'on avait voulu trop vite convertir en réalités. Elle vient trop souvent justifier les sages dispositions d'Anaxagore, dont Tissot rappelle avec complaisance la dernière volonté. Doué d'une philosophie bien rare, puisqu'il préférait une goutte de sagesse à une tonne d'or, ce bon philosophe n'en fut pas moins persécuté par les Athéniens; retiré à Lampsaque, où il jouissait de la plus grande considération, il fut visité peu de temps avant sa mort par les principaux chefs de la ville: ceux-ci lui demandèrent s'il avait quelque ordre à donner. Sa réponse fut, qu'il ne souhaitait autre chose, sinon que l'on permît aux enfans de se divertir toutes les années dans le mois qu'il serait mort. Cela fut exécuté, et la coutume en durait encore au temps de Diogène Laërce.

Les hommes parvenus à la force de l'âge sans avoir contracté l'habitude des travaux littéraires, doivent aussi redouter les études trop assidues; celles-ci sont funestes, même aux gens de lettres exercés dans la carrière, et qui tout à coup veulent s'appliquer à des sciences différentes de celles qu'ils avaient cultivées jusques alors. Ceux même qui restent fidèles à leurs habitudes ne peuvent plus, dans un âge avancé, continuer impunément des travaux jusque-là faciles. D'heureuses exceptions s'élèvent, je le sais, contre cette opinion; des noms illustres se présentent pour la combattre. Fontenelle, Voltaire, Morgagni, Sicard, Morellet, Portal, et tant d'autres que je pourrais nommer, ont prouvé, ou prouvent encore, la possibilité d'allier, même dans un âge fort avancé, la force du corps à la vigueur de l'esprit.

Toutefois la continuation du travail est ordinairement nuisible à cette époque de la vie où les vétérans de la littérature doivent jouir en paix du repos honorable acquis par d'utiles et laborieux travaux; leurs successeurs doivent sans doute désirer de conserver comme eux, sur le déclin de la vie, l'ame forte et le corps sain (*mens sana in corpore sano*); mais qu'ils ne s'y trompent pas, la voie qui conduit à cette vieillesse heureuse, est tracée par l'hygiène. S'écarter de la route, c'est perdre le but qu'on veut atteindre.

Tissot accuse les savans d'être les malades les plus difficiles à conduire. Jouissent-ils encore de la plénitude de leurs facultés, ils comptent sur la vigueur de leur tempérament, sur la force de l'habitude, et d'ailleurs ne voient pas de mal plus

grand que celui d'être arrachés à leurs travaux chéris. Cependant, lorsque les atteintes de la maladie se font sentir, la mobilité de leurs nerfs les fait promptement passer de l'obstination au découragement. Défians, timides, ils craignent des maux imaginaires, se créent des fantômes, manquent de constance et de stabilité pour suivre un traitement convenable. Toutefois, un régime approprié leur donnera seul les moyens de se soustraire à l'ennui d'un traitement. La base de ce régime repose sur la nécessité de donner des distractions à l'esprit.

On eût peut-être dû regarder comme criminelle la tentative de dérober quelques instans aux sublimes méditations des Descartes, des Newton, des Montesquieu, des Lagrange, des Lavoisier; mais tous les gens de lettres ne retirent pas de leurs veilles et de leurs études des fruits aussi précieux. Ceux-ci peuvent donc consacrer au soin de leur santé des momens sur la perte desquels les sciences auront moins à gémir. D'ailleurs les idées les plus heureuses naissent souvent au milieu des délassemens. L'ame se développe mieux en plein air : *animus eorum qui in aperto aëre ambulant atollitur*, a écrit Pline; Plutarque dit aussi avec beaucoup de raison : « Un peu d'eau nourrit et fortifie les plantes; une plus grande quantité les étouffe. » Il en est de même de l'esprit : les travaux modérés le nourrissent; les travaux excessifs l'accablent.

Il est donc nécessaire de donner des délassemens à l'esprit. Ces délassemens sont commandés aux gens de lettres par le double intérêt de leur gloire et de leur santé. Un travail assidu fatigue le cerveau, le dispose aux maladies les plus graves. L'excitation prolongée de cet organe entraîne sympathiquement le désordre de toutes les fonctions. En vain on invoque la puissance de l'habitude; l'habitude ne peut pas détruire l'action des causes nuisibles; elle peut seulement en rendre l'impression moins sensible. L'habitude, a dit mon illustre ami M. Maine de Biran, est comme une pente où l'on glisse sans s'en apercevoir et sans y songer. Sans doute ici la résistance est enlevée, les frottemens sont détruits, et c'est bien sans y songer que les gens de lettres sont entraînés par le charme même du travail à la ruine de leur santé.

On bonifie la terre, on conserve sa fécondité en changeant la nature des plantes confiées à son sein reproducteur. La nature n'indique-t-elle pas aux gens de lettres le moyen de reposer leur esprit en variant ses occupations? Tous les organes semblent recevoir des forces nouvelles de la variété des excitations. De nouveaux mets réveillent l'appétit, les organes de la respiration sont heureusement modifiés par l'impression d'un air différent, les sens engourdis se raniment à l'aspect d'un objet nouveau, et l'inconstance rappelle les désirs amou-

reux. Ainsi la musique, la peinture délasseront l'esprit fatigué par les hautes conceptions de la philosophie ou de la politique. La lecture d'Horace ou de Virgile détendra le cerveau crispé par la méditation de Descartes ou de Newton. Les fleurs de la poésie, les belles images de l'éloquence reposeront l'esprit absorbé dans les abstractions de la métaphysique et dans les calculs de la géométrie.

Toutefois c'est principalement dans l'exercice du corps que la nature a placé le délassement de l'esprit et le remède à ses pénibles contentions. Les gens de lettres, dit Tissot, devraient s'imposer la loi de consacrer tous les jours une heure ou deux ou moins à l'exercice : Boerhaave indique l'heure qui précède le dîner. Sans doute la promenade à pied a de précieux avantages ; mais combien l'exercice du cheval est préférable ! lors, surtout, qu'il s'agit de prévenir ou dissiper les engorgemens du bas-ventre, maladie si commune aux personnes sédentaires. *Equitatio*, dit Adolphi, *præ aliis hominibus, litteratis, studiis deditis, et speculativam agentibus vitam convenit.*

Les anciens avaient mieux senti la nécessité de l'exercice. Hérodicus, précepteur d'Hippocrate, appliqua, le premier, la gymnastique à l'art de guérir. Corrigeant ainsi la faiblesse de son tempérament, il prouva l'efficacité du remède en poussant sa carrière jusqu'à l'âge de cent ans. Straton se guérit, par l'exercice, d'une maladie de la rate. Galien, infirme jusqu'à l'âge de trente et quelques années, nous apprend lui-même qu'il dut à l'exercice le rétablissement de sa santé. Socrate et Agésilas vont à cheval sur un bâton avec leurs enfans, s'il faut en croire Tissot. Scévola, Scipion, Lélius, jouent au petit palet. Le P. Malebranche recherchait les divertissemens d'enfans; il voulait des délassemens qui ne laissassent aucune trace dans son ame. *Dès qu'ils étaient passés, il ne lui restait rien, que de ne s'être pas toujours appliqué.* Tissot préfère aussi à tout autre délassement ceux qui exercent toutes les parties du corps, tels que la paume, le volant, le billard, le mail, la chasse, les quilles, les boules, même le petit palet. Ces jeux ont en effet une action plus directe sur la santé que les jeux de cartes, introduits dans nos salons. Ceux-ci ont tous les inconvéniens de la vie sédentaire, et ne peuvent remplacer le mouvement et l'exercice, si propres à animer l'action de l'esprit, en fortifiant en même temps le corps.

Lorsqu'on est à portée de profiter de la navigation, on trouve dans ce genre d'exercice un remède propre à débarrasser les viscères engorgés, à rétablir la transpiration et à favoriser toutes les évacuations. Octave Auguste, affecté des infirmités attachées à la culture des lettres et au gouvernement d'un vaste empire, préférait la navigation à tout autre exercice. Elle est en

effet d'une utilité supérieure à celle que procurent nos voitures si élégamment suspendues, où l'air se renouvelle avec moins de facilité, et les secousses données aux viscères du bas-ventre ne peuvent être comparées à celles qu'impriment le trot du cheval ou le roulis d'un vaisseau.

Il ne suffit pas de déterminer le choix de l'exercice, il faut encore assigner ses bornes et fixer les heures les plus convenables. L'exercice sera toujours modéré, et l'homme de lettres évitera de faire succéder immédiatement ses occupations à un mouvement actif. Le cerveau, agité par ce mouvement imprimé à la circulation, reprend difficilement la chaîne des idées, dont la netteté dépend de la régularité de toutes les oscillations.

L'exercice ne sera jamais pris immédiatement après le repas. Le repos du corps et de l'esprit favorise la digestion, en laissant à la disposition de l'estomac des forces dont la distraction et la détermination vers les organes musculaires ou vers le cerveau ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Les hommes habitués à la vie sédentaire trouvent pénibles les premiers exercices auxquels ils veulent se livrer; mais s'ils ne sont pas rebutés, s'ils les augmentent par gradation, ils triomphent aisément de ces premières difficultés.

L'homme de lettres, incapable de modérer ses études et de se livrer à un exercice convenable, doit au moins chercher dans une sobriété sévère une compensation devenue indispensable. Les alimens, dit Hippocrate, doivent être proportionnés au travail. Si les forces du corps surpassent les alimens, ceux-ci nourrissent et donnent de la vigueur au corps; mais si la force des alimens surpasse celle du corps, on voit naître une foule d'incommodités. Plutarque insiste beaucoup sur la nécessité de proportionner l'exercice à la quantité des alimens, lorsqu'on veut conserver sa santé. « Il y a, dit Boerhaave, des gens de lettres qui osent manger les mêmes choses que les gens de la campagne. Peuvent-ils digérer ces alimens? Qu'ils choisissent, ou de renoncer à l'étude, ou de changer de régime, sans quoi de longues et cruelles obstructions dans les entrailles seraient le fruit de leur indiscrétion. »

Il n'est pas moins important de fixer le choix que la quantité des alimens. Les pâtes, les fritures, les viandes fumées, salées, grasses, doivent être proscrites de la table des gens de lettres, et remplacées par la viande tendre des jeunes animaux, le poisson à écailles, soit de mer, de rivière ou de lac, les légumes de facile digestion, les racines, les œufs et le laitage. Le lait, aliment doux et digestible, convient généralement aux gens de lettres; les fruits bien mûrs sont surtout adaptés à la constitution irritable qui domine chez eux. Propres à prévenir la stagnation de la bile et les divers engorgemens du bas-ventre,

leur jus est, dit Tissot, le plus doux de tous les savons, le plus fondant et le plus agréable. Il excite les intestins paresseux, et remédie à la constipation avec bien plus d'avantage que toutes les pilules, élixirs, poudres et grains de santé, préparations presque toutes aloëtiques, imaginées par la cupidité, vantées par le charlatanisme, reçues par la crédulité confiante.

Quels que soient le nom et la forme sous lesquels on déguise cet aloës incendiaire et perturbateur, et les autres médicamens analogues; quel que soit le mystère dont on les enveloppe, les gens de lettres en retireront rarement les bons effets qu'ils doivent presque toujours attendre des fraises, des framboises, des groseilles, des cerises, des raisins, des pêches, des poires, des abricots et de tous les fruits d'été ou d'automne, aussi agréables au goût qu'utiles à la santé.

Cependant des estomacs sujets aux aigreurs, ou tombés dans un état de relâchement, ne peuvent quelquefois supporter ces fruits, d'une utilité d'ailleurs incontestable. Il convient alors de les prendre hors des repas, seuls avec du pain, et sans mélange de vin. L'homme de lettres ne doit renoncer à un bien que la nature semble lui destiner plus particulièrement, qu'après avoir acquis la certitude d'une idiosyncrasie de l'estomac qui les repousse.

Ces idiosyncrasies particulières doivent aussi régler la préférence à accorder aux légumes ou à la viande. Le mélange du régime animal et végétal convient à la généralité des individus. Des exceptions, rendues nécessaires par le tempérament ou l'habitude, doivent seules régler les préférences ou les exclusions.

Plutarque fut trop sevère en défendant la viande aux gens de lettres. On peut conserver leur santé, on peut les maintenir dans le libre exercice de leurs facultés, sans les réduire à la vie des anachorètes. Tissot leur permet d'assaisonner leurs mets avec des aromates utiles quelquefois pour donner du ton à l'estomac. La règle dont l'observation lui paraît la plus imporsante est celle de borner le nombre des plats et d'éviter les mélanges de divers alimens. Horace donne sur ce point d'excellens conseils. Ils sont d'autant moins à dédaigner que l'ami de Mécène fut à la fois le chantre des festins et l'ami des muses. « Voyons, dit cet aimable poète, quels sont les avantages de la frugalité. Premièrement, avec elle, on se porte bien. Pour en être convaincu, rappelez-vous quelqu'un de ces repas simples dont vous vous êtes si bien trouvé. Mais dès qu'on mêle les ragoûts, les rôtis, le gibier, le poisson, les viandes douces se changent en bile, et une pituite visqueuse fait mille ravages dans l'estomac.

Accipe nunc, victus tenuis quæ quantaque secum
Afferat..... HORAT., lib. II, sat. 2.

La digestion, toujours lente chez les gens de lettres, ne permet pas l'usage de plusieurs repas. L'estomac ne doit pas recevoir de nouveaux alimens avant la digestion des premiers. L'usage a maintenant consacré, pour les repas, des heures qui laissent un intervalle suffisant entre chacun, et permettent de se livrer aux distractions et aux délassemens dans le temps qui sépare le dîner du coucher.

Si le sommeil des gens de lettres, ordinairement léger, était encore troublé par une digestion pénible, leurs nerfs seraient agités, et cette agitation les tiendrait dans un état moyen entre le sommeil et la veille, qui fatigue excessivement sans réparer les forces épuisées. On n'est pas éveillé, parce qu'on en a pas la force; on ne dort pas, parce qu'on ne peut pas jouir du calme profond qui forme le sommeil. Tissot conseille de prévenir cette pénible situation en faisant de ces repas légers, qui, comme on le disait de ceux de Platon, *sont agréables pour le moment et pour le lendemain.* Ceux-ci laissent le corps sain et l'esprit libre, tandis qu'après un dîner abondant la tête est embarrassée, le corps fatigué, l'esprit abattu et incapable de s'occuper.

..... Vides ut pallidus omnis
Cœnâ desurgat dubiâ? Quin corpus onustum
Hesternis vitiis animum quoque prægravat unà
Atque affigit humo divinæ particulam auræ
Alter, ubi dicto citius curata sopori
Membra dedit, vegetus præscripta ad munia surgit.

HORAT., lib. II, sat. 2.

D'illustres exemples ont prouvé les avantages de la sobriété recommandée aux gens de lettres. Anacréon parvint à une vieillesse avancée en se nourrissant, pendant les dernières années de sa vie, de raisins secs. Auguste, maître du monde, se bornait à une petite quantité de nourriture. Les solitaires vivaient au-delà d'un siècle en se nourrissant de pain, de dattes, de quelques racines, d'un peu de fruit et d'eau. Galien rétablit son tempérament par l'exercice et une grande frugalité. Barthole, célèbre jurisconsulte, pesait ses alimens, et les réduisait à une petite quantité pour se tenir toujours disposé à l'étude. Cornaro, noble vénitien, dut beaucoup à l'austérité d'un régime sobre. A l'âge de quatre-vingt-quinze ans, dit Tissot, il écrivit un ouvrage sur la naissance et la mort de l'homme, dans lequel il fait le portrait le plus intéressant de sa vie. « Je me trouve sain et gaillard comme on l'est à vingt-cinq ans; j'écris sept ou huit heures par jour; le reste du temps je me promène ou je tiens ma partie dans un concert. Je suis gai, j'ai du goût pour tout ce que je mange, j'ai l'imagination vive, la mémoire heureuse, le jugement bon, et, ce qui est surprenant

à mon âge, la voix forte et harmonieuse. » Pour parvenir à cette heureuse vieillesse, qui se prolongea au-delà de cent ans, Cornaro s'imposa le genre de vie le plus sobre, se réduisant à douze onces de nourriture solide et quatorze onces de boisson par jour.

Ramazzini rapporte l'histoire du cardinal Fortia Pallavicini, qui, après avoir travaillé tout le jour sans rien prendre, se bornait à faire un léger souper : *Totum diem litterarum studio sine cibo largiebatur, mox cœnâ modicâ sumptâ, ac studiorum curâ ablegatâ, somno et virium reparationi noctem totam impendebat* (*De litteratorum morbis dissertatio. Opera omnia*). Newton, parvenu à un âge très-avancé, vivait, pendant le temps de ses plus grandes occupations, d'un peu de vin et d'eau, rarement d'un peu de vin d'Espagne, ajoutant quelques fois un peu de poulet.

Cheyne a dit qu'il faut avoir l'estomac net pour conserver l'esprit serein. Pythagore mangeait et buvait peu, afin d'élever son esprit. Les facultés de l'ame sont en effet plus fortes et plus actives avec la sobriété. « Les gens de lettres, dit Zimmerman, et en général tous ceux qui mènent une vie sédentaire, pensent qu'ils peuvent manger autant que d'autres dont la vie est plus active. Ils mangent certainement avec autant d'appétit que ceux-ci, mais ils digèrent infiniment plus mal. Ainsi, plus l'appétit des gens de lettres est grand, plus ils doivent jeûner. Sans cette attention, ils sentiront augmenter de jour en jour leurs flatuosités et les maux qui en résultent, en dépit de toutes les drogues qu'ils pourront prendre dans l'intention de se soulager, et qui ne feront qu'empirer leur état. »

Caton disait de César, que seul il sut renverser la république, à cause de sa sobriété. Tiraqueau ne buvait que de l'eau: il eut quarante enfans et fit autant d'ouvrages. Les Grecs et les Romains regardaient l'eau comme une médecine universelle. La nature paraît en effet avoir destiné cette boisson à tous les êtres vivans. Une eau de fontaine pure, douce, fraîche, moussant avec le savon, cuisant les légumes, facilite les digestions, rend la tête plus libre et le sommeil plus calme. Les buveurs d'eau sont généralement doués de mœurs plus douces. Si leur gaîté est moins vive, elle est plus constante. Leur mémoire est plus ferme, leurs facultés sont plus exquises. Démosthène, Locke, Haller, Milton, étaient des buveurs d'eau. Les grands hommes qui ont vécu longtemps, buvaient peu de vin. Cependant l'abus seul peut être condamné, et l'usage modéré d'un vin vieux et bien choisi présente aux fibres de l'estomac un stimulus souvent nécessaire.

La mode a introduit et multiplié parmi nous des boissons dont les gens de lettres sont bien plus disposés à abuser. Le thé, le café, le chocolat, ont été l'objet de bien des controverses, et, en attendant que celles-ci soient terminées, l'usage des boissons chaudes s'étend et se propage chaque jour davantage.

Du temps de Boerhaave, la Hollande retentit de discussions très-vives élevées à l'occasion du thé. On accusa Craanen et Bontekoe, ses ardens panégyristes, d'avoir trop consulté dans leurs écrits les intérêts de la Compagnie des Indes. Boerhaave combattit ces deux médecins et s'efforça de restreindre l'usage du thé dans de sages limites.

Le thé, dit Haller, cause pour quelque temps une certaine gaîté dans les pensées, certain feu poétique. Il facilite les sucurs, empêche de s'endormir, allège l'estomac surchargé. Zimmerman indique cette boisson à ceux qui sont obligés de s'exposer au froid, et qui rentrent ensuite au logis tout transis. On prévient ainsi les mauvais effets d'une transpiration arrêtée, et l'on sent bientôt cesser la pesanteur et la lassitude qui en résultent.

L'habitude du thé est plus nuisible que celle du café, mais l'abus de celui-ci est bien plus dangereux. Son usage modéré dissipe les pesanteurs et les maux de tête, ranime l'action de l'estomac, aignise l'appétit. « J'en prends deux fois par jour, dit Zimmerman, mais je n'en prends que deux tasses à la fois; de cette manière, il ne m'incommode pas. Deux tasses de plus m'affaiblissent, me causent des mouvemens hypocondriaques, des tremblemens, des étourdissemens et certaine timidité qui m'est insupportable. Je vois arriver la même chose à ceux qui se portent bien, mais qui sont d'une faible constitution, dès qu'ils en prennent plus que d'ordinaire. » Le café, suivant le même auteur, fait moins de mal dans les pays à bière. Ce médecin a vu à Gottingue maint Allemand avaler vingt tasses de café sans en rien ressentir. *Sans café, je n'ai que l'esprit d'une huître*, lui écrivait une jeune dame de Suisse, qui, selon Rousseau, joint à l'esprit de Leibnitz la plume de Voltaire.

Cependant Tissot observe qu'Homère, Thucydide, Platon, Xénophon, Lucrèce, Virgile, Ovide, Horace, Pétrone, Corneille même et Molière n'usaient pas de café. Thierry a vu des gens si incommodés de maux de tête, qu'ils étaient ineptes à tout, et qui ne furent guéris qu'en renonçant au café. Il en a vu perdre le sommeil et maigrir à vue d'œil. Zimmerman, au contraire, a vu le café procurer du sommeil dans un cas où l'opium était sans effet.

Tout cela prouve la difficulté d'établir des règles positives sur les avantages ou les inconvéniens d'une boisson dont l'abus

seul est condamnable. Cependant, son usage même doit être subordonné aux tempéramens, aux habitudes, aux climats et aux circonstances diverses dans lesquelles on peut se trouver.

Le chocolat a peut-être plus d'inconvéniens. Il a, dit Zimmerman, ceux d'une nourriture superflue pour les hommes de lettres qui mènent une vie sédentaire. Indigeste pour les sujets valétudinaires et faibles, il donne souvent un faux appétit, plutôt qu'un appétit vrai et naturel. Il me *rabétit*, ajoute le même auteur, toutes les fois que j'en prends. Vanté cependant contre toutes les espèces d'épuisemens, le chocolat doit être considéré comme aliment plutôt que comme boisson. Utile dans bien des circonstances, il est nuisible principalement lorsque les viscères du bas-ventre sont menacés ou atteints d'engorgement, ou même encore lorsque trop de sang paraît se diriger vers la tête.

Les alimens et les boissons exercent une grande influence sur la santé des gens de lettres; l'air contribue aussi beaucoup aux diverses modifications qu'elle éprouve. Platon avait déjà observé que la situation des lieux concourait à rendre les hommes pires ou meilleurs. L'air d'Athènes, suivant lui, rendait l'esprit pénétrant, et justifiait la faveur de Minerve; Hippocrate avait reconnu l'influence de l'air sur l'ame comme sur le corps. Les gens de lettres, ainsi que toutes les personnes délicates, ne peuvent supporter ni les grands froids, ni les chaleurs excessives. Milton tombait, pendant l'été, dans un accablement qui approchait de la stupidité. Lancisi écrivait à son ami Cocchi, que, s'il ne soufflait pas de vent frais pendant les grandes chaleurs, il était incapable de penser et d'écrire.

Si les gens de lettres avaient le choix de leur résidence, ils devraient sans doute préférer la campagne; retenus à la ville par le genre de leur travail, ou la nature de leurs occupations, ils doivent du moins choisir un logement élevé, bien éclairé, exposé au vent en été, au soleil en hiver, placé près d'un jardin, ou sur une place gracieuse, et loin des lieux d'où s'exhalent des odeurs malsaines.

Le cabinet destiné au travail doit être réchauffé par une cheminée plutôt que par un poêle; l'air s'y renouvelle mieux, et on se garantit plus facilement du froid aux pieds. Ce froid amène des pesanteurs de tête, des maux de gorge, de poitrine, des rhumes opiniâtres, supprime la transpiration, trouble les digestions, occasione des coliques, procure des insomnies. On ne saurait le prévenir par trop de précautions, telles que les chaussons, les bains de jambes, et l'habitude de se chauffer les pieds avant de se coucher.

L'usage d'avoir la tête nue, découverte, même de la laver

avec de l'eau froide, est propre à corriger la disposition du sang à se porter à la tête.

Cette disposition, familière aux gens de lettres, devrait rendre moins général l'usage du tabac, dont le moindre inconvénient est d'être presque toujours inutile. On compare son effet à celui d'un cautère : sans doute il irrite la membrane pituitaire, et détermine une sécrétion plus abondante de mucus; mais s'il agit alors comme cautère, on conviendra du moins que la place est assez mal choisie, puisque l'irritation se trouve portée près du cerveau, organe habituellement excité chez les gens de lettres, et toujours disposé à participer plus ou moins à leurs affections.

Ces affections, les causes qui les déterminent, les moyens propres à les prévenir, ont été exposés avec toute l'étendue dont peut être susceptible un article de Dictionaire. Cependant l'observation la plus rigoureuse des préceptes de l'hygiène ne préservera pas constamment les gens de lettres des maladies attachées à la condition humaine. S'ils deviennent malades, des considérations particulières doivent influer sur le traitement de leurs maladies; ces considérations seront déduites des causes générales agissant sur leur santé.

La direction habituelle des mouvemens vers la tête; le préjudice porté aux forces de l'estomac par cette direction vicieuse; l'irritabilité excessive du système nerveux; la disposition du foie, de la rate, et des autres viscères du bas-ventre à s'engorger, ou à devenir siéges de fluxions; le ralentissement de la circulation dans les vaisseaux sanguins, et principalement dans ceux de la veine porte : tous ces objets importans forment souvent des points de vue sous lesquels il faut considérer les maladies des gens de lettres, sans toutefois oublier les grandes modifications qui doivent naître de la nature particulière de la maladie, ou du tempérament propre du malade.

Faibles, valétudinaires, vivant dans la retraite, les gens de lettres sont peu exposés aux maladies épidémiques ou contagieuses. Ne connaissant d'excès que ceux des travaux de l'esprit, ils sont plus difficilement atteints par les causes ordinaires des affections aiguës, ou bien ces affections passent aisément à la dégénération chronique. Dans cette dernière classe de maladies se trouvent naturellement rangées la presque totalité de celles dont nous les avons vus particulièrement menacés. Le traitement de cette classe de maladies est reconnu plus difficile, et la guérison toujours plus douteuse. Que seraient même, il faut l'avouer, les ressources de la médecine dans ces affections lentes, incertaines, rebelles aux médicamens, ne cédant le plus souvent qu'à la marche du temps, ou à la nouveauté

des situations morales ou physiques? Que seraient, dis-je, les ressources d'une médecine inutilement ou dangereusement médicamenteuse, si la nature ne fournissait un secours propre à opérer à la fois sur le physique et sur le moral? Ce secours se trouve dans les eaux minérales employées à leurs sources. « Elles peuvent, dit Bordeu, opérer toutes les révolutions nécessaires et possibles dans les maladies chroniques »; tout y concourt: le voyage, l'espoir de réussir, la diversité des nourritures, l'air surtout qu'on respire, et qui baigne et pénètre les corps, l'étonnement où l'on se trouve sur les lieux, le changement de sensations habituelles, les connaissances nouvelles qu'on fait, les petites passions qui naissent dans ces occasions, l'honnête liberté dont on jouit; tout cela change, bouleverse, détruit les habitudes d'incommodité et de maladies auxquelles sont surtout sujets les habitans des villes. »

Répandues dans toutes les parties du globe, les sources minérales sont particulièrement multipliées en France, et présentent, sur plusieurs points de sa vaste étendue, des ressources précieuses. Les plus importantes sont placées au pied ou sur le penchant des plus hautes montagnes. Ainsi les Alpes, les Vosges, l'Auvergne, et surtout les Pyrénées, offrent des secours appropriés à presque toutes les affections chroniques dont sont menacés les gens de lettres. Le choix cependant doit être éclairé, et déterminé non-seulement par la nature de l'affection qu'on veut combattre, mais encore par celle des lieux sur lesquels on a l'intention de diriger le malade. L'influence de ces lieux, et des circonstances étrangères à l'action propre des eaux, est surtout bien puissante sur des hommes qui, dans les affections les plus corporelles, ont, comme dit Bordeu, besoin de secours moraux, chez qui le mouvement, les distractions, et l'espérance d'un meilleur sort peuvent seuls rendre supportables la vie et ses misères.

Avides d'impressions, les gens de lettres sont susceptibles d'éprouver toutes celles qui naîtront des situations nouvelles où ils vont se trouver placés; fuyant le séjour des villes et le poids accablant des peines morales, ils fuient aussi les vices de l'air et ceux de la société; ils se dérobent au souci des affaires, à l'ennui des étiquettes, aux dangers de la vie sédentaire, à la monotonie du cabinet: ne faut-il pas rompre la chaîne de leurs habitudes, frapper leur imagination par le tableau des beautés de la nature, les exciter au mouvement par la curiosité qui pousse vers les objets nouveaux, fournir à leur pensée d'autres sujets de méditation, exciter leur sensibilité par des images et des scènes nouvelles pour eux?

Les pays de montagnes sont les plus propres à remplir ces différentes vues, et lorsque ces pays possèdent des eaux miné-

rales dont les vertus sont appropriées au genre d'affection qu'on veut combattre ou prévenir, ils doivent obtenir la préférence.

Les Pyrénées offrent sans doute, sous tous les rapports, un ensemble de ressources et de moyens qu'on trouverait difficilement réunis dans aucune autre partie de l'Europe. Les eaux sulfureuses thermales sont plus particulièrement affectées à ces hautes montagnes; mais elles n'excluent pas les sulfureuses froides, les acidules gazeuses, les salines, les ferrugineuses, toutes moins célèbres peut-être, parce que la renommée s'est trouvée assez occupée de porter au loin le nom et les prodiges de Barèges, Cauterets, Luchon, Saint-Sauveur, les eaux chaudes et bonnes.

Cependant Labasserre, Ussat, Capbern, Ax, Cambo, Encausse, Barboutan et plusieurs autres sources répandues près de la crête ou sur le versant de ces hautes montagnes, offriraient des ressources précieuses aux gens de lettres, si ceux-ci ne devaient rechercher avec plus d'empressement les sources les plus fréquentées et les sites les plus attrayans. Sous ce double rapport, quelle ville, quelle source purent jamais être préférées à l'habitation et aux sources de Bagnères de Bigorre, de ce lieu charmant où le plaisir, dit M. Ramond, a ses autels à côté de ceux d'Esculape, et veut être de moitié dans ses miracles, de ce séjour délicieux placé entre les champs de la Bigorre et les prairies de Campan, comme entre la richesse et le bonheur?

Tout le monde connaît la belle description que M. Ramond a faite de cette vallée, qu'il appelle une seconde Arcadie, et de cette ville de Bagnères, autrefois le rendez-vous de tous les gens de lettres, de robe, d'église ou de finance, de tous les gens de cabinet qui voulaient rétablir une santé fatiguée par les travaux et les occupations de l'esprit.

La révolution, en déplaçant les fortunes, en bouleversant les conditions et les états, a aussi changé les habitudes sanitaires et diminué l'affluence des étrangers déposant aux pieds des nayades de Bagnères le tracas de la ville et les ennuis du cabinet. Des bains légèrement stimulans, des eaux diurétiques et laxatives offraient un remède approprié aux constitutions irritables, et propres surtout à combattre les engorgemens du bas-ventre; les douleurs rhumatismales et les affections nerveuses étaient également calmées par les bains et les eaux de Salut et de Lasserre; elles existent encore ces fontaines tant vantées par Bordeu, et des sources non rivales, mais heureusement auxiliaires, augmentent ces richesses minérales. Des ontaines ferrugineuses nouvellement découvertes ajoutent faux ressources médicales. Déjà glorieuses de guérisons nom-

breuses obtenues dans les deux dernières saisons, ces fontaines contribuent singulièrement aux embellissemens d'une ville que la nature a pris soin d'orner et d'embellir.

Je me félicite d'avoir pu concourir à la découverte de ces fontaines ferrugineuses. Puisse un léger souvenir s'attacher à mon nom, lorsque les habitans de Bagnères montreront aux étrangers étonnés cette fontaine si promptement construite et si heureusement placée sous les auspices de Madame Royale, lorsqu'ils montreront les belles promenades dont cette fontaine fut l'occasion et le but, lorsqu'ils proclameront avec reconnaissance le nom du préfet (M. le comte de Milon de Mesne) dont les soins et le zèle sont marqués par des travaux utiles à tous les établissemens thermaux du département.

Puissent ces travaux entrepris sous le plus beau ciel et au milieu de toutes les beautés de la nature, ramener dans les belles vallées et près des sources célèbres des Pyrénées, tous les savans, financiers, administrateurs et gens de cabinet qui éprouvent le besoin d'émotions, de distractions, de plaisir et de santé !

Les gens de lettres reviendront ensuite à leurs travaux chéris avec de nouvelles forces physiques et morales; leur santé sera régénérée par des boissons et des bains salutaires; leur esprit sera fortifié par des impressions grandes et nouvelles, il sera surtout excité par le sentiment d'une santé plus ferme; ils goûteront alors et prépareront pour nous les fruits savoureux que les Muses distribuent aux amis des lettres : ces fruits qui, comme l'a dit Cicéron, nourrissent notre jeunesse, récréent notre vieillesse, ajoutent à notre prospérité, nous consolent dans l'adversité, embellissent notre intérieur, nous accompagnent aux champs et dans la société, voyagent avec nous et répandent un charme indicible sur tout le cours de notre vie.

(DELPIT)
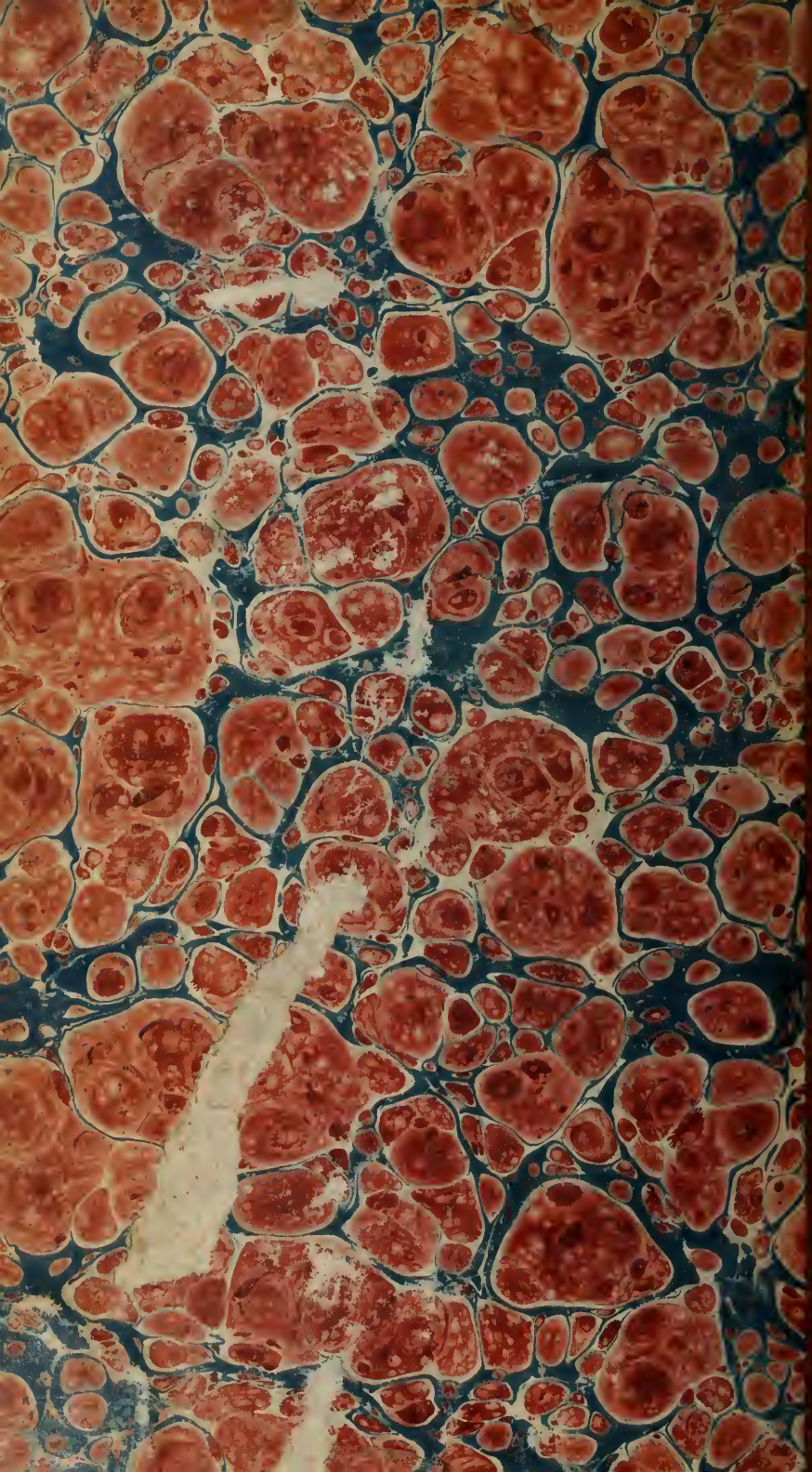
FIN DU VINGT-SEPTIÈME VOLUME.